



REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

TOME VINGT-QUATRIÈME

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

TOME VINGT-QUATRIÈME

Juillet à Décembre 1892

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1892

Douzième année. — N° 7. **15 Juillet 1892.**

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1892

Sommaire du n° 7 du 15 Juillet 1892

AVIS

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 5, rue de Mézières, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

DE L'ORGANISATION DES ÉTUDES

DANS LES GYMNASES DE HOLLANDE (1)

II. — ÉTAT ACTUEL

En donnant la définition de l'enseignement supérieur, le premier article de la loi du 28 avril 1876 nous apprend que cet enseignement comprend l'instruction en même temps que la préparation à l'étude indépendante des sciences et aux fonctions sociales, qui exigent une éducation scientifique. Les gymnases préparent donc leurs élèves à ces études ; loin d'être des écoles qui donnent un enseignement complet, ou qui enseignent une profession quelconque, leur seul but est d'enseigner la manière d'apprendre, de rendre les jeunes esprits aptes à l'étude indépendante des différentes sciences. Cependant, comme nous vivons dans une société, qui exige que l'on ne reste pas étranger aux choses de la vie, il faut que les élèves de gymnases apprennent une quantité de choses, qui dépassent un peu cette ligne de préparation, afin qu'ils ne fassent pas mauvaise figure vis-à-vis d'autres jeunes gens bien élevés. Ainsi, outre les branches, qui conduisent au but principal, il y en a beaucoup d'autres qu'il est nécessaire d'enseigner.

On pourrait prétendre qu'il n'est pas nécessaire de charger les gymnases de tout ce fardeau ; que les exigences du temps sont assez puissantes pour obliger les parents à faire enseigner toutes ces branches à leurs enfants, en dehors du gymnase ; qu'il y a

(1) Voir la *Revue internationale de l'Enseignement* du 15 mai 1892.

une sorte d'extravagance dans cet enseignement obligatoire d'une si grande variété de branches. Cependant, il faut l'avouer, c'est une nécessité. Bien peu de parents sont bons juges en ces matières et il ne faut pas que cette ignorance tourne au préjudice des jeunes gens ; en outre, l'enseignement particulier souvent est moins préférable et presque toujours il est beaucoup plus cher que l'enseignement public ; ainsi l'on serait exposé à de nombreuses déceptions, qu'il vaut mieux éviter en donnant un enseignement obligatoire ; le gymnase doit y pourvoir. Cependant, en observant une sage prudence, le législateur a tâché d'appliquer autant qu'il pouvait le *multum, non multa*, comme nous le verrons quand nous parlerons des différentes branches de l'enseignement prescrites dans la loi et dans les programmes des cours annuels et de l'examen de maturité.

Les études propédeutiques ont été transportées des Universités aux gymnases. C'est un fait que l'économie de la loi indique et qui ressort en outre du décret du 27 avril 1877 (n° 86), réglant l'examen de maturité, car l'article 2 de ce décret parle d'une manière précise de l'examen des candidats, différent selon les facultés diverses. Cependant cette organisation marque encore une opinion flottante. Auparavant les études propédeutiques n'existaient que dans trois des cinq Facultés ; les Facultés des lettres et des sciences ne les connaissaient pas ; à proprement parler, la loi de 1876 ne les a abolies que pour la Faculté de droit, car les étudiants en théologie et en médecine sont obligés de passer, après leur examen de maturité, devant la Faculté de théologie et devant celle des sciences un examen préliminaire avant d'être admis à l'examen de candidat (c'est le titre qui est donné à celui qui a réussi à l'examen qui précède l'examen de docteur), et aujourd'hui encore les étudiants eux-mêmes ont l'habitude d'appeler cet examen l'examen propédeutique. Le fait que ces études propédeutiques sont restées à l'Université est pour une certaine partie une conséquence de l'organisation des gymnases. Les futurs étudiants ès lettres, en théologie ou en droit y suivent dans les deux classes supérieures l'un des deux cours, tandis que l'autre cours est destiné à ceux qui se vouent à l'étude de la médecine ou des sciences ; cependant ces deux cours sont unis en certaines branches de l'enseignement. Mais la loi de 1876 ne reconnaît pas l'hébreu comme branche obligatoire de l'enseignement gymnasial et les antiquités judaïques y sont absolument omises ; cependant ces études étant nécessaires à la théologie, il fallait bien qu'on pût suivre à l'Université des cours dans ces branches et qu'on pût

y passer un examen avant de mettre le pied dans le sanctuaire de la théologie.

Quant à la Faculté de médecine, c'était une autre affaire ; là les branches de l'enseignement suffisent quant à leur nombre, mais non quant à l'étendue des études. Ce n'est pas assez de deux cours annuels pour atteindre le but scientifique que se proposent les futurs médecins et pour leur enseigner en même temps toutes les autres branches ; au reste, il était contraire à l'économie de la loi de prolonger seulement pour ceux-ci les six cours, et, ce qui était d'une grande importance, l'on aurait eu besoin d'environ une trentaine de Facultés des sciences, toutes petites à la vérité, si l'on avait voulu donner un enseignement complet dans les sciences aux élèves des gymnases. C'était trop, on a tranché ainsi la question : on enseigne aux futurs médecins en fait de mathématiques tout ce qu'il leur faut, et les éléments des autres sciences : physique, chimie, botanique et zoologie. Tant soit peu préparés à ces études ils peuvent les continuer à l'Université plus facilement qu'autrefois, c'est ce qu'on ne peut nier, mais la plupart d'entre eux consacrent encore deux années à ces études ; c'est-à-dire qu'ils ne suivent les cours de médecine proprement dits qu'au bout de deux ans, quoique l'on dise que les études propédeutiques ont été transportées aux gymnases. C'est aussi la cause pour laquelle beaucoup de nos médecins ne prennent jamais le titre de docteur auquel ils ne sont pas légalement astreints ; les docteurs en médecine sont d'anciens élèves des gymnases, qui ont choisi le chemin le plus long à travers les études classiques ; les médecins sont pour la plupart des élèves des écoles secondaires, dont le cours d'études dure deux années de moins. En outre, il y a deux autres manières, mais tout à fait méprisables de parvenir au dernier but. Ce n'est pas le lieu d'en parler ici ; d'ailleurs le gouvernement s'occupe sérieusement de la question d'une réforme des études médicales, devenue nécessaire.

Pendant la discussion de la loi, cette question des études propédeutiques des futurs médecins a vivement ému les membres du Corps législatif, non moins que la question du nombre des cours annuels, qui en dépendait pour une grande partie. M. Heemskerk avait proposé sept de ces cours, la Chambre en a voté six ; et comme ceux qui voulaient au gymnase seulement une préparation préliminaire pour les études en médecine remportèrent la victoire, une année devait suffire pour cet enseignement ; la bifurcation commençait donc selon la loi de 1876 après

la cinquième année; mais avant que cette loi pût entrer en vigueur, l'article fut encore modifié par la loi du 7 mai 1878, qui ordonne que la bifurcation commencera après la quatrième année.

Voyons maintenant quelles sont les branches de l'enseignement dans les gymnases hollandais; l'art. 5 de la loi en fait l'énumération : *a*) la langue et la littérature grecque; *b*) la langue et la littérature latine; *c*) la langue et la littérature hollandaise; *d*) la langue française; *e*) la langue allemande; *f*) la langue anglaise; *g*) l'histoire; *h*) la géographie; *i*) les mathématiques; *k*) la physique; *l*) la chimie; *m*) la botanique et la zoologie. En outre aux gymnases se peut donner l'enseignement de : *n*) la langue hébraïque; *o*) la gymnastique.

Les débats sur cet article ont indiqué surtout la distinction, que le gouvernement faisait entre l'enseignement gymnasial et l'enseignement secondaire. Certains membres, vu qu'aux deux écoles l'enseignement dans certaines branches était le même, voulaient réunir ces écoles en ce qui concernait ces branches; mais le gouvernement insista pour la séparation complète : la méthode et le but de l'enseignement étant absolument différents l'union soit des classes inférieures soit de quelques leçons nuirait au but qu'on se propose; dès le commencement chacune de ces écoles doit avoir son caractère particulier et suivre son propre chemin; les efforts qu'on a faits en ce sens, ici et là, n'ont pas eu un résultat heureux; en Allemagne l'expérience a démontré, à notre avis, la même chose. Il faut que le gymnase, comme école préparatoire à l'Université, prenne déjà de bonne heure la marque d'une érudition classique, qui serait déplacée à l'école secondaire.

Dans cette discussion, le gouvernement remporta la victoire; les gymnases sont restés séparés absolument des écoles secondaires, sauf dans quelques petites communes où les élèves du gymnase suivent des cours de l'école secondaire, afin de profiter de l'enseignement de la physique, etc.; mais ce sont toujours des cours spéciaux pour les élèves du gymnase et ce n'est qu'un arrangement d'économie. Il en est de même pour l'enseignement de la gymnastique.

Le lecteur aura remarqué que, dans le programme de la loi, la langue grecque vient en tête. Il s'ensuit que, dans tous les programmes, il occupe la première place; le gouvernement a voulu indiquer dans son premier programme de l'examen de maturité du 28 avril 1877 que l'étude du grec lui tient à cœur. Ce programme exige pour le grec deux épreuves écrites, savoir : une version du

grec en hollandais et une autre du hollandais en grec; puis quatre examens oraux, savoir : *a*) la version et l'explication d'un morceau de prose simple attique, par exemple de Xénophon, de Lysias ou d'Isocrate; *b*) de même pour un morceau de poésie épique; *c*) de même pour un morceau de prose plus difficile attique, par exemple de Platon ou de Démosthène; *d*) de même pour un morceau de poésie dramatique. La version du hollandais en grec et l'examen oral indiqués par *c* et *d* sont seulement exigés pour les futurs étudiants ès lettres, en droit ou en théologie.

C'était une tâche trop embarrassante, et le gouvernement lui-même sentit qu'il avait un peu forcé la note; car, avant que ce programme pût avoir d'effet, un nouveau règlement, du 21 juin 1881, lui a succédé. Dans ce dernier, la version du hollandais en grec a disparu, et, peu à peu, le gouvernement s'est modéré en cette question, car dans les programmes subséquents (ceux du 22 avril 1884 et du 21 juin 1887), l'on constate continuellement une réduction. Celui de 1884 exige : *a*) un examen oral ayant pour base un morceau de prose facile attique et de poésie épique; *b*) une épreuve écrite sur un morceau de prose plus difficile attique, et *c*) une épreuve écrite sur un morceau de poésie dramatique, tandis que le programme de 1887 prescrit simplement que les candidats auront à faire une épreuve écrite sur un morceau de prose difficile attique *ou* de poésie dramatique.

Cette réduction est le fruit du mouvement qui se produisit, en ce temps-là, contre le surmenage de l'enseignement gymnasial en général et particulièrement contre le grec. Les lecteurs de cette *Revue* se souviendront peut-être d'une lettre de M. Blok, professeur d'histoire à l'Université de Groningue, dans laquelle il décrit la lutte que l'on eut à soutenir à cette époque (1). On voulait le grec facultatif au gymnase et même dans la Chambre les débats sur ce sujet ne manquèrent pas. Ici le grec eut des adversaires, mais aussi d'énergiques défenseurs. Un de ceux-ci rencontra la vérité en disant qu'il est incontestable que, dans la plupart de nos gymnases, l'enseignement classique porte un caractère exclusivement gramma tical; que la plupart de nos élèves, qui reçoivent un diplôme pour l'Université après un cours gymnasial de six ans, ne peuvent pas lire les auteurs classiques sans le secours du dictionnaire. « On a voulu atteindre deux buts à la fois, développer la pensée logique en général par l'étude approfondie de la grammaire, et former l'esprit et le goût par l'étude des auteurs classiques. Je suis con-

(1) *Revue intern. de l'Enseign.*, 1887, XIII, p. 498 et suiv.

vaincu qu'en cessant de poursuivre le premier but, en cessant de considérer l'étude de la grammaire comme but, en laissant cette tâche de développer la pensée logique aux études des mathématiques, on pourra atteindre le second but, — la connaissance des grands modèles que l'antiquité nous a laissés. »

M. Blok reconnaît bien la vérité de ces paroles, « mais », ajoute-t-il, « le mal que l'on signale a encore une autre cause : chaque professeur se considère comme roi dans son domaine spécial; chaque branche de l'enseignement a son représentant au gymnase. De là un défaut d'unité que le recteur ne peut pas éviter, étant lié par le programme scolaire. Ce défaut, d'ailleurs, n'est pas un défaut de méthode de la part du personnel enseignant, mais un défaut du programme. » M. Blok ne doute pas que la loi ne doive être changée, améliorée; le mouvement de 1886 l'a prouvé d'une manière suffisante, mais il est aussi convaincu *qu'un changement radical et effectif doit être le résultat d'une longue expérience*, et la loi de 1876 n'est pas encore depuis assez longtemps en vigueur pour qu'on puisse parler de ses résultats définitifs. La discussion de la Chambre des représentants a montré que le danger pour le grec n'est pas encore imminent; déjà la tempête s'est calmée, déjà les ennemis se sont retirés, mais il ne faut pas sacrifier l'idéal à la pratique.

C'est ainsi que M. Blok s'exprimait en 1887. Nous avons pris la peine de consulter les résultats de l'enseignement du grec depuis que le décret du 2 avril 1884 a réglé les notes à donner aux candidats de l'examen de maturité, et nos lecteurs auront, je crois, du plaisir à constater avec nous que ces résultats sont satisfaisants. Je regrette de ne pouvoir donner les notes que d'un gymnase, celui d'Amsterdam, mais presque nulle part ces notes ne sont conservées (1). Afin de bien comprendre ces chiffres il faut observer qu'outre les élèves du gymnase d'autres candidats, qui ont eu une autre préparation, peuvent prendre part à cet examen. Ceux-ci s'appellent des *extranei*. En outre, les candidats pour le diplôme des Facultés ès lettres, de droit ou de théologie (A) sont séparés des candidats pour le diplôme des Facultés de médecine et des sciences (B); ceux-ci n'ont à faire à l'examen oral que la version et l'explication d'un morceau facile de prose attique et de poésie épique.

(1) Le nombre des candidats examinés à Amsterdam faisant environ la huitième partie du total des candidats examinés dans tout le pays, on peut en tirer une conclusion suffisamment probante.

Les notes sont les suivantes : 5 très bien, 4 bien, 3 suffisant, 2 non suffisant, 1 mal.

Résultats de l'examen de maturité dans la branche du grec au gymnase d'Amsterdam de 1884 à 1891.

ANNÉES.	ÉLÈVES DU GYMNASE A. Nombre des candidats.	NOTES DONNÉES. 5	4	3	2	1	ÉLÈVES DU GYMNASE B. Nombre des candidats.	NOTES DONNÉES. 5	4	3	2	1
1884	29	4	10	15	2	»	6	2	2	2	»	»
1885	18	1	7	8	1	1	3	»	1	2	»	»
1886	21	1	9	9	1	»	6	3	»	2	1	»
1887	28	»	11	16	»	»	5	»	»	4	1	»
1888	23	5	9	9	»	»	11	1	2	8	»	»
1889	21	»	14	7	»	»	19	1	6	10	2	»
1890	36	3	14	17	2	»	15	»	5	8	2	»
1891	18	»	8	10	»	»	8	2	3	2	1	»
TOTAL. .	194	14	82	91	6	1	73	9	19	38	7	0

ANNÉES.	EXTRANEI A. Nombre des candidats.	NOTES DONNÉES. 5	4	3	2	1	EXTRANEI B. Nombre des candidats.	NOTES DONNÉES. 5	4	3	2	1
1884	3	2	»	»	1	»	2	»	»	»	1	1
1885	4	»	»	2	1	1	5	1	3	»	1	»
1886	6	3	»	2	1	»	5	2	1	»	2	»
1887	3	»	»	»	»	3	5	1	1	1	1	1
1888	14	»	4	5	2	3	7	»	1	4	2	»
1889	7	»	2	4	1	»	9	»	2	5	1	1
1890	7	»	4	3	»	»	2	»	»	1	»	1
1891	7	»	4	3	»	»	7	»	»	2	5	»
TOTAL. .	51	5	14	19	6	7	42	4	8	13	13	4

En réunissant les élèves du gymnase aux extranei on a sur les 245 candidats A 19 très bien, 96 bien, 110 suffisant, 12 non suffisant, 8 mal; sur les 115 candidats B 13 très bien, 27 bien, 51 suffisants, 20 non suffisants, 4 mal; en tout, sur 360 candidats 32 très bien, 123 bien, 161 suffisant, 32 non suffisant, 12 mal.

Comme 44 candidats seulement sur 360 ont échoué, il est permis

de conclure qu'on n'a pas raison de se plaindre des mauvais résultats de l'enseignement du grec ; à moins qu'on n'accuse d'une trop grande facilité tant les examinateurs que les commissaires du gouvernement en présence desquels ces examens se passent.

Nous sommes heureux d'avoir pu démontrer de cette manière que notre jeunesse aime le grec, mais nous sommes encore plus heureux de pouvoir donner une autre preuve que l'étude de cette langue n'est pas désagréable à nos jeunes gens. En 1885, la ville d'Amsterdam a fait bâtir un nouvel édifice pour son gymnase. Les élèves, de leur propre mouvement, eurent l'idée de célébrer cet événement avec éclat et à cet effet de donner au grand théâtre de la ville l'*Antigone* de Sophocle en grec. Cette représentation a eu lieu le 18 décembre 1885, et non seulement les plus éminents connaisseurs de l'antiquité grecque de tout le pays mais beaucoup de personnes d'une haute culture intellectuelle y ont assisté. Le résultat de cet effort, peut-être un peu hardi, fut que tous les spectateurs déclarèrent que cette soirée leur avait procuré une jouissance toute particulière et inoubliable. Un de nos journaux hebdomadaires, qui traite surtout des questions d'art, a été ravi (1): « Ce fut un beau jour (c'est ainsi qu'il fait mention de cette représentation), lorsque à Amsterdam une des créations les plus élevées de l'esprit humain, l'*Antigone* de Sophocle fut représentée en grec. Tout en rendant hommage aux aînés, qui ont rendu cette fête possible, nous nous sentons reconnaissants envers les jeunes gens, qui l'ont effectuée ; c'est un fait significatif et plein de conséquences. Ce sont les jeunes qui ont eu cette idée, ce sont eux qui l'on mise en action; à eux donc nos remerciements... La représentation a parfaitement réussi; tous les spectateurs pleins de sympathie suivaient le drame avec un vif intérêt. Les acteurs principaux ont joué leurs rôles avec beaucoup de talent; la sainte âme enflammée d'Antigone, la douceur d'Ismène, la dignité de Créon, le caractère humoristique du gardien, le tout nous occasionna une grande surprise. En outre, tous parlaient la plus belle langue du monde harmonieusement et avec l'expression juste. Ces jeunes gens ont accompli un acte dont ils auront un bon souvenir pendant toute leur vie et dont le fruit ne se perdra pas pour bien d'autres: l'amour et le culte du beau et de la poésie, comme les Grecs les ont compris et sentis, revivra et fortifiera la conviction, que l'esprit s'aberre et s'abaisse, quand il néglige les lettres classiques. »

M. Van Hall, rédacteur en chef d'une autre revue mensuelle, un des amis de M. François Coppée et de M. Francisque Sarcey

n'est pas moins abondant dans ses louanges (1) : « On a prétendu que c'était une sottise de vouloir représenter ce drame dans la langue originale, qui est lue par peu de nos hommes lettrés et qui à l'audition n'est comprise presque par personne. N'est-ce pas un sacrilège que de faire jouer une telle tragédie par des jeunes gens, qui récitant des vers grecs en gâteront l'effet par leurs manières et leurs gestes? La représentation, qui a été brillante, a donné un démenti à ceux qui parlaient ainsi. Une préparation sérieuse et consciencieuse en a fait une représentation telle que des acteurs de profession nous en donnent rarement. Les spectateurs ont été frappés et captivés par cette tragédie, quoique représentée en une langue que la plupart d'entre eux ne comprenaient guère. Par la diction excellente chaque mot ressortait, l'intonation profonde et tragique souvent frappait le cœur, et les poses et les gestes élégants n'avaient rien de forcé, rien d'appris, mais ils semblaient naître et être choisis dans le moment même. »

C'en est assez. Laissons cette question du grec en Hollande. L'étude de cette langue n'y est pas encore condamnée. Au contraire, quand des voix ennemies s'élèveront contre elle, des amis en grand nombre la défendront à outrance.

Dans la liste des branches de l'enseignement les langues grecque et latine et la langue maternelle sont suivies immédiatement par les trois langues étrangères. Les Hollandais, comme nous l'avons déjà dit, sont obligés d'apprendre plus de langues étrangères que leurs voisins, les Français, les Allemands, les Anglais, et l'examen de maturité prouve que ces études ne sont pas négligées. Tous les candidats sont obligés de prouver leur capacité dans ces branches par une épreuve écrite, savoir : par la traduction d'un morceau de prose ou de poésie facile de la langue étrangère dans la langue maternelle. On juge nécessaire que nos étudiants puissent comprendre les livres scientifiques écrits dans ces langues ; à l'examen de maturité on ne demande pas la grammaire ; celle-ci a été exigée aux examens de promotion d'une classe à l'autre, et cela semble suffire.

De la même manière que j'ai traité plus haut les résultats de l'étude du grec au gymnase d'Amsterdam, je donnerai ici un aperçu des notes obtenues par les différents candidats dans la branche des trois langues, car ces notes se donnent, selon le règlement, réunies dans une note pour les trois langues.

(1) *Nederlandsche Spectator*, 1885, n° 52, p. 433 suiv.
(2) *Gids*, 1886, I, p. 184 suiv.

Résultats de l'examen de maturité dans la branche des trois langues étrangères au gymnase d'Amsterdam de 1884 à 1891.

	ÉLÈVES DU GYMNASE A.						ÉLÈVES DU GYMNASE B.					
		NOTES DONNÉES						NOTES DONNÉES.				
ANNÉES.	Nombre des candidats.	5	4	3	2	1	Nombre des candidats.	5	4	3	2	1
1884	29	1	12	14	2	«	6	»	2	4	»	»
1885	18	»	4	12	1	1	3	»	2	»	1	»
1886	21	»	4	10	7	»	6	»	»	4	2	»
1887	28	»	4	17	6	1	5	»	»	1	4	»
1888	23	»	13	9	1	»	11	»	2	7	2	»
1889	21	»	3	16	2	»	19	»	2	12	5	»
1890	36	»	10	21	5	»	15	»	2	10	3	»
1891	18	»	5	12	1	»	8	»	4	4	»	»
TOTAL. .	194	1	55	111	25	2	73	0	14	42	17	0

Dans la liste des extranei qui suit, il faut remarquer, que les élèves des écoles secondaires, qui ont réussi à l'examen de maturité à leurs écoles, quand ils passent l'examen de maturité des gymnases, sont exemptés de l'examen dans la branche des langues étrangères. Ici nous leur avons donné la note 3, puisqu'il est permis de les considérer comme suffisants dans cette branche.

	EXTRANEI A.						EXTRANEI B.					
		NOTES DONNÉES.						NOTES DONNÉES.				
ANNÉES.	Nombre des candidats.	5	4	3	2	1	Nombre des candidats.	5	4	3	2	1
1884	3	»	1	1	1	»	2	»	»	2	»	»
1885	4	»	»	4	»	»	5	»	»	5	»	»
1886	6	»	»	2	3	1	5	»	1	3	1	»
1887	3	»	»	1	1	1	5	»	1	1	2	1
1888	14	»	5	6	3	»	7	»	»	5	2	»
1889	7	»	1	5	1	»	9	»	1	6	2	»
1890	7	»	4	3	»	»	2	»	»	2	»	»
1891	7	»	1	1	5	»	7	»	»	4	2	1
TOTAL. .	51	0	12	23	14	»	42	0	3	28	9	2

Quoique bien éloigné d'un optimisme facile, nous pensons que, vu les résultats de ces examens, nous n'avons pas raison d'être tout à fait mécontent, surtout quand nous considérons qu'il n'est pas accordé beaucoup de temps à ces branches, car le total des

heures hebdomadaires pendant les six années n'est que de 12 pour le français, 9 pour l'allemand et 9 pour l'anglais. Il est vrai que les jeunes gens qui sont admis aux gymnases ont presque toujours une certaine connaissance des éléments de la langue française (car la loi du 7 mai 1878 ayant prescrit comme branches facultatives de l'examen d'admission les éléments du français et les éléments des mathématiques au gré des différentes communes, la plupart de celles-ci ont ordonné au moins les éléments du français comme branche obligatoire), mais cette connaissance ne dépasse guère les verbes irréguliers les plus employés, tandis que l'enseignement de l'allemand commence au milieu de la deuxième et celui de l'anglais au commencement de la troisième année.

En comparant l'enseignement secondaire des autres pays à celui de la Hollande on est frappé de la quantité de langues étrangères que nos élèves doivent apprendre. Dans la plupart de ces pays on n'enseigne qu'une langue étrangère; certains ont deux langues au programme; mais, à notre connaissance, la Hollande est le seul pays où l'on enseigne trois langues étrangères. Et pourtant ce n'est pas au préjudice des langues grecque et latine que les Hollandais consacrent tant d'heures à l'enseignement des langues étrangères, c'est sur la langue maternelle qu'ils épargnent les heures de l'enseignement; par contre, en France, où l'on n'enseigne qu'une langue étrangère, on consacre aux langues grecque et latine 27,80 p. 100 des heures destinées à l'enseignement, à une langue étrangère 11,68 p. 100 et à la langue maternelle 20,80 p. 100; en Norvège, où l'on enseigne deux langues étrangères, on consacre aux langues grecque et latine 26,41 p. 100, aux deux langues étrangères 12,45 p. 100 et à la langue maternelle 14,72 p. 100; tandis qu'en Hollande on consacre aux langues grecque et latine 44,50 p. 100 pour les élèves A et 37,35 p. 100 pour les élèves B et aux langues étrangères 18,07 p. 100, ce qui est cause qu'il faut se contenter de 7,23 p. 100 des heures pour la langue maternelle.

En remarquant cette différence, on se demande naturellement si notre jeunesse n'est pas dans une condition très défavorable quant à sa propre langue, et la réponse ne peut être qu'affirmative. Mais, d'un autre côté, c'est une bonne fortune, qui n'est pas à dédaigner, d'être obligé de pouvoir connaître assez facilement dans l'original tout ce que les coryphées de la science et de la littérature des autres nations ont pensé et créé. Et puis, ce qui nous cause un grand dommage, quant à notre propre langue, nous offre aussi beaucoup de bien; non sans raison Ennius l'ancien s'est glorifié d'avoir *tria corda*.

Sur les autres branches de l'enseignement énumérées dans l'article qui nous occupe encore toujours, nous n'avons rien de particulier à observer. L'on aura remarqué que la gymnastique n'est pas obligatoire, mais il n'y a presque aucune école où ces exercices soient négligés, et depuis 1883 les exercices volontaires militaires y ont été ajoutés ici et là par l'impulsion des élèves eux-mêmes. Ces exercices ont pris un tel développement que le gouvernement a jugé utile de s'en mêler, de les régler et d'accorder certains privilèges à tous ceux qui, entrant au service militaire, donnent des preuves de capacité. Loin de former des bataillons scolaires, nos élèves ne sont qu'une petite partie du grand total des jeunes gens qui dans tout le pays participent aux mêmes exercices. Aussi depuis quelques années on récompense les élèves les plus avancés dans cette matière en leur permettant de passer quelques jours dans un camp militaire, ordonné spécialement pour ces élèves, qui s'y exercent bien mieux que dans nos villes au tir et aux autres exercices de la guerre. C'est ainsi que l'impulsion des élèves a effectué, je me sens heureux de pouvoir ajouter en beaucoup plus grande proportion, ce que M. Heemskerk avait proposé en 1863, mais ce qu'il avait négligé en 1876.

L'article de la loi ne nomme que les branches de l'enseignement, la définition plus ample de leur étendue est laissée aux programmes aussi bien pour les études proprement dites que pour l'examen de maturité. Ceux qui sont aujourd'hui en vigueur sont du 21 juin 1887. Nous allons les passer en revue.

Le programme comprend dans son quatrième article toute la matière des études, savoir :

a) Pour le grec : dans la deuxième, la troisième et la quatrième année les éléments de la grammaire, la lecture et l'explication de prose attique facile et (dans la quatrième année) de poésie épique;

Dans la cinquième année la répétition et la continuation de la grammaire, la lecture et l'explication de prose attique et ionique et de poésie épique; en outre pour les élèves A, la lecture et l'explication de prose plus difficile;

Dans la sixième année la lecture de prose attique et ionique et de poésie épique et lyrique; en outre pour les élèves A, la lecture et l'explication de prose plus difficile et de poésie dramatique;

b) Pour le latin : dans la première, la deuxième, la troisième et la quatrième année les éléments de la grammaire, la lecture et l'explication de prose et de poésie épique ;

Dans la cinquième année la répétition et la continuation de la grammaire, la lecture de prose et de poésie épique, lyrique et

dramatique; en outre pour les élèves A, la lecture et l'explication de prose plus difficile;

Dans la sixième année la lecture de prose et de poésie épique, lyrique et dramatique; en outre pour les élèves A, la lecture et l'explication de prose et de poésie plus difficiles, des versions du hollandais en latin et les antiquités romaines;

c) Pour le hollandais : dans la première, la deuxième et la troisième année la grammaire, des exercices de grammaire et de style et la lecture et l'explication d'auteurs modernes;

Dans la quatrième année des exercices de style, la lecture et l'explication d'auteurs du XVIIIe et du XIXe siècle;

Dans la cinquième et la sixième année des exercices oraux et écrits, la lecture et l'explication de chefs-d'œuvre de la littérature;

d) Pour le français : dans la première, la deuxième et la troisième année, la prononciation, les éléments de la grammaire, la version du français en hollandais et du hollandais en français, la lecture des morceaux d'auteurs modernes;

Dans la quatrième, la cinquième et la sixième année la lecture et l'explication de chefs-d'œuvre de la littérature;

e) Pour l'allemand : dans la deuxième, la troisième et la quatrième année la prononciation, les éléments de la grammaire, la version de l'allemand en hollandais et du hollandais en allemand, la lecture de morceaux d'auteurs modernes;

Dans la cinquième et la sixième année la lecture et l'explication de chefs-d'œuvre de la littérature;

f) Pour l'anglais : dans la troisième et la quatrième année la prononciation, les éléments de la grammaire, la version de l'anglais en hollandais et du hollandais en anglais;

Dans la cinquième et la sixième année la lecture et l'explication de chefs-d'œuvre de la littérature;

g) Pour l'histoire : A, pour l'histoire de la patrie dans la première, la deuxième et la troisième année un aperçu de l'histoire de la patrie au moins jusqu'en 1795;

Dans la sixième année pour les élèves A, l'histoire de la patrie du commencement du XVIIIe siècle, au moins jusqu'en 1848; principalement les constitutions depuis 1795 jusqu'en 1815, inclusivement;

B, Pour l'histoire générale dans la première, la deuxième et la troisième année un aperçu de l'histoire générale au moins jusqu'en 1789;

Dans la quatrième année l'histoire de l'antiquité et en rapport avec elle la géographie ancienne;

Dans la cinquième et la sixième année l'histoire moderne après 1713 au moins jusqu'en 1848; en outre dans la cinquième année pour les élèves A, l'histoire romaine en rapport avec les constitutions politiques romaines;

h) Pour la géographie : dans la première, la deuxième et la troisième année un aperçu général de la géographie moderne;

Dans la sixième année les points principaux de la géographie mathématique et physique;

i) Pour les mathématiques : A, pour l'arithmétique et l'algèbre dans la première, la deuxième, la troisième et la quatrième année les quatre opérations fondamentales avec les nombres entiers, les fractions et les formes algébriques, la divisibilité des nombres, le système métrique, les proportions, les comparaisons du premier degré avec une ou plusieurs inconnues, les quantités radicales, les exposants fractionnaires et négatifs;

Dans la cinquième et la sixième année les équations au deuxième degré et la répétition des quantités radicales, des exposants fractionnaires et négatifs;

B, Pour la géométrie : dans la première, la deuxième, la troisième et la quatrième année la planimétrie;

Dans la cinquième et la sixième année la stéréométrie;

En outre dans la cinquième et la sixième année pour les élèves B, les progressions arithmétiques et infinies, les logarithmes, les comparaisons indéterminées du premier degré, la trigonométrie plane et sphérique, les éléments de la théorie des coordonnées planes et la répétition et l'application de tout ce que les élèves ont appris en fait de mathématiques sous forme de problèmes;

k) Pour la physique : dans la cinquième et la sixième année le traitement expérimental des phénomènes de la physique qui sont à la portée des élèves; en outre pour les élèves B, le traitement scientifique des qualités générales des corps, les éléments de la mécanique, la théorie de la gravitation et de la chaleur.

l) Pour la chimie : dans la cinquième et la sixième année pour les élèves B, les principes généraux de la chimie, obtenus par le traitement de quelques éléments;

m) Pour l'histoire naturelle : dans la première et la deuxième année le développement du jugement par le traitement et la comparaison de quelques plantes et animaux, principalement ceux du pays;

Dans la cinquième et la sixième année pour les élèves B, l'introduction dans la botanique et la zoologie.

Tableau d'études pendant les six années.

BRANCHES.	I	II	III	IV	V			VI			TOTAL.
					A	Tous les élèves	B	A	Tous les élèves	B	
Grec. . . .	»	8 (avant 1er janv). 5 (après 1er janv.)	6	7	2	4		3	4		32 envir.
Latin. . . .	8	6	6	6	3	5		4	4		42
Hollandais .	3	2	2	2		2			1		12
Français . .	4	2	2	2		1			1		12,
Allemand. .	»	3 (après 1er janv.)	2	2		2			1		9 envir.
Anglais. . .	»	»	3	3		2			1		9
Histoire. . .	4	3	3	3	1	1		1	2		18
Géographie.	3	2	1	»		»			1		7
Mathématiques . . .	4	3	3	3		2	3		2	3	23
Physique. .	»	»	»	»		2	1		2	1	6
Chimie. . .	»	»	»	»		»	1		»	1	2
Histoire naturelle . .	2	2	»	»		»	2		»	2	8
	28	28	28	28	27		28		27	26	

Voilà ce qu'il faut que nos élèves apprennent. Après ces six années ils ont l'occasion de se présenter à l'examen de maturité, dont le programme, arrêté par décret du 21 juin 1887, exige comme épreuves écrites :

a) Pour le grec : la version d'un morceau de prose plus difficile attique (p. ex. de Platon, de Démosthène) ou de poésie dramatique ;

b) Pour le latin : la version d'un morceau de prose ou de poésie plus difficile (p. ex. de Tacite, du philosophe Sénèque, d'Horace, de Lucrèce) ;

Le choix entre la prose et la poésie dépend du recteur;

c) Pour le latin : la version d'un thème hollandais en latin ;

Les épreuves énumérées sous *a*, *b* et *c* sont destinées seulement aux candidats A ;

d) Pour le hollandais : une composition sur un sujet donné; les candidats ont le choix entre six sujets;

e) Pour le français, l'allemand et l'anglais : une version en

hollandais d'un morceau de prose ou de poésie facile dans chacune de ces langues;

f) Pour l'algèbre : l'application de l'examen oral *f* sous forme de problèmes;

g) Pour la géométrie : l'application de l'examen oral *g* sous forme de problèmes;

h) Pour l'algèbre, et *i*) pour la géométrie l'application : de l'examen oral *h* et *i* sous forme de problèmes, seulement pour les candidats B.

L'examen oral comprend :

a) Pour le grec : la version et l'explication d'un morceau de prose (p. ex. de Xénophon, de Lysias, d'Isocrate, d'Hérodote) et de poésie épique;

b) Pour le latin : la version et l'explication d'un morceau de prose (p. ex. de Cicéron, de Salluste, de Livius) ou de poésie facile (p. ex. d'Ovide, de Tibulle, de l'Énéide);

c) Les antiquités romaines, seulement pour les candidats A;

d) L'histoire générale traitée dans la cinquième et la sixième année;

e) L'histoire de la patrie traitée dans la sixième année, seulement pour les candidats A;

f) L'algèbre, jusqu'aux équations du deuxième degré, inclusivement;

g) La géométrie, jusqu'à la stéréométrie, inclusivement;

h) L'algèbre, les comparaisons indéterminées du premier degré, les progressions arithmétiques et infinies et les logarithmes;

i) La géométrie, la trigonométrie plane et sphérique;

L'examen oral sous *h* et *i* est seulement pour les candidats B.

Il n'est pas permis de prendre des morceaux de lecture ou de version que les candidats ont déjà traités. Les notes qui sont données sont : 5 très bien, 4 bien, 3 suffisant, 2 non suffisant, 1 mal. Pour réussir, les candidats A doivent avoir au moins la note 3 pour les branches du grec et du latin, les candidats B de même pour la branche des mathématiques et pour l'une des branches du grec ou du latin.

Cet examen de maturité a lieu ainsi depuis l'introduction de la nouvelle loi, savoir depuis 1881. Nous devons à la bienveillance de M. Eggink, inspecteur des gymnases, que nous remercions tout particulièrement, de pouvoir mettre sous les yeux du lecteur la statistique de cet examen depuis cette année jusqu'à aujourd'hui.

ANNÉES.	NOMBRE DES CANDIDATS.				NOMBRE DES DIPLOMES DONNÉS.				REFUSÉS.
	A	B	A et B	TOTAL	A	B	A et B	TOTAL	
1881 *a.*	6	1	3	10	6	2	2	10	»
1882 *a.*	35	10	3	48	34	9	3	46	2
1882 *b.*	4	3	»	7	2	3	»	5	2
1882 *c.*	7	»	»	7	2	»	»	2	5
1883 *a.*	109	23	12	144	102	24	4	130	14
1883 *b.*	4	5	»	9	2	3	»	5	4
1883 *c.*	9	6	1	16	4	1	1	6	10
1884 *a.*	173	52	16	241	156	50	15	221	20
1884 *b.*	17	10	4	31	11	8	2	21	10
1884 *c.*	15	7	»	22	5	5	»	10	12
1885 *a.*	201	62	13	276	183	61	11	255	21
1885 *b.*	16	15	6	37	10	13	4	27	10
1885 *c.*	11	17	1	29	5	6	1	12	17
1886 *a.*	208	57	9	274	182	50	8	240	34
1886 *b.*	22	25	1	48	15	21	»	36	12
1886 *c.*	17	7	1	25	8	5	1	14	11
1887 *a.*	182	53	17	252	163	53	16	232	20
1887 *b.*	25	22	1	48	12	16	1	29	19
1887 *c.*	20	17	»	37	7	8	»	15	22
1888 *a.*	190	69	6	265	173	65	6	244	21
1888 *b.*	43	34	1	78	22	23	»	45	33
1888 *c.*	26	15	4	45	15	5	1	21	24
1889 *a.*	182	84	10	276	170	78	10	258	18
1889 *b.*	45	35	»	80	25	22	»	47	33
1889 *c.*	26	24	2	52	9	12	»	21	31
1890 *a.*	193	92	9	294	176	86	9	271	23
1890 *b.*	49	25	2	76	25	12	1	38	38
1890 *c.*	22	24	2	48	14	14	1	29	19
1891 *a.*	198	70	12	280	179	66	12	257	23
1891 *b.*	45	34	5	84	20	18	4	42	42
1891 *c.*	19	19	»	38	14	12	»	26	12
TOTAL.	2118	918	141	3177	1751	751	113	2615	562

Les élèves des gymnases sont indiqués par *a*, les extranei par *b*, et les candidats devant la commission du gouvernement (voyez plus bas) par *c*. En 1881 on n'avait que des élèves de gymnases.

Cette statistique nous apprend que 82,31 p. 100 des candidats ont reçu le diplôme désiré, tandis que 17,68 p. 100 ont été refusés. Le percentage pour les différents diplômes est presque le même : 82,67 ; 81,80 et 80,14. Un coup d'œil suffit pour observer que presque toujours pour les extranei la chance est la plus mauvaise.

Après l'énumération des branches de l'enseignement la loi règle le nombre des gymnases publics en prescrivant que chaque commune d'au-dessus de 20 000 habitants doit établir et entretenir un gymnase selon les prescriptions de la loi, à moins que la condition et l'état de la commune ne fassent prévoir que le gymnase ne sera pas fréquenté par un nombre suffisant d'élèves. Les Pays-Bas ont 21 communes au-dessus de 20 000 habitants; trois d'entre elles sont exemptées par décret d'établir un gymnase: d'un autre côté 11 communes de moins de 20 000 habitants ont établi et entretiennent un gymnase. Ainsi la Hollande a ses 29 gymnases publics. En vertu de la loi, ensuite de sa participation aux frais des gymnases, le gouvernement a le droit d'approbation pour la nomination des professeurs; dans 25 communes sur 29, car il n'y en a que quatre qui ne jouissent pas des subsides de l'État; ce sont les trois communes d'au-dessus de 100 000 habitants, savoir: Amsterdam, Rotterdam et La Haye et, pour une autre cause, la commune de Kampen. Les autres communes reçoivent du gouvernement 50 p. 100 des frais de leur gymnase, excepté la commune du Doetinchem, qui reçoit une somme fixe. Les frais de tous ces 29 gymnases ensemble s'élèvent annuellement à la somme d'environ 1 200 000 francs, déduction faite des rétributions des élèves.

La statistique suivante, que nous devons aussi à M. Eggink, nous donnera un aperçu des frais de l'enseignement gymnasial pendant les années 1887-88, 1888-89, 1889-90 (le franc = 0.475 florin hollandais).

	Subsides du gouvernement et autres dépens de l'État.	Dépens des communes.	Revenus des communes déduction faite des subsides du gouvernement.	Montant des dépens *a*) des communes, *b*) du gouvernement.
1887-88.	451 346 fr. 45	1 128 022 fr. 75	416 635 fr. 85	*a*) 711 386 fr. 90
				b) 451 346 fr. 45
	1 579 369 fr. 20		Total. . .	1 162 733 fr. 35
1888-89.	484 025 fr. 50	1 187 237 fr. 00	422 066 fr. 30	*a*) 765 170 fr. 70
				b) 484 025 fr. 5
	1 671 262 fr. 50		Total. . .	1 249 196 fr. 20
1889-90.	480 784 fr. 45	1 189 981 fr. 95	435 233 fr. 45	*a*) 754 748 fr. 50
				b) 480 784 fr. 45
	1 670 766 fr. 40		Total. . .	1 235 532 fr. 95

Quant aux rétributions des élèves elles sont de 100 florins hollandais (environ de 205 fr.) par an au maximum pour chaque élève. Quoique la loi ne parle pas de bourses d'étude pour les

élèves des gymnases, comme il y en a pour les étudiants aux Universités, l'occasion ne manque pas dans plusieurs communes, pour des élèves qui ont beaucoup de talent mais peu d'argent, de suivre gratuitement les cours et de recevoir de la même manière les livres d'étude. Ailleurs des fondations pourvoient à cette nécessité.

La loi avait encore institué des progymnases de quatre cours annuels. Pendant quelques années ces progymnases ont existé, mais maintenant on les cherchera en vain, car trois d'entre eux ont été élevés au rang de gymnases, tandis que les deux autres ont été supprimés faute d'élèves.

Ces 29 gymnases voient le nombre de leurs élèves augmenter régulièrement. Avant la loi de 1876 il y avait une cinquantaine d'écoles latines et de gymnases avec 1 000 à 1 200 élèves; maintenant ce nombre dépasse 2 500, comme nous voyons dans la statistique suivante des élèves et des auditeurs aux gymnases publics, que nous devons encore à M. Eggink. Il faut que le lecteur observe que, bien que la loi se taise sur les auditeurs, il y a des gymnases où se trouvent des élèves qui ne suivent pas tous les cours et qui s'appellent auditeurs.

ANNÉES.	ÉLÈVES	AUDITEURS	TOTAL.	ANNÉES.	ÉLÈVES	AUDITEURS	TOTAL.
1879	1 527	—	1 527	1886	2 295	34	2 329
1880	1 676	—	1 676	1887	2 316	26	2 342
1881	1 718	12	1 730	1888	2 382	33	2 416
1882	1 889	22	1 911	1889	2 463	23	2 486
1883	2 144	26	2 170	1890	2 509	32	2 541
1884	2 265	33	2 298	1891	2 569	21	2 590
1885	2 263	43	2 306				

En outre la loi permet à chaque particulier et à chaque société d'établir une école d'enseignement supérieur à condition que les statuts et les règlements soient communiqués auparavant à l'administration de la commune où l'école est établie et au gouvernement, et qu'il soit délivré annuellement un rapport sur l'état de cette école tant à ladite commune qu'au gouvernement. En vertu de cette permission il y a quelques gymnases particuliers, dont les élèves suivent à peu près les mêmes cours d'enseignement que leurs camarades aux gymnases publics, mais ces écoles n'ayant pas le droit de délivrer, même en présence des commis-

saires du gouvernement, le diplôme de maturité, leurs élèves doivent subir cet examen ou aux gymnases comme extranei ou devant la commission du gouvernement.

Sur le reste de la loi nous pouvons être très court. En premier lieu, il nous faut remarquer ce que la loi prescrit à l'égard de l'examen d'admission au gymnase et des examens de promotion d'une année à l'autre. Ces épreuves se passent devant les professeurs du gymnase en présence des curateurs, dont la décision prévaut sur celle des professeurs.

On exige du candidat au gymnase tout ce que l'enseignement inférieur a pu lui donner : savoir la lecture et l'écriture, les éléments de la grammaire hollandaise, de la géographie et de l'histoire. En vertu de la loi du 7 mai 1878 les éléments de la grammaire française y ont été ajoutés presque partout et par endroit aussi les éléments des mathématiques. L'âge ordinaire des candidats est de 12 ans et parfois des jeunes filles se présentent, mais c'est une chose bien rare.

Pour la promotion d'une année à l'autre on exige la connaissance de tout ce qui a été enseigné dans l'année précédente. De la même manière, aux jeunes gens qui ont reçu leur enseignement ailleurs, l'entrée dans une classe supérieure du gymnase n'est accordée que lorsque le candidat a prouvé, par un examen, qu'il possède les matières enseignées dans la classe inférieure à celle où il veut entrer.

Dans l'ordre de ses articles la loi règle ensuite l'examen de maturité, dont nous avons parlé amplement plus haut à l'occasion des branches de l'enseignement. Ici donc, il ne reste qu'à remarquer que cet examen se passe aux gymnases publics devant les professeurs eux-mêmes, en présence d'un ou de plusieurs commissaires du gouvernement, dont la décision prévaut aussi sur celle des professeurs. En outre, une commission du gouvernement est nommée annuellement, devant laquelle tous les jeunes gens, à l'exception des élèves de la sixième classe des gymnases, peuvent prouver leur capacité, quoiqu'il leur soit permis de s'adresser à un gymnase de leur choix afin d'y être examinés comme extranei. Ces articles de la loi ont provoqué en 1880 une discussion sérieuse. Et même avant que la loi en son entier fût mise en exécution, M. Six, ministre de l'intérieur, voulut corriger ce qui lui semblait mauvais dans ces articles; mais comme ce projet de loi a échoué au printemps de 1881, nous n'en parlerons plus.

Pour les étrangers, qui souhaitent de prendre leurs grades à nos Universités, ces articles de la loi sont assez fâcheux, car l'en-

seignement qu'ils ont suivi comprend souvent des branches toutes différentes. Et cependant, il répugne entrêmement à l'esprit hollandais (tout de liberté et d'hospitalité) de fermer les portes de l'Université aux étrangers. Aussi la loi du 23 juillet 1885 a-t-elle prescrit que le gouvernement ordonnerait par décret à quels élèves des écoles étrangères les mêmes droits seraient accordés qu'à nos élèves qui ont réussi à leur examen de maturité, et ce décret a été publié le 30 juillet 1886.

Quelquefois un étudiant après son entrée à l'Université s'aperçoit qu'il a fait un mauvais choix de Faculté, et comme un très petit nombre seulement de candidats réussissent pour l'admission dans toutes les Facultés, la loi a dû pourvoir à cela; dans son article 86 elle ordonne que l'étudiant en changeant de Faculté doit prouver par un examen devant la Faculté dans laquelle il désire passer des examens universitaires, qu'il a une connaissance suffisante des branches dans lesquelles il n'a pas été examiné à son examen de maturité.

Quant aux professeurs, la loi a indiqué les capacités dont ils doivent faire preuve et la manière de les nommer; leur mode de démission, et aussi la suspension, quand elle est nécessaire, s'y trouvent réglés. Un des professeurs est directeur en chef du gymnase et porte le titre de *rector*, en cas d'empêchement il est remplacé par le *conrector*. Ces deux professeurs doivent être docteurs ès lettres classiques. Quoique les professeurs aux gymnases publics, à proprement parler, ne soient pas des employés de l'État, la loi reconnaît comme tels tous les professeurs, qui sont placés aux gymnases dont l'existence est légalement obligatoire et leur a accordé une pension selon la loi sur la mise en retraite des employés civils de l'État; quant aux veuves et aux enfants mineurs de ces employés, l'État a institué une caisse particulière, dans laquelle les professeurs doivent verser des contributions annuelles.

L'administration des gymnases est confiée au collège des curateurs, nommé par le conseil municipal. Nous avons déjà traité de la décision définitive de ce collège à l'égard des examens gymnasiaux. Le même collège présente annuellement ses rapports au conseil municipal et au gouvernement, et en cas de vacances il a le droit de faire une liste de présentation après avoir pris l'avis de l'inspecteur des gymnases.

C'est à ce dernier que la loi a donné, sous l'autorité du ministre de l'intérieur, la surveillance de tous les gymnases publics: en cas de contravention à la loi ou aux décrets rendus en vertu de la loi, il a le droit de dresser procès-verbal. Il visite les différentes

écoles et s'efforce, après en avoir conféré avec les administrations municipales, les collèges des curateurs et les recteurs, de prendre toutes les mesures utiles à la bonne tenue des gymnases. Annuellement il dresse son rapport.

Du reste, la loi a accordé aux administrations municipales une pleine liberté à l'égard des vacances et de tout ce que la loi n'a pas réglé. Seulement le décret réglant le programme des études ordonne que les cours annuels doivent commencer le premier jour du mois de septembre; que vingt-quatre élèves forment une classe, que, s'il y en a davantage, il est nécessaire de former des classes parallèles, pour chaque nombre de vingt-cinq élèves, et enfin qu'il n'est permis qu'en cas de circonstances extraordinaires de réunir des classes.

En décrivant l'organisation des études dans les gymnases de Hollande, nous avons pris à tâche d'observer une objectivité aussi grande que possible. Cependant les lecteurs auront pu se dire quelquefois que le système actuel pourrait être encore mieux réglé. Nous n'aurons garde de contester absolument la vérité de cette opinion, mais ce n'est pas dans une Revue internationale de l'Enseignement qu'il convient de discuter les défauts d'une loi purement hollandaise.

Sans fermer les yeux sur les défauts de l'ordre de choses actuel, sachons aussi reconnaître que la loi de 1876 a eu déjà des conséquences importantes pour l'enseignement gymnasial en Hollande:

La confusion, qui existait dans l'enseignement d'autrefois, a été remplacée par l'uniformité;

La culture générale des élèves s'est élevée, leur nombre a doublé, la chance d'entrer à l'Université sans réunir les capacités nécessaires est aujourd'hui presque nulle;

Les maisons sales, obscures et malsaines, qu'on appelait écoles latines et gymnases, ont fait place presque partout à des édifices satisfaisant aux exigences de l'hygiène et de la pédagogie, et même, çà et là, on n'a pas épargné la dépense pour développer aussi par l'aspect de l'établissement lui-même l'amour du beau chez notre jeunesse;

La condition des professeurs a été améliorée, tant pour eux-mêmes que pour leurs familles; la crainte de l'obscur avenir ne les hante plus comme auparavant; car, quoique nourris par les classiques, ces professeurs ne pourraient toujours appliquer le *tu ne quæsieris, scire nefas* de leur Horace.

Ainsi, il y a des raisons d'être reconnaissant. Quant à nous, les aînés, nous qui avons connu d'autres temps, nous qui savons par expérience que maint défaut a été corrigé, nous nous réjouissons de cœur de toutes ces améliorations; cependant nous ne manquerons jamais à l'appel, quand il sera question d'une réforme de notre enseignement gymnasial, et surtout, quand les études classiques seront menacées d'y être négligées, on nous trouvera au premier rang de combat: car c'est sur le fondement de celles-ci que la préparation aux études universitaires doit être édifiée; c'est aux sources elles-mêmes de la connaissance humaine que doit puiser tout ce qui aspire à l'hégémonie des esprits.

A.-H.-G.-P. VAN DEN ES.

Recteur du gymnase d'Amsterdam.

DE L'ENSEIGNEMENT

DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

DANS

LES UNIVERSITÉS D'ALLEMAGNE ET DE FRANCE (1)

II. — PARTICULARITÉS PROPRES AUX DIVERS ÉTATS

Malgré la variété qui règne en Allemagne à raison des règles propres à chaque Université, nous avons pu indiquer quelques traits généraux de l'enseignement économique : de même pour chaque pays, et sous semblable réserve, on peut signaler quelques particularités qui le caractérisent. Elles portent principalement sur deux points : la Faculté chargée d'enseigner l'économie politique et la sanction de cet enseignement.

I. **Prusse.** — En Prusse, nous l'avons dit, l'Économie Politique est enseignée dans la Faculté de Philosophie, qui recueille les sciences les plus diverses. Nous savons aussi que, dans le sein de cette Faculté, les Sciences d'État (au sens large du mot) sont parvenues à former un groupe distinct (*Staats-Cameral-und Gewerbe-Wissenschaften*). Mais naturellement ce système bâtard doit trahir ses défauts quelque part, et c'est dans la sanction du cours que nous les trouvons. L'idée fondamentale des Universités prussiennes, et même allemandes, fait de ces corps simplement des foyers scientifiques. Le diplôme qu'elles délivrent, diplôme de docteur, est purement universitaire et honorifique. Lorsqu'on veut embrasser une carrière, il faut subir devant d'autres juges, même sur les matières semblables, plusieurs examens indépendants du doctorat. On les appelle examens d'État. Ce qu'on apprend à l'Université peut donc assez souvent servir aux deux examens, et, par suite, il y a une double sanction possible de l'assiduité et du travail, l'une universitaire, qui résulte de l'examen de doctorat, l'autre extra-universitaire, qui résulte des examens d'État. En ce qui concerne l'Économie Politique, cette double sanction est des plus faibles.

A. Sanction universitaire. — On sait que, pendant tout son

(1) V. la *Revue* du 15 juin.

temps d'études (six semestres), l'étudiant prussien peut arranger à sa guise l'ordre de ses travaux, qu'aucun examen ne vient le contraindre à suivre un plan méthodique. L'examen du doctorat seul donnera lieu à quelques interrogations. C'est le principe, cher aux Allemands, de la liberté d'apprendre, dont on a pu dire avec raison autant de bien que de mal, peut-être cependant un peu plus de mal que de bien (1).

Le diplôme qu'obtiendra l'étudiant en sciences politiques (*Staatswissenschaften*) est celui de docteur en philosophie. Les règles de ce doctorat sont les suivantes (2) : production du certificat de maturité pour l'entrée à l'Université, demande écrite de subir l'examen, attestation de la ou des Universités où il a fait ses études permettant d'établir le nombre de ses semestres. A cet effet, l'étudiant est muni d'une feuille spéciale, espèce de livret universitaire, où sont consignés les cours qu'il a suivis, avec mention de l'assiduité, attestée par la signature du professeur. Puis vient l'autorisation de subir l'examen, et la présentation en manuscrit d'une thèse, que l'auteur affirme avoir composée lui-même. Le manuscrit est examiné par la section compétente de la Faculté. S'il est approuvé, le candidat subit l'épreuve orale qui porte sur trois matières, une sur la matière d'où a été pris le sujet de la thèse, les deux autres sur des sciences connexes. Dans quelques Universités, appliquant cette idée que le diplôme est un diplôme de philosophie, on exige une interrogation de philosophie. Quant aux sciences connexes, tantôt elles sont désignées par le candidat sous réserve d'approbation de l'autorité supérieure, tantôt le règlement lui-même les indique. Mais le droit, même d'État ou administratif, ne peut être choisi. La statistique, à Berlin, n'est pas considérée comme branche spéciale. Il en est différemment ailleurs (3).

Si le candidat passe avec succès cet examen oral, il peut soutenir sa thèse, qu'il a pris soin de faire imprimer dans l'intervalle. Cette soutenance est purement d'apparat. Il a généralement pour opposants trois amis, qui, après une courte discussion, ne manquent pas de s'avouer vaincus, et le bureau, après quelques éloges, prononce solennellement sa promotion au grade de docteur.

Les thèses, soit comme volume, soit comme valeur scienti-

(1) Voy. BLONDEL, *De l'Enseignement du droit dans les Universités allemandes*, p. 67, et *La Réforme des Études juridiques en Allemagne* (*Revue intern. de l'Enseign. supérieur*, 15 janv. 1887).

(2) *Grundsätze und Bedingungen der Ertheilung der Doctorwürde*, etc., von Dr MAX BAUMGART. Berlin, 1888, 3e édit.

(3) BAUMGART, *op. cit.*, p. 175.

fique, sont, en général, bien inférieures à nos thèses de docteur en droit, et, sous ce rapport, il est bon de redresser l'opinion publique française, trop sévère pour nous-mêmes. Il ne peut guère du reste en être autrement. On voit facilement que, eu égard au temps d'études, la thèse de doctorat allemand correspond à notre ancienne thèse de licence. On remarque toutefois que ces épreuves, portant exclusivement sur les sciences économiques, exigent une préparation spéciale assez sérieuse.

Il faut expliquer maintenant pourquoi nous avons dit plus haut que la sanction universitaire était insuffisante. Cette sanction est insuffisante, non point pour ceux qui s'y soumettent, mais parce que la plupart des étudiants n'ont pas d'intérêt à s'y soumettre. Sans doute le titre de docteur est honorifique, mais encore y a-t-il des carrières où cet honneur procurera de l'avancement. Le docteur en philosophie pour la philologie deviendra plus facilement professeur de gymnase, le docteur en philosophie pour les sciences naturelles également : de même l'historien ; de même le docteur en théologie en profitera dans sa carrière ecclésiastique (1). Le docteur en philosophie pour les sciences d'État ne peut utiliser son titre que s'il entre dans les carrières juridiques : or, c'est alors le diplôme de docteur en droit qui est le plus utile. C'est donc celui-ci que la grande masse essaie d'obtenir, c'est à la Faculté de Droit qu'elle se fait inscrire, et il n'y a que quelques rares travailleurs qui, inscrits aux deux Facultés, poursuivent à la fois les deux diplômes.

B. *Sanction extra-universitaire.* — Nous venons de dire que c'est aux étudiants en Droit surtout que peut profiter l'étude des sciences économiques. Et toutefois, comme ces sciences font partie de la Faculté de Philosophie, ni leur thèse, ni leurs interrogations d'examen ne peuvent les avoir pour objet. Pour eux donc, ces enseignements n'ont point de sanction universitaire. Cependant la majeure partie des auditeurs des cours d'économie politique se recrute chez les étudiants en droit. Pourquoi ? Parce que, à défaut de la sanction universitaire, il en existe du moins une extra-universitaire, très faible il est vrai ; et surtout, parce que la connexité des deux disciplines, vivement ressentie par les esprits, est aujourd'hui passée dans la tradition.

En quoi consiste cette sanction extra-universitaire ? Elle consiste dans les examens d'État.

Il faut distinguer dans les examens d'État ceux donnant accès

(1) Le doctorat en théologie n'est le plus souvent conféré que *honoris causa* : la plupart des théologiens protestants ne sont que de simples licenciés.

aux carrières judiciaires, ceux donnant accès aux carrières administratives. Les deux carrières ont un premier examen commun, le *Referendar-Examen*. C'est dans celui-ci, principalement, que réside notre sanction. Il se compose : 1° d'une épreuve écrite portant sur une matière de droit; 2° d'une épreuve orale portant, entre autres matières, sur les éléments de l'économie politique. Malheureusement, ces éléments d'économie politique se trouvent perdus au milieu de douze autres matières, et, en outre, les examinateurs, presque toujours des magistrats de carrière (1), se trouvent dépourvus de compétence spéciale et ne posent guère que des questions superficielles, ou de législation plutôt commerciale qu'économique. Ce qu'il y a de plus sérieux est encore la remise préalable entre les mains du jury du livret qui contient la liste des cours suivis par le candidat et le témoignage de son assiduité. Les candidats qui ont avec succès subi cet examen deviennent référendaires.

Nous ne pouvons les suivre dans le stage auquel ils sont soumis. Ce n'est pas l'objet de notre étude, et, du reste, nous ne pourrions que répéter ce qu'a déjà si bien exposé notre collègue M. Blondel, à l'ouvrage duquel nous devons renvoyer le lecteur (*De l'enseignement du droit dans les Universités allemandes*, p. 52 et suiv.). Contentons-nous de dire ici qu'après deux ans de stage auprès des tribunaux judiciaires, une bifurcation s'opère entre les référendaires candidats aux emplois judiciaires (magistrats, notaires, avocats, avoués) qui restent à la justice, et les candidats aux emplois administratifs, qui font encore un stage auprès des diverses autorités administratives. Deux ans après cette bifurcation, les premiers subiront l'examen de *Justiz-Assessor*, les autres celui de *Regierungs-Assessor* (qui n'est pas du reste absolument indispensable). Dans aucun de ces examens nous ne retrouvons l'économie politique. Même dans l'examen de *Regierungs-Assessor*, les épreuves portent sur des matières tout à fait techniques, où les études scientifiques antérieures n'ont d'autre utilité que d'avoir donné au candidat une discipline générale et le sentiment des rapports organiques de toutes les fonctions sociales. Dans ces deux examens les professeurs sont absents du jury, uniquement composé de hauts fonctionnaires.

Dans les grandes Universités ce défaut presque absolu de sanction n'est pas trop sensible. Dans les petites, on s'en plaint amèrement. Il prive le maître d'un nombre important d'élèves.

(1) Théoriquement, rien n'empêcherait que les membres de ce jury ne fussent pris dans les Universités, mais telle n'est pas la pratique.

En revanche, le professeur débarrassé de la perspective de l'examen est plus libre dans le choix et le développement de ses sujets, et nous avons déjà fait remarquer qu'en général, dans le Nord, en Prusse, l'allure du cours est plus dégagée, plus scientifique; que dans le Sud au contraire, où dominent les préoccupations pratiques, on étudie les principes économiques moins en eux-mêmes que dans la législation.

II. **Saxe.** — C'est encore dans la Faculté de Philosophie que se trouve, en Saxe, l'enseignement des *Staats-und Cameralwissenschaften*. Mais la sanction est plus sérieuse qu'en Prusse. Nous ne parlons pas de la sanction universitaire; nous n'avons guère qu'à reproduire ici ce que nous avons dit pour le doctorat en Prusse. Le sujet de la thèse portant sur l'Économie Politique, les deux autres interrogations à l'oral portent sur des matières choisies par le candidat, sous l'approbation du pro-chancelier (1). Nous visons la sanction extra-universitaire.

En Saxe, comme en Prusse, nous trouvons le *Referendar-Examen*, et la bifurcation qui le suit. Mais, à la différence de la Prusse, le jury est composé de professeurs de l'Université réunis à cet effet en commission extra-universitaire. Dans ce jury siègent des juges de différentes Facultés, le professeur d'Économie Politique, qui appartient à la Faculté de Philosophie, avec des professeurs de Droit. Or, c'est déjà tout autre chose même pour le Droit d'avoir affaire à un magistrat ou à un spécialiste, à plus forte raison dans notre science. De ce chef donc l'étudiant est plus fortement stimulé à suivre le cours du professeur qui l'interrogera à l'examen.

Cet examen se compose de deux parties, l'épreuve écrite et l'épreuve orale. A l'époque où parut l'ouvrage de M. Blondel (1888), l'épreuve écrite comprenait trois travaux; l'un devait être le commentaire d'un texte pris dans le *Corpus juris*; les deux autres portaient sur d'autres branches de la science, y compris l'Économie Politique (2). Cette dernière matière revenait environ tous les cinq semestres. Aujourd'hui, depuis une décision ministérielle prise durant le semestre d'été de 1890-91, l'examen écrit porte exclusivement sur des espèces à résoudre d'après le droit en vigueur. Cette tendance pratique diminuera évidemment dans une certaine mesure, aux yeux des candidats, l'importance de tous les autres enseignements.

Quant à l'épreuve orale, elle donne lieu, comme en Prusse, à

(1) Baumgart, *op. cit.*, p. 188, n° 13.
(2) *Op. cit.*, p. 48.

un très grand nombre d'interrogations. Il semblerait que, comme cela arrive chez nous, le candidat dût avoir assez souvent la tentation de sacrifier absolument quelques matières pour se rattraper sur les autres. Mais les conséquences d'un échec sont plus graves que chez nous. On ne peut, en principe, se représenter qu'une fois, et après un nouveau semestre d'études passé à l'Université.

Nous avons assisté à un de ces examens. Les professeurs interrogeaient quatre candidats à la fois, posant parfois la même demande, ou successivement ou collectivement, à tous, ou posant des questions distinctes; c'est ainsi qu'on procède aujourd'hui dans nos examens de licence en droit. La durée de l'interrogation est d'une demi-heure pour les quatre candidats. Un délégué du gouvernement surveille les interrogations, assiste aux délibérations : sa présence est une garantie contre les divers abus qui pourraient se commettre par trop de sévérité ou d'indulgence. Nous avons noté le caractère pratique des questions d'économie politique : crédit, crédit agricole, sociétés de crédit, etc.

Quant au deuxième examen d'État, tant de *Justiz-Assessor* que de *Regierungs-Assessor*, nous n'avons qu'à répéter ce que nous avons dit pour la Prusse.

III. **Reichsland** (Alsace-Lorraine). — A Strasbourg nous commençons à noter le rapprochement des Sciences économiques et juridiques. Une Faculté unique les reçoit toutes deux, la *Rechts- und Staatswissenschaflliche Facultät.*

Et toutefois nous pouvons presque reproduire ce que nous avons dit de la sanction universitaire en Prusse et en Saxe. En effet, la Faculté est comme double, elle décerne deux diplômes parfaitement distincts, le diplôme de docteur *juris utriusque* et celui de docteur *rerum politicarum*. Remarquons cependant que l'examen oral, pour l'obtention de ce dernier diplôme, porte sur l'économie politique, la science des finances et la statistique, mais aussi sur la science de l'État et le droit de l'État (*Staatslehre und Staatsrecht*).

Le régime, l'utilité, les suites des examens d'État sont les mêmes qu'en Prusse.

IV. **Grand-Duché de Bade.** — L'Économie Politique est enseignée à la Faculté de Philosophie.

L'Université d'Heidelberg fait mention sur le diplôme de docteur en philosophie de la science à laquelle se rattache le sujet de la thèse. Et, parmi les disciplines qui peuvent être choisies par le candidat comme matière d'interrogation à l'examen oral, nous trouvons le droit d'État, le droit des gens, le droit admini-

stratif, la théorie générale de l'État, la politique, la science de l'administration (1).

V. **Bavière.** — La Bavière possède trois Universités dont chacune, en ce qui concerne notre science, a un régime propre. A Erlangen l'Économie Politique est enseignée, comme en Prusse, à la Faculté de Philosophie; nous renvoyons à ce que nous avons dit de ce pays. A Munich, il y a une Faculté spéciale, le *Staatswirthschaftliche Facultät.* Elle délivre un diplôme particulier, et les interrogations ne portent guère que sur des questions domaniales ou économiques. Toutefois, quand le sujet de la thèse est sur une matière domaniale, une des trois interrogations de l'examen oral doit appartenir aux sciences d'État (2).

L'Université de Würzbourg nous paraît plus favorable à une union intime du Droit et de l'Économie Politique. Ces deux sciences sont enseignées dans la même Faculté, la *Rechts-und Staatswissenschaftliche Facultät.* Cette Faculté délivre, il est vrai, comme celle de Strasbourg, des diplômes distincts; mais, d'une part, une facilité est accordée aux étudiants qui veulent conquérir d'un seul coup les deux diplômes (ils peuvent prendre le sujet unique de leur thèse, soit dans le Droit, soit dans l'Économie Politique [art. 15 des statuts]); d'autre part, l'examen oral pour le doctorat *rerum œconomico-politicarum* porte, en même temps que sur l'Économie Politique, la Politique économique et la Science des Finances, sur la Science de la police, le Droit constitutionnel et administratif, le Droit des gens, et leur histoire. Enfin, et ceci est ce qu'il y a de plus remarquable, les candidats au doctorat en droit rencontrent à l'examen oral (de deux heures) l'Économie Politique, comme les candidats au doctorat économique ont trouvé le Droit d'État.

Notons, du reste, que dans les deux doctorats une sévère épreuve écrite précède l'examen oral et la thèse (3).

On voit que, du moins dans cette Université, la sanction universitaire de l'assiduité au cours d'Économie Politique s'applique à ceux auxquels elle est utile et ne manque pas d'énergie.

D'ailleurs dans toute la Bavière, comme dans le reste de l'Allemagne, le doctorat ne constitue qu'une distinction honorifique et ne dispense nullement des examens d'État.

Ces examens, au nombre de deux, ainsi qu'en Prusse, ne sont pas soumis aux mêmes règles.

(1) Baumgart, p. 181. — (2) Baumgart, p. 212.

(3) Les étudiants qui ont obtenu un prix à la Faculté peuvent présenter leur mémoire en guise de dissertation inaugurale (§ 5).

Le premier ne peut être subi qu'à l'expiration complète des études de droit qui, en Bavière, est de quatre ans. Le jury, comme en Saxe, est composé de professeurs sous la surveillance d'un délégué du gouvernement : le professeur d'Économie Politique en fait partie. Nous avons vu subir ces examens à Würzbourg et à Munich, et nous notons la pratique inhumaine de faire passer successivement le candidat d'interrogation en interrogation pendant les deux heures que dure l'examen. Saurait-il admirablement, il nous paraît difficile que le cerveau du malheureux reste lucide jusqu'à la fin : qu'est-ce donc s'il a mal répondu dès le début?

A cet examen succède un stage de trois ans, après lequel on est autorisé à subir le second, appelé *Concurs*. Ce dernier examen ouvre à la fois l'entrée des deux carrières, administrative et judiciaire. Le bureau se compose de hauts fonctionnaires; le caractère des questions et des épreuves est tout à fait technique. L'économie politique n'y peut apparaître que sous la forme appliquée.

VI. **Würtemberg.** — L'Économie Politique est enseignée dans une Faculté spéciale, la *Staatswissenschaftliche Facultät*.

Cette Faculté délivre un diplôme qui lui est propre. Outre la thèse, le candidat doit subir un examen oral, et même un examen écrit, si cela paraît nécessaire.

L'examen oral porte en règle sur quatre matières obligatoires qui sont : l'Économie Politique (théorique et pratique), la Science des Finances, le Droit d'État général, la Science de l'Administration.

Nous ne trouvons dans les programmes d'examen oral des candidats au doctorat en droit rien de semblable à ce que nous avons vu à Würzbourg; mais ce défaut est racheté par la sanction extra-universitaire.

Pour les examens d'État en effet, le Würtemberg a des règles tout à fait propres. Les trois carrières ouvertes aux étudiants de nos deux Facultés sont celles : de la justice, de l'administration intérieure, du département des finances. A chacune correspond un ordre distinct d'examens d'État.

L'Économie Politique ne figure, à aucun titre, dans le programme des examens d'État pour la justice. Nous n'en parlerons donc pas.

Les examens correspondant à la carrière administrative proprement dite sont au nombre de deux; le premier ne peut être subi qu'après le septième semestre d'études et à Tübingen. Le jury est composé de professeurs de la Faculté de Droit et de la Faculté des Sciences d'État, sous la présidence d'un délégué du ministre de l'intérieur. L'épreuve est double, écrite et orale : les

matières du programme sont; le droit privé, le droit pénal, la procédure pénale, la procédure civile, le droit ecclésiastique, le droit d'État, l'économie politique, le droit administratif, la science de l'administration. Le second examen, tout à fait technique, est subi après un an et demi de stage actif, à Stuttgart, devant un bureau composé de conseillers au ministère de l'intérieur.

Enfin, dans le département des finances, nous trouvons aussi deux examens d'État. Le premier est subi à Tübingen ; le jury se compose de professeurs de la Faculté des Sciences d'État et de la Faculté de Droit, sous la présidence d'un délégué du ministre des finances, ou, en son absence, d'un des professeurs d'Économie Politique. Le programme comprend : le droit civil, la procédure civile, la procédure pénale, le droit d'État, l'économie politique, la science des finances, la législation financière, la science de l'économie agricole, forestière, l'étude des questions industrielles (*Gewerbskunde*), la science de l'administration.

Le second examen d'État a lieu à Stuttgart, devant un bureau composé de conseillers au ministère des finances.

VII. **Autriche.**—Le système autrichien se rapproche davantage du système français pour la licence.

L'Économie Politique est enseignée à la Faculté de Droit.

Les Facultés constituent non seulement des foyers scientifiques, mais encore des écoles d'État, et leurs diplômes ouvrent l'accès aux carrières. Les études durent huit semestres : certains cours sont obligatoires, notamment un cours de Philosophie générale. L'étudiant doit être inscrit pour un *minimum* de dix leçons par semaine.

Trois examens dits *Rigorosa* dans le sein de la Faculté sont nécessaires pour obtenir le titre de docteur en droit (1). Il n'y a pas de thèse de Doctorat. A côté des *Rigorosa* nous trouvons des examens d'État. Le premier (*Rechtshistorische Staatsprüfung*) porte sur le droit romain, le droit canon, le droit allemand envisagé au point de vue historique, mais — si je puis m'exprimer ainsi — au point de vue historique pratique, comme origine du droit actuel. Ce premier examen d'État est placé à la fin de la deuxième année. Il est indispensable de l'avoir subi pour pouvoir s'inscrire comme étudiant de troisième année. Mais à partir de ce moment on a le choix ou de ne subir que les deux autres examens d'État, et alors on est déclaré apte seulement aux carrières d'État, ou de ne subir que les trois *Rigorosa*, et alors on obtient le grade de docteur qui

(1) BAUMGART, *op. cit.*, p. 306, et BLONDEL, *op. cit.*, p. 67.

donne aussi accès aux carrières d'État, et en outre est nécessaire pour devenir avocat ou *privat docent*.

Le second examen d'État (*Judizielle Staatsprüfung*) comprend le droit civil autrichien, le droit commercial et le droit de change, la procédure civile et criminelle autrichiennes, le droit pénal.

Le troisième examen (*Staatswissenschaftliche Staatsprüfung*) a pour objet le droit d'État général et autrichien, le droit des gens et l'économie politique (économie politique, statistique, et science des finances).

Le premier examen d'État est placé, nous venons de le voir, à la fin du quatrième semestre; le deuxième au plus tôt dans les six dernières semaines du huitième semestre d'étude; le troisième après l'expiration complète de la période quadriennale d'étude. Les *Rigorosa* portent, sauf la statistique, sur les mêmes matières que les Examens d'État. L'ordre n'en est pas déterminé. Le bureau des *Rigorosa* est composé de professeurs. Celui des Examens d'État de juges, hauts fonctionnaires et professeurs.

Le Parlement autrichien est saisi d'un projet de loi qui remanie profondément le doctorat, et le dépouille de sa valeur actuelle pour les emplois publics.

DEUXIÈME PARTIE

COMPARAISON AVEC LE SYSTÈME FRANÇAIS

Lorsqu'on étudie leur esprit on peut qualifier l'École allemande d'École historique-réaliste-éthique, l'École autrichienne, d'École psychologique-analytique (1); mais l'École française, comment la définir? Et d'abord, y a-t-il une École française?

Pour répondre à cette question, nous devons faire une distinction entre les économistes qui s'occupent de statistique ou de science des finances, et ceux qui se consacrent à l'économie politique.

Il n'y a point chez nous de statistique orthodoxe, de science des finances orthodoxe : il y a de la bonne et de la mauvaise statistique, de la bonne et de la mauvaise science des finances, ce qui devrait être la seule distinction reconnue. Mais il y a une Économie Politique orthodoxe. D'où vient cette différence? Peut-être de ce que, les pères de l'économie politique ayant peu ou mal traité de ces matières, on n'a pas osé en faire un catéchisme; peut-être

(1) Voy. notre *Étude sur l'enseignement de l'Économie Politique en Allemagne et en Autriche* (*Revue d'Écon. polit.*, mars 1892).

de ce que la nature même de ces sciences a rebuté les amateurs de savoir tout fait et de formules à placement universel.

Quoi qu'il en soit, débarrassées des non-valeurs bruyantes, ouvertes à tous les travailleurs, libres dans leurs mouvements, ces deux disciplines ont vu s'épanouir les grandes qualités du génie français : l'ordre, la clarté, la finesse, le bon sens. Les ouvrages des Clamageran, Stourm, Leroy-Beaulieu, Levasseur, de Foville, Cheysson, sont universellement utilisés et admirés, en Allemagne peut-être plus qu'ailleurs.

En Économie Politique, au contraire, nous trouvons une École puissante, sectaire, orgueilleuse, qui, depuis les Physiocrates, domine la science française et traite en ennemi quiconque ne lui rend pas hommage. Par le sarcasme, plus souvent encore par la conspiration du silence, elle a étouffé des hommes comme Dupont-White et Cournot, et, si le père de la science sociale, Auguste Comte, est connu dans sa propre patrie, c'est à quelques philosophes — surtout anglais — qu'il le doit, mais pas aux économistes de son pays (1).

Il est utile pour l'étude que nous entreprenons ici de caractériser cette École par ses traits principaux.

Sur la conception fondamentale de l'objet de la science, nous la trouvons en désaccord absolu avec l'École historique. Elle ne se propose aucunement d'établir des types sociaux, d'en faire l'anatomie et la physiologie, d'en suivre l'évolution. Elle est individualiste. En dépit de ses réserves ou protestations, elle n'est pas nationale mais universelle, sacrifie la nation à l'humanité ; c'est sa grandeur et sa faiblesse. Son point de vue est purement statique. La liberté, l'atomisme qui caractérisent la période de 1776 à 1860 lui semblent l'état normal. Elle considère comme un cauchemar inexplicable le long *processus* historique, le martyrologe qui y a abouti. Elle se refuse à admettre que cet état ne soit qu'une étape dans une incessante évolution.

Sa méthode est principalement (2) la méthode déductive. Elle suppose des êtres également déterminés par l'égoïsme, également éclairés par la raison, possédant, en vertu du droit naturel, les uns, les instruments de production; les autres, leurs bras seulement, et elle déduit comme des règles nécessaires les résultats de

(1) Son crime est d'avoir écrit quelques passages dans le genre de celui-ci : « Toute étude isolée des divers éléments sociaux est, par la nature de la science, profondément irrationnelle, et doit demeurer stérile, à l'exemple de l'économie politique. » Cpr. Espinas, *Histoire des doctrines économiques*, p. 315.

(2) Notons cependant une heureuse exception dans le groupe qui suit l'inspiration de M. Leroy-Beaulieu (Journal l'*Economiste*).

leur libre concurrence. L'histoire, la statistique servent d'illustrations après coup à des théories conçues sur ces axiomes, au lieu de fournir les bases sur lesquelles seront construites les théories.

En politique économique, l'École est optimiste et très favorable au capital (1). La foi dans la vertu, la bienfaisance de celui-ci, telle en est la pensée dominante. Ses luttes pour la liberté individuelle, son dédain marqué pour toute tentative de supprimer le salariat, sa tiédeur pour la coopération, son hostilité contre l'assistance publique, sa haine contre l'État, même ses rares complaisances pour celui-ci en matière de colonisation, tout vient de là, tout s'y ramène. Lorsque les maux du système capitalistique n'étaient pas évidents, elle les niait; plus tard elle plaidait la période chaotique. Tant que les théories classiques sur le salariat furent acceptées sans révolte, elle les garda. Lorsqu'elles furent convaincues de barbarie, ce n'est pas le salariat qu'elle eut l'idée d'améliorer; elle préféra changer les théories (2).

Il n'est pas jusqu'à son attitude vis-à-vis des autres Écoles qui ne décèle ce caractère. A côté de l'École orthodoxe, nous trouvons en France deux Écoles chrétiennes: l'école de Le Play; celle de M. de Mun. Toutes deux sont inspirées de la morale évangélique la plus pure, toutes deux déplorent les maux dont souffre la classe ouvrière, critiquent l'organisation actuelle, y cherchent des remèdes. Elles devraient donc, semble-t-il, être également antipathiques à l'École orthodoxe. Il n'en est rien. Toutes les colères sont réservées pour M. de Mun. Pour l'école de Le Play au contraire, quoiqu'elle pratique la méthode historique, tant raillée chez les Allemands, on a des égards, des amabilités, presque des tendresses. D'où vient cela ? C'est que M. de Mun ne croit pas à la bienfaisance du capital. Il ne le juge pas capable de guérir de lui-même les maux de la société, et veut l'y forcer par l'intervention de l'État. L'école de Le Play, au contraire, nourrie de conceptions romantiques, patriarcales, croit au bon patron, au bon ouvrier, comme jadis on croyait au bon nègre et au bon planteur. Elle rêve de résoudre pacifiquement le conflit par une tutelle perpétuelle conférée aux classes dirigeantes, c'est-à-dire capitalistes. Cela suffisait pour lui attirer les sympathies de l'École orthodoxe.

Il allait être intéressant, et ceci nous ramène au cœur même de notre sujet, d'observer l'attitude de l'orthodoxie vis-à-vis de l'enseignement de nos Universités. C'est à une date relativement

(1) Cpr. Gide, *The economic Schools and the teaching of political economy in France*; (*Political Science Quarterly*. Vol. V, nº 4, 1890).

(2) Cpr. Leroy-Beaulieu, *Essai sur les Répartitions des Richesses*.

récente, en effet, que, sur les demandes réitérées des économistes, l'Économie Politique y fut introduite (décret du 26 mars 1877), et, très logiquement selon nous, placée dans les Facultés de Droit. Jusqu'alors, elle n'avait été enseignée que dans des établissements, ou tout à fait techniques ou de très haute culture (Conservatoire des arts et métiers, Collège de France). Dès le début, l'École orthodoxe y trouva d'amères déceptions. « Les économistes n'avaient pas douté un seul instant que les nouvelles chaires ne fussent confiées à de véritables économistes, c'est-à-dire à des hommes imbus des saines doctrines et élevés à leur école. Bien plus, ils avaient leurs candidats tout prêts ; en fait ils les avaient désignés. On n'avait oublié qu'un point : à savoir que, d'après les statuts universitaires, personne ne peut occuper une chaire dans une Faculté de Droit sans avoir le titre d'agrégé en Droit ou, tout au moins, dans quelques cas exceptionnels, de docteur en Droit. Or, parmi les candidats des économistes, aucun n'était agrégé et deux ou trois seulement étaient docteurs (1) ». Les chaires et les cours furent donc confiés à des agrégés des Facultés de Droit. *Sic vos non vobis nidificatis aves.*

Tout n'était point perdu cependant. Il fallait suivre ces jeunes gens. Où trouveraient-ils d'autres doctrines que celles de l'École, puisque, à cette époque, l'École orthodoxe monopolisait toute la librairie et toute la presse spéciales, et faisait le vide autour des publications de l'étranger ? Où apprendraient-ils ce qu'ils devaient enseigner, puisque tous les maîtres connus étaient de la bonne Église ? Quelques-uns, en effet, des nouveaux professeurs, beaucoup même, et non des moins connus, ou restèrent fidèles, ou se rallièrent à cette École, et l'orthodoxie doit d'autant plus leur en savoir gré, que, n'ayant pas grand'chose à attendre d'elle, ils lui sont venus dans leur pleine indépendance (2). Mais le mal était dans cette indépendance même, dans le libre examen : il ne pouvait tarder à éclater. Parmi ces juristes habitués à voir évoluer les institutions avec les besoins des époques, respectueux de l'équité. soucieux de l'autorité de l'État, il devait se trouver des hérétiques. « Le professeur d'Économie politique de la Faculté de Paris, M. Cauwès, fut le premier qui publia son cours en 1880. Il nia l'existence des lois naturelles en économie politique, déclara nécessaire de traiter avant tout de la législation économique, et,

(1) Gide, *op. cit.*, p. 630.

(2) Jourdan, *Cours analytique d'Économie Politique,* 1882. Villey, *Traité élémentaire d'Économie Politique*, 1885. Beauregard, *Précis d'Économie Politique,* 1890. Rambaud, *Traité élémentaire et raisonné d'Économie Politique*, 1892.

adoptant le système de List, se montra lui-même un décidé protectionniste. Ce livre causa un immense scandale dans le camp des économistes classiques. Le vénérable *Journal des Économistes* en oublia toute réserve et, littéralement, accabla l'auteur d'injures. Des tentatives furent même faites, mais sans succès, pour chasser M. Cauwès de sa chaire. » Puis ce fut un autre hérétique, Ch. Gide, qui, trois ans plus tard, publia ses *Principes d'Économie Politique* (1884), où il critique la concurrence et émet des doutes sur la perpétuité du salariat. Enfin, en 1887, fut fondé un organe périodique indépendant, qui affranchit les économistes de nos Facultés de la censure rigoureuse préalable des directeurs des journaux orthodoxes, et ouvrit ses colonnes à toutes les opinions, y compris celles de l'étranger. La *Revue d'Économie Politique* comptait comme directeurs et collaborateurs presque tous les professeurs d'Économie Politique des Facultés de Droit, sans distinction de doctrines. La rupture était consommée. (1)

La tactique de l'École régnante fut alors assez adroite : elle consista à ne point accuser les coups, à n'en jamais parler, de peur que le public ne s'en aperçût. Tout au plus insinuait-on que les nouveaux professeurs n'avaient aucune influence sur le mouvement des idées (2), ou que leur enseignement n'était qu'une vulgarisation sans aucune portée scientifique (3).

Mais ces petites habiletés devaient échouer. Comment admettre que les Universités ne fussent en Économie Politique que des écoles d'enseignement secondaire ? Comment, au moment où la France essayait de rallumer ces foyers de haute culture, les aurait-on privés de l'aliment des sciences nouvelles? Comment aurait-on transporté à des établissements sans élèves ou sans élèves réguliers le soin d'étudier les principes chaque jour invoqués, les questions toujours plus aiguës de la science sociale, et réduit les milliers d'étudiants parmi lesquels se recrutera demain la classe dirigeante à ne les connaître que par des catéchismes incolores ?

C'est pourquoi le Gouvernement, soucieux de son devoir, ne songea qu'à fortifier cet enseignement, et à le doter des cours

(1) Depuis, un autre organe, le *Monde économique*, journal hebdomadaire libre-échangiste, a été fondé par M. Beauregard, professeur à la Faculté de droit de Paris (1890).

(2) De Foville, *Quarterly Journal of Economics*, janv. 1890.

(3) Cette opinion a été aussi exprimée dans les très habiles plaidoyers *pro domo suâ* de M. Boutmy, qui, à tant d'autres titres, pourrait être revendiqué comme un des siens par l'École historique (*Revue de l'Enseign. supérieur*, 1881, p. 453).

auxiliaires qui lui faisaient défaut. Ce fut d'abord la Science Financière, qui, dans quelques Facultés, vint s'adjoindre à l'Économie Politique (Paris, Bordeaux 1888), puis la statistique (Bordeaux 1889). La Science Sociale fit, dans une Faculté, l'objet d'un cours distinct (Faculté des Lettres de Bordeaux 1888). La Science d'État apparut à la Faculté de Droit de Paris (1890). La Législation industrielle fut enseignée dans plusieurs Facultés de province (Toulouse, Grenoble). Souvent, l'initiative venait des professeurs, qui, sentant les lacunes du programme, les comblaient d'eux-mêmes ou avec le secours des municipalités ; plus souvent encore elle venait d'en haut, d'une direction passionnément éprise des intérêts de l'enseignement supérieur.

Ce mouvement aboutit à la réforme du programme des Facultés de Droit commencée en 1890, et qui s'épanouit cette année même 1892. Elle peut être caractérisée en deux mots : une plus grande importance donnée au côté historique des anciens enseignements, une place très large faite aux enseignements nouveaux. Droit constitutionnel, Science financière, Législation industrielle, Droit international public, Législation coloniale, Droit commercial comparé ; voilà, en effet, autant de cours nouveaux créés ou consacrés, munis de la sanction de l'examen, et qui, peu à peu, acheminent nos Facultés à devenir ce qu'elles doivent être, des Facultés de Droit et de Sciences Sociales.

En même temps qu'il élargissait ainsi le cadre de nos programmes, le Gouvernement comprenait fort bien que des réformes connexes s'imposaient, notamment dans le recrutement des nouveaux professeurs, et, après avis des Facultés, le Conseil supérieur de l'Instruction Publique approuvait, le 2 février 1891, un projet de réforme de l'agrégation du Droit, appliqué quelques mois après, au concours du 15 septembre de la même année. Mais déjà cette réforme a été trouvée trop timide. Dans la voie où l'on s'est engagé il faudra aller jusqu'au bout.

Qu'il nous soit permis, comme couronnement de notre étude, d'indiquer quelques points sur lesquels on pourra s'inspirer du système allemand — bien entendu avec tous les tempéraments que comportent les différences historiques et autres de deux nations si opposées.

Notre attention se portera principalement sur trois points : le recrutement des professeurs, les cours et les séminaires, la sanction des études économiques.

§ 1. *Recrutement*. — Nous venons de voir comment l'enseignement de nos Facultés a été sauvé du joug de l'École orthodoxe.

Reconnaissons à présent que les plaintes et les critiques de celle-ci étaient en soi parfaitement fondées? Ç'a été un grand bien que des juristes et des historiens vinssent affranchir les esprits de la méthode déductive, de l'individualisme effréné du *Journal des Économistes*, mais il ne faudrait pas pousser trop loin le paradoxe et faire perpétuellement enseigner l'Économie Politique par des civilistes et des romanistes. Au début il s'agissait de vivre et de percer, aujourd'hui on doit s'organiser. On sera stupéfait plus tard de constater que, pendant quinze ans, rien, absolument rien ne garantissait qu'un chargé de cours, ou même un professeur d'Économie Politique de nos Universités, eût lu un seul livre de la science qu'il était appelé à enseigner. Heureusement dans le camp libéral on n'avait lu que Bastiat, ce qui rétablissait l'équilibre.

Les professeurs d'Économie Politique ne pouvaient être pris que parmi les agrégés des Facultés de droit; et pas une épreuve au concours d'agrégation ne portait sur l'Économie Politique, pas un travail spécial postérieur ou antérieur n'était exigé, le hasard ou l'ancienneté distribuaient les cours et les chaires.

La réforme s'impose donc; comment doit-elle se faire? Nous ne proposerons pas le système allemand pour modèle. Il est inspiré, nous l'avons vu, par une tendance exagérée à la spécialisation, il ne donne pas assez au talent d'exposition, et laisse trop de place à la faveur. Les Français, au contraire, aiment les vues générales, ils préfèrent une clarté peut-être même un peu crue à une profondeur presque toujours obscure, et, dans leur amour passionné pour l'égalité, ne sauraient renoncer au concours, qui, s'il ne garantit pas absolument la justice, en sauve pourtant les apparences. Ce sont des différences nationales. On ne peut pas les négliger.

Tout au moins doit-on, en conservant le concours, lui demander des garanties de savoir. Mais, comme nous le disions tout à l'heure, il est difficile de n'opérer ici qu'une réforme partielle, et l'on est amené à remanier toute l'organisation des Facultés de Droit. Pourquoi s'en étonner, d'ailleurs? Il serait bien étrange qu'en prenant une double nature, elles puissent garder la même forme.

Le règlement du 7 février 1891 maintient l'unité d'agrégation. Les agrégés issus du concours sont donc tous agrégés en Droit, tous aptes à être investis d'un quelconque des enseignements des Facultés de Droit, et, comme par le passé, le fond, la substance même des épreuves est le droit civil français et le droit romain.

Cependant, parmi ces épreuves il s'en trouve deux, une écrite et une orale, sur une matière facultative choisie par le candidat entre

les suivantes : le droit criminel, le droit constitutionnel et administratif, le droit international public, l'histoire du droit, l'économie politique. Le ministre puisera ensuite, dans les indices que révèlent tant ce choix même que le succès de l'épreuve, les éléments d'une bonne répartition des agrégés entre les diverses Facultés et d'une convenable distribution des enseignements.

Ce système n'a fonctionné qu'une fois, on ne peut donc pas encore le juger. Nous nous permettrons toutefois d'émettre une opinion inspirée par nos propres observations autant que par nos renseignements. A notre avis, ce système est incomplet : d'abord en ce sens que, s'il donne une certaine garantie que les chargés de cours seront des spécialistes dans leur enseignement, il n'en fournit aucune semblable (ce qui pourtant est bien plus utile) en ce qui concerne les titulaires. Pour comprendre cette critique, il faut connaître les habitudes invétérées et, au fond, parfaitement justifiées, des Facultés de Droit en matière de présentation aux chaires. Théoriquement, elles peuvent présenter des candidats appartenant à d'autres Facultés de Droit; en fait, elles ne présentent cependant que des agrégés pris dans leur propre sein. Théoriquement, elles devraient tenir compte des spécialités des divers agrégés; en fait, elles ne tiennent compte que de l'ancienneté. Ainsi nulle compétition, nul examen des titres, une règle impartiale, mais mécanique, un recrutement local. Les motifs en sont faciles à saisir. L'administration, très paternelle, place, aussitôt que possible, les agrégés dans la Faculté de leur choix. Une fois là, ils demandent très rarement à changer, puisque, dans le système français, il n'y a aucun avantage au changement, les traitements et l'avancement étant les mêmes pour toute la France sauf Paris. On désire ne pas changer, mais on veut avancer; et, comme on ne le peut que par le titulariat obtenu sur place, on vise ardemment celui-ci. Les relations amicales, la confraternité des collègues font le reste. Peut-on voter pour un inconnu au détriment du collègue avec lequel on vit depuis de longues années? Bien plus, entre deux agrégés de la même Faculté, l'un spécialiste pour la chaire vacante, l'autre voué à un autre enseignement, peut-on se décider exclusivement d'après les titres, lorsque, par là, l'agrégé le plus ancien risquerait d'attendre longtemps un avancement légitime? Ces raisons, fort honorables, expliquent et justifient la pratique des Facultés. Mais on voit que, dans la réforme actuelle, rien ne vient les combattre. Les défauts de cette pratique en seraient simplement rendus plus choquants par le fait que les spécialistes sacrifiés seraient au moins des spécialistes vérifiés au concours.

Il faut donc absolument réformer le recrutement des titulaires si l'on veut que la réforme de l'agrégation porte ses fruits.

Le gouvernement l'a parfaitement compris, et, très probablement, à l'heure où nous écrivons ces lignes, notre vœu est réalisé. Le but est de donner aux agrégés l'avancement auquel ils peuvent prétendre, sans pour cela les obliger à solliciter et à prendre des chaires qui ne sont pas dans leur spécialité. Le moyen, très ingénieux, consiste à créer pour toute la France, un certain nombre de professeurs sans chaire, jouissant absolument des mêmes prérogatives que ceux qui en sont pourvus. Naturellement, ces titulariats personnels seraient accordés de préférence aux plus anciens agrégés. Ceux-ci étant par là désintéressés, la Faculté recouvre toute sa liberté pour la présentation aux titulariats réels. Elle peut présenter soit des agrégés, soit des professeurs du dehors, puisqu'elle ne fait pas tort aux siens, elle ne tient plus compte que des titres : peu à peu, les titulaires personnels prennent les titulariats réels appropriés à leurs aptitudes, en laissant libre leur titulariat personnel, dont profiteront les autres agrégés de France les plus anciens après eux. Ce mécanisme apporte la souplesse nécessaire à un système trop rigide, et nous paraît de nature, avec quelques modifications peut-être, à satisfaire également tous les intérêts (1).

Après avoir indiqué par là le complément nécessaire de la réforme de l'agrégation, revenons à cette agrégation elle-même.

Il nous paraît que le système nouveau ne donne pas encore assez de place à la spécialisation, et surtout qu'il ne fournit pas des juges compétents des diverses spécialités. Le dernier concours était jugé par une commission de onze membres, dont trois conseillers à la Cour de cassation. Cette commission comprenait cinq spécialistes, correspondant aux cinq spécialités entre lesquelles pouvait choisir le candidat. Presque toujours donc, l'épreuve orale spéciale, décisive en somme, car, placée la dernière, elle déterminait le rang dans un concours ardemment disputé, était appréciée par neuf ou dix juges, sur onze, étrangers à la matière. Ils s'en remettaient ou à l'impression que leur avaient laissée les épreuves antérieures ou à l'opinion de leur collègue spécialiste, ce qui, dans les deux cas, faussait également l'esprit du concours.

(1) La réforme que nous annoncions au texte n'a pas eu lieu : le décret du 4 avril 1892 dont on attendait cette innovation n'a créé que de nouveaux titulariats réels. La raison qui a fait hésiter l'administration paraît être que les titulariats personnels ne peuvent être établis par simple décret, mais seulement par une loi. Le ministère ne s'est cependant pas découragé, et, en ce moment même, les Facultés sont sollicitées à émettre leur avis sur la question des titulariats personnels.

Quant aux candidats, ne les abandonnait-on pas ainsi trop exclusivement aux préjugés, aux passions d'un seul juge? Deux épreuves subies dans ces conditions, surtout pour les matières les plus distinctes du droit civil, comme l'Économie Politique, sont-elles une garantie suffisante de fortes études antérieures? Enfin, est-il vraiment possible de comparer, pour donner des places dans un concours unique, des leçons portant, l'une sur l'Économie Politique, l'autre sur le Droit Criminel?

La solution qui s'impose est donc un sectionnement dans l'agrégation des Facultés de Droit. Le ministre s'inspirera évidemment des rapports si étudiés que lui ont fournis les Facultés de Droit sur ce point, peut-être même leur demandera-t-il un nouvel avis. Nous ne saurions, dans une étude comme celle-ci, ébaucher même le plan de cette réforme. Une pareille digression nous entraînerait trop loin et romprait l'harmonie de notre travail. Nous nous contentons de dire quels sont, à notre sens, les enseignements connexes à l'Économie Politique qui devront faire partie du même groupe qu'elle, afin d'assurer à la fois et la compétence de tous les membres du jury, et la largeur de vue nécessaire chez les futurs professeurs. Avant tout, si l'exemple de l'Allemagne doit servir à quelque chose, si les éloges que nous avons donnés à son enseignement sont justifiés, il faut aider, guider, dominer la science et l'art de l'Économie Politique par l'histoire. Remplacer le point de vue statique, qui était jusqu'ici celui de l'École française, par le point de vue dynamique, obliger l'économiste à connaître l'économie sociale des divers peuples, les successions, les relations de phénomènes sociaux, voilà la réforme qui s'impose. Nous n'avons aucunement par là la prétention d'astreindre le futur professeur à la méthode historique, mais nous voulons qu'il la connaisse, et que, s'il devient plus tard un *aprioriste* ou un déductif, ce ne soit pas du moins par intimidation ou par paresse.

L'Histoire du Droit, tant public que privé, devra donc se trouver dans le même groupe que l'Économie Politique. Mais, à vrai dire, l'histoire à des degrés divers devrait être comprise dans tous les groupes, car elle éclaire toutes les sciences sociales : en dehors d'elle on peut faire la manœuvre de la science, on n'en saurait faire la philosophie.

Notre étude sur les Universités allemandes nous montre que dans le même groupe devraient aussi se rencontrer les Sciences d'État. Qu'on admette ou non l'intervention de l'État dans les rapports économiques, il faut connaître ce mécanisme social d'une importance capitale; on ne peut pas plus longtemps tolérer

qu'il soit critiqué et jugé *a priori*, par des gens qui l'ignorent. D'ailleurs la Science des Finances n'est qu'une science d'État. La statistique ne peut être faite que par l'intermédiaire de l'État, et ses principales observations portent sur l'activité de l'État. Enfin, n'est-il pas évident que la Science de la Société et la Science de l'État doivent se pénétrer aussi intimement que se pénètrent et que réagissent l'une sur l'autre l'activité des gouvernants et celle des gouvernés? Nous rangerions dans ce groupe le Droit Constitutionnel, le Droit public et administratif, le Droit international public, et, plus tard, la Science de l'État, lorsqu'elle sera plus formée (1).

Bien entendu, l'Économie Politique comprendrait la Science des Finances et la Statistique. Nous verrions même des avantages à ce qu'on exigeât certains travaux pratiques sur des données statistiques. L'économiste ne doit pas nécessairement être un statisticien, mais il faut qu'il connaisse la valeur des chiffres sur lesquels reposeront ses théories.

Quant à la question de savoir si dans ces deux ou trois groupes d'agrégation il n'y aura pas, outre l'histoire, des matières communes, afin de maintenir l'unité d'origine, de faciliter le service, nous ne pouvons pas la traiter ici. Il nous suffit d'avoir exposé les exigences des sciences sociales. La composition de ce groupe, telle que nous l'indiquons, entraînerait dans le jury une composition correspondante. Avec un choix convenable des sujets d'épreuve, tous les membres du jury, même dès le début de l'institution, se trouveraient compétents, et leurs spécialités diverses n'auraient ici pour effet que de combattre les tendances de sectaire qui germent toujours, plus ou moins, dans l'esprit de tout spécialiste. On pourrait alors attacher moins d'importance au choix des Économistes qui entreront dans le jury; nous trouverions même utile que des membres de l'Institut ou les chefs de l'orthodoxie y fussent appelés de temps en temps. Ils seraient toujours retenus par le contrepoids des historiens et le contact de savants d'opinion opposée; et, grâce aux relations qui s'établiraient durant ces longues épreuves, peut-être acquerraient-ils un peu de cette tolérance qui, jusqu'ici, leur a fait défaut.

§ 2. *Les cours et les séminaires.* — Nous nous sommes déjà expliqué sur la différence du système allemand et du système français en ce qui concerne le nombre des leçons. Elle provient en partie de l'absence d'examens réguliers, qui laisse aux professeurs et aux élèves une plus grande liberté d'enseigner et d'ap-

(1) Cpr. Lyon-Caen, dans la *Revue int. de l'Enseign. supér.*, t. XIV, 1887, p. 464.

prendre; en partie, et surtout, du mode différent de rémunération. Nous ne pouvons traiter ici la question d'une réforme. Elle n'est pas dans notre sujet. Contentons-nous de dire qu'il est contradictoire de vouloir des Universités florissantes et des professeurs pauvres. L'Université n'est pas seulement réelle, elle est personnelle; il faut que ceux qui la constituent, dans une Démocratie plus qu'ailleurs, aient les moyens de prendre et de soutenir le rang social auquel ils sont appelés.

Des cours. Au point de vue spécial du nombre des enseignements économiques, nous approuvons pleinement la création du cours de Science Financière. Nous avons vu aussi avec satisfaction l'introduction du cours de Législation Industrielle. A notre avis cet enseignement doit être rattaché au groupe économique. Il peut, sans doute, être conçu dans un esprit exégétique et traité par la méthode propre à l'enseignement du droit civil ou du droit commercial; mais si on veut lui donner sa véritable portée scientifique, il doit l'être au point de vue de sa philosophie, c'est-à-dire en rapprochant à chaque instant la Législation positive des questions économiques qu'elle a pour but de résoudre. Peut-être en pourrait-on dire autant du cours de législation coloniale. Mais voici une grave lacune à signaler. Nous n'avons point dans les nouveaux programmes le cours de Statistique. Une seule Faculté le possède, Paris (1). Ce n'est pas assez. Toute science est abstraction, même la science sociale : mais il faut l'habituer à construire ses abstractions sur les faits; sans cela, elle n'abstrait que sur des axiomes.

Toutefois, si larges, si généraux que soient les nouveaux programmes, ils ne contiennent et ne pourront jamais tout contenir. Le professeur, dans ces sciences où tout est à faire, a besoin d'initiative, non seulement pour sa méthode, mais pour la recherche de sa voie. Ne pourrait-on combiner les avantages du système allemand avec les règles de notre système français, par exemple en décidant que le professeur d'Économie Politique adjoindra à son cours pendant un semestre un autre enseignement économique dont le choix lui serait abandonné ? Les uns feraient l'histoire des idées économiques, les autres celle de l'agriculture, de la propriété, un troisième traiterait des banques, un autre de la question sociale, etc., etc. Tous les terrains seraient ainsi explorés.

(1) Le cours de statistique avait été inauguré à la Faculté de Droit de Bordeaux. Mais le professeur qui en était chargé, notre brillant collègue M. Fernand Faure, vient d'être nommé (15 mars 1892) professeur titulaire de la chaire de statistique à la Faculté de Droit de Paris, qui n'avait point encore été dotée de cet enseignement.

Quelques-uns de ces cours seraient publiés. Ils donneraient lieu tout au moins à des articles de Revue. Il y aurait un peu plus de variété, de rivalité, de vie, dans les Universités. Le professeur y gagnerait plus de liberté, et l'administration n'y perdrait aucun droit. Il nous semble même qu'elle serait dans son véritable rôle, qui ne saurait être de diriger, mais de faciliter l'éclosion des idées nouvelles.

Du séminaire. On sait qu'en Allemagne le séminaire privé a une importance scientifique plus considérable que le cours. Dans nos Facultés deDroit, il n'y a jamais eu de séminaire privé. Le séminaire a été conçu comme un séminaire d'État ayant une portée pratique, et même comme un proséminaire ayant surtout pour but de préparer aux examens. Le séminaire s'appelle chez nous conférence : la conférence est « destinée à compléter l'enseignement des professeurs titulaires » (décret du 30 juillet 1886, art. 2). Un texte dit même qu'elle doit se proposer la révision des matières en vue de l'examen (arrêté du 27 décembre 1881). Aussi le soin de diriger ces conférences a-t-il été abandonné aux agrégés.

Nous n'avons pas à parler des conférences sur les matières juridiques. Un mot nous suffira. Si elles sont une répétition en vue de l'examen, nous jugeons que l'examen de Droit n'offre pas tant de difficulté que l'élève ne puisse y suffire, et nous pensons que l'activité des agrégés peut être mieux employée que dans ce travail sans attrait. Si elles ont pour but de former des praticiens (1), il faut stimuler les agrégés à plaider, tandis qu'il semble bien que la tendance actuelle soit de les en détourner. Si elles ont une portée scientifique, nous déclarons que la direction de la conférence ne peut être bien exercée que par le professeur lui-même. Tout au moins faudrait-il que l'agrégé fût de la même spécialité que le professeur, tandis qu'aujourd'hui un agrégé, chargé pour son compte d'un cours tout à fait technique, ne peut en même temps s'occuper d'une matière différente avec assez de soin, pour y former des savants (2).

Les conférences ayant, de fait, le caractère de répétition en vue de l'examen, les agrégés qui les dirigent portent tous leurs efforts sur le Droit civil et le Droit romain, autant parce que ces matières sont les plus importantes que parce qu'elles sont les plus familières aux agrégés eux-mêmes, celles sur lesquelles, au début surtout

(1) Cpr. même texte, arrêté du 27 déc. 1881 : « Elles ont pour objet la révision des cours de chaque année, l'étude critique des auteurs et des arrêts, la pratique du droit. »

(2) *Contrà*, Blondel, *op. cit.*, p. 65-66.

de leurs fonctions, ils risquent le moins d'être écrasés par le cours du professeur. Les enseignements spéciaux, et particulièrement l'Économie Politique, sont partout négligés.

Nous ne demanderons point pour les Sciences sociales l'auxiliaire de conférences ainsi comprises. Il faut s'en occuper au point de vue de la haute culture, ou pas du tout. Nous voudrions pour elles le séminaire privé avec la souplesse, la force, la vitalité que nous lui avons vue en Allemagne. Mais comment y arriver? Assurément les statuts universitaires ne s'y opposent pas. Ils le désirent au contraire. L'art. 11 du décret du 28 décembre 1880 dit que « les professeurs titulaires peuvent ouvrir, dans les salles de la Faculté, des conférences spéciales sur les matières de leur enseignement; ces conférences sont gratuites ». Malheureusement les professeurs n'auront pas, pour se charger de ce surcroît de travail, les mêmes motifs que les maîtres allemands ; chez nous, avancement, traitement, réputation même sont immobilisés par notre système de centralisation et la prépondérance de Paris. La gloire ne se monnaye pas comme en Allemagne, et si l'opinion publique tient compte aux provinciaux de leurs insuccès, il est bien rare qu'elle leur sache gré de leurs triomphes. Il n'y a là rien d'encourageant.

Et toutefois nous voulons espérer que l'attrait de ces sciences nouvelles, où, nous le répétons, presque tout est à faire, décidera nos jeunes professeurs à entrer dans cette voie. Nous en avons eu déjà quelques exemples (1). Que s'ils persistaient à rester dans la majesté de leur chaire, peut-être les réformes que nous avons exposées plus haut fourniraient-elles le moyen d'y remédier. Les agrégés, d'après ce plan, étant divisés en deux ou trois groupes, chaque agrégé aura une aptitude spéciale pour tous les enseignements de son groupe : il pourra donc plus utilement qu'aujourd'hui être chargé d'un séminaire annexe à ces enseignements. Voilà qui assurera sa compétence. Quant à son zèle, il sera aussi beaucoup plus stimulé qu'aujourd'hui, si les travaux de directeur de séminaire doivent lui être comptés comme titres sérieux pour la présentation aux chaires. Enfin, — et qu'on nous pardonne d'y revenir, mais il faut bien prendre la nature humaine telle qu'elle est, — pourquoi se priverait-on du stimulant d'une rémunération pécuniaire? Depuis que les conférences de Droit sont devenues

(1) A Bordeaux, nos collègues de la Faculté de droit, MM. Faure et Duguit, ont établi, à titre privé, des colloques et conférences sur des matières économiques et de science sociale; notre collègue de la Faculté des lettres, M. E. Durckheim, a inauguré une sorte de séminaire de statistique sociale dans lequel il dirige avec succès un certain nombre d'étudiants de la Faculté de droit.

gratuites pour l'élève et n'ont même plus été payées à l'agrégé par l'État, le zèle des maîtres de conférences a notablement décrû. La besogne des conférences est ingrate, fatigante, très utile : pourquoi ne pas la rétribuer ce qu'elle vaut?

§ 3. *Sanction de l'étude des sciences économiques.* — On peut, en étudiant les sciences économiques, se proposer des buts divers. Les uns désireront avoir une connaissance générale de la science, cette connaissance que devraient posséder tous les hommes d'une certaine culture, d'un certain rang social : les autres voudront s'y spécialiser dans un intérêt positif ou par penchant naturel ; quelques-uns enfin en feront l'occupation de toute leur vie. Il faut à ces trois tendances des disciplines différentes.

Le système français, avec raison selon nous, exige des étudiants une assiduité soutenue pendant les premières années et leur impose la sanction de l'examen. Trop souvent la liberté d'apprendre dégénère en Allemagne en une facilité donnée à la paresse (1). Les étudiants de licence sont encore trop jeunes pour être complètement abandonnés à eux-mêmes.

Le programme nouveau, en ce qui touche à la sanction des études économiques, nous paraît très sagement conçu. L'Économie politique est une matière obligatoire. Il est bon en effet que tous, même ceux qui se destinent aux carrières judiciaires, aient réfléchi aux problèmes sociaux, et se soient pénétrés des relations des phénomènes juridiques avec les autres phénomènes de la vie des sociétés (2). Peut-être aurait-on bien fait de maintenir en seconde année cet enseignement et l'examen qui le suit : l'esprit des auditeurs serait plus formé ; nous espérons qu'on y reviendra. En revanche, la Science Financière, le Droit Industriel font partie, en troisième année, des matières facultatives, des cours à option. C'est là une très judicieuse concession faite au principe de la liberté d'apprendre. Les jeunes gens sont assez mûrs à ce moment pour choisir leur voie. Ils s'inscriront aux cours qu'ils jugeront les plus utiles, toujours avec la sanction de l'examen à la fin de l'année d'études. Bien entendu, nous ne pouvons ni ne voulons rien préjuger sur l'éventualité de la création d'un licence ès-sciences administratives. Peut-être cette innovation pourrait-elle mieux se réaliser par le moyen d'une réforme du doctorat.

Notre Doctorat en Droit est, encore aujourd'hui, hérissé de programmes et d'épreuves : trois examens, dont un seulement sur

(1) BLONDEL, *op. cit.*, p. 70.

(2) Cpr. DESPAGNET, *la Fonction sociale des Facultés de Droit* (*Revue int. de l'Enseign. supér.*, 1891).

des matières à option, et une thèse, que l'habitude a transformée en un énorme volume ! Les obstacles qui s'opposaient à l'obtention de ce diplôme d'une inutilité pratique presque absolue, avaient fait peu à peu déserter ces études, et, si la loi militaire n'était venue lui donner une importance tout à fait indirecte, le doctorat en droit avait vécu. Il n'aurait plus été sollicité que par les aspirants au professorat. Nous pensons que la pression de la loi militaire aura encore pour effet de faire abréger considérablement ce temps d'étude, afin de rendre plus accessible une faveur qui n'est presque que de la justice (art. 23, loi du 5 janvier 1889). Pourquoi alors ne s'inspirerait-on pas du système allemand ? On pourrait créer deux Doctorats, l'un en Droit, l'autre en Sciences Politiques; les docteurs des deux ordres, étant tous licenciés, auraient la communauté d'origine, d'idées, de principes. Ils ne se spécialiseraient qu'au moment où la spécialisation ne saurait être un danger, mais devient une nécessité.

Dans le programme du Doctorat, on pourrait aussi supprimer beaucoup. Il ne faut pas diriger des hommes faits comme des enfants. Peut-être notre opinion est-elle trop radicale, mais nous déclarons pour notre part que nous ne verrions aucun inconvénient à ce que les examens fussent réduits à un seul, plus la thèse. Il y aurait lieu seulement pour les aspirants à l'agrégation de créer un examen particulier dont l'étendue, la nature, le jury, seraient à déterminer. Dans l'examen de doctorat, le nombre des interrogations étant fixé règlementairement, nous accepterions que le candidat eût la liberté de choisir les matières sur lesquelles il sera interrogé, sous le contrôle de l'autorité supérieure. On devrait apporter ici la plus grande tolérance. Ainsi, étant admis que le sujet de la thèse détermine la nature du Doctorat, nous admettrions parfaitement que le candidat choisît comme matière d'interrogations des enseignements rentrant plus spécialement dans le cycle des matières de l'autre Doctorat. Un candidat au Doctorat ès Sciences Politiques pourrait, par exemple, choisir le Droit Romain ou l'Histoire du Droit. L'autorité supérieure (celle du doyen) ne s'y opposerait que si les choix révélaient quelque abus que la pratique pourrait indiquer. Nous admettrions même la pénétration réciproque des Facultés, et, par exemple, que le choix portât sur les enseignements connexes qui sont donnés dans d'autres Facultés, ceux notamment que, déjà aujourd'hui, chaque Faculté désigne dans ses programmes sous le titre de matières auxiliaires; pour l'Économie Politique en particulier, l'Histoire, la Science sociale, la Philosophie, etc. Nous ne verrions aucun inconvénient

à ce que des professeurs de Facultés diverses vinssent, à cet effet, siéger dans la même commission. Ce serait au contraire la réalisation de l'idée universitaire. En un mot, tutelle pour la licence, liberté pour le doctorat : voilà l'idée de la réforme.

Maintenant les études sont terminées : il semble que l'État puisse se désintéresser, qu'il ait fait tout son devoir, quelques-uns diront « plus que son devoir ». Tel n'est pas notre avis. Il peut, il doit surveiller, de très haut, l'activité intellectuelle du pays. Jamais il n'imposera de *Credo* à la science (nous n'en dirons pas autant de la vulgarisation), mais il lui facilitera la voie, il en aidera le complet épanouissement. Surtout dans les sciences comme les nôtres, où tout est à faire, il pourra stimuler les recherches, affranchir les esprits, assurer le loyal combat des Écoles rivales. Nous ne lui demandons pas de prescrire une méthode, ni de favoriser un système, nous ne voulons pas remplacer un joug par un autre. Nous désirons l'égalité.

Jusqu'à ce jour les traditions administratives nous l'ont donnée. En ce qui concerne le recrutement de nos Universités, les réformes les plus récentes nous l'assurent. Nous avons ferme confiance que la nouvelle École surgira peu à peu, acquerra la place qui lui est due ; que l'ancienne, sous la pression de la concurrence, s'imposera la révision et les sacrifices nécessaires, et que les diverses méthodes enfin, maniées sans parti pris, sans esprit de secte, peut-être par les mêmes mains suivant la nature des recherches, prouveront leur valeur et délimiteront leur champ d'application par leurs résultats. Pourtant nous ne croyons pas que l'égalité de traitement soit encore atteinte. Nous trouvons que l'École orthodoxe, grâce à la forte citadelle qu'elle occupe à l'Institut, aux nombreuses récompenses dont, par ce moyen, elle dispose, grâce à la franc-maçonnerie de sa presse spéciale, à la place qu'on lui a faite dans les divers établissements du plus grand centre intellectuel de France, Paris, exerce encore une domination qui peut devenir dangereuse pour l'émancipation de la pensée économique. Il faut lire dans le spirituel article de Ch. Gide (1) la psychologie du membre correspondant de l'Institut, depuis la *nursery* de la librairie Guillaumin jusqu'à la lecture à l'Institut, qui est la vue sur la terre promise, où bien peu mettront le pied. Tourné invariablement vers l'Institut, d'où il tirera le titre de lauréat, les prix de valeur respectable, la considération, les honneurs, il s'habitue à traiter les autres opinions ou les travaux de

(1) *Political Science Quarterly*, vol. V, n° 4.

l'étranger comme des quantités négligeables, et vient grossir cette église un peu routinière qui s'est fait juger si sévèrement au dehors (1). Il serait bon, pendant quelque temps tout au moins, de balancer cette influence par d'autres intérêts proposés aux jeunes gens. Nous voudrions qu'à l'instar de ce qui se fait pour les agrégés d'Histoire, deux ou trois bourses de voyage fussent accordées annuellement aux auteurs de nos meilleures thèses de doctorat sur un sujet d'Économie Politique. Nous serions bien étonné si une pareille récompense, quelque minime qu'elle soit, ne nous valait pas vingt bonnes thèses par an. Le succès donnerait au vainqueur le titre de lauréat, il lui faciliterait la vente de son œuvre et ferait connaître son nom. Le voyage le dégagerait des influences d'École. Rien n'est suggestif comme le retour sur nous-mêmes auquel nous oblige le spectacle et le contact de nos rivaux. Fait en pleine maturité, ce travail est décisif. Il affranchit définitivement l'esprit, et fait surgir la personnalité. Quand le jeune docteur retournerait dans son pays, on ne l'enrôlerait plus dans une secte; il aurait jugé les maîtres, et serait devenu le sien.

Bourses de voyages, réforme de l'agrégation et du titulariat, développement des séminaires, extension des programmes, liberté plus grande d'enseigner et d'apprendre : dans notre pensée tout cela se tient, tout cela fait système, un système qui, vigoureusement appliqué, nous ferait bien vite regagner l'avance des Universités allemandes. C'est avec détails, parfois peut-être avec complaisance, que nous avons décrit leurs méthodes, leurs résultats : mais si l'on nous a bien lu, on a vu que ces avantages étaient tout formels et provenaient de leur organisation. Tandis que l'Économie Politique en France, jusqu'en 1877, n'était étudiée que dans quelques journaux, quelques revues, ou dans de rares chaires dépourvues d'auditeurs réguliers, l'Allemagne, depuis le siècle dernier, avait un enseignement méthodique, suivi, complet de cette science dans de nombreuses Universités. Tandis que, par suite de notre malheureuse ignorance des langues étrangères, nous en étions réduits à ne lire les ouvrages que d'une seule École, les Allemands, qui possèdent presque tous les langues usuelles, profitaient de toutes les manifestations de la pensée économique. Ces inégalités vont disparaître. La réforme de nos programmes assurera à l'élite de notre jeunesse un enseignement intégral et varié : la réforme du recrutement et les bourses de

(1) R. Ely, *Introduction to political Economy*, p. 324.

voyage obligeront nos jeunes maîtres à communiquer avec les savants étrangers, qui, du reste, aujourd'hui, peuvent dans certains recueils, s'adresser directement au public français.

Ces causes tout extérieures d'infériorité supprimées, les deux nations vont se retrouver face à face avec leurs qualités propres. Nous ne parlerons ni de lutte ni de victoire. La civilisation saura se servir harmoniquement du génie des deux peuples. Nous envisageons avec sérénité l'avenir réservé au nôtre. Le pays où est née la science sociale ne se laissera pas ravir l'honneur de son épanouissement.

H. SAINT-MARC.

Professeur agrégé à la Faculté
de Droit de Bordeaux.

LETTRES DE FÉNELON A MADAME GUYON

L'éditeur de la *Correspondance de Fénelon publiée pour la première fois sur les manuscrits originaux* (Paris, 1827-29) disait, dans l'avertissement qui précède les lettres sur l'affaire du quiétisme :

« Nous avons encore moins balancé à exclure de notre collection la prétendue *Correspondance secrète* de Fénelon avec Mme Guyon, insérée dans les *Lettres chrétiennes et spirituelles* de Mme Guyon, publiées sous le titre de Londres, 1767 et 1768, 5 volumes in-12; et nous sommes assurés que tous les lecteurs judicieux nous sauront gré d'avoir laissé dans l'oubli des pièces non seulement dépourvues de toute preuve d'authenticité, mais encore manifestement supposées en tout ou en partie. »

Manifestement supposées : ce jugement a été jusqu'ici accepté sans conteste et sans contrôle, et cette *Correspondance secrète* n'est jamais citée. M. Guerrier, qui a publié en 1881 un ouvrage considérable sur Mme Guyon (1), n'y a pas dit un mot de toutes ces lettres de Fénelon à elle adressées, que Dutoit a mises au jour il y a plus de cent ans.

Dutoit était un piétiste suisse. Comme l'a très bien remarqué M. Brunetière dans un article sur le livre de M. Guerrier (2), Mme Guyon, après qu'elle a été condamnée par l'Église catholique, n'a plus trouvé de disciples que parmi les protestants, chez qui elle en a conservé jusqu'à nos jours. A la fin de sa vie, elle voyait elle-même que ses idées n'avaient d'avenir que de ce côté-là. « O mes chers Samaritains, disait-elle, il est vrai que vous êtes divisés d'avec nous par le lieu du sacrifice; mais vous croyez en Dieu, vous attendez tout du même Sauveur. C'est à vous que l'Esprit intérieur s'adresse, cet amour pur, si rebuté de notre nation et de notre peuple. C'est à vous qu'il s'adresse pour être reçu; c'est en vous et par vous que Jésus-Christ le fera fructifier. Cet amour

(1) *Madame Guyon, sa vie, sa doctrine et son influence, d'après les écrits originaux et des documents inédits*, par L. Guerrier, professeur au lycée d'Orléans, docteur ès lettres. Paris, librairie Didier, 1881.

(2) *Nouvelles études critiques sur l'histoire de la littérature française*. Paris, librairie Hachette, 1882.

pur vous demande retraite chez vous : il va vous chercher à l'exclusion de bien d'autres. »

Ces appels avaient été entendus. Au moment où Mme Guyon vivait dans la retraite à Blois, et y mourait oubliée, le ministre Poiret faisait imprimer en Hollande ses œuvres, entre autres ses lettres en quatre volumes. Cinquante ans après, un autre ministre protestant, Dutoit (1), qui demeurait à Lausanne, faisait réimprimer cette Correspondance, en y ajoutant un cinquième volume inédit, contenant les lettres échangées entre Mme Guyon et Fénelon. « La Providence a permis, disait Dutoit, que le manuscrit authentique nous soit tombé entre les mains. Elle y a même concouru par ce qu'on pourrait appeler un tissu de miracles. »

Dutoit s'est demandé pourquoi le premier éditeur n'avait pas donné au public ces pièces intéressantes. « Il craignait, dit-il, sans doute, en des temps trop prochains, de faire de la peine, ou même d'occasionner quelque persécution à des personnes respectables nommées dans ces lettres et liées d'intimité avec ceux qui les ont écrites. Quelques-unes n'étaient pas mortes au temps de cette édition (1), mais ce qu'une sage retenue a supprimé dans cette époque, nous osons le restituer, aujourd'hui que ces personnes, dans le sein de Dieu, sont hors de l'atteinte de leurs adversaires. »

A vrai dire, *le manuscrit authentique* dont il a été parlé ci-dessus n'était qu'un cahier de copies. Ce que Dutoit entend par son authencité, c'est, j'imagine, que les dépositaires qui le lui avaient remis le tenaient du ministre Poiret, à qui sans doute Mme Guyon l'avait envoyé, comme tous les papiers qui avaient servi à publier ses lettres et ses autres ouvrages.

On a vu tout à l'heure que cette correspondance de Mme Guyon avec l'abbé de Fénelon, l'éditeur des Œuvres de l'archevêque de Cambrai l'avait connue et l'a écartée : *Pièces manifestement supposées*, a-t-il dit; mais on peut appeler de ce jugement.

Cet éditeur fait trois objections à l'authenticité de cette *Correspondance secrète :* 1° Il allègue que Dutoit n'avait pas de critique et de discernement. — Dutoit en avait assez sans doute pour savoir d'où lui venait son manuscrit. L'autorité qu'on peut lui at-

(1) Sur cet écrivain mystique, on peut consulter un ouvrage très soigneusement fait : *Dutoit, sa vie, son caractère et ses doctrines*, par Jules Chavannes. Lausanne, librairie Bridel, 1865, 362 pages.

(1) Les duchesses de Beauvilliers et de Chevreuse vivaient encore quand le ministre Poiret publia (1717) les Lettres de Mme Guyon; et peut-être, en effet, c'est par égard pour ces dames que les lettres de Fénelon furent provisoirement laissées de côté. Mais il va sans dire que sous la Régence, il n'était plus question de « persécution » contre les quiétistes.

tribuer ne va pas plus loin. 2° Mme Guyon s'est plainte elle-même de ce qu'on avait ajouté à ses écrits, de ce qu'on avait contrefait son écriture. — Cela se rapporte à des écrits que ses ennemis faisaient courir, à certaines pièces qui ont figuré dans son procès, à une copie de son livre des *Torrents*, que l'évêque de Chartres avait citée dans un mandement, et qu'elle désavoue dans une lettre adressée à ce prélat, le 17 novembre 1695. Ce n'est pas de ses amis de Hollande qu'elle se plaignait ainsi. 3° « Enfin, dit l'éditeur, plusieurs des pièces contenues dans la prétendue *Correspondance secrète* sont en contradiction manifeste avec les écrits publiés par Fénelon lui-même. » — Cette objection est digne de considération. Car Fénelon a dit dans sa *Réponse à la Relation sur le quiétisme :* « Pour les manuscrits de Mme Guyon, elle voulut me les donner tous. Elle m'en mit même quelqu'un entre les mains. Mais les occupations que j'avais pour les études des Princes, et ma santé alors très languissante, m'empêchèrent de les lire... Quand je proteste devant Dieu que je n'ai point lu ces manuscrits, le lecteur équitable ne doit soupçonner aucun artifice dans cette protestation. » Or il est difficile d'accorder cela avec quelques passages des lettres qu'on lira plus loin. Est-ce que Fénelon, n'ayant achevé la lecture d'aucun de ces manuscrits, n'ayant fait que les feuilleter et les parcourir, a pu dire qu'il ne les avait pas lus? Ou avait-il en vue certains manuscrits qu'en effet il n'avait pas lus du tout ? On sait que Bossuet lui a souvent reproché de biaiser.

C'est au lecteur à se faire une opinion sur les textes eux-mêmes, et à dire s'il pense comme l'éditeur de 1828, qui ne retrouvait dans ces lettres ni le style ni les idées de Fénelon. Le fait est que ces documents n'ont pas encore été mis sous les yeux du public. La publication de Dutoit n'a pas fait de bruit en son temps, et Dieu sait combien peu de personnes la connaissent à l'heure qu'il est!

Cette publication a d'ailleurs été faite avec quelque gaucherie. Tout en indiquant la date des lettres, Dutoit ne les place pas dans l'ordre chronologique; il donne quelquefois le commencement ou la fin d'une lettre, et renvoie le lecteur chercher le reste en un autre endroit de l'ouvrage; il paraît s'être collé à son manuscrit où les lettres étaient mal classées. Mais il est inutile d'insister sur ces défauts : le volume de Dutoit est demeuré ignoré du public, tout est là. Je m'assure que ces lettres de Fénelon sont aussi inconnues que si elles étaient inédites. J'avoue que je les crois authentiques, et c'est pourquoi j'ai désiré les réimprimer, afin qu'on puisse en discuter l'authenticité en connaissance de cause.

La série des lettres conservées dans le manuscrit que Dutoit a

fait imprimer s'étend sur l'espace d'une année, de décembre 1688 à décembre 1689. Les lettres de l'abbé de Fénelon sont au nombre de trente-huit; celles que Mme Guyon lui adresse, atteignent la centaine et sont très longues.

Il faut rappeler quelle était la situation des deux correspondants au moment où se nouèrent leurs rapports. Mme Guyon, après une première captivité, venait de sortir (septembre 1688) du couvent où on l'avait enfermée. « Quelques jours après ma sortie, dit-elle dans sa *Vie*, ayant ouï parler de M. l'abbé de Fénelon, je fus tout à coup occupée de lui avec une extrême force et douceur. Il me sembla que Notre Seigneur me l'unissait très intimement; il me parut qu'il se fit de lui à moi comme une filiation spirituelle. J'eus occasion de le voir le lendemain; je sentais intérieurement que cette première entrevue ne le satisfaisait pas, qu'il ne me goûtait point, et j'éprouvais un je ne sais quoi qui me faisait tendre à verser mon cœur dans le sien; mais je ne trouvais pas de correspondance, ce qui me faisait beaucoup souffrir.

« Le matin je le vis; nous restâmes quelque temps en silence, et le nuage s'éclaircit un peu; mais il n'était pas encore comme je le souhaitais. Je souffris huit jours entiers : après quoi je me trouvai unie à lui sans obstacle, et depuis ce temps, je trouve toujours que l'union augmente d'une manière pure et ineffable. » — Cette partie de la *Vie* de Mme Guyon a été écrite dans l'année même (1688).

Le récit que fait Ramsay dans sa *Vie de Fénelon* est en accord avec celui qu'on vient de lire. « Mme Guyon, dit-il, fut enfermée aux Filles de la Visitation de la rue Saint-Antoine au mois de janvier 1688. Après un examen rigoureux, fait par M. de Harlay, archevêque de Paris, pendant l'espace de huit mois, son innocence parut dans tout son éclat. Mme de Miramion fit connaître son innocence à Mme de Maintenon, qui parla au roi en sa faveur avec vivacité, obtint sa liberté, et lui marqua pendant plusieurs années beaucoup de confiance et d'amitié.

« Quelque temps après sa sortie des Filles de Sainte-Marie, Mme Guyon fit connaissance avec M. l'abbé de Fénelon. Elle le vit chez la duchesse de Béthune. Il avait été fort prévenu contre elle avant que de lui avoir parlé; mais les conversations qu'il eut avec elle chez Mme de Béthune détruisirent ses préjugés. Étant allé ensuite par occasion à Montargis (*où Mme Guyon avait vécu jusqu'à l'âge de trente-trois ans*), il s'informa de la réputation qu'elle avait eue dans cette ville, avant qu'elle la quittât. Tous lui marquèrent une haute estime de cette dame. Les témoignages rendus par les

personnages les plus respectables confirmèrent M. de Fénelon dans l'idée qu'il avait déjà conçue de la vertu de Mme Guyon, et il se forma peu à peu entre les deux personnes une étroite liaison. » Fénelon parle rapidement de cette liaison dans une lettre à M. de Noailles (8 juin 1697) : « Je n'ai vu, dit-il, ni pu voir bien souvent Mme Guyon. Mon principal commerce avec elle a été par lettres, où je la questionnais sur toutes les matières d'oraison. » — Tout cela concorde avec la correspondance publiée par Dutoit, laquelle commence par quatre lettres de Mme Guyon, à la dernière desquelles l'abbé de Fénelon répond le 2 décembre 1688.

Mais, dans sa *Réponse à la Relation sur le quiétisme,* Fénelon commence en disant de Mme Guyon : « Je la connus au commencement de l'année 1689, quelque temps après qu'elle fut sortie du monastère de la Visitation de la rue Saint-Antoine, et quelques mois avant que j'allasse à la Cour. J'étais alors prévenu contre elle... » Fénelon s'exprimait ainsi dans un livre écrit à la hâte en juin et juillet 1698. On admettra facilement qu'il ait pu se tromper de quelques mois en voulant marquer la date où commencèrent ses relations avec Mme Guyon. Dans la lettre déjà citée à M. de Noailles, il avait donné une autre date encore : « Je connus, disait-il, Mme Guyon à peu près vers le temps que je vins à la Cour », c'est-à-dire dans l'été de 1689. — Dans l'article V de ses *Remarques sur la Réponse à la Relation sur le quiétisme,* Bossuet a relevé d'autres hésitations et tergiversations de Fénelon, sur ses entrevues avec Mme Guyon.

Au moment de leur première rencontre, Fénelon vivait encore dans la retraite où s'était passée toute sa jeunesse ; il avait trente-sept ans, Mme Guyon en avait quarante. Il venait de publier le livre *de l'Éducation des filles* (1687) et le traité *du Ministère des pasteurs* (1688). Le moment approchait où Louis XIV allait l'appeler aux fonctions de précepteur du duc de Bourgogne.

Sur les commencements de la liaison qui se forma entre l'abbé de Fénelon et Mme Guyon, nous avons encore d'autres témoignages que les leurs. Chacun a lu Saint-Simon, qu'il faut néanmoins citer : « Fénelon était un homme de qualité qui n'avait rien, et qui, se sentant beaucoup d'esprit, et de cette sorte d'esprit insinuant et enchanteur, avec beaucoup de talents, de grâces, et de savoir, avait aussi beaucoup d'ambition. Obscur encore, il entendit parler de Mme Guyon ; il la vit, leur esprit se plut l'un à l'autre, leur sublime s'amalgama. Je ne sais s'ils s'entendirent bien clairement dans ce système et cette langue nouvelle qu'on vit éclore d'eux dans les suites ; mais ils se le persuadèrent, et la liaison se forma

entre eux. Quoique plus connue que lui alors, elle ne l'était pas néanmoins encore beaucoup, et leur union ne fut point aperçue, parce que personne ne prenait garde à eux. »

L'abbé Phelippeaux, dans sa *Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du quiétisme en France*, donne quelques détails de plus, que d'autres documents ont confirmés :

« Mme Guyon, dit-il, avait d'étroites liaisons avec la duchesse de Béthune-Charost, qui, songeant peut-être déjà au mariage de M. Fouquet, comte de Vaux, son neveu, avec Mlle Guyon, la menait en grande familiarité dans sa maison de campagne de Beynes. Mme Guyon savait que l'abbé de Fénelon était favorable à ses sentiments, et cherchait depuis longtemps l'occasion de le connaître. La duchesse de Béthune-Charost la lui procura; elle invita l'abbé de venir dans sa maison de Beynes, dans le temps que Mme Guyon y était. Ils eurent ensemble de longs entretiens sur la spiritualité.

« Pour leur donner occasion de parler plus librement de dévotion, on les renvoya ensemble de Beynes (*à quatre lieues à l'ouest de Versailles*) à Paris dans le même carrosse, avec une demoiselle de la dame. Pendant le voyage, Mme Guyon s'appliqua à lui expliquer tous les principes de sa doctrine et, lui demandant s'il comprenait ce qu'elle lui disait, et si cela entrait dans sa tête : *Cela y entre*, répondit l'abbé, *par la porte cochère*. Depuis ce temps-là, ils furent intimes amis. »

Je viens de réunir les données qui pouvaient orienter le lecteur. La publication des documents qui suivent eût été plus complète si les lettres de Mme Guyon eussent été jointes aux réponses de Fénelon; mais il eût fallu pour cela un volume. D'ailleurs ces pièces n'offrent d'intérêt que si la correspondance est authentique; les lettres de Fénelon se comprennent à elles seules. L'essentiel était de permettre au lecteur de juger par lui-même de l'authenticité qu'elles peuvent avoir.

Eugène RITTER.

I. — L'Ecrit que vous m'avez envoyé (1), Madame, m'a fait un grand plaisir, et je n'y ai rien trouvé qui ne m'édifie beaucoup. Vous pouvez

(1) Il faut citer, ici au moins, la lettre à laquelle répond Fénelon : « Trouvez bon, lui écrivait Mme Guyon, que je suive le mouvement qui m'est venu de vous consulter sur deux choses. La première, sur cette disposition : elle est ancienne, comme vous voyez. Ne laissez pas de m'en dire votre sentiment, et de me la renvoyer cachetée. La seconde chose que je vous demande est que l'on me commanda, il y a quelques années, d'écrire ma vie. Je vous prie, monsieur, de me dire si je dois conserver ou brûler ce que l'on m'a fait écrire, ou continuer? »

compter que je parle sans complaisance ou complimens, et que vous pouvez prendre toutes les paroles à la lettre sans en rien rabattre.

Pour les choses de votre vie qu'on vous a obligé d'écrire, je n'hésite pas à croire que vous ne devez pas les brûler. Elles ont été écrites simplement par obéissance. Dieu en tirera peut-être quelque fruit en son temps; et quand il n'en tireroit jamais d'autre que celui de vous faire renoncer là-dessus à toute réflexion, ce sera assez; la même simplicité qui vous a fait écrire doit suprimer tous les retours par lesquels on seroit tenté de brûler ce qui est déjà écrit.

Je raisonnerois autrement pour la suite. Vous ne devez écrire qu'autant que vous vous y sentez poussée. Non seulement vous devez suivre votre grace, mais encore ceux qui vous donnent leurs avis, doivent l'observer et la suivre, ce me semble, en tout. Dans l'état où vous êtes, c'est gêner l'esprit intérieur que d'entreprendre de soi-même un travail, il faut seulement se prêter à ce que Dieu veut faire. Si donc vous sentez une grande répugnance à écrire, vous devez vous en abstenir, à moins que vous n'ayez un mouvement intérieur qui vous pousse à surmonter cette peine même. De plus la simplicité et l'uniformité de votre état font qu'il doit être très difficile à représenter. Je m'imagine sans le savoir, qu'on ne voit plus que Dieu, sans le voir d'une manière à pouvoir exprimer cette vue. C'est toujours Dieu seul, toujours la même chose qui échappe à tous les termes. Je croirois seulement que vous feriez bien de dire sur cette disposition ce que Dieu vous donneroit d'expliquer, et cela une seule fois. Je supose en tout ceci, que vos dispositions de Dieu à vous ne varient point, parce que je conçois que plus on se simplifie, moins il y a de variété.

Pour les dispositions qui vous viennent soit à l'égard des autres personnes, soit à l'égard des dispositions extérieures, je crois que vous feriez bien de les écrire librement, courtement et avec les précautions nécessaires pour la sûreté du secret, ne marquant jamais aucun nom qu'on puisse ni lire ni deviner, si vos papiers viennent à être lus; et laissant néanmoins à quelque personne afidée, la clef de tous les noms qui seroient en blanc ou en chifre. J'ai dit que vous pourriez écrire les choses courtement, ceci n'est pas par rapport à vous qui avez peu besoin de cette regle, mais par rapport à ceux qui liront peut-être ces choses dans la suite, et auxquels il en faut faciliter la lecture. Mais enfin, par préference à tout le reste; il faut se conduire dans la liberté de l'esprit de Dieu. Je suis en lui, Madame, très fort dévoué à votre service.

Quand vous aurez lû cette lettre je vous suplie de la renvoyer cachetée à M. le Duc de Chevreuse. Pour les vues que Dieu vous donne sur les mysteres ou sur les sens des passages de l'Ecriture ou sur les vérités de la religion, je crois que vous n'avez qu'à les écrire selon le mouvement de votre cœur. Ce 2 Decembre 1688.

II (*sans date*). — Je me trouve sec et distrait dans l'oraison. Cela peut provenir des choses extérieures qui me dissipent; mais ma volonté est, ce me semble, très ferme. Je sens un ennui et un mésaise fréquent dans mes occupations extérieures. Mes amis même m'importunent, et toutes les conversations me paroissent inutiles; il me tarde d'être seul, et dès que je suis seul, le recueillement s'enfuit. Je sens une certaine peine unissante, quand la présence de Dieu m'empêche et que les hommes m'occupent; mais en tout cela il n'y a point d'impatience volontaire.

Quelquefois il ne me reste rien dans le cœur pour Dieu, tant je me trouve sec, vuide et occupé de choses communes. Mais la peine que j'en ressens et l'abandon que j'aperçois encore me soutient. Aiez la bonté de me renvoier le billet quand vous l'aurez lû ou de le garder pour me le rendre.

III. — Je reçois dans ce moment le billet où vous me promettez de ne pas mourir sitôt. Vous me faites un très grand plaisir. Je garderai le Pentateuque pour le lire si M. de Chevreuse me le permet, et je ne le lui rendrai que par vos ordres. Encore une fois, ne vous gênez pas sur les choses que Dieu vous donnera pour m'en faire part et ne craignez pas de m'en importuner. Quand vous me trouverez trop sage, mandez-le moi tout simplement; ayez soin de votre santé. Certaines chimeres d'ambition me viennent tracasser la tête; mais je suis en paix et me moque de ces folies. Dieu soit loué de ce qu'il vous donne pour moi. Ce 12 Mars 1689.

IV. — Il me semble que notre union va toujours croissant. Je me suis uni à vous non seulement en disant la Messe les jours de Joseph et de l'annonciation, mais encore les autres jours. Je veux tout en rien. Vous m'entendez. Il m'arrive tous les jours beaucoup de petites choses que je ne saurois dire dès qu'elles sont passées, mais qui contribuent dans le moment à me faire mourir peu à peu, soit par leur désagrément, soit par les mouvemens trop naturels et le fond de propriété qu'elles me font remarquer en moi. Mais je ne m'arrête pas à tout cela volontairement. Je continue à sentir tout ensemble de la sécheresse et de la distraction avec beaucoup de paix dans l'oraison. J'ai une présence de Dieu plus douce et plus facile ailleurs.

Vous fermerez vos lettres et je fermerai les miennes sans aucune peine, puisque vous l'aimez mieux. Je lis moins lentement votre Pentateuque.

Je suis persuadé, comme vous le dites, que les personnes entièrement unies à Dieu le connoissent et l'aiment par un acte très simple, mais j'aurois besoin d'une ample explication.

Le Chrétien qui s'abandonne sans réserve peut bien consentir à être éternellement puni et malheureux, si c'est la volonté de Dieu; mais il me semble qu'il ne peut jamais consentir à haïr Dieu dans l'enfer, autrement il arriveroit que par conformité à la volonté de Dieu, il voudroit être contraire à cette même volonté, ce qui seroit une contradiction.

Si on me nommoit à un Evêché, ne pourrois-je pas sans blesser l'abandon le refuser, suposé que je sois manifestement attaché ici à un travail actuel pour des choses plus importantes que toutes celles que je pourrais faire dans un Diocèse? Pensez y devant Dieu et ne me répondez, s'il vous plaît, qu'après avoir attendu deux ou trois jours ce qu'il vous mettra au cœur sur cette matière.

Quand vous m'écrivez des lettres cachetées ne pourrai-je point en faire part à M. de Chevreuse? Mandez-moi ce que j'en dois faire. Ce 28 Mars 1689.

V. — Je me sens porté à vous écrire depuis hier, Madame, quoique j'eusse résolu de ne point le faire, devant vous parler bientôt. Je pense très souvent à vous parler et je me suis trouvé uni à vous de plus en plus, mais c'est une union générale et de pure foi. Je me trouve avec vous en celui qui est tout, et il me semble que nous y demeurerons toujours unis : je suis persuadé comme vous que Dieu se sert de vous pour

me préparer ses dons. La pensée que j'ai de vous m'est toujours utile, car je ne vous vois jamais qu'en Dieu et Dieu à travers de vous sans m'arrêter à vous. J'ai quelquefois certains petits mouvements de doute et de tentation sur votre sujet, mais ils ne sont que passagers et dans l'imagination.

Notre union est fixe et elle va toujours croissant dans ce temps même. Vous avez raison de dire que rien n'est si doux que ces unions, quoiqu'elles ne paroissent donner aucun sentiment distinct. Je ne saurois dire aucune pensée particulière que j'ai eu en pensant si souvent à vous. C'est une vue confuse et comme morte qui a néanmoins le germe de tout avec un goût de paix et un rassasiement en Dieu. La confiance est pleine par la persuasion de votre droiture, de votre simplicité, de votre expérience et de vos lumières sur les choses intérieures, enfin du dessein de Dieu sur moi par vous.

J'ai lû deux fois le 54e chapitre d'Isaie. Il représente la gloire et la fécondité de l'Eglise Chrétienne, qui est l'Epouse délaissée et stérile. Les ames que Dieu destine à attirer vers lui les autres, ont part à cette grace; elles passent d'abord comme l'Eglise par le délaissement et par une stérilité pleine de tribulation, mais dans la suite il les glorifie et les rend fécondes. C'est ce que je crois qu'on peut attendre de vous. Je ne sais pas ce que vous ferez aux autres, mais je sais que vous me faites beaucoup de bien. Je serois ravi de me taire avec vous. Il faut vous voir avant votre départ pour parler de Dieu et pour nous taire en lui chez N. Prenez avec elle le jour, elle me le mandera. Soyez persuadée que je vous parle avec une entiére simplicité. Vendredi saint, 8 avril 1689.

VI. — Votre derniere lettre m'a fait encore plus d'impression que toutes les autres, Madame. Tout m'y acomode parfaitement. Pour les repugnances je crois n'en avoir aucune dans la volonté il y a déjà assez longtems. Ce que j'apelle donc repugnance, c'est de goût, c'est opposition involontaire. Ce que je craindrois seroit de suivre trop ces repugnances dans certains cas où la volonté de Dieu est obscure et délicate à se faire sentir et où les mouvemens naturels sont très forts pour repousser ce qui me choque. J'espère néanmoins que leur force sera ce qui me le fera mieux apercevoir pour ne les poursuivre et ne pas m'oposer à ce que Dieu veut faire.

Pour les repugnances du fond auxquelles vous dites qu'il faut ceder, j'avoue que je ne suis pas encore assez simple et assez souple pour les discerner. Je suis trop acoutumé à me servir de ma raison et à repenser souvent à une chose avant que de m'y fixer, excepté certaines choses dans lesquelles il se représente d'abord à mon esprit une pensée si claire et si démêlée qu'elle m'arrête absolument. Dois-je me contenter de m'arrêter dans le moment dès que je m'aperçois que le mouvement de propriété me conduit, et puis me laisser comme un enfant à mes premieres pensées? Je crains que cela n'aille trop loin et ne m'engage à abandonner la prudence qui est recommandée dans l'Évangile. D'un autre côté j'ai aussi à craindre d'être trop sage, trop attentif sur moi-même et trop jaloux de mes petits arrangemens. Mon penchant est de trop retoucher ce que je fais et de m'y complaire. La regle de marcher comme un aveugle jusqu'à ce que la muraille arrête et qui se tourne d'abord du côté où il trouve l'espace libre, me plaît beaucoup; mais dois-je espérer que Dieu me fermera aussi tous les côtés où je ne dois

pas aller? Et dois-je marcher hardiment tandis qu'il ne mettra point le mur devant moi pour m'arrêter? Je ne crois pas avoir à craindre de me mêler de trop de choses, au contraire je suis naturellement serré et précautionné. De plus mon attrait présent fait que l'extérieur m'importune et que je serois ravi d'avoir peu d'action au dehors, quoique je fusse peut-être contristé si certaines personnes considérables qui me traitent bien cessoient de me rechercher.

J'ai dit aujourd'hui quelques paroles fort contraires à la charité, par une plaisanterie qui m'a entraîné malgré un sentiment intérieur qui m'avertissoit de me retenir : une personne m'a paru en être mal édifiée. A l'instant j'ai senti une douleur amère en présence de Dieu. Sans me décourager ni m'ocuper volontairement de ma faute, je me suis recueilli. Cette douleur m'a percé au vif. Le terme d'involonté dont vous vous servez exprime très bien mon état, Je ne saurois trouver en moi de vraie volonté que pour la volonté de Dieu. Encore même il me semble que je voudrois ne vouloir plus et que Dieu seul voulût en moi par acquiescement, ce qu'il veut en lui-même par Providence. Cependant je fais tous les jours des fautes qui marquent de la volonté très propre et très vive, mais c'est par entrainement passager et sans interrompre ma disposition fixe. Si c'étoit à moi à juger je croirois que je n'ai aucune proprieté volontaire et deliberée. Je sens néanmoins souvent des mouvemens si naturels et si malins qui m'échapent, que je conclus que le venin est au dedans, je comprends qu'il n'en peut sortir que par une opération plus violente. Ce que je souhaite le plus est de savoir à quoi me tenir pour bannir les réflexions et pour me laisser aller à l'esprit de Dieu. Ferai-je comme l'aveugle qui tâtonne et qui marche, sans hésiter tant qu'il trouve un espace ouvert ? Ne sera-ce point une simplicité trop hardie ? Je la goûte quoique la pratique doive en être rude à mon esprit circonspect.

J'ai soin de ma santé : ménagez s'il vous plait la vôtre. Prenez du quinquina. Ne faites jamais maigre. Je lirai ce que vous me mandez dans le Pentateuque. Marquez la diférence précise entre mort et amortissement. Dieu tout, nous rien. 16 d'Avril 1689.

VII. — Je me réjouis de la guerison, mais suivant le cours ordinaire il ne faut pas compter qu'elle puisse d'abord être parfaite, et il est nécessaire de la ménager. Le moyen qui me paroit le meilleur pour tout ajuster et pour éviter le scandale est de parler de ses infirmités, et de prendre une bonne fois des mesures avec elles, sur la décision du médecin. Je me sens assez souvent irrésolu entre deux choses, ou entre faire, et ne pas faire. Je vois des raisons des deux côtés. Et je ne sens aucun goût distinct. Alors que faut-il faire? Faut-il prendre le parti qui gêne la nature? L'expérience de certains premiers mouvemens que j'ai suivis et où j'ai reconnu, après, beaucoup de propriété et de naturel me fait craindre d'agir sans raisonner. Puis mon raisonnement me met en incertitude. Dieu m'humilie. Ce 22 d'Avril 1689.

VIII. — Je me sens la tête un peu brouillée sur la place dont vous parlez dans vos anagrammes. Ce n'est pas que je trouve en moi aucun vrai désir d'y arriver. A Dieu ne plaise! mais plusieurs choses que j'ai oui dire ces jours passés sur d'autres personnes qu'on croyoit en état d'y prétendre, et peut-être même ce que vous m'avez mandé, m'ont excité l'imagination. Tout ce que j'y fais, c'est de n'y rien faire et de laisser

tout tomber. Je sens que Dieu se sert de toutes ces petites choses en attendant les grandes pour me faire mourir peu à peu. Je disois en moi-même pourquoi : Dieu dont la conduite est de me tenir dans la plus obscure foi, a-t-il permis qu'elle m'ait dit une telle chose ? Est-ce afin que je m'y prépare, ou bien est-ce pour me certifier par cette prédiction la solidité de la voye par où il me mène? Mais n'importe! Je ne veux non plus voir la raison pour laquelle Dieu a permis que vous avez fait cette prédiction que les choses mêmes que vous avez marquées. Allons toujours par le non voir, comme dit le bienheureux Jean de la Croix. Il sufit qu'une certaine sensibilité réveillée sur cette matière m'humilie et me donne un certain travail intérieur dont il me semble que je ne me soucie point. Car je ne veux ni y adhérer ni le faire cesser.

Souvent mon esprit chercheroit à se prendre à quelque chose pour se soutenir, tantôt une espérance du succès, tantôt des moyens humains, pour assurer et faciliter l'afaire, tantôt des réflexions pour me condamner moi-même dans ces mouvemens, pour renoncer à ces avantages temporels et pour les fuir. Mais je sens la main de Dieu qui me repousse, qui rompt toutes les branches sur lesquelles mon esprit cherche à se racrocher et qui me replonge dans l'abîme obscur du pur abandon. Il ne me reste qu'à demeurer immobile au milieu des vagues et à me laisser au gré de la tempête. L'incertitude que j'ai tant goûtée me paroit pénible et il me vient cent raisons de nécessité aparente pour savoir à quoi m'en tenir, pour prendre des mesures et pour éviter certains embarras : mais toutes mes visions sont folles. Il n'y a qu'à ne rien voir, qu'à demeurer en suspens, comme si j'étois en l'air, et qu'à ne me mettre non plus en peine de ce qui se passe au dedans que de ce qui arrivera au dehors. Au reste ne croyez pas que ce soit une grande agitation. Non, je suis paisible et peu ocupé de tout cela. C'est seulement comme je vous l'ai dit, un certain travail intérieur qui ne me distrait point ni de mes ocupations, ni de mon recueillement; mais qui me mine secrettement et profondement, lors même que je vaque à toute autre chose, et que je suis le plus gai. Au surplus je ne voudrois pas me faire Pape, ne fallût-il pour l'être que le vouloir, sans que personne en sût jamais rien. Quelquefois même je suis tout honteux de craindre si peu l'élévation et de me sentir de la peine lorsque je suis dans l'incertitude d'y parvenir. Mais je laisse cette mauvaise honte avec tout le reste comme elle le mérite. Enfin, malgré cette démangeaison intérieure je suis en paix et je n'ai besoin de rien.

Mon union avec vous augmente, et quoique je fasse des fautes chaque jour et dans chaque action, et qu'elles me reviennent en foule après coup, je trouve que Dieu me domine en tout. Je lirai avec grand plaisir les explications des Epitres de Saint Paul, mais lentement. Ayez soin de votre santé à la campagne. Votre enflure me fait peur. Nous saurons de vos nouvelles par les bons amis. Ce 30 Avril 1689.

IX (*sans date*). — J'ai reçu l'explication des Epîtres; je vous remercie, et j'en profiterai selon l'arrangement que vous me marquez.

Pour N. qui ne veut pas que l'âme passe en Dieu et qu'elle s'y *repose*, je m'imagine qu'il a entendu ces expressions dans un sens où il auroit raison de les condamner. Il est vrai qu'en cette vie l'on ne passe jamais en Dieu en sorte qu'on soit compréhenseur, et qu'on cesse d'être voya-

geur : *l'Union* commencée avec Dieu est encore imparfaite en ce qu'on ne voit point clairement l'essence divine, et qu'on n'est jamais impeccable; on peut jusques au dernier soupir perdre la grâce : ainsi l'union est imparfaite et fragile.

Pour le *repos* en Dieu, il seroit une oisiveté et une illusion si on cessoit d'être fidèle à l'accomplissement de l'Evangile et aux devoirs de providence pour le dehors, et pour le dedans en se conformant à toute volonté de Dieu. L'abandon bien entendu est un exercice continuel de nôtre liberté, pour la délaisser à tous les mouvemens du S. Esprit : ainsi ce qu'on appelle passiveté, n'est jamais une absolue cessation d'action; mais c'est un usage très libre de nôtre volonté, pour la laisser conduire par celle de Dieu. Un homme qui se laisse faire par un chirurgien une incision profonde et douloureuse, fait sans doute une action très libre et courageuse en ne remuant pas pour laisser faire le chirurgien. Quand les choses sont expliquées on n'a pas de peine à entendre que l'oisiveté est mauvaise; et que le repos où l'ame se laisse librement à Dieu pour être agie et mue par son esprit, est excellent : c'est le sabat éternel reservé aux enfans de Dieu.

En ce sens non seulement on passe en Dieu, mais on y demeure : *Mon Père et moi nous demeurerons en lui... Celui qui demeure en moi porte beaucoup de fruit... Il demeure en moi et je demeure en lui... Si vous ne demeurez en moi... Nous savons que nous sommes en lui... Celui qui demeure dans l'amour, demeure en Dieu... Nul homicide n'a la vie éternelle demeurante en soi...* Le terme de *demeure* bien entendu, signifie un état fixe et paisible. C'est cette *paix* qui est le fruit du S. Esprit, *qui surpasse tout sentiment* humain, *et qui garde en Jésus-Christ nos cœurs et nos intelligences.* L'Ame se repose quand elle ne veut plus rien par aucun propre mouvement, qu'elle n'est plus agitée par aucun désir, et qu'elle se délaisse au mouvement divin. Celui qui est dans un vaisseau au milieu des vents et des vagues, se repose, parce qu'il ne se donne par lui-même aucun propre mouvement : c'est ainsi que je conçois le *repos*.

Pour la *jouissance de Dieu*, elle est aussi commencée dès cette vie : car nous sommes déjà un commencement de l'être nouveau, et de la délectation en Dieu, marquée dans les Psaumes. La joye du S. Esprit, dont parle si souvent S. Paul, la paix, la consolation, tous ces sentimens, sont une jouissance commencée et imparfaite. Cette joye, ce rassasiement du cœur, ne vient point des créatures; il vient donc de Dieu, qu'on goûte; c'est donc une jouissance commencée. Le royaume de Dieu se forme et croît au dedans de nous, de façon qu'au jour de Jésus-Christ cette gloire n'aura pas besoin d'être approchée de nous, ni nous d'elle; mais elle sera déjà en nous sans avoir été aperçue, et Dieu ne fera que la *dévoiler* suivant le langage de S. Paul.

X. — Je recevrai, Madame, avec un grand plaisir la vie que vous me promettez, puisque vous êtes persuadée que cette lecture m'est plus convenable que nulle autre. A votre retour vous me l'envoyerez. Cependant je lirai ce que j'ai.

Il me semble que je suis le quatrième à B[eynes]. Il n'y a point de distance en Dieu, tout ce qui est un en lui se touche. Il me semble que je me trouve en lui bien près de ces trois personnes. Tout ce que vous me mandez m'entre jusqu'au fond du cœur. Pour ce qui est de réserve, j'en ai horreur, et je suis sur une pente si roide qu'il n'y a qu'à tomber

jusqu'au plus bas. Je ne veux plus avoir rien, ni m'avoir moi-même. Pour la science je la compte pour rien. Mais j'ai un peu plus de peine à me défaire de la sagesse. Elle est pure folie et je crois que Dieu me l'ôtera après m'avoir fait éprouver qu'il confond tout ce qu'elle arrange. Encore un coup j'aimerois mieux soufrir toutes les peines que d'avoir un seul instant de reserve volontaire. Je n'ai rien de nouveau, sinon que je crois que ma bonne volonté augmente sans que mes fautes diminuent : mais vous savez ce que je dois penser là-dessus. Vous savez avec quelle reconnoissance je suis à vous en notre Seigneur. Ce 6 mai 1689.

XI. — Je suis très persuadé que le pur amour, quand il a détruit toute propriété, fait éprouver des choses que le seul pur amour est capable d'entendre. Nul ne connoit les profondeurs de l'Esprit de Dieu, si ce n'est l'Esprit de Dieu même. Celui qui est au dessous de cet état n'en peut juger qu'imparfaitement et selon sa mesure bornée, c'est pourquoi je me tais et je me contente d'attendre ce qu'il plaira à Dieu de m'expliquer par l'onction.

Je comprends par l'état où St. Paul se dépeint un état de mort, où ce n'est plus l'homme qui vit, mais Jésus-Christ en lui, où l'on est crucifié pour le monde, c'est-à-dire, pour tout ce qui n'est pas Dieu, où l'on ne se sent coupable de rien sans néanmoins se justifier, où l'on ne se glorifie plus qu'au Seigneur, où l'on peut parler de soi comme d'un autre, et où l'on ne craint point de dire de soi des choses sublimes, parce qu'on est hors de soi et sans aucun propre intérêt. Voilà ce que St. Paul me fait voir dans un état qui n'est pourtant pas celui des bienheureux. Je crois qu'alors la mort est consommée mais que la vie ne l'est pas : je dis que la mort est consommée, parce que toute vie propre est détruite et anéantie : mais j'ajoute que la vie divine n'est pas consommée, parce qu'elle croît tous les jours et qu'elle ne sera en son comble qn'au moment où elle entrera dans l'éternité.

En cet état la justice n'est pas seulement imputée mais elle est donnée réellement à l'ame; ce n'est pas que l'ame la posséde en esprit de propriété, ce qui est contraire à la perfection, mais c'est qu'elle est réellement dans l'ame par l'infusion du St. Esprit et par le délaissement total de l'ame à son opération, sans qu'elle prenne rien pour elle et qu'elle fasse autre chose que recevoir. Pour les fautes ou purement extérieures ou même intérieures qui ne sont pas volontaires elles ne sont pas des péchés; que si en cet état on commettoit des fautes volontaires, je crois qu'elles seroient grandes, et qu'elles ressembleroient beaucoup à la faute d'Adam dans le paradis terrestre. Il résista à l'Esprit de Dieu dans un état où il ne vivoit que de la vie de la grâce et où le principe de la propriété maligne que nous portons n'étoit pas en lui. Cet exemple d'Adam qui péche quoiqu'il soit dans l'état de vie, de droiture parfaite, où ses enfans ne peuvent plus parvenir que par la mort totale, me fait croire que les personnes les plus mortes peuvent encore tomber, non en perdant la possession de Dieu qu'elles n'ont plus par manière de possession actuelle, mais en résistant à l'opération divine comme Adam y résista. Mais peut-être que vous trouverez absolument impossible ce qui n'est que d'une extraordinaire dificulté. Je comprends que l'ame en cet état ne peut presque se représenter cette résistance qui troubleroit sa passiveté, tant cela est éloigné de son état. Voilà ce que je m'imagine sur un état que je n'ai point éprouvé, mais il me paroit clair qu'on n'est

point impeccable, quoiqu'on soit mort à toute vie propre et maligne d'Adam, et qu'on peut croître en mérite, autant qu'on a encore la liberté de résister à Dieu et qu'on ne le fait pas.

Je fis hier une faute d'indiférence et de dureté pour un homme malheureux que je dois considerer. Je la fis plusieurs fois et en présence de plusieurs personnes qui en durent être mal édifiées; je me trouvois dans une telle sécheresse et un tel dégoût pour cette personne, que rien ne put me vaincre et que Dieu même dont la présence m'est ordinaire ne me fit presque rien sentir dans ce moment. Je ne puis pourtant dire que j'aye résisté volontairement à Dieu. Cette faute m'humilie, mais elle ne me trouble pas. Je vais ce matin faire vers cette personne ce que je lui dois. Je me sentis si sec et languissant que je suis comme un bateau qui n'a ni rames et voiles, et qu'il me faut toujours tirer à la corde et à la sueur de mon visage, non que je fasse des éforts intérieurs, mais parce que la plûpart des choses extérieures me sont pénibles, que Dieu me poursuit, ne laissant rien au mouvement naturel dont il ne me reprenne, et que le goût de paix dans l'oraison diminue. Quelquefois j'amuse un peu mes sens pour pouvoir me tenir dans un certain recueillement simple et facile, et bien loin d'être troublé par cet amusement des sens il est au contraire plus paisible par là. C'est un enfant à qui on donne un jouet pour l'empêcher de courir et pour laisser diner et reposer la nourrice. Rien ne m'entre si avant dans le cœur, que la pensée d'être uni en vous à Dieu. Cela s'aprofondit tous les jours. Ce 11 Mai 1689.

XII (*sans date*). — La disposition représentée est sans doute incompatible avec le péché mortel; rien n'est si pur, ni si parfait. L'unique chose qui pourroit mettre en doute seroit, les circonstances d'une conduite qui ne paroitroient pas proportionnées à des dispositions si pures; et qui feroient craindre qu'elles ne fussent pas sincères; mais il faudrait des circonstances prodigieusement fortes et même manifestement mauvaises pour rendre suspectes des dispositions si parfaites, et si éloignées de tout mal. Il peut y avoir des ames éprouvées par la tentation qui se croyent criminelles en cet état, et cette persuasion qu'elles sont criminelles est la plus rigoureuse épreuve par où Dieu veut les purifier. Voilà ce que je croirois facilement : parce que les personnes qui aiment Dieu d'un amour si pur, et qu'il aime à proportion, doivent passer par le creuset, et mourir à elles-mêmes. Pour l'illusion qui peut sans doute se mêler jusques dans les choses les plus parfaites, je crois qu'on en verra toujours les marques : mais une personne qui la craint, qui se défie d'elle-même, qui a le témoignage d'une intention droite, pure et simple, qui marche par le chemin de la foi toute nue et toute obscure, ne trouvera que Dieu; parce qu'elle outrepasse tout autre objet distinct. Voila ce que je crois qu'il faut faire entendre à ces ames peinées. Doivent-elles être surprises de leur doute sur leur état, puisqu'elles savent depuis si longtems que c'est par l'épreuve de ces doutes si douloureux que leur état même se doit consommer? Je sai bien que quand on n'est pas dans la peine il est aisé d'exhorter les autres à la surmonter : mais Dieu fera tout. Celui qui me donne cette bonne pensée, donnera aussi facilement l'exécution à l'âme fidèle. Vous qui avez passé par le creuset, vous pouvez sur vôtre expérience parler plus efficacement que tout autre à ces personnes qui y sont et ont besoin d'être consolées.

J'éprouve d'un jour à l'autre une inégalité prodigieuse dans l'intérieur. J'ai quelquefois des distractions inconcevables : mais elles me fatiguent sans me décourager. Il me semble que mon discernement pour distinguer dans mes fautes ce qui est volontaire d'avec ce qui ne l'est pas augmente beaucoup. Souvent une action qui paroitroit irréguliere, me paroit innocente dans sa source. Souvent je m'aperçois d'un mouvement naturel et d'une certaine proprieté maligne dans des actions qu'on croiroit bonnes : mais tout cela se voit sans s'arrêter.

XIII. — Je me trouve toujours voulant tout et ne voulant rien, et il me semble que ma volonté est fixée en cet état, mais autant que ma volonté s'éteint, je sens mes inclinations et repugnances involontaires qui poussent de tous côtés comme les feuilles des arbres au printems. C'est dans le fond une volonté séche, languissante et faible contre mes inclinations. C'est comme une place de guerre dont les murailles seroient tombées, et qui demeurent ouvertes de toutes parts. Ma sécheresse contre tout ce qui me déplait augmente, et je ne puis m'empêcher de laisser voir dans mon visage et dans mes tons je ne sais quoi de dédaigneux pour les moindres contretems; même à mes meilleurs amis. Je me sens un amollissement à faire frayeur pour toutes les passions. Ce n'est pas que j'aye des tentations violentes; c'est moi qui suis foible sans que la tentation soit forte. J'ai de la répugnance à me mettre en oraison : quand j'y suis, les tentations sont grandes, et la sécheresse presque continuelle, en sorte qu'il me semble que je ne fais rien : mais dans le fond je vois bien que j'y goûte un certain repos secret : dans la journée la présence de Dieu m'est moins facile; je serais tenté de vouloir courir pour la rattraper, mais je me contente de laisser à chaque moment ou je m'en aperçois, tomber toutes les distractions. Je suis persuadé par la seule expérience présente, que le goût du repos, et l'occupation que l'âme en a, est un retour de proprieté très dangereux. L'ame se retarde elle-même par tous les moyens dans lesquels elle s'apuye. Je comprends que pour être fidéle il ne faut prendre les moiens que comme des épreuves de notre fidélité, et comme des assujettissemens par lesquels il faut passer pour suivre l'ordre de Dieu, mais point comme de vrais apuis. Le goût du repos est un des moyens dont Dieu devient jaloux, après s'en être servi pour nous attirer. Malheur à qui s'amuse dans les dons, et qui fait des dons de la grace, ce que les grands pécheurs font des dons de la nature ! La sagesse trop humaine me devient un embarras, je ne puis ni y trouver la paix, ni m'en dépouiller, elle est comme des entrâves à mes pieds. Ce 25 Mai 1689.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS

Conseil académique. — Le compte rendu des séances tenues dans les derniers jours de juin et les premiers de juillet par ce Conseil, récemment renouvelé par l'élection d'une partie de ses membres, renferme quelques détails intéressants sur l'état de l'enseignement secondaire à Paris et dans le ressort.

Au point de vue financier, tous les lycées de l'Académie ont besoin des subventions de l'État, lesquelles s'élèvent, pour le département de la Seine, à 1 600 000 francs. Un seul lycée fait exception, c'est Janson-de-Sailly, dont les recettes surpassent les dépenses. Le moins prospère de ces établissements est le lycée Lakanal, trop éloigné et d'un abord extrêmement difficile.

En ce qui touche l'état de l'instruction dans les lycées, les résultats sont satisfaisants pour l'enseignement classique ; on relève notamment la proportion très élevée des réceptions au baccalauréat, qui est de 80 p. 100. L'enseignement moderne a été organisé trop récemment pour avoir pu déjà fournir ses preuves; toutefois il ne semble pas que l'étude des langues vivantes y rencontre moins de difficultés que celle des langues mortes dans la section classique. L'essai tenté au collège Rollin d'amener rapidement au niveau des examens du baccalauréat des élèves choisis parmi les meilleurs des écoles primaires a donné d'heureux résultats; mais il importe de noter que l'on a opéré seulement sur une élite, et que, d'autre part, l'expérience ne serait probante que si elle pouvait démontrer que les élèves en question sont réellement imbus d'une culture générale sérieuse, et non pas seulement armés par des méthodes intensives pour aborder l'examen avec des chances suffisantes de succès.

On comptait, au 1er mai de cette année, 10 741 élèves dans les lycées de la Seine, soit 250 de plus que l'an dernier.

L'enseignement secondaire libre laïque tend de plus en plus à disparaître; l'enseignement congréganiste compte un nombre d'élèves presque égal à celui des établissements de l'État. Le rapport présenté au Conseil constate que « l'enseignement moderne perd tout ce que perdent les maisons religieuses, et que l'enseignement gréco-latin, inversement, gagne ce que gagnent ces maisons ».

Les lycées de jeunes filles du ressort enregistrent un surcroît de 212 élèves.

AIX-MARSEILLE

Travaux des Facultés (*Droit et lettres, Aix; sciences et école de médecine, Marseille, en* 1890-91). — La situation de ce groupe de Facultés, telle qu'elle résulte du rapport présenté au Conseil général par M. le doyen Guibal, des lettres, se résume ainsi : légère décroissance du nombre des inscriptions de droit, surtout en ce qui concerne le doctorat;

stagnation à la Faculté des sciences et à celle des lettres, par suite de l'abaissement progressif du nombre des boursiers de licence, notable accroissement de la population scolaire de l'école de médecine, dont le développement est favorisé par les circonstances locales, la ville de Marseille fournissant, par la densité de sa population et l'importance de ses hôpitaux, un excellent terrain aux études médicales.

Statistique particulière des Facultés. — I. Droit. Inscriptions : 901, soit 61 de moins que l'année précédente. Le déficit porte particulièrement sur les inscriptions de doctorat (41 au lieu de 89), et s'explique par la juste sévérité de la Faculté « qui a résolument arrêté les non-valeurs et découragé les vocations intéressées ».

Quant au chiffre des examens, il est exactement celui de l'année dernière, 626; la proportion des admis est de 522.

La Faculté de droit d'Aix a été appelée à délibérer sur la question de l'équivalence des baccalauréats dits ès lettres-philosophie et ès lettres-mathématiques, en ce qui concerne l'aptitude aux études juridiques. Elle s'est prononcée, à une grande majorité, pour cette équivalence, considérant que la vertu éducatrice des sciences est égale en fait, quoique différente en nature, de celle des lettres.

Détail des inscriptions et examens. — 1° *Inscriptions :* capacité, 83; baccalauréat, 1re année, 329; 2e année, 231; licence, 217; doctorat, 41. 2° *Examens :* capacité, 26 examinés, 22 admis; baccalauréat, 1er examen, 1re partie, 120 présentés, 95 admis; 2e partie, 118 présentés, 94 admis; 2e examen, 1re partie, 87 examinés, 72 reçus; 2e partie, 82 examinés, 74 reçus; licence, 1re partie, 79 présentés, 68 admis; 2e partie. 78 présentés, 69 admis; examen spécial de licence pour les élèves des écoles de droit de Pondichéry et de Fort-de-France : 4 candidats, 4 admis; doctorat, 1er examen, 14 candidats, 10 admis; 2e examen, 12 candidats, 8 admis; 3e examen, 5 candidats, 5 admis; thèse, 1 candidat, reçu.

II. Sciences. — Les conférences préparatoires à l'agrégation et à la licence ont été suivies par 45 étudiants inscrits, qui se décomposent ainsi : 5 boursiers d'agrégation (mathématiques, 2; physique, 2; sciences naturelles, 1); 7 boursiers de licence, 9 répétiteurs, 17 étudiants libres, 7 professeurs des lycées et collèges du ressort. Le nombre des élèves a diminué d'un cinquième; celui des boursiers baisse progressivement, l'État étant de plus en plus embarrassé de placer les licenciés, produits en trop grand nombre dans les dernières années. La Faculté des sciences de Marseille exprime, à ce propos, la crainte de voir retomber bientôt les Facultés des sciences et celles des lettres dans l'état de marasme où elles languissaient il y a vingt ans. En tout cas, son corps enseignant ne s'est point ralenti dans l'activité de sa production intellectuelle : 45 publications ont été dues cette année à 14 membres de la Faculté des sciences. Celle-ci a, en outre, fondé, en août 1891, un recueil d'Annales subventionné par la Ville de Marseille; cette publication, qui ne peut, faute de ressources suffisantes, paraître encore à intervalles réguliers, a déjà donné d'importants travaux dus en majorité aux savants de la région. Enfin la Faculté se glorifie à bon droit d'avoir vu décerner par l'Institut à un de ses chargés de cours, M. E. Jourdan, le grand prix des sciences physiques.

Détail des examens. — *Agrégation :* 10 candidats (mathématiques, 3, dont 1 boursier de l'État, 1 boursier de la ville de Marseille, 1 étudiant

libre; — physique 5, dont 2 boursiers de l'État, 1 répétiteur, 2 professeurs du ressort; — sciences naturelles, 2, dont 1 boursier du département, 1 professeur du ressort); résultats : 2 agrégés de mathématiques reçus, 1 candidat admissible à l'agrégation de physique. *Licence :* 33 examinés (mathématiques, 8; physique, 15, sciences naturelles, 10); 17 admis, soit 51, 5 p. 100. *Baccalauréat :* 1° complet, 458 candidats, 179 reçus, soit 40 p. 100; 2° restreint, 137 candidats, 80 reçus, soit 60 p. 100.

III. Lettres. — *Enseignement :* La Faculté, à côté des cours fermés ou conférences préparatoires aux grades, n'a cessé de maintenir la tradition des cours publics : ceux-ci sont professés à la fois à Aix et à Marseille; la Faculté des sciences offrant l'hospitalité de son amphithéâtre aux professeurs des lettres. Le nombre des auditeurs de ces cours a oscillé, par suite des rigueurs de l'hiver, de 90 à 22.

Les élèves réguliers de la Faculté des lettres ont été au nombre de 23, savoir : 3 boursiers, un du département, deux de l'État; 14 répétiteurs, 6 étudiants libres. En outre, 8 professeurs ou répétiteurs du ressort ont envoyé 70 devoirs, et 5 autres ont suivi, le jeudi, les conférences d'agrégation. Il faut noter, parmi les enseignements de la Faculté des lettres, une conférence, récemment rétablie, de littérature française, faite à la Faculté de droit au bénéfice spécial des étudiants de nationalité étrangère : 13 élèves régulièrement inscrits ont suivi avec assiduité cette conférence.

Détail des examens — 1° *Doctorat :* La Faculté a eu la bonne fortune, si rare en province, de décerner le diplôme de docteur à M. l'abbé Reure, de Lyon. 2° *Licence :* 27 candidats; reçus, philosophie, 1; histoire, 4; lettres, 3; total : 8 licenciés. 3° *Baccalauréat :* session de novembre, 194 candidats à la 1re partie, 81 admis; soit 41,7 p. 119; 100 à la 2e partie, 59 admis; session de mars, 2e partie, 54 candidats, 24 reçus; session de juillet, nouveau régime, 1re partie, 343 examinés, 131 admis; ancien régime, 1re partie, examinés, 22 admis; 2e partie, 236 examinés, 126 reçus. Total général des candidats : 1 008; des admis, 543; moyenne un peu supérieure à 50 p. 100. La Faculté estime que le bénéfice de l'admissibilité, une première fois conquise, laissée pendant un an aux candidats, ne leur est pas très favorable. Elle signale avec regret les tentatives de déloyauté de certains candidats, toujours trop nombreux, et s'est vue obligée de les enrayer par des précautions exceptionnelles. Le nombre des travaux publiés durant l'année par les professeurs de la Faculté des lettres s'est élevé à 11, dus à 7 auteurs.

École de plein exercice de médecine et de pharmacie. — Cette école, créée en 1875 pour répondre à des besoins que l'on croyait moins considérables, étouffe aujourd'hui dans ses locaux : les amphithéâtres n'ont que 70 places pour 120 auditeurs, les laboratoires des travaux pratiques sont trop petits, ceux qui devraient être réservés aux professeurs brillent par leur absence, la bibliothèque et le musée de l'École regorgent de livres et de pièces soustraits à l'étude par leur accumulation. Aussi le conseil municipal de Marseille a-t-il désigné le palais du Pharo pour abriter désormais l'enseignement médical. Il y aurait urgence aussi à rapprocher du centre de l'école les cliniques trop disséminées, et à en augmenter le nombre. L'honorable directeur fait appel aux médecins et chirurgiens de la région pour compléter par l'ouverture de cours libres le cycle des études nécessaires. Enfin, pour

aider au développement de la science, l'École se met en devoir de faire paraître des Annales, grâce à une subvention de 1 000 francs octroyée par la municipalité phocéenne pour les publications médicales.

Inscriptions : 781, ainsi divisées : doctorat, 299; officiat, 187; pharmaciens de 1re classe, 54; de 2e classe, 241. La progression sur l'année précédente est de cinq inscriptions. *Examens :* 1° *fin d'année :* inscrits 124; examinés, 111; admis, 75; 2° *fin d'études :* inscrits, 193; examinés 191; reçus 114; 3° *validation de stage :* inscrits, 39; examinés, 38; admis, 33; 4° *herboristes et sages-femmes de 1re classe :* examinés, 10, reçus, 5

Douze professeurs de l'école ont fait paraître 92 travaux d'importance diverse.

ALLEMAGNE

Le cinquantenaire de M. de Helmholtz. — Le 31 août 1891, l'éminent physicien Helmholtz, dont les travaux et les découvertes sont connus et admirés de tout le monde scientifique, atteignait sa 70e année. Un comité, comprenant tout ce que l'Allemagne compte d'hommes illustres dans la science, avait résolu de fêter solennellement cet anniversaire. Mais, comme M. de Helmholtz jouissait à cette date du repos de vacances bien méritées, il fut résolu, d'accord avec lui, que son jubilé serait reporté au 2 novembre, date du 49e anniversaire de sa promotion au grade de docteur en médecine. En ce jour une assistance comprenant les représentants les plus éminents des principales associations savantes de l'Allemagne et du reste des pays civilisés se groupa autour de l'illustre vieillard, qui reçut les hommages, vœux, adresses et saluts écrits ou oraux d'une infinité d'admirateurs. Les souverains et les peuples étrangers lui envoyaient décorations, titres et diplômes d'honneur; l'empereur allemand lui conférait, avec le titre d'Excellence, le rang de conseiller privé ; enfin rien n'était épargné pour rehausser la belle et touchante fête dans laquelle la science, qui ne connaît ni les rivalités nationales ni les frontières, exaltait l'un des plus nobles de ses adeptes. Parmi les paroles prononcées alors, soit par les orateurs qui haranguèrent l'illustre Helmholtz, soit par ce grand savant lui-même, plusieurs méritent d'être recueillies, et, au premier rang, les détails pleins d'une modestie sincère et d'un intérêt vivant qu'il a donnés lui-même sur la tournure de son esprit, sur ses premiers débuts, et sur la méthode qui présida à ses travaux désormais immortels.

Disons tout de suite que la solennité dont nous parlons a eu un dénouement et une sanction aussi pratiques que flatteurs pour le héros de la fête, c'est la constitutien d'une Société dite de Helmholtz qui a rassemblé des fonds et créé une médaille à l'effigie de son président, médaille destinée à être annuellement conférée à l'auteur de quelque grand travail ou de quelque importante découverte dans le domaine des études qui firent la gloire de M. de Helmholtz. Le lauréat pourra appartenir à n'importe quelle nationalité.

Le savant a entendu célébrer à juste titre le prestige que ses travaux ont répandu sur sa patrie, la diversité et l'étendue de ses inventions, non moins que leur caractère à la fois humanitaire et désintéressé; la noblesse de sa vie privée, toute de labeur et de devoir, n'a pas été non plus oubliée. Parmi les manifestations les plus intéressantes de la

sympathie et de l'admiration des compatriotes d'Helmholtz il faut relever la lecture publique des notes qui lui furent données en 1838 par ses anciens maîtres de l'Institut Frédéric-Guillaume, où il fut élève en médecine militaire.

Ce document fait honneur à la fois au caractère de l'étudiant d'alors et à la clairvoyance, qu'on serait tenté d'appeler prophétique, de ceux qui le rédigèrent. « Son apparence calme et pleine de retenue, lit-on dans le certificat, est unie à une grande activité intellectuelle. On constate chez lui un mélange frappant de raison nette et réfléchie et de profondes qualités effectives. Ses mœurs témoignent d'une exceptionnelle pureté, d'une candeur véritablement enfantine. Un tel état d'âme, joint à la maturité et à la vigueur de son développement intellectuel, produit une impression bienfaisante, propre à lui gagner tous les cœurs, et fait naître l'espoir fondé de voir pousser sur un fond aussi solide, sur un terrain aussi riche, la plus abondante et la plus réjouissante moisson. » L'âge mûr et la vieillesse du savant n'ont point démenti un si encourageant pronostic, et la moisson intellectuelle a été plus splendide encore que n'osaient le prévoir les professeurs de l'Institut militaire.

L'intime ami, le contemporain éminent d'Helmholtz, qui l'a harangué à plusieurs reprises, au nom de divers corps savants et en son nom personnel, le savant professeur Du Bois-Reymond, a rappelé avec émotion les noms des Clausius, des Kirchhoff, des Donders, qui furent les condisciples, les collaborateurs et les amis du maître, et que la mort a privés de la joie de le saluer en ce jour. Il lui a remis la liste imposante des admirateurs, au nombre de 1 700, qui ont voulu contribuer à la fondation de la Société Helmholtz; il a rappelé que cette foule de souscripteurs, les uns célèbres, les autres inconnus, est venue de tous les points de l'horizon géographique et scientifique, « passant par-dessus les frontières du chauvinisme et de la politique », et que l'on y compte côte à côte les physiciens, les mathématiciens, les médecins, les physiologistes, ainsi que les sommités des arts, de l'industrie, du commerce, et jusqu'aux plus modestes étudiants. M. de Helmholtz a répondu par quelques graves et cordiales réflexions : « Le plus grand honneur, a-t-il dit, que puissent me faire les hommes de science, est d'avoir choisi mon nom comme le symbole de la loi du progrès des sciences qui doit continuer dans le plus lointain avenir. Dans l'humanité moderne, la science est devenue réellement l'unique lien des hommes entre eux, et l'infatigable prédicateur de la paix. Tous et chacun de nous, les ouvriers de la science, nous ne travaillons pas pour notre propre bien-être; nous collaborons au bien-être de notre propre peuple, et à celui de l'humanité tout entière, en tant que cette humanité possède les capacités et la culture voulues pour tirer de la science le profit qu'elle comporte. »

La note intime ou pittoresque n'a pas manqué à cette belle fête. C'est d'abord l'allocution du premier bourgmestre de Potsdam : ce magistrat, en remettant à son illustre compatriote le diplôme de citoyen d'honneur de sa ville natale, se déclare impuissant à lui souhaiter plus de bonheur que la Providence ne lui en a déjà accordé. Il voit, dit-il, M. de Helmholtz « entouré du cercle de ses savants compagnons d'études ravis en admiration, soutenu par l'affection de sa famille », en

possession de la plénitude des plus riches facultés du corps et de l'esprit; il ne reste plus à la ville de Potsdam « qu'à lever ses mains vers Dieu et à le prier de continuer à Son Excellence la félicité dont elle jouit, et de conserver Son Excellence à la gloire de la science et au bien de l'humanité. » Et voici maintenant, dans un autre ordre d'idées, une lumineuse échappée sur les hauteurs : « Vous avez dit, — ainsi parle l'illustre professeur Pictet, de Genève, — vous avez dit en parlant de la Suisse : « Elle est pour moi comme une seconde patrie! » Je signale avec joie ces paroles.... En gravissant les sommets neigeux, d'où le coup d'œil admirable permet d'embrasser toute la contrée, vous pensez aux sommets de la science que vous avez lentement conquis, et qui dominent aujourd'hui tout le mouvement scientifique du XIXe siècle. »

L'espace nous manque pour relever, dans le compte rendu du jubilé de M. de Helmholtz, tous les détails dignes d'être retenus. Nous citerons encore, cependant, la courte mais éloquente dépêche adressée, de Paris, au recteur de l'Université de Berlin : « En ce jour où l'Université de Berlin fête deux de ses plus illustres maîtres, MM. Helmholtz et Virchow, l'Université de Paris adresse son hommage aux deux savants à qui la science doit de si grands progrès dans l'étude de l'homme et de la nature. — *Signé* : Le président du Conseil de l'Université, Gréard. Le secrétaire du Conseil, Lavisse. »

A cet hommage venu de France, il faut ajouter la remise des insignes de grand'croix de la Légion d'honneur, envoyés par M. le président de la République à l'illustre savant. Il recevait en même temps les plus hautes décorations de Suède, d'Italie et du grand-duché de Baden.

Au banquet du soir, qui réunissait autour de M. de Helmholtz 260 convives, ce savant a prononcé un grand discours, du plus haut intérêt, que sa longueur ne nous permet pas de donner ici en entier; nous devons nous borner à en analyser les passages les plus caractéristiques. Ce qui frappe le plus dans ce discours, c'est une modestie que l'on sent réelle, et une franche simplicité. On comprend, en le lisant, cette réflexion rapportée par le président du banquet, et recueillie par lui de la bouche de plusieurs personnes qui voyaient Helmholtz pour la première fois : « Je ne me le représentais pas avec tant de simplicité et si peu de prétention. »

Les honneurs dont on le comble, a dit en substance le grand savant, le confondent. Assurément il les doit à une illusion d'optique du monde savant. Celui-ci, voyant les résultats des longs et patients travaux de l'inventeur, sans avoir assisté aux tâtonnements, aux recherches parfois déçues qui les ont précédés, croit contempler Pallas sortant soudain, tout armée, du front de Jupiter. Le savant seul peut savoir au prix de quels efforts il a conquis ses découvertes. L'orateur entre ici dans un détail curieux de ses aptitudes d'écolier, de ses premiers travaux d'étudiant, et nous fait assister à la lente élaboration de sa méthode, jusqu'au jour de l'éclosion définitive de sa véritable vocation scientifique. Enfant, il avait peu de mémoire : l'étude de la grammaire, les morceaux de prose à réciter, les détails de l'histoire, furent pour lui « un martyre ». Apprendre des vers lui était plus facile, et cette facilité plus grande développa en lui le sens de la poésie. Mais la première étude qui lui révéla les tendances réelles de son esprit, fut celle de la géométrie, puis celle de la physique. Logique rigoureuse,

amour de l'expérimentation, tout le savant futur est là déjà, en germe. « Plus d'une fois, avoue-t-il, tandis que la classe expliquait Cicéron ou Virgile, qui tous deux m'ennuyaient au dernier point, je calculais sous la table les divergences des rayons lumineux traversant la lentille du télescope, et résolvais des problèmes d'optique dont les livres de classe ne disent mot, mais qui me devinrent plus tard fort utiles pour la construction de mon spéculum oculaire. »

Dès lors, Helmholtz sentit naître en lui la passion dominante de sa vie scientifique : « se rendre maître de la réalité par la raison », ou, sous une autre forme, « découvrir la connexité des causes des phénomènes », telle devint sa devise. Nous ne le suivrons pas dans le récit qu'il fait à ses auditeurs de l'évolution de ses études; disons seulement qu'il ne dissimule rien des difficultés qu'il eut à surmonter pour se rendre maître de la méthode, pour concilier ses recherches personnelles avec ses devoirs officiels de professeur d'Université, pour arriver enfin à une rédaction satisfaisante des découvertes successives que son génie et son immense et incessant labeur lui procurèrent. Le repos, ou du moins cette sorte d'oisiveté que plus d'un homme d'études s'accorde après une longue carrière bien remplie, est étranger à l'illustre savant. Depuis qu'il ne monte plus dans une chaire universitaire, il n'a pas interrompu l'activité de ses recherches. Il ne fait, dit-il, en cela que suivre « la tendance innée de sa nature », qui le porte à travailler sans cesse, à étendre le champ de ses connaissances, à prendre une vue toujours plus complète des horizons de la science, qui semblent s'agrandir à mesure qu'on les pénètre d'un regard plus clairvoyant.

Le beau discours de M. de Helmholtz forme le digne couronnement de la noble fête de l'intelligence dont nous avons tenté de reproduire ici les traits essentiels.

La question des vacances universitaires. — Cette question, vivement agitée depuis un an, et soumise aux délibérations des autorités universitaires, a donné lieu à diverses publications, dont une entre autres, celle du professeur Walter Flemming, de Kiel, fournit d'intéressants détails sur la durée des vacances dans les divers pays de l'Europe. Nous en extrayons quelques chiffres : en Angleterre, Oxford et Cambridge ont 24 semaines de vacances, y compris la période des examens; University College en a 17; les diverses Facultés des arts et des sciences, 19; la Faculté de médecine de Londres et les autres écoles médicales, de 17 à 18; en Ecosse, 19 semaines sont consacrées aux vacances. En France, les Facultés jouissent de 17 à 18 semaines, total qu'il faut porter à 21 ou 22, si l'on tient compte de la période des examens, durant laquelle les cours sont suspendus en tout ou partie. La Belgique et le Danemark ont 19 semaines; la Russie, la Suède et la Norvège, 18; la Hollande n'en a officiellement que 15; en fait, il faut compter 18. L'Autriche, légalement, a de 13 à 14 semaines de vacances universitaires; l'autorité a porté officieusement cette durée à 15 ou 16; et, en réalité, elle s'étend jusqu'à 19 et même 20. Enfin, dans les Universités allemandes, l'usage a porté à 19 et 22 semaines la durée des vacances, dont la moyenne légale est de 16 à 17. La Prusse, pour laquelle une nouvelle réglementation, dont nous donnons le texte plus loin, vient d'être inaugurée, aura des vacances de 18 à 20 semaines par an.

L'ordonnance ministérielle du 5 janvier 1892. — L'honorable

.comte de Zedlitz a publié, le 5 janvier dernier, un arrêté réglementant la durée officielle des vacances pour les Universités du royaume de Prusse, l'Académie de Münster et le Lyceum Hosianum de Braunsberg. L'arrêté ministériel détermine en même temps les dates d'ouverture et de clôture des cours du semestre d'été et du semestre d'hiver.

1° Le semestre d'été commencera désormais le mercredi après Pâques, pour se terminer le 31 juillet au plus tard, de telle façon qu'il comprenne 16 semaines. Le semestre d'hiver commencera le 10 octobre, pour se terminer le dernier jour de février. Les cours devront s'ouvrir dès le début de chaque semestre et durer jusqu'aux derniers jours du semestre.

2° Les vacances d'automne et celles du printemps (vacances de Pâques) seront respectivement intercalées entre deux semestres consécutifs. Les congés de la Pentecôte s'ouvriront le dimanche de cette fête et ne pourront durer plus de 7 jours; ceux de Noël dureront au minimum 10, au maximum 16 jours.

L'arrêté de l'honorable ministre est accompagné de nombreuses instructions et de commentaires explicatifs, dans le détail desquels il serait oiseux d'entrer. Relevons cependant les tableaux comparatifs qui donnent la durée moyenne des vacances pendant une période de 100 ans, suivant l'ancien usage et suivant le nouveau régime, ainsi que le nombre moyen des semaines comprises dans les semestres d'été et d'hiver.

1° *Semestre d'été :*

D'après l'ancien système.				Sous le régime nouveau.			
Durée moyenne, 17 sem.	0,17 jours.			15 semaines,	3,71	jours.	
Minimum (1 fois), 15	—	4	—	(4 fois) 14	—	4	—
Maxim. (65 fois), 17	—	2	—	(3 fois) 15	—	3	—
Oscillation max., 1	—	5	—	Osc. m. 1	—	6	—

2° *Semestre d'hiver* :

D'après l'ancien système.				Sous le régime nouveau.			
Durée moyenne, 21 sem.	4,24 jours.			20 semaines	2,24 jours.		
Minim. (76 fois) 21	—	4	—	20	—	2	—
Maxim. (24 fois) 21	—	5	—	20	—	3	—
Oscillation maximum, 1 jour.				Osc. maximum, 1 jour.			

3° *Durée moyenne des vacances pendant* 100 *ans, à partir de* 1792 :

I. *Vacances d'automne.*

Ancien régime.	Régime nouveau.				
Durée uniforme de 10 semaines	Durée moy., 10 sem.	5,83 jours.			
à une fraction près.	Min. (29 fois) 10	—			
	Max. (6 fois) 11	—	6	—	
	Osc. max., 1	—	6	—	

II. *Vacances du printemps.*

Ancien régime.				Régime nouveau.			
Durée moyenne, 4 sem.	5,83 jours.			5 semaines,	3,46 jours.		
Minimum (65 fois) 4	—	4	—	(30 fois) 4	—	3	—
Maxim. (1 fois) 6	—	2	—	(4 fois) 7	—	2	—
Oscillation max. 1	—	5	—	Osc. max. 2	—	6	—

Les examens médicaux en Allemagne. — Voici les chiffres officiels publiés par le *Reichsanzeiger*, concernant les diplômes conférés en 1890-91 aux médecins, pharmaciens, dentistes et vétérinaires de l'empire allemand :

Médecins : Prusse, 639; Bavière, 443; Saxe, 196; Wurtemberg, 35; grand-duché de Baden, 98; Hesse, 18; Mecklenburg, 34; Thuringe, 34; Alsace et Lorraine, 73. *Dentistes :* Prusse, 64; Bavière, 14; Saxe, 13; Baden, 2; Hesse, 2; Alsace et Lorraine, 6. *Pharmaciens :* Prusse, 244; Bavière, 167; Saxe, 48; Wurtemberg, 17; Baden, 24; Hesse, 13; Mecklenburg, 5; Thuringe, 11; Brunswick, 9; Alsace et Lorraine, 11. *Vétérinaires :* Prusse, 142; Bavière, 22; Saxe, 15; Wurtemberg, 33; Hesse, 4.

Cours d'hygiène dans les Universités prussiennes. — Il vient d'être installé, auprès de chacune des Universités de Prusse, des cours d'hygiène, qui devront être obligatoirement suivis par les médecins en résidence dans le ressort. Les présidents de cercle auront à veiller à l'exécution de cette prescription. Chaque médecin sera tenu à suivre une fois ce cours, dont la durée est fixée à 21 jours.

Chaires nouvelles en Prusse. — Le projet de budget de 1893 comporte la création de chaires dans plusieurs Facultés des Universités prussiennes.

A Berlin, seront institués des professeurs ordinaires pour les langues de l'Europe orientale, et particulièrement pour la langue russe; la Faculté de philosophie s'enrichira, à Greifswald, à Marburg et à Munster, d'un enseignement nouveau des langues modernes, spécialement de la langue et de la littérature anglaises; la Faculté de médecine de Breslau, celle de théologie de Kiel, auront aussi des chaires nouvelles.

Examens d'État pour le droit. — 942 candidats ont comparu devant la Commission prussienne des examens juridiques, durant la sesion de 1891. 571 ont subi l'examen oral et l'examen écrit, 16 l'épreuve orale seule, 34 l'épreuve écrite seule; soit, au total, 621 candidats. De ce nombre, 511 ont subi l'examen avec succès, 66 avec la note *bien*, 445 avec la note *passable;* 110 ont échoué.

Heidelberg. — Le gouvernement badois a autorisé l'inscription des femmes à la Faculté des sciences mathématiques et naturelles de l'Université d'Heidelberg. On annonce, en revanche, que les Facultés de philosophie des autres Universités allemandes, consultées sur l'admission des femmes à leurs cours, se sont prononcées, sauf une seule, pour la négative.

Bibliothèque de l'Université allemande de Strasbourg. — Cette bibliothèque s'est accrue, dans le cours de l'année écoulée, de 19839 volumes; dont 10246 y sont entrés par voie d'achat, et 9593 à titre de dons. Le nombre total des livres de cette bibliothèque, constituée à grands frais pour remplacer l'ancienne et inappréciable collection détruite en 1870 par les obus allemands, atteint aujourd'hui près de 700 000 volumes. Il a été prêté cette année à 23 320 lecteurs 89 557 volumes, dont 40 337 ont été consultés sur place, 39 281 prêtés à des habitants de la ville, 9 557 prêtés au dehors. De ces derniers, 5 362 volumes ont été expédiés, en 1 110 envois, dans diverses localités d'Alsace ou de Lorraine; 3 748 en 775 envois, à des villes allemandes; 447 en 133 envois, dans plusieurs pays du dehors, notamment en France et en Suisse.

La crise de l'enseignement secondaire allemand. — Aux temps

déjà lointains où un ministre répondait, dans le sein du Reichstag, aux sollicitations présentées en faveur de l'extension des droits des gradués des réalgymnases, il alléguait contre les prétentions des partisans de l'enseignement réal la surcharge des fonctions publiques, toutes encombrées de gradués des gymnases classiques. C'était évidemment déplacer la question, et l'honorable Dr Steinbart de Duisburg répliquait avec raison que la surcharge s'expliquait par l'excès des privilèges accordés aux seuls Abiturienten des gymnases, et diminuerait par l'octroi de privilèges pareils aux gradués de l'ordre réal. Le problème parut assez important pour qu'un prix de 1 000 marks fût proposé pour la meilleure dissertation sur « les causes et les remèdes de l'encombrement des professions savantes ». Ceci se passait aux environs de 1889. Soixante-seize mémoires furent présentés, et, après une longue attente, le prix fut partagé entre le Dr Pietzker de Nordhausen et le Dr Treutlein. Les mémoires couronnés viennent seulement d'être livrés à la publicité. Les conclusions en sont importantes, et dignes d'être résumées.

D'après les deux savants auteurs, la première raison du mal dont on se plaint réside dans une conception fausse de la nature de l'enseignement secondaire. Ce dernier est considéré uniquement, en Allemagne, comme une préparation à l'Université. De là cette conséquence nécessaire, que le jeune élève, souvent fils d'industriel ou de commerçant, au lieu de consulter ses goûts et ses intérêts, ne regarde que sa vanité, et entre au gymnase pour pouvoir, plus tard, après ses études universitaires, aspirer à un emploi public.

Les familles, ajoutent nos auteurs, se font un idée excessive et absurde du prestige du fonctionnaire. Elles sont, d'autre part, portées à mépriser l'instruction préparatoire au commerce et à l'industrie, comme impliquant des exercices manuels et un labeur physique que leur infatuation leur fait considérer comme dégradants. Telles sont, en bloc, les causes principales de l'existence et du développement de ce prolétariat cultivé, de cette nombreuse et dangereuse classe des fruits secs dont l'empereur allemand signalait naguère et déplorait l'extension.

Réunion annuelle de l'association des philologues et maîtres de l'enseignement secondaire allemand. — La 41e session de cette influente association s'est tenue cette année à Munich. La réunion était présidée par M. le professeur Dr von Christ, actuellement recteur de l'Université de Munich. L'évènement de la séance a été un discours de l'éminent pédagogue de Giessen, le professeur Dr Schiller. L'orateur avait pris pour sujet : « La préparation professionnelle des maîtres des gymnases. » D'après lui, l'expérience a appris quelles sont les trois parties fondamentales de cette préparation : 1° enseignement théorique de la pédagogie, 2° étude des conditions normales du fonctionnement d'une école modèle, 3° pratique de l'enseignement, sous la direction et la surveillance de maîtres compétents.

Les séminaires pédagogiques annexés aux Universités peuvent, avec un directeur capable, réaliser ce programme, à condition d'accorder une part prépondérante au développement de la science de l'éducation. Les écoles normales, loin de démontrer l'inutilité des séminaires universitaires, ne font que rendre plus évidente la nécessité d'un ensei-

gnement théorique de la pédagogie. La tendance de ces écoles, du moins en Prusse, a été trop longtemps de préférer les connaissances académiques, la philologie, l'érudition, etc., à la préparation pédagogique.

Une école normale doit naturellement comprendre autant de sections qu'il y a de branches spéciales de l'enseignement; mais le professeur Schiller voudrait que l'instruction physique ou gymnastique fût commune à toutes, pour hâter le moment où le maître, au lieu de se borner à surveiller le développement physique de sa classe, pourrait lui servir en personne de type de vigueur et de santé. Il lui paraît également important de combattre la tendance des futurs maîtres à une spécialisation excessive, de grouper dans un même institut ceux qui se destinent à l'enseignement des langues et ceux qui ont choisi celui des sciences naturelles. Les deux catégories de maîtres ne sauraient manquer d'exercer l'une sur l'autre une salutaire influence. Il suffit, d'après l'orateur, d'une année pour donner aux gradués des Universités la préparation pédagogique nécessaire. Cette préparation doit embrasser les notions fondamentales de la psychologie et de la morale, l'étude des faits principaux de l'histoire de l'éducation et l'application de ces faits historiques aux problèmes actuels. De ce chef, la science de l'éducation est à réédifier sur nouvelles bases. Il importe encore que les futurs maîtres soient initiés à la connaissance de la législation et de l'hygiène scolaires. Quant à la méthode la plus pratique de préparer les maîtres à l'enseignement, elle consiste à les mettre aux prises, dans une école annexe, avec la classe la plus basse, parce que c'est là que les problèmes de l'éducation se présentent avec le plus de simplicité.

Après ce discours si important, la réunion a entendu encore un travail de M. le directeur Otto Jaeger sur l'orientation pratique qu'il convient de donner à l'instruction du gymnase. L'honorable directeur souhaite d'y voir grandir de plus en plus la part réservée à l'étude de la langue maternelle et des autres langues vivantes.

ITALIE

Les Universités royales. — Nous extrayons d'un rapport lu à la Chambre des députés italienne par l'honorable M. Roux, le 12 mars 1891, les chiffres suivants, relatifs à la population scolaire des 17 Universités entretenues par l'État :

Facultés de droit, 17, avec 4 979 étudiants; — de médecine et chirurgie, 16, avec 5 595 étudiants; — de lettres et philosophie, 11, avec 735 étudiants; — des sciences mathématiques, physiques et naturelles, 14, avec 1 986 étudiants : soit un total de 58 Facultés, et de 13 295 étudiants.

Certains détails, relevés par le rapport parlementaire que nous citons, éclairent d'un jour assez vif l'extrême inégalité qui existe entre plusieurs Facultés et accusent la pauvreté de quelques-unes. Ainsi, sur 17 Universités, 6, soit plus du tiers, ont moins de 80 étudiants en droit :

Parme en compte 38; Cagliari, 47; Sienne, 52; Modène, 56; Sassari, 62; et Messine, 77. Parmi les Facultés des lettres, trois seulement possèdent plus de 100 étudiants, savoir : Naples, 158; Padoue, 143; Turin, 131. Le nombre des étudiants en lettres et philosophie est, dans les 5 autres Universités, au-dessous de 40; celle de Messine n'en a que 8. L'inégalité la plus frappante se constate dans les Facultés de médecine. Si Naples réunit 1 568 étudiants de cet ordre, Turin 631, Bologne, 566,

Pavie, 474, Padoue, 408, Palerme, 378, Rome, 372, Gênes, 313, — en revanche, nous trouvons 39 étudiants en médecine à Cagliari, 47 à Sassari, 79 à Messine, 90 à Sienne. Les autres Universités dépassent à peine 100 : Parme, 123; Modène, 156; Catane, 167; Pise, 179.

Même constatation pour les Facultés des sciences, dont l'enseignement comprend la préparation aux diverses fonctions d'ingénieurs. Les totaux les plus élevés sont de 385 étudiants à Naples et de 330 à Padoue; le chiffre le plus bas est fourni par Cagliari, qui ne compte que 7 étudiants, 2 pour les sciences naturelles et 5 aspirants au titre d'ingénieur.

Entre ces deux chiffres extrêmes, nous trouvons 285 étudiants ès sciences à Turin; 180 à Rome; 166 à Pavie; 165 à Palerme; 107 à Gênes; 99 à Pise. Viennent ensuite 5 Universités, dont aucune ne compte 40 étudiants scientifiques.

Padoue. — 1 138 étudiants se sont fait inscrire durant l'année scolaire 1891-92, savoir : droit, 216; médecine et chirurgie, 377; sciences mathématiques, physiques et naturelles, 168; philosophie et lettres, 98; école royale d'application, 127; école de pharmacie, 165; institut obstétrical, 83.

Université papale grégorienne. — Dans la dernière séance solennelle tenue pour la collation des grades de licencié et bachelier, ont été conférés les diplômes suivants : 1° *Bacheliers :* théologie, 51; droit canon, 34; philosophie, 71; 2° *Licenciés :* théologie, 53; droit canon, 12; philosophie, 24. Il a été distribué 36 médailles. Enfin 70 docteurs ont reçu le bonnet, savoir : 50 en théologie, 5 en droit canon, 25 en philosophie.

SUISSE

Bâle. — Voici les chiffres correspondant à la fréquentation de l'Université de cette ville, depuis 1888-89 jusqu'à ce jour :

Hiver 1888-89	454	étudiants.
Été 1889	407	—
Hiver 1889-90	446	—
Été 1890	409	—
Hiver 1890-91	425	—
Été 1891	422	—
Hiver 1891-92	462	—

Genève. — L'Université de Genève s'est enrichie cette année d'un séminaire de langue française moderne, destiné à faciliter et à développer chez les étudiants étrangers, et plus spécialement chez les étudiants de langue allemande, l'étude approfondie de la philologie française moderne. Une commission spéciale, désignée par le département de l'instruction publique, a la haute main non seulement sur la direction des études du séminaire, mais aussi sur tout ce qui concerne le logement, la nourriture et la vie des étudiants hors de l'Université.

Zurich. — On signale le succès du cours de droit professé dans l'Université de Zurich par Mme Émily Kempin, doctoresse américaine, admise à titre de *privat-docentin*. Cette dame avait donné antérieurement une conférence sur la jurisprudence américaine devant la Société de droit de Berlin. Elle a établi dans cette ville un bureau affilié à ceux qu'elle a déjà créés à New-York et à Zurich. Ces trois bureaux sont destinés à former une sorte d'institut juridique de correspondance internationale entre l'Allemagne, l'Amérique et la Suisse. E. S.

CORRESPONDANCE INTERNATIONALE

LETTRE DE GENÈVE

On a publié en Allemagne, il y a trois ans, une liste des chercheurs et curieux de ce pays, qui s'occupent de recherches généalogiques et héraldiques, avec un catalogue de leurs travaux et publications (1). Cette liste donne les noms de sept cents personnes environ ; il est vrai que, pour un certain nombre d'entre elles, le seul travail qu'on puisse citer est la généalogie de leur propre famille. Toujours est-il que les études de ce genre sont en faveur en Allemagne beaucoup plus qu'en France.

A Genève, elles ont été cultivées avec un certain esprit de suite, depuis plus de cent ans. Quatre générations de généalogistes se sont succédé. Les premiers ont laissé leurs travaux manuscrits. De 1829 à 1836, M. Galiffe fit paraître des *Notices généalogiques sur les familles genevoises*. C'était une idée hardie que de faire pour la bourgeoisie de notre ville une de ces publications généalogiques qu'on réserve ailleurs aux souverains et à la noblesse. C'était aussi une idée heureuse : l'ouvrage de M. Galiffe est très apprécié ; on l'a continué après lui (2), et un sixième volume vient de sortir de presse ; un septième volume est en préparation.

Chaque famille attache de l'intérêt à ses origines, à la succession des individus et des couples qui lui ont appartenu. A notre époque, où l'on imprime tant de choses qui sortent au courant de la plume, et qui ne méritent pas d'être conservées et relues, il est naturel que l'on mette à l'abri du feu et des autres chances de perte les renseignements qu'on a laborieusement recueillis en dépouillant les registres originaux de naissances ou de baptêmes, de mariages ou de morts : ces registres eux-mêmes pouvant être un jour anéantis, comme on l'a vu à Paris en 1871, dans un temps de conflagration. Mais, en dehors du petit cercle de la parenté, on peut être assez indifférent à ces interminables dénom-

(1) *Hand-und Adressbuch der Genealogen und Heraldiker, der Forscher auf dem Gebiete der Familiengeschichte und der adlichen Specialgeschichte, sowie sonstiger Forscher auf den mit diesen Gebieten verwandten Feldern, von Deutschland und Deutsch-Oesterreich*. Berlin, lib. Mitscher et Röstell, 1889, 180 pages 8°. L'auteur de cet ouvrage, M. Alfred d'Eberstein, est mort avant d'avoir pu en donner la suite ; son frère, M. le baron Botho d'Eberstein, a fait paraître un second volume (1890, 394 pages 8°) qui donne la liste des généalogistes des autres pays d'Europe ; mais cette suite est très inférieure au premier volume.

(2) Tome Ier, 1829 ; tome II, 1831 (réimprimé avec additions en 1892) ; tome III, 1836 ; tome IV, en trois livraisons, 1857, 1860, 1866 ; tome V, 1884 ; tome VI, 1892. Genève, lib. Jullien.

brements de bourgeois obscurs, classés par ordre de filiation; et surtout à l'étranger, on ne voudra entendre parler que de ceux qui se sont fait un nom. On remarquera que les hommes (1) que Genève s'honore d'avoir possédés, se classent généalogiquement en quatre catégories :

1° Les uns, comme Calvin, Théodore de Bèze, Abauzit, et, dans notre siècle, Rossi, sont des étrangers qui sont venus se fixer à Genève, quelquefois jusqu'à leur mort; ils ont obtenu la bourgeoisie de notre ville; et quelques-uns, Rossi par exemple, ont épousé des Genevoises.

2° D'autres comme Töpffer, Amiel, sont Genevois de naissance et d'éducation. Leurs père et mère, et quelquefois les grands-parents, étaient établis à Genève avant leur naissance; mais en remontant dans leur arbre généalogique, on voit que toutes les branches de leur ascendance vont au delà des frontières du diocèse de Genève (2); ils sont de souche entièrement étrangère.

3° D'autres, comme Rousseau, Necker, de Saussure, de Candolle, appartiennent à des familles venues de l'étranger, de France le plus souvent; mais, par leur ascendance féminine, ils se rattachent à des familles de notre pays. Par exemple, Didier Rousseau, de Paris, quartaïeul de Jean-Jacques, avait épousé en 1569 Mie Miège, fille d'un paysan de Contamines en Faucigny; et la mère du philosophe de Genève, Suzanne Bernard, était d'une famille originaire d'Arare, petit village entre notre ville et le Salève. — Le professeur Necker, né en Poméranie, et père du célèbre ministre de Louis XVI, avait épousé en 1726 la fille d'un syndic genevois, d'une famille orignaire de Gex.

4° D'autres enfin, comme Charles Bonnet, les Pictet, M. Ernest Naville, appartiennent à des familles de notre pays. En remontant leur ascendance de mâle en mâle, on arrive à des familles de paysans ou de propriétaires, établies dans quelqu'un des villages de nos environs.

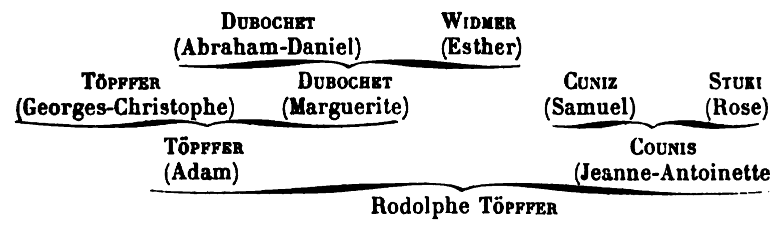
J'ai eu l'occasion, ici même, de dire quelques mots de la généalogie d'Amiel; je vais aujourd'hui parler un peu plus longuement de celles de Töpffer et de M. Victor Cherbuliez.

Le grand-père de Töpffer était né en 1734 à Schweinfurt en Franconie, ville libre de l'empire d'Allemagne. C'était un tailleur qui vint s'établir à Genève, où il épousa une jeune Vaudoise, Marguerite Dubochet, qui, elle, était née dans la riante contrée de Vevey au bord du lac Léman. Leur fils fut un peintre de talent, Adam Töpffer, lequel à son tour se maria avec une demoiselle Counis, fille de Samuel Cuniz, de Cölleda en Thuringe,

(1) Si je parle d'hommes, c'est qu'on ne peut citer que cinq Genevoises qui se soient fait dans les lettres un nom distingué : Jeanne de Jussie, qui a écrit la chronique de Genève au temps de la Réformation avec un vrai talent, beaucoup de verdeur et de vie : elle voit les choses par la fenêtre de son couvent, mais elle les voit bien; — Marie Huber, dont les livres de théologie ont eu de la vogue au siècle dernier; — Mme Necker de Saussure, l'auteur de l'*Éducation progressive*; — Mme de Gasparin; — enfin l'aimable écrivain qui a pris le pseudonyme de Lucien Perey.

(2) Les limites de l'ancien diocèse de Genève avaient été admirablement tracées; elles embrassaient tous les pays dont notre ville est le centre géographique et naturel. On sait que les cadres diocésains remontent à l'époque romaine; depuis ce temps, aucune des circonscriptions administratives et politiques dont Genève a fait partie, n'a eu des frontières aussi bien dessinées que celles du diocèse.

et de Rose Stuki, Bernoise. Ainsi l'ascendance de Rodolphe Töpffer est essentiellement germanique; et si j'ajoute que la mère de Marguerite Dubochet portait un nom (Esther Widmer) qui indique une origine allemande, on voit que l'élément velche, dans cette ascendance, se réduit à un demi-quart. Le tableau suivant éclaircira peut-être les idées du lecteur :



L'étude des phénomènes et des lois de l'hérédité est encore peu avancée. On ne connaît pas bien le rôle qu'elle joue dans le genre humain. La science n'a pas ajouté grand'chose à ce que les hommes judicieux, dans chaque génération, ont pu voir par eux-mêmes. Aujourd'hui encore, avec de bons yeux, un jugement sain, une finesse native, une expérience longue et variée, l'observateur sagace en sait plus qu'il ne pourrait apprendre dans les livres. Ce qui caractérise au contraire une science bien constituée, l'algèbre ou la botanique, par exemple, c'est que les vérités que recueille dans le cours de ses recherches un individu isolé, les découvertes qu'il peut faire, sont peu de chose à côté de tout ce que les livres enseignent, de tout ce que la science a lentement accumulé.

Je suis persuadé que l'on saura un jour, dans les membres et les traits d'un individu humain, reconnaître les apports et déterminer le mélange des races diverses qui se sont croisées dans les mariages dont il est issu, comme l'on reconnaît et l'on détermine, dans une page de français ou d'anglais, les mots d'étymologie latine, grecque ou germanique. On sait distinguer aux États-Unis les nègres, les mulâtres, les quarterons ; les races y sont si dissemblables, et les mélanges y sont de date si récente, que tout devient facile. Sur notre vieux sol européen, c'est autre chose.

Quand on passe des caractères corporels aux qualités de l'esprit et du cœur, le problème devient plus difficile. Le courage, par exemple, est héréditaire sans doute; mais on ne peut pas le mesurer comme on mesure la taille ou l'angle facial. On peut apprécier les nuances de la couleur des yeux, plus exactement que telle disposition morale, tel penchant vicieux, qui sont héréditaires aussi, témoin le proverbe qui dit:

De bon plant plante ta vigne,
De bonne mère prends la fille.

Ce distique est vieux, puisqu'il date d'une époque où dans la poésie française la rime n'avait pas encore remplacé l'assonance; mais depuis le moyen âge jusqu'à nous, la tradition l'a conservé, parce que l'idée est vraie.

Si l'influence de l'hérédité est chose incontestable, elle peut cepen-

dant être contrariée, elle peut être contrainte de céder à l'action d'une force plus grande; et, comme c'est précisément le cas de Töpffer, c'est ce qui donne du prix, j'ose le dire, aux recherches généalogiques que je viens de résumer. Un aimable littérateur neuchâtelois, M. Fritz Berthold, à qui je les avais communiquées, m'écrivait à ce sujet: « C'est « très curieux! Les apôtres de l'hérédité absolue, quand même, de tous « les détails moraux et physiques de notre être, en devraient être un « peu troublés, si les systèmes et les systématiques se troublaient « jamais de rien. Est-il rien de plus genevois que Töpffer, de plus velche « et romand? Défauts et qualités, tout y est, les qualités surtout, cela « va sans dire, avec la saveur du cru et le goût du terroir. L'homme se « façonne par l'éducation et par le milieu. » On peut rapprocher de ces paroles ce que disait un jour M. Ernest Renan: « Les races sont des « moules d'éducation morale, encore plus qu'une affaire de sang... Les « petites sociétés républicaines, fondées sur les mœurs, sont les plus « tyranniques de toutes, celles où l'individu est le plus impérieusement « pris, formé, élevé, surveillé par la communauté. »

Parmi les moules d'éducation morale étroite et ferme que le monde a connus, parmi les sociétés républicaines et tyranniques, — ces deux adjectifs s'accordent quelquefois l'un avec l'autre, — parmi les groupes qui prennent, façonnent, élèvent et surveillent l'individu, Genève sans doute a sa place, que ne lui contestera aucun de ceux qui connaissent la cité de Calvin.

Quand Calvin revint à Genève après son exil, il avait fait ses conditions: « Il protesta, dit Théodore de Bèze, de n'accepter point la charge de cette Église, sinon qu'il y eût Consistoire ordonné, et discipline ecclésiastique convenable, pour ce qu'il voyait que telles brides étaient nécessaires. » Les brides ont été tenues par des mains assez rudes et pendant assez longtemps pour que nous les sentions encore.

Sans doute, quand les grands-parents de Rodolphe Töpffer arrivèrent à Genève les uns après les autres, à un moment où Voltaire harcelait le clergé de la cité puritaine, et en provoquait les habitants à une vie plus libre et plus légère, on respirait déjà un autre air, il y avait quelque détente. Mais les malheurs des temps de la Révolution et de l'Empire, en ramenant la pauvreté et la gêne, favorisèrent ce qui restait de l'antique austérité. La ville avait gardé ses murailles, les Genevois demeuraient parqués dans leurs rues étroites.

Et aujourd'hui même, que les remparts sont tombés, que James Fazy, plus puissant à Genève que Voltaire, y a régné quinze ans, et a jeté au vent les souvenirs du temps de nos syndics, est-ce que tous les angles du caractère genevois sont émoussés, et ce caractère a-t-il perdu son nerf? Tel qu'il est, n'est-il pas assez robuste pour mettre son empreinte, une empreinte assez marquée, sur ceux qui passent à Genève leur enfance, leur jeunesse, et toute leur vie?

Le peintre Adam Töpffer, Mlle Counis qui devint sa femme, et leur fils Rodolphe, étaient tous trois bien nés, richement doués: nous pouvons en juger nous-mêmes pour l'artiste et l'écrivain, et quant à Mme Adam Töpffer, nous pouvons nous en rapporter au choix de son mari (1) et au

1. Lire de charmants détails dans l'ouvrage de M. Blondel: *Rodolphe Töpffer*, Paris, librairie Hachette, 1886, page 9.

fait qu'elle a été la mère de son fils. Tous trois ont vu le jour à Genève; et s'ils n'avaient pas une seule goutte de sang genevois, ils ont été baignés toute leur vie dans l'atmosphère genevoise. Ils se sont assimilé les éléments ambiants, sans que l'originalité native ait disparu. En définitive, soixante ans se sont écoulés, depuis le moment où les grands-parents de Töpffer s'étaient établis dans les murs de Genève, jusqu'au temps où il écrivit ses premiers essais. Ces soixante ans n'ont pas été perdus. Il est donc tout simple que le naturel genevois se retrouve chez Töpffer; il est tout simple aussi qu'il lui soit resté quelque chose de ses origines allemandes.

J'ai pu tout à l'heure, sans donner à l'imprimeur trop de fil à retordre, présenter une esquisse presque complète de la partie connue de l'arbre ascendantal de Töpffer. Mais il faudrait plusieurs pages in-folio pour dresser l'arbre généalogique de M. Victor Cherbuliez. On sait que dans la ligne des trisaïeuls on doit trouver seize quartiers (et pour lui on les trouve en effet); à la génération précédente, trente-deux quartiers, et ainsi de suite. On comprend que quelques-unes des cases du tableau demeurent vides, faute de documents. Toujours est-il qu'en somme on peut compter une centaine de familles connues, dans l'ascendance de M. Victor Cherbuliez. Un grand nombre d'entre elles sont françaises. En recevant à l'Académie l'auteur de *Meta Holdenis*, M. Renan lui disait à ce propos:

« Issu d'une de ces familles protestantes qui durent, il y a deux cents ans, choisir entre leur pays et la liberté de leurs croyances, vous avez profité de la loi réparatrice de 1790, qui rend la pleine nationalité française *à toute personne qui, née en pays étranger, descendrait, en quelque degré que ce soit, d'un Français ou d'une Française expatriés pour cause de religion*. Vos preuves étaient faciles à fournir. Le Dauphiné, d'où votre nom est originaire, le Poitou, les Cévennes, vous ont fourni au complet la série de vos ascendants. »

Au complet! On voit bien que M. Renan n'est pas un spécialiste en généalogie. Les tableaux que j'ai sous les yeux sont bien incomplets encore, je le sais; et pour un certain nombre des cent familles qui y figurent, on n'a pas encore épuisé toutes les sources de renseignements qui peuvent nous éclairer sur leurs origines. Mais enfin, à côté des ascendants de M. Victor Cherbuliez qui sont venus du Dauphiné, des Cévennes et du Poitou, on en peut citer qui sont venus de la Provence, de la Guyenne, de l'Artois, de la Picardie, du Berry, de l'Auvergne, de Lyon et du Lyonnais, des pays de la Loire (Gien, Blois, Tours), de Châteaudun, de Metz (deux familles), de Montbéliard, de Paris.

M. Renan a fait un juste éloge de la *loi réparatrice* de 1790. Mais cette loi a été retouchée et émondée il y a trois ans. La *loi sur la nationalité* du 26 juin 1889, dit à l'article 4 : « Les descendants des familles proscrites lors de la révocation de l'Édit de Nantes, continueront à bénéficier des dispositions de la loi du 15 décembre 1790, mais à la condition d'un décret spécial pour chaque demandeur. »

Ce sont donc seulement les familles qui se sont expatriées à l'époque de la révocation de l'Édit de Nantes dont les descendants sont appelés aujourd'hui à profiter du bénéfice de la loi. La loi nouvelle laisse de côté les descendants des réfugiés du XVIe siècle, qui ont afflué dans notre ville pendant les cinquante ans qui ont précédé l'Édit de Nantes

(1598) et surtout dans les temps qui ont suivi la Saint-Barthélemy.

Jean-Jacques Rousseau, s'il avait vécu jusqu'après la loi de 1790 — il aurait eu 78 ans — eût été admis à réclamer la nationalité française, puisqu'il descendait :

1° De Didier Rousseau, de Paris, qui fut reçu bourgeois de Genève en 1555;

2° De Bon Bluet, d'Amiens, qui se maria à Genève en 1561;

3° De Guillemette Jussin, de Saint-Dizier (Haute-Marne), femme du précédent;

4° De Simon Mussard, de Châteaudun, qui fut reçu bourgeois de Genève en 1579;

5° De Jean Le Grand, de Paris, qui fut reçu bourgeois de Genève en 1556;

6° De Françoise Bardet, de Lyon, femme du précédent, morte à Genève en 1595;

7° D'Antoine Cresp, de Grasse en Provence, qui fut reçu bourgeois de Genève en 1559;

8° De René Janvier, de Blois, qui fut reçu bourgeois de Genève en 1562;

9° De François Chouan, de Toulouse, qui fut reçu bourgeois de Genève en 1585:

10° De Julien Baudet, de Domfront en Normandie, qui fit son testament à Genève en 1560;

11° De Gabrielle Melyn, de Lyon, femme du précédent, qui fit son testament à Genève en 1598;

12° De Simon Lemaire, de Salins, qui fut reçu bourgeois de Genève en 1569;

13° D'Élisabeth Toucheron, de Blois, femme du précédent, morte à Genève en 1580;

14° De Dominique Magnin, de Mâcon, qui fut reçu bourgeois de Genève en 1583;

15° De Colombe Granjan, de Chasselas en Mâconnais, femme du précédent, morte à Genève en 1622.

Il eût été facile à Jean-Jacques d'établir par papiers authentiques qu'il descendait de toutes ces familles françaises; car on possédait alors dans nos archives des registres précieux qui ont été solennellement brûlés à la Révolution, et qui nous épargneraient bien du travail, s'ils nous avaient été conservés.

Mais si la loi de 1790 eût été rédigée dans les termes plus étroits de la loi actuelle, l'auteur d'*Émile* n'eût pas été reconnu citoyen français. En effet, les quinze familles françaises dont il descendait, et qui se sont expatriées pour cause de religion, étaient toutes arrivées à Genève dans la seconde moitié du XVIe siècle, avant que le roi Henri IV eût donné l'Édit de Nantes, et par conséquent longtemps avant que Louis XIV l'eût révoqué. La loi de 1889 oppose ainsi une fin de non-recevoir à beaucoup de ceux que favorisait la loi de 1790.

Ce n'est pas tout. Pendant les deux premiers tiers du siècle dernier, beaucoup de Français vinrent s'établir à Genève; et, aussitôt installés dans notre ville, ils venaient se présenter au Consistoire pour être reçus dans l'Église protestante. Ils sont notés sur les registres comme « nés de parents protestants, mais baptisés dans l'Eglise romaine ». Ils

s'étaient donc expatriés pour cause de religion, et leurs descendants étaient admis à bénéficier des dispositions de la loi du 15 décembre 1790. — A l'avenir, il n'en sera plus ainsi, à moins que les termes de la loi nouvelle : « lors de la révocation de l'Édit de Nantes » ne soient interprétés ainsi : « pendant les quatre-vingts ans qui ont suivi cette révocation ».

En résumé, comme la plupart des Genevois ont, dans leur ascendance, des familles françaises réfugiées dans notre ville, qui s'étaient expatriées pour cause de religion, mes concitoyens avaient, pour devenir citoyens français, des facilités qui se sont amoindries. Je le regrette, — et je reviens à la généalogie pure.

Agrippa d'Aubigné a eu des enfants légitimes : on sait que sa petite-fille fit en secondes noces un brillant mariage ; — il a laissé aussi un fils naturel et reconnu ; et comme cela avait lieu sous l'ancien régime, moins dur aux bâtards que le Code civil, ce fils d'Agrippa d'Aubigné et d'une *amie* fut un gentilhomme bien placé dans la société, et il devint la souche d'une famille assez nombreuse, laquelle tomba en quenouille au bout de quatre générations. M. Merle d'Aubigné, le célèbre historien de la Réformation, était le petit-fils d'une des personnes de cette famille. — Un vénérable ecclésiastique qui, par le mariage d'un de ses ancêtres avec une demoiselle d'Aubigné, se rattachait à la même parenté, a publié en un joli petit volume la généalogie de sa famille. — D'autres publications du même genre ont été faites par des familles qui célébraient le 150e, ou le 300e anniversaire de leur entrée dans la bourgeoisie genevoise.

Chez nos voisins vaudois, on peut signaler quelques publications semblables ; je n'en citerai qu'une seule : une notice sur la famille de La Harpe, à laquelle appartenait le célèbre critique français du siècle dernier, et dont les branches sont aujourd'hui dispersées : dans le canton de Vaud, en France, au sud de l'Afrique, à Ceylan. Elle est originaire des Arpes, petite localité de Savoie, à une lieue du lac Léman ; et son premier ancêtre connu est un *Petrus de Alpa, hostiarius dominæ nostræ Sabaudiæ comitissæ*, qui figure dans un acte de 1390.

Les ouvrages généalogiques, je le disais en commençant, sont plus nombreux en Allemagne que chez nous. Un savant de ce pays, M. Lorenz, professeur à l'Université d'Iéna, a même eu l'idée de publier un atlas généalogique à l'usage des écoles (1) pour servir à l'histoire du moyen âge et des temps modernes ; il est clair et bien fait. On y remarque entre autres le tableau de la descendance de deux sœurs, la mère et la tante de l'impératrice Marie-Thérèse, dont la postérité embrasse à peu près toutes les familles régnantes en Europe, près de huit cents princes et princesses.

Eugène Ritter.

(1) *Genealogischer Hand-und Schulatlas.* Berlin, lib. W. Hertz, VIII et 43 pages ; 38 planches. Prix : 4 francs.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

L'INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE

A l'Assemblée annuelle de la *Société générale d'Éducation et d'Enseignement*, qui a eu lieu le 13 mai 1892, Mgr Baunard a lu un rapport sur l'Institut catholique de Lille dont il est recteur. Voici le résumé de ce document :

L'Institut catholique de Lille que Mgr Baunard nomme, avec un certain dédain de la loi, l'*Université* catholique de Lille, comprend les cinq écoles de *Théologie, Droit, Médecine, Lettres* et *Sciences*, donnant des inscriptions, distribuant l'enseignement complet, préparant à tous les grades, le doctorat compris, avec un personnel d'environ quatre-vingts professeurs, suppléants ou chargés de cours, et une population scolaire de 470 étudiants.

L'École de médecine date de 1877 : « La science médicale était matérialiste et athée, l'Église a voulu la faire spiritualiste et chrétienne ; la profession médicale, si honorable, si admirable, si secourable, était mise chez beaucoup au service du mal et de l'erreur, l'Église a voulu l'enrôler au service de la vérité et du bien ; l'éducation médicale était le plus souvent mal dirigée, désordonnée et libertine, l'Église a voulu la refaire morale en la faisant religieuse. »

L'École a des professeurs de choix, savants, et profondément, pratiquement religieux. L'oratoire y confine au laboratoire. On y passe constamment de l'un à l'autre.

Elle a son hôpital, qui appartient à l'administration des hospices de la ville et où l'Institut a su acheter le droit d'avoir deux cents lits ; deux dispensaires, une école de sages-femmes, une annexe à la clinique obstétricale, la Maternité Sainte-Anne, un hôpital des enfants.

L'*École de médecine* proprement dite est un grand édifice, formant un vaste îlot, enveloppé de verdure par son riche jardin botanique et renfermant les divers laboratoires, collections, musées, salles de dissection ; à proximité s'élève l'École des sciences qui lui prête une partie de son enseignement. Les étudiants, candidats au doctorat médical, sont actuellement au nombre de 168.

L'Institut catholique de Lille forme, dit le rapporteur, un camp retranché. Il n'est permis aux étudiants de suivre aucun cours de l'État, ni à la médecine, ni au droit, ni aux lettres, ni aux sciences. L'assiduité est assurée, soit par l'appel nominal, soit par le registre de présence.

Tous les étudiants qui n'habitent pas chez leurs proches parents sont tenus de loger dans les *maisons de famille* de l'Institut. Ce sont des internats d'étudiants ; on les a bâtis le plus possible attrayants, dans de beaux quartiers à proximité des Facultés. On a placé dans chacune une

chapelle avec le Très-Saint Sacrement. Deux directeurs prêtres habitent la maison et surveillent la conduite des jeunes gens, qui sont astreints à se lever, à faire la prière, à assister à la messe, aux repas et à rentrer à des heures fixes. De l'avis du rapporteur, c'est grâce à cette organisation que l'Institut recrute le plus grand nombre de ses pupilles. Elle a déjà deux grandes *maisons de famille* et elle va en construire une troisième de cinquante chambres.

L'Institut a sa retraite annuelle, sa retraite pascale, ses instructions de carême, dont le recteur s'est chargé, son cours d'apologétique religieuse, son adoration perpétuelle, ses cinq conférences de Saint-Vincent de Paul, présidées chacune par un professeur. Il a surtout la Congrégation de la Sainte-Vierge, dirigée par un Père jésuite d'une grande valeur C'est là que se forme le noyau de jeunes gens qui donnera les catholiques militants de l'avenir. Plusieurs s'assujettissent à l'adoration nocturne; d'autres ont institué spontanément entre eux la communion réparatrice, beaucoup consacrent leurs soirées aux patronages de jeunes gens et d'ouvriers.

A l'Institut sont annexées une École des hautes études *industrielles* et une École des hautes études *agricoles*. On cherche à y former des chefs d'industrie, des patrons, des propriétaires et des cultivateurs chrétiens, qui sachent le gouvernement moral et religieux de leur usine ou de leur domaine.

M. Henri Welschinger vient de donner à la *Grande Encyclopédie* (livraison 373) la biographie du duc d'*Enghien*, qu'il pouvait traiter mieux que personne, ayant déjà publié, sur l'infortunée victime de Napoléon, des travaux importants. Outre cette étude, nous engageons nos lecteurs à prendre connaissance d'un très complet article d'agriculture et de chimie agricole sur la question des *Engrais*, par Albert Larbalétrier, et d'un travail de M. E. Glasson, de l'Institut. sur l'*Enquête* en jurisprudence (1).

(1) H. Lamirault et Cie, 61, rue de Rennes, Paris.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Arrêté du 31 mars concernant le classement des répétiteurs de lycée en fonctions au 31 décembre 1891.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu les articles 1, 2 et 10 du décret du 29 août 1891; vu l'avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, arrête :

Article premier. — Les répétiteurs en fonctions dans les lycées au 31 décembre 1891 seront, dans chacun des deux ordres établis par le décret du 27 août 1891 rattachés à la classe dont le traitement correspond à leur traitement actuel. Si ce traitement actuel ne coïncide pas avec un de ceux qui sont prévus à l'article 2 dudit décret, ils seront placés dans la classe dont le traitement est immédiatement inférieur.

Art. 2. — Aucun répétiteur ne pourra prendre rang dans la troisième classe du premier ordre qu'autant qu'il comptera au minimum quatre ans de service comme licencié.

Art. 3. — Les répétiteurs stagiaires non pourvus de la licence ou d'un certificat d'aptitude de l'enseignement secondaire actuellement en fonctions dans les lycées ne prendront rang comme titulaires dans la quatrième classe du deuxième ordre qu'à dater du jour où ils justifieront d'une année de service dans l'enseignement public.

Art. 4. — Si le traitement de la classe dans laquelle le répétiteur aura été rangé est inférieur à son traitement actuel y compris l'indemnité d'ancienneté, la différence sera payée au moyen d'une indemnité personnelle soumise à retenues jusqu'à ce que, par l'effet d'une promotion, le répétiteur obtienne un traitement égal ou supérieur à ses émoluments actuels.

Art. 5. — L'ancienneté de classe de chaque répétiteur est déterminée de la manière suivante :

1° S'il obtient par son nouveau classement une augmentation de traitement égale ou supérieure au taux d'une promotion de son ordre, l'ancienneté est comptée à partir du 1er janvier 1892;

2° S'il obtient une augmentation inférieure au taux précité, son ancienneté de classe est calculée à raison de la fraction de promotion représentée par la différence entre le montant de cette augmentation et le taux d'une promotion, cette fraction étant multipliée par le temps pendant lequel il en a joui;

3° S'il n'obtient aucune augmentation, son ancienneté de classe est déterminée par le temps durant lequel il a joui d'un traitement au moins égal au traitement de sa classe actuelle; s'il a droit à l'indemnité complémentaire prévue par l'article 4 du présent arrêté, son ancienneté de classe est, en outre, augmentée à raison de la fraction de promotion représentée par cette indemnité, cette fraction étant multipliée par le temps pendant lequel il a joui de son dernier traitement.

Léon Bourgeois.

Circulaire du 31 mars concernant le classement des répétiteurs de lycée.

Monsieur le Recteur, je vous transmets ci-joint un certain nombre d'exemplaires de l'arrêté du 30 mars courant, pris en exécution de l'article 10 du décret du 29 août 1891, et de la note présentée à ce sujet à la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Je vous adresse également des notices individuelles destinées au classement des répétiteurs, sur lesquelles tous les répétiteurs de lycée pourvus d'une licence, d'un certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire, d'un baccalauréat ou d'un brevet de l'enseignement spécial, devront indiquer avec la plus grande précision leur état de services.

Le proviseur de chaque lycée devra distribuer dès maintenant ces notices aux répétiteurs de son établissement, et vous les renvoyer le 1er mai par l'entremise de l'Inspecteur d'Académie en indiquant sur chacunes d'elles le classement auquel a droit, par application des prescriptions de l'arrêté du 30 mars courant, le répétiteur qu'elle concerne.

Vous voudrez bien me transmettre ces documents le 7 mai prochain, en y joignant vos observations personnelles.

Dès que le classement des répétiteurs aura été opéré, je vous adresserai des instructions spéciales pour l'établissement de vos propositions de promotion de classe.

Léon Bourgeois.

Note présentée à la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Le projet d'arrêté ci-joint a été préparé en exécution de l'article 10 du décret du 29 août 1891. En principe, c'est le traitement dont les répétiteurs jouissaient au 31 décembre dernier qui détermine leur classement (art. 1er).

Mais une des innovations des décrets des 28 et 29 août 1891, consistant dans l'assimilation des traitements des répétiteurs à ceux des professeurs de collège, dans l'application aux répétiteurs des règlements relatifs à l'avancement des professeurs de collège, et, conséquemment, dans la faculté accordée aux répétiteurs appelés à une chaire de collège d'être inscrits au tableau d'ancienneté des professeurs dans la classe et avec l'ancienneté de promotion qui leur étaient attribuées au tableau d'ancienneté des répétiteurs, il a paru indispensable, en vue de maintenir la parité de situation et d'éviter de porter préjudice aux professeurs de collège, de poser la règle énoncée dans l'article 2. Les professeurs de premier ordre ne peuvent, en effet, être promus à la troisième classe (art. 3 du décret du 11 août 1887) qu'après quatre ans au moins d'exercice dans la quatrième classe, c'est-à-dire après un délai *minimum* de quatre années à partir du jour où ils ont obtenu le grade de licencié.

L'article 3 est la conséquence d'un principe établi par l'ancienne législation des répétiteurs comme par les décrets qui les régissent actuellement. Un stage probatoire d'au moins une année dans l'enseignement public a été jusqu'alors et continue d'être exigé des répé-

titeurs qui ne sont pas pourvus de la licence ou d'un certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire pour obtenir une nomination ministérielle et le bénéfice du classement. Ce stage pouvait, sous le régime de 1887, être accompli dans les lycées; à l'avenir, il le sera exclusivement dans les collèges. L'article 3 vise donc un petit nombre de maîtres qui continuent à bénéficier d'une situation acquise, mais qui, sous le rapport du classement, ne peuvent être avantagés par rapport aux répétiteurs qui accompliront ou accomplissent déjà leur stage dans les conditions du décret du 28 juillet 1891.

Les articles 4 et 5 appliquent d'une matière spéciale aux répétiteurs les prescriptions générales du décret du 7 juillet 1890, sur le classement des fonctionnaires qui changent d'ordre ou de catégorie. Les dispositions qu'ils contiennent n'ont rien de restrictif; elles sauvegardent, au contraire, tous les intérêts en établissant des règles fixes et précises pour le calcul de l'ancienneté de promotion.

Il doit être d'ailleurs entendu que la majoration d'ancienneté prévue à l'article 5, § 3, deuxième partie, pour le temps pendant lequel le répétiteur a joui de son dernier traitement jusqu'au moment du classement (31 décembre 1891), devra se faire aussi dans la suite pour le temps pendant lequel il jouira de l'indemnité complémentaire prévue à l'article 4.

Circulaire du 9 mai relative à la réforme des études médicales en vue du doctorat.

Monsieur le Recteur, la réforme des études médicales en vue du doctorat est depuis assez longtemps l'objet des préoccupations des Facultés pour qu'elle puisse être aujourd'hui mise utilement à l'étude.

Je vous prie de consulter la Faculté de médecine de votre ressort sur le programme suivant, qui ne doit être à ses yeux que l'indication d'un certain nombre de questions à examiner et qui ne limite en rien sa liberté :

1° Organisation dans les Facultés des sciences, après des études secondaires complètes, y compris la classe de philosophie, d'une année d'études théoriques et pratiques comprenant la physique, la chimie et les sciences naturelles, à la place du baccalauréat ès sciences restreint et de la première année des programmes actuels des Facultés de médecine;

2° Organisation de quatre années d'études médicales, y compris la physique et la chimie médicales;

3° Remaniement des examens de façon à faire subir pendant la scolarité une partie de ceux qui actuellement ne peuvent être subis qu'après la 16e inscription;

4° Création et organisation, au-dessus du grade professionnel de docteur en médecine, d'un grade supérieur d'ordre scientifique qui serait exigé pour certaines fonctions de l'enseignement, et donné par collation à tout docteur remplissant actuellement une de ses fonctions.

Je vous prie de soumettre la première question à la Faculté des sciences.

Je désirerais que les délibérations des Facultés me parvinssent le 25 mai au plus tard.

Léon Bourgeois.

BIBLIOGRAPHIE

E. Stengel, *Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken...* — **Jules Martha**, Le *Brutus* de Cicéron. — **Achille Neri**, *De Minimis*. — **Frédéric Montargis**, *L'Esthétique de Schiller*.

Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken... [Catalogue chronologique des grammaires françaises, depuis l'année 1400 environ usqu'en 1799], par E. Stengel. Oppeln, lib. Franck, 1890. 151 pages in-8°. — M. Stengel, professeur de philologie romane à l'Université de Marbourg, avait présenté, le 1er octobre 1888, au Congrès de philologie des langues modernes, réuni à Dresde, le plan d'un catalogue de toutes les grammaires françaises. Il demandait à ses collègues de l'aider dans cette œuvre, en faisant le dépouillement de toutes les bibliothèques à leur portée. Sa demande fut accueillie avec empressement ; et un grand nombre de membres du corps enseignant firent pour lui le dépouillement de plus de quatre-vingts bibliothèques en Allemagne, et de quelques bibliothèques des pays voisins : Pays-Bas, Suisse, Angleterre, Italie.

Deux ans après, M. Stengel publiait son catalogue, qui contient 625 numéros :

Quinzième siècle. Trois ou quatre grammaires seulement, à l'usage des Anglais.

Seizième siècle. Trente-huit grammaires.

Dix-septième siècle. Cent quatre-vingt-sept grammaires.

Dix-huitième siècle. Trois cent soixante-quatorze grammaires. — Il faut compter en outre plus de vingt grammaires dont on ne connaît pas la date.

Ces chiffres sont provisoires. Les cent vingt-deux bibliothèques où les recherches ont été faites sont situées à l'étranger, à la seule exception de la bibliothèque de la ville de Tours. Or il est clair que c'est dans les bibliothèques françaises que l'on trouvera le plus de grammaires françaises. Beaucoup de trouvailles sont encore à faire.

Tel qu'il est, le catalogue de M. Stengel est intéressant à étudier. Le titre de chaque ouvrage est suivi de l'indication de toutes les éditions qu'on en connaît, et de toutes les bibliothèques où l'on a rencontré chacune de ces éditions. A la fin du petit volume se trouvent trois tables alphabétiques : des auteurs, — des ouvrages, — et des villes où ceux-ci ont été publiés.

Un coup d'œil jeté sur cette dernière table montre que l'Allemagne y a la part du lion. Dans plus de quatre-vingts villes d'Allemagne, des grammaires françaises ont été, ou publiées pour la première fois, ou réimprimées. En Angleterre, au contraire, trois villes seulement sont citées : Londres, Liverpool et Cambridge ; sans doute le catalogue est incomplet sur ce point. Il l'est peut-être moins pour d'autres pays. Il cite

par exemple, en Russie, Saint-Pétersbourg et Moscou seulement; en Pologne, Varsovie et Cracovie; en Portugal, Lisbonne et Oporto; en Espagne, Madrid et Barcelone. Je ne sais pas si l'on trouverait beaucoup plus en faisant de nouvelles recherches.

L'Italie est mieux partagée : douze de ses villes figurent sur ce tableau. La Hollande en a davantage encore; la Belgique et les pays scandinaves en offrent aussi un certain nombre. La province française compte sur ce tableau une vingtaine de villes.

Cinquante-cinq grammaires ont eu à Paris leur édition *princeps*, — qui a été la seule pour quelques-unes d'entre elles; — quarante-deux en Hollande; vingt-cinq à Londres, etc.

En comparant son catalogue aux travaux déjà publiés sur quelques parties du champ dans lequel il a étendu ses recherches (le *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVI[e] siècle*, le livre de M. Thurot sur la prononciation française d'après les témoignages des grammairiens, etc.) M. Stengel a montré facilement qu'il a beaucoup enrichi les listes que ses prédécesseurs avaient données. La force de l'association s'est montrée sur le terrain bibliographique; le concours empressé de nombreux collègues a obtenu de très beaux résultats. Le catalogue de M. Stengel peut à son tour devenir le point de départ de nouvelles recherches. L'histoire de la grammaire française a beaucoup à gagner à de pareils travaux qui en sont la base nécessaire.

On se demande pourquoi M. Stengel n'a pas demandé à ses collaborateurs de l'aider aussi à dresser le catalogue des Dictionnaires français : c'eût été le complément naturel de son œuvre.

Eugène Ritter.

Le *Brutus* de Cicéron. Texte latin publié d'après les travaux les plus récents avec un commentaire critique et explicatif, une introduction et un index par Jules Martha, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (Paris, Hachette, 1892, in-8°). — Pour l'étude générale du caractère et de l'œuvre de Cicéron, la France ne redoute aucune comparaison. On n'en peut dire autant pour la constitution et le commentaire de son texte; mais les futurs éditeurs allemands du *Brutus* seront dans l'alternative de compter un Français parmi les plus intelligents commentateurs de Cicéron ou de le piller sans bruit; on sait que leur conscience ne sort pas toujours à son honneur de cet embarras.

Ce n'est pas néanmoins sur la manière dont M. J. Martha rétablit le texte du *Brutus* que nous appellerons l'attention des lecteurs. Sans doute nous pourrions le féliciter de très ingénieuses conjectures. (V. notamment aux paragraphes X, 39; XXI, 81; XXIX, 110; XXI, 120; XXXIV, 129; LIII, 197; LVIII, 213); mais tant de savants hommes ont travaillé depuis la Renaissance à réparer les fautes des copistes qu'on ne peut guère, à moins d'exhumer de nouveaux manuscrits, se promettre en ce genre d'importantes découvertes. La partie vraiment neuve et excellente de cette édition, c'est le commentaire.

Les notes placées au bas des pages témoignent d'une science étendue. Le *Brutus* présente des difficultés particulières à cause du grand nombre de personnages obscurs et de procès oubliés que Cicéron y énumère. On verra comment la connaissance approfondie de toutes les

œuvres de Cicéron, de toute la littérature latine, de la législation romaine ainsi qu'un usage judicieux des inscriptions et des médailles, a répandu la lumière sur une foule de points mal éclairés. Les lettrés goûteront particulièrement les notes où M. J. Martha explique les endroits difficiles : par une méthode qu'on n'imiterait pas sans peine, il feint souvent de ne vouloir donner qu'une paraphrase, mais on s'aperçoit bientôt qu'il glisse dans cette paraphrase la traduction la plus précise et la plus élégante de l'expression qui formait la difficulté du passage.

L'introduction est très intéressante. Si la modestie n'était pas chez M. J. Martha une vertu de famille, il pourrait affirmer qu'il apporte une nouvelle manière d'entendre le *Brutus*. Je laisse de côté les pages savantes où il fixe la date de la composition de ce dialogue et les pages fines où il montre comment le crédit de l'auteur, non seulement en politique mais en littérature, n'était plus alors le même qu'au temps du *De Oratore*. Voici ce que les hommes qui, par le devoir de leur profession ou pour leur plaisir sont revenus le plus souvent sur le *Brutus* apprendront ici : c'est la longue et pour ainsi dire involontaire préparation d'où le *Brutus* est sorti. Cicéron aime passionnément son art, mais il n'aime pas moins sa patrie: la gloire de Rome lui est encore plus chère que la sienne, et de bonne heure il a pieusement recueilli tous les ouvrages relatifs aux orateurs qui l'ont précédé sur le Forum. Dès sa jeunesse, il a recherché les survivants de la génération antérieure, non seulement pour profiter de leurs conseils, mais pour se pénétrer de l'estime due à leur courage et à leur talent. Il a interrogé les vieillards pour connaître jusqu'à la physionomie et à l'action oratoire de ceux qu'il n'avait pu entendre lui-même; il a rassemblé des discours jadis célèbres dont ses contemporains ne soupçonnaient plus l'existence. Aussi, dès l'époque où il écrivait le *De Oratore*, il possédait déjà l'histoire de l'éloquence romaine; il ne lui fallait plus qu'une occasion et du loisir pour l'écrire : la publication des Annales d'Atticus et la bataille de Pharsale lui donnèrent l'un et l'autre. Rapprochons ce dévouement à la gloire de ses précurseurs de son admiration pour les vieux poètes de Rome, pour la constitution romaine, et nous aimerons davantage encore cet homme qui avait conservé une âme si affectueuse et si patriote dans les deux professions qui aux siècles corrompus forment le plus de sceptiques et d'égoïstes, celle d'homme politique et celle d'avocat.

Il est vrai que ses amis se scandaliseront au premier abord, quand M. J. Martha, dans une page d'ailleurs fort spirituelle, les avertira que Cicéron juge trop les orateurs en homme de métier, qu'il les fait tous passer *à la toise de la rhétorique* et les examine sur tous les préceptes de l'école. Le reproche est pourtant fondé. Prévenu par le nouvel éditeur du *Brutus*, on distingue fort bien sous la grâce, sous la verve du style une préoccupation d'ordre trop technique, d'où parfois un peu de sécheresse, par exemple dans un passage sur Démosthène. Mais, comme le dit fort bien M. J. Martha, l'antiquité ne concevait guère autrement la critique de l'éloquence; on pourrait même faire remarquer que la considération dont jouissait la rhétorique s'explique, d'abord par le besoin plus grand qu'on en avait alors (car les hommes d'État étaient obligés de parler beaucoup plus souvent, et le moins raffiné de leurs

auditoires, le peuple, était un juge rendu difficile par l'habitude d'entendre les maîtres de l'art), ensuite l'étonnante ignorance d'une partie des orateurs romains avait amené l'opinion à mettre l'art dans les artifices de parole des praticiens. Quand parmi les hommes les plus diserts et les plus applaudis plusieurs ne connaissaient ni l'histoire, ni la poésie, ni la philosophie, ni le droit, il était malaisé, même pour Cicéron qui possédait et exigeait toutes ces connaissances, de ne pas apprécier surtout le talent d'après des considérations techniques. N'est-ce pas de même parce que nos peintres n'ont trop souvent reçu dans leur enfance qu'une instruction élémentaire, que la critique d'art, quand elle n'a pas le fâcheux préservatif de l'incompétence, se réduit fréquemment à prononcer sur la distribution des lignes et des couleurs? Cicéron avait en effet toute la finesse nécessaire pour expliquer le talent des orateurs par leur caractère : il l'a montré avec une exquise délicatesse, dans l'endroit où il explique le déclin d'Hortensius par l'épicurisme secret qui empêcha son talent de mûrir et engourdit dans la mollesse un zèle qui avait eu pour objet la fortune plus encore que la gloire.

M. Jules Martha ne nous donne donc pas seulement une édition savante; il nous donne une édition pénétrante, ce qui vaut encore mieux.

De Minimis, par Achille Neri (Gênes, typographie de l'Institut royal des sourds-muets. 1890, in-8) — Ce livre se compose de nombreuses notices pleines d'érudition qui avaient paru isolément dans des journaux italiens. Nous n'en donnerons pas ici la liste. Rien de plus varié. Le savant bibliothécaire de l'Université de Gênes ne connaît pas seulement les manuscrits de la Ligurie : la politique et le présent ne l'intéressent pas moins que la littérature et le passé. Mais nous signalerons quelques morceaux qui nous ont semblé particulièrement curieux.

La notice sur l'occupation de Sarzana par Niccolò et Francesco Piccinino fournit des détails nouveaux sur la guerre qui éclata au XVe siècle entre le duché de Milan d'une part, Venise, Gênes et Florence de l'autre; on remarquera, page 232, l'exposé des efforts inutiles du doge de Gênes Tommaso de Campo Fregoso pour désarmer par la clémence la haine de ses ennemis. — L'article sur le jésuite Niccolò Mascardi, missionnaire du XVIIe siècle, qui apprit à ses dépens que les indigènes du Chili n'avaient pas toutes les vertus qu'il leur attribuait, contient d'utiles particularités sur l'Amérique méridionale et le mystérieux État des Césaréens. — Page 72 et suivantes, on trouvera un récit du fameux tremblement de terre de Lisbonne par un consul de la République de Gênes, et, dans l'indifférence des Génois pour le dévouement de ce consul, un témoignage de leur décadence. — Dans la description des principales bibliothèques de Florence par le célèbre Magliabecchi, on remarquera les précautions prises pour sauver les ouvrages des protestants et les traités de magie (Magliabecchi les met dans des armoires habilement dissimulées dont il a seul la clef), la générosité du cardinal Léopold de Médicis qui achète les livres à foison, les donne à qui en veut, les envoie francs de port aux érudits de l'Italie et du dehors, fait imprimer de savants ouvrages à ses frais, distribue des pensions, encourage les artistes.

Un certain nombre de notices regardent l'histoire de France. Parmi celles qui se rapportent aux d'Oria, on rencontre des lettres relatives aux guerres de François Ier et de Charles-Quint. Des lettres du prince Eugène de Savoie montrent son activité à stimuler le zèle des ennemis de Louis XIV, par exemple à Milan, dont le gouverneur espagnol *le reçoit à son ordinaire, dans le lit, son bonnet sur le nez, ressemblant beaucoup plus à un singe qu'à un homme* (page 193). On verra l'élection peu disputée du duc de Richelieu à l'Académie de la Crusca, les négociations et les chants populaires qui précédèrent la cession de la Corse à la France, les efforts de Joseph Bonaparte pour reconstituer les titres nobiliaires de sa famille, l'amitié de Pauline Borghèse et du cardinal Rivarola, une lettre de Melchiorre Delfico, haut fonctionnaire de Murat, sur la république de Saint-Marin en 1809, l'analyse de mémoires sur Gênes composés par un témoin de l'occupation française mort en 1831.

Si nous ajoutons que d'autres morceaux roulent sur des incidents de la vie de Jean Bologne, de Monti, de Prati, etc., on conviendra que tout érudit peut trouver avantage à consulter le livre de M. Ach. Neri.

CHARLES DEJOB.

L'Esthétique de Schiller, par FRÉDÉRIC MONTARGIS (1 vol. in-8, Paris, Félix Alcan, 1892). — M. Montargis a choisi un beau sujet d'étude; il l'a traité avec soin et conscience, mais aussi d'une façon un peu froide. Après avoir énuméré, trop rapidement à notre gré, les prédécesseurs de Schiller dans l'étude des questions d'esthétique, Baumgarten, Mendelssohn, Winckelmann, Lessing, Herder, l'auteur esquisse ce qu'il appelle avec raison l'esthétique préparatoire de Schiller, c'est-à-dire celle qui se dégage des admirables poésies lyriques et des différents articles composés pendant la première partie de sa carrière. C'est surtout dans ces dernières, plus que dans ses travaux de critique littéraire et philosophique que se trouve la véritable esthétique de Schiller. L'*Hymne à la joie*, le *Combat*, la *Résignation*, les *Dieux de la Grèce*, les *Artistes*, en disent plus à cet égard que tous les articles écrits vers le même temps. Ces différentes pièces, quoique composées à quelques années d'intervalle, sont animées du même souffle et s'inspirent de la même foi. Comme le remarque M. Montargis, on y suit l'évolution d'une pensée qui fixe un but, se met en route, puis désillusionnée revient sur ses pas, s'engage dans des chemins de traverse, puis reprend courage, recommence sa marche en avant pour ne plus s'arrêter que dans la possession de l'idéal rêvé.

Cet idéal, l'*Hymne à la joie* le précise en traits inoubliables : c'est, élargi et purifié, celui du XVIIIe siècle; c'est la joie, non point le plaisir égoïste, renfermé en lui-même, mais la joie expansive et désintéressée qui se multiplie parce qu'elle se partage, en d'autres termes l'équation de la bonté et du bonheur. Cette joie n'est pas seulement un besoin impérieux de notre nature, elle est la loi de notre destinée, le mot d'ordre que le Créateur a donné aux êtres et aux choses. Sous le nom d'attraction elle régit le monde physique; sous celui de sympathie elle préside au monde moral. Elle est le principe qui fait de tous les mondes un seul univers, de toutes nos facultés un seul individu, de tous les hommes une humanité. Les traductions en vers données ici par M. Mon-

targis des plus célèbres chefs-d'œuvre lyriques de Schiller nous ont paru assez heureuses.

« Tout ce que je puis avoir de bon, écrit ce poète dans une lettre à la comtesse Schimmelmann, a été implanté en moi par quelques hommes excellents; une heureuse chance m'a mis en rapport avec eux dans les périodes décisives de ma carrière. L'histoire de mes connaissances est aussi celle de ma vie. » Parmi ces hommes excellents, trois surtout, Kant, Humboldt et Gœthe, ont eu sur le développement final des idées théoriques de Schiller une influence considérable. L'auteur s'est efforcé de déterminer avec détail l'action exercée par chacun d'eux. La formation des idées auxquelles Schiller est arrivé, au moment où il entreprend la composition de ses principaux travaux d'esthétique, se trouvant ainsi expliquée à la fois par ses œuvres antérieures et par les influences subies, M. Montargis trace un exposé substantiel et complet de l'esthétique définitive de Schiller, en groupant sous trois chefs les idées du poète : le Beau considéré en lui-même; le Beau dans ses rapports avec la vie; le Beau dans ses rapports avec l'art. C'est, en somme, toute la philosophie de l'auteur des essais sur le *sublime*. Pour lui l'esthétique est une théorie du monde et de la vie. Il va de soi qu'elle est aussi et surtout une théorie de l'art. M. Montargis a donc insisté avec raison sur cette partie. Il montre le rôle prépondérant que joue l'art aux yeux de Schiller. C'est dans l'unité du beau que viennent se résoudre toutes les contradictions, s'illuminer toutes les obscurités de l'existence. L'art n'est pas seulement une des formes les plus hautes de notre vie intellectuelle et morale; il n'a pas droit seulement à une place à côté des occupations les plus nobles, science, politique, etc., mais ces occupations il les résume, il les remplace; il est à lui seul une morale, une métaphysique, une religion. Il est la suprême joie. Jamais artiste n'a eu une conception plus grandiose de sa mission et n'a eu en même temps une conscience plus claire des moyens les plus propres à la réaliser. C'est ce que montre l'étude de M. Montargis, que l'on ne saurait quitter sans une admiration plus profonde pour l'homme, et aussi pour l'œuvre qui s'est inspirée d'une philosophie si sereine et si haute.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 28943

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Marquis Alfieri, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Avenarius, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
De Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Th. Billroth, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Bonghi, député, ancien ministre de l'Instruction publique à *Rome*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Buchelee, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Guillaume Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr Czihlarz, Professeur à l'Université de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mt Gille (*Montréal*).
Baron Dumreicher, Conseiller de section au Ministère de l'instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr L. Felmeri, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. Ferri, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Théobald Fischer, Professeur de géographie à l'Université de *Kiel*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi (Auguste). Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de Los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur de littérature à l'Université de *Groningue*.
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen. Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
J. E. Hokan, Professeur de droit internationa à l'Université d'*Oxford*.
Dr R. von Ihering, Prof. à l'Université de *Gœttingue*.
Dr Kekulé, Professeur à l'Université de *Bonn*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-gymnase de Würzbourg.
The Rev. Brooke Lambert, D. D. à *Greenwich*,
Dr Launhardt, recteur de l'École technique s périeure de *Hanovre*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*
Dr Mustapha-Bey (J.). Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*
Dr Nöldeke, Directeur de l'École supérieure des fille. à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Philippson, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
Pollok, professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
Dr Sjöberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. Von Stein, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. Sacercoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stoerk, professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Professeur à l'Université de *Christiania*
Dr Thoman, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhauge*
Dr Thorden. Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr Zarnke, Professeur à l'Université de *Leipzig*.

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

ON S'ABONNE : EN FRANCE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

ALSACE-LORRAINE

rasbourg, Ammel, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE

Berlin, Ashes et Cie, Le Soudier, Mayer et Muller, Nicolaï, G. Schefer.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trevendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold.
FribourgenBrisgau,Fehsenfeld
Gœttingue, Calvœr.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Ræcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kæster.
Iéna, Frommann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Hæseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rübe, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Stiller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, Gérold, Frick, Mayer et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Révai, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Inspruck, Rauch.
Klausenbourg, Demjén.
Lemberg, Gubrynowicz.
Prague, Calve.

ANGLETERRE

Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe broth^s.
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et Co, Deighton Bell et Co.
Dublin, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
Edimbourg, John Menzies et Co.
Glasgow, John Menzies et Co.
Oxford, Parker.

BELGIQUE

Bruxelles, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Host, Vuylsteke, Engelke.
Liège, Gnusé, Desoer, Grand-mond-Donders.
Louvain. Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES

Alger, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavault St-Lager.
Saïgon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Fort-de-France, Décléмy.

DANEMARK

Copenhague, Host.

ÉGYPTE

Alexandrie, Weill, Sanino.
Le Caire, Mme Barbier.

ESPAGNE

Madrid, Fuentès-y-Capdeville, Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer. Juan Oliverès.
Valence, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE

Athènes, Wilberg.

ITALIE

Rome, Paravia, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Lœscher.
Milan, Dumolard frères.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Pedone-Lauriel.
Pavie, Pezzani.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE

Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS

La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Van Bakkenes.
Utrecht, Frænkel.

PAYS DANUBIENS

Belgrade, Friedman.
Bukharest, Haimann.
Craiowa, Samitca frères.
Galatz, Nebuneli et fils.
Jassy, Daniel.
Philippopoli, Commeno.

PORTUGAL

Lisbonne, Pereira.
Coimbre, Melchiades.
Porto, Magalhaës.

RUSSIE

St-Pétersbourg, Mellier, Wolf, Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Kervilly.
Kiew, Ve Idzikowski.
Moscou, Gautier
Odessa, Rousseau.
Tiflis, Baerenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolff.

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer.
Lund, Gleerup.
Upsal, Landstrœm.

SUISSE

Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrou.
Berne, Kœhler.
Genève, Ve Garin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot.
Neuchatel, Delachaux et Niestlé.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE

Constantinople, Papadis.
Smyrne, Abajoli.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, Christern, W. R. Jinkims, Courrier des États-Unis.
Baltimore, John Murphy et Cie
Boston, Carl Schœnhof.
Nouvelle-Orléans, H. Billard.
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglin et Cie.

CANADA

Québec, Lépine.
Montréal, Rolland et fils.

AMÉRIQUE DU SUD

Buenos-Ayres, Jacobsen, Jolly.
Caracas, Rojas hermanos.
Lima, Galand.
Montevideo, Ybarra, Barreiro et Ramos
Santiago (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Tornero.

BRÉSIL

Rio-Janeiro, Garnier, Lembaerts, Nicoud.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA

La Havane, M. Alorda.

INDE ANGLAISE

Bombay, Atmaran, Sayoon.

AUSTRALIE

Melbourne, Samuel Muller.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 28943.

Douzième année. — N° 8. 15 Août 1892.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1892

Sommaire du n° 8 du 15 Août 1892

AVIS

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue,* 5, rue de Mézières, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

LES DÉCOUVERTES
DE L'ARCHÉOLOGIE FRANÇAISE
EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE (1)

Il y a quelques mois, à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, M. G. Boissier définissait en termes excellents le rôle qui convient aux recherches archéologiques poursuivies en Algérie et en Tunisie. Dans cette Afrique du Nord, si longtemps gouvernée par Rome et devenue si prospère sous sa main, dans cette vaste province où se rencontrent à chaque pas les traces pressées de l'occupation et de la colonisation romaine, l'archéologie n'est point, comme on le croit trop souvent, une étude stérile et vaine, une curiosité de savant ou un caprice de dilettante; dans ce pays où les conditions extérieures n'ont point changé depuis tant de siècles, l'histoire des époques disparues demeure singulièrement instructive et vivante; chaque jour elle apporte aux discussions contemporaines, aux préoccupations actuelles, des arguments ou des informations; et ainsi, suivant l'expression qu'employait dans cette même séance le ministre de l'Instruction publique, elle devient « une admirable leçon de politique expérimentale ». En Afrique, comme le remarquait M. Boissier, en termes aussi justes qu'ingénieux, « l'exemple des Romains peut nous être fort utile : en voyant ce qu'ils ont fait, nous apprenons

(1) Cagnat et Schmidt, *Inscriptionum Africæ proconsularis latinarum supplementum*, 1 vol. fol., Berlin, 1891. — *Collections du musée Alaoui*, publiées sous la direction de M. R. de la Blanchère, Paris, 1890, livraisons 1 à 7. — *Musées et collections archéologiques de l'Algérie*, publiées par ordre de M. le ministre de l'Instruction publique, sous la direction de M. R. de la Blanchère : *Musée d'Alger*, par G. Doublet. Paris, 1890. — Bœswillwald et Cagnat, *Timgad, Une cité africaine sous l'empire romain*, 1 livraison. Paris, 1891.

ce que nous avons à faire. Cette résurrection des monuments antiques que nous poursuivons n'est pas seulement une satisfaction que nous accordons à la curiosité des antiquaires, ou même, une dette de reconnaissance payée à nos devanciers: c'est une façon d'enquête qui nous fera connaître comment le peuple qui a su le mieux gouverner le monde s'y est pris pour tirer le meilleur parti de sa conquête. » Et, rappelant ce que Rome a fait pour la tranquillité et la prospérité de l'Afrique, retrouvant dans cette vieille histoire de l'occupation romaine toutes les difficultés, toutes les hésitations que nous avons connues, M. Boissier montrait excellemment quelles leçons ce passé peut donner au présent, quels services peut rendre l'étude de ces monuments antiques, « si elle parvient à dérober aux Romains quelques-uns des secrets auxquels ils ont dû leur puissance », comment, en profitant « de l'expérience des autres, ce qui est un moyen sûr d'éviter beaucoup d'erreurs, en nous mettant sur les pas du peuple le plus prudent, le plus habile qui fut jamais, nous pouvons espérer de réussir comme lui », et comment enfin, dans cet effort commun qui précipite vers l'Afrique l'activité des nations européennes, « une part doit être réservée aux savants, à côté des soldats, des administrateurs, des politiques », puisqu'en effet il « appartient aux archéologues, en nous renseignant sur le passé, de préparer l'avenir ».

Il y a quelque intérêt peut-être à examiner de quelle façon l'archéologie a rempli, dans l'Afrique du Nord, le rôle que lui assigne si heureusement M. Boissier. Depuis soixante ans que nous sommes établis en Algérie, depuis dix ans surtout que nous occupons la Tunisie, la science française a entrepris avec un zèle infatigable l'étude des monuments antiques qui couvrent le sol de ces provinces; et de nombreux travaux, dont nous citons seulement les plus récents en tête de cet article, disent assez les résultats de cette fructueuse activité. Patiemment, nos savants ont interrogé les débris de ces civilisations qui se sont succédé sur la terre d'Afrique, depuis les grossiers ouvrages des populations indigènes ou les obscurs témoins de la grandeur punique jusqu'aux derniers souvenirs de la domination romaine; lentement, ils ont accumulé des matériaux sans nombre, formé sur toutes les questions qui touchent l'Afrique ancienne un immense recueil de précieux documents; avec un dévouement inaltérable, ils ont collaboré sans se lasser à l'œuvre, peu connue et pourtant si glorieuse, de l'exploration scientifique de l'Afrique du Nord, et, par leurs efforts persévérants, ils ont su lui donner le caractère d'une entreprise toute française. C'est le bilan de cette conquête pacifique, moins

célèbre peut-être, non moins importante que l'autre, que nous voudrions tenter de dresser, en insistant tout particulièrement sur les résultats obtenus durant les dix dernières années. Sans doute, dans cette revue forcément sommaire, nous ne prétendons point tout expliquer : nous devrons négliger les découvertes moins importantes, signaler d'un trait plus rapide — ne fût-ce que par manque de compétence suffisante — ce qui touche les antiquités libyques ou puniques; nous nous efforcerons du moins de marquer les caractères essentiels de ces recherches, et, sans dissimuler les faiblesses, les négligences ou les fautes, de montrer les résultats acquis et les progrès réalisés. Dans ce temps où l'Algérie et la Tunisie attirent si vivement l'attention publique, où l'on suit avec une curiosité si ardente les progrès de leur développement, où l'on discute avec un intérêt si passionné le système de gouvernement et les méthodes de colonisation qui leur conviennent, dans ce moment où les choses d'Afrique tiennent si large place à l'ordre du jour des débats parlementaires, où l'on multiplie les commissions d'étude, les enquêtes, les projets de réforme, où l'on s'efforce d'apprécier sans indulgence, où parfois on critique avec sévérité l'œuvre accomplie par la France dans ses provinces africaines, il est intéressant peut-être de faire connaître, à l'actif de notre entreprise de colonisation, une œuvre qui depuis dix ans surtout a produit de merveilleux résultats et qui mérite d'autant plus l'intérêt et la sympathie de tous, qu'elle a été presque exclusivement accomplie par des mains françaises.

I. — LA CONQUÊTE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ALGÉRIE (1830-1881).

La conquête de l'Algérie par la France n'a pas été uniquement une conquête militaire. Dès les premiers jours de l'occupation, nos officiers d'Afrique comprirent tout l'intérêt et toute l'importance de ces magnifiqnes ruines romaines que chaque expédition nouvelle offrait, presque intactes encore, à leurs yeux éblouis; beaucoup d'entre eux s'improvisèrent alors archéologues, et au milieu des luttes journalières, des combats incessants qu'il fallait livrer pour s'ouvrir un chemin à travers un pays inconnu, ils trouvèrent le temps et prirent la peine de noter avec soin les antiquités qu'ils rencontraient sur leur route, de copier les inscriptions, de déterrer les statues ou les bas-reliefs, de dessiner les monuments; et ils furent, comme on l'a dit « les premiers à nous avertir des richesses archéologiques dont était couvert le sol de l'Afrique ». C'est ainsi qu'en 1844 le commandant Delamare, l'un des plus actifs, des plus dévoués parmi ces explorateurs de la

première heure, signalait à l'attention du monde savant les ruines du camp romain de Lambèse; et autour de lui, formée à son exemple, se groupait toute une pléiade d'officiers distingués, dont les recherches et les travaux devaient fournir la meilleure part à la grande œuvre, restée malheureusement inachevée, de l'*Exploration archéologique de l'Algérie*. De bonne heure en effet — dès 1840, — une commission scientifique avait été adjointe à nos soldats : et, comme jadis la commission d'Égypte décrivait, à la suite de Bonaparte, les monuments de la vallée du Nil, comme plus tard, derrière les troupes du maréchal Maison, la commission de Morée découvrait les premiers débris des merveilles d'Olympie, ainsi la commission d'Algérie devait faire tourner au profit de la science les progrès de nos armes. Elle ne manqua point à sa tâche : pendant six années, de 1840 à 1845, elle explora, à la suite de nos colonnes expéditionnaires, la province de Constantine presque entière; et tandis que l'un de ses membres, Ravoisié, publiait, de 1846 à 1854, ses *Monuments antiques et modernes de l'Algérie*, le chef véritable de la mission, le commandant Delamare, faisait paraître vers la même époque les deux gros volumes in-folio de l'*Exploration archéologique de l'Algérie*. En même temps, par les soins des mêmes personnes, une quantité considérable de fragments antiques, statues, mosaïques, inscriptions, étaient transportés en France, et le musée algérien du Louvre, ouvert en 1845, mettait sous les yeux du monde savant les premiers résultats et comme les prémices de la conquête archéologique de l'Algérie.

A mesure que la province se pacifiait, que les villes se peuplaient de colons et de commerçants européens, que, dans notre empire africain mieux établi, on voyait plus nettement tout ce qu'il y avait à faire, nos officiers, nos administrateurs, nos savants redoublaient d'ardeur. En 1852, sur le conseil de Léon Renier, le colonel Creuly et Auguste Cherbonneau fondaient la Société archéologique de Constantine, qui depuis quarante ans, avec un zèle infatigable, enregistre dans son *Bulletin* toutes les découvertes faites dans la province; un peu plus tard, en 1856, sur l'initiative d'Adrien Berbrugger, un vieil Algérien, venu dans le pays au début même de la conquête, la Société historique algérienne commençait la publication de la *Revue africaine;* en 1865, paraissait à son tour le *Bulletin de l'Académie d'Hippone;* et toutes ces revues nouvelles trouvaient parmi nos officiers les meilleurs et les plus actifs de leurs collaborateurs. Le capitaine de Vigneral décrivait les ruines de la Kabylie; les commandants Payen et Lewal, les capitaines Moll et Ragot, bien d'autres encore, recueillaient des docu-

ments curieux et publiaient d'importants travaux; le médecin-major Reboud parcourait l'Algérie en tous sens pour y relever les traces des antiques populations indigènes, et pour la première fois faisait connaître en un recueil d'ensemble la riche et précieuse série des inscriptions libyco-berbères; et les fonctionnaires civils, M. Poulle, qui depuis 1862 dirige avec tant de zèle et de compétence la Société de Constantine, M. Papier, qui préside l'Académie d'Hippone, d'autres encore, rivalisaient d'ardeur et de bonne volonté. Sans doute tant d'efforts méritoires n'étaient point toujours réglés par une irréprochable méthode; bien des inscriptions, copiées avec plus d'enthousiasme que d'expérience épigraphique, étaient publiées avec plus d'empressement que d'exactitude; bien des monuments, déjà connus et décrits, étaient inutilement étudiés à nouveau par le zèle hâtif d'explorateurs insuffisamment instruits des découvertes antérieures; bien des commentaires archéologiques de haute fantaisie se mêlaient aux études sérieuses (1); et faute d'une direction précise et vraiment scientifique, beaucoup de temps et de peine se dissipaient sans profit. Mais, malgré quelques incertitudes, bien excusables d'ailleurs, chez des hommes que l'occasion plus qu'une compétence spéciale avait improvisés archéologues, malgré quelques faiblesses, sans doute inévitables, on n'en doit pas moins rendre éclatante justice à ces explorateurs de la première heure, qui

(1) M. Doublet, dans son récent travail sur le musée d'Alger, en cite quelques exemples tout à fait réjouissants, entre autres celui de ces bas-reliefs représentant des banquets funèbres et « où l'imagination trop vagabonde de Berbrugger voyait le *princeps* berbère, arrivé au terme de la vie, un médecin qui, pour l'acquit de sa conscience, tend à ce moribond un vase renfermant quelque potion, un tabellion, le rouleau à la main et la chevelure bouclée, quatre parents qui méditent sur le néant des choses humaines et attendent l'ouverture de la succession » (*Musée d'Alger*, p. 33). L'interprétation du sarcophage chrétien de Dellys n'est pas moins divertissante. « Berbrugger avait imaginé de voir la vie d'un médecin dans les sept compartiments qui ornent les entrecolonnements de la galerie, et qui sont, on le reconnait sans peine, la représentation très banale des principaux miracles de Jésus. Daniel et le serpent des Babyloniens, c'était « le médecin donnant sa première ordonnance à son premier client et faisant une offrande au serpent d'Esculape ». Le miracle de Cana représentait le médecin « remuant un remède avec un rameau de palmier dépouillé de ses feuilles ». La scène de l'Hémorroïsse avait été presque reconnue par Berbrugger : moyennant une théorie erronée sur le voile de la femme agenouillée, il avait réussi à y voir son médecin « explorant l'occiput d'un malade ». Dans le compartiment central, le Christ, assis dans sa cathèdre, était le médecin « en train de professer ». La multiplication des pains, c'était le médecin « remuant, avec une grande spatule, une préparation à chaud qui bouillonne »; la guérison de l'aveugle, c'était le médecin « palpant l'artère temporale d'un jeune garçon »; enfin la prédiction du triple reniement de saint Pierre, c'était le médecin « remettant un remède à un malade qui promet, s'il est guéri, de sacrifier un coq à Esculape ». (*Musée d'Alger*, p. 45-46.)

s'éprirent d'une si belle et si sincère passion pour la terre d'Afrique et ses antiquités. Eux seuls, par leur infatigable dévouement, par leur zèle enthousiaste, ont rendu possible l'étude scientifique des monuments de l'Algérie, et c'est à juste titre que Léon Renier, au retour de ses missions si fructueuses pour la science, rendait à tous ses collaborateurs militaires cet hommage mérité : « Sans l'armée je n'aurais pu rien faire; c'est à nos officiers d'Afrique que je dois la meilleure partie de mon butin. »

En effet, dès 1850, le ministre de l'instruction publique avait senti l'opportunité de confier à un savant de profession le soin de recueillir ces inscriptions d'Afrique si nombreuses, si importantes pour l'histoire de la domination romaine : et un jeune homme, qui bientôt allait devenir le maître, presque le fondateur de la science épigraphique en France, Léon Renier, était successivement chargé dans ce but de deux missions archéologiques en Algérie. Pendant de longs mois, en compagnie du commandant Delamare, Léon Renier explora et étudia ces vastes et imposantes ruines de Lambèse, qu'il proclamait avec raison « un monument d'un intérêt unique, le seul camp légionnaire qui existe aujourd'hui dans toute l'étendue du monde romain » ; après Lambèse, il visitait tout le sud de la province de Constantine, et, en plusieurs rapports tout à fait remarquables, il décrivait les antiquités qui couvrent en si grand nombre le sol de l'antique Numidie. Ce n'est pas tout; de ses deux voyages il rapportait plus de 4 000 inscriptions, inédites pour la plupart, trouvées par lui ou communiquées par nos officiers : et ces précieux documents allaient former la matière du grand ouvrage que Renier publiait peu après, — de 1855 à 1858, — sous le titre d'*Inscriptions romaines de l'Algérie*. Quoique l'œuvre soit par malheur demeurée inachevée, quoiqu'on y puisse relever, comme Mommsen s'est plu à le faire avec une dureté singulièrement injuste, quelques erreurs, quelques omissions ou quelques négligences, on ne saurait oublier pourtant que le livre de Léon Renier est la première publication scientifique qui ait fait connaître les inscriptions africaines, qui surtout en ait fait comprendre toute la valeur historique. Sans doute le *Corpus* de Berlin, publié quelque vingt ans plus tard, a pu donner des textes plus nombreux et parfois plus corrects; il a pu, par l'abondance des matériaux rassemblés, reléguer au second rang le recueil primitif; mais les commentaires dont Renier avait accompagné son œuvre sont demeurés des merveilles de lucidité et de clairvoyance, et par là ce livre, quoiqu'on en ait, reste encore un modèle digne d'être proposé en exemple.

Pendant que se poursuivait ainsi l'exploration méthodique de l'Algérie, la régence de Tunis, ce complément naturel de notre conquête, — et qui d'ailleurs avait formé jadis la plus belle et la plus florissante partie de la province romaine d'Afrique, — n'attirait pas moins vivement l'attention du monde savant : et ici encore, comme on l'a remarqué, dès l'origine les recherches tendaient « à prendre le caractère d'une entreprise toute française ». Dès 1853, Charles Tissot, qui commençait à Tunis, en qualité d'élève consul, une carrière qui devait le conduire aux postes les plus considérables de la diplomatie, concevait l'idée et formait le plan d'une description générale de l'Afrique romaine, et par de hardies et sérieuses explorations, préludait à ce grand et beau livre de la *Géographie comparée de la province d'Afrique*, sa constante préoccupation de trente années. En 1860, Victor Guérin entreprenait, sous le patronage et aux frais du duc de Luynes, un long voyage à travers la Régence, et pour la première fois décrivait dans un ouvrage scientifique tant de ruines importantes éparses sur le sol de la Tunisie. Carthage enfin, par son grand nom et ses glorieux souvenirs, attirait et piquait la curiosité. Dès 1833, le Danois Falbe publiait un plan de la vieille cité punique, qui aujourd'hui encore fait autorité ; peu après, en 1837, à l'instigation de Dureau de la Malle, une société se constituait pour l'exploration des ruines de Carthage ; en 1859, Beulé, que venaient d'illustrer ses fouilles de l'Acropole d'Athènes, commençait sur la colline de Byrsa, l'antique citadelle carthaginoise, de fructueuses recherches, et c'est à lui, comme on l'a dit, que revient « l'honneur d'avoir interrogé pour la première fois le sous-sol de la ville punique avec le goût d'un artiste et les préoccupations d'un savant ». Enfin, en 1861, par ordre de l'empereur Napoléon III, l'ingénieur Daux entreprenait de curieuses études topographiques sur l'emplacement des antiques cités phéniciennes de la Tunisie, et employait près de huit années à fouiller le sol de la Régence, sans que cette mission, assez coûteuse, donnât tous les résultats qu'on en pouvait espérer.

Tant d'efforts heureux appelaient, semble-t-il, une conclusion nécessaire : la France se devait à elle-même de faire connaître, en un grand ouvrage d'ensemble, la masse prodigieuse des richesses archéologiques conservées dans l'Afrique du Nord : et en effet, lorsque vers 1860 l'Académie de Berlin, reprenant un projet jadis conçu par notre Académie des Inscriptions, décida la publication du *Corpus Inscriptionum latinarum*, elle confia tout naturellement à des mains françaises le soin de publier dans ce vaste recueil les inscriptions d'Afrique. Léon Renier se trouvait tout

désigné pour cette tâche : malheureusement, il faut bien l'avouer, Renier mit quelque lenteur à l'entreprendre. Il se contenta d'accumuler des matériaux, de concentrer entre ses mains toutes les communications relatives aux découvertes africaines; mais les textes rassemblés dans ses fiches attendirent jusqu'à sa mort les commentaires nécessaires, et le grand ouvrage des *Inscriptions d'Algérie* ne reçut jamais le supplément promis. Aussi bien l'ardeur des premiers jours, cette ferveur généreuse qu'avaient d'abord excitée en France les antiquités algériennes, se ralentissait insensiblement : dans les années qui précédèrent les événements de 1870, dans les dix ans surtout qui les suivirent, d'autres préoccupations, plus poignantes, plus présentes, détournèrent un peu des monuments d'Afrique l'attention de nos savants. Je ne trouve guère à signaler, dans cette longue période, que les belles explorations faites en 1873 et 1874 par M. de Villefosse dans les provinces d'Alger et de Constantine, et les fouilles conduites en 1873 sur l'emplacement de Carthage par M. de Sainte-Marie, dont les recherches augmentèrent d'une manière inespérée le nombre des inscriptions puniques. Pendant ce temps, la grande œuvre d'ensemble, que nous aurions dû faire, s'achevait par d'autres mains. Après la guerre de 1870, Léon Renier avait cru devoir se faire relever des engagements pris envers l'Académie de Berlin; et tandis que, suivant une habitude qui n'est pas rare en France, on cherchait et discutait, sans jamais aboutir, mille moyens de reprendre à notre compte la publication interrompue, l'Académie de Berlin chargeait Gustave Wilmanns d'une mission épigraphique dans l'Afrique du Nord. Pendant quatre ans, de 1873 à 1876, Wilmanns parcourait la Tunisie et l'Algérie, copiant les inscriptions nouvelles, collationnant les textes déjà connus ; et quoiqu'une mort prématurée l'ait empêché de mettre la dernière main à son œuvre, le recueil des Inscriptions d'Afrique, achevé par les soins de Mommsen, paraissait en 1881 dans le *Corpus* de Berlin. Du coup, tous les travaux antérieurs passaient, sinon en oubli, du moins au second rang. Pendant quarante années, par de fructueuses explorations, par de laborieuses recherches, par des ouvrages remarquables, nous avions patiemment posé les fondements de l'archéologie africaine, et fait de cette étude une science toute française; et, après tant d'efforts, nous avions, par notre négligence, par nos lenteurs, par l'absence d'une direction générale et précise, laissé à l'Allemagne la gloire d'achever l'œuvre et de fixer en un monument définitif l'épigraphie de l'Afrique du Nord.

II. — LE VANDALISME CONTEMPORAIN DANS L'AFRIQUE DU NORD

Cette conclusion si inattendue de nos entreprises archéologiques n'était malheureusement point la seule négligence que la France eût à se reprocher. Pendant que nos savants travaillaient avec ardeur à l'étude des antiquités africaines, la masse de la population algérienne n'avait jamais eu pour ces débris du passé que l'indifférence la plus absolue; pendant que les Delamare, les Renier, les Villefosse mettaient tous leurs efforts à retrouver et à faire connaître les précieux monuments de la domination romaine en Afrique, les colons travaillaient sans relâche à les anéantir; et le même gouvernement qui encourageait les recherches archéologiques et faisait les frais des publications savantes s'inquiétait peu, par une singulière contradiction, d'arrêter les désastreuses pratiques d'un vandalisme inouï. C'est là, dans l'œuvre scientifique de la France en Algérie, le triste revers de la médaille; et s'il est vrai de dire qu'en ces dernières années des mesures protectrices sont venues enfin mettre un terme à cette incroyable négligence, il n'en faut pas moins reconnaître que pendant cinquante ans environ la domination française a été plus désastreuse aux monuments algériens que de longs siècles de barbarie musulmane.

Nul pays, mieux que l'Algérie, n'offrait, au moment de la conquête, des ruines romaines plus nombreuses, plus parfaitement conservées. Dans les régions les plus désertes du sud, se rencontraient à chaque pas des villes mortes, abandonnées, mais non détruites, demeurées telles que les avait laissées, il y a douze siècles, la catastrophe qui mit fin à la domination byzantine, avec leurs hautes murailles presque intactes, leurs rues et leurs places nettement dessinées, avec la masse imposante de leurs temples, de leurs théâtres, de leurs arcs de triomphe. L'Arabe, qui ne bâtit guère, n'avait trouvé nul profit à démolir ces édifices, et dédaigneusement il avait épargné ces cadavres de cités. Parmi ces monuments du passé, à chaque pas, des centaines d'inscriptions apparaissaient; chaque jour, l'heureux hasard des fouilles rendait à la lumière des œuvres d'art, des statues de dieux ou d'empereurs, de curieuses mosaïques historiées, reproduisant, peut-être d'après des tableaux célèbres, les sujets les plus connus de la mythologie classique, ou révélant sous un jour inattendu et piquant tout un côté de la vie familière antique. Tout pays civilisé, semble-t-il, eût pris à cœur de protéger ces précieux restes du passé, de défendre ces ruines historiques, d'abriter dans des

musées ces merveilles d'art ou de curiosité; toute nation, semble-t-il, se fût fait honneur de recueillir cet héritage, d'y chercher, suivant le mot de M. Boissier, « des titres de propriété » pour sa conquête; et lorsque, par surcroît, le peuple conquérant était, comme nous sommes, profondément pénétré des traditions romaines, il semblait qu'il ne dût avoir que respect pour les témoins de cette grande œuvre de civilisation qu'il venait continuer et finir. Non seulement nous n'avons rien fait de tout cela; pendant longtemps nous avons fait tout le contraire. Pendant près de cinquante ans nous avons livré à tous les hasards, abandonné à toutes les négligences les monuments algériens; pendant cinquante ans nous avons laissé libre cours au vandalisme; et grâce à cette coupable incurie, tous, maçons, entrepreneurs, colons, ingénieurs des ponts et chaussées, officiers du génie, et jusqu'aux administrateurs eux-mêmes, ont rivalisé de zèle destructeur. Il faut lire les revues africaines, qui depuis tant d'années signalent, avec autant d'inutilité que de persistance, cet état de choses déplorable, pour se rendre compte de l'incroyable insouciance avec laquelle on détruit les antiquités, de l'indifférence plus incroyable encore avec laquelle on les laisse détruire. Les exemples abondent de cette négligence navrante. Les ruines du camp romain de Lambèse étaient, pour ainsi dire, intactes, lorsque, en 1844, nos soldats les visitèrent pour la première fois : dès 1848, on choisissait cet emplacement pour y construire un pénitencier, et la raison de cette préférence était précisément le grand nombre des matériaux antiques qui s'y trouvaient tout préparés; et malgré les avertissements prophétiques que dès 1850 Léon Renier adressait au ministère de l'Instruction publique, malgré « la honte ineffaçable » — c'étaient ses expressions mêmes, — qu'il y avait à laisser commettre un tel acte de vandalisme, les monuments romains de Lambèse ont été littéralement saccagés. Le plus ancien des deux camps a disparu complètement; l'enceinte de l'autre est fort endommagée, et le pénitencier avec son vaste jardin en couvre d'ailleurs la meilleure part. Au début de l'occupation française, l'amphithéâtre conservait intacts ses portes, ses gradins, sur lesquels on voyait encore les divisions des places et l'indication des personnes auxquelles elles étaient réservées; aujourd'hui, toutes ces pierres ont été employées en constructions. On a scié les marbres du temple d'Esculape, on a démoli le Nymphæum si curieux pour élever un bâtiment communal, on a martelé et brisé les inscriptions : plus de la moitié des textes épigraphiques jadis recueillis par Léon Renier a aujourd'hui disparu. Et remar-

quez qu'il s'agit ici de ruines importantes, depuis longtemps signalées et recommandées à l'intérêt public et dont le renom devait, semble-t-il, assurer un peu la conservation : que l'on juge par là du sort que peuvent attendre des monuments moins considérables ou plus isolés. En 1840, le théâtre de Cherchell était presque intact : aujourd'hui, les gradins ont été arrachés, les pierres enlevées et un trou béant, informe, exploité en carrière de tuf, rappelle seul l'édifice disparu ; en 1873, dans la même ville, l'amphithéâtre conservait sept rangées de gradins et des traces fort apparentes de son antique enceinte ; dix ans plus tard, il était au pillage. Et il en allait ainsi à peu près par toute l'Algérie. Pour construire la route de Constantine à Batna, les entrepreneurs trouvaient commode d'employer des pierres antiques, dont plus de *trois cents* portaient des inscriptions ; à Aumale, à Sétif, à Bougie, à Guelma, à Sidi-Youssef, partout, des monuments signalés et connus, des textes épigraphiques de haut intérêt, étaient, au bout de quelques mois, perdus sans retour, employés comme moellons dans des constructions d'utilité publique ou privée. S'agissait-il d'établir un camp, de bâtir une caserne, d'empierrer une route, de jeter un pont, ou de bien moins encore, d'une maison à réparer, d'une grange branlante à soutenir, sans hésiter, par économie de temps et d'argent, on cherchait dans la ruine la plus proche les matériaux nécessaires, et, loin d'intervenir pour arrêter ces démolitions déplorables, l'administration elle-même s'en faisait complice. Dans les cahiers des charges proposés aux entrepreneurs, elle prévoyait, autorisait et encourageait les travaux exécutés en matériaux antiques, et, il y a quelques années à peine, dans les cartons d'un grand service public à Alger, on trouvait la liste méthodique et fort longue des monuments romains propres à être exploités comme carrière !

Assurément, et nul ne fait difficulté de le reconnaître, la conquête a d'impérieuses et légitimes exigences : aux premiers jours de l'occupation, lorsqu'il fallait, sans retard, assurer à nos soldats les abris nécessaires, garantir notre établissement récent par de nombreuses et solides défenses, il était fort naturel que l'on prît, sans trop choisir, parmi ces débris du passé, tout ce qui se rencontrait sous la main des ouvriers ; aujourd'hui même, on admet volontiers que les matériaux sans valeur, les blocs épars en si grand nombre sur l'emplacement de toute ville antique, soient mis sans discussion à la disposition des entrepreneurs et des colons. Mais, par je ne sais quelle rage de destruction inintelligente, ce n'est jamais ces matériaux-là qu'on emploie : on aime mieux dé-

molir méthodiquement un édifice bien conservé encore, sans doute parce que sa longue durée atteste l'excellence des moellons dont il est fait; on prend plaisir à retailler soigneusement en blocs réguliers les morceaux d'architecture demeurés intacts, élégantes corniches, frises délicatement ouvrées, chapiteaux aux feuillages épanouis; on s'amuse à marteler et à mettre en pièces les inscriptions échappées au naufrage de l'antiquité. « La routine est si forte, dit à ce sujet un témoin oculaire, que nous avons vu des colons venir arracher des pierres dans les ruines, au pied même des approvisionnements établis à leur intention »; et les maçons chargés des travaux de bâtisse, lorsqu'on leur demande si quelques inscriptions ont passé entre leurs mains, répondent volontiers d'un petit ton satisfait « qu'ils en ont eux-mêmes cassé pas mal ». De cette sorte, chaque construction de pont ou de route, chaque fondation de village nouveau, chaque établissement de ligne ferrée devient un désastre pour les antiquités. En vain, les circulaires administratives, les instructions des gouverneurs généraux tentaient de mettre un terme à ces détestables pratiques : toutes les recommandations restaient lettre morte. En vain, une loi réservait à l'État les inscriptions et les monuments découverts dans les concessions; cette mesure protectrice devenait une cause de ruines nouvelles, car les colons se hâtaient d'effacer sur les pierres tout signe d'antiquité, afin de conserver des matériaux utiles dont ils se jugeaient les propriétaires légitimes. Quant aux œuvres d'art, leur destinée était plus lamentable encore : les mosaïques les plus belles, les plus curieuses, celles de Hammam-Lif, celles de la villa de Pompeianus à l'Oued-Atmenia, mouraient misérablement d'abandon, livrées avec une rare insouciance à toutes les chances de destruction; et pour plusieurs d'entre ces monuments, il ne reste pas même un bon dessin qui nous en garde l'exact souvenir. On a fait du plâtre avec la moitié des statues découvertes à Cherchell; et c'est par hasard que la Vénus, l'œuvre d'art la plus remarquable peut-être qu'ait donnée jusqu'ici l'Afrique romaine, a été sauvée de la charrette qui l'emportait au four à chaux : encore la tête de la statue, retrouvée, paraît-il, auprès du torse, n'a pas échappé à la ruine; confondue parmi les débris condamnés, elle a partagé leur sort.

Parfois, par bonne fortune, un amateur intelligent se rencontrait, désireux de sauver ces restes du passé; mais lorsque, non sans effort, il avait réussi à abriter dans une collection publique le monument qu'il voulait préserver, l'organisation des musées d'Algérie était si incroyable que le remède souvent était pire que

le mal. A Constantine, un musée d'inscriptions latines avait été créé à l'instigation de Léon Renier; un jour, un maire de la ville s'avisa que c'étaient là des pierres inutiles, qui pouvaient être de défaite avantageuse, et il en vendit la plus grande part à un entrepreneur comme matériaux de construction; elles ont servi à faire du macadam. Dans la même ville de Constantine, on avait découvert un document épigraphique fort important : pour le mettre à l'abri des dégradations coutumières, le président de la Société archéologique, M. Poulle, le fit disposer avec soin dans la cour de la mairie. Il croyait l'avoir ainsi préservé : il était loin de compte. Quelques mois plus tard, des réparations durent être faites au bâtiment municipal, et l'on y mit les ouvriers. Peu de jours après, par une conséquence naturelle, l'inscription avait disparu. Sans avertir ni consulter personne, les maçons l'avaient jugée de bonne prise, et, tout aussitôt, elle avait été mise en pièces et employée à la construction d'un mur. A Philippeville, autre aventure : un musée assez important avait été formé par un amateur; les statues, les inscriptions avaient été, par ses soins, méthodiquement rangées dans l'enceinte du théâtre romain; les menus objets avaient été placés dans l'une des salles de la mairie. Le fondateur de la collection vint à mourir : dès lors, personne ne s'en occupa plus. Les statues tombèrent le nez sur le sol, les inscriptions disparurent lentement sous la terre amoncelée, l'intérieur du théâtre se transforma en une sorte de jardin potager, où les poules, les lapins, et parfois un mouton domestique venaient prendre librement leurs ébats parmi les marbres. Quant aux menus objets, ils furent jetés pêle-mêle dans des corbeilles, et le gardien chargé de leur conservation offrait complaisamment aux visiteurs d'humeur généreuse d'en emporter un ou deux en manière de souvenir. Ce qui n'a tenté personne restait entassé dans une salle obscure, et lorsque chaque année le maire donnait son bal, la pièce était convertie en vestiaire et l'on déménageait précipitamment, pour les remiser en quelque coin, ces encombrantes antiquités. A Cherchell, en 1884, le musée se composait d'une cour, entourée de quelques méchants hangars, sous lesquels étaient jetés en tas d'admirables morceaux de sculpture; cet enclos était fermé d'une porte que tout le monde pouvait ouvrir, et, tout le long du jour, des gamins y jouaient à l'aise, sous l'œil bienveillant d'une vieille femme, unique gardien de la collection. Nulle part on ne trouvait trace de catalogue détaillé, ni même d'inventaire sommaire, et, à la faveur de ce désarroi, non seulement les musées algériens ne s'accroissaient guère, beaucoup

d'entre eux voyaient chaque jour diminuer leurs richesses. « Envoyer une chose au musée de Bône, écrivait en 1883 un témoin oculaire, équivaut à la vouer à la destruction »; et dans un rapport officiel récent, adressé en 1890 au ministre de l'Instruction publique par le directeur du service des antiquités, on trouve cette phrase, qui se passe de commentaires : « La plupart des musées algériens viendraient à s'augmenter qu'on en serait embarrassé. Il y en a où un homme prudent ne déposera pas un objet de valeur, craignant qu'il ne s'y trouve ni en lumière, ni peut-être en sûreté. »

C'est avec une véritable colère qu'on lit, dans le même rapport, les renseignements édifiants que voici : « Le musée d'Alger est dans un beau palais, mais on ne l'y voit guère. Il y occupe le rez-de-chaussée, dont la cour est jolie mais les chambres obscures, et où les antiques sont pêle-mêle. C'est, que je sache, le seul musée qu'on visite la bougie à la main. Le musée de Constantine habite, provisoirement, me dit-on, mais depuis longues années, une salle de la mairie, salle où parfois il pleut, comme d'ailleurs dans tout l'édifice, et qui est au premier. On ne pourrait y transporter de forts poids : aussi la collection lapidaire est-elle reléguée dans un square, exposée aux coups de cailloux des enfants, et ses pièces les plus importantes, quelques très belles inscriptions, sont-elles dans un coin perdu, où la terre commence à les envahir. Quant au musée de Bône, il serait mieux de n'en pas parler. Dans un magasin, demi sous-sol, qui, par un soupirail, reçoit les balayures d'une cour d'école, se cachent sous une épaisse couche d'ordures quelques vitrines désemparées où moisissent pêle-mêle des oiseaux empaillés, des antiquités, des échantillons de minéraux et près desquelles sont posés des pierres et des marbres qu'il est impossible d'examiner. Les musées mêmes d'Oran et de Constantine, de beaucoup les mieux entretenus et les mieux classés cependant, gardent des traces d'un état analogue à celui où languissent leurs voisins. La plupart des musées d'Algérie n'ont point de catalogue au courant, plusieurs n'ont pas même d'inventaire; la provenance des pièces est souvent inconnue, ou peu certaine; on n'y retrouve plus celles que jadis on a vues. L'un ou l'autre de ces établissements a pu être autrefois dépouillé, sans qu'aucune vérification fût essayée, fût même possible. »

On peut juger par ce tableau du spectacle que présentent les collections de moindre importance. A Lambèse, on a rassemblé un certain nombre de statues dans l'intérieur du Prætorium, où, faute de toit, il pleut et neige à plaisir : or, au moment de l'insurrection de 1871, et plus récemment encore, pendant le soulève-

ment de l'Aurès, le musée a été transformé en champ de tir, et les marbres portent la trace trop visible du soin que mettaient à viser les gardes nationaux mobilisés. A Tébessa, c'est bien pis encore. « Il y a dans cette ville, dit le rapport officiel que je citais plus haut, de quoi faire, en une journée, un musée lapidaire aussi gros que ceux d'Alger et de Constantine ensemble, et offrant sur eux l'avantage d'être réellement local. Or, où sont tous ces éléments ? Les plus belles inscriptions gisent à l'aventure dans l'enclos de l'annexe du génie. Les monuments chrétiens sont dans l'église ou aux abords : l'intelligent et dévoué curé eût voulu les faire servir à décorer cet édifice d'une manière aussi intéressante que topique; or ils émigrent l'un après l'autre, par ordre de ses supérieurs, vers Carthage. Beaucoup de fragments païens sont enfermés dans le temple de Minerve, où rien n'est préparé pour eux. Une série unique de milliaires, une douzaine au moins, servent de piliers au toit d'une écurie aux portes de la ville, et dans la même ferme, un lot considérable de stèles est jeté en tas au coin du poulailler. La mairie contient des statues : toutes les maisons des environs sont garnies de monuments divers ; enfin les belles mosaïques mises au jour dans le camp sont condamnées à mort : au lieu de les enlever, on a construit sur elles, imaginant les préserver, un baraquement qui a coûté bien plus que l'aménagement d'un musée, et qui n'empêchera pas leur ruine. » Et partout c'est la même chose. Se rencontre-t-il un homme de bonne volonté pour s'intéresser aux monuments antiques, dès qu'il quitte le pays, tout va à l'abandon. Il n'y a pas de local convenable, pas de personnel approprié, nul souci de conserver l'œuvre ébauchée : bientôt on ne sait plus même au juste à qui tous ces débris appartiennent, et les habiles s'entendent trop souvent à tirer bon parti de cette incertitude. Et enfin, lorsque par un hasard, par une sage prévoyance, on songeait à transporter au Louvre quelques-uns de ces monuments d'Afrique, que de fois ils s'égaraient en chemin ou du moins mettaient quelque quarante années à parvenir à leur adresse, comme il arriva à ces douze statues de marbre blanc, acquises par un consul de France dans une ville du Sud Tunisien, embarquées en 1851 à destination du Louvre sur un bâtiment de guerre, et depuis lors échouées à Toulon, oubliées en quelque coin de l'arsenal maritime, où on les a retrouvées récemment, à la suite d'une réclamation formelle, *trente-cinq ans* après qu'elles y avaient été déposées !

Tel est le spectacle que pendant cinquante ans nous avons offert en Algérie au monde civilisé : on devine sans peine l'effet

qu'il produisit. « L'Europe savante, écrivait Léon Renier dès 1850, recueille avec sollicitude l'annonce de toutes les découvertes que font nos soldats sur la terre d'Afrique : elle en attend avec impatience la publication, et elle ne manquerait pas, si cette attente était trompée, de nous adresser le reproche de nous être, sans profit pour la science, substitués dans ces contrées à des barbares, qui, du moins, n'en détruisaient pas les monuments. » Depuis lors ces paroles ont été reprises et commentées, avec une singulière et légitime sévérité, par les savants allemands chargés de la préparation du *Corpus*. « On ne saurait, écrit Wilmanns, reprocher trop sévèrement à une nation aussi civilisée que la France de tolérer un semblable état de choses. Dans toute l'Algérie, les ruines des anciennes villes disparaissent avec une rapidité surprenante, et on ne fait presque rien pour protéger même les restes les plus importants de l'antiquité. » — « Dans toute l'Algérie, dit encore Wilmanns, les administrateurs et les colons, à l'exception de quelques rares personnes, n'ont aucun souci des monuments, et bien souvent ils contribuent à leur ruine. » Et il faut voir de quel ton, dans la préface du *Corpus*, Mommsen, invoquant l'unanime témoignage des savants algériens, nous fait, au nom des droits imprescriptibles de la science, une dure et hautaine leçon : « La responsabilité de ces fautes, écrit-il, pèse moins sur ceux qui les commettent que sur ceux qui, pouvant les empêcher ou les punir, n'en font rien. » Toutes les plaintes, tous les reproches, toutes les protestations demeuraient sans effet; et les défenseurs les plus zélés des antiquités algériennes, fatigués de recommencer sans fin et sans succès une lutte visiblement inutile, abandonnaient la partie, et se résignaient de guerre lasse au vandalisme des entrepreneurs publics, « ces implacables destructeurs, comme le disait mélancoliquement M. Poulle en 1878, dont nous désespérons d'avoir jamais raison ».

III. — L'OCCUPATION DE LA TUNISIE ET L'EXPLORATION SCIENTIFIQUE DE LA RÉGENCE (1881-1892).

L'expédition de Tunisie et l'établissement du protectorat français dans la Régence marquent une date importante dans l'histoire de l'archéologie africaine. En étendant notre domaine scientifique à la plus belle portion de l'ancienne province romaine, l'occupation créait à la France des obligations nouvelles à l'égard des antiquités : d'autre part, la forte impression produite sur les officiers du corps expéditionnaire par la vue des grandes ruines éparses sur tout le sol de la Régence, l'importance que prenaient tout d'un

coup les choses tunisiennes aux yeux mêmes des plus prévenus, reportaient vers ces monuments du passé une part de l'attention publique; et, par un contre-coup assez naturel, l'Algérie à son tour allait profiter de ce réveil d'intérêt, de ce retour de faveur. Aussi a-t-on pu dire, d'un mot aussi juste que spirituel, que cette année 1881 marque, pour l'archéologie africaine, la fin de « l'âge héroïque » : désormais, en effet, un véritable esprit scientifique allait diriger efficacement l'exploration des antiquités dans l Afrique du Nord; l'unité de vue, l'esprit de suite, la direction ferme et précise, qui si longtemps avaient fait défaut, allaient régler enfin et coordonner l'effort des bonnes volontés individuelles; avec autant d'enthousiasme qu'aux premiers jours de l'occupation, avec un zèle plus réfléchi et plus méthodique, la France allait entreprendre encore une fois la conquête scientifique du vaste domaine que les combinaisons de la politique avaient remis entre ses mains, et cette fois, son œuvre, habilement et sûrement conduite, devait, en dix années à peine, produire de grands et inappréciables résultats.

Les débuts de la Tunisie dans le monde savant ne furent point pourtant des plus heureux. Au commencement de 1881, une société d'amateurs s'était formée pour l'exploration des ruines d'Utique. M. le comte d'Hérisson, l'un de ses membres, fut chargé d'aller en Tunisie diriger cette expédition archéologique, et au retour il organisa, dans les appartements de la Cour Caulaincourt au Louvre, mais absolument en dehors de l'administration des musées nationaux, une exposition des objets trouvés dans les fouilles. Par malheur, il crut devoir accompagner ces antiquités d'étiquettes explicatives, et un volumineux rapport, de fort docte apparence, vint par surcroît commenter ces découvertes. Mais on peut être fort honnête homme et s'entendre mal à l'archéologie : M. d'Hérisson le fit bien voir. Les savants — j'entends les véritables — furent stupéfaits à la lecture des commentaires bizarres, des traductions fantaisistes, des transcriptions plaisamment inexactes, qui émaillaient les étiquettes, et ils dissimulèrent mal leur stupéfaction. M. d'Hérisson se fâcha, et faisant passer le débat des paisibles régions de l'Institut dans la chronique de journaux quotidiens, il renvoya, non sans vivacité, ses contradicteurs à l'école. L'émoi fut grand à l'Académie : bientôt le scandale s'accrut encore. On s'avisait entre temps que ces fameuses inscriptions d'Utique n'avaient point été trouvées à Utique, qu'elles provenaient tout simplement de Carthage, et avaient jadis fait partie de la collection d'un premier ministre tunisien; que ces textes inédits étaient tous connus et quelques-uns publiés depuis plus de dix ans, et que,

tout compte fait, M. d'Hérisson avait été parfaitement mystifié par les personnes chargées de pratiquer les fouilles. L'aventure déjà prêtait à rire. Ce fut bien pis lorsque, attirés par tout ce bruit, les gens compétents en matière d'épigraphie phénicienne et latine eurent la malicieuse curiosité d'examiner d'un peu près les commentaires soi-disant scientifiques qui accompagnaient ces monuments. On y trouva les fantaisies les plus réjouissantes. S'agissait-il d'interpréter ces *ex-voto* découverts par centaines sur le sol de Carthage et où les savants ordinaires lisent tout simplement une même et monotone dédicace à la déesse Tanit ou au dieu Baal, sous la plume du traducteur, ce texte trop connu et trop clair subissait de troublantes et amusantes transformations. On y voyait apparaître à l'improviste tout un panthéon inconnu, dont l'auteur connaissait par le détail les caractères, les attributs et les amours. Bien plus, comme le disait M. Ph. Berger, « dans ces *ex-voto* qui ne renferment guère que des noms propres, avec une ou deux formules, presque toujours les mêmes, M. d'Hérisson découvrait tout un drame, le drame de la déesse Béka ou Alam-Béka, « Béka l'abandonnée », à laquelle il faut refaire une virginité au prix de l'honneur des femmes d'Utique ». Et ainsi du reste. De modestes lampes romaines, portant suivant l'usage la marque et le nom abrégé du potier qui les avait faites, devenaient entre les mains de M. d'Hérisson des monuments de provenance phénicienne ; le latin le plus reconnaissable se transformait en punique de haut goût, et le tout s'interprétait en phrases d'une fantaisie merveilleuse, qui n'eussent point fait mauvaise figure près des traductions turques du Bourgeois gentilhomme.

Fort heureusement pour le bon renom de la Tunisie, elle était vers le même temps explorée en tous sens de façon tout autrement sérieuse : et cette fois encore, ainsi qu'aux débuts de la conquête de l'Algérie, nos officiers donnaient l'exemple des recherches. Beaucoup d'entre eux, aussitôt la pacification du pays achevée, mirent à profit les longs loisirs des garnisons isolées ou monotones pour visiter et décrire les ruines romaines de la Régence, copier les inscriptions, dégager les monuments, organiser en maint endroit des fouilles régulières et profondes ; et, par leurs soins, l'Académie des Inscriptions recevait jour par jour la communication des découvertes faites et des textes épigraphiques nouvellement rendus à la lumière. Tandis que les officiers des brigades topographiques, chargés de dresser la carte de Tunisie, s'empressaient à signaler et à décrire tous les restes antiques rencontrés sur leur route, d'autres, trop nombreux pour qu'il soit possible de les nommer tous,

prêtaient un concours non moins dévoué à ce grand mouvement d'exploration et d'exhumation. Le capitaine Bordier, aujourd'hui contrôleur civil à Macteur, étudiait les nombreux monuments antiques qui couvrent cette portion de la Régence; le commandant Pédoya fouillait les ruines de l'ancienne Thelepte; le lieutenant Boyé dressait le plan des monuments antiques de Sbéitla ; le capitaine Vincent adressait à l'Institut un intéressant mémoire sur les antiquités de Béja ; le docteur Vercoutre explorait la nécropole de Sfax; le lieutenant Palat, qui, quelques années plus tard, devait finir si tristement, assassiné en plein Sahara, dessinait d'un crayon élégant et facile les débris des édifices romains ; le lieutenant Fonssagrives, le capitaine de Prud'homme, d'autres encore, copiaient de nombreuses et importantes inscriptions; le lieutenant Espérandieu se révélait tout à la fois dessinateur habile et épigraphiste de talent. Dans les régions lointaines du Sud tunisien, la colonne du général Jamais entreprenait des fouilles fructueuses à Bou-Ghrara, l'antique Gigthis, et dans l'île de Djerba, l'ancienne Meninx ; à Sousse, le corps d'officiers du 4e régiment de tirailleurs, commandé par le colonel Vincent, poursuivait avec un zèle et un dévouement infatigable l'exploration des ruines d'Hadrumète et faisait en quelque sorte sa province de l'étude de la vieille cité romaine [1]. Partout, enfin durant ces dix années, nos officiers rivalisaient de zèle, de dévouement, de curiosité intelligente; et on ne saurait trop les en remercier au nom de la science française.

Les études archéologiques rencontraient en même temps un concours non moins efficace chez l'un des plus vaillants, des plus infatigables champions de l'influence française en Afrique : j'ai nommé le cardinal Lavigerie. Dès 1881, l'éminent archevêque d'Alger, dans une lettre adressée au secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, signalait l'utilité que présenterait l'établissement d'une mission archéologique permanente à Carthage ; et pour démontrer plus pleinement les avantages de cette création, il exposait en un véritable mémoire les résultats considérables

(1) C'est à l'activité des officiers du 4e régiment qu'on doit quelques-unes des plus belles découvertes faites en Tunisie dans ces dernières années, par exemple cette admirable mosaïque du *Triomphe de Neptune,* déblayée sous la direction du commandant Privat et du capitaine Rebillet, et qui fait aujourd'hui l'ornement du musée du Bardo; d'autres mosaïques, non moins remarquables, trouvées dans les mêmes fouilles, décorent dans la Casbah de Sousse la salle d'honneur du régiment; et tout récemment encore, le commandant de Lacomble et le lieutenant Hannezo entreprenaient l'exploration de la nécropole romaine d'Hadrumète.

déjà obtenus, malgré la faiblesse des ressources disponibles, par les missionnaires qui desservent la chapelle de Saint-Louis de Carthage. Dès 1876, le P. Delattre s'était mis à l'œuvre : autour de la petite chapelle qui couronne la colline de Byrsa, il avait commencé à rassembler les premiers éléments d'un musée; en moins de cinq années, par des fouilles fructueuses, il avait fait entrer plus de six mille pièces dans les galeries de Saint-Louis, et depuis lors cette intéressante collection n'a pas cessé de s'accroître. Grâce à la généreuse initiative du cardinal Lavigerie, une grande partie des terrains sous lesquels dorment les ruines de Carthage est devenue la propriété des Pères de la Mission, et dans cette terre française, chaque année a récompensé d'une découverte nouvelle les persévérants efforts du P. Delattre. Un jour, à la Malga, les fouilles rendaient à la lumière ces deux importants cimetières où reposaient, au nombre de plus de 600, les esclaves et les affranchis employés dans les bureaux de l'administration impériale ; une autre fois, sur la colline de Gamart, le savant missionnaire retrouvait la nécropole de la colonie juive établie à Carthage ; puis c'étaient, sur la hauteur même de Byrsa, d'antiques tombeaux puniques, riches en curieux et authentiques monuments de l'art carthaginois ; ailleurs, à Damous-el-Karita, on découvrait d'intéressantes basiliques, qui comptent parmi les monuments les plus anciens de l'art chrétien ; partout enfin, c'étaient des statues, des terres cuites, des lampes, des mosaïques, des inscriptions, monuments romains et puniques, chrétiens et païens, qui venaient successivement enrichir les galeries de Saint-Louis et faire de cette collection un musée unique, tout plein de la gloire de Carthage.

Enfin, sur l'initiative et sous la haute direction de Charles Tissot, qui lui-même venait en 1879 de retourner en Tunisie pour explorer la vallée du Bagradas, de nombreuses missions scientifiques commençaient l'étude méthodique des antiquités de la Régence. Dès la fin de 1880, M. Cagnat, dans un premier voyage, explorait le nord-est de la province d'Afrique; depuis lors, de 1881 à 1888, M. Cagnat est revenu cinq fois en Tunisie, et successivement il a parcouru les régions les moins connues, les moins étudiées de la Régence, poussant bien avant dans le Sud, jusqu'à Gafsa et aux oasis du Djerid, relevant à chaque pas, dans ces plaines aujourd'hui désertes et arides, les traces pressées de l'occupation et de la colonisation romaine, et rapportant de ces hardies et fructueuses explorations une prodigieuse moisson de documents inédits. A ses côtés, M. Saladin, associé à l'une de ces missions, appliquait à l'étude des monuments antiques sa compé-

tence spéciale d'architecte, et dans un rapport remarquable, tout plein de faits, de croquis, de plans, de dessins, faisait connaître pour la première fois par une étude technique les restes de ces grandes villes mortes éparses sur le sol de la Régence, et tous ces innombrables témoins de l'occupation romaine, ruines d'exploitations agricoles, travaux hydrauliques de toute sorte, barrages qui retenaient les pluies de l'automne, citernes immenses où elles s'accumulaient, longues lignes d'aqueducs qui amenaient dans les villes les sources captées au flanc des montagnes et qui parfois donnent à la Tunisie l'aspect de la campagne romaine. L'année suivante, en 1883 et 1884, MM. Salomon Reinach et Babelon entreprenaient, d'après les instructions de Tissot, des fouilles profondes sur l'emplacement de Carthage et poussaient leurs tranchées jusqu'au sol de la ville punique, où une couche de cendres et de débris carbonisés rappelle encore le vaste incendie où s'abîma la cité d'Hannibal. Enfin, d'autres explorateurs encore parcouraient le pays : dans un seul voyage, M. Poinssot recueillait dans la Tunisie centrale près de cinq cents inscriptions inédites; M. Letaille n'était pas moins heureux, et sa bonne fortune lui faisait rencontrer quelques textes épigraphiques du plus grand intérêt. Et au contact de ces missionnaires, les administrateurs de tout ordre et jusqu'aux simples particuliers s'éprenaient à leur tour d'une belle passion pour ces antiquités surgissant de toutes parts; le consul de France au Kef, M. Roy, aujourd'hui secrétaire général du gouvernement tunisien, rassemblait les éléments d'un intéressant musée local; le régisseur général de la Société franco-africaine à l'Enfida, M. Mangiavacchi, s'empressait à signaler les antiquités découvertes dans ce vaste domaine et mettait tous ses soins à les conserver.

Tant d'activité, tant d'efforts, devaient en peu d'années produire de merveilleux résultats. Il suffit, pour en prendre quelque idée, d'ouvrir ce volume du *Corpus*, tout récemment publié par l'Académie de Berlin, et où, par une légitime reconnaissance des services rendus à l'épigraphie africaine, le nom de M. Cagnat a pris place à côté de celui de l'éditeur allemand. Dans ce grand in-folio de plus de 700 pages, qui doit bientôt être suivi d'un second volume non moins compact, plus de 6 500 inscriptions nouvelles sont déjà venues s'ajouter aux 11 000 textes épigraphiques publiés en 1881; dans ce nombre, la seule Tunisie a fourni en dix ans plus de 5 500 inscriptions, et l'on appréciera toute l'importance du chiffre, si l'on rappelle qu'en 1881 la Régence n'en avait pas même donné 2 000. Parmi ces documents si nombreux, beaucoup

sont de haute valeur. Sans parler de cette fameuse table de Souk-el-Khmis, découverte dès 1880, l'un des textes les plus importants qui nous soient venus de la province d'Afrique, que d'informations intéressantes ou curieuses nous pouvons tirer de cette masse de monuments! Ici nous apprenons par quelle lente patience Rome a transformé en cités les centres de population punique ou berbère, avec quels ménagements elle a traité les indigènes, comptant pour les attirer à elle sur le temps, sur l'influence d'une civilisation supérieure, sur le contact de l'élément romain vivant côte à côte avec la population du pays. Là nous pénétrons dans l'intimité de ces villes romaines, si nombreuses et si florissantes, qui formaient dans l'ancienne Afrique, comme on l'a justement remarqué, « plus de cités dignes de ce nom qu'il n'y a aujourd'hui de villages dans toute la Tunisie »; et dans le libre développement de cette vie municipale, nous voyons les riches citoyens faire assaut de libéralités et de fondations hospitalières, combler leurs compatriotes de festins, de spectacles et de fêtes, pour mériter, avec leurs bonnes grâces, quelques magistratures de leur vivant, une statue au Forum après leur mort. Ici nous parcourons l'un de ces grands domaines impériaux, si nombreux en Afrique, et les inscriptions nous montrent comment la terre y était cultivée et mise en valeur : là, nous reconstituons dans ses derniers détails l'exploitation de ces carrières de Chemtou, dont le marbre a servi jusqu'au VIe siècle aux somptueuses constructions des empereurs. Ici, dans les camps de la frontière, nous entrevoyons l'existence des soldats cantonnés dans les postes du Sud, chargés de surveiller les tribus nomades et d'assurer la sécurité des voyageurs; là, dans les inscriptions des grandes villes, nous notons les goûts favoris et les préoccupations coutumières de cette société disparue. Dans ces curieuses tablettes de malédiction trouvées à Carthage, nous voyons les sportsmen africains demander aux puissances infernales de retarder dans leur course les chevaux de l'écurie rivale, ou les amoureux éconduits appeler les démons à l'aide pour réduire à merci les amoureuses récalcitrantes. Puis ce sont les inscriptions funéraires, en prose ou en vers, de tout style et de toute façon, gaies ou tristes, prétentieuses ou simples, banales ou philosophiques, celles-là d'ordinaire plus banales que toutes les autres. Beaucoup sont curieuses, plusieurs sont amusantes; on y trouve à chaque page des merveilles incroyables, des vieillards plus que centenaires, des femmes douées de toutes les vertus, bonnes épouses, bonnes mères, bonnes ménagères, pleines de bons conseils en toute occurrence, par surcroît nulle-

ment coquettes et rachetant en vertu ce qui leur manquait en élégance :

Cultu neglecto corporis moribus se ornabat suis.

Ailleurs, c'est cette inscription du Moissonneur, qui éclaire d'une lumière si inattendue l'humble existence de ces classes agricoles qui ont fait la prospérité de l'Afrique romaine : et je n'ai rien dit encore du service essentiel que nous rendent ces textes, en nous révélant le nom antique de tant de ruines jusqu'ici anonymes, en nous faisant connaître l'emplacement de tant de cités inconnues, en renouvelant par cent découvertes inattendues la géographie scientifique de la province d'Afrique.

En même temps que ces milliers d'inscriptions, l'exploration de la Tunisie faisait plus complètement connaître ces villes jadis florissantes, aujourd'hui désertes, dont les moindres ont conservé quelque monument digne d'intérêt. A chaque pas fait dans la Régence, que ce fût dans la vallée de la Medjerda ou dans la région montagneuse du centre, ou le long des rivages du golfe d'Hammamet, partout, à Dougga, à Macteur, à Uzappa et à Zama, à Médeina et à Haïdra, à Aphrodisium et à Thysdrus, à Sbéitla et à Fériana, on rencontrait des arcs de triomphe et des temples, des théâtres et des amphithéâtres, des aqueducs et des citernes, des ponts et des barrages, des mausolées et des nécropoles, et chaque coup de pioche donné dans ce sol en faisait sortir de nouveaux monuments. Ici, c'étaient des statues, comme au Kef et à Carthage, à Gigthis ou à Zian ; plus souvent, c'étaient des mosaïques, tantôt païennes comme à Sousse ou à Monastir, à El-Kantara ou à Gafsa, tantôt chrétiennes, comme à Lamta ou à Tabarka, mais dont l'exécution toujours soignée et quelquefois remarquable atteste amplement l'habileté technique et les longues traditions des mosaïstes africains. Partout enfin c'étaient des documents innombrables, qui faisaient mieux connaître et comprendre l'incroyable prospérité dont jouit l'Afrique romaine.

La même activité féconde régnait en Algérie. En 1882, sous la direction de M. Masqueray, l'École des lettres d'Alger fondait le *Bulletin de correspondance africaine;* la même année, sur l'initiative de MM. Demaeght et Poinssot, la Société de géographie d'Oran commençait la publication d'un recueil spécial consacré aux antiquités de la province, et bientôt cette revue, sous le nom de *Bulletin des antiquités africaines*, étendait le champ de ses recherches à toute l'Afrique du Nord. De nouveau, comme aux premiers jours de l'occupation, tout le monde rivalisait de dé-

vouement et de zèle. Pendant que, sous la direction du colonel Mercier, les brigades topographiques recueillaient des notes précieuses sur les routes et les ruines antiques de l'Algérie, d'autres officiers employaient à de curieuses recherches les longs loisirs des garnisons. Le capitaine Farges explorait les ruines de Khamissa, qui comptent parmi les plus considérables et les plus belles de toute l'Algérie; un peu plus tard, il étudiait avec autant de succès que de zèle les antiquités de Tébessa; et bientôt, dans cette même ville, le commandant de la Fuye découvrait, sur l'emplacement du nouveau quartier de cavalerie, des thermes romains, encore décorés de belles mosaïques historiées. En même temps tous ces admirables archéologues algériens, si consciencieux, si savants, si modestes, M. Poulle à Constantine, M. Papier à Bône, le major Demaeght à Oran, poursuivaient ces recherches, malheureusement trop peu connues et qui méritent tant de l'être (1). De son côté, l'École des lettres d'Alger aspirait à devenir le centre scientifique des études africaines : M. Masqueray, l'un de ses professeurs, entreprenait dès 1875 un grand voyage d'exploration qui le conduisait jusqu'à l'intérieur du massif de l'Aurès; en 1882, M. de la Blanchère parcourait une grande partie de la Mauritanie Césarienne, et relevait dans un curieux rapport les nombreuses traces de l'occupation romaine, éparses dans cette région; en 1886, M. Waille commençait à Cherchell des fouilles considérables, qui devaient en quelques années rendre au jour toute une série de statues remarquables. Enfin les Chambres elles-mêmes, saisies d'un zèle inattendu pour la conservation des monuments anciens de l'Algérie, mettaient un crédit important à la disposition de la commission des Monuments historiques : et dès 1880, sous la direction d'Edmond Duthoit, commençait, au pied du massif de l'Aurès, l'exploration méthodique des ruines de Timgad; et, malgré des interruptions regrettables, ces recherches devaient en peu d'années nous rendre un ensemble de monuments unique jusqu'ici en Afrique.

(1) Sous la direction de M. Poulle, la Société de Constantine a fouillé en 1873 la pyramide du Madracen, l'antique sépulture royale des souverains indigènes de la Numidie; elle a découvert (1874-1878), dans les ruines de la ville de Pompeianus, ces charmantes mosaïques de l'Oued-Atmenia, qui jettent une si curieuse lumière sur la vie de château dans l'Afrique romaine, et, par une série de belles reproductions, elle a fait connaître ces remarquables monuments; enfin, par ses soins, toutes les inscriptions recueillies dans la province ont été soigneusement copiées et publiées. A Oran, grâce à l'infatigable activité de M. Demaeght, un musée s'est créé qui est devenu bientôt le plus prospère et le mieux organisé de toute l'Algérie.

IV. — L'ORGANISATION DU SERVICE DES ANTIQUITÉS EN TUNISIE ET EN ALGÉRIE

Sans doute on ne saurait trop louer tant d'ardeur généreuse, tant d'efforts méritoires, tant de consciencieuses recherches ; toutefois ce beau zèle, par son excès même, n'allait point sans quelque danger. Entre toutes ces Revues nouvelles, qui naissaient sur le sol de l'Afrique, les inscriptions et les découvertes s'éparpillaient comme à plaisir; et bientôt ces publications trop nombreuses, manquant de la copie nécessaire, s'encombraient de pauvretés ou cessaient leur publication, après quelques années d'une éphémère existence. Faute de direction précise, chacun fouillait à sa tête et se croyait qualité pour rendre un compte scientifique de ses découvertes. La conservation des monuments faisait naître d'autres difficultés ; les uns étaient transportés au Louvre, d'autres demeuraient sur place ; et c'étaient d'interminables discussions entre les représentants de la métropole et ceux de la colonie, des tiraillements incessants entre les services multiples chargés de la surveillance des antiquités africaines, des conflits insignifiants, mais grossis à l'infini, entre les administrations locales, le service des Monuments historiques, la direction des Musées nationaux, les Sociétés algériennes. Bref, faute d'esprit de suite et surtout d'esprit de subordination, faute d'une organisation archéologique régulière, d'une sérieuse et méthodique centralisation, la dispersion des matériaux relatifs à l'Afrique romaine prenait en quelques années d'inquiétantes proportions et rendait chaque jour plus difficile le travail d'ensemble qui doit résumer et coordonner les découvertes particulières.

Assurément, depuis 1882, une commission du Nord de l'Afrique existait à l'Académie des Inscriptions, et ses principaux membres, Léon Renier, Tissot, M. de Villefosse, faisaient connaître à la compagnie par de fréquents rapports l'essentiel des découvertes nouvelles. Sans doute la Commission de Tunisie, instituée en 1883 au sein du Comité des travaux historiques, se préoccupait de diriger et de surveiller l'exploration scientifique de la Régence, et enregistrait dans le *Bulletin archéologique du Comité* les principaux résultats des recherches poursuivies dans les provinces africaines. Mais ces commissions, malgré la compétence et l'activité de leurs membres, étaient trop lointaines pour agir toujours avec pleine efficacité, trop mal armées surtout pour suffire à toutes les nécessités de leur tâche. Elles pouvaient bien recueillir les informations et les documents, commenter les découvertes faites, don-

ner d'utiles conseils aux explorateurs; mais pour protéger les monuments découverts contre un vandalisme toujours renaissant, pour mettre un terme à ces désastreuses pratiques qui d'Algérie passaient en Tunisie et menaçaient déjà d'une destruction misérable les ruines demeurées intactes durant tant de siècles, pour réorganiser enfin ces musées à l'abandon, il fallait autre chose : des lois sévères assurant la conservation des antiquités, une administration spéciale organisée dans le pays même et chargée de faire appliquer ces mesures protectrices.

Dès 1883, dans un rapport adressé à l'Académie de Berlin, le continuateur de Wilmanns, M. Jean Schmidt, s'étonnait que la France n'eût point encore pris la peine d'organiser en Afrique un service régulier des antiquités, et il en réclamait la création avec une énergique insistance : tout le monde d'ailleurs, en France même, s'accordait à la souhaiter. A l'Académie des Inscriptions, dans la séance du 20 juin 1884, Charles Robert signalait à la Compagnie « cet esprit de destruction qui règne sur notre terre d'Afrique, et contre lequel l'opinion publique n'a pu réagir », et, rappelant les mesures prises en d'autres pays, il demandait, au lieu d'instructions ministérielles inefficaces et de circulaires administratives stériles, une loi sévère, protégeant par de sérieuses sanctions les ruines et les inscriptions antiques (1) ; et, sur sa proposition, l'Académie émettait officiellement le vœu qu'une mesure législative vînt assurer dans les possessions françaises la conservation des monuments anciens. Les Sociétés savantes de l'Algérie renouvelaient à leur tour leurs protestations, la presse quotidienne même finissait par s'émouvoir : et enfin, des lois, hélas! bien tardives, organisaient, d'abord en Tunisie, bientôt en Algérie, la protection des antiquités.

Dans la Régence, pendant de longues années, les monuments romains étaient restés à l'abandon : le gouvernement beylical ne s'en occupait que pour octroyer à tel ou tel de ses ministres l'exploitation en bloc de toutes les ruines; et l'unique collection formée en Tunisie, celle du Khasnadar, enrichie au hasard, dilapidée au fur et à mesure, s'était misérablement dispersée après la mort du possesseur. Vainement, dès le début de l'occupation française, le résident général avait recommandé à la sollicitude du bey les antiquités de la Régence; et sur sa demande un décret de 1882

(1) Il faut noter que Ch. Robert ne demandait nullement la conservation de n'importe quel débris antique. Des commissions devaient désigner les ruines importantes, les monuments vraiment intéressants qui seraient respectés. Le reste était abandonné sans réserve aux entrepreneurs et aux colons.

avait interdit la destruction des monuments archéologiques. On avait songé à créer un musée, on avait même nommé un directeur des fouilles; mais, bientôt, tout était tombé en oubli ou demeuré parfaitement inefficace. Le décret beylical du 7 mars 1886 eut une portée plus sérieuse et des effets moins platoniques : il classait comme monuments historiques les principales ruines romaines de la Tunisie, et punissait de peines sévères la destruction des antiquités. Entre temps, en France, le projet de loi destiné à assurer la conservation des monuments algériens franchissait péniblement les étapes successives de la discussion parlementaire; la Chambre le votait en 1885, le Sénat en 1886, et enfin, quelque dix ans environ après le dépôt du projet, la loi était promulguée le 31 mars 1887. De même que le décret beylical, elle classait comme monuments historiques les plus importantes des antiquités algériennes, et s'efforçait de réprimer par des pénalités, malheureusement trop peu rigoureuses, les désastreuses pratiques tant de fois signalées.

Mais il ne suffisait pas de promulguer des lois; il fallait en assurer l'effet. Pour surveiller leur application, pour empêcher effectivement la destruction des édifices antiques, pour assurer le classement des monuments et leur conservation dans des musées, pour entreprendre ou diriger les fouilles nouvelles, il fallait créer toute une administration spéciale, recruter un personnel d'hommes compétents, actifs, sincèrement dévoués à leur tâche, et leur donner l'autorité et les pouvoirs indispensables pour l'accomplir. Cette fois encore, la Tunisie, où le régime du protectorat permettait une action plus hardie, reçut avant l'Algérie l'organisation nécessaire. Sur l'initiative de M. Xavier Charmes, directeur du secrétariat, le ministère de l'Instruction publique se concertait avec la Résidence générale pour prendre une série de mesures bien calculées et fort heureuses. En novembre 1884, un membre de la Commission de Tunisie était délégué auprès du résident général et chargé de centraliser les résultats des missions archéologiques accomplies dans la Régence : ce fut M. de la Blanchère, ancien membre de l'École française de Rome et professeur à l'École des lettres d'Alger. L'année suivante, sur l'invitation de M. Cambon, le gouvernement beylical créait un service des antiquités et des arts, qui devait assurer en Tunisie l'étude, le classement et la conservation des monuments antiques; et le ministère de l'Instruction publique autorisait M. de la Blanchère à accepter la direction de ce service. Peu après, la création d'un musée était décidée, et l'un des plus beaux palais beylicaux, le harem, jadis

construit au Bardo par le bey Mohammed, était libéralement affecté à l'installation des collections archéologiques. Lorsque enfin une législation régulière fut venue assurer dans la Régence la protection des monuments anciens, le service des antiquités, armé pour la défense, se trouva prêt pour l'action.

Malheureusement, les ressources pécuniaires étaient modestes, presque réduites au début à la subvention du ministère français, et l'œuvre à accomplir était gigantesque. Avant même de songer à entreprendre des fouilles nouvelles, il fallait penser tout d'abord à classer et à sauver ce qui existait, il fallait se préoccuper de transporter au musée du Bardo les monuments les plus remarquables épars à travers la Régence : tâche singulièrement difficile, si l'on songe que les routes praticables sont rares dans l'intérieur de la Tunisie, que les moyens de transport faisaient souvent défaut, que l'outillage et les ouvriers spéciaux manquaient absolument, et qu'il s'agissait parfois d'opérations singulièrement délicates. L'activité de M. de la Blanchère suffit à tout : son ingéniosité improvisa sur place toutes les ressources nécessaires. Par ses soins, des dépôts d'antiquités furent organisés dans les villes de la côte, d'où la mer permettait un transport plus facile à Tunis; les collections locales ébauchées au Kef et sur quelques autres points de la Régence furent prudemment centralisées au musée beylical; les œuvres d'art les plus remarquables furent, au prix de longs jours de travail, amenées au palais du Bardo. M. de la Blanchère a lui-même raconté, dans un récit fort curieux, l'une des plus délicates parmi tant de difficiles opérations, l'une de celles qui font le plus d'honneur à son infatigable et ingénieuse activité. Il s'agissait d'enlever, pour la transporter à Tunis, la grande mosaïque de Sousse représentant le *Triomphe de Neptune*, pièce de dimensions exceptionnelles, qui ne mesure pas moins de 130 mètres carrés. Tout manquait à la fois, l'outillage nécessaire et les ouvriers spéciaux. L'un fut créé sur place, les autres s'improvisèrent rapidement. Ce furent deux tirailleurs du 4e régiment, l'un maçon, l'autre menuisier ; ce furent aussi le capitaine Rebillet et M. de la Blanchère lui-même, qui pendant cent treize jours travaillèrent comme des manœuvres à tous les détails de l'opération. Successivement il fallut détacher les galettes de mosaïques, construire pour les emballer de grandes caisses plates, dont on dut inventer le mécanisme, l'armature et la fermeture, extraire ces colis du fond de la fouille, les embarquer, les exposer, entre le camp de Sousse et le palais du Bardo, à quatre ou cinq transbordements singulièrement périlleux. Quatre hommes vinrent à bout

de ces délicates besognes : grâce aux précautions prises, tout réussit à merveille, et la mosaïque du *Triomphe de Neptune*, nettoyée et mise en place, forma l'un des plus beaux ornements des collections beylicales. En moins de trois ans, les salles du palais du Bardo étaient remplies de marbres, de mosaïques, d'inscriptions, et le 7 mai 1888, en présence du bey, du résident général, des représentants du ministère de l'instruction publique et de l'Académie des Inscriptions, le nouveau musée Alaoui était solennellement inauguré, et le jeune et habile directeur des antiquités, qui venait de créer cette remarquable collection, recevait, avec les insignes de chevalier de la Légion d'honneur, la récompense méritée de ses efforts et de son dévouement : « Depuis cette date, dit M. de la Blanchère, le musée, régulièrement organisé et ouvert largement au public, s'est rapidement enrichi. Le gouvernement tunisien affecte à son accroissement une petite somme annuelle, et le ministère de l'instruction publique a continué, pour une large part, de subvenir à ses besoins. C'est donc en Tunisie une œuvre bien française; ce n'est pas une de celles auxquelles la France doit le moins tenir. »

Aussi bien des fouilles heureuses, entreprises en divers points de la Régence, sous la direction ou le contrôle du service des antiquités, faisaient entrer chaque année au musée du Bardo de nouvelles et précieuses séries de monuments. Dès 1885, tout en parcourant les différentes régions de la Régence, pour reconnaître les ruines importantes et dresser l'inventaire des richesses archéologiques du pays, M. de la Blanchère s'était préoccupé de noter sur sa route les emplacements les plus appropriés aux explorations futures : dès 1887, des fouilles étaient commencées à Bou-Ghrara, l'antique Gigthis, et, depuis lors, chaque année a été marquée par une importante et fructueuse campagne. En 1888, des fouilles entreprises à Aïn-Tounga, dans les ruines de l'antique Thignica, faisaient retrouver un vaste dépôt de plus de 400 stèles votives, couvertes d'inscriptions et de représentations figurées. Tous ces *ex-voto* provenaient d'un ancien sanctuaire de Saturne; mais, sous la divinité romaine, on reconnaissait sans peine le grand dieu de l'Afrique punique, Baal-Hammon, que la tolérance de Rome avait, suivant l'usage, admis dans son panthéon. En 1889, MM. de Lacomble et Hannezo, du 4e régiment de tirailleurs, continuaient l'exploration de la vaste nécropole romaine d'Hadrumète, déjà commencée au cours des précédentes années. En 1890, sept chantiers étaient ouverts sur divers points de la Régence : tandis qu'à Tabarca M. Toutain, attaché à la direction, recueillait

dans les cimetières chrétiens de l'antique Thabraca une riche série de mosaïques tombales datant du ve et du vi^e siècle, le docteur Carton, médecin des hôpitaux de Tunisie, explorait la nécropole de Bulla Regia; à Sousse, M. Doublet, attaché à la direction, reprenait, après MM. de Lacomble et Hannezo, le déblaiement des hypogées funéraires d'Hadrumète, et y découvrait de curieuses statuettes en terre cuite et de belles mosaïques, dont l'une, représentant le dieu Océan à table, au milieu de son royaume, est un morceau d'importance capitale. D'autres mosaïques signalées à Gafsa et à Birchana, près de Zaghouan, étaien enlevées par les soins de M. Pradère et transportées à Tunis ; enfin, pendant que le lieutenant Hannezo fouillait la nécropole néo-punique de Mahedia, M. de la Blanchère faisait extraire des palais beylicaux en ruine les objets de valeur qu'ils contenaient; et les beaux carreaux de faïence, recueillis dans ces édifices, servaient à décorer les salles du musée Alaoui, où venaient en même temps se classer méthodiquement les précieuses séries de monuments découverts dans cette fructueuse campagne. En 1891, les fouilles recommençaient à Sousse, où les officiers du 4e régiment de tirailleurs ne se lassent point d'explorer le sol inépuisable de l'antique Hadrumète; à Maktar, où M. Bordier entreprenait le déblaiement de la nécropole néo-punique, au Djebel-bou-Korneïn, près de Tunis, où M. Toutain retrouvait un curieux sanctuaire, semblable à celui d'Aïn-Tounga, du dieu Baal romanisé sous le nom de Saturne; enfin à Dougga et à El-Matria, où le docteur Carton et le lieutenant Denis dégageaient plusieurs édifices antiques. Et, grâce à tant d'heureuses découvertes, chaque jour le musée du Bardo s'enrichissait de séries nouvelles. Déjà un certain nombre de ses pièces les plus remarquables avait figuré avec honneur à l'Exposition universelle de 1889; actuellement sa collection de mosaïques romaines est une des plus importantes qui soient en Europe : et, en ce moment même, la belle publication des *Collections du musée Alaoui*, entreprise sous la direction de M. de la Blanchère, fait connaître au monde savant les richesses archéologiques de tout ordre réunies dans les salles du palais du Bardo. Bientôt des découvertes nouvelles viendront sans nul doute accroître ces trésors : les succès des dernières années justifient toutes les espérances pour l'avenir, et l'esprit libéral qui préside à l'organisation du travail archéologique laisse libre carrière à toutes les activités, encourage tous les dévouements. Le service des antiquités en Tunisie ne prétend point, en effet, se réserver jalousement le monopole des fouilles : son rôle consiste

moins à entreprendre par lui-même des explorations nouvelles, qu'à recueillir et à conserver les monuments antiques, à entretenir et à augmenter les collections du musée beylical. Il se borne à diriger les initiatives privées, parfois inexpérimentées ou hasardeuses, à contrôler les recherches qui se font, à en faire connaître les résultats principaux. Sans doute, il ne s'interdit point, on l'a vu, de consacrer à quelques travaux de fouilles une portion de ses ressources, mais il fait place à côté de lui à toutes les bonnes volontés, et, grâce à ce régime excellent, tout le monde travaille fructueusement en Tunisie : nos officiers, dont le zèle nous apporte chaque jour une découverte nouvelle; nos savants, dont les études se dirigent heureusement vers l'Afrique romaine; nos jeunes missionnaires de l'École de Rome, dont le champ d'action, trop étroitement limité en Italie, s'étend depuis deux ou trois ans aux antiquités de l'Afrique du Nord, et dont l'activité a déjà produit de curieuses découvertes.

En Algérie, l'exploration archéologique ne se poursuit pas avec moins de bonheur. A Cherchell, des fouilles importantes, commencées en 1886, sous la direction de M. Waille et poursuivies pendant cinq années, nous ont rendu une riche série de statues, qui comptent parmi les œuvres d'art les plus remarquables qu'ait encore données l'Afrique romaine : plusieurs d'entre elles viennent sans doute de la Grèce, ou du moins gardent la grâce élégante des originaux grecs dont elles furent inspirées, et elles suffisent à attester les goûts artistiques de cette petite cour de Cherchell, à rappeler le curieux souvenir de ces princes indigènes qui, en naissant à la civilisation, s'éprirent pour la culture hellénique d'une si sincère passion. A Djemila, à Tébessa, à Lambèse, des recherche importantes sont faites par le service des Monuments historiques; à Timgad, les fouilles commencées en 1880, reprises en ces dernières années avec un redoublement de zèle, nous rendent chaque jour une nouvelle portion de l'antique Thamugadi. Par une singulière bonne fortune, cette petite ville africaine est, comme Pompéi, tombée en un jour : abandonnée par ses habitants pendant les guerres du VIe siècle, démantelée et sommairement détruite par les tribus nomades insurgées, la cité morte s'est lentement ensevelie sous la terre. « Il suffit, dit M. Cagnat, d'enlever cette terre pour retrouver aujourd'hui la ville antique dans l'état même où les Maures l'abandonnèrent après l'avoir pillée, à l'approche des troupes de Solomon, c'est-à-dire dans le premier tiers du VIe siècle. Et comme, par une heureuse fortune, elle avait été relativement peu rema-

niée aux époques antérieures, les restes qu'on exhume sont, en réalité, d'une date beaucoup plus ancienne. » Déjà une partie de la ville a revu le jour : comme à Pompéi, nous pouvons parcourir les rues, dont les dalles portent encore la trace profonde laissée par les roues des chars; nous passons sous l'arc de triomphe, l'un des plus beaux qui se rencontrent dans l'ancienne Numidie; nous visitons le Forum, « un des ensemble les plus intéressants, dit M. Cagnat, qui existent en Afrique », avec les boutiques qui le bordent, avec sa basilique, sa curie et ses temples; nous entrons dans l'élégant théâtre, qui garde encore intactes la courbe de ses gradins et les colonnes de son portique; nous regardons curieusement le marché municipal où les magasins ont conservé leurs comptoirs de marbre. En ce moment même on déblaie le capitole de la cité : bientôt on fouillera les thermes, les basiliques chrétiennes, les grands monuments de toute sorte dont les débris jonchent le sol; et si l'on songe que nous sommes ici en présence d'une des plus curieuses créations de l'époque impériale, d'une ville bâtie d'un seul coup, par la volonté de Trajan, pour servir de foyer à la civilisation romaine dans la province pacifiée, d'une cité créée « tout d'une pièce, sur un type entièrement romain », on conviendra que l'Algérie possède là, comme on l'a dit, « une merveilleuse curiosité archéologique » et qu'une fois les fouilles achevées, « Timgad, suivant l'expression de M. Cagnat, pourra presque rivaliser avec Pompéi (1) ».

D'autre part, la réorganisation si nécessaire des musées algériens a été enfin sérieusement entreprise. M. de la Blanchère, qui venait de créer avec tant de bonheur en Tunisie le service des antiquités et des arts, a été chargé, en 1890, de remettre l'ordre indispensable dans ces collections désemparées. On sait à quel point la mesure était urgente : sauf à Oran, où le musée formé par M. Demaeght était prospère et s'accroissait chaque jour, partout ailleurs, comme avant 1881, les antiquités étaient à l'abandon. Nulle part on ne trouvait de personnel capable; nulle part de catalogue bien fait; nulle part de classement méthodique et définitif. « Les musées d'Algérie, dit M. de la Blanchère, dans le rapport que j'ai déjà cité, sont certes quelque chose si on étudie ce

(1) Je dois mentionner encore le nom de M. Gsell, professeur à l'École des lettres d'Alger, qui tout récemment découvrait à Tipasa, dans les ruines d'une basilique, le tombeau et la curieuse épitaphe de la martyre chrétienne sainte Salsa. Le Maroc aussi, déjà étudié par Tissot de 1871 à 1876, attire la curiosité de nos explorateurs: depuis 1886, M. de la Martinière y a entrepris, non sans danger, plusieurs voyages archéologiques qui ont amené d'importantes découvertes sur l'emplacement des villes antiques de Lixus et de Volubilis.

qu'ils possèdent; ils sont beaucoup, si on estime la somme de soins qu'ils ont coûté au dévouement de leurs créateurs; ils ne sont rien, si on regarde ce qu'ils auraient pu et dû être. Il faut le dire sans hésiter. Si tel d'entre eux a été plusieurs fois constitué et détruit, si aucun n'a la physionomie qu'il devrait avoir, si aucun n'est réellement organisé de manière à répondre aux besoins, si enfin leur accroissement est, pour presque tous, des plus lents, et tend à se ralentir encore, l'indifférence des pouvoirs publics y a été pour une grande part. Ni l'État, ni les départements, ni les villes n'ont accompli tout leur devoir. Il est tard, aujourd'hui : on peut encore très bien faire, mais plus jamais on ne fera ce qui était facile autrefois. » On a tâché du moins de faire tout ce qui était possible, et aujourd'hui l'ordre recommence à régner dans les musées d'Algérie. Sous la direction de M. de la Blanchère, les membres de la mission archéologique d'Afrique ont entrepris de faire connaître les principales richesses des collections algériennes. Déjà les monuments les plus importants du musée d'Alger ont été décrits, par les soins de M. Doublet, dans un beau volume accompagné de planches; ceux du musée d'Oran ont été étudiés; très prochainement, M. Paul Gauckler doit publier dans la même série la description du musée de Constantine; plus tard il nous donnera celle du musée de Cherchell, où, depuis plusieurs mois, il s'efforce à ramener un ordre trop longtemps inconnu; on nous promet, pour un avenir que nous souhaitons prochain, la description des antiquités les plus intéressantes conservées à Philippeville, à Lambèse, à Tébessa. Enfin, à côté de cette publication qui ne renferme que les œuvres les plus importantes, les membres de la mission ont entrepris le catalogue général et méthodique des monuments conservés dans les musées de l'Afrique du Nord : en ce moment même, le volume relatif à Tunis est en préparation.

Assurément, ici encore, non plus qu'en Tunisie, il ne saurait être question de créer un monopole au profit de la mission archéologique d'Afrique. Les sociétés provinciales algériennes ont rendu de trop grands et trop nombreux services pour qu'on doive négliger leur concours, et il y aurait une suprême injustice à les déposséder du privilège d'étudier et de signaler au monde savant les monuments antiques souvent découverts par leurs soins. Il faut, au contraire, faire appel à toutes ces bonnes volontés locales toujours prêtes et si parfaitement dévouées; il faut seulement régler leurs efforts, diriger leur zèle, aider leur inexpérience, leur prêter en toute circonstance un appui efficace, en un mot, leur donner ce qui trop longtemps a manqué à l'Algérie,

l'impulsion d'en haut, unique, nette et précise, la direction d'ensemble qui assure l'avenir.

Est-ce à dire que dès maintenant tout marche à souhait dans nos provinces africaines, que l'œuvre soit parfaite, qu'il n'y ait plus un progrès à réaliser? La question se pose nécessairement au terme de cette étude : et sans doute il y aurait quelque excès d'optimisme à y donner une réponse pleinement affirmative. Il est difficile de rompre en un jour avec des traditions invétérées de négligence et de vandalisme; il est des droits acquis qu'il faut respecter, des situations qu'on doit ménager; et l'on n'impose point par décret des habitudes longtemps inconnues d'ordre et de méthode. Il ne convient point d'insister ici sur certaines difficultés toutes locales qui viennent parfois retarder le plein effet des mesures les plus heureuses : il convient encore moins d'attacher trop d'importance à ces retards. Sans doute bien des réformes projetées n'ont point dépassé encore le domaine de la pure spéculation : à Philippeville, le théâtre romain, quoique environné d'une grille, sert toujours de jardin potager, où viennent s'ébattre les animaux domestiques, et les sarcophages sont encore employés à dissimuler aux yeux de l'économe les vaisselles de tout genre brisées dans le collège voisin; presque partout, les locaux sont insuffisants, les inventaires mal tenus au courant, et on ne songe guère à disputer aux membres de la mission d'Afrique le soin et la charge de rédiger les catalogues. Sans doute, malgré les précautions prises, on trouverait aisément à signaler encore des actes regrettables et tout récents de vandalisme : la loi protectrice des monuments manque malheureusement de sanctions précises, et n'est point encore en toute circonstance appliquée à la stricte rigueur. Sans doute le trafic des antiquités se fait parfois encore avec une liberté singulièrement excessive, et le départ est difficile à faire entre les droits de l'État et les intérêts des particuliers. Il n'importe, il faut attendre beaucoup du temps, des bonnes volontés nombreuses qui, nulle part, ne font défaut, de l'intérêt chaque jour croissant que prennent les colons aux ruines romaines, du zèle des sociétés locales, de l'activité et de la compétence des membres de la mission d'Afrique chargés de diriger le travail archéologique. Quoique inachevée, l'œuvre accomplie est déjà assez belle; et comme le disait, il y a quelques années, M. Renan, « l'exploration scientifique de l'Algérie — nous pouvons ajouter aujourd'hui : et de la Tunisie — sera l'un des titres de gloire de la France au XIXe siècle ».

Ch. DIEHL.

LA VIE UNIVERSITAIRE

Les quelques réflexions que nous avons réunies sous ce titre un peu général nous ont été inspirées par la lecture d'un remarquable mémoire que le D[r] Kähler, professeur de théologie à l'Université de Halle sur la Saale, vient de publier tout récemment et qui a lui-même pour titre : « Les Universités et la vie publique. » Bien qu'il soit écrit par un Allemand et pour des Allemands, ce petit livre nous a paru devoir intéresser aussi chez nous tous ceux, — et ils sont nombreux, nous l'espérons, — qui attendent du relèvement des études supérieures le relèvement même du niveau intellectuel et de la prospérité de notre pays.

Nous nous bornerons ici à résumer brièvement les idées de M. Kähler, à signaler celles qui nous paraissent plus particulièrement utiles à méditer, et à indiquer enfin les conclusions qui s'imposent logiquement au lecteur après cette étude. Le titre que nous avons choisi se justifiera sans peine, quand on aura vu comment, pour l'auteur et pour nous, la *vie universitaire* a besoin d'être ranimée, éclairée, dirigée dans de nouvelles voies afin de pouvoir agir efficacement sur la *vie publique*.

La thèse de M. Kähler, — et la nôtre, assurément, — est qu'il s'agit de former les jeunes hommes, par la science, pour la vie, mais non pour une profession spéciale , et que c'est le seul moyen d'éviter l'abaissement des intelligences et des caractères qui menace d'envahir notre vieille Europe. Travailler uniquement, comme on le fait, en vue d'une profession, même dite *libérale*, c'est travailler au profit de la réaction et du despotisme sous toutes ses formes, en livrant les jeunes générations à l'engrenage vraiment chinois de nos innombrables examens professionnels.

Les Allemands, en effet, paraissent être devenus pour le moins aussi utilitaires que nous : ils sont portés, dit l'auteur, à mesurer l'importance des études universitaires uniquement d'après le profit immédiat et matériel qu'on en peut retirer. Chez eux, au moins autant qu'ailleurs, la routine envahit de plus en plus la masse de la nation : les fonctionnaires de l'État sont des

routiniers; routiniers, les professeurs, les médecins; routiniers les savants eux-mêmes! Et M. Kähler termine ces doléances par une ingénieuse comparaison de la société nouvelle avec une machine à vapeur qu'on a bourrée de charbon et abandonnée à elle-même, et qui finit nécessairement par s'éteindre et s'arrêter quand tout son combustible est brûlé. Elle fournira bien un certain travail, assez énergique au début, mais qui deviendra de plus en plus faible au fur et à mesure de l'épuisement de ses provisions, et cessera fatalement dans un délai donné.

Tout le mal vient de ce que chez nous (il s'agit de l'Allemagne; mais la France n'a-t-elle pas à s'inquiéter aussi de ce cri d'alarme ?) la vie intellectuelle est factice; et c'est le régime actuel des Universités qui en est cause. La vie universitaire n'existe pas à proprement parler; elle est remplacée par une apparence de vie, par un système automatique, lequel conduit fatalement à la paresse d'esprit ou à l'exclusivisme, les deux pires états de l'intelligence, qui sont également dangereux pour l'avenir de la société. Comme exemple à l'appui, M. Kähler insiste principalement sur la mauvaise organisation et les tristes résultats des études juridiques, lesquelles, pourtant, mènent aux plus hautes fonctions ou aux situations les plus brillantes. Nous ne le suivrons pas sur ce terrain, persuadé que chez nous, en France, les Facultés de droit échappent en général au reproche que l'auteur adresse à celles de son pays. Mais nous retenons le grief général, qui est tiré de ce fait que les étudiants ne s'habituent pas à voir les choses de haut, et que les professeurs ont le tort de les trop laisser vivre et penser terre à terre.

Le mal étant ainsi indiqué et reconnu, quel sera le remède? — Le seul possible, aux yeux de M. Kähler comme aux nôtres, c'est de développer la vie universitaire; et, pour atteindre ce but, un des premiers points est d'introduire une réforme capitale dans l'éducation de la jeunesse des Universités : c'est d'habituer nos étudiants à penser, à travailler par eux-mêmes, à *chercher* l'instruction au lieu de la trouver toute faite, à ne pas se fier toujours aveuglément aux autres, à ne pas jurer paresseusement, comme ils le font aujourd'hui, sur la parole du maître ou du livre. A cette condition-là seulement les esprits pourront se former, se fortifier, acquérir une vigueur propre et une vie personnelle, utile à eux-mêmes et aux autres.

En d'autres termes, la préparation directe aux carrières ne devrait avoir lieu qu'*après* les études universitaires proprement dites, et non *pendant* ces études ni *par leur moyen*. Leur seul but

doit être la culture générale de l'esprit; tout ce qui les éloigne de ce but est contraire ou nuisible à la vie universitaire.

Donc, entre le collège, où tout n'est que tradition, et la carrière, où il en est forcément de même, il est indispensable que le jeune homme ait une période, plus ou moins courte, si l'on veut, mais pourtant suffisante, où il puisse ressaisir et former lui-même son esprit par l'exercice de la critique personnelle et de la recherche désintéressée. L'étudiant ainsi mûri par une vraie culture intellectuelle, qui aura, sinon embrassé la science complète, du moins vu et compris ses grandes lignes, celui-là ne sera-t-il pas bien vite, et plus facilement que d'autres, à même de saisir les détails nécessaires à connaître en vue des diverses professions libérales? et son éducation technique ou pratique ne se ressentira-t-elle pas avantageusement de cette éducation supérieure de son esprit?

Admettons un instant que l'homme ainsi formé par la vie universitaire ne soit pas ensuite un sujet plus brillant dans la vie active; admettons qu'il ne soit pas destiné à rendre pour cela, dans une carrière donnée, de plus grands services entre les mains d'un ou de plusieurs maîtres. Mais est-ce bien là le but qu'il s'agit d'atteindre? Ne doit-on songer à employer que des automates au service de l'État ou de la société? Ne faudrait-il pas se préoccuper d'autre chose, avoir en vue un intérêt plus élevé, le bien supérieur et l'avenir intellectuel de cet État, de cette société?

Ce serait, du reste, une erreur de croire que les services publics et les professions libérales dussent perdre quelque chose à la réforme proposée : la communauté n'a qu'à gagner à ce que les études universitaires soient plus désintéressées, car il va de soi qu'un homme qui a les idées plus larges et la pensée plus sûre servira mieux l'État et se rendra plus utile à ses semblables — pourvu, toutefois, que ses semblables et l'État ne lui demandent que les services que peut rendre un homme intelligent et un honnête homme. La conclusion de M. Kähler, à cet égard, n'est peut-être pas formulée aussi nettement que nous venons de le faire : il est Allemand, il est fonctionnaire, il est théologien, — trois raisons pour une d'être prudent et de ne pas trop expliquer sa pensée de derrière la tête. Mais on peut lire entre les lignes, — et certains critiques ne s'y sont point trompés (notamment celui qui a rendu compte de l'ouvrage dans la *Gazette de Francfort*) : l'auteur croit que sa réforme universitaire nécessitera, ou mieux, amènera une réforme complète du mécanisme social, sans secousse, sans révolution, par la force des choses.

Les vieilles institutions sont vermoulues et ont grand besoin d'être remplacées. Et, comme Fichte, en 1808, comptait sur la jeunesse des Universités et sur la vie universitaire pour reconquérir l'indépendance de l'Allemagne, M. Kähler semble compter sur les mêmes moyens pour donner à son pays les libertés politiques dont il est encore privé. Le tout n'est pas, en effet, de proclamer la liberté : il faut être capable d'en jouir, d'en profiter, de l'assurer pour toujours ; et c'est l'élite des hommes intelligents de la nation qui aura ce rôle ; et c'est l'éducation universitaire qui formera cette élite, ce véritable état-major chargé de mener au but la grande armée du peuple.

Donner un caractère plus désintéressé aux études supérieures, établir une sorte de halte dans la vie entre le collège et la carrière choisie, c'est bientôt dit, et ce n'est peut-être pas trop difficile à réaliser sur le papier. Mais il y a une terrible difficulté du côté des parents et des jeunes gens eux-mêmes. Les uns trouvent que le séjour à l'Université coûte assez cher déjà, et ne voudraient pas voir reculer encore le moment où leurs fils pourront se subvenir; les autres, naturellement, préfèrent quitter les bancs le plus tôt possible et ne pas rester écoliers trois ans de plus. Avec le système actuel, on se hâte, au sortir du collège, de choisir, souvent au hasard et sans maturité de réflexion, un ordre d'études quelconque qui vous prépare le plus rapidement à l'une des professions libérales où l'on pourra gagner sa vie. C'est une préparation à un examen professionnel soudée à la préparation du baccalauréat : économie de temps, économie d'argent.

Ce que veut M. Kähler, et ce que nous voudrions aussi depuis longtemps (la *Revue internationale* a déjà mené cette campagne plus d'une fois), c'est une série de deux ou trois années d'études désintéressées et vraiment supérieures, terminées par un examen très général qui n'aurait rien à voir avec nos routines actuelles ni avec la carrière future. Alors l'Université existerait réellement, et les études universitaires ne seraient plus un leurre, ni la vie universitaire un vain mot.

L'objection tirée de la mauvaise volonté des jeunes gens et de celle de leurs parents ne doit pas nous effrayer outre mesure. Les parents seront bien obligés de subir la loi le jour où elle sera promulguée ; ils crieront un peu : on les laissera crier. Quant aux jeunes gens, il s'agit de les attirer et de les retenir à l'Université, non seulement par des lois ou des règlements, mais encore et surtout en modifiant et en améliorant l'enseignement supérieur, afin qu'il mérite réellement ce nom et qu'il ouvre de nouveaux horizons aux

esprits. Il faut d'abord éviter la routine dans cet enseignement. Les professeurs allemands dictent leur cours; chez nous, les maîtres les plus brillants font imprimer le leur : les étudiants peuvent acheter le livre ou le manuscrit, et le professeur n'a plus rien à leur apprendre; ils peuvent se dispenser d'assister aux cours. Supprimons le manuscrit et le livre, et tâchons de prouver aux étudiants que nous, professeurs, nous avons toujours quelque chose de nouveau à leur apprendre, qu'ils trouveront seulement chez nous, à notre cours, et non chez le libraire ou chez le camarade plus ancien.

Il s'agit ensuite d'intéresser les jeunes gens, de les attirer et de les retenir à nos cours en leur donnant le goût de la science, du travail personnel et désintéressé. C'est plus facile qu'on ne pense. Rien ne fatigue, n'ennuie et ne dégoûte un étudiant comme cette perspective d'avoir un certain nombre de *matières* d'examen à préparer; c'est une nécessité sociale, utilitaire; c'est une médecine à avaler. Il faut deux ans, trois ans, quatre ou cinq même, pour se débarrasser de ces affreux examens professionnels : ah! si l'on pouvait tout passer en une fois, au bout d'un an! s'il était permis de se préparer chez soi, en faisant autre chose! Voilà, ce nous semble, l'impression que produit actuellement l'Université, — ou, chez nous, la Faculté, — sur la plupart des étudiants. Mais supposez que les choses se passent autrement, et que l'on dise au jeune homme, et surtout qu'on lui fasse comprendre ceci à son entrée dans l'Université : « Vous arrivez dans une maison et chez des maîtres qui ne ressemblent absolument pas à ce que vous avez vu jusqu'à présent; vous allez vivre dans une région élevée, pure et calme, où il n'y a pas d'examens à préparer, pas de surmenage intellectuel à redouter. Vous allez travailler, en compagnie de vos professeurs, à orner et à fortifier votre esprit par l'étude de tout ce qu'il y a de meilleur dans la littérature et dans la science. Nous ne vous demandons rien que de vous laisser vivre sans arrière pensée dans ce milieu salutaire et agréable; à plus tard les ennuis, ce que certains hommes appellent les affaires sérieuses, et ce qui, pour nous, est le superflu! » Croyez-vous qu'une telle perspective ne séduirait pas plus les jeunes gens que celle de pâlir pendant des années sur des codes ou des manuels?

Comme conséquence et comme consécration de cette réforme de la vie universitaire, il faudrait bien créer un examen et un diplôme. Mais là encore il s'agit d'innover, et de faire en sorte que cet examen ne ressemble pas du tout aux autres. Actuellement, il y a une foule d'examens, tous professionnels, pour l'enseignement,

le droit, la médecine, la théologie, qui se passent en une ou plusieurs fois, qui sont toujours très chargés et supposent tous un énorme travail de mémoire. Si ce n'est pas possible autrement, acceptons-les, subissons-les, mais tâchons de les reléguer au dernier plan; ils ouvriront au candidat les portes d'une profession quelconque; à lui de s'arranger de façon à être prêt quand l'heure viendra. Mais en attendant il y a mieux à faire; il s'agit de prouver que l'on a profité de la culture intellectuelle donnée à l'Université, qu'on a l'esprit mûr pour entrer dans la vie.

En Allemagne, autrefois, c'était le doctorat en philosophie qui donnait cette consécration. Il est bien tombé aujourd'hui, fort coûteux avec cela, et, de plus, l'État n'en tient guère compte dans le choix de ses fonctionnaires. M. Kähler propose qu'on restaure et qu'on relève ce grade, et qu'on l'exige à l'entrée de certaines carrières. Ce diplôme, pourtant, ne serait pas obligatoire, non plus que les trois années d'études vraiment supérieures dont il marquerait le terme : mais on donnerait la préférence à ceux qui joindraient ce titre à leurs autres diplômes. — Pour nous, en France, ce titre de *docteur* paraîtra peut-être un peu ambitieux; on pourrait le remplacer par un autre, — certificat de maturité, diplôme d'études supérieures, etc.; du reste, peu importe le titre : l'essentiel est que le jeune homme, avant de se préparer à une profession, puisse prouver qu'il a cultivé son intelligence, qu'il a l'esprit scientifique, qu'il sera un *homme* dans toute l'acception du mot, et non une machine. Pour ce qui est de l'aptitude à une fonction donnée, il la prouvera ensuite par un examen spécial; mais l'État et les particuliers seront toujours libres de donner plus ou moins d'importance au certificat d'études supérieures. En d'autres termes, le diplôme nouveau ne serait pas obligatoire, mais il donnerait un droit de préférence pour toutes les fonctions publiques, à condition, bien entendu, d'être accompagné d'un diplôme d'examen professionnel. Celui-ci pourrait être conquis deux ans après l'autre, car, étant donné le changement ainsi introduit dans la vie universitaire et dans la durée des études supérieures, rien n'empêcherait d'abréger un peu le temps des études purement professionnelles.

Parmi les idées assez pratiques exposées par M. Kähler au sujet de cette réforme, il en est une qui nous paraît mériter d'être soumise plus particulièrement aux méditations du lecteur français : il s'agit de la part respective que l'on doit donner, dans l'examen ci-dessus indiqué, aux épreuves écrites et aux épreuves orales. L'auteur est grand partisan des premières, et il voudrait que les

autres eussent une importance aussi restreinte que possible; elles ne devraient servir, selon lui, que comme un moyen de contrôler les épreuves écrites. Quand on veut s'assurer de la valeur réelle d'un candidat, il est préférable de lui donner le temps de la réflexion, du travail personnel, et c'est l'office de la partie écrite de l'examen; la partie orale favorise trop la mémoire, la présence d'esprit, et d'autres qualités plus brillantes que solides.

Tel est, dans ses grandes lignes, le projet de réforme proposé par M. Kähler. Nous avons pensé que, sur plus d'un point, il pourrait y avoir profit pour nous-mêmes, en France, à procéder comme l'auteur recommande de le faire à ses compatriotes. S'il nous est permis de résumer ici, en les faisant nôtres, les idées qui nous ont paru les meilleures et surtout les plus pratiques, voici comment nous entendrions cette restauration de la vie universitaire, telle que beaucoup de bons esprits la désirent et l'ont déjà maintes fois proposée parmi nous.

1° Au sortir du collège, séjour facultatif de deux ou trois ans à l'Université, où nos jeunes étudiants suivraient, en les combinant à volonté, les cours qui leur plairaient, cours de lettres, de droit, de sciences ou de médecine, avec la faculté de subir à la fin de chaque année un examen portant sur les matières de leur choix, et, à la fin de la période d'études, un autre examen d'ensemble, aussi large et *scientifique* que possible.

2° Pendant cette période d'études vraiment supérieures, nul souci d'un travail à entreprendre ou d'examens à subir en vue d'une profession quelconque, pas même de celle de l'enseignement; mais des cours faits par les professeurs et suivis par les étudiants avec la seule pensée de former l'esprit, de l'habituer à la pratique des méthodes, de lui donner le goût du travail et de la recherche scientifique.

3° Obligation pour l'État de donner, dans le choix de ses serviteurs, *dans toutes les carrières* sans exception, la préférence aux candidats qui, outre leurs diplômes professionnels, présenteraient un certificat de maturité ou d'études supérieures de n'importe quel ordre. Il va sans dire que l'accès des carrières ne serait nullement fermé à ceux qui n'auraient pas voulu suivre cette voie; mais il serait de toute justice que leur part fût aussi réduite que possible. Les particuliers, de leur côté, ne manqueraient pas de suivre l'exemple donné par l'État, et se féliciteraient bientôt d'avoir pour employés, dans l'industrie ou le commerce, des jeunes gens dont la culture intellectuelle serait plus complète et surtout plus libérale.

Ajoutons à cela, si l'on veut, comme stimulant, et pour la gloire, des concours de fin d'année avec un certain nombre de prix ou de récompenses, comme il en existe déjà dans nos Facultés, et notre réforme aura quelque chance d'être bientôt acceptée, de devenir populaire même parmi la jeunesse. Quant aux parents qui, évidemment, se plaindront et pousseront les hauts cris (pas tous espérons-le !) il faudra faire la sourde oreille et passer outre. L'État n'aura qu'à décréter et à imposer au public l'exécution de ses décrets; il en a imposé bien d'autres !

Et le personnel des professeurs? — Pour celui-là, nous n'avons aucune inquiétude à avoir, et, sans chauvinisme aucun, nous pouvons ne point partager les appréhensions de M. Kähler relativement à certains de ses collègues. Chez nous, la plupart des maîtres ne demandent pas mieux que de s'affranchir de la routine, et ils sont tout préparés à donner l'enseignement supérieur le plus large, le plus élevé, le plus désintéressé, le plus vraiment digne de ce nom.

L. E. HALLBERG.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS

Conseil général des Facultés. — Dans sa séance du 30 mai, le Conseil a été de nouveau amené à examiner la question de l'échange des thèses entre les Facultés de France et les Universités étrangères. Sur la demande de M. le recteur, président, la direction du service des échanges a fourni des chiffres, d'où il résulte que, contrairement à l'opinion commune, la France reçoit plus qu'elle ne donne, au moins à ne considérer que le nombre des ouvrages. Voici, en effet, quelle a été la situation pour 1891. Seize centres académiques français, auxquels il convient de joindre le ministère de l'instruction publique et la Bibliothèque nationale, ont reçu de l'étranger chacun 2811 thèses ou écrits académiques. — 35 Universités étrangères ont reçu de France chacune 879 thèses ou écrits académiques. Il est entré en France, par l'échange, 44598 articles; il en est sorti 30765; l'excédent en faveur de la France est donc de 13 833.

Il importe de remarquer que, du côté français, Paris figure pour les deux tiers des envois. En dehors de Paris, les centres académiques de Lyon, Montpellier, Bordeaux et Toulouse ont seuls fourni des envois de quelque importance. Alger, Besançon, Clermont ont envoyé un ou deux fascicules administratifs; les autres Académies, très peu de chose de plus. La conclusion à tirer de la note ci-dessus est évidemment, comme l'a fait ressortir l'honorable recteur-président, que les envois de Paris sont à la fois nombreux et d'une valeur scientifique élevée; que Paris supporte la plus grande part des frais dont toutes les Facultés bénéficient, et qu'enfin, s'il reçoit moins qu'il ne donne, c'est en raison du rang élevé qu'il tient dans le monde scientifique.

Le Conseil a semblé très frappé de la communication qui lui a été faite; il désire arriver à se rendre compte de la valeur comparative des envois échangés par la France et l'étranger, estimant qu'un calcul purement mathématique n'éclaire pas suffisamment la situation. Aussi, d'un consentement unanime, il est décidé que la question demeurera ouverte.

DIJON

Travaux des Facultés en 1890-91. — I. CONSEIL GÉNÉRAL : VŒUX ET ACTES. — Le Conseil général des Facultés de Dijon s'est acquitté des diverses fonctions que lui impose le décret de 1885. Soucieux de favoriser le développement des études supérieures, il a émis, dans ce but, les vœux suivants : 1° création à la Faculté de droit d'une chaire d'histoire du droit; ce vœu est chaudement appuyé par la Faculté des lettres, dans l'intérêt de ceux de ses étudiants qui préparent la licence historique; 2° établissement d'une maîtrise de conférences de physique à la

Faculté des sciences, en vue de préparer à l'agrégation les élèves qui suivent les cours de cette Faculté; 3° vœu tendant à voir apporter quelques adoucissements à la loi militaire, pour permettre aux étudiants d'éviter l'interruption de leur scolarité, en obtenant soit un sursis, soit l'autorisation de devancer l'appel de leur classe; 4° vœu en faveur du rétablissement des inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur.

Le Conseil général des Facultés a eu la satisfaction de pouvoir créer cette année la *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, recueil destiné non à faire œuvre de vulgarisation scientifique, mais à grouper les travaux des professeurs et à donner ainsi la preuve de la vitalité des Facultés dijonnaises. La publication de cette revue a été facilitée par les généreuses subventions du Conseil général de la Côte-d'Or, du Conseil municipal de Dijon et de la Société, récemment fondée, des Amis de l'Université de Dijon. Cette association a également fourni les fonds nécessaires à la création de nouveaux cours dans les Facultés de droit, des sciences et des lettres.

II. Statistique particulière des Facultés. — 1. *Droit.* — L'honorable doyen de cette Faculté se félicite du fonctionnement du cours de notariat et d'enregistrement, institué grâce à une subvention du Conseil municipal de Dijon.

Appuyée par la Société des Amis de l'Université, la Faculté compte inaugurer bientôt des cours professionnels de droit commercial et d'économie politique, dans le but de suppléer à l'absence d'un enseignement supérieur du commerce, dont Dijon est privé.

2. *Inscriptions et examens.* — La Faculté de droit a compté 209 étudiants, qui se répartissent ainsi : *capacité*, 44; 1re *année*, 73; 2e *année*, 31; 3e *année*, 38; 4e *année*, 23. Les inscriptions prises, au nombre de 441, se décomposent comme suit : *capacité*, 59; 1re *année*, 158; 3e *année*, 81; 4e *année*, 13.

155 étudiants ont fait acte de scolarité dans le courant de l'exercice, en prenant des inscriptions ou passant des examens, savoir : 1° étudiants ayant pris des inscriptions et passé des examens, 85; 2° étudiants ayant pris des inscriptions sans passer d'examens, 31; 3° étudiants ayant passé des examens sans prendre d'inscriptions, 39. En dehors des élèves régulièrement inscrits, les cours de la Faculté ont été fréquentés par quelques auditeurs bénévoles, dont un Luxembourgeois.

La Faculté a fait subir 258 épreuves ayant donné lieu à 172 admissions simples, 13 avec éloge, 2 avec éloge spécial et 71 ajournements. Voici le détail des chiffres : 1° *capacité*, 13 épreuves, 7 admissions; 2° *baccalauréat :* 1er examen, 1re partie, 47 épreuves, 33 admissions; 2e partie, 51 épreuves, 37 admissions; 2e examen, 1re partie, 37 épreuves, 26 admissions; 2e partie, 37 épreuves, 27 admissions; 3° *licence :* 1re partie, 31 épreuves, 24 admissions; 2e partie, 29 épreuves, 23 admissions; 4° *doctorat :* 1er examen, 3 épreuves, 2 admissions; 2e examen, 3 épreuves, 1 admission; 3e examen, 3 épreuves toutes suivies d'admission; thèse, 4 épreuves également suivies d'admission. La proportion générale des ajournements s'est élevée cette année de 24,5 p. 100 à 27,5 p. 100; celle des éloges s'est maintenue à 8 p. 100.

Travaux des professeurs. — 8 professeurs et agrégés de la Faculté de droit ont donné, dans l'année scolaire, 25 publications d'importance diverse.

2. Sciences. — La Faculté des sciences a inauguré la préparation à l'agrégation de l'enseignement spécial; elle espère que deux au moins des candidats dont elle a dirigé les travaux obtiendront, à bref délai, un succès mérité; elle souhaite surtout de pouvoir, par la création d'une maîtrise de conférence de physique, préparer aussi à l'agrégation de l'enseignement classique.

Étudiants. — 42 étudiants, dont un élève non résidant à Dijon, ont suivi les cours de la Faculté. Ils se décomposent ainsi : 1° au point de vue de leur situation : boursiers de l'État, 6; du département, 1; de la ville, 1; soit 8 boursiers; répétiteurs, 14; préparateurs de la Faculté, 2; élèves libres, 17; total, 41; — 2° au point de vue de l'ordre des études poursuivies : candidats à l'agrégation de l'enseignement spécial, 4; à la licence mathématique, 6; à la licence physique, 15; à la licence naturelle, 8; élèves de l'École de médecine et de pharmacie, 3; élèves ne se préparant à aucun grade, 5.

Examens. — 1° *Doctorat :* La Faculté a reçu, le 28 juillet dernier, un docteur ès sciences naturelles, l'honorable directeur du Musée d'histoire naturelle de Toulouse. — 2° *Licence :* Mathématiques, 15 candidats, 10 reçus, soit 66,6 p. 100; sciences physiques, 19 candidats, 14 reçus, soit 73,6 p. 100; sciences naturelles, 5 candidats, aucune réception. En tout, 39 candidats, 24 admis. — 3° *Baccalauréat :* complet, 283 candidats, 130 reçus (45,9 p. 100); restreint, 68 candidats, 45 reçus (66,1 p. 100). Totaux : 351 candidats, 175 admis.

Travaux des professeurs. — 5 professeurs de la Faculté ont fait paraître 22 travaux.

3. Lettres. — Les cours et conférences de la Faculté des lettres ont été suivis par 31 étudiants; 11 élèves environ ont envoyé du dehors des devoirs à corriger. L'honorable doyen constate que la correction à distance reste peu efficace; toutefois, deux correspondants, qui se sont fait remarquer par leur zèle, ont été appuyés par la Faculté pour l'octroi de bourses de licence : l'un d'eux a réussi.

Les examens de baccalauréat, 2e partie, marquent un progrès. La proportion des admis est de 62 p. 100, au lieu de 51 p. 100 l'année précédente. Le nouveau régime de la 1re partie, appliqué pour la première fois en juillet, semble plus favorable aux candidats bien préparés, et moins favorable aux autres.

La Faculté a fait subir 18 examens de licence : 14 diplômes ont été accordés.

Enfin un ancien élève de la Faculté a été reçu 5e à l'agrégation d'histoire, et un autre 2e à celle des lettres.

15 travaux divers ont été publiés par 5 professeurs de la Faculté des lettres.

4. *École de médecine et de pharmacie*. — Sans compter les auditeurs bénévoles, l'école a eu 53 élèves régulièrement inscrits : il y a augmentation de 23 unités sur le chiffre de l'année précédente. Les examens ont donné des résultats très satisfaisants : pour le doctorat, tous les candidats, sauf un, ont conquis leur diplôme devant les Facultés de Lyon et de Paris. Les épreuves de fin d'année et les examens définitifs ont été suivis de 105 réceptions et de 17 ajournements seulement. Le rapport de l'honorable directeur ne fournit aucune donnée sur les travaux personnels des professeurs de l'École.

GRENOBLE

Travaux des Facultés en 1890-91. — Le remarquable discours prononcé dans la séance de rentrée par M. le recteur Bizos retrace le labeur et les progrès de l'enseignement dans le ressort, durant la dernière année scolaire.

L'ouverture du lycée de garçons de Gap, celle du lycée de jeunes filles de Grenoble, la reconstruction commencée de l'École de médecine réorganisée, tels sont les faits principaux de la vie universitaire rappelés par M. le recteur.

Il fait appel au zèle des Facultés des sciences et des lettres, investies du pouvoir de faire des bacheliers d'enseignement moderne, et remarque avec raison que ces Facultés deviendront ainsi, pour une grande part, les arbitres du succès ou de l'échec du nouvel enseignement. De justes éloges sont accordés à la Faculté des sciences, qui vient d'entreprendre la tâche d'ajouter à son labeur la préparation des candidats à l'agrégation de physique. Enfin l'Association des étudiants de Grenoble reçoit à son tour les louanges qu'elle mérite pour l'intelligence et la discipline dont elle fait preuve dans tous les actes de la vie scolaire, et pour son dévouement à organiser des fêtes de bienfaisance, auxquelles elle tient à associer les maîtres de l'enseignement supérieur.

Conseil général des Facultés. — Ce conseil s'approprie et soutient les vœux émis par les diverses Facultés, vœux, pour la plupart, réitérés à plusieurs reprises. La Faculté de droit demande, comme complément de la réforme de la licence décrétée le 24 juillet 1889, d'une part, la réorganisation du doctorat, et notamment une nouvelle réglementation de la thèse; d'autre part, la revision des programmes de l'examen de capacité, devenus aujourd'hui tout à fait insuffisants. La Faculté souhaite, en outre, de voir transformer en chaires magistrales les cours encore existants, de telle sorte que les agrégés puissent espérer le titulariat comme récompense du zèle qu'ils déploient dans l'enseignement des matières nouvellement introduites.

La Faculté des sciences demande, outre la création d'une maîtrise de conférence de physique, l'institution d'une chaire de chimie industrielle et agricole. Ce vœu est énergiquement appuyé par les corps élus du département de l'Isère, qui se montrent disposés à en favoriser la réalisation par des allocations importantes.

La Faculté des lettres élève des plaintes sur l'insuffisance de ses locaux.

Le rapport du conseil général signale, en terminant, le succès croissant des Annales de l'enseignement supérieur, fondées sous ses auspices.

Il fait connaître enfin l'état prospère de la bibliothèque universitaire, qui possède aujourd'hui 25 074 volumes, sans compter les thèses.

Les acquisitions de la dernière année se montent à 738 volumes, contre 573 achetés l'année précédente. Il a été communiqué, dans le dernier exercice, 4 607 volumes à 343 lecteurs; en outre il a été prêté 2 929 volumes à 318 professeurs ou étudiants.

Statistique particulière des Facultés. I. Droit. — Le nombre des étudiants est en voie d'accroissement : 268 étudiants (y compris 7 auditeurs libres) ont fréquenté les cours. Des 261 élèves réguliers,

137 ont pris des inscriptions et passé des examens, 59 n'ont pris que des inscriptions, 65 n'ont subi que des examens. La Faculté a gagné, en deux ans, 61 élèves.

Inscriptions. — Il a été pris 699 inscriptions, ainsi réparties : doctorat, 41 ; 3ᵉ année, 130 ; 2ᵉ année, 172 ; 1ʳᵉ année, 237, capacité supérieure, 3 ; capacité ordinaire, 116.

Examens. — 405 épreuves ont été subies, suivies de 344 admissions, soit 84,94 p. 100. Il a été distribué 1 263 boules, qui se décomposent comme suit : blanches, 310 (24,55 p. 100); blanches-rouges, 239 (18,92 p. 100), rouges, 411 (32,54 p. 100); rouges-noires, 205 (16,23 p. 100); noires, 98 (7,76 p. 100).

Les examens de doctorat ont été particulièrement satisfaisants; 3 diplômes ont été décernés.

Travaux des professeurs. — 11 professeurs ont fait paraître 19 publications, dont quelques-unes d'importance notable; il importe de signaler que deux membres de la Faculté ont été honorés, l'un, M. le professeur Fournier, du prix Gobert; l'autre, M. Wahl, agrégé, du prix Rossi. Remarquons aussi deux dissertations en langue allemande insérées par M. le professeur Jay, dans la revue intitulée *Archiv für sociale Gesetzgebung*, dont il est le collaborateur ordinaire.

II. Sciences. *Étudiants.* — La Faculté a préparé 11 candidats à l'agrégation des sciences mathématiques, dont 3 résidents et 8 correspondants. Un de ses anciens boursiers, résté correspondant régulier de la Faculté, a été reçu agrégé dans un bon rang. *Licence :* 63 élèves, dont 35 résidents et 8 correspondants, ont suivi l'enseignement de la Faculté; 23 ont subi l'examen ; en voici le détail : licence mathématique, 12 candidats, 4 reçus; licence naturelle, 2 reçus sur 2; licence physique, 9 candidats, 5 reçus : Au total, 11 admissions, soit environ 50 p. 100. *Baccalauréat :* Le nombre des candidats va toujours croissant : 258 se sont présentés cette année, au lieu de 233 l'année précédente. Pour le baccalauréat complet, sur 196 présentés, 84 ont été admis, soit 43 p. 100; pour le restreint, sur 62 présentés, 36 ont été admis, soit environ 58 p. 100.

Travaux des professeurs. — 15 volumes, mémoires ou articles ont été publiés par 8 membres de la Faculté des sciences.

III. Lettres. — Outre les cours réguliers de licence, la Faculté a organisé une préparation méthodique à l'agrégation de l'allemand et à celle de l'enseignement spécial. Elle a le regret de n'avoir aucun succès à enregistrer. 30 auditeurs ont suivi les conférences de licence, savoir, 3 boursiers, 8 répétiteurs, 19 étudiants libres; 5 de ces élèves préparaient la licence philosophique, 25 les lettres et la grammaire. En outre, 8 auditeurs spéciaux, dont un candidat à l'agrégation d'allemand, étaient inscrits aux conférences de langues vivantes. La Faculté a donc compté en tout 38 élèves résidents, auxquels il faut joindre 33 correspondants, dont 21 pour les études littéraires et 12 pour les langues vivantes.

Une élève correspondante de la Faculté a été déclarée admissible au certificat d'aptitude pour l'enseignement de l'anglais.

Examens de licence : 30 candidats ont subi les épreuves, 15 ont été reçus, savoir : philosophie, 2; histoire, 3; lettres, 10. *Baccalauréat :* 2ᵉ partie; 225 candidats, 117 reçus, soit 54 p. 100 : 1ʳᵉ partie, ancien régime : 119 candidats, 41 reçus; 1ʳᵉ partie, nouveau régime, 198 can-

didats, 67 reçus. L'honorable doyen constate que le nouveau régime est défavorable aux candidats faibles, tout en permettant, grâce au système de la compensation des notes, à ceux qui possèdent une certaine supériorité dans plusieurs branches, de réussir, malgré le chiffre trop bas obtenu dans d'autres matières.

Le seul renseignement fourni sur les travaux personnels des professeurs de la Faculté des lettres est que « ces professeurs ont continué à collaborer à la rédaction des Annales de l'enseignement supérieur de Grenoble, sans préjudice de leurs publications dans d'autres recueils. »

IV. École de médecine et de pharmacie. — La population scolaire de l'École a atteint la proportion des bonnes années : 52 étudiants, dont 28 en médecine et 24 en pharmacie, ont pris 194 inscriptions. En voici le détail : doctorat, 25 inscriptions, officiat, 77, pharmacie, 92. Le nombre total des étudiants qui ont accompli au moins un acte de scolarité à l'école de Grenoble s'élève à 142.

Examens. 1° *Fin d'études :* officiers de santé, 5, reçus 3 ; pharmaciens, 45, reçus, 37 ; validation de stage officinal, 12 ; sages-femmes, 27, reçues 25 ; herboriste, 1.

2° *Examens semestriels et de fin d'année :* officiat, 14 candidats, 10 reçus ; pharmaciens de 2e classe, 21 candidats, 18 admis.

Travaux des professeurs et des internes des hôpitaux : 8 professeurs de l'École ont communiqué aux Sociétés savantes ou fait paraître dans divers recueils 20 travaux ou séries de notices ; 4 internes ont publié 6 notes ou observations médicales.

Statistique internationale de l'enseignement supérieur. — Nous reproduisons ici un tableau extrait des remarquables travaux du professeur Kukula. On y trouvera, outre la date de la fondation des principales Universités du globe, le nombre de leurs étudiants, de leurs professeurs, et la proportion pour 100 des derniers aux premiers :

DATE DE FONDATION.	UNIVERSITÉ.	NOMBRE des étudiants.	NOMBRE des professeurs.	PROPORTION des professeurs aux étudiants.	DATE DE FONDATION.	UNIVERSITÉ.	NOMBRE des étudiants.	NOMBRE des professeurs.	PROPORTION des professeurs aux étudiants.
1119	Bologne.	1 510	140	11	1365	Vienne.	6 220	297	21
1200	Paris.	9 215	406	22	1386	Heidelberg.	1 171	111	10
1206	Oxford.	1 782	86	20	1402	Wurtzbourg.	1 544	70	22
1209	Valence.	?	37	?	1404	Turin.	2 052	131	16
1222	Padoue.	1 315	128	10	1409	Leipzig.	3 458	186	18
1224	Naples.	4 328	368	11	1411	Dundee.	201	14	15
1239	Salamanque.	?	21	?	1419	Rostock.	371	42	9
1243	Gênes.	940	72	13	1426	Louvain.	1 891	83	23
1257	Cambridge.	1 027	214	5	1445	Catane.	?	86	?
1264	Ferrare.	191	20	9	1450	Barcelone.	1 639	55	50
1290	Coïmbre.	1 367	67	20	1450	Glascow.	2 166	63	34
1303	Rome.	1 549	158	10	1456	Greifswald.	832	72	12
1307	Pérouse.	178	31	6	1457	Fribourg.	1 230	99	12
1316	Pise.	648	91	7	1460	Bâle.	426	84	5
1346	Valladolid.	?	34	?	1465	Buda-Pesth.	3 533	117	30
1347	Prague.	1 580	105	15	1472	Munich.	3 551	162	22
1361	Pavie.	1 095	86	13	1474	Saragosse.	960	42	23
1364	Cracovie.	1 227	88	14	1476	Upsal.	1 700	110	15

DATE DE FONDATION.	UNIVERSITÉ	NOMBRE des étudiants.	NOMBRE des professeurs.	PROPORTION des professeurs aux étudiants.	DATE DE FONDATION.	UNIVERSITÉ.	NOMBRE des étudiants.	NOMBRE des professeurs.	PROPORTION des professeurs aux étudiants.
1477	Tubingue.	1 393	81	17	1816	Warschau.	1 123	68	18
1478	Copenhague.	1 820	116	16	1818	Bonn.	1 386	123	11
1494	Aberdeen.	8 851	430	20	1818	S[t]-Pétersbourg.	2 200	79	28
1498	Madrid.	3 182	80	40	1824	Charlotesville(Virginie).	422	36	13
1502	Halle.	1 584	128	12					
1504	Séville.	?	27	?	1827	Toronto.	502	55	9
1506	Breslau.	1 246	124	10	1832	Durnham.	215	13	16
1527	Marbourg.	952	86	10	1832	New-York (City).	1 000	80	12
1531	Grenade.	?	44	?	1832	Zurich.	725	104	7
1532	Santiago.	?	33	?	1834	Berne.	800	113	7
1537	Lausanne.	299	?	?	1834	Bruxelles.	1 795	86	21
1540	Macerata.	115	11	10	1837	Ann-Arbor.	2 420	100	24
1544	Kōnigsberg.	682	92	7	1837	Athènes.	3 500	116	30
1548	Messine.	310	68	4	1849	Madison (Wisconsin).	966	92	10
1558	Iéna.	675	90	7					
1567	Strasbourg.	947	101	9	1850	Lidcly.	527	43	12
1575	Leyde.	990	54	18	1853	Melbourne.	475	32	15
1580	Klausenbourg.	565	59	10	1864	Bucharest.	965	117	9
1580	Oviedo.	334	15	22	1865	Odessa.	450	62	7
1583	Edimbourg.	3 488	102	38	1868	San-Francisco (Californie).	763	75	10
1585	Gratz.	1 370	10	14					
1588	Kiew.	1 500	?	?	1868	Ithaco (Cornell).	1 347	118	11
1603	Cagliari.	147	34	4	1868	Tokyo.	717	111	6
1606	Parme.	271	68	4	1873	Genève.	819	84	10
1607	Giessen.	549	57	10	1873	Minneapolis (Minnesota).	1 183	136	8
1614	Groningue.	411	42	10					
1632	Dorpat.	1 784	68	26	1873	Nashvill (Vandorbilt).	680	55	12
1636	Utrecht.	687	51	13					
1638	Cambridge (Harv.).	2 271	171	13	1874	Aaran.	429	44	10
1640	Helsingfors.	1 738	78	22	1875	Czernowitz.	301	36	8
1665	Kiel.	489	89	5	1876	Baltimore (John Hopkins).	470	57	8
1666	Lund.	885	74	12					
1671	Urbino.	93	19	5	1877	Amsterdam.	1 007	64	16
1677	Innspruck.	1 002	82	12	1880	Dublin.	?	?	?
1678	Modène.	319	84	4	1845	Collège de la Reine, Belfast.	246	18	13
1701	New-Haire (Nale).	1 645	113	15					
1727	Camerino.	96	28	3	1845	Collège de la Reine, Cork.	461	19	24
1737	Christiania.	1 537	68	22					
1737	Göttingue.	890	110	8	1845	Collège de la Reine, Galvay.	122	16	8
1743	Erlangen.	1 074	57	19					
1746	Princetown.	850	47	18	1880	Victoria - University.	?	?	?
1751	Philadelphie.	1 579	139	11					
1755	Moscou.	3 473	160	12	1851	Collège de la Reine, Manchester.	854	83	10
1765	Lassare.	132	33	4					
1777	Sienne.	183	42	4	1874	Collège de la Reine, Leeds.	949	53	18
1784	Lemberg.	1 170	58	20					
1800	Kasan.	?	13	?	1881	Collège de la Reine, Liverpool.	301	38	8
1804	Charkow.	1 007	93	11					
1805	Palerme.	1 250	110	11	1882	Prague.	2 361	98	27
1809	Berlin.	5 527	346	16	1887	Worcester (Clark).	?	18	?
1816	Gand.	679	72	9	1889	Fribourg (Suisse).	155	42	4
1816	Liège.	1 470	72	20	1890	Lausanne.	299	65	4

ALLEMAGNE

Statistique des Universités : semestre d'hiver 1891-1892. — **Berlin.** — Le corps enseignant comprend 334 membres, savoir : théologie, 17; prof. ord., 9, dont 1 honoraire; prof. extraord., 5; priv.-doc., 3; droit, 26; prof. ord. 14, dont 3 honoraires; prof. extr. 5; priv.-doc. 7; médecine, 115; prof. ord., 18, dont 3 honoraires; prof. extr. 29; priv.-doc., 65; en plus, 3 prof. d'art dentaire; philosophie, 176; 52 prof.

ord., dont 2 honoraires; 46 prof. extr., 75 priv.-doc., 3 lecteurs : à joindre, 3 maîtres d'exercices physiques.

Étudiants : 5 371, ainsi répartis : théologie, 707; droit, 1 595; médecine, 1 410 élèves civils, 264 militaires, non immatriculés; philosophie, 1 659. Les étudiants en philosophie se divisent comme suit : philosophie, philologie et histoire, 801; mathématiques et sciences naturelles, 493; finances et économie rurale, 68; pharmacie et art dentaire, 297.

Plus de la moitié des étudiants de Berlin sont originaires du royaume de Prusse (3 764); les autres appartiennent aux nationalités suivantes: Bavière, 110; Saxe, 103; Baden, 85; Wurtenberg, 83; Hambourg, 75; Mecklenburg-Schwerin, 62; Hesse, 61; Brunswick, 52; Oldenburg, 34; Brême, 29; Anhalt, 28; Saxe-Meiningen, 24; Alsace et Lorraine, 23; Saxe-Cobourg-Gotha, 20; Saxe ducale, 17; Mecklenburg-Strelitz, 16; Lippe, 14; Lubeck, 14; Saxe-Altenburg, 10; Waldeck, 10; Schwartzburg-Sonderhausen, 7; Schwartzburg-Rudolstadt, 5; Reuss, 5; Schaunburg-Lippe, 4. Les pays étrangers ont fourni les chiffres suivants : Autriche-Hongrie, 157; Luxembourg, 8; Russie, 176; Suisse, 68; Grande-Bretagne, 29; Italie, 19; Pays-Bas, 18; Suède et Norvège, 16; Roumanie, 12; Turquie, 12; France, 10; Grèce, 8; Espagne, 5; Danemark, 3; Belgique, 2; Serbie, 6; Bulgarie, 2; Portugal, 1; Amérique, 192; Asie, 21; Afrique, 2. — Enfin, 2 971 auditeurs de diverses catégories, non immatriculés, ont été autorisés à suivre les cours; ce qui porte le total général des étudiants de Berlin à 8 342.

Bonn. — *Corps enseignant :* 128 maîtres de tout ordre, savoir : théologie protestante, 6 prof. ord., 2 prof. extr.; théologie catholique, 7 prof. ord., 4 prof. extr.; droit, 9 prof. ord., 1 prof. extr., 2 priv.-doc.; médecine, 11 prof. ord., dont 1 honoraire; 12 prof. extr., 9 priv.-doc.; philosophie, 28 prof. ord., 12 prof. extr., 23 priv.-doc.; 2 lecteurs, 1 de français et 1 d'anglais.

Étudiants : 1 204. Théologie protestante, 108 (96 Prussiens); théologie catholique, 165 (158 Prussiens); droit, 287 (259 Prussiens); médecine, 256 (238 Prussiens); philosophie, 388 (315 Prussiens). 147 élèves de la Faculté de philosophie appartiennent à l'Académie d'économie rurale de Poppelsdorf; enfin 35 auditeurs non immatriculés ont été autorisés à suivre les cours.

Braunsberg (*Lyceum*). — Le corps enseignant compte 8 prof. ord. et 1 priv.-doc.

Breslau. — *Corps enseignant :* 137 maîtres de tout ordre, savoir : théologie protestante, 7 prof. ord., 2 prof. extr.; théologie catholique, 7 prof. ord., 3 prof. extr., dont 1 honoraire; droit, 6 prof. ord., 1 prof. extr., 3 priv.-doc.; médecine, 11 prof. ord., 15 prof. extr., 17 priv.-doc.; 1 maître d'art dentaire; philosophie, 31 prof. ord., 12 prof. extr., 4 chargés de cours, 12 priv.-doc., 2 lecteurs, 3 maîtres de musique.

Étudiants : 1 262. Théologie protestante, 144 (3 non Prussiens); théologie catholique, 182; droit, 271 (4 non Prussiens); médecine, 306 (5 non Prussiens); philosophie, 359 (37 non Prussiens). A joindre 30 auditeurs autorisés à suivre les cours.

Erlangen. — *Corps enseignant :* 58 maîtres. Théologie, 5 prof. ord., 1 prof. extr., 3 répétiteurs; droit, 6 prof. ord.; médecine, 9 prof. ord., 4 prof. extr., 2 priv. doc.; philosophie, 20 prof. ord., 1 prof. extr., 7 priv.-doc.

Étudiants : 1,060. Théologie, 264 (164 non Bavarois); droit, 227 (113 non Bavarois); médecine, 344 (201 non Bavarois; art dentaire, 28; philosophie, 1° faculté d'histoire et de philosophie, 30 (9 non Bavarois), 2° faculté des sciences mathématiques et naturelles, 105 (89 non Bavarois); 3° pharmacie, 63 (23 non Bavarois). 13 auditeurs libres sont à ajouter au total. Parmi les étudiants non Bavarois, on compte 258 Prussiens.

Fribourg. — *Corps enseignant :* 101 maîtres, ainsi répartis : théologie, 8 prof. ord., dont 1 honoraire; 2 prof. extr., 1 priv. doc. ; droit, 9 prof. ord., 1 prof. extr.; médecine, 13 prof. ord., 5 prof. extr.; 13 priv. doc. ; philosophie, 15 prof. ord., 3 prof. honoraires, 15 prof. extr., 16 priv. doc.

Étudiants : Total, 918, y compris 62 auditeurs de passage : de ce nombre, 442 sont Badois. Les autres pays allemands comptent 371 nationaux; les pays étrangers européens, 44; les pays non européens, 27. Par Facultés, les étudiants se divisent comme suit : théologie, 208; droit, 142; médecine, 269; pharmacie, 35; philosophie, 202.

Giessen. — *Corps enseignant :* 59 maîtres, savoir : théologie, 4 prof. ord., 2 prof. extr.; droit, 5 prof. ord., 1 prof. extr., 1 priv. doc.; médecine, 10 prof. ord., 4 prof. extr., 3 priv. doc., 1 maître d'art vétérinaire; philosophie, 19 prof. ord., 6 prof. extr., 3 priv. doc.

Étudiants : 543, ainsi répartis : théologie, 83; droit, 108, médecine, 121; art vétérinaire, 28; art dentaire, 8; finances, 41 ; eaux et forêts, 15; mathématiques, 13; philologie et histoire, 70; philosophie et sciences naturelles, 14, pharmacie et chimie, 42. De ces étudiants, 120 sont originaires d'autres pays que la Hesse. En ajoutant au total 42 auditeurs non immatriculés, le nombre des élèves de Giessen est de 585.

Göttingen. — *Corps enseignant :* 121 maîtres de tout ordre, ainsi répartis : théologie, 6 prof. ord., 2 prof. extr., 4 priv. doc.; droit, 10 prof. ord. (dont 1 honoraire), 1 prof. extr., 2 priv. doc.; médecine, 12 prof. ord. (dont 1 honoraire), 7 prof. extr., 4 priv. doc.; philosophie, 43 prof. ord. (dont 3 honoraires), 15 prof. extr., 13 priv. doc., 2 lecteurs.

Étudiants : 807, dont 629 Prussiens, 127 autres Allemands, 32 Européens non Allemands, 19 étudiants d'origine extra-européenne. Répartition par Facultés : théologie, 184; droit, 164; médecine, 217; philosophie, 242. 36 auditeurs ont reçu l'autorisation de suivre les cours sans être immatriculés.

Greifswald. — *Corps enseignant :* 68 maîtres de tout ordre, qui se divisent comme suit : théologie, 6 prof. ord., 1 prof. extr., 3 priv. doc.; droit, 6 prof. ord., 1 prof. extr., 1 priv. doc.; médecine, 9 prof. ord., 8 prof. extr., 3 priv. doc.; philosophie, 25 prof. ord. (1 honoraire), 6 prof. extr., 8 priv. doc., 1 lecteur de langue anglaise.

Étudiants : 719, total auquel il faut ajouter 10 auditeurs autorisés; de ce nombre, 82 étudiants sont étrangers, 637 Prussiens. Par Facultés ils se subdivisent ainsi : théologie, 244; droit, 76, médecine, 332; philosophie, 67.

Halle. — *Corps enseignant :* 138 maîtres de tout ordre, ainsi répartis : théologie, 7 prof. ord., 2 prof. extr., 4 priv. doc.; droit, 9 prof. ord. (dont 1 honoraire), 1 prof. extr., 3 priv. doc.; médecine, 12 prof. ord., 11 prof. extr., 7 priv. doc.; philosophie, 25 prof. ord. (dont 1 honoraire), 22 prof. extr.. 27 priv. doc.; 2 maîtres de langues, 6 lecteurs.

Étudiants immatriculés : 1 522. Division par Facultés : théologie, 600 (92 non Prussiens); droit, 189 (34 non Prussiens); médecine, 281 (44 non Prussiens); philosophie, 452 (192 non Prussiens); 263 étudiants sont inscrits aux cours d'économie rurale; 62 auditeurs non immatriculés autorisés à suivre l'enseignement.

Heidelberg. — *Corps enseignant :* 114 maîtres de tout ordre, savoir : théologie, 6 prof. ord., 2 prof. extr.; droit, 8 prof. ord. (dont 1 honoraire), 3 prof. extr., 11 priv. doc.; médecine, 12 prof. ord. (dont 1 honoraire), 7 prof. extr., 3 priv. doc.; philosophie, 16 prof. ord. (dont 4 honoraires), 10 prof. extr., 5 priv. doc.; Faculté des sciences mathématiques et naturelles, 9 prof. ord., 3 prof. honoraires, 12 prof. extr., 5 priv. doc.; 2 maîtres de musique, 3 maîtres de langues.

Étudiants : 932 immatriculés, 144 auditeurs autorisés à suivre les cours. Répartition : théologie, 73; droit, 253; médecine, 245; philosophie, 178; mathématiques et sciences naturelles, 183. De ces étudiants et auditeurs, 656 ne sont pas originaires du grand-duché de Bade.

Iéna. — *Corps enseignant :* 80 maîtres de tout ordre, qui se divisent comme suit : théologie, 5 prof. ord., 2 prof. extr.; droit, 7 prof. ord. (dont 1 honoraire), 2 prof. extr.; médecine, 12 prof. ord. (dont 2 honoraires), 7 prof. extr., 5 priv. doc.; philosophie, 22 prof. ord. (dont 5 honoraires), 18 prof. extr., 9 priv. doc.

Étudiants : 581 immatriculés, au nombre desquels on remarque le prince Ernest de Saxe-Altenburg, étudiant en droit : il y faut ajouter 29 auditeurs autorisés à suivre les cours. Répartition : théologie, 95; droit, 99; médecine, 215; philosophie, 172, desquels 60 appartiennent à la Faculté de philologie et histoire, 23 à celles des sciences mathématiques et naturelles, 54 à celle de chimie et pharmacie, 53 à celle des finances et économie rurale. 212 étudiants sont Saxons, 317 sont originaires d'autres pays allemands, 52 étrangers.

Kiel. — *Corps enseignant :* 87 maîtres, ainsi répartis : théologie, 6 prof. ord. (dont 1 honoraire), 1 prof. extr.; droit, 5 prof. ord., 1 prof. extr., 1 priv. doc.; médecine, 7 prof. ord., 5 prof. extr., 13 priv. doc.; philosophie, 25 prof. ord., 6 prof. extr., 15 priv. doc., 2 lecteurs.

Étudiants : 480, ainsi répartis : théologie, 73 (64 Prussiens); droit, 47 (43 Prussiens); médecine, 259 (208 Prussiens); philosophie, 101 (41 Prussiens). A joindre, 28 auditeurs non immatriculés.

Königsberg. — *Corps enseignant :* 98 maîtres de tout ordre, ainsi répartis : théologie, 7 prof. ord., 2 prof. extr., 1 priv. doc., 2 lecteurs; droit, 5 prof. ord., 1 prof. extr., 1 priv. doc.; médecine, 8 prof. ord., 9 prof. extr., 10 priv. doc.; philosophie, 27 prof. ord., 10 prof. extr., 13 priv. doc., 2 lecteurs.

Étudiants : 667, qui se divisent de la manière suivante : théologie, 145 (143 Prussiens) : droit, 157 (156 Prussiens); médecine, 222 (214 Prussiens); philosophie, 143 (90 Prussiens).

Leipzig. — *Corps enseignant :* 195 maîtres, savoir : théologie, 9 prof. (dont 1 honoraire), 2 prof. extr., 2 priv. doc.; droit, 10 prof. ord. (dont 1 honoraire), 2 prof. extr., 4 priv. doc.; médecine, 15 prof. ord. (dont 2 honoraires), 14 prof. extr., 25 priv. doc.; philosophie, 43 (dont 8 honoraires); 35 prof. extr., 30 priv. doc.

Étudiants : 3 421 immatriculés, et 125 auditeurs libres. Répartition : théologie, 555; droit, 1 868; médecine, 901; philosophie, 907. De ces

derniers, 205 étudient les sciences mathématiques et naturelles, 175 la philologie et les langues vivantes, 154 la pharmacie, 39 l'art dentaire, 41 la pédagogie, 40 les finances, 146 la philosophie proprement dite, 76 l'économie rurale, 30 les mathématiques.

Marburg. — *Étudiants :* 840, ainsi répartis : théologie, 137)113 Prussiens); droit, 165 (134 Prussiens); médecine, 258 (211 Prussiens); philosophie, 290 (141 Prussiens). A joindre, 42 auditeurs non immatriculés.

Munich. — *Corps enseignant :* 160 maîtres de tout ordre. Théologie, 8 prof. ord., 1 prof. extr.; droit, 11 prof. ord., 6 prof. extr., 6 priv. doc.; économie politique, 9 prof. ord. (dont 1 honoraire), 4 priv. doc.; médecine, 14 prof. ord., 10 prof. extr., 21 priv. doc.; philosophie, 28 prof. ord., 8 prof. extr., 4 prof. honoraires, 36 priv. doc.

Etudiants : 3 292. Théologie, 136 (123 Bavarois); droit, 576 (267 Bavarois); médecine, 1 081 (484 Bavarois); philosophie, 500; pharmacie, 264 (110 Bavarois). A joindre, 55 auditeurs libres. On remarque une légère diminution des étudiants bavarois, compensée par un afflux plus considérable d'étudiants issus du reste de l'Allemagne.

Münster (*Académie*). — *Corps enseignant :* 93 maîtres, ainsi répartis : théologie, 6 prof. ord., 2 priv. doc.; droit, 6 prof. ord., 1 prof. extr., 5 priv. doc.; médecine, 12 prof. ord. (dont 1 honoraire), 4 prof. extr., 6 priv. doc.; philosophie, 24 prof. ord., 8 prof. extr., 16 priv. doc., 3 lecteurs.

Étudiants : 384. Théologie, 252 (229 Prussiens); philosophie, 132 (120 Prussiens); en outre, 13 étudiants de passage.

Rostock. — *Corps enseignant :* 44 maîtres. Théologie, 5 prof. ord.; droit, 5 prof. ord.; médecine, 8 prof. ord., 3 prof. extr., 2 priv. doc.; philosophie, 13 prof. ord., 5 prof. extr., 3 priv. doc.

Étudiants : 381. Théologie, 41; droit, 56; médecine, 139; philosophie, 145. Ces derniers se répartissent comme suit : philologie, 31; sciences mathématiques et naturelles, 16; chimie, 72; pharmacie, 18; finances, 4; art dentaire, 3; économie rurale, 1. Par nationalités, les étudiants se divisent en 196 Mecklembourgeois, 135 Prussiens, 45 autres Allemands, 5 étrangers.

Strasbourg. — *Corps enseignant :* 129 maîtres de tout ordre, qui se divisent comme suit : théologie, 8 prof. ord., 1 prof. extr.; droit et économie politique, 11 prof. ord., 1 prof. extr., 1 priv. doc.; médecine, 14 prof. ord., 10 prof. extr., 10 priv. doc.; philosophie, 21 prof. ord. (dont 2 honoraires), 5 prof. ord., 9 priv. doc., 3 lecteurs; mathématiques et sciences naturelles, 11 prof. ord., 7 prof. extr., 7 priv. doc.

Étudiants : 969, total supérieur de 22 unités au maximum atteint précédemment, plus 57 auditeurs de passage. Répartition : théologie, 118; droit, 229; médecine, 356; philosophie, 113; sciences mathématiques et naturelles, 153. Les étudiants originaires des provinces d'Alsace-Lorraine sont au nombre de 410 (au lieu du maximum précédent, 381); on compte 489 Allemands et 90 nationaux Européens ou extra-Européens; parmi ces derniers, 22 sont Américains, 2 Turcs (Asie), 4 Japonais.

Tübingen. — *Corps enseignant :* 92 maîtres, ainsi répartis : théologie protestante, 5 prof. ord., 5 prof. extr., 1 priv. doc.; théologie catholique, 7 prof. ord., 6 prof. extr., 1 priv. doc.; médecine, 8 prof. ord., 6 prof.

extr., 2 priv. doc.; 12 médecins-assistants attachés aux cliniques; philosophie, 10 prof. ord., 2 prof. ext., 3 priv. doc., 2 lecteurs; économie politique, 7 prof. ord., 1 prof. extr. 2 priv. doc.; sciences naturelles, 8 prof. ord., 5 prof. extr., 4 priv. doc.

Étudiants : 1 172, dont 874 Wurtembergeois et 53 non Allemands; 15 auditeurs libres à ajouter au total. Répartition : théologie protestante, 318; théologie catholique, 167; droit, 193; médecine, 230; philosophie, 264.

Würzburg. — *Corps enseignant :* 63 maîtres de tout ordre. Théologie, 7 prof. ord., 1 priv. doc.; médecine, 8 prof. ord., 7 prof. extr., 1 prof. honoraire, 10 priv. doc., 2 prosecteurs; philosophie, 14 prof. ord., 5 prof. extr., 8 priv. doc.

Étudiants : 1 367 immatriculés, auxquels se joignent 125 médecins candidats à l'examen d'État, 22 auditeurs libres et 50 médecins diplômés, non soumis aux inscriptions. Répartition par Facultés : théologie, 149; droit, 267; médecine, 763; art dentaire, 7; philologie, 31; philosophie, 95; pharmacie et chimie, 55. De ces étudiants, 610 sont originaires de la Bavière, 691 d'autres pays allemands, 66 de pays étrangers.

Résumé de la statistique d'hiver des Universités allemandes. — Les vingt Universités allemandes et l'Académie de Münster ont compté, dans le dernier semestre d'hiver, 28 515 étudiants. Par Facultés, on distinguait : 4 251 théologiens protestants, 1 301 théologiens catholiques, 7 202 étudiants en droit, 8 916 étudiants en médecine, 6 845 étudiants en philosophie. Il n'est pas tenu compte dans ce calcul des 250 étudiants en médecine militaire de Berlin, non susceptibles d'immatriculation universitaire.

Si l'on considère la fréquentation scolaire, Berlin tient la tête, avec sa population de 4 611 étudiants : viennent ensuite Münich et Leipzig, avec plus de 3 000 étudiants; puis, par ordre décroissant, mais avec plus de 1 000 étudiants : Halle, Würzburg, Tübingen, Bonn, Breslau, Heidelberg, Fribourg et Erlangen. Comptaient plus de 900 étudiants mais moins de 1 000, les Universités de Marburg et Strasbourg; plus de 800, Greifswald et Göttingen; plus de 700, Königsberg; 600 ou au-dessus, Iéna et Kiel. Enfin Giessen, avec 562 étudiants, Munster avec 377 et Rostock avec 368, ferment la marche.

Le corps enseignant des Universités allemandes comptait 2 445 personnes, savoir : 1 049 prof. ord., 532 prof. extr., 60 prof. honoraires 665 priv. doc. et 139 maîtres de langues ou d'exercices.

En ce qui concerne plus spécialement les Universités prussiennes, elles ont vu croître, dans les derniers vingt ans, le nombre de leurs auditeurs de 73,7 p. 100. L'augmentation maximum se remarque à Kiel (262,2 p. 100), l'augmentation minimum à Göttingen (10,7 p. 100). Le progrès des sept autres Universités prussiennes se chiffre ainsi : Marburg, 112 p. 100; Berlin, 106; Halle, 63,4; Bonn, 63,2; Greifswald, 62,4; Breslau, 36,3; Königsberg, 25,4 p. 100.

E. S.

DISCUSSION DU PROJET DE LOI

RELATIF AU

COLLÈGE SAINTE-BARBE ET A L'ÉCOLE MONGE[1]

(*Chambre des députés. — Séance du 12 juillet.*)

M. le président. — L'ordre du jour appelle la discussion : 1° du projet de loi portant approbation de la convention signée, le 24 mars 1892, entre l'État et la Société anonyme du collège Sainte-Barbe, concernant l'allocation audit collège d'une subvention de 150 000 francs en 1892; 2° du projet de loi portant approbation de semblable convention, signée, le 25 mars 1892, entre l'État et la Société anonyme de l'école Monge, concernant l'allocation à ladite école d'une subvention de 130 000 francs en 1892.

L'urgence a été prononcée par la Chambre dans sa séance du 9 juillet.

M. Fernand de Ramel. — Messieurs, je retiendrai peu de temps la bienveillante attention de la Chambre. Mais je crois qu'il est impossible de voter le projet de loi qui vous est présenté sans de courtes observations qui me paraissent nécessaires.

On vous demande d'engager une question de principe qui vaut la peine d'être examinée. On vous demande pour le collège Sainte-Barbe une subvention annuelle de 150 000 francs qui peut être renouvelée pendant cinq ans et pour l'école Monge une subvention annuelle de 130 000 francs qui peut être également renouvelée pendant cinq années. Au total, 1 400 000 francs de crédits qui ne vous sont pas demandés pour cette année seulement, qui, totalisés pour la période quinquennale, arriveront à ce chiffre.

De plus, dans la convention annexée au projet de loi qui l'approuve, il est indiqué qu'en compensation des sacrifices qu'il fait au profit de cet établissement, l'État stipule ce que M. le ministre appelle, ainsi que M. le rapporteur, une compensation — qui consiste dans le droit de préemption de cet établissement, droit de préemption qui engage pour l'avenir vos votes et votre acquiescement et permet au ministre de négocier l'achat de ces deux institutions, c'est-à-dire vous engage dans une dépense d'environ 10 millions.

C'est assez grave pour qu'il vaille la peine d'étudier cette question de très près. Tout d'abord, la proposition qui vous est faite a quelque

(1) Le projet introduit dans notre législation scolaire une innovation importante. Il nous a donc paru utile de publier en détail les débats de la Chambre des députés et de les faire suivre du texte des conventions intervenues entre le ministre de l'Instruction publique et les Sociétés des écoles Sainte-Barbe et Monge.

chose de particulièrement étrange. La convention qui l'explique et prétend la justifier se résume tout entière dans l'exposé qui est fait par ces établissements à M. le ministre, exposé qui l'a déterminé à accorder en principe la subvention, sauf ratification de la Chambre.

Lisons donc cet exposé. Ce sont deux sociétés anonymes — retenez bien cette qualification — l'une représentant le collège Sainte-Barbe, l'autre l'école Monge, c'est-à-dire des sociétés civiles ou commerciales, qui viennent se plaindre au ministre dans une forme que je tiens à placer sous vos yeux. La société anonyme de Sainte-Barbe a exposé — et la société anonyme de l'école Monge s'est approprié les termes dont elle s'est servie — « qu'à raison de la concurrence qui lui est faite par d'autres établissements d'instruction secondaire privés et par l'État lui-même, elle avait vu dans ces dernières années le nombre de ses élèves et ses recettes décroître rapidement, à ce point qu'à l'heure actuelle les prix de pension ne permettent plus de faire face aux charges de l'entreprise. »

Tel est l'unique motif qui est indiqué pour solliciter de vous une subvention !

Voilà donc des établissements privés, des sociétés commerciales, des sociétés anonymes qui viennent vous dire : En butte à la concurrence, nous avons à lutter contre des voisins ; intervenez, jetez dans la balance le poids de votre appui pécuniaire, et nous pourrons résister.

De plus, ajoutent-ils, vous avez le tort, vous, Université, de nous faire aussi concurrence ; par conséquent, il est de toute justice que vous répariez le préjudice que vous nous causez.

Et voilà l'Université de France, l'enseignement de l'Université, avec son programme, ses idées, sa doctrine, qui va elle-même, avec ses deniers, luttant contre sa propre doctrine et son propre enseignement, subventionner des rivaux alors que ses lycées ont été agrandis et ne sont pas remplis !

Et c'est dans de pareilles conditions que vous iriez donner et dépenser 1 400 000 francs pour entretenir des écoles libres qui font concurrence à l'enseignement de l'État lui-même, ainsi que ces écoles elles-mêmes le déclarent !

Il est inadmissible que vous fassiez sans un examen approfondi un acte semblable et que vous interveniez ainsi dans le libre exercice du droit qui appartient à chacun, en se conformant à la loi, d'enseigner ; il est impossible que vous jetiez dans la balance le poids d'une dépense considérable, mise à la charge des contribuables. Ce serait évidemment entrer dans une voie qui sortirait absolument du caractère d'impartialité que doit revêtir l'enseignement de l'État et que vous avez toujours invoqué. En ouvrant cette porte, vous autorisez pour demain de nombreuses demandes du même genre et que vous ne saurez rejeter sans être partial et injuste.

De plus, il faut que vous sachiez, et permettez-moi d'insister sur cette idée, à quoi vous vous engagez. C'est 1 400 000 francs d'abord et, éventuellement, une dépense de près de 10 millions, car vous consentez à acheter ces établissements.

M. le rapporteur d'ailleurs nous fait envisager cette perspective, et il indique qu'un jour il y aurait peut-être avantage pour l'État à s'en porter acquéreur à raison de la situation topographique de ces écoles.

On oublie que Sainte-Barbe est contiguë au lycée Louis-le-Grand, à 100 mètres du lycée Henri IV, et à 200 mètres du lycée Saint-Louis.

Un membre. — Sainte-Barbe est enclavée dans le lycée Louis-le-Grand.

M. Fernand de Ramel. — On ne peut donc pas dire que Sainte-Barbe soit dans un quartier dépourvu d'établissements secondaires. Quant à l'école Monge, elle n'est pas éloignée du lycée Condorcet.

Et d'ailleurs, peu importe; les établissements et lycées de l'État ne sont pas des établissements de quartier : leur importance et leur but est tout autre, car ils appellent à eux les élèves de la province, qui viennent à Paris pour y recevoir l'enseignement supérieur qui leur est donné.

Il n'est donc pas possible de s'arrêter aux considérations topographiques invoquées par le rapport. Vous ne pouvez pas, d'autre part, vous engager dans une opération essentiellement commerciale, en faveur de sociétés anonymes, avec les deniers du contribuable, c'est-à-dire avec les deniers mêmes d'autres écoles libres, qui en somme sont patentables et contribuables et concourent aux recettes de l'État. Ce serait une inégalité choquante, une injustice flagrante.

Quant à votre combinaison financière en elle-même, elle ne tient pas debout. Sans doute, après avoir indiqué qu'il s'agit d'une subvention dans l'article 2, vous ajoutez un correctif dans l'article 3, en disant « subvention remboursable ».

Mais laissez-moi vous dire en toute sincérité que ce n'est là qu'un trompe-l'œil. Il ne faut pas se faire d'illusion.

En effet, qu'entendez-vous par là? Sur quoi repose le remboursement de cette subvention? Si vous vouliez réellement qu'elle fût remboursée, vous auriez pris certaines précautions, certaines garanties. Ces établissements possèdent des immeubles, des terrains, et vous vous seriez fait consentir des hypothèques. Vous vous en êtes bien gardés. Vous avez reconnu, au contraire, — et le rapport le reconnaît aussi — que cette subvention est précisément l'équivalent du déficit annuel qui se produit dans ces établissements; de sorte que votre garantie, c'est le déficit qui se produit annuellement dans ces établissements!

Il manque, en effet, 130 000 francs à l'un et 150 000 francs à l'autre : vous comblez le trou, voilà tout. Mais où trouvez-vous des éléments de remboursement? Je vous avoue que, quel que soit le désir que j'aie de reconnaître dans cette combinaison financière quelque chose qui se tienne, je ne l'ai pas trouvé.

Non, il n'y a rien de sérieux dans cette combinaison. Le remboursement n'est, en réalité, dites-le franchement, qu'un abandon définitif, un abandon qui peut aller jusqu'au chiffre de 1 400 000 francs.

Quelle compensation est donnée à l'État en échange? Elle est vraiment plaisante. Dans l'article 12 de la convention on lit :

« A raison des avantages consentis par l'État à la Société... celle-ci lui concède un droit de préemption portant sur l'institution, les terrains et bâtiments, le mobilier, le matériel scolaire et le droit exclusif au titre et à l'exploitation de ladite institution. En conséquence, à prix égal, l'État aura droit de se rendre acquéreur de préférence à tout autre; il pourra réclamer la vente par adjudication publique. »

Ainsi, pour toute compensation, l'État aura un droit de préemption.

Qu'est-ce que cela signifie? L'État se réserve le droit de pousser ces établissements, en cas de liquidation, à une vente publique. Comment alors exercera-t-il son droit de préemption? Vous oubliez qu'il y a d'autres créanciers que l'État; le rapport le dit. L'État viendra en concurrence avec ces créanciers au marc le franc; le rapport le dit encore. Comment donc pourriez-vous, vous État, venir par préférence sur les autres créanciers s'ils se portent enchérisseurs? Les enchères seront ouvertes, et sera acquéreur celui qui payera le plus haut prix. Vous entrerez en ligne comme tous les autres, et aucun privilège, aucune prérogative, aucun avantage ne peut résulter pour vous de votre convention.

C'est donc une pure fantasmagorie. Parlons franchement; dites : Nous voulons subventionner ces deux établissements et nous voulons y consacrer 1 400 000 francs. La Chambre appréciera. Nous voulons de plus vous amener subrepticement, à propos de cette subvention pour la seule année 1892, à autoriser le ministre de l'Instruction publique à acquérir ces deux établissements et à dépenser 10 millions, alors que le ministère de l'Instruction public a dépensé — et je ne l'en blâme pas — pour agrandir et multiplier les lycées dans Paris, des sommes énormes, sans avoir l'heureuse fortune de les remplir d'élèves.

M. Léon Bourgeois, *ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.* — C'est une erreur.

M. Fernand de Ramel. — Non, ce n'est pas une erreur! Le lycée Lakanal est-il au complet? le lycée Buffon est-il rempli? Henri IV a-t-il autant d'élèves qu'il pourrait en contenir? Vous savez bien que non. Que M. le ministre commence par remplir ses lycées d'élèves et par diffuser tant qu'il voudra l'enseignement de l'Université, nous le voulons bien; mais qu'il n'intervienne pas en faveur de ces sociétés commerciales, qui ont beaucoup plus le caractère de sociétés ayant pour objet d'héberger, de nourrir et de loger les élèves que de les instruire. Ces établissements, en effet, envoient la plupart de leurs élèves aux cours des lycées : ce sont donc des sortes de pensionnats.

Je ne veux pas me servir de termes désobligeants pour ces établissements, mais je prétends qu'ils sont surtout faits pour héberger, entretenir et loger les élèves, et qu'ils leur font donner l'enseignement universitaire dans les lycées.

M. Charles Dupuy, *rapporteur.* — On voit bien que vous ne les connaissez pas.

M. Fernand de Ramel. — Comment! mais c'est votre rapport qui me l'apprend, mon cher collègue. Vous indiquez les sommes considérables de 2 600 000 francs versées par Sainte-Barbe au lycée Louis-le-Grand pendant un certain nombre d'années : c'est la preuve manifeste que l'enseignement était donné aux élèves par le lycée voisin, par l'Université. Je puis donc bien dire qu'il s'agit là de pensionnats.

C'est donc une faveur faite uniquement à l'internat que vous voulez réaliser en subventionnant ces écoles. Permettez-moi alors de vous dire que votre œuvre est d'autant moins intéressante.

Beaucoup de mes collègues et moi nous sommes partisans de l'externat, et l'opinion publique est avec nous. Il existe, en effet, une tendance très manifeste, très marquée, de la part des parents, depuis un certain nombre d'années, à recourir à l'externat, afin de joindre à l'enseignement l'éducation précieuse de la famille.

M. le comte de Lanjuinais. — Ils ont bien raison!

M. Fernand de Ramel. — Ce réveil du sentiment paternel, nous devons l'encourager, le fortifier et nous en applaudir, et ce n'est pas à subventionner des établissements qui remplacent très insuffisamment le père et la mère que nous devons employer nos efforts.

Je le répète, répandez l'instruction universitaire, dispersez-la à profusion dans les écoles, donnez des facilités pour cela, je le veux bien. Il est loisible à M. le ministre de l'instruction publique d'envoyer ses professeurs à l'école Monge et dans les autres établissements, d'y faire enseigner le programme universitaire par des anciens élèves de l'École normale, nous l'applaudirons; nous ne demandons pas mieux; mais il n'est pas nécessaire pour cela de subventionner l'établissement lui-même.

Par conséquent, quand vous insinuez dans le rapport qu'il y a, dans l'économie du projet, tout un ensemble de facilités pour donner un débouché au personnel de l'Université, je réponds que vous pouvez donner ces facilités sans subventionner l'école, la société anonyme, la société commerciale, dont le rôle semble être de faire bouillir la marmite, permettez-moi l'expression. Envoyez là, comme dans d'autres établissements libres, des professeurs de l'Université qui, avec votre autorisation, pourront y enseigner.

Par conséquent, je ne vois pas du tout en quoi l'État, en quoi l'enseignement public est intéressé à l'adoption de votre projet. Si, à un moment donné, vous manquez d'un lycée, vous en achèterez un : vous n'aurez pas besoin pour cela de ce droit de préemption que vous stipulez et qui est illusoire, je l'ai démontré. Attendez donc d'avoir besoin d'un lycée pour nous soumettre la question nettement et franchement. Nous verrons ce que nous aurons à faire, et s'il y a lieu, sur un point, d'établir encore un lycée ou d'acheter une école toute construite pour en faire un lycée, nous apprécierons. Mais ne vous engagez pas aveuglément dans une opération dont nous ne voyons pas le fond et dont le principe, incontestablement, doit nous arrêter.

Voilà le côté financier de l'opération.

Je vous demande quelques minutes pour vous en montrer le côté le plus élevé, le côté qui tient au sentiment libéral qui, je l'espère, trouvera quelque écho dans cette Chambre.

Je fais appel en ce moment aux sentiments d'équité et de justice de la Chambre, et je lui demande si le Gouvernement, qui s'est déclaré, au point de vue de l'enseignement, empreint et dominé pas l'idée d'une parfaite et impartiale neutralité, ne manque pas absolument à ses engagements en conviant le Parlement à l'œuvre à laquelle il l'appelle.

Il ne saurait y avoir, pour vous, monsieur le ministre, deux poids et deux mesures. Vous devez, si vous avez l'intention d'encourager l'enseignement libre, l'encourager dans ses diverses manifestations; mais vous n'avez pas le droit d'établir une différence, un privilège, avec l'argent des contribuables, en faveur d'une nature d'enseignement, d'une idée, comme le disait M. le rapporteur, au détriment d'une autre. C'est en effet une idée que vous nous proposez de subventionner.

Or, vous n'avez pas le droit de subventionner une idée. L'idée est libre, l'enseignement est libre; vous devez respecter la concurrence faite à l'enseignement donné par votre Université. Soyez heureux, cueillez

des lauriers dans votre enseignement : on vous suivra et vous dominerez la situation. Mais laissez la liberté exister en France, ne venez pas troubler le jeu libre et fécond de cette concurrence en jetant les écus d'une main et en frappant et en écrasant de l'autre...

Ah! sans doute l'école Monge a un mérite, je le reconnais, aux yeux de M. le ministre de l'Instruction publique : c'est une école essentiellement positiviste; la religion en est bannie. Lorsque, voyant le nombre des élèves diminuer, la confiance des parents s'en aller, écoutant les sollicitations de quelques pères de famille qui venaient demander que l'enseignement religieux eût une petite place dans l'école, le directeur, il y a deux ans, a demandé au conseil d'administration d'y mettre un aumônier, le conseil d'administration répondit : « Non, ce n'est pas l'esprit de l'école : nous ne pouvons pas donner d'aumônier. »

Je comprends qu'une école de ce genre ait toutes vos sympathies; mais si vous prétendez que l'esprit de cette école est le vrai, si son idée est juste, elle devrait se suffire à elle-même. Or, il apparaît peu que cette idée soit très goûtée des pères de famille, puisque l'école vous demande, que dis-je, vient vous mendier une obole. Eh bien! je dis que vous n'avez pas le droit d'intervenir pour payer la diffusion d'une idée au détriment d'une autre, alors surtout qu'elle est répudiée par le sentiment public. Vous devez appliquer en pratique les théories de liberté d'enseignement que vous avez proclamées ici. Ces théories, elles sont sincères ou elles sont fausses : si elles sont sincères, vous n'avez pas, je le répète, le droit de donner une subvention à une idée plus qu'à une autre, et vous ne pouvez ainsi sortir de la neutralité que vous avez proclamée; si elles ne sont qu'un mirage, si vous reniez vos propres théories, venez l'avouer ici hautement, et dites, si vous en avez le courage : « Il y a en France des proscrits, ceux qui donnent l'enseignement religieux, à qui nous ne donnerons jamais rien; mais il y a des favorisés qui puiseront à pleines mains dans le budget de l'État : ce sont ceux qui propagent l'enseignement athée et extra-laïque, Le pays vous jugera.

M. Charles Dupuy, *rapporteur*. — Messieurs, la commission, après un long examen de la question, vient sans aucune hésitation vous demander d'accorder au collège Sainte-Barbe et à l'école Monge les subventions de 150 000 fr. et de 130 000 fr. que ces établissements sollicitent de l'État. Je ne me laisserai pas entraîner ni détourner par la discussion passionnée que M. de Ramel a apportée à cette tribune... et au cours de laquelle il a semblé me contester le droit de parler dans mon rapport, comme je l'ai fait, au nom de la commission du budget, de ces questions de l'enseignement laïque qui sont, en réalité, le véritable sujet en discussion.

Vous avez pu juger que la question de subvention que M. de Ramel vient de discuter — malgré les textes qu'il nous a apportés — n'a été qu'un prétexte pour agiter cette grande question.

Il ne s'agit ici que d'égalité et de justice.

M. le rapporteur. — On nous dit : « Quelle est l'idée que vous poursuivez? » Mon Dieu! elle est bien simple : nous voulons venir au secours des deux plus grands représentants de l'enseignement laïque libre dans ce pays. Mais parfaitement! Telle est notre pensée et nous l'avouons sans peine. Et, si nous disions le contraire, que penseriez-vous de nous?

M. Marius Martin. — Les parents ne sont pas de votre avis.

M. le rapporteur. — Ces établissements se sont adressés à l'État et lui ont très franchement déclaré leur situation. « Nous sommes dans une passe difficile, lui ont-ils dit; nous traversons une crise que nous attribuons à la double concurrence qui résulte des efforts de l'État dans le domaine de l'enseignement et de ceux des établissements religieux ou cléricaux: nous venons vous demander à vous, État, nous qui sommes non pas vos adversaires, mais vos émules et vos auxiliaires, nous qui nous inspirons des idées de liberté et de progrès qui vous animent vous-même, de nous aider à traverser cette passe difficile.

La commission du budget et son rapporteur, — qui parle d'après ses idées personnelles autant que comme rapporteur, — a pensé que le ministre ne pouvait pas répondre négativement à une pareille demande. Il était de la dignité de l'État de ne pas méconnaître les services rendus à l'enseignement par ces deux grandes institutions qui s'appellent le collège Sainte-Barbe et l'école Monge. A entendre ces messieurs de la droite, on dirait véritablement que ce sont là des établissements inconnus qui viennent demander un secours de l'État. Ce sont pourtant des institutions qui ont un nom dans l'histoire.

Le collège Sainte-Barbe, ai-je besoin de vous rappeler son passé, qui remonte à près de quatre siècles? et pour m'en tenir à ce siècle même, l'école Sainte-Barbe n'a-t-elle pas fourni à l'État les serviteurs les plus brillants et les plus remarquables? Depuis cinquante ans elle a donné 4000 élèves aux grandes écoles de l'État. Dans les succès même du lycée Louis-le-Grand, l'école Sainte-Barbe n'a-t-elle pas eu une part considérable?

M. Marius Martin. — Et l'école Monge?

M. le rapporteur. — N'a-t-elle pas été constamment, depuis l'organisation de l'Université de 1808 — je ne remonterai pas jusqu'au delà de la Révolution, comme s'est complu à le faire M. de Ramel — une associée et une émule de cette Université?

N'y a-t-il pas, parmi les membres de cette Chambre, des hommes qui, élèves de Sainte-Barbe, ont recueilli comme externes du lycée Louis-le-Grand, dans les luttes du concours général, des couronnes dont ils sont très fiers, qui leur permettent, en parlant des succès de l'Université, de dire *Quorum pars magna fui?*

Puisqu'il est question d'argent, depuis 1812 que le collège Sainte-Barbe n'a cessé d'envoyer un certain nombre de ses élèves — et non tous ses élèves — au lycée Louis-le-Grand, et a versé à la caisse du lycée près de 2600000 francs pour frais d'études.

Véritablement, lorsque aujourd'hui une institution comme celle-là faiblit et qu'elle a besoin d'aide et d'appui et qu'elle dit à l'État : « Prêtez-moi, avancez-moi »...

Et pour ma part, — c'est un témoignage de reconnaissance personnelle que je veux apporter ici, persuadé d'être l'écho de beaucoup d'entre vous, — je citerai un de ces maîtres, Eugène Despois, à qui beaucoup d'entre nous doivent d'être républicains depuis l'heure où ils ont pensé.

M. Marius Martin. — Parlez-nous de l'école Monge!

M. le rapporteur. — Je suis persuadé, mon cher collègue, que je ne vous ai pas gêné, puisque vous l'affirmez; mais vous espériez bien me

gêner un peu en me priant de passer de l'histoire antique de Sainte-Barbe à l'histoire plus moderne de l'école Monge. Eh bien, j'y arrive.

Voici ma réponse : l'école Monge — on fait ce qu'on peut, monsieur Martin, tout le monde ne peut pas avoir quatre cent trente ans d'existence — l'école Monge est née en 1871, au lendemain de nos malheurs, d'une idée véritablement élevée. Les hommes qui l'ont fondée se sont demandé s'il n'y avait pas lieu d'apporter dans ce pays de France un certain nombre de méthodes nouvelles, expérimentées au delà de nos frontières, non pas dans un esprit de servile imitation qu'inspire trop souvent la défaite, mais par la compréhension des besoins de la société moderne.

Il se sont dit : Ce qui se pratique en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, au point de vue pédagogique, pourquoi, nous Français, n'en ferions-nous pas notre profit? Et sur cette donnée intelligente et généreuse, ils ont établi l'école dont il s'agit; ils ont pris des initiatives que tout le monde connaît, non seulement dans les jeux scolaires, — ce qui aurait bien quelque mérite, — mais encore dans l'ordre des programmes et des idées.

L'école Monge a été un des précurseurs de cette enseignement moderne que la Chambre a plusieurs fois consacré par ses votes; et moi qui suis universitaire, j'avoue en toute humilité que cette école a plus d'une fois montré à l'Université la voie dans laquelle il était bon de s'engager, et l'Université n'a pas dédaigné de s'inspirer de ces exemples et de ces expériences.

Si l'histoire est courte, vous voyez qu'elle n'est pas mal remplie. J'ajouterai que dans cette région où fonctionne l'école Monge il y aurait nécessité de placer un lycée si cette école disparaissait; car aujourd'hui, quoi qu'on en ait dit, Condorcet est absolument plein, Janson-de-Sailly regorge d'élèves; tous les lycées de Paris, en un mot, en dépit d'ironies intéressées, sont parfaitement garnis.

M. Fernand de Ramel. — Même Lakanal?

M. le rapporteur. — Le lycée Lakanal n'est pas à Paris; je regrette d'avoir à vous apprendre que pour y aller il faut franchir les fortifications.

Si donc l'école Monge était emportée par la crise qu'elle traverse et qui motive la demande d'appui qu'elle vous adresse, il serait absolument nécessaire, comme je l'ai dit dans mon rapport, d'établir un lycée à sa place.

M. Ernest Desjardins. — Le collège Rollin est à côté.

M. le rapporteur. — Si vous aviez des enfants qui fussent dans l'obligation de parcourir cet espace tous les matins, vous trouveriez que c'est bien long pour leurs petites jambes,

Voilà donc les établissements qui sollicitent le concours de l'État; ce ne sont pas de nouveaux venus, des inconnus, des ignorés; ce n'est pas une aventure que l'État va tenter avec eux, c'est simplement un acte de solidarité entre l'enseignement laïque de l'État et l'enseignement laïque libre...

Vous disiez tout à l'heure qu'à la fin de mon rapport j'avais exprimé la crainte de voir un tiers adversaire, un troisième larron, — vous n'avez pas dit tout à fait le mot, mais vous l'avez indiqué, — lorsque nous aurions fait des sacrifices nécessaires, s'emparer de ces établisse-

ments et substituer à l'esprit qui les gouverne aujourd'hui un autre esprit que nous ne voudrions pas voir s'y introduire. Vous aviez l'air de dire : Vous avez donc bien peur des congrégations et des jésuites?

Ma foi! mon cher collègue, pour un républicain la défiance du jésuite est le commencement de la sagesse.

J'arrive à ce qu'on appelle la combinaison financière, On nous a parlé de cette affaire comme si nous traitions une question commerciales, alors qu'en réalité c'est une idée que nous défendions.

On nous a dit: Quelles sont vos garanties? quels seront vos bénéfices ? Ne craignez-vous pas que cette somme de 280 000 francs ne se trouve perdue pour vous? Avez-vous un gage ? En dehors de cette fameuse préemption dont vous paraissez faire grand état, avez-vous d'autres garanties ?

Il faut avoir lu la convention avec des yeux prévenus et un cœur bien passionné pour ne pas voir que les articles de cette convention sauvegardent absolument les droits de l'État.

D'abord, il y a une légende qu'il faut faire disparaître: nous donnerions, dit-on, à ces établissements des subventions à fonds perdus.

Pas du tout! C'est simplement une avance remboursable, et ce mot a fait rire nos collègues de droite.

M. le comte de Lanjuinais. — Vous ne vendriez pas cher cette créance.

M. le rapporteur. — Vous êtes singulièrement en contradiction avec vous-mêmes. Tout à l'heure vous célébriez l'importance matérielle de ces établissements ; vous disiez que c'étaient des immeubles considérables, et ces immeubles ne pourraient pas gager une centaine de mille francs !

M. Fernand de Ramel. — Il y a des créanciers.

M. le rapporteur. — Ces créanciers n'ont pas absorbé tout le gage. Pour l'école Sainte-Barbe, la moins favorisée au point de vue financier, il y a encore entre la valeur, comptée aussi bas que possible, de ses immeubles et ses dettes actuelles une différence de près de 1 million de francs.

M. Ernest Desjardins. — Qu'elle contracte un emprunt au Crédit foncier !

M. le rapporteur. — Calculez combien font 150 000 francs pendant cinq ans, en admettant que vous soyez forcés de renouveler le prêt autant de fois, et vous verrez que le gage restant est bien supérieur au total des annuités qu'on vous propose d'allouer.

On a fait briller à vos yeux un gros chiffre, on a dit : C'est 1 400 000 fr. que vous devez donner ; mais chaque année vous discuterez les crédits qui vous seront demandés, vous vous ferez représenter par votre commission du budget les comptes de ces établissements comme nous les avons eu nous-mêmes sous les yeux.

Vous imaginez-vous par hasard que le patronage de l'État, dont vous vous moquez volontiers, n'ait pas une certaine valeur? Car vous donnez non seulement une subvention, mais encore le personnel universitaire, l'appui et l'autorité du nom de l'État. Croyez-vous que l'État ne leur apportera pas ainsi quelque chose qui pourra les relever et les aider à sortir de la crise dans laquelle ils se trouvent?

M. le président. — M. Desprès a la parole.

M. Armand Desprès. — Je ne suis pas l'adversaire du projet de loi,

et je viens l'appuyer dans la limite de mes moyens. L'école Monge et le collège Sainte-Barbe sont deux institutions destinées à périr: cela est inévitable. L'enseignement libre en France a disparu le jour où vous avez voté l'instruction gratuite, et il a été tué par les lois libérales que les Assemblées de la République ont votées il y a déjà vingt ans.

A droite. — Vous dites cela sans rire !

M. Armand Després. — Ces institutions de Sainte-Barbe et de Monge sont destinées à périr. Le Gouvernement a été appelé par les sociétés qui dirigent ces deux établissements à leur venir en aide. Il a bien fait. Une de ces institutions, Sainte-Barbe, a le passé qu'a rappelé tout à l'heure l'honorable rapporteur, et quand elle sera tombée, les paroles qu'il a prononcées ici adouciront l'amertume de sa chute. C'est une institution qui a fait des hommes ; elle a toujours été libérale et démocratique et a toujours défendu le principe de liberté sous tous les régimes. Je n'ose pas dire l'oraison funèbre, mais les regrets exprimés par M. Dupuis sont très légitimes et j'y ai applaudi comme vous tous.

Quant à l'école Monge, c'est une tentative qui a été faite en France pour apporter dans notre pays les méthodes d'enseignement allemandes; c'est certain, cette expérience n'a pas réussi, et cela devait être, par cette raison que les Latins n'ont pas un tempérament approprié à l'éducation allemande. Voilà vingt et un ans qu'elle fonctionne, on y a dépensé beaucoup d'argent; le haut personnel protestant et israélite a fait tous les sacrifices raisonnables dans le but d'établir à Monge un établissement modèle. Or, si le Gouvernement a une arrière-pensée, — et je crois qu'il en a une, — celle d'acheter plus tard le collège Monge, il fera une bonne opération; il pourra y transporter le lycée Henri IV, qui est entouré de trois collèges voisins, et, en réparant légèrement ce monument, le ministre de la Guerre pourra y transférer l'Ecole polytechnique.

M. le rapporteur. — Vous êtes le médecin du lycée Henri IV. *(On rit.)*

M. Armand Després. — Il a donc tout intérêt à cette acquisition, et je demande à M. le ministre de l'Instruction publique si, dans le cas où cette école Monge ne profiterait pas de la subvention et péricliterait l'année prochaine, s'il ne serait pas disposé à entreprendre une opération au moyen de laquelle il pourrait en faire l'acquisition en trente années...

M. Frédéric Grousset. — J'estime, messieurs, que nous ne devons pas, que nous ne pouvons pas voter le crédit qui nous est demandé, et je m'inspire, en parlant ainsi, des sentiments qui animaient l'honorable rapporteur et la commission du budget lorsqu'ils nous ont présenté le budget de l'instruction publique en 1890 et 1891. En effet, messieurs, au moment du règlement de ces budgets sous l'empire de nécessités financières, nous nous sommes montrés parcimonieux à l'excès ; nous avons réduit des crédits qui, pour nous, auraient dû être sacrés si nous avions eu la possibilité de les allouer tels que le Gouvernement le demandait. Nous avons réduit, en 1890, le crédit des remises, ce que j'appellerai le budget des pauvres, de 150 000 francs, et nous avons réduit celui des bourses de 200 000 francs. Il est vrai que 100000 francs ont été reportés à un autre chapitre, mais il n'est pas moins certain que le crédit des bourses a été réduit d'un chiffre rond de 100 000 francs. Au dernier budget, nous avons encore opéré de nouvelles réductions

sur ces deux chapitres : nous avons réduit le chapitre des remises de 50000 francs et celui des bourses de 52000 francs; de telle sorte que, pendant ces deux dernières années, nous avons réduit de 300000 francs les sommes destinées à faciliter l'enseignement aux enfants de la démocratie.

Ce sont les enfants du peuple qui sont ainsi par nous, sous l'empire des nécessités budgétaires, privés annuellement d'une somme de 300000 francs. Et aujourd'hui on nous demande une pareille somme au profit de qui? De sociétés anonymes qui n'ont pas réussi au gré de leurs désirs.

Mais là n'est pas seulement la question.

Que sont ces écoles, Monge et Sainte-Barbe? Ce sont deux sociétés anonymes. Nous sommes en présence d'actionnaires désolés de ne plus toucher de dividendes.

Ce sont là deux affaires d'initiative privée, deux affaires particulières qui ne touchent en rien à l'État. Et prenez garde! vous allez créer, en entrant dans cette voie, un précédent périlleux. Combien d'entreprises sombrent qui intéressent à un plus haut degré les classes laborieuses et les classes ouvrières ! Cependant, vous ne venez pas à leur secours. Lorsqu'on se présente à la tribune pour vous demander des subsides en leur faveur, vous répondez: L'État ne peut pas intervenir dans toutes les affaires particulières. Et vous avez parfaitement raison.

Pour ma part, je déplore la crise que traversent l'école Monge et Sainte-Barbe ; mais que pouvons-nous y faire ? Que les actionnaires versent un supplément et fassent le nécessaire pour maintenir ces établissements qui leur appartiennent, c'est, il me semble, le seul remède à apporter à la situation présente, et notez bien que si Sainte-Barbe et Monge traversent cette crise, à qui faut-il s'en plaindre? Vous nous dites, monsieur le rapporteur, que c'est à l'enseignement congréganiste. Je vais demander à M. le directeur de l'école Monge s'il en est bien ainsi.

Sans doute, dans son rapport à l'assemblée générale des actionnaires, M. le directeur vise bien la concurrence faite par les maisons congréganistes, mais il indique aussi la concurrence de l'État, et, précisant, il dit : « On a construit, au grand avantage de la population parisienne, six lycées nouveaux, et entre autres, dans un quartier qui était jusque-là pour ainsi dire notre domaine, le magnifique lycée Janson-de-Sailly, dont l'ouverture en 1882 coïncide avec la diminution de nos bénéfices. »

C'est donc, d'après le directeur de l'école Monge, d'une façon toute particulière l'ouverture du lycée Janson-de-Sailly qui a provoqué la crise dont se plaint aujourd'hui cette même école.

Je comprends très bien qu'en présence des développements donnés à l'enseignement dans les lycées, de la meilleure organisation apportée dans ces établissements, les institutions libres, qui, en définitive, sont animées du même esprit que les lycées, voient le nombre de leurs élèves diminuer, les familles trouvant plus de garanties dans les lycées. Mais pourquoi avez-vous construit des lycées? Pourquoi les soigner comme vous le faites, et avec raison? Pour inspirer confiance aux familles. Vous appelez à vous les élèves de l'enseignement libre; c'est le but que vous poursuivez, et, quand vous l'avez atteint, vous paraissez avoir des regrets et dire : J'ai eu tort!

Le but poursuivi, vous l'avez atteint : il n'y a pas à y revenir.

D'autre part, vous dites que vous avez pris certaines précautions pour assurer le remboursement de cette créance avancée sans intérêts, et que vous serez remboursés.

Est-il possible que vous soyez remboursés? Et cette subvention donnée à l'école Monge sera-t-elle suffisante pour prévenir la ruine et la liquidation? Ici encore, je consulte le directeur de l'école, et voici ce que je lis dans son rapport :

« Vous êtes possesseurs d'un terrain de 1 100 mètres, qui, à raison de 400 francs le mètre, vaut 4 400 000 francs. Vos constructions valent 3 millions de francs. Vous devez 2 millions de francs au Crédit foncier et 2 millions de francs à vos obligataires. Si donc vous liquidiez dans des conditions favorables, vous retrouveriez votre capital social et une somme supérieure aux intérêts que vous n'avez pas touchés. Mais cette liquidation présente, vous le comprenez parfaitement, les plus grandes difficultés. Notre terrain est d'une vente facile, mais il n'en est pas de même de nos constructions. Il vous faut un acheteur; le nombre des acheteurs, vous le savez, est extrêmement restreint; avant tout, il importe d'écarter le grave danger d'une exécution par le Crédit foncier. Si, malheureusement, le fonctionnement de notre école devenait impossible et si les exigences annuelles de notre dette, qui s'élèvent à 200 000 francs, déterminaient cette exécution, nos constructions seraient de nulle valeur, nos terrains seraient vendus dans les plus mauvaises conditions; le capital social serait anéanti, et les obligations seraient en partie compromises. »

Et plus loin, M. le directeur ajoute :

« Nous nous sommes adressés à l'État, et nous avons tout d'abord proposé la cession pure et simple de l'école Monge. Il nous a été répondu que l'Université n'obtiendrait certainement pas de la commission du budget les sommes nécessaires pour la création d'un lycée nouveau; que cependant, notre demande se produisant en même temps qu'une demande analogue du collège Sainte-Barbe, intéressait vivement le ministère...

« Nous ne pouvons donc pas avoir d'hésitation à accepter, au moins provisoirement, dans quelques conditions qu'elle se présente, la subvention que nous offre le gouvernement; un membre de la commission du budget a proposé que la subvention fût donnée comme avance, c'est-à-dire que l'école, en la recevant, contracterait une dette vis-à-vis de l'État. Nous avons fait toutes les démarches nécessaires pour empêcher cette proposition d'aboutir, en démontrant très clairement qu'elle est aussi contraire aux intérêts de l'État qu'à ceux de l'école. Et cependant, même avec cette restriction, notre société aurait encore le plus grand intérêt à accepter la subvention pour le moment, afin de se réserver le temps indispensable pour exécuter convenablement sa liquidation. »

Donc, d'après M. le directeur de l'école Monge, votre subvention n'a pas d'autre effet, d'autre portée et d'autre but que de permettre une liquidation.

M. Armand Després. — C'est pour cela qu'il faut acheter!

M. Frédéric Grousset. — Et même êtes-vous certains d'arriver à un résultat et de ne pas être débordés? Je ne le pense pas, étant donné le passif important qui grève cette école.

L'honorable M. Després nous dit: « Il faut acheter. »

Messieurs, sur ce point, je vais encore m'inspirer des sentiments de M. le rapporteur, approuvés et acceptés par la Chambre tout entière, lors du vote des budgets de 1891 et 1892.

M. le rapporteur, en vous exprimant le regret de ne pouvoir réaliser immédiatement la péréquation du traitement des professeurs, nous a dit : « L'opération pourra être terminée en trois exercices ; mais il y a une condition essentielle : c'est qu'on renonce pour longtemps à créer de nouveaux lycées et de nouvelles chaires. »

Certes, messieurs, si de nouvelles créations devaient se produire, je vous le demande, serait-ce dans Paris, où les lycées sont nombreux? Ne serait-ce pas plutôt au profit de la province, de ces villes qui, surchargées de taxes et d'impôts, sont obligées de faire pour partie les frais des collèges communaux et qui réclament avec une insistance persistante la création de lycées?

M. Léon Bourgeois, *ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts*. — Messieurs, je voudrais ne répondre que quelques mots à l'honorable orateur qui descend de cette tribune, mais je voudrais aussi ne pas laisser la Chambre sous l'impression d'une argumentation semblant avoir pour objet d'établir que le Gouvernement et la majorité républicaine sont disposés à accorder largement à la classe aisée des subventions, tandis qu'ils refusent à la démocratie française l'argent dont celle-ci a besoin pour s'élever à un état supérieur d'instruction et d'éducation. On faisait passer tout à l'heure sous vos yeux un certain nombre d'articles du budget, et on en a tiré cette conclusion que la Chambre avait économisé sur le crédit des bourses, sur celui des remises et sur divers autres encore, notamment sur les traitements de certains professeurs. Vous le savez et je le sais mieux que personne, permettez-moi de le dire, toutes les fois que je me suis adressé à la Chambre pour des crédits de cette nature, je l'ai trouvée toujours disposée à donner généreusement et largement tout ce que je lui demandais.

S'il y a eu des diminutions de crédits, cela tient à des causes très sérieuses, à un désir d'organiser différemment certains services de l'instruction; mais vous avez, par ailleurs, beaucoup plus abondamment et plus généreusement donné pour certains chapitres que vous n'avez diminué sur quelques autres; si, par exemple, il y a eu des réductions sur les bourses, qu'est-ce à dire? Cela signifie que la Chambre voulait voir le crédit distribué dans d'autres conditions qu'on ne l'a fait jusqu'alors; elle voulait ne donner que des bourses d'externes aux enfants qui habitent la ville où est situé l'établissement universitaire, d'où une diminution de crédits correspondant à la différence qui existe entre les bourses d'externes et les bourses d'internes. La Chambre a encore voulu que dans l'attribution des bourses on fît un départ qui n'avait pas été fait, ou qui était fait jusque-là d'une façon insuffisante, entre la situation de la famille d'une part et le mérite des enfants de l'autre, la Chambre voulant que les bourses fussent accordées seulement à des enfants méritants, intelligents et laborieux, de façon à préparer cette sélection désirée par ceux qui votent les crédits. C'est dans ces conditions que la Chambre a indiqué son intention de limiter le plus possible la distribution qui est faite par le ministre. Dans aucune de ces

circonstances, avez-vous entendu diminuer les crédits votés dans l'intérêt de la démocratie? Non : vous avez voulu qu'ils fussent mieux distribués, mieux employés, plus utilement répartis.

M. Frédéric Grousset. — Mais en les diminuant.

M. le ministre de l'Instruction publique. — Il m'est impossible de refaire devant vous, messieurs, la discussion complète du budget de l'instruction publique pour répondre à l'argumentation de M. Grousset; mais la Chambre a gardé le souvenir des sentiments qu'elle manifeste toutes les fois que ces questions de crédits sont débattues; elle sait très bien qu'elle n'a jamais cessé d'être généreuse pour la démocratie qu'elle représente. Ce sont les termes mêmes du rapport de M. Charles Dupuy.

Je puis aussi répondre que, quand on a parlé de la subvention allouée aux établissements destinés à recevoir des jeunes gens appartenant à la bourgeoisie, on a apporté un argument qui ne résiste pas à la simple lecture de la convention.

Non, il ne s'agit pas d'une subvention définitivement donnée ; non, il ne s'agit pas de l'abandon des deniers de l'État : il s'agit d'une avance, d'un prêt sans intérêt fait sous des garanties particulières de remboursement et qui offre, par conséquent, ce caractère d'une aide momentanément accordée aux deux établissements sur lesquels je reviendrai tout à l'heure. Oui, c'est seulement une aide momentanée sous forme d'une subvention que l'État compte bien se faire rembourser si cette subvention ne produit pas les résultats qu'il en attend, ou plutôt qu'il compte se faire rembourser dans tous les cas d'une façon ou d'une autre suivant les résultats obtenus.

M. Armand Després. — Vous ne repoussez pas l'achat?

M. le ministre. — En effet, ce n'est pas à une assemblée d'actionnaires, comme on l'a dit tout à l'heure, à une société commerciale qu'il s'agit d'accorder une subvention, une aide financière.

Les actionnaires dont on vous parle sont bien désintéressés, car le premier article de la convention qu'ils signent...

M. le comte de Kergariou. — On est toujours désintéressé quand on n'a plus d'espoir de récupérer son argent: les porteurs de Panama sont bien désintéressés aussi.

M. le ministre. — Le premier article de la convention qu'ils signent indique qu'ils s'interdisent de toucher à l'avenir aucune espèce de dividende : voilà des actionnaires comme on n'en rencontre pas souvent.

J'ajoute qu'ils s'interdisent, non seulement pendant le temps que l'État subventionne, c'est-à-dire pendant les cinq années prévues dans la convention, mais pendant dix ans, c'est-à-dire pendant un délai double de celui de la subvention, de vendre à aucune autre personne que l'État à prix égal; ce n'est certes pas là une façon de faire hausser le prix de leur terrain, car vous admettrez bien avec moi que lorsqu'un acquéreur vise un immeuble, qu'il se prépare à l'acheter, quand il apprend que s'il se présente il y a quelqu'un qui s'appelle l'État qui a le droit de prendre possession avant lui, il sera naturellement découragé de se porter acquéreur d'un semblable immeuble.

Par conséquent les actionnaires, je reviens à ce point, ne sont mus dans cette affaire que par le sentiment même qui nous anime, c'est-à-dire par une idée. Vous avez dit tout à l'heure que nous n'avions pas le droit de subventionner nos idées : les actionnaires de Monge, comme

nous-mêmes, pensent que quand des idées sont nécessaires à la prospérité intellectuelle et morale du pays, il est bon que les pouvoirs publics s'associent aux bonnes volontés particulières pour les défendre et les faire triompher.

M. le comte de Maillé. — Alors laissez les conseils généraux voter des fonds pour nos écoles.

M. le ministre. — Si les actionnaires étaient mus par une intention de lucre, comme on semblait le leur reprocher tout à l'heure, ils auraient bien mieux à faire. Ils chercheraient un acquéreur, et je suis sûr qu'ils le trouveraient du côté que vous savez bien. Mais comme précisément ils ne veulent pas que l'œuvre fondée et soutenue par eux soit momentanément inquiétée par une crise sur les causes de laquelle nous pourrons revenir dans un instant, ils ont dit : « Nous n'hésiterons pas à nous lier vis-à-vis de l'État dans des conditions qui porteront certainement, dans l'avenir, atteinte à nos intérêts matériels, mais de nature à défendre et à faire triompher les idées que nous avons eues quand nous avons créé et fait vivre l'établissement d'enseignement secondaire dont nous sommes les représentants.

Je ne referai pas l'histoire des deux établissements; M. Charles Dupuy l'a faite tout à l'heure avec une véritable éloquence. Il a dit admirablement que nous devions être reconnaissants envers ces institutions, particulièrement envers l'école Monge, d'avoir expérimenté, fait réussir et triompher, d'avoir fait adopter par l'Université elle-même un grand nombre de progrès et de réformes dans les programmes et dans les méthodes.

Il a dit également que nous avions encore à payer une dette de reconnaissance plus haute et plus ancienne vis-à-vis de Sainte-Barbe, qui a été le refuge de l'esprit libéral toutes les fois que cet esprit a été menacé dans le pays. Elle a été le refuge de la liberté de penser et d'enseigner librement dans les établissements de l'État.

Voilà notre dette de reconnaissance, celle que nous devons payer aujourd'hui. Mais si c'est là l'idée que nous défendons, celle de l'enseignement libre et libéral représenté si hautement par ces deux écoles que nous voulons soutenir et sauver, la défendons-nous au détriment de l'Université ou d'une façon contraire aux principes que doit dicter le souci du bon emploi des deniers de l'État par les pouvoirs publics?

Non, car les établissements dont je parle sont des alliés pour l'Université, car — et c'est là ce que je demande à la Chambre la permission de lui dire avec une certaine insistance — l'opération que nous faisons, si elle est bonne au point de vue de notre idée, est bonne aussi au point de vue de nos intérêts matériels et financiers. Nous n'avons pas, en effet, à Paris, quoi qu'on en ait dit, le nombre suffisant d'établissements d'enseignement secondaire dont nous avons besoin. On a parlé de certains lycées qui n'étaient pas assez remplis d'élèves.

Mais la population scolaire parisienne excède le nombre des places qui existent dans les lycées de Paris. Quand on parle des limites que la Chambre avait voulu mettre à la création de nouveaux lycées, ce n'est jamais à Paris qu'elle a entendu faire allusion, car à Paris les demandes sont toujours plus nombreuses que les places. Nos établissements comme Janson-de-Sailly, Louis-le-Grand, Condorcet sont trop pleins, et les quartiers auxquels ils appartiennent nous font des de-

mandes auxquelles nous ne pouvons pas répondre. Il est certain que si nous n'avions pas l'école Monge, — la chose est certaine, — dans un délai très court nous serions dans la nécessité de créer de toutes pièces un lycée, un établissement d'enseignement secondaire public, organisé dans les conditions ordinaires et qui nous coûterait naturellement fort cher. Nous serions en effet obligés de faire face aux dépenses de premier établissement, au budget total du personnel et du matériel. Or, nous avons là deux institutions qui sont en quelque sorte des lycées libres, annexes et auxiliaires de l'Université ayant ce double avantage de répondre entièrement à l'esprit de l'Université, d'être étroitement liées à elle et de jouir en même temps de libertés personnelles qui leur permettent de tenter les expériences et les essais pédagogiques dont je parlais tout à l'heure en nous servant de terrain d'expérimentation.

Nous avons en outre cet avantage que ces institutions vivent de leur vie propre; elles nous demandent uniquement une subvention qui n'atteint pas la moitié de ce que nous coûterait un établissement restant à notre charge.

C'est donc, même au point de vue financier, une excellente opération que nous faisons. Il est certain que quand vous la critiquez ce n'est pas le souci financier qui vous fait agir, il faut vraiment apporter dans cette question la passion politique pour arriver à la dénaturer.

Cette convention, je le répète, est utile à l'Université autant et plus peut-être qu'aux établissements à subventionner. Je sais qu'il y a dans cette convention un point particulier sur lequel on a gardé le silence et dont je veux parler à la tribune. On s'est bien gardé d'attirer l'attention sur la clause en vertu de laquelle, à l'avenir, les professeurs de l'Université pourront enseigner dans ces établissements et cela sans perdre leurs droits à l'avancement, sans cesser de figurer dans les cadres de l'Université. Et savez-vous pourquoi de ce côté (la droite) on n'a pas critiqué cette clause? C'est que c'est la situation de Stanislas : ce qu'on trouve très bon pour Stanislas, on le trouve très mauvais pour Sainte-Barbe et Monge.

Un membre à droite. — Stanislas ne vous demande pas d'argent!

M. le ministre. — Je résume mon argumentation.

Oui, je le déclare très hautement, c'est pour venir en aide à des établissements qui représentent les idées universitaires, pour défendre la grande cause de l'enseignement laïque libre représentée glorieusement par les deux maisons de Sainte-Barbe et de Monge, que nous avons proposé cette convention. Mais, d'une part, elle n'engage en rien les finances de l'État; elle consent seulement une avance qui sera remboursée sur la valeur même des immeubles dans le cas de vente soit à l'État soit à des particuliers. En outre, le reste de la convention n'est pas autre chose que ce qui a déjà été fait il y a soixante et onze ans pour un établissement libre, le collège Stanislas. La Chambre ne voudra pas moins faire pour ces deux établissements de Sainte-Barbe et de Monge, qui sont des alliés de l'Université républicaine, que ce qu'on a fait dans le passé, que ce qu'on n'a cessé de faire pour un établissement qui, incontestablement, est le représentant d'idées qui ne sont pas les nôtres.

M. d'Hulst. — Je n'abuserai pas de votre attention; mais la Cham-

bre, avec l'esprit libéral qui semble l'animer, ne me contestera pas le droit de dire quelques mots après M. le ministre.

Je n'ai pas grand espoir d'influencer votre vote, mais l'honorable M. Dupuy et à sa suite M. le ministre de l'Instruction publique ont introduit ici des questions de principe et de tendance en matière d'enseignement, et je vous demande la permission, en me transportant pour un court moment sur ce terrain, d'expliquer mon vote.

A gauche. — Ce sont vos amis qui ont été agressifs...

M. d'Hulst. — Contre des adversaires qui n'existaient pas et que vous avez suscités pour la circonstance.

Je suis, pour mon compte, partisan décidé de ces deux choses : l'enseignement libre et le patronage efficace que le Gouvernement, disposant des deniers de tous, doit accorder aux établissements libres qui ont bien mérité de l'éducation. Par conséquent, je n'aurais fait aucune difficulté de voter la subvention si je n'avais pas été particulièrement ému d'une pensée exprimée avec une grande vigueur par M. Dupuy et reproduite tout à l'heure par M. le ministre de l'Instruction publique. M. le Ministre, en particulier, a terminé son discours en disant : Nous voulons que l'État puisse subventionner ses idées.

Messieurs, c'est une question de principe très haute et en même temps très délicate que celle-là : les idées de l'État.

M. Clémenceau. — Est-ce qu'il ne subventionne pas le budget des cultes, par hasard ?

M. d'Hulst. — Monsieur Clémenceau, je crois que sur le budget des cultes tout a été dit. Je ne serais nullement embarrassé pour traiter cette question. Mais j'ai souci des instants de la Chambre et je ne veux pas m'engager sur ce terrain.

Je répète que c'est une question très haute et très délicate que celle des idées de l'État.

L'État, après tout, c'est la représentation de tout le monde, c'est la puissance de tous les citoyens mise en commun pour la protection et l'avantage de chacun.

Eh bien, l'État ainsi compris peut-il avoir des idées? Oui, car c'est là l'honneur de la nature humaine, que partout la pensée régisse l'action.

Il est donc naturel que l'État ait une doctrine, j'en conviens. Mais dans notre société complètement sécularisée, où règne la liberté de penser la plus absolue, il est nécessaire de choisir pour la doctrine de l'État un minimum suffisant de principes communs à tous.

M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Cela s'appelle la neutralité.

M. d'Hulst. — Prenons, par exemple, si vous voulez, la morale, qui est respectée à la fois par les différentes communions chrétiennes et par les différentes écoles philosophiques.

Si l'État, en matière d'instruction, se bornait à professer ce minimum de doctrine, j'accepterais parfaitement les idées de l'État, parce que sur ce fondement chacun pourrait édifier ses idées particulières. Mais alors aussi je demande à M. le Ministre comment, au nom des idées que je viens de caractériser, l'État peut subventionner une école libre précisément parce qu'elle a telle doctrine et laisser sans subvention une autre école qui en a une différente, si l'une et l'autre

acceptent également ce fond commun que l'État reconnaît, mais au delà duquel il ne peut pas aller sans se faire l'organe et le serviteur d'une doctrine particulière.

M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Voulez-vous me permettre un mot?

M. d'Hulst. — Volontiers!

M. le Ministre. — De ces deux sortes d'établissements, les uns ont précisément une doctrine particulière...

M. d'Hulst. — Tout le monde en a une...

M. le Ministre. — Qu'ils imposent à tous ceux qui y pénètrent et dont ils font la loi de leur enseignement : ce sont ceux qu'on appelle les établissements confessionnels ou congréganistes. Les autres, ce sont les établissements laïques, qu'ils soient libres ou non, qui ont affirmé et inscrit sur leur fronton même ce mot : Neutralité!

C'est-à-dire, respect absolu de toutes les consciences; c'est-à-dire, respect de toutes les opinions, de tous les sentiments religieux ou non; c'est-à-dire, enfin : exclusion de toute sorte d'oppression de la conscience, afin que personne, dans l'intérieur de ces maisons, ne puisse agir, en dehors de la volonté de la famille, sur l'âme ou sur l'esprit de l'enfant.

M. d'Hulst. — Je remercie M. le Ministre de ses explications; mais il voudra bien convenir que la question qu'il vient de traiter en très peu de mots est beaucoup trop vaste pour que je puisse y répondre en ce moment.

Il y a fort longtemps que je réfléchis sur la question de la neutratralité. J'ai là-dessus des idées faites et je n'aurais aucun embarras à les exprimer. Je pourrais faire remarquer, par exemple, à M. le Ministre que l'idée même de neutralité a singulièrement varié; que du temps de Cousin, la neutralité permettait d'adopter à titre de minimum des doctrines que certains trouveraient excessives aujourd'hui. Par conséquent, la neutralité de l'État, quoi qu'elle fasse, se colore toujours d'une doctrine plus ou moins précise, et la neutralité absolue ne serait pas autre chose — cela ne ferait guère honneur à ceux qui la proposeraient — que l'absence de pensée et d'opinion sur les questions les plus hautes. Voulez-vous que je vous en donne une preuve?

Prenons une question qui sert de base à ce spiritualisme que l'ancienne Université adoptait entièrement : la question de l'existence d'un Dieu personnel. La neutralité est-elle possible en face de cette question? On est pour l'affirmative ou pour la négative, et tout établissement où des professeurs payés par l'État peuvent enseigner, par exemple, une doctrine contraire au déisme sort par là même de la neutralité, quoiqu'il persiste à l'inscrire sur son programme. Il en sort également si ses maîtres combattent l'athéisme. Et comme il est impossible d'éviter cette alternative, par exemple dans l'enseignement de la philosophie, il s'ensuit que la neutralité absolue est impraticable.

Je répète — car je ne veux pas parler plus longtemps — que j'aurais voté la convention en faveur des écoles Monge et Sainte-Barbe si l'on n'avait pas donné au vote qui se prépare un caractère tout contraire à la neutralité; car, M. le ministre nous l'a dit lui-même, il s'agit précisément de subventionner des établissements qui représentent ce qu'il a appelé dans un langage assez nouveau pour moi « les idées de l'État »,

tandis qu'il vous a déclaré qu'il refuserait une subvention à d'autres établissements, fussent-ils très méritants et eussent-ils fait leurs preuves, s'ils ne représentaient pas les idées de l'État?

M. Hémon. — Vous oubliez qu'il existe dans le département du Finistère deux collèges dont le personnel est ecclésiastique, et qui sont subventionnés par l'État?

M. d'Hulst. — Il ne s'agit pas du Finistère, il s'agit de la France. Et je ne fais que reproduire le langage de M. le ministre lui-même.

Je m'intéresse beaucoup à l'école Monge, car j'ai été en rapport avec l'honorable directeur de cet établissement au moment de sa fondation.

Eh bien! on a fait valoir en faveur de ceux qui l'ont créé, comme un titre de recommandation, le fait d'avoir introduit dans l'enseignement secondaire des méthodes nouvelles, empruntées à l'expérience des autres pays, et d'avoir rompu ainsi avec la routine dans laquelle l'enseignement universitaire s'était trop longtemps enfermé.

On l'a dit à cette tribune, messieurs; M. le rapporteur l'a dit et M. le ministre l'a répété. J'ai bien le droit de le dire après eux, d'autant plus que c'est parfaitement vrai.

Je me rappelle qu'il y a dix-huit ans, quand on discutait à l'Assemblée nationale le projet de loi d'où est sortie la liberté de l'enseignement supérieur, et lorsque, plus tard, on a essayé d'amoindrir les privilèges accordés à l'enseignement supérieur libre, les ennemis de cette liberté nouvelle disaient : Avec les facultés libres, vous allez faire deux France.

Messieurs, on pourrait en dire autant des collèges libres et des écoles libres. Mais c'est là un péril imaginaire; et si vous voulez entrer dans cette voie véritablement libérale que vous avez ouverte par le projet de subvention, mais que vous vous êtes trop vite hâtés de rétrécir, il n'y aurait plus alors qu'une France, et dans cette France unique on verrait fleurir et se développer, par l'initiative des individus et des groupes, les tendances diverses qui répondent à des convictions opposées et qui laissent intact l'amour de la commune patrie.

Ce serait là une chose vraiment heureuse pour la paix publique, car personne ne se sentirait plus opprimé, ce serait une chose avantageuse pour le Trésor, car les deniers publics se répartiraient avec une très grande économie entre les établissements recommandables à des titres divers, mais concourant tous au bien de la patrie.

Le jour où vous entrerez dans cette voie libérale, vous verrez en nous des partisans résolus du système des subventions aux écoles libres, et nous ne refuserons certainement pas notre appui à des établissements comme Monge et Sainte-Barbe; mais tant que vous ferez de l'argent des contribuables une arme de guerre contre des enseignements qui ne vous plaisent pas et qui cependant représentent comme les autres le principe de la liberté, qui profitent comme les autres à la diffusion de la science, qui peuvent, comme les autres, invoquer les services rendus à la cause de l'éducation, il nous sera impossible de suivre notre pente naturelle et de voter avec vous des subventions qui ont un caractère de privilège et engagent au service d'un parti des ressources provenant des sacrifices de tous.

La clôture de la discussion générale, mise aux voix, est prononcée. — La Chambre décide ensuite qu'elle passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. — La convention signée le 24 mars 1892, entre le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et la Société anonyme du collège Sainte-Barbe, est approuvée. Une copie authentique de la convention demeurera annexée à la présente loi. »

L'article 1er est mis aux voix et adopté.

M. le président. — « Art. 2. — La convention signée, le 25 mars 1892, entre le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et la Société anonyme de l'école Monge, est approuvée. Une copie authentique de la convention demeurera annexée à la présente loi. »

L'article 2, mis aux voix, est adopté.

« Art. 3. — La subvention allouée par l'État au collège Sainte-Barbe est fixée, pour l'année 1892, à 150000 fr. » — (Adopté.)

M. le président. — « Art. 4. — La subvention allouée par l'État à l'école Monge est fixée, pour l'année 1892, à 130 000 fr. »

M. Marius Martin. — C'est sur cet article que je dépose une demande de scrutin public.

M. le président. — Je mets aux voix, par scrutin public, l'article 4, dont je viens de donner lecture. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants, 489. — Majorité absolue, 245. —Pour l'adoption, 347. — Contre, 142.

La Chambre des députés a adopté.

« Art. 5. — Il est ouvert au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur l'exercice 1892, un crédit extraordinaire de 280 000 fr., qui sera inscrit à la première section (Service de l'instruction publique), chapitre 58 (Avances remboursables au collège Sainte-Barbe et à l'école Monge). » — (Adopté.)

« Art. 6. — Il sera pourvu au crédit ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1892. » — (Adopté.)

« Art. 7. — Les conventions intervenues entre le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et les Sociétés du collège Sainte-Barbe et de l'école Monge seront enregistrées au droit fixe de 3 fr. » — (Adopté.)

M. le président. — Je mets aux voix, par scrutin public, l'ensemble du projet de loi. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants, 458. — Majorité absolue, 230. — Pour l'adoption, 318. — Contre, 140.

La Chambre des députés a adopté.

Le Sénat, dans sa séance du 13 juillet, a adopté sans discussion, par 190 voix contre 14, le projet de loi voté par la Chambre des députés.

CONVENTION

Entre les soussignés :

Le Ministre de l'Instruction publique agissant au nom de l'État et sous réserve de l'approbation des présentes par une loi,

D'une part,

Et la Société anonyme de (1)...

(1) Du collège Sainte-Barbe ; — de l'école Monge.

Exposé :

La Société de... s'est adressée au Ministre de l'Instruction publique pour obtenir une subvention de l'État.

Elle a exposé qu'à raison de la concurrence qui lui est faite par d'autres établissements d'instruction secondaire privés et par l'État lui-même, elle avait vu dans ces dernières années le nombre de ses élèves et ses recettes décroître rapidement, à ce point qu'à l'heure actuelle les prix de pension ne permettent plus de faire face aux charges de l'entreprise.

Dans ces conditions, estimant qu'il y avait intérêt pour l'État lui-même à assurer l'existence d'établissements d'éducation secondaire privés, après avoir fait l'exposé sincère et complet de sa situation financière à l'heure actuelle, joint son inventaire et l'estimation de la valeur de ses établissements, elle a formulé une demande ferme d'une subvention de... francs.

Dans ces conditions, il est intervenu entre le Ministre de l'Instruction publique et la Société de... les conventions suivantes :

ARTICLE PREMIER. — Le Ministre de l'Instruction publique s'engage, au nom de l'État, à mettre à la disposition de la Société de..., pour l'exercice 1892, une somme de (1)... à titre de subvention.

ART. 2. — Cette subvention pourra être renouvelée pendant les années suivantes : 1893, 1894, 1895, 1896. Le montant en sera, pour chacune de ces années, déterminé par le Ministre de l'Instruction publique, après examen de la situation financière de la Société et conformément au vote du Parlement.

En aucun cas, elle ne pourra dépasser le chiffre de (2)... francs, fixé comme subvention de première année.

Ces subventions seront payées par termes égaux au commencement de chaque trimestre.

ART. 3. — La subvention ainsi accordée constitue un prêt fait par l'État, mais il est entendu que ce prêt ne portera pas intérêt.

ART. 4. — La subvention de l'État devra être exclusivement employée à couvrir le déficit de l'exploitation.

ART. 5. — Les sommes avancées par l'État seront remboursables dans le délai de dix ans à dater des présentes.

Elles seraient immédiatement remboursables en cas de liquidation de la Société.

ART. 6. — Pour garantir le remboursement de ces avances, la Société de... s'engage à ne distribuer aucun dividende à ses actionnaires. Elle s'engage, en outre, à affecter l'excédent de ses recettes, par préférence à toutes autres créances, à l'acquit du passif actuellement existant, conformément aux droits des créanciers, parmi lesquels l'État prendra rang.

ART. 7. — La Société de.., s'interdit de contracter tout nouvel emprunt sans avoir obtenu au préalable l'assentiment du Ministre de l'Instruction publique.

ART. 8. — L'État aura le droit, à toute époque, de se faire rendre compte de la situation financière de l'établissement. Le budget de

(1) 150 000 francs pour Sainte-Barbe; 130 000 francs pour Monge.

(2) 150 000 francs pour Sainte-Barbe; 130 000 francs pour Monge.

l'école, le bilan en fin d'année, lui seront communiqués, ainsi que toutes les pièces justificatives nécessaires.

Art. 9. — Les fonctionnaires actuels de... qui seront agréés par le Ministre de l'Instruction publique seront classés dans le cadre des fonctionnaires des lycées.

Les fonctionnaires qui seront ultérieurement mis à la disposition du directeur de ladite école par le Ministre de l'Instruction publique conserveront leur classement.

En aucun cas, les traitements des directeurs, administrateurs, professeurs et employés ne pourront excéder les traitements des fonctionnaires de même ordre des lycées de l'État.

Art. 10. — Aucune modification ne pourra être apportée au prix de la pension et de l'externat sans une autorisation du Ministre de l'Instruction publique.

Art. 11. — Les professeurs et autres fonctionnaires mis à la disposition du Directeur de l'École Monge par le Ministre de l'Instruction publique seront admis à bénéficier du régime institué par la loi sur les pensions civiles.

Art. 12. — A raison des avantages consentis par l'État à la Société ... celle-ci lui concède un droit de préemption portant sur l'institution..., les terrains et bâtiments, le mobilier et le matériel scolaires et le droit exclusif au titre et à l'exploitation de ladite institution.

En conséquence, à prix égal, l'État aura droit de se rendre acquéreur, de préférence à tout autre; il pourra réclamer la vente par adjudication publique.

Art. 13. — L'État aura la faculté d'exercer ce droit de préemption ci-dessus défini au jour où la Société viendrait à liquider par suite de circonstances quelconques ou mettrait en vente son établissement, ou, enfin, dans le cas de cession partielle de l'établissement.

Art. 14. — La Société... n'aura pas le droit d'apporter de modification profonde dans son fonctionnement avant de s'être libérée entièrement vis-à-vis de l'État.

Art. 15. — La durée de la présente convention est fixée à dix ans. Le droit de préemption prévu aux articles 12 et 13 pourra s'exercer pendant tout ce laps de temps, alors même que la Société aurait remboursé dans un temps plus court les avances reçues de l'État. En cas de non remboursement dans le délai de dix ans, le droit de préemption subsisterait par reconduction tacite jusqu'à parfait payement.

Art. 16. — Les frais d'enregistrement des présentes seront à la charge de la Société de...

Fait à Paris, le... 1892.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

LES DISTRIBUTIONS DE PRIX

La distribution solennelle des prix du concours général a eu lieu le vendredi 29 juillet, à midi, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique. Le ministre est arrivé à la Sorbonne à midi moins quelques minutes, dans un landau découvert que précédait une escorte de cavaliers de la garde républicaine. Il était accompagné de MM. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, et Ribierre, son chef de cabinet.

Lorsque le ministre a pénétré dans le hall du rez-de-chaussée, un piquet d'honneur de la garde, qui s'y trouvait disposé sur deux rangs, a présenté les armes. Les tambours ont battu aux champs. M. Bourgeois a été reçu par MM. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, et Rabier, directeur de l'Enseignement secondaire, qui ont conduit le ministre dans un salon où se trouvaient déjà MM. Ribot, ministre des affaires étrangères: Develle, ministre de l'agriculture; Jamais, sous-secrétaire d'État; le commandant Jauréguiberry, représentant le président de la République; le général Mensier, représentant le ministre de la guerre; le lieutenant de vaisseau Manès, délégué du ministre de la marine; le colonel Michel, représentant le gouverneur de Paris; le général commandant l'École de Saint-Cyr, Poubelle, préfet de la Seine, Sauton, président du Conseil municipal, etc.

Le cortège s'est aussitôt formé. Précédé des massiers des Facultés, le Conseil supérieur de l'instruction publique, le conseil académique, le conseil général des Facultés, les membres du gouvernement, la délégation de l'Institut, conduite par M. Claretie, ont pénétré dans le grand amphithéâtre et ont pris place sur l'estrade, tandis que, dans l'hémicycle s'installaient M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, les inspecteurs généraux, les inspecteurs d'Académie, les professeurs des Facultés et les lauréats du concours.

Le ministre a donné la parole à M. Seignette, qui a prononcé le discours d'usage. Il avait choisi pour sujet: Du rôle de l'enseignement des sciences naturelles dans le développement de l'esprit.

Ensuite M. Bourgeois a pris la parole en ces termes :

Messieurs,

J'ai, pour la troisième fois, l'honneur de prendre la parole à cette place. Si chaque fois je sens plus vivement cet honneur et le poids de ma responsabilité, chaque fois aussi j'éprouve une joie plus profonde à pouvoir dire la reconnaissance que doivent avoir pour l'Université les jeunes gens qui lui sont confiés et, avec eux, leurs pères et le pays tout entier.

L'année qui vient de finir a été bonne pour elle; le nombre de ses

élèves, pendant quelques années stationnaire, s'est augmenté de nouveau. Partout le calme, le travail n'ont cessé de régner. Une discipline plus souple et plus virile, désormais entrée dans nos mœurs, a suffi à maintenir l'ordre d'autrefois en répandant dans toutes nos maisons une bonne humeur, une sorte d'entrain joyeux qui ont semblé rendre à tous la tâche plus aimable; les exercices physiques n'ont pas cessé d'être en grand honneur et l'on n'a pas aperçu que les lycées qui y excellaient fussent moins heureux que les autres dans le partage des succès de fin d'année; partout, d'ailleurs, dans les lettres comme dans les sciences, dont un de vos maîtres les plus aimés vous faisait tout à l'heure, aux applaudissements de tous, un si persuasif éloge, partout le niveau des études s'est maintenu, et tandis qu'un jeune enseignement se constituait sans effort, prenant possession de ses programmes au milieu de l'intérêt des professeurs et de la faveur des familles qui lui confiaient en grand nombre leurs enfants, l'enseignement classique, allégé et rassuré, retrouvait une force dont témoignent les examens d'entrée aux grandes écoles et, pour un bon nombre de matières, notamment pour les facultés maîtresses auxquelles sont attribués nos trois prix d'honneur, les compositions du concours dont nous allons proclamer les lauréats.

Votre part est grande, mes chers amis, dans ces bons résultats. Je vous en félicite, et j'en félicite également vos camarades des lycées et des collèges de province : vous verrez tout à l'heure, par la comparaison des copies nommées des départements et des vôtres, que l'on travaille énergiquement ailleurs qu'à Paris, et que vous n'avez pas trop de toutes vos forces pour maintenir au ressort immédiat de la Sorbonne sa vieille supériorité : péril heureux, puisqu'il est le signe d'une vie chaque jour plus active et qui pénètre désormais jusqu'aux plus lointains, aux plus modestes de nos établissements.

Mais, messieurs, c'est à vous surtout, c'est aux administrateurs, aux professeurs, aux maîtres de tous les degrés que nous devons reporter l'honneur de cette situation. Aussi, à cette heure où le travail accompli trouve sa mesure et sa récompense, c'est vers vous que se tourne nécessairement ma pensée.

Je parlais tout à l'heure des sentiments qui n'ont cessé de grandir en moi depuis que m'est confiée la direction de notre éducation publique. Le plus profond peut-être de ces sentiments est l'admiration que j'éprouve pour ce corps enseignant, où se maintiennent sans cesse, suivant un mot de votre chef éminent, M. Gréard, « le culte désintéressé de la science, la fidélité au devoir et la dignité de la vie ».

Vous n'êtes pas seulement l'élite intellectuelle de la France, vous voulez en être aussi l'élite morale. Je me rappelle le respect que nous avions, tout enfants, pour les professeurs de notre vieux lycée Charlemagne; comme nous avions foi dans leur droiture, dans leur sévère honnêteté; comme, fût-ce parmi les plus mauvais élèves, si quelqu'un eût été capable de jouer un mauvais tour à l'un de nos maîtres, aucun ne se fût avisé de mal penser de lui! Ils avaient la simplicité de la vie, l'exacte application à une tâche parfois bien monotone et bien rude, l'ambition bornée comme celle du sage à l'acquittement du devoir; mais nous sentions que toutes ces qualités étaient chez eux associées à une supériorité certaine de l'esprit. Nous comprenions que, s'ils avaient voulu être autre chose, avoir dans le monde un rôle plus brillant, une

plus haute fortune, ils eussent été, plus que bien d'autres, dignes d'y parvenir, et nous devinions ce qu'il y avait de noblesse véritable et de juste dédain dans leur modestie. Messieurs, il en est de même aujourd'hui.

Certes, la France sait toujours, comme autrefois, trouver parmi vous, pour les fonctions les plus hautes, des hommes de savoir, de droiture et de volonté, et je suis heureux de saluer ici le nom de mon collègue, M. le ministre de la marine, qu'à un double titre, comme lauréat du concours et comme professeur à Louis-le-Grand, vous avez le droit de réclamer pour l'un des vôtres. Mais cette fortune vous est rare, et la plupart d'entre vous, loin de le regretter, paraissent ne vouloir à leur talent d'autre emploi, à leur carrière d'autre but que ceux que leur offre l'Université elle-même, et s'estiment assez récompensés s'ils s'en vont, leur journée finie, comme l'a fait hier votre cher doyen, M. le proviseur de Condorcet, au milieu des témoignages, des regrets et de l'affection de leurs collaborateurs et de leurs élèves, laissant après eux le souvenir et la leçon d'une vie tout entière de travail et d'honneur.

Messieurs, grâce à de tels exemples, ce que je sentais naïvement dans ma jeunesse est devenu pour moi un jugement assuré depuis que j'ai l'honneur de collaborer avec vous. Les affaires politiques donnent bien l'expérience des hommes, et cette expérience est souvent douloureuse. Laissez-moi vous dire, à la fin de cette troisième année, la dernière sans doute où il me sera permis de m'entretenir avec vous, que je ne sache pas pour l'homme d'État de contact meilleur et plus réconfortant que celui des maîtres de notre Université ; à vivre au milieu de vous, il sent les idées élevées, les sentiments généreux, un je ne sais quoi de sain et de vivifiant qui l'entoure et le pénètre de toutes parts ; il respire ici l'air pur des sommets, et les années qu'il y passe lui donnent pour toute la vie comme un renouveau de force morale et de passion pour le bien.

Ah ! comme je voudrais qu'ils vous aient, comme moi, connus et pratiqués, ceux qui font à l'Université de France une guerre de tous les instants, ceux qui organisent contre elle ces campagnes de calomnies, que vous avez raison de mépriser, mais qui nous attristent et nous indignent parce qu'elle font la joie des ennemis de notre patrie !

Je sais bien qu'en attaquant l'Université, c'est l'enseignement public, l'enseignement de la nation républicaine que l'on veut atteindre, et je ne relèverais pas ces attaques si certains esprits généreux, et qui se croient impartiaux, ne se laissaient parfois entraîner et ne s'imaginaient défendre, en vous combattant, cette cause de la liberté individuelle, de la liberté de conscience dont vous êtes au contraire les serviteurs, et qui, sans vous, eût été compromise aux heures périlleuses et serait peut-être aujourd'hui perdue.

Vous représentez l'enseignement de l'État, et c'est le motif de tant de reproches. L'État excède-t-il donc ses droits légitimes en constituant un enseignement? Je ne répondrai pas par le mot de Michelet, si éloquent et si profond pourtant : « La première partie de la politique est l'éducation ; la seconde est l'éducation ; la troisième est l'éducation. » Je sais que le mot de « politique » a perdu, dans les polémiques de chaque jour, son sens véritable, et qu'on n'y veut entendre que les querelles des partis. Je voudrais m'élever au-dessus de ces querelles et de-

mander à nos adversaires de les oublier comme moi. On confond volontiers l'État et le gouvernement; ce sont choses distinctes. Je veux bien, avec tous les républicains, laisser à nos ennemis toute liberté d'attaquer le gouvernement de la République; ils s'y sont pris d'ailleurs de telle manière que bientôt tout le monde va devenir républicain! Mais je demande grâce pour l'État, qui est la société elle-même organisée et vivante.

L'État n'a-t-il pas le droit, — je vais plus loin, — n'a-t-il pas le devoir d'ouvrir à tous un enseignement public? Messieurs, cette nécessité d'un enseignement commun est de tous les temps, et si loin qu'on puisse prévoir, quelques modifications que le temps apporte aux rapports des hommes vivant en société, cette nécessité subsistera tant qu'il subsistera un lien social, tant qu'une nation aura un nom de nation et tant que son existence dépendra de la conservation fidèle de l'ensemble de ses traditions, de ses souvenirs et de ses espérances.

On dit avec raison que toute éducation est un entraînement. Tout homme qui fonde une maison pour la jeunesse, autrement que dans une vue de spéculation commerciale, tout éducateur digne de ce nom se propose d'entraîner vers un but déterminé ceux qui passeront par ses mains. S'il en est ainsi, peut-il être indifférent à l'État que la masse des hommes de demain soit entraînée vers un but quelconque? L'État, c'est l'ensemble des citoyens qui constituent aujourd'hui la nation. Est-il sans intérêt pour cette génération qui porte le fardeau glorieux du nom et des destinées historiques d'un peuple, que la génération qui la suivra soit préparée ou non à continuer l'œuvre qu'elle poursuit et qu'elle croit bonne?

Une nation est un être vivant, et vivant de la vie la plus haute : car, si les individus qui la composent sont physiquement, matériellement indépendants les uns des autres, leurs pensées et leurs volontés sont unies dans une pensée et une volonté communes, et c'est dans le domaine de l'idée que naît, vit et se développe l'être collectif à la surveillance duquel chacun doit subordonner, sacrifier au besoin son existence particulière.

Supprimer l'enseignement commun, c'est compromettre cette pensée commune, c'est renoncer à sa survivance, c'est la condamner, pour la génération prochaine, à tous les risques de la division, et la division c'est la mort.

Le fondement du droit et du devoir de l'État en matière d'enseignement public est inébranlable; c'est en lui que repose la perpétuité de la patrie.

Messieurs, s'il est une nation où ces vérités générales trouvent une plus saisissante application, c'est la France! Le droit pour un peuple d'organiser un enseignement n'est-il pas d'autant plus certain que ce peuple a un passé plus ancien et plus glorieux, et que la vie nationale a été en lui plus une, plus continue et plus intense? Plus riche est le dépôt des souvenirs qui constituent la mémoire collective d'un peuple, et plus le devoir s'impose de le transmettre fidèlement. Si aux jours de triomphe de son histoire se sont mêlées des heures de deuil, si ceux qui ont passé ont emporté dans la tombe quelque grande tristesse inconsolée, le devoir devient encore plus sacré. Enfin, si ce peuple a été dans l'histoire générale du monde l'initiateur, le représentant, le sol-

dat de certaines idées générales qui ont hâté le développement de la civilisation tout entière, de ce qu'on a éloquemment appelé « les idées humaines », le devoir grandit encore, et ce devoir national devient à son tour un devoir humain. Messieurs, n'est-ce pas là l'histoire de notre France, et pouvons-nous laisser se perdre quelque chose d'un tel héritage?

L'organisation d'un enseignement public est d'ailleurs une nécessité pour une grande démocratie. La liberté civile et politique tend à développer au plus haut point chez l'individu le sentiment de ses droits. L'égalité des concitoyens confirme ce sentiment et le rend plus impérieux encore. A cette notion du droit il faut ajouter, dans les esprits et dans les consciences, la notion correspondante du devoir; le citoyen a ses droits dans l'État, et ces droits sont imprescriptibles; envers l'État, envers la société, le citoyen, en retour, a d'imprescriptibles devoirs. C'est ce que les auteurs de la Déclaration ont fortement exprimé quand ils ont complété par le mot de « fraternité » la formule immortelle, mot admirable qui demande au libre consentement, au mouvement spontané du cœur, et non à la sanction des lois, l'accomplissement du devoir social. Mais, pour que les volontés s'acquittent, il faut que les esprits aient été convaincus; pour que les cœurs s'émeuvent, il faut que les consciences aient été éclairées, et cette préparation des esprits et des consciences, c'est l'éducation publique qui, seule, peut la prendre en main et l'assurer. Elle est comme la voix du devoir public, parlant à la fois dans toutes les chaires et dans toutes les écoles; elle est la conscience nationale attentive et présente en chacun de ces jeunes gens, auxquels la loi ne remettra l'exercice de tous leurs droits que lorsqu'ils auront appris toute l'étendue de leurs devoirs.

Messieurs, c'est bien ainsi que l'Université républicaine comprend son rôle, et lorsqu'on cherche à reprendre contre elle les critiques tant de fois adressées à l'Université de 1808, on confond les temps les plus divers et les institutions les moins semblables, et l'on abuse d'un nom, conservé parce qu'il était ancien et illustre, pour attaquer une institution entièrement renouvelée.

L'Université impériale pouvait se définir en deux mots : en dehors d'elle comme en elle, aucune liberté, aucune vie : c'est le monopole absolu aux mains de l'autorité absolue. C'est un instrument de règne. Messieurs, si cette Université existait encore, peu importerait que nous fussions en République : la tyrannie collective ne vaut pas mieux que celle d'un homme.

Mais nous avons le droit de dire que l'Université républicaine peut, elle aussi, se définir en deux mots : au dehors d'elle comme en elle, c'est la liberté et c'est la vie.

Au dehors d'elle, il y a quarante ans que son monopole n'existe plus, et le nombre des établissements privés qui se sont multipliés sur tous les points du territoire suffirait à prouver que la liberté de l'enseignement ne subit aucune entrave.

Au dedans, l'Université s'est transformée dans son organisation et dans son esprit. L'élection a pénétré dans ses conseils, à tous les degrés. Le statut de ses professeurs, de ses maîtres, est garanti par des lois qui remettent au jugement des pairs toutes les décisions graves, toutes les sanctions de la discipline professionnelle. La robe du professeur est

presque aussi complètement protégée que la robe du magistrat. Dans ce vaste et souple organisme, la vie circule abondamment. Jamais la science pédagogique, que quelqu'un disait récemment être morte en France, n'a été plus animée, plus variée et plus féconde; les revues spéciales, les brochures, les livres, les dictionnaires abondent; dans les réunions de professeurs, dans les assemblées des conseils élus, toutes les questions pédagogiques sont incessamment discutées; les programmes, les méthodes ont été renouvelés dans le sens d'un appel continu à l'initiative des esprits, comme la discipline a été transformée par un appel plus confiant à la spontanéité des consciences. Tout marche vers ce but : le libre développement de la personne de l'enfant, et par cette voie : le libre développement de l'action du maître.

Le pays veut la liberté dans les esprits comme dans les institutions; il la veut dans les esprits pour qu'elle soit dans les institutions; il confie cette liberté des esprits non à une corporation fermée et asservie, mais à des hommes libres choisis entre les citoyens parce qu'ils sont les plus instruits dans les divers ordres de connaissances et parce qu'ils sont dignes de la confiance publique par leur jugement, leur caractère et leur moralité.

Il ne demande pas à ceux qui entrent dans l'Université quelle est leur opinion : il veut seulement qu'ils soient capables de l'avoir librement choisie, et que chacun d'eux sache garder la disposition de soi-même.

Une fois entrés dans leur chaire, il leur assure pour toute la vie la dignité et l'indépendance. L'Université n'impose son enseignement à personne et le pays veut que personne ne lui impose son enseignement. Les droits de la pensée du maître, dans notre enseignement public, n'ont d'autre limite, mais infranchissable, que les droits mêmes de la conscience de l'enfant.

C'est ainsi que l'Université est bien ce qu'elle doit être dans notre démocratie française. Elle est le réservoir, incessamment renouvelé, de toutes les forces vives de l'esprit du pays : elle est le lieu de tradition des idées qui ont fait notre grandeur, tradition réfléchie, toujours plus éclairée et plus consciente. Elle est, pour tout dire d'un mot, l'école de la liberté de la conscience et de la pensée, en même temps que le foyer de l'unité nationale.

Messieurs, l'Université saura garder ce double caractère.

Le gouvernement républicain a pour objet de diminuer incessamment la part de l'ignorance, de l'égoïsme et de la violence dans les affaires humaines; il a le droit de s'appeler le gouvernement de la raison. L'Université tend incessamment à créer dans les esprits et dans les caractères les conditions nécessaires de cet état politique et social; son enseignement est l'enseignement de la vérité, de la justice et de la tolérance; il a le droit de s'appeler l'enseignement de la raison.

Et c'est en même temps l'enseignement du patriotisme, car le patriotisme a, lui aussi, besoin d'enseignement. On n'est pas patriote à un jour donné, on n'est pas patriote sans savoir pourquoi l'on aime sa patrie. Le patriotisme doit être une vertu réfléchie et une vertu de chaque jour. Il faut que sous ce nom de patrie soient réunis pour tous les citoyens des idées nettes, des sentiments chers et profonds. Il ne suffit pas qu'il rappelle la nécessité des intérêts communs ou qu'il provoque

la poussée subite d'un légitime mouvement d'orgueil; il faut, sous ce nom vénéré, le lien continu des pensées et des résolutions; il faut la mémoire des gloires du passé, la notion du rôle historique des ancêtres, l'amour des causes pour lesquelles la nation a combattu, la souffrance des blessures qu'elle a soufferte, la foi dans les espoirs qu'elle a formés. Et il faut que tout cela soit assez puissant sur l'esprit de chacun pour le dominer, non seulement au jour du péril extérieur où le sang généreux de la race suffirait à le pousser au sacrifice, mais tous les jours, dans la tâche obscure de l'usine ou du bureau, de l'atelier ou du foyer de famille, en tous lieux, à toute heure, de façon à produire une lente et continuelle accumulation de forces dirigées en un même sens, d'énergies consenties vers un même but, toute une préparation universelle et pourtant silencieuse, tout un travail vraiment organique qui donnera à l'effort national, au jour de l'épreuve, toute sa cohésion et toute sa puissance.

Mes chers amis, c'est cette préparation intérieure que l'Université commence en vous. Puisse-t-elle vous avoir pénétrés de la forte vertu de ses enseignements et, dans la vie privée ou publique, au milieu des difficultés de vos carrières comme dans les rangs de cette armée où vous allez bientôt prendre votre place avec une mâle allégresse, puisse-t-elle vous avoir rendus égaux à tous vos devoirs!

Les discours prononcés à l'occasion des distributions de prix des lycées de Paris, ont présenté cette année un très vif intérêt; au lycée Condorcet, M. Ribot a prononcé une admirable allocution dont nous reproduisons le passage suivant, relatif à l'étude de l'*Histoire contemporaine :*

« En écoutant tout à l'heure M. Wahl, je me disais que notre lycée a de jeunes maîtres qui sauront égaler les anciens; ils prennent pour cela la bonne méthode, celle qui consiste à ne pas les imiter de trop près, à se pénétrer de l'esprit de leur temps, à ouvrir leur âme aux souffles nouveaux. Que de changements depuis que les hommes de ma génération ont quitté le lycée! On ne nous parlait guère d'histoire contemporaine. On le fait hardiment aujourd'hui et je suis d'avis qu'on a raison, d'autant que ceux qui vous donnent ces enseignements nouveaux sont bien préparés pour le faire. Je sais que l'orateur que nous venons d'entendre a publié sur notre France d'Afrique un ouvrage justement apprécié et souvent consulté par ceux qui font les affaires du pays.

« Je pense comme lui que la connaissance de l'histoire de notre siècle est le complément indispensable d'une éducation vraiment libérale. Pas plus que lui, je n'ai peur pour vous de l'histoire d'hier ou d'avant-hier. C'est la politique au collège, comme on l'a dit; mais en devenant matière d'enseignement, en perdant ainsi l'attrait du fruit défendu, l'étude des faits contemporains cesse par là même d'exciter et de troubler ceux dont les jeunes têtes se passionnent trop aisément. Tant pis pour ceux qui la trouvent ainsi moins amusante! C'est avec sérieux que vous entendez parler pour la première fois des affaires publiques. Vous apprenez de bonne heure ce que beaucoup de vos aînés ont appris trop tard, qu'elles veulent de l'application et de la continuité dans les

vues, que rien ne s'improvise dans la politique, pas plus que dans la science, que tout progrès est le résultat d'un long travail et d'efforts soutenus.

« Vous n'aurez pas tous à prendre une part directe aux affaires publiques; mais vous serez tous des hommes de votre temps, capables d'influer par votre activité, en quelque sens qu'elle se déploie, sur les destinées de votre pays. Quand on a reçu, comme vous, une culture intellectuelle qui fait de vous les guides naturels de votre génération, on a le devoir de se préparer à ce rôle, de ne rien négliger pour le remplir d'une manière profitable à la France. Formez-vous donc des convictions solides, apprenez à avoir une opinion, à être de votre avis. C'est chose plus rare et plus difficile qu'on ne croit. Défiez-vous de l'abus de la critique qui, à force de raffinements et d'explications ingénieuses, aboutit au scepticisme, à l'incapacité de vouloir et d'agir. Quand vous aurez choisi votre voie, ne rougissez pas de passer pour avoir en politique comme dans toutes les choses importantes de la vie, de grands partis pris. Rien n'est pire que de laisser flotter sa pensée, d'hésiter entre les diverses opinions sous prétexte que la vérité ne se laisse pas enfermer dans des formules et que toute opinion est nécessairement incomplète ou fausse par quelque côté. »

Au lycée Henri IV, M. Gaston Boissier a dit que, quoiqu'il n'ait été ni élève ni professeur à Henri IV, un fort lien l'unissait à ses auditeurs :

« Je sais que je suis ici, s'est-il écrié, sur une terre classique et que cette vieille maison des Génovéfains a conservé un parfum d'antiquité...

« Ce n'est pas un mérite bien commun par le temps qui court, que de conserver l'amour des langues et des littératures antiques. Elles ont été fort attaquées dans ces dernières années, et vous n'êtes pas sans en savoir quelque chose. Les murs du lycée ne sont pas assez hauts, ni les portes assez closes, pour empêcher tous les bruits du dehors de passer. Qui sait ? ces questions qui ont ému l'opinion publique, peut-être les avez-vous quelquefois agitées dans vos entretiens, et je suppose que, tandis que les studieux défendaient ardemment notre système d'études, il a pu trouver quelques ennemis parmi ceux que le latin épouvante et que le grec effarouche.

« De tous les reproches qu'on lui adresse, — que quelques-uns de vous lui ont adressés peut-être, — je n'en veux retenir qu'un, celui auquel vous avez dû être le plus sensibles. Quand on est jeune, comme vous, on redoute de passer pour un arriéré, pour un rétrograde ; on veut être dans le mouvement ; on affecte de prêcher les idées nouvelles, comme de porter les dernières modes. Après tout, vous n'avez pas tort. A votre âge, à tous les âges, il est bon de regarder devant soi, de marcher franchement dans les sentiers de l'avenir, et je vous assure que, s'il m'était prouvé que l'éducation que nous donnons dans nos collèges ne fût qu'une routine du passé, à laquelle seul nous attache le respect superstitieux des traditions, une vieillerie qu'aucun souffle nouveau ne vivifie, je me garderais bien de la défendre. Mais je suis fermement convaincu que, sous cette immobilité apparente, il y a plus de nouveauté et de vie qu'on ne le suppose. Il est bien vrai que les auteurs qu'on explique dans nos classes sont restés les mêmes depuis des siècles; que voulez-vous? on a jugé qu'il était sain de faire vivre la jeunesse dans

la compagnie des hommes de génie dont la gloire n'est contestée de personne; de ceux-là, il n'y en a pas beaucoup, il faut bien les prendre où ils sont. Mais est-il vrai qu'ils n'aient plus rien à nous apprendre? Avons-nous épuisé tout ce qu'il y avait en eux de sève et de vie? J'ai une raison personnelle de ne pas le croire : voilà plus de cinquante ans que je les fréquente, et je m'aperçois qu'ils ont toujours quelque chose de nouveau à me dire.

« Vous vous demanderez, sans doute, comment il se fait qu'ils aient suffi jusqu'ici à l'éducation des gens de toutes les époques. La réponse est bien simple : c'est que chaque époque a sa façon de les étudier, et que les abordant d'un autre côté, il est naturel qu'elle y trouve ce qu'avant elle on n'y avait pas vu. Dans ce champ, où le XVIIe siècle avait si largement moissonné, il semblait qu'il n'eût rien laissé à glaner après lui, et pourtant le XVIIIe siècle y a fait aussi de bonnes récoltes. Rappelez-vous ce que Lucrèce a fourni à la société du baron d'Holbach, ce que Diderot trouvait dans Sénèque; songez que de ces mêmes classique où Rollin prenait des leçons de sagesse, d'obéissance, de discipline, les gens de 89 ont tiré la Révolution. »

Au lycée Louis-le-Grand, M. Larroumet a défini en ces termes l'esprit universitaire :

« Ce que représente, aux yeux de l'Université, cette personne morale de Louis-le-Grand, permettez-moi de le rappeler ici. Bien d'autres l'ont déjà fait; mais, par une rencontre singulière, il se trouve que les vieux murs où vous receviez d'habitude vos couronnes achèvent de tomber et que cet amphithéâtre qui vous donne l'hospitalité aura, dans quelques jours, le même sort. Sur leurs ruines s'élèvent des édifices plus dignes de la jeunesse française. Mais il y a dans ces pierres caduques une âme qui mérite de leur survivre. Il faut qu'elle persiste dans le nouveau Louis-le-Grand et la nouvelle Sorbonne, car, après avoir fait dans le passé la gloire de ces noms illustres, elle seule peut la continuer dans l'avenir.

« Cette âme, c'est le vieil esprit universitaire, qui n'est lui-même qu'un souple et large humanisme, aussi épris du progrès que respectueux de la tradition; c'est l'esprit de la France elle-même, animé par cette conviction qu'après la patrie et la liberté ce qu'il y a de meilleur en ce monde, ce sont les sciences et les lettres; c'est, n'en déplaise aux pédants, qui ne sont pas tous des fervents d'Athènes et de Rome, la haine du pédantisme; c'est le mépris des vaines formules et des servilités d'esprit; c'est la volonté de penser par soi-même et de dire sa pensée, quelque peine que cela coûte et quelque risque que cela fasse courir; c'est la conviction profonde que, sans l'étude libre et la chaire ouverte aux souffles vivifiants du dehors, il n'y a que des maîtres sans dignité et des élèves sans conviction.

Dire que l'esprit universitaire signifie timidité et routine, c'est le traiter avec une étrange ingratitude. On oublie, en parlant de la sorte, que, si, au cours de notre siècle, les idées de la Révolution française ont fait leur chemin à travers toutes les réactions, c'est en grande partie parce que l'Université les conservait et les transmettait, même sous les surveillances hostiles et les défiances haineuses. Ce n'est pas précisément ce que son fondateur avait espéré d'elle; mais, libérale comme

l'antiquité, qu'elle étudiait sans cesse, respectueuse de toutes les croyances sincères, partageant les intérêts intellectuels et moraux des classes parmi lesquelles se recrutaient ses maîtres et ses élèves, vivant en un mot de la vie nationale, elle subissait l'influence profonde de la société moderne et la lui rendait, précisée et consciente. »

A l'École alsacienne, M. Burdeau présidait.

Le nouveau ministre de la marine a fait l'éloge du système d'enseignement donné à cette École, où l'on n'invite pas l'élève à porter ses efforts sur une branche déterminée d'instruction, mais à faire un effort continu, long, persévérant, portant sur tous les points à la fois.

« Eh bien, mes chers amis, c'est un système qui rendra service à notre pays. Je n'ai pas peur que nous manquions jamais d'hommes d'énergie, je n'ai même pas peur, quelque prix extraordinaire que j'attache à la présence dans un peuple d'une élite d'hommes supérieurs, je n'ai pas peur que nous manquions d'hommes supérieurs; mais ce qui m'inquiète, ce qui mérite d'appeler l'attention de tous les patriotes, c'est le point de savoir si cette race acquerra les qualités de ténacité, de volonté solide et continue, sans lesquelles il lui serait peut-être difficile de faire face aux difficultés que la rivalité de nations, hier jeunes, aujourd'hui adultes et redoutables, accumule sur notre route...

« Si de cette école, si de l'éducation qui s'y donne peuvent sortir des caractères ainsi trempés, si, dans quelques années, sur la surface de ce pays, peuvent se trouver disséminés quelques milliers, quelques centaines peut-être d'hommes opiniâtres, d'hommes invincibles dans leurs résolutions, d'hommes patients, je le répète, jusque dans la défaite, et ayant appris à ne désespérer jamais de la France, alors nous pourrons affronter sans crainte toutes les épreuves, elles tourneront toutes au profit de notre pays : car une seule chose pourrait le trahir, ce serait la défiance de lui-même, ce serait l'hésitation devant les premiers coups de la fortune, ce serait le défaut de cette conviction suprême que, si nous ne voulons pas être vaincus, il n'y a personne au monde qui puisse définitivement nous vaincre. »

M. Burdeau termine en s'adressant à ceux qui n'ont pas remporté de succès scolaires :

« Sachez-le bien, ce ne sont pas ceux que l'on nomme, ce ne sont pas ceux qui apparaissent sur le devant de la scène et qui, exécutant le plus souvent des fatalités historiques, semblent jouer les premiers rôles, non, ce ne sont pas ceux-là qui font la force profonde ni la gloire durable d'un pays : ce sont les humbles, ceux dont la vertu ignorée fait la prospérité et l'honneur des familles, voilà les hommes sur qui repose finalement l'avenir de tout un pays.

« Qui donc a fait la France à travers la série des siècles? Oh! je ne veux pas même penser un instant aux héros qui ont illustré notre histoire sans les saluer bien bas et leur apporter l'hommage de ma vénération; mais, à côté d'eux, derrière eux, dans l'ombre, que n'a pas fait cette foule de bons Français inconnus, qui ont travaillé, qui ont élevé leurs enfants, qui les ont préparés à tous les sacrificcs et qui, eux-mêmes, sans espérer la gloire, sont allés mourir quand il le fallait

sur tous les champs de bataille et ont jonché de leurs corps anonymes la route par laquelle devait passer le char triomphal de la patrie.

« Vous appartiendrez à cette foule, mes chers amis, et, alors, vous pourrez vous rendre tout bas, dans votre conscience modeste, ce témoignage que c'est de votre dévouement qu'est faite la grandeur apparente des autres et que c'est de votre obscurité qu'est faite l'auréole de gloire qui continuera en grandissant à environner le nom de la France. »

D'autres discours ont été prononcés par MM. François Coppée, de Vogüé, etc.

Par décret du 27 juin sont nommés, pour quatre ans, membres du Conseil supérieur de l'Instruction publique :

M. Boutmy, membre de l'Institut, directeur de l'École libre des sciences politiques;

M[lle] Salomon, directrice d'institution secondaire libre à Paris;

M. Figuiéra, chef d'institution secondaire libre à Paris, président de l'Association des chefs d'institution de la Seine;

M. Josserand, en religion frère Joseph, supérieur général de l'Institut des frères des écoles chrétiennes.

On trouvera dans la 374[e] et dans la 375[e] livraison de la *Grande Encyclopédie* (1) un ensemble d'articles sur l'*Enseignement*, œuvre de MM. Henri Marion et A.-M. Berthelot. Ces noms nous dispensent de tout éloge; nous nous bornerons donc à énumérer à nos lecteurs les principaux paragraphes de ce travail : *Enseignement* (Philosophie et Pédagogie générale, Historique — Politique). Enseignement primaire (élémentaire et supérieur) en France et à l'étranger. — Enseignement complémentaire. — Statistique. — Intervention de l'État dans la question d'enseignement primaire. — Enseignement secondaire (Pédagogie. — Enseignement secondaire classique. — Enseignement secondaire des jeunes filles.) — Enseignement supérieur, enseignement professionnel et technique.

(1) H. Lamirault et C[ie], 61, rue de Rennes, Paris.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire du 17 juin concernant les garanties assurées aux fonctionnaires de l'enseignement secondaire.

Monsieur le Recteur, l'article 31 du décret du 28 août 1891, relatif aux répétiteurs des lycées et collèges, porte que « les répétiteurs seront toujours entendus et leurs explications écrites transmises à l'autorité compétente avant qu'une mesure disciplinaire soit prononcée contre eux ».

Lors de la discussion du projet de décret par le Conseil supérieur de l'instruction publique, l'Administration a déclaré que les garanties dont il s'agit étaient assurées à tous les fonctionnaires de l'Université; cette déclaration a été renouvelée devant le Conseil, dans sa session de décembre 1891, en réponse à un vœu qui avait été déposé par plusieurs membres de la haute assemblée; d'autre part, la circulaire du 31 décembre 1891 (1) a déterminé les conditions dans lesquelles l'article précité serait appliqué; elle a stipulé notamment que l'avertissement donné au fonctionnaire accompagnerait toujours l'avis donné à l'autorité supérieure, alors même qu'un rapport ou des notes défavorables concernant ce fonctionnaire ne seraient pas de nature à provoquer immédiatement à son égard une mesure disciplinaire.

Je vous prie de vouloir bien rappeler ces dispositions à MM. les proviseurs et principaux de votre ressort. Il importe qu'elles soient libéralement appliquées à tous les degrés de la hiérarchie administrative.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Léon Bourgeois.

(1) Extrait de la circulaire du 31 décembre 1891 :

« Les garanties assurées par l'article 31 aux maîtres répétiteurs, comme à tous les fonctionnaires de l'Université, sont, pour ainsi dire, de droit commun. Elles étaient aussi déjà d'usage commun. Il y a avantage pour tous, pour les chefs comme pour les subordonnés, à ce qu'elles soient formellement reconnues et consacrées par une règle précise.

« Alors même qu'un rapport ou des notes défavorables concernant un fonctionnaire ne seraient pas de nature à provoquer immédiatement à son égard une mesure disciplinaire, si ce rapport ou ces notes visent, non pas seulement son intelligence, sa capacité, ses aptitudes professionnelles, mais sa conduite, son caractère, l'accomplissement de ses devoirs professionnels, il est juste et nécessaire qu'un avertissement donné au fonctionnaire accompagne toujours l'avis donné à l'autorité supérieure.

« Quand une faute n'entraîne une répression que par sa persistance ou sa répétition, l'avertissement préalable doit toujours précéder la punition. »

Décret du 27 juin relatif au classement des professeurs et des principaux chargés de classe dans les collèges communaux de garçons.

Le Président de la République française, vu les lois de finances des 26 décembre 1890 et 21 mars 1891 ; vu les décrets du 11 août 1887, 20 juillet 1889 et 7 juillet 1890; vu l'avis du Comité consultatif de l'enseignement public (Section de l'enseignement secondaire); vu l'avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique, décrète :

Article premier. — Les professeurs des collèges communaux de garçons sont divisés en trois ordres.

Art. 2. — Nul ne peut être nommé professeur de premier ordre, s'il n'est pourvu d'une agrégation de l'enseignement secondaire ou d'une licence ès lettres ou ès sciences, ou d'un certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire ou du brevet de Cluny.

Nul ne peut être nommé professeur de deuxième ordre, s'il n'est pourvu d'un baccalauréat ou d'un brevet de capacité de l'enseignement spécial obtenu antérieurement au 1er janvier 1887.

Nul ne peut être nommé professeur de troisième ordre, s'il n'est pourvu du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique.

Art. 3. — Le nombre des professeurs de collèges de chacun des trois ordres est déterminé dans chaque collège par le nombre des chaires de premier, de deuxième et troisième ordre, prévues au traité concernant l'entretien de l'établissement ou inscrites au traité au cours de son exécution.

Art. 4. — Chaque ordre comprend quatre classes.

Les traitements sont fixés ainsi qu'il suit :

1er ordre : 1re classe, 3 400 fr.; 2e classe, 3 100 fr.; 3e classe, 2 800 fr.; 4e classe, 2 500 fr.

2e ordre : 1re classe, 2 700 fr.; 2e classe, 2 400 fr.; 3e classe, 2 100 fr.; 4e classe, 1 900 fr.

3e ordre : 1re classe, 2 400 fr.; 2e classe, 2 100 fr.; 3e classe, 1 900 fr.; 4e classe, 1 600 fr.

Art. 5. — L'indemnité d'agrégation et l'indemnité d'admissibilité à l'agrégation sont payées aux ayants-droit en dehors des traitements désignés ci-dessus.

Art. 6. — Les allocations supplémentaires accordées sur les fonds communaux ne sont pas passibles de retenues pour le service des pensions civiles.

Toutefois, les professeurs qui sont actuellemeut en possession d'une allocation soumise à retenue continueront à subir la retenue sur cette allocation jusqu'à ce que, par suite de promotion de classe, ils obtiennent un traitement régulier égal ou supérieur à celui dont ils jouissent actuellement.

Art. 7. — Les professeurs de chaque ordre sont répartis, ainsi qu'il suit, dans les quatre classes :

20 p. 100 dans la première; 20 pour 100 dans la deuxième; 30 pour 100 dans la troisième; 30 pour 100 dans la quatrième.

Art. 8. — Les promotions ne peuvent avoir lieu d'une classe à une autre qu'après quatre ans passés dans la classe inférieure.

Art. 9. — Lorsqu'un professeur est maintenu par nécessité de service dans une chaire d'un ordre inférieur à celui dans lequel son grade le rend apte à être placé, il demeure classé dans l'ordre de la chaire qu'il occupe; mais le temps passé par lui en activité, dans ces conditions, depuis l'acquisition de ce grade, lui est compté, lorsqu'il est classé dans l'ordre supérieur, comme service actif dans cet ordre et peut donner droit à une promotion dans les conditions prévues à l'article 8.

Art. 10. — Les principaux qui occupent une chaire prévue au traité constitutif du collège sont répartis, à ce titre, en trois classes.

Ils reçoivent des indemnités fixées ainsi qu'il suit :

Principaux pourvus de la licence ou d'un certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire occupant une chaire de premier ordre :

1re classe, 3400 fr.; 2e classe, 3100 fr.; 3e classe, 2800 fr.

Principaux bacheliers occupant une chaire de premier ou de deuxième ordre :

1re classe, 2700 fr.; 2e classe, 2400 fr.; 3e classe, 2100 fr.

Ces dernières indemnités sont majorées de 300 francs pour les principaux pourvus de la licence ou d'un certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire occupant, par nécessité de service, une chaire de deuxième ordre.

Les promotions d'une classe à une autre ne peuvent avoir lieu qu'après quatre ans passés dans la classe inférieure. Elles sont toutes accordées au choix.

L'indemnité de principalat prévue au traité constitutif du collège ne se confond pas avec les indemnités ci-dessus.

Art. 11. — Les prescriptions des articles précédents auront leur effet à partir du 1er juillet 1892.

Art. 12. — Sont et demeurent rapportées les dispositions des décrets et arrêtés contraires au présent décret.

Art. 13. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Léon Bourgeois.

BIBLIOGRAPHIE

Ferdinand Lot, *L'Enseignement supérieur en France : ce qu'il est, ce qu'il devrait être.* — F. A. Aulard, *Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême.* — Berthold Zeller, *La Minorité de Louis XIII.* — Vauthier, *Das Staatsrecht des Konigreichs Belgien.*

L'Enseignement supérieur en France : ce qu'il est, — ce qu'il devrait être, par Ferdinand Lot (1 vol. in-12, Paris, Welter, 1892). — Le volume de M. Lot est l'œuvre d'un esprit indépendant et hardi, plein d'une fougue généreuse, que les routines, les abus et les sophismes de toute sorte qui compromettent le développement de notre enseignement supérieur, affligent et indignent, et qui se met en devoir de les dénoncer avec une verve et une franchise impitoyables. C'est dire tout ensemble que ce mémoire n'a rien de banal et qu'il n'est pas fait pour plaire à tout le monde. Certes, le ton en est très âpre, agressif même, mais il s'y rencontre trop de vérités incontestables, trop de remarques justes et pénétrantes pour qu'il soit équitable de s'arrêter à cette question de forme et de tactique. L'auteur a voulu évidemment frapper fort et il lui est arrivé — ce qui se produit d'ordinaire en pareil cas — de frapper çà et là trop fort. Peut-être eût-il mieux valu, dans l'intérêt même du succès de cette œuvre, procéder avec plus de réserve et de ménagement, user davantage de l'insinuation et des artifices oratoires, en un mot, présenter les critiques sous une forme plus sereine, mais l'auteur n'en a pas jugé ainsi. Que de choses cependant, si désagréables soient-elles, ne se font accepter qu'à ce prix! Nous ne nous attarderons donc pas à relever les traits exagérés, les comparaisons pessimistes, les contrastes rendus par trop saisissants, qui peuvent dans ce livre choquer les esprits modérés et effaroucher les âmes sensibles : il vaut mieux dire tout de suite que, malgré ses couleurs sombres, ce tableau, tracé par un érudit de valeur ayant déjà fait ses preuves (1), mérite d'attirer très sérieusement l'attention et qu'il est digne, à tous égards, d'être étudié et discuté point par point. Il serait vraiment fâcheux qu'à une époque qui se pique d'être exempte de préjugés et de tolérer toutes les audaces, une œuvre de ce genre, dont ni les intentions ni la sincérité ne sauraient être suspectées, passât inaperçue.

Avant d'exposer l'état de notre haut enseignement, l'auteur trace une rapide esquisse de l'organisation des Universités allemandes, groupant sous les quatre chefs suivants les différences essentielles qui, suivant lui, assurent une « supériorité écrasante » au système adopté par nos voisins : 1° l'Université allemande n'a pas à juger les élèves de l'enseignement secondaire; 2° elle ne décerne pas de grade d'État,

(1) M. Lot est l'auteur d'un ouvrage historique récemment paru : *les Derniers Carolingiens*, qui témoigne de qualités d'esprit tout à fait distinguées.

le doctorat n'étant qu'un titre honorifique; 3° par là même, elle n'est pas soumise à l'ingérence de l'État dans l'établissement de son programme d'enseignement; 4° l'enseignement supérieur se recrute lui-même. M. Lot insiste surtout sur le second et le troisième point qu'il considère comme les plus importants. « L'hégémonie scientifique de l'Allemagne, nous dit-il, vient surtout de ce que ses Universités ne décernent pas de grades donnant accès à des fonctions publiques. Par suite, elles peuvent donner un enseignement absolument désintéressé et scientifique, étant débarrassées de toute préoccupation d'examen et de concours. » Il termine cet exposé par une longue citation empruntée au *Rapport sur l'état de l'instruction publique dans quelques pays de l'Allemagne et particulièrement en Prusse*, de Victor Cousin. On relira avec plaisir ce remarquable développement d'un intérêt tout à fait actuel dont les conclusions, si justes et si élevées, ne semblent pas avoir été formulées il y a plus de soixante ans. L'auteur entreprend ensuite de passer en revue tous les rouages de l'enseignement supérieur en France. Il commence par les Facultés et en examine successivement : 1° l'organisation et les méthodes; 2° les maîtres; 3° les étudiants. Il laisse systématiquement de côté, dans ce tableau, les Facultés de médecine et de droit, non pas, remarque-t-il, qu'il n'y ait beaucoup à dire sur leur organisation, mais elles ont un auditoire assuré et répondent à des besoins tellement urgents qu'elles attirent forcément la sollicitude de l'État. Son étude est donc limitée aux Facultés de lettres et de sciences, et plutôt aux premières qu'aux secondes. L'auteur ne trouve l'enseignement supérieur ni dans la licence ès lettres, ni dans l'agrégation. Cette dernière institution est, de sa part, l'objet d'une sortie virulente, dont les termes, il faut bien l'avouer, ne sont rien moins qu'excessifs. Les témoignages cités, d'ailleurs, par lui à l'appui de sa discussion et empruntés aux autorités compétentes, prouvent qu'au fond tout le monde est de son avis. Dans le chapitre consacré aux maîtres, M. Lot réclame une modification complète du système de recrutement des maîtres de conférences. Il veut qu'on exige de ces derniers le doctorat, trouvant inadmissible qu'un enseignement important puisse être confié à un homme qui n'a encore fait aucune preuve d'originalité d'esprit. L'unification de « tout ce fouillis » de titres, *chargés de cours complémentaires, auxiliaires, chargés de conférences*, etc., paraît indispensable à l'auteur qui propose l'appellation générale de *professeur extraordinaire*. Le nombre des maîtres lui semble également insuffisant. « Pour que toutes les branches de la science soient représentées dans une ville, pour que celle-ci possède une véritable Université, il faut que la Faculté des lettres compte un minimum de 25 à 30 maîtres et la Faculté des sciences au moins autant. Quelle que soit la largesse de l'État et des pouvoirs locaux, ils ne pourront évidemment supporter les frais énormes qu'entraînerait un pareil personnel. Il est un moyen bien simple de pourvoir sans grands frais aux nécessités nouvelles, c'est d'emprunter à l'étranger l'institution des *privat-docent*. » Seulement, comme l'habitude de faire payer le professeur par les étudiants aura quelque peine à s'établir dans notre pays, le *privat-docent* français devra recevoir une subvention de l'État. Le corps des professeurs extraordinaires se recruterait parmi ces docteurs libres, et les professeurs titulaires parmi les

professeurs extraordinaires. De cette manière, le professeur d'Université serait constamment tenu en haleine, « talonné par la concurrence ». Le titulaire ne sera plus, comme cela arrive trop souvent, un fonctionnaire qui arrive à l'ancienneté, mais un savant qui ne doit sa position qu'à son mérite et à un travail continu et acharné. L'auteur critique ensuite la spécialisation des chaires et les titres étranges que la routine laisse à l'heure actuelle subsister en pleine Sorbonne. Une statistique générale des étudiants, qui paraît avoir été dressée avec le soin le plus minutieux et la critique la plus sévère, sera consultée avec fruit. M. Lot a pris soin d'éliminer les étudiants fictifs, notamment les correspondants. Il nous affirme que certaines Facultés grossissent ainsi le nombre de leurs élèves. Telle Faculté est particulièrement habile en ce genre de supercherie : elle annonce pompeusement 165 étudiants en lettres, alors qu'elle n'en a, en réalité, qu'une quarantaine. Le chapitre réservé aux écoles spéciales n'est ni le moins piquant, ni le moins personnel du volume. La plupart de ces établissements sont l'objet d'attaques vigoureuses, que les gens les plus respectueux des vieilles traditions ne pourront s'empêcher de lire avec plaisir. S'il y a une école, en particulier, dont M. Lot ne soit pas partisan, c'est sûrement l'École polytechnique : « Il faut avoir le courage de le dire, cet établissement, après avoir rendu d'immenses services, est devenu peu à peu une pierre d'achoppement pour toute tentative sérieuse du relèvement de l'enseignement scientifique. Par ses privilèges injustifiés, elle attire à elle l'élite intellectuelle à qui son organisation ne permet pas de donner une éducation vraiment scientifique. » Ce n'est point la première fois qu'un pareil langage se fait entendre, ce ne sera pas non plus la dernière. L'auteur passe ensuite en revue les différentes sciences qui constituent ou devraient constituer l'enseignement normal d'une Faculté de lettres : philologie classique, grammaire, langues celtiques, histoire, archéologie, géographie, philosophie, orientalisme. Nous pensons qu'il exagère la portée de plusieurs branches de ces enseignements et qu'il souhaite pour un certain nombre d'entre elles une extension trop considérable. Les statistiques du personnel enseignant de l'Allemagne influent trop sur ses appréciations. Néanmoins, les comparaisons qu'il établit sont instructives et méritent d'être étudiées de près. Pour ce qui est de cette affirmation que la France se trouve, au point de vue de l'outillage scientifique, en arrière non seulement de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Italie, de la Russie mais de petites nations telles que la Suisse, la Hollande, la Suède, c'est là un point essentiel sur lequel nous avouons ne pas partager les convictions de l'auteur. Nous n'insistons pas sur la conclusion qui renferme l'exposé des réformes générales indispensables (1). Nous aimons mieux y renvoyer les lecteurs de cette *Revue* en leur assurant qu'ils trouveront traitées dans ces pages, d'une manière neuve et originale, quelques-unes des questions qui leur tiennent le plus à cœur.

Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême (1793-1794), essai historique par F.-A. Aulard. — Voilà un livre complet et définitif sur

(1) Ajoutons que le volume se termine par une bibliographie du sujet, utile à consulter.

l'une des questions les plus graves de l'histoire révolutionnaire, restée jusqu'à présent assez peu explorée. Nul n'ignore la place considérable occupée par le problème religieux dans les événements de cette période puisqu'on serait en droit d'affirmer que ce problème redoutable se retrouve derrière tous les autres. M. Aulard a choisi dans cette partie de l'histoire de la Révolution l'épisode le plus caractéristique qui est aussi celui qui a marqué davantage dans la mémoire des hommes et il l'a traité avec l'étendue d'informations et la rigueur de méthode qui assurent à ses travaux une autorité incontestable. On sait qu'en l'an II la France révolutionnaire essaya, sans y réussir, d'abolir la religion chrétienne au moyen du culte de la Raison, puis de la remplacer par le culte de l'Être suprême. « Cette tentative, continue M. Aulard, étonna, en l'effrayant, l'Europe d'alors; mais comme elle a échoué, on la trouva ensuite plus scandaleuse qu'intéressante, et il a été de bon goût de présenter le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême comme une des plus folles aberrations du délire révolutionnaire. » Certains écrivains, réagissant contre ce jugement sommaire, ont considéré l'hébertisme antichrétien comme la réalisation heureuse des idées du groupe encyclopédique; d'autres ont représenté le déisme de Robespierre comme la religion la plus propre à satisfaire les aspirations de notre race. Michelet a pensé le contraire, trouvant qu'une religion de la patrie et de l'humanité était infiniment plus conforme aux instincts populaires de notre pays. Un tel culte eût orienté l'âme française dans un sens conforme à son génie et eût peut-être rayonné sur le monde. On sait à quel point cette question préoccupa Quinet durant toute sa vie. Cet historien n'a pas rêvé le triomphe de la libre pensée, loin de là, puisqu'il reproche aux révolutionnaires de n'avoir pas demandé au christianisme même la religion des temps nouveaux. La conclusion implicite de tant de railleries éloquentes sur les conceptions étroites d'un Hébert ou d'un Robespierre, c'est, en somme, qu'il eût fallu se borner à convertir la France au protestantisme. En résumé, la plupart des écrivains se sont demandé ce qu'aurait dû être cette tentative religieuse, plutôt qu'ils n'ont cherché à voir ce qu'elle a été réellement. M. Aulard a entrepris le premier l'enquête critique et minutieuse qui pouvait seule jeter quelque lumière sur ce mouvement, qui est, nous dit-il, un des plus curieux de l'histoire de la France et de l'humanité. Il l'a exposé dans son ensemble et d'après les faits, montrant les origines du culte de la Raison, ses préliminaires et ses débuts, la façon dont il fut compris à Paris, sa diffusion en province, l'attitude des philosophes et du peuple à son égard, les tentatives faites pour le formuler en rite; il dégage enfin son caractère général. Il aborde ensuite le culte de l'Être suprême, esquisse le rôle de Robespierre, les circonstances qui ont accompagné le rapport et le décret du 18 floréal an II et décrit, en un tableau coloré, la mémorable journée du 20 prairial an II (Fête de l'Être suprême). Après avoir donné des détails analogues à ceux donnés plus haut sur l'accueil fait par la province aux conceptions de Robespierre, l'auteur indique comment le nouveau culte se perd, en quelque sorte, dans le patriotisme. La journée du 9 thermidor forme l'épilogue naturel de cet étrange drame religieux dont nous connaissons maintenant, grâce à M. Aulard, les moindres péripéties.

La Minorité de Louis XIII. Marie de Médicis et Sully (1610-1612), par BERTHOLD ZELLER (1 vol. in-8, Paris, Hachette, 1892). — M. Zeller vient de commencer une histoire d'ensemble de la minorité de Louis XIII, conçue sur un plan étendu, et basée sur des recherches nouvelles entreprises dans les correspondances diplomatiques des ambassadeurs du gouvernement florentin et de la république de Venise. Ce premier volume comprend les premiers temps de la régence, et s'étend depuis la mort de Henri IV jusqu'au commencement de l'année 1612. C'est le gouvernement de Marie de Médicis qui s'établit avec sa politique propre, son personnel de favoris impopulaires, ses desseins téméraires et dangereux. Ce qui fait l'unité de cette première période, c'est le conflit permanent qui, dès l'origine, divise la régente et le représentant des traditions du règne précédent, Sully. Avec l'année 1611, le ministre de Henri IV quitta définitivement la scène politique. C'est désormais avec les princes du sang que Marie de Médicis devra surtout compter. La faiblesse de nos voisins, qui avait déjà fait la force de Henri IV, contribua singulièrement à assurer le salut du pays, compromis, d'autre part, par des intrigues mesquines et de misérables préoccupations personnelles. Qu'un prince habile et puissant se fût dressé en face de la monarchie française pendant les sept années qui suivirent la mort du Béarnais, c'en était fait du rôle de la France au XVII[e] siècle. Heureusement, ses destinées furent complètement sauvegardées au dehors. Les vaines agitations intérieures, l'effacement extérieur dont la France donna le spectacle pendant la minorité, laissèrent, si l'on peut dire, la situation mûrir à son profit, l'esprit du jeune roi se former et le génie de celui qui devait poursuivre d'une main si ferme et si déliée l'œuvre de Henri IV, s'exercer au maniement des affaires. Un fait curieux qui se dégage à travers cette histoire, c'est que la veuve de Henri IV, désireuse de grandir un rôle dont les petits côtés n'étaient que trop apparents, chercha toujours à établir des rapprochements entre les événements de son temps, et ceux auxquels avait présidé sa parente, la veuve de Henri II. Mais, en 1610, les circonstances sont beaucoup moins tragiques qu'en 1560, et cette imitation puérile n'aboutit souvent qu'à une parodie dépourvue de gravité. Les personnages en scène sont inférieurs à tous les égards. Les guerres civiles n'ont plus pour excuses le fanatisme et les ardeurs de la foi persécutée ; elles ne se font plus que pour de vulgaires intérêts d'argent. La prodigieuse faveur de Concini, les étapes successives de la disgrâce de Sully, l'attitude du prince de Condé, les débuts orageux de l'année 1611 qui voit s'accomplir la retraite du surintendant, le renversement des plans de Henri IV et le rapprochement avec l'Espagne, les délibérations si importantes de l'assemblée de Saumur, les entreprises matrimoniales et les catastrophes successives qui marquent la fin de l'année 1611 avec les morts de la duchesse de Mantoue, du duc de Mayenne, de la reine d'Espagne et du duc d'Orléans : tout cela est exposé avec des détails neufs et abondants qui mettent en relief le caractère particulier de cette étrange histoire et la physionomie de chacun des personnages si intéressants, quoiqu'en général peu recommandables, qui s'y trouvèrent mêlés.

Das Staatsrecht des Konigreichs Belgien, von D[r] M. VAUTHIER, professor an der Universität Brüssel. 1 vol. gr. in-8, Fribourg-en-Brisgau,

librairie Mohr, 1892. — La belle collection de manuels de droit public entreprise sous la direction de M. Marquardsen se poursuit avec activité. C'est le tableau le plus complet et le plus exact qui ait été tenté jusqu'à présent des institutions de chacun des États actuels. Une œuvre si vaste et si sérieuse n'intéresse pas seulement les jurisconsultes ou les hommes politiques : elle traite d'un trop grand nombre de questions pour s'adresser à une catégorie restreinte de travailleurs. Pour peu qu'on songe à la multiplicité des rouages d'une nation moderne, à la complexité de notre vie publique, on se rendra facilement compte de l'étendue et de la variété d'un pareil tableau. Les choses de l'instruction y occupent, comme de juste, la place qui leur est due. Le lecteur, désireux de se rendre compte de l'organisation de l'enseignement à tous ses degrés, propre à chaque pays, trouvera là tous les éléments d'information désirables, groupés méthodiquement et donnant l'état précis de la législation en vigueur. Après l'excellent manuel consacré au droit public français par M. André Lebon, voici celui du droit public belge, Il est dû à M. Maurice Vauthier, déjà connu par une savante *Étude sur les personnes morales dans le droit romain et dans le droit français*, également appréciée des jurisconsultes et des historiens. L'exposé qu'il vient de présenter des institutions de son pays, remarquable par la clarté et la sobriété de la composition, prendra place parmi les plus remarquables de la collection. C'est une œuvre vraiment neuve et personnelle, puisque la plupart des matières traitées n'avaient été jusqu'à présent l'objet d'aucune étude complète et approfondie. L'auteur s'est ainsi trouvé dans la nécessité de se livrer à des enquêtes minutieuses et à des dépouillements considérables. C'est à ce prix seulement qu'il a pu réussir à présenter en un corps de doctrine l'ensemble complexe des institutions qui régissent la nation belge à l'heure présente.

Une introduction historique donne le tableau succinct des différents éléments qui ont contribué à la formation de la Belgique actuelle. Nous attirerons ensuite particulièrement l'attention sur les chapitres consacrés à la constitution politique, aux pouvoirs législatifs et aux assemblées, dont le mode de recrutement appelle des réformes si nécessaires, aux impôts, à l'administration communale, si importante et si fortement constituée dans ce pays, enfin à tout ce qui concerne l'enseignement public et les cultes. Au moment où la Belgique traverse une crise politique intérieure, si importante à tous égards, le savant tableau tracé par M. Vauthier offre un véritable intérêt d'actualité. On ne saurait trop recommander ce livre à toutes les personnes désireuses de suivre de près l'évolution décisive qui est en train de s'accomplir chez nos voisins et de pénétrer dans le détail d'une vie publique, à laquelle nous n'avons pas le droit de rester indifférents.

A. L.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 29050

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

N S'ABONNE : EN FRANCE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

ALSACE-LORRAINE

rasbourg, Ammel, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE

Berlin, Asher et Cie, Le Soudier, Mayer et Muller, Nicolaï, G. Schefer.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trevendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold.
FribourgenBrisgau, Fehsenfeld.
Gœttingue, Calvœr.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Ræcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kæster.
Iéna, Frommann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Hæseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rübe, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Stiller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, Gérold, Frick, Mayer et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Révai, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Inspruck, Rauch.
Klausenbourg, Demjén.
Lemberg, Gubrynowicz.
Prague, Calve.

ANGLETERRE

Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe broth's.
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et Co, Deighton Bell et Co.
Dublin, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
Edimbourg, John Menzies et Co.
Glasgow, John Menzies et Co.
Oxford, Parker.

BELGIQUE

Bruxelles, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Host, Vuylsteke, Engelke.
Liège, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
Louvain. Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES

Alger, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavault St-Lager.
Saïgon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Fort-de-France, Déclémy.

DANEMARK

Copenhague, Host.

ÉGYPTE

Alexandrie, Weill, Sanino.
Le Caire, Mme Barbier.

ESPAGNE

Madrid, Fuentès-y-Capdeville, Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer. Juan Oliverès.
Valence, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE

Athènes, Wilberg.

ITALIE

Rome, Paravia, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Lœscher.
Milan, Dumolard frères.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Pedone-Lauriel.
Pavie, Pezzani.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE

Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS

La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Van Bakkenes.
Utrecht, Frænkel.

PAYS DANUBIENS

Belgrade, Friedman.
Bukharest, Haimann.
Craiowa, Samitca frères.
Galatz, Nebuneli et fils.
Jassy, Daniel.
Philippopoli, Commeno.

PORTUGAL

Lisbonne, Pereira.
Coimbre, Melchiades.
Porto, Magalhaës.

RUSSIE

St-Pétersbourg, Mellier, Wolf, Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Kervilly.
Kiew, Ve Idzikowski.
Moscou, Gautier
Odessa, Rousseau.
Tiflis, Baerenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolff.

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer.
Lund, Gleerup.
Upsal, Lundstrœm.

SUISSE

Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrou.
Berne, Kœhler.
Genève, Ve Garin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot.
Neuchatel, Delachaux et Niestlé.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE

Constantinople, Papadis.
Smyrne, Abajoli.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, Christern, W. R. Jinkims, Courrier des États-Unis.
Baltimore, John Murphy et Cie
Boston, Carl Schœnhof.
Nouvelle-Orléans, H. Billard.
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglin et Cie.

CANADA

Québec, Lépine.
Montréal, Rolland et fils.

AMÉRIQUE DU SUD

Buenos-Ayres, Jacobsen, Jolly.
Caracas, Rojas hermanos.
Lima, Galand.
Montevideo, Ybarra, Barreiro et Ramos
Santiago (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Tornero.

BRÉSIL

Rio-Janeiro, Garnier, Lembaerts, Nicoud.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA

La Havane, M. Alorda.

INDE ANGLAISE

Bombay, Atmarau, Sayoon.

AUSTRALIE

Melbourne, Samuel Muller.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 29050.

Douzième année. — N° 9. 15 Septembre 1892.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1892

Sommaire du n° 9 du 15 Septembre 1892

AVIS

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 5, rue de Mézières, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PROGRAMME

D'UN

COURS DE LÉGISLATION INDUSTRIELLE [1]

MESSIEURS,

M. le ministre de l'Instruction publique a bien voulu mettre la Faculté de droit de Bordeaux au nombre de celles qui, dans la nouvelle organisation de nos programmes, sont pourvues d'un cours de législation industrielle; la Faculté avait demandé ce complément de son enseignement. Votre empressement à vous faire inscrire à un cours, qui n'est cependant que facultatif, prouve qu'elle avait bien saisi les besoins de notre région. C'est qu'en effet, encore que le Sud-Ouest, dont Bordeaux est la capitale, soit principalement un pays agricole; cependant l'industrie manufacturière, à laquelle s'applique plus spécialement le cours de législation industrielle, y occupe aussi une place considérable. Bordeaux renferme des industries nombreuses et variées, confections, conserves alimentaires, distillerie, verrerie, faïencerie, construction maritime. La Charente et la Charente-Inférieure sont célèbres par leurs papeteries et leurs distilleries; les Basses-Pyrénées ont vu s'installer sur le bord de la mer, à proximité des minerais d'Espagne et de la houille d'Angleterre, des hauts fourneaux prospères. L'*Annuaire économique de Bordeaux et la Gironde* de 1887 (le dernier paru) nous donne sur la population totale de Bordeaux, qui est de

(1) Leçon d'ouverture d'un cours de législation industrielle fait à la Faculté de droit de Bordeaux pendant le semestre d'été de 1891-1892.

238 895 habitants, une population industrielle de 70 922 individus ainsi décomposée :

Vêtements, confections	11 353
Industries relatives aux sciences, lettres, arts (imprimerie, reliure)	8 012
Industries concourant à l'alimentation.. . .	7 593
Industrie du cuir.	6 721
Industrie du bâtiment.	6 633
Industrie du bois (navires, charrons, wagons).	6 194
Fabricants d'objets en métal (machines, outils).	5 871
Ameublement.	5 312
Céramique	5 395

Quelques-uns de ces établissements, comme la faïencerie Vieillard, employaient environ 1 200 ouvriers.

Je ne puis pas vous donner plus de détails. Le magnifique ouvrage que publie la municipalité et qui ne tardera pas à paraître, nous fournira, j'espère, en abondance, tous les renseignements.

Quant aux départements, la statistique industrielle directe en est mal faite. Mais indirectement cependant, on peut en avoir une idée par le nombre des chevaux-vapeur qui y sont employés; encore cependant que les appareils à vapeur ne soient guère employés que dans la grande industrie.

Nous avons ainsi les chiffres suivants :

	SERVICES PUBLICS.	INDUSTRIE ALIMENTAIRE.
	chevaux-vapeur.	chevaux-vapeur.
Gironde	555	1 840
Charente-Inférieure.	646	787
Charente.	1 009	399
	2 210	3 026

	PRODUITS CHIMIQUES.	TISSUS.	PAPETERIES.	BATIMENTS.
	ch.-vap.	ch.-vap.	ch.-vap.	ch.-vap.
Gironde	532	203	575	2 738
Charente-Inférieure .	235		55	603
Charente	36	116	726	380
	803	329	1 356	3 731

L'influence universitaire de Bordeaux et, notamment, de notre Faculté de droit, va plus loin : elle rayonne sur sept départements au moins : Gironde, Dordogne, Charente, Charente-

Inférieure, Lot-et-Garonne, Landes, Basses-Pyrénées. A qui, sur les divers points de cet immense territoire, demandera-t-on l'interprétation des difficultés sans cesse renaissantes que soulèvent les règles hâtives, souvent modifiées, de ce droit en formation, le droit industriel? Aux jurisconsultes sortis de notre école. Or, jusqu'à présent, nous ne leur avons, sur ce point, rien enseigné. Ils devaient se faire leur opinion eux-mêmes, au hasard, au courant de la pratique.

Si donc je me plaçais au seul point de vue de l'intérêt pratique immédiat, la légitimité, l'utilité de notre enseignement seraient par là amplement justifiées, et je n'aurais qu'à entrer dans le vif de mon explication.

Mais nos Facultés, quoi qu'on en ait dit récemment, n'ont pas seulement un rôle professionnel. Elles ne croiraient pas avoir rempli toute leur tâche, si elles n'enseignaient aux futurs industriels, aux futurs jurisconsultes, que la technique et l'exégèse du droit industriel, et si, fidèles à leur mission de haute culture, elles ne leur en montraient aussi la philosophie. C'est ce dernier but, comme étant le moins apparent, mais peut-être aussi important que l'autre, que je vais essayer de mettre en lumière.

Quel que soit le moment envisagé dans l'évolution d'un peuple passé, présent, avenir, on plonge, par le droit, au plus profond de l'être social. Le droit est l'agent du principe collectif; il construit la charpente des sociétés, en règle l'activité et, dans tout l'épanouissement de leur vie, se retrouve toujours, comme dans un tableau le dessin sous la couleur.

Si l'on veut remonter la chaîne des temps, ressusciter le passé on consultera plus sûrement peut-être le droit des peuples que leur histoire. L'histoire est femme : elle va aux grandes actions, aux éclats, aux secrets; le droit est impersonnel, c'est un enregistreur automatique. La vie de tous les jours, aussi bien que celle des époques troublées, vient d'elle-même s'y répercuter et s'y inscrire. Telle règle sur la propriété collective ou individuelle, sur les substitutions et les majorats, en dit plus que des volumes sur la plèbe et l'aristocratie. On ne constituera la science sociale qu'en comparant les types évolutifs des sociétés, tels qu'ils se sont déroulés dans la succession de leurs droits.

Si l'on étudie le moment présent, on embrasse, par le droit, la constitution même de la société dans laquelle on vit, et, à un point de vue moins désintéressé, on y puise des principes pour sa conduite; on y apprend ses obligations et ses pouvoirs.

Enfin, on peut considérer le droit dans son devenir, non plus fixé, mais en mouvement; non plus à l'état statique, mais dynamique. Cette étude est difficile, mais qu'elle est attachante! Surprendre le procès de l'élaboration du droit, c'est surprendre la vie elle-même, puisque c'est surprendre l'organisation de la vie.

Nos Facultés étudient le droit à ces trois points de vue, à ces trois phases de son évolution. Mais, suivant son objet, bien différente est leur tâche!

Calme, heureuse est la besogne du juriste qui étudie le droit fixé : l'érudition, la sagacité lui suffisent. Celle du juriste qui étudie le droit nouveau est au contraire troublée et incertaine. Il n'a pas seulement à expliquer ce qui est : ce qui est transitoire. Il faut que, sous la législation d'aujourd'hui, et pour bien la comprendre, il voie la législation de demain, la prépare par ses critiques, la dirige par ses écrits. Il voulait n'être qu'un des observateurs de la vie : par la force des choses, il est contraint d'en devenir un agent.

Trois des cours nouveaux introduits dans notre Faculté affectent ce caractère : le droit international public, qui est le droit en formation de la future communauté européenne; le droit commercial comparé, qui est son droit des échanges; enfin, notre droit, le droit industriel.

D'un mot, Messieurs, disons ce qu'avait à faire le droit industriel, et rapidement esquissons ce qu'il a fait, ce qu'il lui reste à faire. Nous ne pouvons trouver une introduction plus appropriée à notre sujet, et, en même temps, je ne puis mieux vous faire comprendre la difficulté, l'étendue, l'utilité, j'allais dire l'urgence de notre enseignement!

Qu'avait à faire le droit industriel au début de la nouvelle ère économique, celle qui est caractérisée par les machines, le capitalisme, la grande industrie, plus tard la vapeur?

Ma réponse est bien simple. Il avait tout à faire; il a trouvé devant lui le néant.

Je ne referai pas devant vous l'histoire des corporations, des maîtrises et des jurandes. Ces souvenirs du cours d'économie politique sont, je l'espère, assez présents à votre mémoire pour m'en dispenser. Vous savez que l'ancien régime industriel tombe sous les coups de Turgot, en février 1776. Il se relève un moment, mais est définitivement abattu, avec l'ancien ordre des choses, par la Révolution, au décret du 17 mars 1791. A la place d'une savante mais oppressive organisation on met la liberté, plus que la liberté, — l'individualisme! On a tellement confiance dans les aveugles instincts de l'égoïsme, qu'on veut perpétuellement le laisser agir

tout seul et qu'on lui défend même de s'éclairer par l'association ; car, comme le disait Turgot, « la source du mal est dans la faculté même accordée aux artisans d'un même métier de s'assembler et de se réunir en corps ». La liberté pour principe, la liberté pour solution, voilà l'idée de la Révolution !

Mais, si fécond que soit le principe individuel, il ne suffit point à lui seul pour former une société. Les sociétés vivent par le développement harmonique de deux principes : le principe individuel qui fournit les forces, et le principe collectif qui les organise. Or, proclamer la liberté de l'individu, c'est bien déchaîner une force, une force d'une puissance inouïe; mais on ne pouvait longtemps tarder à l'organiser, car la vie sociale ne comporte pas l'anarchie.

Quatre problèmes se posaient au législateur :

1° Comment règlerait-on le droit de fonder une industrie, le droit à s'établir producteur?

2° Comment se règlerait l'ajustement de la production à la consommation, et quelles seraient les garanties de celle-ci ?

3° Comment se règlerait la concurrence des producteurs entre eux ?

4° Comment se règleraient les rapports des producteurs avec leur personnel ouvrier?

Reprenons successivement ces quatre points.

1° *Droit de fonder ou d'exercer une industrie.* — Ici le principe de Turgot, de la Révolution, a été conservé presque intégralement, et l'on ne remarque point que les besoins de la société en éprouvent quelque souffrance. « Quelques personnes, disait Louis XVI par la bouche de Turgot, ont été jusqu'au point d'avancer que le droit de travailler est un droit royal, que le prince pouvait vendre et que les sujets devaient acheter. Nous nous hâtons de rejeter une pareille maxime. »

La *tendance* moderne paraît être d'assurer cette liberté en restreignant de plus en plus, sur ce point, toute intervention de l'État. L'Etat, en effet, peut gêner cette liberté d'établissement, ou en se réservant des monopoles — ou en en accordant à certaines personnalités, — ou en exigeant des autorisations préalables. Or, *dans l'industrie manufacturière*, nous le voyons s'effacer de plus en plus devant l'individu. Sans doute, il prend ou concède le monopole des principales *industries touchant à la circulation*, chemins de fer, postes, télégraphes, monnaie, banque d'émission; mais c'est que la circulation, c'est la cohésion, c'est le même principe que celui du droit; et de même que l'État est l'organe de la cohésion juridique, de même il veut être le maître de la cohésion matérielle.

Dans l'industrie manufacturière, au contraire, nous le voyons reculer. Il n'a guère d'autres monopoles que les monopoles fiscaux : tabacs, allumettes. Par la loi du 14 août 1885, il supprime celui de la fabrication des armes de guerre. Celui des fabrications des poudres est bien compromis depuis que, par la loi du 8 mars 1875, les particuliers peuvent entreprendre la fabrication de la dynamite.

Par réaction contre le principe de Turgot, certaines industries avaient été un moment soumises à la nécessité d'une autorisation : c'étaient celles de la boulangerie, de la boucherie, de l'imprimerie. Cette obligation a disparu ; on ne l'a conservée, conformément à l'édit de Turgot, que pour les établissements dangereux ou insalubres, et encore, en remplaçant autant que possible la nécessité de l'autorisation préalable par la réglementation et la surveillance.

L'État peut enfin frapper les industries d'impôts qui semblent une condition préalable de leur établissement et comme la redevance d'une concession. C'était l'idée de l'ancien régime. Turgot l'avait vigoureusement rejetée ; les nécessités fiscales obligèrent la Révolution à reprendre du moins l'impôt. Le nom qu'elle lui donna d' « impôt de patente », qui, suivant l'expression de Proudhon, a une saveur d'ancien régime, pourrait faire croire qu'elle a aussi repris l'idée. Il n'en est rien. L'impôt des patentes n'est pas le paiement d'une concession, mais le paiement d'une contribution qui ne devrait régulièrement atteindre que le revenu net de l'industriel. C'est la difficulté de connaître ce revenu qui a fait établir l'impôt d'après certaines présomptions dont nous aurons à montrer les inconvénients.

En résumé, en ce qui concerne l'établissement des industries, liberté ou marche vers la liberté : voilà la tendance de l'organisation actuelle !

2° *Comment se règle la concurrence des producteurs entre eux.* — La raison pour laquelle Turgot se confiait à la liberté, c'est que la liberté entraîne la concurrence et que la concurrence amène l'élimination des incapables, l'ajustement de la production à la consommation et la bonne qualité des produits.

Il semble que, sur ces divers points, il y ait eu quelque illusion. Nous allons montrer comment notre société moderne a résolu la question.

En établissant comme principe directeur et fondamental la concurrence, il aurait fallu donner des garanties que la concurrence serait loyale, que les producteurs ne se déroberaient pas les uns aux autres, ce qui pouvait être considéré comme le fruit de leur

travail. Et aussitôt surgissaient des idées juridiques extrêmement délicates, toute une nouvelle catégorie de droits que notre siècle a créés, que l'antiquité a ignorés : le droit de la propriété industrielle. Qu'est-ce que cette propriété, qui ne répond plus à l'antique définition du droit romain, « le droit exclusif d'user, de jouir, de disposer d'une chose » ?

Qu'est-ce que ce droit, un peu nébuleux comme les anciens droits territoriaux germaniques, où la société et l'inventeur ont des pouvoirs qui se limitent? qui dépasse les limites d'un territoire, traverse les mers, se heurte au principe de souveraineté, et réclame enfin une législation internationale? Voilà un de ces cas dont je parlais au début, où nous surprenons l'évolution même de la société dans la transformation du droit.

Dès le début (avant même l'abolition définitive des maîtrises et des jurandes), le législateur pose, même avec un peu d'exagération, le principe de la propriété de l'inventeur, dans la loi du 7 janvier 1791, reprise, corrigée, modifiée par celle du 5 juillet 1844. Les marques de fabrique sont protégées, mais très imparfaitement, par la loi du 12 germinal an XI; les dessins, par celle du 18 mars 1806; le nom commercial, par la loi du 28 juillet 1824; le bénéfice des médailles et récompenses, par la loi du 30 avril 1886.

Et là-dessus s'échafaude un incessant travail de jurisprudence, de conventions diplomatiques, de véritables *Réponses des prudents* redevenues, comme à Rome, une des sources vivantes du droit national, et même du droit du monde.

3° *Ajustement de la production à la consommation; garanties du consommateur.* — Mais ce n'est pas tout que de garantir la loyauté de la lutte entre les fabricants : il faut assurer que la production s'ajustera à la consommation; qu'elle ne lui fera défaut ni pour la quantité ni pour la qualité.

Ici, nous trouvons une évolution économique et législative des plus curieuses. Au début, on applique à la rigueur les principes de Turgot, que la source du mal est dans la liberté de l'association. Le décret des 2-17 mars 1791 défend toute association, réunion, etc., « sous prétexte de prétendus intérêts communs ». Voilà donc les entrepreneurs réduits à l'isolement. Ils doivent produire à l'aveugle, sans se concerter, sans se connaître. Il leur devient impossible de savoir en bloc les besoins de la consommation, les ressources de la production. Ils risquent incessamment l'insuffisance ou la surproduction, qui font alterner rythmiquement les crises de cherté et de chômage. Et nous avons ce spectacle curieux que, tandis qu'au moyen âge, où les débouchés

étaient sous les yeux, des corps constitués étaient chargés d'y pourvoir : aujourd'hui au contraire où le débouché était immense, dépassant la vue d'un seul homme, on défendait aux producteurs même de centraliser leurs renseignements et leurs forces!

Aussi, peu à peu, la loi est-elle violée, et violée avec l'assentiment de l'autorité. Des groupes de patrons se forment, dès le premier Empire : ce sont le groupe de la Sainte-Chapelle, puis celui de l'Union nationale. Ces syndicats persistent sous les autres régimes. Il y a plus : le gouvernement entre en relations avec eux. C'est par leurs soins qu'est organisée l'Exposition de Melbourne; un Bureau dit des Syndicats professionnels est créé au ministère de l'Intérieur; et enfin, pour mettre la législation d'accord avec les faits, on est contraint de faire une loi, la loi du 21 mars 1884, qui consacre la liberté d'association, tant pour les patrons que pour les ouvriers. Ces syndicats peuvent désormais s'occuper de tous leurs intérêts communs, notamment de ceux que je signalais tout à l'heure.

Mais le mal est à côté du bien. Sans doute, de pareils syndicats peuvent se borner à étudier les besoins de la consommation, à y approprier les forces de la production. Dans son livre sur le socialisme d'État, M. Claudio Jannet en a fourni de nombreux exemples, pour l'Allemagne, l'Angleterre, les États-Unis et même notre pays. Mais à côté du syndicat régulateur il y a celui d'accaparement. Le jeu même de l'association peut conduire au monopole, et au monopole non règlementé, avec tous ses abus. On l'a bien vu dans l'affaire des Métaux. Les producteurs de cuivre avaient consenti successivement des contrats à un syndicat d'accaparement, destiné à faire une rareté et une cherté artificielles. Les économistes libéraux se tirent facilement de cette difficulté : « Laissez faire! disent-ils, la liberté triomphera ». Mais vraiment, avant que la liberté ne triomphe, les denrées de première nécessité ont le temps de hausser, imposant au consommateur une gêne terrible; le petit industriel, obligé, si la spéculation est à la hausse, de vendre à perte, a le temps de faire faillite; et quand le cataclysme arrivera, combien d'innocents y seront englobés qui paieront pour les vrais coupables? Le remède est dans un vieil article oublié de notre Code pénal, l'article 419, dont il y a des applications peu connues, faites récemment par la jurisprudence. C'est celle-ci qui aura ici la tâche délicate, haute, méritoire, de distinguer le syndicat de production du syndicat d'accaparement, de rejeter les abus de l'association, de n'en garder que les avantages, de tracer la voie aux réformes législatives. Ne dites pas que c'est chose impos-

sible. Il le faut, si on veut conserver la liberté! C'est un des principes les plus sûrs d'art économique, que toutes les fois que le monopole de fait est inévitable, il vaut mieux le transformer en monopole de droit, afin de pouvoir le réglementer. On n'évitera donc une intervention collectiviste de l'État que par une bonne jurisprudence; et, s'il le faut, une bonne législation sur ce sujet.

Voilà une des garanties des consommateurs. Je citerai parmi les autres les lois ou projets de loi sur la qualité de la chose vendue; sur la taxe, les marques de fabrique obligatoires, et enfin sur les sociétés coopératives. Dirigées jusqu'à présent contre les intermédiaires, il se peut que les sociétés coopératives de consommation, si les syndicats de production venaient outre mesure à se développer, en deviennent le contre-poids nécessaire.

4° *Règlement des rapports des producteurs avec leur personnel ouvrier.* — Mais dans ces tâches, pourtant si difficiles, du droit industriel, nous avons négligé jusqu'ici la plus difficile : celle de régler les rapports des producteurs avec leurs ouvriers. Ah! je le sais bien, quelques-uns diront : « Ce sont des questions que le droit ne peut pas résoudre. Elle ne peuvent être tranchées que par une révolution! » Quelle erreur! Une révolution, si elle n'est pas préparée dans les esprits, n'aboutit qu'à faire couper quelques têtes. Si le décret de 91 a fait tomber les corporations, c'est qu'elles étaient pourries. Mais le passage des corporations à autre chose ne peut être que l'œuvre du temps, l'œuvre d'un droit progressif; et, dans l'état actuel du monde, je défie une Commune quelconque d'édifier, par un décret, une organisation collectiviste un peu durable.

La question ouvrière est tout entière dominée par deux idées: l'une, l'inégalité de force économique vis-à-vis des patrons, propriétaires et capitalistes, des ouvriers séparés des instruments de production; l'autre, le développement historique de la propriété privée, à la fois résultat et agent de la civilisation. Assurément, on peut supprimer l'inégalité en supprimant la propriété privée; mais, du même coup, ne supprimerait-on pas le progrès?

A notre avis, dans cette matière, comme dans la plupart des autres, la solution consiste à faciliter les tâches de la vie, plutôt qu'à les vouloir réaliser en vertu d'un plan préconçu. La vie porte en elle-même des ressources merveilleuses. Elle a trouvé des formes d'adaptation qu'aucune théorie n'aurait imaginées. Sans doute, elle doit les réaliser par la législation, et voilà pourquoi nous ne pouvons nous renfermer dans le stérile « laissez faire » des physiocrates; mais l'œuvre de la législation doit être de pro-

curer, de favoriser l'épanouissement des forces propres de la vie.

Il ne saurait être douteux qu'une accession des classes laborieuses à la propriété ne s'impose. Mais quelle évolution, quelle transformation doit subir le droit de propriété pour l'opérer? Voilà ce que nous ne savons pas. Les plans d'un Karl Marx lui-même sont pleins de trous et de lacunes. Ce que nous savons seulement, c'est que la propriété est une institution d'une souplesse extrême. Elle s'est prêtée aux droits territoriaux compliqués de l'époque barbare ou féodale; elle s'est étendue aux exigences nouvelles des inventeurs, des auteurs, des artistes; pourquoi ne trouverait-elle pas une forme assez heureuse pour sauvegarder l'indépendance du directeur de l'entreprise tout en solidarisant avec les siens les intérêts de ses ouvriers? N'en avons-nous pas déjà des signes précurseurs? Qu'est-ce que les échelles mobiles, les participations aux bénéfices, les caisses de retraites, à primes payées par les patrons, les tribunaux d'arbitrage et de conciliation, sinon des poussées en avant dans cette voie? Nous ne voulons pas, défiant de nos forces, ne sachant pas les secrets de la vie, esquisser même ces futures formes, qui, vraisemblablement, seront multiples, adaptées aux variétés des circonstances. Ce que nous devons faire, c'est réclamer, améliorer pour la classe ouvrière l'instrument qui lui servira à faire elle-même son élévation! Cet instrument, l'exemple des *Trade's Unions* anglaises est là pour nous le montrer : c'est l'association. Ces associations ouvrières, considérées jadis par l'Angleterre comme un danger, sont tenues aujourd'hui par elle pour un des rouages essentiels de son organisation non seulement industrielle mais sociale, et le plus ferme obstacle à la révolution. Elles seules peuvent tempérer la conviction, qu'a déjà l'ouvrier, de l'antagonisme de ses intérêts avec ceux des patrons, par la conviction parallèle que leurs intérêts sont aussi solidaires. Rien ne servira de prêcher dans des cours et conférences, de faire dire par des professeurs bourgeois à la classe ouvrière que tous nous sommes régis par les nécessités historiques; que tous, nous dépendons du marché du monde; que nous subissons des conjonctures tantôt favorables, tantôt défavorables. Elle ne nous croira point tant qu'elle ne s'en sera pas convaincue par elle-même.

Voilà pourquoi nous devons lui faire sa place dans l'organisation industrielle. Une fois organisées, ses forces s'aboucheront avec les forces patronales. Je le sais : au début elles ne manqueront pas, comme les Unions anglaises, de se montrer arrogantes, de s'exagérer leur force, de recourir trop souvent à la grève, alors

qu'elles ont pour mission de la raréfier; d'abuser comme les Unions anglaises de leur pouvoir contre les non-syndiqués; mais la pratique de la vie, des affaires, les assagira; et c'est de leurs luttes, de leurs vicissitudes, de leurs transactions, que naîtront les formes de l'avenir.

Voilà le point de vue auquel je me placerai pour juger cette dernière partie de la législation industrielle, que je vous indique d'un trait.

Là aussi, au début du siècle, nous trouvons l'individualisme effréné, les ouvriers réduits à une poussière sociale, tombant sous le coup des mêmes lois que les patrons, mais ne jouissant pas comme ceux-ci de la même tolérance pour les violer. L'explosion de 1848 fut le résultat de cette compression. Elle fut réprimée, et il fallut arriver jusqu'en 1864 pour comprendre ce que ne comprennent pas encore aujourd'hui nombre d'esprits, que si la grève est souvent un mal, elle ne constitue pas cependant un délit, mais l'exercice d'un droit. L'idée fit des progrès et l'on s'aperçut que cette arme brutale de la coalition temporaire est à deux tranchants, et blesse presque toujours la main qui la manie. Voilà pourquoi enfin on retira la prohibition de Turgot et de la Constituante; on légitima la coalition permanente, et, par la même loi du 21 mars 1884, on établit la liberté du syndicat professionnel pour les ouvriers comme pour les patrons. C'est là l'institution maîtresse, celle qui, pour nous, domine la matière. Je l'approuve donc dans son principe, quoique je sois loin de renoncer à y apporter des améliorations. Autour d'elle gravitent toutes les autres. Cela ne nous dispensera pas cependant de les examiner toutes. Formation du contrat de travail, conditions de ce contrat, emploi des femmes et des enfants, durée des heures de travail, organisation judiciaire destinée à assurer l'exécution du contrat; mesures législatives de pacification, assurance ouvrière, tribunaux d'arbitrage, caisses de retraites, habitations ouvrières, etc. : voilà certes des objets nombreux qui s'imposent à nous. Je ne puis avoir la certitude de les traiter tous dans le court espace de temps dont je dispose. Toutefois, Messieurs, ce sera beaucoup d'en avoir abordé les plus importants, d'avoir posé devant vous les questions les plus pratiques, d'en avoir résolu quelques-unes.

Je fondais, tout à l'heure, un grand espoir dans l'organisation au grand jour de la classe ouvrière. J'ai cependant à faire une réserve. Si les ouvriers s'organisent, on ne peut pas refuser le même droit aux patrons; et alors n'aurons-nous pas deux armées

en présence qui, fatalement, en viendront aux mains? Oui. Il y aura des conflits, nous ne pouvons en douter. L'humanité n'a jamais enfanté que dans la douleur. Eh bien! ces conflits, qui les résoudra? Ces luttes, qui les apaisera? Qui fera pencher la balance?

C'est l'opinion publique, Messieurs, car aujourd'hui elle est reine du monde. Elle se dressera entre les deux partis, entre les deux armées, et le parti qu'elle condamnera sera vaincu, parce qu'il perdra confiance en son droit et portera désormais en lui-même le germe de sa défaite. Mais il importe que cette opinion publique soit éclairée, qu'elle ne s'égare pas. Elle ne doit ni se laisser duper par le sentimentalisme, ni abandonner les plus précieuses conquêtes de notre civilisation. Qui la dirigera? Qui l'éclairera?

C'est vous, Messieurs, vous qui représentez les classes libérales, qui n'êtes ni les patrons ni les ouvriers; qui, par votre culture, saisissez les intérêts généraux de la société, qui, seuls, pouvez être des juges impartiaux!

Voilà pourquoi les Universités vous ouvrent l'étude des questions de demain après vous avoir ouvert celle des questions d'hier et d'aujourd'hui. Elles attirent votre attention sur tous les détails du problème, sur toutes ses difficultés; elles vous appellent à les connaître et à les juger; elles veulent enfin vous préparer, non seulement à votre rôle de juristes, mais encore à un rôle plus important et plus grand, le rôle d'arbitres sociaux!

H. SAINT-MARC.

LES ÉCOLES EN ANGLETERRE

AU TEMPS DE LA RENAISSANCE ET DE LA RÉFORME (1)

Le commencement de la Renaissance en Angleterre peut être daté de l'introduction de l'imprimerie, en 1477; la fin de l'établissement de la Réforme coïncide avec la fin du règne d'Élisabeth, en 1603. C'est donc l'histoire des écoles pendant un siècle et quart environ qu'on va retracer ici.

Ce fut William Caxton, un marchand de Londres, qui importa de Bruges l'imprimerie dans son pays. Il installa sa presse dans l'aumônerie de Westminster, et commença par des ouvrages d'un caractère populaire, traduits en partie du français. On conserve au Musée britannique une quarantaine de ces premiers produits; ils révèlent un degré de goût et de curiosité peu élevé chez le public à qui ils étaient destinés, mais ils ont eu le mérite de fixer la langue de Chaucer, le *Midland English*, comme langue littéraire d'Angleterre. Des traductions plus importantes suivirent, entre autres celles du *De Amicitia* et du *De Bello Gallico*, par John Tiptoft, comte de Worcester. Bientôt ce fut le tour des livres grecs apportés d'Italie par des érudits anglais. Les Universités en profitèrent d'abord. Quand, en 1498, Érasme arriva en Angleterre, il trouva à Oxford Crocyn et Linacre enseignant le grec, qu'ils avaient appris à Florence avec Chalcondylas.

La première école qui porte le cachet de la Renaissance est celle de Saint-Paul, dite *St Paul's School* ou *Schola Coletana*. Elle fut fondée en 1509 par l'humaniste John Colet, ancien élève de l'école des merciers ou *Mercers School*. Colet avait étudié en

(1) Voir dans le *Bulletin mensuel* de la Faculté des lettres de Poitiers, numéro de mai 1891 : *Les Écoles en Angleterre et en Irlande avant la conquête des Normands*, et dans la *Revue internationale de l'enseignement*, n° du 15 février 1892 : *Les Écoles en Angleterre depuis les Normands jusqu'à la Renaissance.*

France et en Italie; à son retour en Angleterre, il avait fait à Oxford, sans honoraires, des cours publics à des auditeurs de tout âge et de toute condition. Il était docteur en théologie, ce qui lui permit de devenir doyen de Saint-Paul. Son père lui laissa une grosse fortune, qu'il consacra tout entière à l'érection de son école. 153 élèves, tirés de toutes les classes de la société, furent mis sous la direction du grammairien Lilly (1), qui les instruisit sur le latin et, pour la première fois, aussi sur le grec. L'anglais semble avoir eu une part, si faible qu'elle fût, dans l'enseignement de Lilly; car il y avait dans sa grammaire une syntaxe de cette langue écrite par lui-même. L'installation de l'édifice était simple et commode. Au grand bâtiment destiné aux élèves se trouvaient annexées des demeures pour les maîtres; l'école proprement dite comprenait une classe préparatoire, une classe élémentaire et une classe supérieure; les places des élèves étaient en amphithéâtre, afin de faciliter au maître la surveillance; sur les degrés supérieurs s'asseyaient les écoliers les plus avancés. L'établissement retenait le caractère religieux des anciennes écoles, et au-dessus de l'entrée principale était figuré Jésus enseignant avec l'inscription : *Ipsum audite*. Colet le mit sous la surveillance de la corporation des merciers (*Mercers Company*), à l'école de laquelle il avait fait ses études. L'association a gardé jusque dans ces derniers temps le droit de régler l'admission des élèves.

D'autres écoles furent fondées sur le modèle de Saint-Paul, et celles qui existaient déjà, comme Winchester, Eton et d'autres, reçurent l'impulsion de la Renaissance. En même temps, des établissements d'un ordre moins élevé et presque élémentaire surgirent en grand nombre. Peut-être le temps de l'instruction populaire allait-il venir, lorsque la tyrannie de Henri VIII coupa court à l'enthousiasme naissant. Les ordres religieux étant supprimés, les moines et les prêtres fidèles à leur foi expulsés, emprisonnés ou mis à mort, l'Angleterre perdit les maîtres qui avaient enseigné jusque-là. Les biens saisis des églises et des couvents auraient du moins dû servir à l'entretien de nouvelles écoles : ils passèrent dans la caisse vide de l'État, ou furent distribués aux parvenus de la bourgeoisie et aux nobles appauvris par les confiscations de Henri VII. Ainsi des centaines d'écoles tombèrent, faute à la fois

(1) Lilly avait passé plusieurs années à Rhodes pour y étudier le grec. Il fut *head-master* de S[t] Paul's School depuis 1512 jusqu'à sa mort en 1533. Sa grammaire fut faite avec le concours de Colet et d'Érasme; le cardinal Wolsey en écrivit la préface. Elle fut longtemps en possession des écoles d'Angleterre. Locke dit qu'en son temps encore les parents auraient à peine cru à l'orthodoxie de l'éducation de leurs enfants s'ils ne la leur avaient fait apprendre.

de maîtres et de moyens de subsistance. Il leur fallut du temps pour se relever, d'autant plus qu'une fausse austérité, dégénérée en fanatisme, ne faisant voir dans la vie que tentation et que lutte, condamnait comme immorales les jouissances intellectuelles nées du commerce avec les païens de l'antiquité, et en tarissait la source. Humphrey, le bon duc de Glocester, oncle de Henri VI, avait formé, dès les premiers temps de la Renaissance, une belle collection de manuscrits apportés d'Italie. Il en avait offert environ 600 à l'Université d'Oxford. Sous Édouard VI une commission d'ecclésiastiques fut chargée de confisquer ou de détruire ce trésor. Les catholiques, revenus au pouvoir avec Marie, par un triste esprit d'émulation, continuèrent cette besogne, et réprouvèrent à leur tour l'étude des humanités. Il ne se trouva, pour protester contre cette barbarie, que le cardinal Pole, archevêque de Cantorbéry et président du conseil de la reine; mais il eut beau prendre en main la défense de la Renaissance, il fut impuissant, tout seul, à arrêter la réaction.

Au milieu de ce désarroi, la question de l'éducation ne laissait pas de préoccuper les esprits. D'un côté, il y avait dans la nation anglaise une partie éclairée qui vivait sous l'influence de la Renaissance. De l'autre côté, le gouvernement des Tudors, si despotique et si personnel qu'il fût, ne pouvait, pas plus que tout autre gouvernement, s'appuyer sur des serviteurs ignorants et incapables. L'amour-propre aussi des souverains schismatiques ou anglicans s'en mêla : l'Angleterre unie à Rome et catholique avait eu des écoles; il fallait bien que l'Angleterre séparée de Rome et protestante en eût aussi, et de plus belles, si c'était possible, et en plus grand nombre. Si le compte qu'on a fait est juste, il s'en fonda 49 sous Henri VIII, 44 sous Édouard VI, et 150 sous Élisabeth; soit un total de 243. Elles furent le fruit à la fois des efforts du gouvernement et de l'initiative privée. Plusieurs sont devenues célèbres et méritent une mention spéciale.

Wolsey, suivant l'exemple de Colet, bâtit celle d'Ipswich, sa ville natale. On remarque que les statuts, qu'il rédigea lui-même, contrairement à ceux de S[t] Paul's School, ne prescrivaient pas l'étude du grec. A Westminster il existait depuis longtemps une école; mais elle reçut d'Henri VIII et d'Élisabeth de tels agrandissements, que c'est d'ordinaire à ces deux souverains qu'on en attribue la fondation. L'administration en était confiée au chapitre de la cathédrale. Les élèves étaient ou internes (*alumni*), ou externes chez leurs parents (*oppidani*), ou étrangers logés dans des familles de confiance (*peregrini*). Édouard VI établit à Shrewsbury, sur les

confins de l'Angleterre et du pays de Galles, une école qu'il plaça sous l'autorité du conseil de la ville et de l'évêque de Lichfield. Un riche marchand de fourrures, Judd, fonda l'école de Tunbridge. En 1561, les marchands tailleurs de Londres érigèrent, à l'instar des guilds du moyen âge, une école que du nom de leur corporation ils appelèrent *Merchant Taylors' School;* c'était une école d'externes, *day-school*, destinée exclusivement aux enfants des membres de l'association. Richard Mulcaster, l'auteur du traité de pédagogie intitulé *les Positions*, en fut le premier directeur (1). En 1567, un négociant de Londres, Laurence Sheriff, fournit les fonds pour *Rugby School*. Quatre ans après, son exemple fut suivi par un autre bourgeois de la même ville, John Lyon, qui bâtit *Harrow School*. Au temps de la *Public Schools Inquiry Commission* (1861-1864), six des écoles mentionnées jusqu'ici, à savoir : St Paul's, Westminster, Shrewsbury, Merchant Taylors', Rugby et Harrow, formaient, avec leurs aînées Winchester et Eton, et leur cadette Charterhouse (1611), le groupe des neuf *Public Schools* signalées comme supérieures à tous les autres établissements d'instruction secondaire d'Angleterre.

Ainsi, au temps de la Renaissance et de la Réforme, on retrouve, comme au moyen âge, dans le développement des écoles, l'effort personnel et le sacrifice privé à côté de l'œuvre du gouvernement, et, comme conséquence de cet effort et de ce sacrifice, l'autorité, le droit d'administration et la responsabilité. De même que dans la suite, l'inscription : *Entretenu par des souscriptions volontaires* (*supported by voluntary contributions*) impliquait aussi alors la déclaration : *Gouverné par les souscripteurs.*

Ces écoles, et les autres d'un rang moins élevé, mais taillées sur le même patron, portaient en général, comme les écoles de la dernière période du moyen âge, le nom de *grammar schools*. Dans le principe les pauvres n'en étaient pas exclus; mais elles devinrent vite des écoles aristocratiques. De l'instruction et de l'éducation du peuple il ne fut pas question en Angleterre au XVIe siècle. Il ne vint à l'esprit d'aucun des riches donateurs d'alors qu'en fondant vingt modestes écoles de faubourgs et de campagnes, il ferait plus de bien qu'en érigeant un splendide édifice au centre de la capitale ou dans un parc magnifique. Aucun d'eux n'eut l'idée qu'en arrachant à l'ignorance les enfants des classes déshéritées, il aurait devant Dieu et les hommes plus de mérite qu'en ajoutant simplement une superbe école de plus aux écoles que les

(1) Voir pour ce pédagogue et son œuvre, la *Revue internationale de l'enseignement*, numéro du 15 décembre 1890, p. 597 et suiv.

classes privilégiées possédaient déjà, et dont elles ne profitaient pas toujours. Une telle conception, cependant, n'était pas au-dessus du siècle. Elle existait dans le pays le plus voisin de l'Angleterre, en Écosse, et il n'aurait fallu là, de la part des gouvernants, que de la bonne volonté pour la réaliser.

La Renaissance et la Réforme ne trouvèrent pas l'Écosse dépourvue d'écoles de grammaire. Il y en avait une célèbre à Aberdeen. Celle de Haddington est connue pour avoir compté parmi ses élèves John Knox avant son entrée à l'Université de Glasgow et à celle de Genève. Il restait çà et là des traces des écoles des *Culdees*, ces anciens moines celtiques si répandus en Écosse, en Irlande, dans le pays de Galles et les îles d'alentour avant l'arrivée des Saxons. Un siège de ce genre était devenu, vers le commencement du xve siècle, à St Andrews, le germe de la première Université d'Écosse. Le milieu et la fin du même siècle virent naître les Universités de Glasgow et d'Aberdeen. Il y avait là, pour le clergé et pour la grande et la petite noblesse, des moyens suffisants d'instruction. John Knox vint, qui projeta pour l'Écosse ce plan d'éducation populaire dont on regrette l'absence en Angleterre. Il part du principe que l'État a pour premier devoir de veiller à ce que chaque enfant soit en mesure de profiter, si la nature lui en a donné les dispositions, de toutes les ressources de l'éducation du pays. Il n'admet point pour chacun le droit de participer au gouvernement de la chose publique; il veut uniquement que chacun puisse aspirer à l'éducation qui prépare à ce gouvernement. Que celui qui a en lui les moyens de réussir soit admis au commandement; sinon, qu'il pratique un métier et vive en sujet soumis et respectueux. En 1560, Knox présenta au parlement écossais ses vues dans le *First Book of Discipline*. A chaque église paroissiale serait annexée une école primaire où, à défaut de maître, le pasteur apprendrait aux enfants les premiers rudiments, surtout le catéchisme. Dans les grandes paroisses il y aurait une bonne école, avec un maître capable d'enseigner la grammaire et la langue latine. Les villes importantes posséderaient un collège où les étudiants seraient instruits sur la logique, la rhétorique et les langues, et où se recruteraient les Universités. Toutes les écoles seraient inspectées par des hommes discrets, graves et savants, pris parmi les ministres du culte ou les autres habitants des villes. Des examens périodiques donneraient aux élèves le droit de passer des unes aux autres et d'aspirer à la haute éducation, ou les forceraient de se tourner vers des occupations manuelles. L'instruction dans la première jeunesse serait obligatoire

pour tous; les riches, sous peine d'amende, la payeraient; les pauvres la recevraient gratuitement; tous seraient retenus à l'école assez longtemps pour qu'il fût possible de s'assurer si leurs aptitudes leur permettaient d'arriver aux services publics. Le système de Knox, on le voit, n'est pas sans analogie avec celui de quelques républiques anciennes, où les enfants étaient regardés comme la propriété de l'État plutôt que des parents. Si le Parlement avait su le comprendre et l'appliquer, l'Écosse aurait été supérieure à tout autre pays pour l'excellence de l'éducation de ses enfants. Les idées de Knox, en rapport avec le génie national, ne se perdirent point. Elles devinrent comme une tradition pour le pays, et dans la suite contribuèrent à lui donner, au point de vue de l'éducation populaire, une avance très marquée sur l'Angleterre.

L'Irlande, dans la dernière période du moyen âge, avait gardé peu de chose de la splendeur de ses anciennes écoles. Cependant les évêchés et les paroisses disposaient encore, vers le commencement du XVIe siècle, de beaux revenus pour l'éducation. La Réforme s'en empara. Le clergé catholique fut chassé et remplacé par un clergé anglican que la population prit en haine, et auquel elle refusa de confier ses enfants. Une loi de 1587 eut beau imposer à tout possesseur d'une prébende l'entretien d'une école; elle resta lettre morte par suite de l'impossibilité de trouver des élèves. La misère du peuple irlandais sous le joug anglais le rendit peu à peu indifférent à toute instruction autre que l'instruction religieuse. On trouve bien de temps à autre des tentatives de fonder des écoles catholiques; mais elles sont aussitôt réprimées par des amendes, et quand celles-ci ne suffisent pas, c'est la peine de mort. Qui aurait cru jadis, lorsque les étudiants anglo-saxons à Armagh recevaient gratuitement l'instruction et le pain de chaque jour, et étaient si nombreux qu'ils occupaient le tiers de la ville (*Trian-Saxon*), qu'un jour viendrait où l'Angleterre ne saurait mieux reconnaître ce service si amicalement rendu à ses enfants, qu'en édictant une loi pénale contre tout catholique d'Irlande qui oserait ouvrir une école dans son pays natal?

II

En dehors des Universités, tout le système scolaire d'Angleterre au XVIe siècle consiste dans les écoles de grammaire ou *grammar schools*. Il convient de jeter un coup d'œil sur le régime de ces écoles au point de vue des maîtres, de la discipline et de l'enseignement.

Les *grammar schools* en général, au temps de la Réforme, commencèrent leur mission dans des conditions défavorables. Le despotisme besogneux des Tudors ne put leur allouer d'abord que des ressources précaires. Les maîtres manquaient, on vient de le voir. S'il s'en trouvait quelques-uns, on n'avait à leur offrir qu'un morceau de pain insuffisant. Il fallait les racoler parmi les jeunes gens pauvres que la confiscation des biens des Universités jetait sur le pavé, ou s'adresser à des individus momentanément sans emploi, qui se hâtaient de quitter le métier dès qu'ils trouvaient une position moins misérable. Tous les témoignages contemporains s'accordent à donner de ces maîtres sans instruction et sans vocation la plus triste idée. « Seigneur Dieu, s'écrie Thomas Elyot (1), combien d'esprits d'enfants bons et purs ont péri de nos jours par l'ignorance des maîtres! Combien est superficielle l'instruction qui se donne, par suite du petit nombre de bons maîtres de grammaire! » Ascham (2) confirme Elyot : « L'élève, dit-il, est ordinairement battu pour ses exercices latins, quand c'est le maître plutôt qui devrait l'être pour sa façon de les corriger, ou mieux de les gâter; car bien des fois il est aussi ignorant que l'enfant pour dire les choses d'une façon propre et en rapport avec la pensée. » C'est en Angleterre qu'Érasme avait trouvé les maîtres ivrognes (*vinolenti*) dont il dit qu'ils ne savent rien et ne peuvent rien enseigner. Des hommes de cette espèce n'étaient portés ni à la tendresse ni à la patience. « Ils auraient dû, ajoute Érasme, se faire bouchers ou bourreaux, et non instituteurs d'enfants; car que font-ils dans leurs écoles que passer la journée à distribuer des injures et des coups? » L'école était un lieu de supplice, où les enfants n'entraient qu'en tremblant, et d'où ils se sauvaient quand la vie n'y était plus tolérable. C'est une fuite d'écoliers d'Eton qui suggéra à Ascham l'idée d'une protestation

(1). Dans le *Gouverneur* (*the Boke named the Gouernour*). C'est un traité d'éducation publié en 1531 et dédié à Henri VIII. Il a pour objet l'art d'élever celui qui aspire à la dignité de *gouverneur* de la chose publique sous l'autorité du monarque. Il est composé d'après les principes et le plan du *De regno et regis institutione* de l'Italien Francesco Patrizi. Bien qu'il ne vise que l'éducation des grands, il contient une foule d'avis et de conseils sur l'éducation en général. Il est divisé en trois livres, dont le premier seul apprend à élever le futur gouverneur. Les deux autres forment une sorte de traité de philosophie morale à l'usage du haut fonctionnaire au moment où il prend possession de sa charge; l'auteur l'instruit sur les vertus qu'il doit pratiquer et sur les fautes que dans son inexpérience il pourrait commettre. (Pour plus de renseignements, voir notre article intitulé *Sir Thomas Elyot* dans le *Bulletin mensuel* de la Faculté des lettres de Poitiers, numéro de décembre 1889.)

(2) Voir pour Ascham et son *Scholemaster* notre étude publiée par le *Bulletin mensuel* de la Faculté des lettres de Poitiers, numéro de mars 1892.

contre le régime scolaire de son temps, et lui fit écrire le *Schole-master*.

Ces procédés rigoureux étaient en rapport avec les mœurs du temps. « La férocité (*the fierceness*) du gouvernement des Tudors, dit Hallam, l'intolérance religieuse, la brutalité de la polémique, la rigueur de la justice, quand justice il y avait dans nos lois, semblaient avoir engendré une dureté de caractère qui se manifestait dans la sévérité de la discipline, quand elle n'était pas une arbitraire et méchante cruauté. » Les grandes familles étaient les premières à afficher cette violence dans l'éducation. Il n'y a qu'à lire ce que dit Ascham de Jane Grey : « Que la jeune princesse, en présence de son père et de sa mère, parlât ou se tût, qu'elle bût ou qu'elle mangeât, qu'elle fût triste ou gaie, qu'elle cousît, jouât, dansât ou fît autre chose, il fallait que ce fût avec le poids, la mesure et le nombre que Dieu avait mis à créer le monde; sinon elle était si cruellement insultée, menacée, pincée, tirée, poussée ou maltraitée d'autre façon, qu'elle se croyait au fond de l'enfer. »

A part les esprits instruits et élevés sur qui la Renaissance exerçait son action, le niveau intellectuel de la nation anglaise était singulièrement bas. L'instruction, même chez la classe riche, n'était ni appréciée ni rémunérée. Dès le temps de Colet, on trouve le discrédit jeté sur la profession de maître de grammaire. Quand il fallut à Lilly un sous-maître, Érasme, qui était alors à Cam bridge, se mit en quête chez les maîtres ès arts; mais il n'en trouva point qui se souciât d'accepter la place ou qui fût capable de l'occuper. « Qui voudrait, lui répondait-on, mener une vie d'esclave au milieu des enfants d'une école, s'il trouvait un autre moyen de gagner sa vie? » Il n'y avait point de métier qui ne fût pas mieux rétribué que celui de *schoolmaster*. « A un cusinier ou à un fauconnier, dit Elyot, le gentilhomme donne de gros gages avec de généreuses récompenses. Mais quand il s'agit de celui qui doit nourrir son enfant de science et de vertu, et l'élever de manière à faire de lui le principal monument du nom et de l'honneur du père, alors ce père ne demande que deux choses : c'est d'avoir un maître et de savoir à quel prix. Si par hasard il en trouve un qui soit bien instruit, mais qui refuse de s'engager sans un gros traitement, il se contente de dire : « Pourquoi irais-je donner à un maître des gages avec lesquels je payerais deux domestiques? » Quarante ans plus tard, rien n'était encore changé, et, à en croire Ascham, il n'y avait ni plus d'honneur ni plus de profit à se faire maître d'école : « C'est pitié que des gens qui

passent même pour sages, mettent plus de soin à trouver un homme habile pour leurs chevaux qu'un homme habile pour leurs enfants. A l'un ils donneront volontiers deux cents couronnes par an, à l'autre ils marchanderont deux cents schellings. » Mulcaster confirme Elyot et Ascham, et, maître lui-même, il parle d'expérience. Il ne trouve pas que ce soit pour son travail une rémunération suffisante, que de n'avoir à la fin de la journée, pour contenter ses entrailles à jeun, que sa pure et pauvre conscience (*feede himself with a' pure and poore conscience*). Il ne peut s'empêcher de regretter le temps où les maîtres étaient traités avec respect et générosité. « Sur ce point, remarque-t-il, la papauté et le droit-canon montraient une merveilleuse bienveillance pour les maîtres, et les aidaient des revenus ecclésiastiques, comme cela se voit dans les décrétales de Grégoire, au cinquième livre, *de Magistris.* »

Les écrivains qui nous renseignent sur l'état de dégradation et de misère des maîtres faisaient des efforts louables pour les en tirer, et protestaient contre le mépris jeté sur leur profession. Les lettres de Colet et d'Érasme attestent le zèle de tous deux à trouver des hommes instruits et respectables pour enseigner dans les écoles de grammaire. Ils exaltaient dans les plus nobles termes la dignité du *schoolmaster*, sa mission de former la jeunesse à la religion et à la science, et d'élever des hommes capables de servir leur pays. « Il est possible, lit-on dans une de ces lettres, que l'emploi passe pour vil et méprisable aux yeux des sots, mais en lui-même il est grand et honorable. » Les idées de Luther et de Mélanchthon sur l'éducation avaient vite passé en Angleterre, et on sait que ces deux réformateurs professaient pour les *lehrer* le plus grand respect. « Si je devais renoncer à la prédication ou à mes autres devoirs, disait Luther, je choisirais de préférence l'emploi de maître d'école. Car je sais qu'après la prédication cette mission est la plus utile, la plus grande et la meilleure, et je n'oserais dire laquelle des deux vaut mieux. » Ces principes s'enracinèrent peu à peu en Angleterre. Ce qui manquait le plus, c'était la préparation, l'éducation des maîtres. Il aurait fallu à la Réforme des maisons, comme en avaient les jésuites, pour les former. Mulcaster eut cette pensée. Dans ses *Positions* il demande nettement que dans les Universités il y ait, outre six collèges respectivement affectés aux langues, aux mathématiques, à la philosophie, à la médecine, au droit et à la théologie, un septième collège pour ceux qui songeraient à enseigner, *a seminarie of masters*, comme il l'appelle; ce n'était ni plus ni moins que le

training college de nos jours. Comment l'intelligente nation britannique a-t-elle pu laisser passer deux siècles et demi sur la pensée de Mulcaster avant de la réaliser?

En attendant, le besoin si vivement tenté d'avoir des maîtres à la hauteur de leur tâche trouva sa satisfaction sous la Réforme là où il l'avait trouvée avant la Réforme, à savoir dans l'Église. Ce fut le clergé anglican qui finit par fournir les maîtres des *grammar schools*, comme autrefois le clergé catholique les avait fournis; Richard Mulcaster était un *clergyman*. Cette situation s'est maintenue en Angleterre jusque dans notre siècle. Thomas Arnold n'y voit que des avantages, et il y revient dans plusieurs de ses lettres. « Un laïque, dit-il, qui a obtenu des distinctions académiques, peut avoir la même attestation d'aptitude intellectuelle que celle dont se prévaut un *clergyman*, mais quant au caractère moral d'un homme ces distinctions ne prouvent rien; au lieu que c'est un sentiment, et un sentiment juste, que la profession de *clergyman* entraîne dans une grande mesure une garantie de moralité. » Une telle affirmation dans la bouche d'un homme de l'autorité de Thomas Arnold prouve combien le mauvais souvenir laissé par les maîtres laïques du temps de la Réforme et de celui qui l'a suivie est resté durable en Angleterre.

L'enseignement donné par ces maîtres n'était ni étendu ni varié. Il comprenait le latin, auquel s'ajoutait d'ordinaire un peu de grec, quelquefois des notions d'hébreu. L'enfant commençait à lire à l'âge de sept ans, et en latin. Il ne comprenait rien, naturellement, à ce qu'il lisait. C'était cependant une coutume générale; elle venait du moyen âge. On comprend à la rigueur qu'elle fût maintenue dans les pays catholiques, de langue comme de religion latine, bien que Fénelon la blâme; mais que l'Angleterre protestante, en rupture avec Rome et de langue saxonne, la retînt, cela ne s'explique que par l'effet de la Renaissance. Quand l'enfant savait lire, il apprenait à décliner et à conjuguer. La traduction des textes latins suivait, et prenait quatre ou cinq ans; alors seulement commençait le grec. C'était le système du moyen âge rajeuni par celui que Sturm emprunta aux Frères de la vie commune, et qui fut importé de Strasbourg en Angleterre. Toute l'attention des élèves était concentrée sur les mots; les choses n'étaient étudiées qu'autant qu'elles pouvaient servir à l'intelligence des textes. Le but qui devait être atteint, bien qu'il le fût rarement dans les *grammar schools* et avant l'entrée à l'Université, était la lecture des anciens et l'art de les imiter en écrivant le latin avec élégance. L'exercice le plus pratiqué était le vers

latin. La langue maternelle était interdite, et les élèves qui s'en servaient, même pour la conversation, étaient punis. Il y eut contre ce régime des protestations. Richard Mulcaster, le *Schoolmaster* le plus sensé et le plus pratique de l'époque, aurait voulu que l'enfant apprît à lire dans sa propre langue, et qu'il la cultivât plus et mieux que le latin. « On devrait, dit-il, donner le plus de soin à ce dont on a le plus besoin. » Les réclamations de Mulcaster passèrent inaperçues. Il en fut de même de celles que firent entendre successivement d'autres esprits capables de s'élever au-dessus de la routine, contre l'enseignement exclusif des mots et des phrases : Charles Hoole, Abraham Cowley, John Dury, William Petty, Milton et Locke. Le *curriculum* du XVI[e] siècle s'implanta en Angleterre comme dans les autres pays, et y resta si bien fixé que rien ne l'en put extirper. Les efforts de notre temps pour le réduire ne sont pas encore suivis partout de succès.

Il va sans dire que le régime scolaire dont on vient d'esquisser l'histoire était un régime de luxe à la portée des riches seulement, ou de quelques pauvres qui y arrivaient par faveur. Il n'avait rien pour les enfants du peuple. L'idée d'ailleurs du droit de chacun à l'instruction et à l'éducation, il faut le redire avec regret, n'existait alors en Angleterre ni chez les grands ni chez les petits. Ce n'est que chez Mulcaster, en avance partout sur son temps, qu'on trouve la lecture et l'écriture demandées pour tous; mais sur ce point, comme sur tant d'autres, il prêchait dans le désert. Cent ans encore après lui, Locke même n'hésista pas à déclarer qu'il fallait avant tout s'occuper de l'éducation des gentilshommes, parce qu'une fois que les hommes de ce rang seraient bien formés, les autres ne manqueraient pas de vite se mettre à l'ordre : *That most to be taken care of is the gentleman's calling; for if those of that rank are by their education once set right, they will quickly bring all the rest into order.*

Jacques **PARMENTIER.**

LETTRES DE FÉNELON A MADAME GUYON[1]

XIV. — J'ai lû l'écrit qui est pour Mademoiselle votre fille. Il me paroit fort bien, un endroit m'a paru avoir besoin d'explication; vous lui dites, que ce n'est pas à l'Église où elle doit faire la *grande Dame*. Elle ne doit la faire en aucun endroit, car en quelque place que la Providence la mette, non seulement la modération et l'humilité chrétienne, mais encore la politesse du monde suflt pour l'empêcher de s'abandonner au faste. Vous lui donnez pour règles de Communier tous les Dimanches. C'est à vous à savoir, si cette règle convient aux dispositions de Mademoiselle votre fille, mais si vous n'en êtes pas bien sûre craignez de la gêner. Du reste cet écrit me paroit excellent. Je l'ai laissé à Madame de Chevreuse, parce que vous lui avez mandé qu'elle pouvait le lire. Pour moi je l'ai lû avec le plaisir que je ressens pour tout ce qui vient de vous.

Gardez-vous bien de vous gêner pour tous les noms que vous vous trouverez portée à me donner. Suivez librement la pente que Dieu donne à votre cœur. et soyez persuadée que j'en serai très édifié. Je ressens là dessus par avance une reconnoissance cordiale. Je consens que vous usiez de reserve sur les choses qui sont des degrés au dessus du mien, mais pour celles qui ne demandent que la droiture et la simplicité de mon degré présent, je vous conjure de vous ouvrir à cet égard sans aucune réserve et de m'aider par-là à entrer dans la simplicité enfantine. Dieu vous a donné l'intelligence de votre songe, mais pour moi elle ne m'est pas donnée, du moins entiérement. Je vois bien que la sagesse mondaine peut m'arrêter sur le penchant; mais je ne connois aucune femme ni à qui je me confie, ni qui soit à portée de m'arrêter par les conseils. Est-ce quelque chose de passé ou de présent? Je ne m'ouvre à personne qu'à nous deux... Suis-je maintenant dans cet état où vous m'avez vû arrêté? Pour moi je ne sens rien qui me retienne ni à quoi je veuille m'arrêter librement.

Cette chambre du bas de la montagne où nous nous arrêtâmes, et qui étoit bien plus serrée que celle du haut dont vous aviez eu un autre songe, n'est-ce pas quelque état de reserve ou de proprieté, où vous croyez que je me bornerai? Mandez-moi simplement ce que vous en pensez, si néanmoins vous jugez à propos de le faire. Pour moi je ne veux point juger de moi-même; mais il me semble que je suis prêt à tout sans réserve, et que j'aimerois mieux que Dieu m'anéantit ou me rendit éternellement malheureux que s'il me laissoit dans la moindre réserve contre ses desseins. Je sens beaucoup de joye de votre prompt retour. Rien au monde ne vous est plus dévoué que moi en Notre Seigneur. Ce 3. Juin 1689.

XV. — J'ai lû pour me conformer à votre désir, vos explications sur l'Épitre de St. Jaques, pour continuer les autres Epitres Canoniques

(1) Ces lettres, on le sait, sont publiées ici par notre savant collaborateur, M. Ritter. V. la *Revue* du 15 juillet.

avant que d'entrer dans celles de St. Paul : mais en vérité je n'y trouve pas ce qu'il me faut. Ce sont des remarques très utiles sur les pratiques des vertus, mais vous savez que je tiens à quelque chose de plus intérieur que cette pratique. Je voudrais donc voir les endroits où St. Paul parle des opérations intérieures. Mais avant que de le faire, je verrai les explications de St. Pierre et de St. Jean, après quoi, si vous me le permettez, je lirai St. Paul. Sur ce que vous m'aviez mandé touchant l'Epitre de la Trinité, je cherche dans vos explications le onzieme Chapitre de l'Epitre aux Romains, mais il n'y est pas. Si Dieu vous donne là-dessus quelque chose pour moi, mandez-le moi simplement.

J'ai peine à me mettre à l'oraison, et quelquefois quand j'y suis il me tarde d'en sortir. Je n'y fais, ce me semble, presque rien. Je me trouve même dans une certaine tiédeur et une lâcheté pour toutes sortes de biens. Je n'ai aucune peine considérable ni dans mon intérieur, ni dans mon extérieur, ainsi je ne saurois dire que je passe par aucune épreuve. Il me semble que c'est un songe, ou que je me moque quand je cherche mon état tant je me trouve hors de tout état spirituel, dans la voie commune des gens tiedes qui vivent à leur aise. Cependant cette langueur universelle jointe à l'abandon qui me fait accepter tout et qui m'empeche de rien rechercher, ne laisse pas de m'abattre, et je sens que j'ai quelquefois besoin de donner à mes sens quelque amusement pour m'égayer. Aussi le fais-je simplement, mais bien mieux quand je suis seul que quand je suis avec mes meilleurs amis. Quand je suis seul, je joue quelquefois comme un petit enfant, même en faisant oraison. Il m'arrive quelquefois de sauter et de rire tout seul comme un fou dans ma chambre.

Avant hier, étant dans la sacristie et répondant à une personne qui me questionnoit, pour ne la point scandaliser sur la question, je m'embarrassai, et je fis une espèce de mensonge, cela me donna quelque répugnance à dire la Messe, mais je ne laissai pas de la dire.

L'Abbé de L[angeron], qui demeure avec moi et dont je vous ai parlé, me paroit avoir un bon commencement pour l'intérieur. Il a lû et relû vingt fois avec un goût extraordinaire le *Moyen court et facile;* son oraison est simple. Les vues d'abandon augmentent, et quoique son naturel l'attache au sensible, il me semble qu'il entre bien avant dans les vues de pure foi. Peut-être faudroit-il pour lui plus d'expérience que je n'en ai. Mais je me contente d'être attentif à la lumière que Dieu me donne, et de lui parler fort simplement suivant son ouverture, et suivant ce qui me vient dans le moment où je lui parle. S'il vous est donné quelque chose là-dessus, mandez-le moi. Je ne lui parle jamais le premier sur cette matiere. Je ne sens rien pour vous et je ne tiens à personne au monde autant qu'à vous. Ce 9. Juin 1689.

XVI. — Je rends grace à Dieu et à vous, Madame, de la dernière lettre que vous m'avez écrite. Si vous connoissez quelque chose à quoi je manque et qui arrête les desseins de Dieu sur moi, je vous conjure de me le dire sans me ménager, car je ne veux rien que la volonté de Dieu et tout le reste ne m'est rien. Je suis tout persuadé qu'il faut que la sagesse meure, mais ce n'est pas à moi à lui donner le coup de mort. C'est la main de Dieu qui doit l'égorger, et c'est à moi à me tenir immobile sous sa main. J'aimerois mieux souffrir éternellement que de retarder un seul moment le bon plaisir de Dieu en ses moindres cir-

constances. J'accepte tout sans reserve, je laisse tout tomber, que puis-je faire autre chose? Faites le reste auprès de Dieu pour moi. Je veux aller aussi lentement et aussi vite qu'il le voudra. S'il veut que j'aille vite et que par là il m'en coute davantage, je compte pour rien tout ce qu'il y aura à soufrir et toutes les repugnances que je sentirai dans ce tems. A chaque jour sufit son mal, et chaque jour aura soin de soi-même. Celui qui donne le mal sait le changer en bien. D'ailleurs il n'est plus question de mon bien, car je n'en veux plus connoitre d'autre que celui de me perdre pour acomplir ce qui plaira à Dieu. En vérité, je ne veux point vous faire soufrir par ma résistance, et si je le fais sans le savoir ne m'épargnez pas.

Je suis languissant d'esprit et de corps, comme je vous l'ai déjà mandé, mais je suis tranquile dans ma langueur, quoiqu'elle me cause une certaine impuissance et une certaine lenteur pour les choses extérieures. Je ménage ma tête, j'amuse mes sens, mon oraison va fort irréguliérement, et quand j'y suis, je ne fais presque que rêver; je n'ai le goût d'aucune lecture si ce n'est de vos lettres lorsqu'elles arrivent; enfin je deviens un pauvre homme, et je le veux bien. Pour la sagesse, vous savez qu'il n'est pas aisé de s'en défaire; elle n'est pas comme la chair qui fait horreur. La raison a toujours de beaux prétextes; mes premiers mouvemens ne sont point de grace, ils sont de prudence mondaine, ou d'orgueil : les secondes vues sont des retours sur moi-même, je laisse tomber volontiers tout cela. Mais quand il faut se déterminer à agir, cette multitude de vues embrouille, et on ne sait ce que Dieu veut. Souvent je prends le parti qui me paroit le plus raisonnable en esprit d'abandon, afin que si ce n'est pas celui que Dieu veut, il m'en punisse et me confonde tant qu'il voudra pour la gloire. Ce 12. Juin 1689.

XVII. — Je ne vois rien à ajouter à votre mémoire pour mademoiselle votre fille, puisqu'elle est disposée comme vous la représentez. Elle aura peut-être dans la suite des peines qu'elle ne sent pas encore; et si le goût du monde la prenoit, il faudroit qu'elle s'attendit de trouver en vous une mere qui ne seroit pas surprise de sa foiblesse, et qui y compâtiroit sans la flater. Pour son naturel indolent, il pourra par la grace se tourner en paix et recueillement. Mais il faut craindre la mollesse et l'oisiveté si dangereuse aux femmes. Il faut même l'acoutumer à une action réglée et vigoureuse pour la conduite de toute une maison dont elle sera chargée. Continuez à vous faire aimer d'elle, ensorte que si elle avoit une foiblesse à découvrir, vous fussiez la personne à qui elle aimât mieux en faire la confidence.

Quand revenez-vous donc? Je vois bien que ce n'est pas sitôt. Je n'ai rien de nouveau à vous dire sur moi. Je sens seulement que mon cœur se desseche, comme on voit certains malades de langueur dont la maigreur augmente, mais je ne soufre rien que la secheresse, et mon état est assez tranquille. Votre lettre sur le songe me réjouit. Pourvu que la volonté de Dieu se fasse, c'est assez. Je ne suis pas d'un degré à être pour vous, comme vous êtes pour moi; mais je ne sens rien en moi qui ne soit uni à vous sans reserve, et je ne l'ai jamais été tant à rien en ce monde depuis que j'y suis. Ce 14. Juin 1689.

XVIII. — A vous parler ingénuement, Madame, j'aime mieux que vous veniez à P[aris] qu'à B[eynes]. A Paris nous ferons très facilement ce que vous me proposez. Pour B[eynes] il m'est impossible d'y aller mainte-

nant. Je meurs d'envie de vous voir, et je crois vous devoir dire que vous devez agir avec moi sans hésiter et avec moins de précaution. Quand vous serez à P[aris] vous n'aurez qu'à m'avertir. La chapelle de M. D. G. à St. Jaques est faite exprès pour vous recevoir au Confessional l'aprèsmidi.

Vous pourrez aussi voir ce que M. F. veut vous montrer. Mais je crois qu'après avoir vu tout ce qu'il voudra vous faire voir, il faudra écouter aussi M. D. V. (*le comte de Vaux, qui allait devenir le gendre de Mme Guyon*), et voir tout ce qu'il aura à vous montrer. Peut-être tirerez-vous de ces deux examens rassemblés quelques bons éclaircissements. Peut-être que M. D. V. sait mieux que M. F. ou qu'elles sont changées en mieux depuis que M. F. ne les voit plus. Je dis peut-être, et je n'ai garde d'en dire davantage; mais la chose mérite d'écouter sans prévention les deux côtés. M. D. V. prétend vous parler avec une ingénuité dont vous ne pourrez douter. Il ne sera pas mauvais que vous soiez prémunie des mémoires contraires, quand vous écouterez ce qu'il aura à dire; ainsi il vaut mieux commencer par M. F.

Je ne vous dirai rien aujourd'hui sur moi, parce que je remets tout à la prochaine entrevue. Cependant je fais ce que vous m'avez mandé. Je suis à vous avec une reconnoissance proportionnée à ce que je vous dois. C'est tout dire, Madame. Ce 16. Juin 1689.

XIX. — Je ne sais pas, Madame, si je m'explique mal, ou si je ne vous entends pas assez bien; mais il me semble que j'entens ce que vous voulez, qui est que nonobstant cette involonté générale pour tout ce qui est distinct et particulier, je dois vouloir par petitesse tout ce qui m'est donné et déclaré par vous. Je suis persuadé qu'autant qu'on seroit retréci par la proprieté de la volonté, si on vouloit par soi-même quelque chose, au préjudice de l'abandon sans réserve, autant se retréciroit-on si, par pratique et par crainte, on refusoit de se laisser à l'Esprit de Dieu pour vouloir tout ce qu'il veut qu'on veuille. Se délaisser ainsi aux volontés particulieres n'est pas une activité, mais un état très parfait : ce qui fait l'entiere passivité de la volonté et qui la rend simple à l'infini, c'est d'être aussi simple et aussi prompte à vouloir quand Dieu veut qu'elle veuille, que d'être incapable de vouloir rien par elle-même : dès qu'on est attaché à sa pure passivité et à son pur vouloir ou à son pur avoir, ensorte qu'on craint de le perdre, on s'en fait une proprieté qui retrécit l'ame et qui la roidit contre l'impulsion divine. Il faut donc être également simple en tout sens, et aimer autant à vouloir qu'à ne vouloir pas. Sitôt que Dieu imprime quelque volonté particuliere, il faut la suivre sans mesure et sans réflexion. Par là on s'élargit en se remplissant. C'est-à-dire que la volonté se dilate à l'infini, se remplissant sans mesure et sans reserve de tout ce que Dieu lui donne et lui fait vouloir. Voilà ce que je comprends; et voilà aussi l'état où il me semble que je suis. Quand je dis que je veux tout et que je ne veux rien, je ne dis rien de contraire à tout ceci : Car je veux tout ce qui est donné, rien que je me donne par mon propre désir.

Comptez donc que j'acquiesce toujours sans hésiter : mais comme mon acquiescement est simple, sans goût, sentiment, et tout concentré dans la pure volonté au fond de l'ame, il paroit froid et sec au déhors, quoiqu'au dedans il soit plein, ensorte qu'il faudroit que je me gênasse et que je sortisse de mon attrait pour le rendre plus vif. Je ne sais si je

me trompe, mais il me semble qu'il est plus pur qu'il ne seroit, s'il avoit plus de vivacité extérieure. Je suis néanmoins tout prêt à cette vivacité extérieure quand Dieu voudra me la donner, alors qu'elle seroit le meilleur état et je n'aurois garde de la retenir. Mille fois tout à vous en Notre Seigneur. Ce 26. Juin 1689.

XX. — Je voudrois bien, Madame, pouvoir deviner ce qu'il faut faire pour vaincre votre timidité à mon égard. Je serai parfaitement à mon aise à votre égard. Vous êtes gênée avec moi. Si vous sentez en moi quelque disposition d'esprit, qui cause votre crainte et votre resserrement, écrivez-le moi. Vous aurez peut-être moins de peine à écrire qu'à parler. Vous craignez toujours sans fondement, ce me semble, ou de me gêner ou de me scandaliser. M[adame] de C[hevreuse] ne vous inspire-t-elle pas quelque chose de la sagesse excessive? Je crois vous devoir dire que j'ai souvent remarqué que, bien loin d'être surpris des choses auxquelles on me prépare, il arrive d'ordinaire que je les ai dans l'esprit avant qu'on me les dise. Cela fait que j'y parois peu sensible quand on me les explique. Je ne puis même m'empêcher de croire que je vois clairement les principes de bien des choses, que vous ne me direz qu'après longtems. Mais n'importe, je ne veux rien prématurer; et je ne dis tout ceci que pour vous montrer que vous devriez être plus simple et plus hardie pour toutes les choses qui sont de mon degré. Vous me mandez que c'est à moi de commander. Hé bien, je le veux, et je commande de tout mon cœur que vous soyez plus libre. Si vous ne le faites, vous manquerez, et à Dieu et à moi, et vous me nuirez. Pour M. D. B. je lirai et relirai ce que vous me mandez, quoique je l'ai déjà lû et compris, ce me semble, après quoi je profiterai de la premiere ouverture de lui parler plus hardiment que vous ne faites avec moi. Mais pour le faire, il faut que j'attende une occasion de le voir.

Quelle apparence d'aller contre ma coutume à V[ersailles] dans un tems où une afaire est dans sa crise, et où beaucoup de gens s'imaginent que j'ai des prétensions. M. D. B. (*le duc de Beauvilliers sans doute*) même n'en seroit pas édifié et en auroit de la peine; d'ailleurs quand je le vois, c'est pour un moment, et il est toujours pressé de me parler d'autres afaires qu'il croit importantes à son extérieur. N'importe je romprai simplement à la premiere occasion. De plus en plus tout à vous sans reserve en Notre Seigneur, et avec une reconnoissance que lui seul connoit. Ce 4. Juillet 1689.

XXI. — Je n'ai rien senti, Madame, depuis deux jours que la paix séche dans l'âme, et dans le corps une langueur qui me tient comme anéanti. En cet état je ne fais rien que porter le fardeau de moi-même : encore même m'échape-t-il des airs, des regards et des tons si secs et si dédaigneux que je m'étonne qu'on puisse me soufrir. Je ne fais aucune oraison suivie. Mais il me semble que ma réalité est plus abandonnée qu'elle ne l'a été jusqu'à présent, quoique la présence de Dieu soit moins facile et moins goûtée. Il n'y a guères d'amis dont la conversation ne me fatigue. Tout m'est dificile et dégoûtant au dehors, et je ne trouve rien au dedans, pas même la liberté d'esprit, pour m'ocuper de Dieu. *Malgré cette sécheresse, cette langueur et cette distraction*, la solitude et le silence me soulagent. Je suis content, pourvu que je sois seul dans ma chambre, à m'amuser à des riens comme un enfant. Il y a céans un enfant de deux ans et demi avec lequel je joue quelques fois

un moment; mais pour les grandes personnes elles m'incommodent. Je ne sais que leur dire. Leurs discours me déplaisent. Je trouve néanmoins que quand il faut que j'aille en certains lieux et que je parle pour le besoin, je me ranime. Si je raisonnois sur cet état de langueur et d'impuissance, je ne me croirois propre à rien. Il me semble que Dieu veut m'aterrer et me faire invalide avant que de me mettre en œuvre. J'ai sur tous les desseins connus et inconnus de Dieu un certain *Amen* continuel au fond du cœur pendant tout mon silence.

Pour l'union avec vous elle est intime, et quoique je ne puisse dans mon degré correspondre avec tout ce que Dieu vous donne pour moi, j'ose me rendre ce témoignage que je fais à proportion autant que vous. J'atens votre réponse sur les choses que je vous ai mandées touchant M. D. B. Ne ménagez rien et dites-moi tout ce que vous croiez que je doive faire. Je vais pour deux jours à la campagne avec M. D. P. Ce 5. Juillet 1689.

XXII. — Vous avez pris, Madame, trop fortement deux choses; l'une qu'il y a peut-être des gens qui parlent trop; l'autre qu'il ne faut point écrire sur les purifications passives. Pour le premier article, c'est une chose que M. D. M. m'a dit, et que je vous ai raconté simplement. Il est vrai qu'en vous le racontant, j'ai eu la vue de vous rendre compte de la peine que cela m'a fait pendant une nuit, et en même tems de vous avertir, afin que vous prissiez garde à vous assurer de la discrétion des personnes auxquelles vous parlez avec confiance. Il est vrai que pendant une nuit, j'ai eu sur tout cela je ne sais combien de réflexions qui venoient en foule me mettre dans une amertume insupportable. Tout se montroit à moi par le plus afreux et le plus humiliant côté. Je ne pouvois non plus dissiper ces pensées et la douleur qui en étoit la suite, que je pourrois maintenant voler au milieu de l'air. Mais comme je ne faisois que soufrir et me tenir à Dieu sans pouvoir rien juger de vous ni en bien ni en mal, je ne crois pas avoir commis d'infidélité, et il me semble que Dieu m'en fait tirer le profit d'avoir acquiescé sans aucune réserve aperçue pendant cette épreuve à tout ce qui peut crucifier ma vanité, mon ambition et ma fausse sagesse. Maintenant je suis dans le calme depuis plusieurs jours, et vous pouvez me croire quand je vous assure que je n'ai jamais été si intimément uni à vous que je l'ai été ce matin.

Pour les purifications passives, je crois qu'il n'en faut pas écrire, c'est-à-dire n'en rien faire imprimer. La raison que j'en ai dite montre assez que je n'ai voulu parler que de l'impression par rapport au public; car j'ai dit qu'on scandalisoit bien plus les ames foibles qu'on n'édifioit le petit nombre des ames éprouvées. Je persiste dans ce sentiment que je crois très conforme au vôtre : mais je n'ai jamais voulu dire qu'il ne falloit pas en écrire en secret, comme vous m'en avez écrit. L'éclaircissement de ces choses bien loin de me scandaliser m'afermit et m'étoit tout-à-fait nécessaire. Je suis très persuadé qu'il s'en faut beaucoup que je n'entende beaucoup de choses très délicates et très profondes dont l'expérience seule peut donner la vraie lumiere; mais pour les principaux états de la voie, il me semble que je les comprends sur vos écrits d'un bout à l'autre, du moins en gros, et d'une vue générale, en sorte que je les réduits sans peine aux vrais principes de la plus Ste Théologie; ainsi rien ne peut me scandaliser à cet

égard là. Ma tentation de scandale se tourneroit vers votre état, où vous suivez sans examen votre goût intérieur avec tant de vivacité, ou pour mieux dire avec une force qui vous entraine si rapidement. Je craindrois ces sorties, d'ailleurs si oposées à celles de mon état toujours délibérant et précautionneux. Je craindrois même horriblement d'être entraîné comme vous dans une conduite qui *démonteroit ma sagesse aux yeux de tout le monde*, et aux dépends de toute réputation. Ce qui feroit que la *nature jetteroit les hauts cris* dès les premieres allarmes. Mais il est bon de voir toute sa foiblesse et d'avoir peur d'une servante comme St Pierre qui avoit fait tant le brave; peut-être que ces accès me reviendront. J'aurois grand besoin de répondre de moi : mais depuis plusieurs jours mon union avec vous va toujours croissant, et je suis persuadé qu'elle n'a pas cessé de croître au milieu de ma peine.

Pour votre vie donnez-la moi comme vous voudrez, mais n'allez pas vous tuer à en faire un abrégé. Si vous ne voulez pas que je lise tout, à cause que j'ai en éfet peu de loisir et peu de goût pour la lecture, marquez moi les endroits que je devrai lire. Je serois ravi de vous revoir le jour de la Madelaine (22 *juillet*), mais ne vous incommodez pas. Je ne m'amuse point de vous parler de ma reconnoissance pour toutes vos bontés : il me semble que la nature du lien qui nous unit doit bannir toute espece de complimens, quoique d'ailleurs je vous en dusse de très grands et de très sincères. Ce 11. Juillet 1689.

XXIII. — Je reviens de la campagne, où j'ai demeuré cinq jours, et où je me suis trouvé fort tranquile, quoique j'aie ressenti quelque petit mouvement de peine à votre égard et quelque goût pour des choses mondaines, avec une distraction et une sécheresse continuelle. Mais j'ai été d'ordinaire dans un état fixe, et même dans les petits intervalles de tentation que je viens de vous dire, je demeurois sans peine uni à Dieu par le fond de la volonté. Votre lettre que je viens de recevoir me donne une vraie joie, et je crois avoir grand besoin contre ma propre sagesse des choses que vous y marquez. Mais quoique je sois encore de beaucoup trop sage, je crois néanmoins qu'il y a bien des choses sur lesquelles je me laisse aller sans m'écouter moi-même. On est plus embarrassé sur cet article que sur tout autre : car on sait certainement par l'Évangile qu'il y a une vraie sagesse qu'on ne se doit jamais dispenser de suivre; on craint de manquer la vraie sagesse en évitant la fausse; et dès qu'on veut discerner, on s'embrouille. Cependant je trouve dans la pratique que Dieu m'épargne assez souvent cet embarras. Je suis sans beaucoup raisonner les vues qui me viennent avant l'action. Quand l'action est faite, je ne me mets point en peine des fautes que j'ai commises. Tout au plus, si j'en aperçois quelqu'une qui tire visiblement à conséquence : j'atens en paix que Dieu m'ofre quelque ouverture naturelle pour la reparer. Dailleurs je croirois manquer à l'abandon, si je voulois me marquer la voie et la régler, ensorte que je me bornasse à ne passer point par certaines épreuves ou par certaine humiliation, sans savoir quelles. Je veux aller sans savoir où par tout où Dieu me menera, pourvu que ce soit lui : mais je ne voudrois pas me dépouiller de ma propre sagesse pour marcher à l'aveugle, sans savoir que c'est celle de Dieu qui m'en prive. L'état de pure foi demande bien qu'on ne cherche à rien voir pour le chemin par où Dieu me conduit, mais il ne demande pas qu'on marche sans savoir si c'est Dieu

qui nous fait marcher; autrement ce ne seroit plus foi en Dieu, mais foi en son propre égarement. Je n'ai pas besoin de tout ceci à votre égard, et je ne le dis que pour éclaircir les regles générales, car d'ailleurs je suis très persuadé que Dieu vous mene, et moi par vous. Je suis en lui tout ce qu'il veut que je vous sois.

J'irai chez M. D. C. savoir des nouvelles du mariage de mademoiselle votre fille (1). Et je compte toujours d'avoir l'honneur de vous voir le jour de la Magdelaine. Ce 17. Juillet 1689.

XXIV. — Je suis d'autant plus fâché de votre peine, Madame, que vous la soufrez sans avoir besoin de la soufrir. Je vous ai déjà dit bien des fois, et je vous le répete encore devant Dieu du fond du cœur, rien ne me scandalise en vous et je ne suis jamais importuné de vos expressions. Je suis convaincu que Dieu vous les donne selon mes besoins; et il m'est témoin que je ne reçois jamais de vous aucune lettre qui ne me donne une sensible joie. Pour la maniere de me dire les choses, bien loin d'être trop ingenue et libre, elle ne l'est pas assez, ce me semble. Vous craignez toujours de vous ouvrir trop, et à force de vous gêner, pour ne me gêner pas, vous me gênez quelquefois un peu. Ne faites jamais réflexion avec moi, et assurez vous que j'en serai plus à mon aise dans notre petit commerce. Je dois me rendre ce témoignage, que je ne m'aperçois d'aucune chose à laquelle je tienne volontairement. Il me semble que je suis prêt à passer pour fou aux yeux de tous les hommes, quelque douleur que j'en puisse sentir, si Dieu me poussoit dans ce précipice pour renverser ma fausse sagesse. Ce n'est pas là ce que j'ai voulu vous dire; l'unique chose dont j'ai voulu vous parler est que vous me mandez que vous ne vous souciez point de vous tromper et de ne vous tromper pas. A la vérité je vois bien le bon sens de ces paroles, qui est que quand Dieu vous met dans la nuit impénétrable, qui est sa volonté inconnue, on ne peut plus voir la main de Dieu qui nous mene, parce qu'on a besoin de perdre cet apui pour se perdre soi-même, mais alors il reste une certaine droiture d'intention, ensorte qu'on ne voudroit pas résister à l'attrait quoique inconnu, c'est-à-dire que quoique l'on ne puisse plus suivre Dieu clairement à la piste, on va néanmoins par ce mouvement intérieur et délicat à ce qui peut lui plaire, autrement on ne pourroit pas dire comme vous le faites: Je sens que je résiste à Dieu : Dieu veut de moi une telle chose, il me presse : mais dans l'état d'obscurité où Dieu jette, et dans la nécessité de marcher de quelque côté, on va tout droit où la simplicité du cœur mene; suposant que c'est ce qui est le plus conforme aux desseins de Dieu. Nous parlerons de tout cela Vendredi : cependant mettez votre cœur au large et sans reserve avec moi. Je sens que vous le devez non seulement à Dieu, mais encore à moi, tout foible que je suis. Rien n'égale mon atachement froid et sec pour vous. Ce [lundi] 18. Juillet 1689.

XXV. — Je vous renvoye, Madame, vos deux lettres de M. L. C. D. V. (*le comte de Vaux, sans doute*) et de M. G. pour M. le C. D. V. Je crois qu'il sufit que vous lui mandiez ou fassiez savoir que vous verrez M. D. E. Il vaut mieux parler qu'écrire. Ce n'est pas que je me défie de lui; au contraire plus je le connois et plus je l'estime. Mais il me semble qu'il vaut mieux s'expliquer de vive voix et avec tous les assaisonne-

(1) Il eut lieu le 26 août suivant.

mens nécessaires. Pour les choses à dire, vous les savez mieux que moi; mais on ne peut rien malgré M. S'il persiste de bonne foi, on lui déclarera qu'on veut au plûtôt conclure cela, ou autre chose. Pour cette affaire-là, c'est à lui à la rompre et à manquer, s'il le veut. Pour vous, continuez à lui renvoyer la décision. Pour M. G. je ne lui manderai que les choses précisément nécessaires pour son besoin ; encore je les assaisonnerois avec précaution pour empêcher qu'on ne vous fît des chicanes par des interprétations. Je crois néanmoins que vous pouvez vous ouvrir par un besoin pressant, si vous sentez intérieurement la bonne foi et la sureté de cet homme. Mais je lui dirois toujours les choses dans les tems les plus propres à éviter le scandale de son ami M. N. Ce 22. Juillet 1689.

XXVI. — Je vois bien, Madame, que pour travailler à ce qu'on apelle ordinairement perfection, il faudroit me corriger de ma sécheresse : mais je ne vois pas qu'elle cause en moi une résistance volontaire aux mouvemens que Dieu me donne, et c'est ce qui me console dans mon imperfection. J'ai de deux sortes de sécheresse. L'intérieure, par raport à l'oraison et aux choses spirituelles. L'extérieure, par raport au commerce avec le prochain. Pour la sécheresse intérieure je n'en suis pas en peine. Vous savez que c'est une épreuve donnée et non une imperfection volontaire. Cette épreuve sert à éprouver la foi et à faire mourir à tout ce qui n'est pas Dieu. D'ailleurs je ne me la procure jamais volontairement. Au contraire, je lis avec plaisir ce que l'on me donne. Si on cessoit de me donner des choses nouvelles, je relirois celles que j'ai déja. Si je sentois du besoin, je demanderois secours. Mais quand je suis en paix, et que je ne sens aucun besoin, je ne demande rien, et je me contente de recevoir avec plaisir ce que Dieu qui connoit mon besoin, quand je ne sais pas le connoitre, m'envoie par vous. Il est vrai que quand je reçois quelque instruction, je n'en ai point une joie sensible. C'est un aquiescement simple, quelquefois même froid et sec, mais doux, prompt, facile, paisible, et qui est du fond du cœur. Alors on pourroit se tromper sur ma disposition; car je crois avoir dit tout en disant oui. La brieveté des paroles ne me paroit point une sécheresse, au contraire, c'est la multitude des paroles qui me paroit afoiblir et dessécher le discours. Il faut pourtant convenir que mon intérieur est fort sec, mais je ne crois pas entretenir cette sécheresse, ni par indocilité aux avis que vous me donnez, ni par résistance aux mouvemens intérieurs, ni par dédain pour les petites choses; au contraire je goûte la simplicité et l'enfance plus qu'il ne paroit. Mon air est grave et sec; mais jamais assez (1) *à faire l'enfant*. Pour les choses de la voie intérieure dont il est question, j'y entre sans peine, et il y a bien des choses sur lesquelles on veut me préparer de loin, de peur de me scandaliser, dont j'avois déja les principes dans la tête avant qu'on me les dit; ensorte qu'après les avoir écoutées, je n'en parois pas fort touché, c'est que je les aprouve simplement. S'il faloit par complaisance s'étendre davantage en paroles pour témoigner mon aprobation, ma sécheresse naturelle et extérieure me rendroit cette pratique pénible. Mais je suis sûr que ce n'est pas là ce que vous voulez. J'agis naturellement.

Pour revenir à vous, je goûte tout ce que vous me donnez sur la voie

(1) Peut-être que l'auteur avait écrit : *à fuir l'enfance*. — Note de Dutoit.

en général et sur mes besoins en particulier. Quand je reçois de vous quelque nouvelle instruction, j'en suis ravi, moins par le sentiment de mon besoin, que par la persuasion que Dieu m'en avertit par vous et par vous me donne mon pain quotidien. C'est même un état de grande enfance : car je ne puis ni demander mes besoins ni les connoitre. Je les crois quand on me les dit. Je crois que ce que l'on me feroit pour me ranimer ne me conduiroit pas; car Dieu veut que je meure peu à peu de langueur et il ne faut pas retarder cette opération détruisante. D'ailleurs je crois qu'il n'est jamais tout en moi que quand il est caché plus profondément. Sitôt qu'il me donne quelque goût sensible, je m'y abandonne sans reserve. Hors de là il n'y a qu'à laisser dessécher mon ame jusqu'à l'agonie. Je n'ai d'ordinaire dans l'intérieur ni peine ni consolation vive. Tous mes sentiments sont émoussés. J'ai seulement une langueur qui est semblable aux fievres lentes. En cet état on maigrit tous les jours. Rien ne fait un grand mal, mais aussi rien ne plait. Je ne puis presque faire oraison, qu'en me promenant à pié ou en carrosse. Sitôt que je suis fixé dans une place, mon imagination et mes sens sont en grande inquiétude. Je suis néanmoins persuadé que ma sécheresse extérieure est beaucoup plus grande que l'intérieure. A mesure que le goût sensible s'est retiré, et que la foi s'est dessechée, mes répugnances, qui sont naturellement bien plus fortes que mes désirs, ont pris une vivacité qui m'entraine. Je décide avec hauteur, je fais sentir je ne sais quoi de dédaigneux pour tout ce qui me déplait, je soufre impatiemment la contradiction; je suis quelquefois prêt à bouder comme un enfant, si la honte ne me retenoit; je ne puis même cacher sur mon visage mon émotion. Jugez combien cette expérience me confond et me convainc de mon impuissance. Ma sagesse et ma vanité en soufrent dans le moment, mais je n'y fais aucune réflexion de suite; au lieu qu'autrefois mon amour propre étoit des mois entiers à se faire des reproches cuisans sur les moindres fautes. Je crois que Dieu me laissera encore longtems cette sécheresse qui me fait faire tant de fautes envers le prochain, tantôt par des paroles dûres, tantôt par un silence dédaigneux, ou par les omissions sur les honnêtetés nécessaires envers les amis que j'aime davantage. Tout cela m'est bon; car tout cela me démonte. J'ai besoin que Dieu me refonde et rejette en moule. Il me seroit commode de pouvoir travailler par des éforts contre cette sécheresse si enracinée par l'habitude et par le tempérament. Car les humiliations que mes fautes me causent me crucifient plus que la violence nécessaire pour me vaincre me feroit de peine dans un état semblable à mes états passés, où la ferveur me soutenoit. Mais comme je ne saurois maintenant me préparer contre ces ocasions elles me trouvent bien moins sur mes gardes. Cependant je ne crois pas devoir chercher une attention active et forcée pour me soutenir. Je ne pourrois sans sortir de mon attrait réveiller par moi-même cette attention. Il me sufit de la suivre toutes les fois que Dieu me la donne. Une attention propre et artificielle seroit une infidélité plus grande quoique plus cachée que les fautes extérieures d'humeur dont les autres sont mal édifiés. Quand je suis seul, je ne suis jamais ni sec, ni triste, ni ennuié. Il n'y a que l'assujettissement à autrui et le dérangement, qui éfarouche mes répugnances. Il y a quelques personnes avec lesquelles j'ai un badinage de petit enfant, mais la plûpart des gens me lassent bientôt.

J'ai lû avec plaisir et édification la lettre que vous m'avez confiée. Elle est très belle; vous pouvez croire que j'en suis persuadé; car je suis par ma sécheresse bien éloigné d'exagérer et d'admirer. Je vois que les lumieres disparoissent et que la pure foi règne : mais peut-on déja avoir passé par la mort, comme il le dit, lorsqu'il y a si peu de tems qu'on a outrepassé les lumieres distinctes incompatibles avec la foi entiérement nue? Ces lumieres ne sont-elles pas une possession contraire au dénuement total qui opére la mort?

Vous savez mieux que moi jusqu'à quel point Dieu me donne tout à vous sans reserve. Ce 26. Juillet 1689.

XXVII. — Je comprends et je goûte, Madame, beaucoup de choses dans ce dernier écrit que vous avez la bonté de m'envoier, sur les divers états de la voie et de la pure foi (1). Agréez que je vous dise ce que j'en entends et ce que j'aurois besoin d'en entendre plus distinctement. Pour l'état d'une ame que Dieu tire du péché et qu'il avertit par les sentimens ordinaires de pénitence, je ne le compte point, parce qu'il n'a rien de particulier par raport à la voie dont nous parlons, et qu'il est commun à toutes les voies diférentes de grace.

Le premier degré qui commence à distinguer cette voie est donc le recueillement et l'oraison simple, où l'on se sent attiré à mortifier les sens extérieurs, mais d'une maniere active, quoique moins multipliée, c'est-à-dire que dans ce degré il y a trois circonstances, une oraison moins multipliée, une mort qui se répand dans les sens extérieurs, enfin une activité par laquelle on tend à cette simplicité et à cette mort des sens extérieurs.

Le second degré est celui de la foi passive, où Dieu ôte peu à peu les goûts sensibles, ensorte qu'on perd peu à peu les sentiments intérieurs, comme on perdoit dans le degré précédent les extérieurs, mais avec cette diférence, que dans le degré précédent on mourroit par éfort et par vue active aux sens extérieurs, et que dans ce second degré on meurt au goût et aux sentimens intérieurs d'une maniere qui commence à être passive, c'est-à-dire qu'au lieu que dans l'autre degré par un goût intérieur qui étoit sensible, on agissoit avec force sur soi-même pour mortifier ses sens; dans le second degré, on laisse l'Esprit de grace amortir peu à peu les goûts sensibles et intérieurs qu'on avoit eu jusqu'alors pour les vertus.

Le troisieme degré est un dépouillement universel qui se fait peu à peu des dons aperçus; comme le degré précédent avoit déja ôté les dons sensibles et intérieurs, ainsi dans ce troisieme degré la foi qui commençoit déja à être sèche et dépourvue des goûts sensibles devient peu à peu nue, ensorte qu'elle parvient enfin à n'avoir plus rien qui se fasse apercevoir à l'ame; tandis que l'ame aperçoit sa foi quoique sèche et son abandon, quoiqu'elle ne goûte rien de sensible ni dans les sens extérieurs, ni même dans l'intérieur, elle se soutient par la vue des dons qu'elle aperçoit; plus ils sont purifiés du sensible, plus ils donnent à l'ame, malgré leur sécheresse, la confiance qui la peut soutenir, car elle se rend ce témoignage que ces dons pour être plus secs n'en sont que plus purs. Il faut donc un plus profond dépouillement

(1) Cet écrit est l'Abrégé de la voie et de la réunion de l'âme à Dieu, imprimé dans le second volume des Opuscules spirituels. — Note de Dutoit.

pour l'arracher à elle-même et pour lui ôter sa propre vie; c'est ce que Dieu fait en lui ôtant peu à peu dans ce troisieme degré tout son aperçu, comme il lui avoit ôté dans le second tout son sentiment intérieur.

Le quatrieme degré est celui de la mort; il consiste dans une entiere extinction de toute répugnance à tous les divers moiens dont Dieu se sert pour désaproprier l'ame d'elle-même; en cet état, l'ame qui avoit été jusqu'alors pendant le degré de nudité dans les douleurs de l'agonie par les derniers dépouillemens qu'elle avoit souferts, expire enfin; c'est-à-dire, qu'elle cesse à repugner à tout ce que Dieu veut en elle : dès ce moment elle est comme un corps mort insensible à tout, qui ne résiste à rien, et que rien n'ofense.

Le cinquieme état est celui de résurrection, où Dieu rend peu à peu à l'ame et avec une alternative de vie et de mort tout ce qu'il lui avoit ôté dans le troisieme degré qui est celui de nudité; c'est-à-dire que Dieu après avoir peu à peu arraché à l'ame tout son senti ou aperçu, après l'avoir mise dans l'entiere cessation de toute action propre pour la désaproprier de son mouvement naturel et propre, lui rend en passiveté tout ce qu'elle avoit autrefois dans son activité, au lieu qu'avant la mort et le dénuement elle agissoit par elle-même pour le reste, alors elle ne fait plus que laisser faire à Dieu tout ce qu'il veut en elle : mais comme la mort mystique n'opére, dans cette ame, qu'une extinction de toutes répugnances à tous les divers moiens dont Dieu peut se servir pour la désaproprier d'elle-même, et qu'en cet état elle n'a fait que cesser d'agir d'une action propre, et pour recevoir passivement toutes les impressions de Dieu, il reste encore pour une entiere désapropriation à la faire agir d'une manière purement passive. Pour entendre ceci, il faut se représenter qu'il y a dans l'état passif, comme dans l'actif, l'agir et le pâtir; on agit activement quand on agit par sa propre action, on pâtit activement quand on reçoit quelque impression par un consentement fait avec proprieté; de même on agit passivement, quand on agit par une action qu'on ne se donne point à soi-même, et qu'on reçoit de l'impression de Dieu; on pâtit aussi passivement, quand on ne fait simplement que ceder à quelque impression divine, qui ne porte à aucune action. Cela posé, je dis qu'il me semble qu'après que l'ame, par le dénuement et par la mort, a perdu toutes répugnances aux impressions de Dieu pour se désaproprier d'elle-même, et qu'ainsi elle est demeurée paisible, immobile, indiférente, patiente dans cet état passif, il reste encore une derniere chose pour mettre le comble à sa passiveté, qui est qu'elle devienne passivement active, c'est-à-dire qu'elle soit aussi souple à toutes les actions que Dieu lui donnera, qu'elle a été jusqu'alors souple à toute inaction, à toute privation, à toute la suspension, ou toute la soufrance où Dieu l'a mise jusqu'à la mort; ainsi ce cinquieme degré de résurrection est un degré où l'ame soufre encore pour achever de se purifier et de se désaproprier d'elle-même par l'action, comme elle s'étoit désapropriée auparavant par la non action.

Le sixieme et dernier état est celui où l'ame ayant achevé de ressusciter et de recevoir la vie divine en la place de la vie propre, se trouve anéantie et transformée; elle est alors anéantie parce qu'il ne lui reste plus rien de sa volonté propre, ni pour agir ni pour pâtir. Elle est transformée, parce que la vie et la volonté de Dieu sont en la place de la sienne propre. C'est l'état de St. Paul, qui vivoit, mais ce n'étoit plus

lui, c'étoit Jésus-Christ, vivant dans sa volonté morte à tout. Alors l'ame qui avoit demeuré si longtems à mourir avec tant de douleur à sa propre action, et qui ensuite avoit encore demeuré si longtemps à mourir à son inaction et à reprendre l'action rendue sans proprieté, commence à agir et à pâtir indiféremment sans aucune peine, selon que l'un ou l'autre a lieu en chaque ocasion; elle n'a plus rien à soufrir pour elle-même, parce qu'elle n'a plus ni proprieté ni repugnance; il ne lui reste à soufrir que pour la lenteur des ames qui lui sont données, et qui ne veulent et ne peuvent encore seconder toute l'activité divine qu'elle reçoit pour de tels enfans.

Le sixieme degré d'anéantissement ou transformation est le dernier après lequel il ne reste plus que la gloire des bienheureux. Mais on avance à l'infini dans ce degré à mesure que l'ame, se délaissant davantage au mouvement divin, s'élargit aussi d'avance pour recevoir en plus grande abondance le même mouvement. Il n'y a que cet état où l'on soit parfaitement à Dieu, parce que dans le passage de la mort à la transformation, qu'on nomme la résurrection, et qui est le cinquieme, l'ame n'est pas encore désapropriée, quoique dans la mort il ne lui reste plus de répugnance pour tout ce que Dieu fait lui seul en elle, il lui reste encore quelque défaut de souplesse pour tout ce que Dieu voudra en elle et par elle. Mais quand toute proprieté active et passive est détruite par la résurrection consommée, alors cet état devient une transformation, ensorte que l'ame n'aperçoit et ne trouve plus vouloir d'autre volonté que celle de Dieu; Dieu devient l'ame de cette ame, elle n'a qu'à agir naturellement, et elle se trouve arrêtée avec douleur toutes les fois qu'on lui veut faire vouloir ce que Dieu ne veut pas. — Mandez-moi si j'ai bien compris votre écrit.

Il me reste deux difficultés, l'une sur la désapropriation de la volonté, l'autre sur les ténèbres de la foi. Pour la désapropriation de la volonté, je ne la puis croire entiérement parfaite au moment de la mort mystique. Voici mes raisons. L'ame a encore besoin d'être purifiée dans la résurrection; or est-il que purifier, c'est ôter quelque impureté, l'ame n'a rien d'impur que la proprieté volontaire, je dis la proprieté volontaire, car il n'y a plus de vraie proprieté où il n'y a plus d'aucune volonté propre. Il faut donc qu'il reste, après ce qu'on apelle la mort, quelque reste de la volonté propre qui souille encore un peu l'ame et qui a besoin d'être purifié; c'est ce que vous nommez rouille, mais c'est une comparaison qui, quoique bonne, ne montre pas exactement la nature de cette impureté. L'ame étant un pur esprit n'a point de rouille, mais elle a un reste d'attachement à elle-même que nous appelons proprieté et qui la ternit comme la rouille ternit les corps. Je ne puis rien comprendre d'impur dans l'ame que ce qui est volontaire et de proprieté. Je conclus donc qu'aussitôt que l'ame sort d'elle-même, elle entre immédiatement en Dieu, je dis bien davantage, car je soutiens qu'elle ne peut sortir d'elle qu'autant qu'elle entre dans Dieu, et qu'elle n'acheve de sortir d'elle que quand elle acheve de se perdre en Dieu, quoique l'ouvrage de la grace paroisse toujours commencer par le dépouillement et par la privation, et que la possession ne vienne qu'ensuite, il est pourtant vrai dans le fond, qu'on ne se vuide de soi qu'à mesure qu'on se remplit de Dieu; ce n'est pas le vuide de l'ame qui attire la plénitude de Dieu, car comment se vuideroit-elle seule, si

Dieu même n'y étoit pas pour la vuider? mais c'est la plénitude de Dieu qui entrant se fait faire place à la plénitude; ainsi le cœur n'est jamais un instant vuide; Dieu se l'ouvre lui-même en poussant au dehors l'amour propre qui remplissoit l'espace. Etre en Dieu, c'est être entièrement désaproprié de sa volonté et ne vouloir plus que par le mouvement purement divin; c'est ce qui n'arrive à l'ame que par l'anéantissement, transformation et résurrection consommée.

Ma seconde dificulté est sur les ténèbres de la foi. La foi ne consiste point à ne rien voir du tout, il y auroit de l'impieté à le croire, car il faut bien se garder de confondre la foi avec le mouvement aveugle des fantasques ou faux inspirés. L'obéissance de la foi est raisonnable selon St. Paul, et comme [dit] St. Augustin, rien n'est si raisonnable que le sacrifice que nous faisons à Dieu de notre raison. La foi est obscure, parce qu'elle nous fait soumettre par son autorité à croire et à faire les choses qui vont au-delà de toutes nos lumieres naturelles : mais d'un autre côté elle est très claire, puisqu'elle n'exige le sacrifice de notre raison qu'en faveur d'une autorité toute divine, qu'elle nous montre clairement, qui est au dessus de notre raison même. Je ne crois pas l'Evangile parce qu'il est obscur, au contraire, je surmonte son obscurité, qui est une raison pour ne pas croire, à cause de *l'évidence des miracles* et des *prophéties*, qui me rendent clair ce qui est obscur dans les mystères; comprendre autrement la foi, c'est manifestement la renverser. Il faut donc que la foi, pour être vraie et pure foi, soit tout ensemble obscure et lumineuse par l'évidence de l'autorité divine que nous proposent ces mystères. Ne croire que ce que la raison comprend, ce n'est pas foi, c'est Philosophie; croire sans comprendre ni ce qu'on croit, ni pourquoi on croit, ni si c'est Dieu qu'on croit, ce n'est plus ni raison ni foi, c'est fanatisme, c'est enthousiasme extravagant. Voilà le principe fondamental non seulement de la foi, mais encore de toutes les démarches de la pure foi.

En quoi consiste donc cette conduite de la pure foi, qui va toujours par le non voir, comme disent le B. Jean de la Croix et les autres? Le voici : c'est que l'ame voyant clairement la vérité de l'Evangile, et étant certaine que Dieu parle aux hommes, elle se laisse aller sans mesure et sans réflexion à l'impression de ces vérités; sa conduite est toute ensemble raisonnable et obscure, raisonnable puisque la voye de la pure foi où elle marche, et qui n'est autre que la pure perfection de l'Evangile, lui est certifiée par l'autorité de l'Evangile et par tous les principes de la Ste. Théologie. Je dis ceci parce qu'il est certain que les ames intérieures doivent toujours soumettre, autant qu'ils sont libres, tous leurs attraits et toutes leurs expériences aux décisions de l'Eglise, leur Mere, qui est, selon la promesse de Jésus-Christ dans l'Evangile, plus assistée du St. Esprit pour décider sur la doctrine que tous les Saints les plus éclairés ensemble ne le feroient avec toutes leurs expériences intérieures : aussi les ames les plus intérieures et les plus éprouvées dans la nuit de la foi ne cessent jamais d'avoir une entiere certitude de leur voie qui se réduit à la regle de la foi décidée par l'Eglise, et à la simplicité de ses enfans pleins de soumission. Cette conduite est en même tems obscure, parce que les choses proposées sont aussi incompréhensibles que l'autorité qui les propose est certaine; aussi tout se réduit à la définition que St. Paul donne de la foi : c'est une convic-

tion des choses qui ne paroissent pas. Voilà la certitude de l'autorité des choses qui ne paroissent pas; voilà l'obscurité des mystères. Si je suis sûr d'un guide, je m'abandonne à lui dans un chemin que je ne connois pas, le chemin m'est obscur, le guide m'est clair; le chemin de la foi est ténébreux et impénétrable, mais Dieu qui est le guide nous le rend clair par son autorité : c'est pourquoi St. Paul dit : *Je sais à qui je me confie.* Vous même, dans l'état de la foi dénuée, dites tous les jours : Je ne puis résister à Dieu : vous savez donc que c'est Dieu qui vous mene, quoique vous ne sachiez pas où est-ce qu'il vous menera. Il n'y a donc jamais de foi qui n'ait éfectivement sa certitude, mais c'est une certitude sur laquelle on ne peut pas toujours réfléchir. Dans le tems de la tentation la certitude demeure, mais on ne sauroit en faire usage pour se calmer. Elle demeure si bien, qu'on ne voudroit pas pour un bonheur éternel sortir un moment de cet état, tant il est vrai que la conviction qui fait la foi, quoiqu'envelopée, demeure toujours inaltérable : mais, comme je l'ai dit, Dieu ne permet pas alors qu'on puisse réfléchir expressement sur elle, pour se rendre témoignage à soi-même, qu'on la possede; ce retour seroit une propriété qui empêcheroit l'ame de se déprendre d'elle-même.

Remarquez encore la certitude de la voie, ou la certitude de son propre salut. Il n'est pas nécessaire qu'on ait toujours la certitude de son salut; au contraire, l'état de cette vie demande qu'on en soit privé, et l'état des ames que Dieu veut perfectionner demande que dans ce doute elles fassent sans reserve un sacrifice d'abandon sur leur éternité. Il est donc vrai qu'il vient un tems où Dieu se cache, où l'on ne sait si on l'aime ou si on en est aimé. On sait bien certainement en général que la voie est de Dieu, mais on ne sait pas si on la suit. Je comprends que Dieu pousse quelquefois jusqu'à certaines extrémités, où l'on ne voit plus aucunes traces du chemin, et où il faudra, quoiqu'on fasse, hazarder son éternité; mais alors ce n'est pas l'indiférence de tomber dans l'illusion ou de n'y tomber pas, qui mene librement dans cet état de doute et de hazard, au contraire on y est poussé violemment et involontairement par une puissance supérieure, qui ne laisse aucun relâche; alors quoiqu'on fasse et quelque parti qu'on prenne, on croit tout hazarder, on croira même que tout est perdu; mais remarquez qu'alors quoiqu'on fasse, ce n'est pas l'ame qui quite sa lumiere, c'est la lumiere qui la quite tout à coup malgré elle, encore même (que) la lumiere pure et véritable ne quite jamais, car, comme nous le disions, si on lui proposoit ce qui seroit véritablement mal, sa conviction intérieure se réveilleroit; elle diroit : J'aime mieux mourir, que de résister à Dieu, et de violer la loi. Dieu donc prend plaisir à l'embarasser pour la réduire à lui sacrifier son éternité toute entière. Mais dans cette agonie elle tient toujours par le fond de la volonté à tout ce qui lui paroit le plus droit selon Dieu. Si elle ne peut suivre Dieu clairement à la piste, elle va du moins à tâtons le plus près qu'elle peut de lui. Il y en a là assez pour trouver la certitude de la conscience dans cette droiture d'intention, pendant que d'un autre côté cette ame, faute de pouvoir réfléchir sur sa droiture d'intention et sur sa conviction certaine, ne laisse pas de se croire aussi perdue pour l'éternité que si elle avoit abandonné toute droiture et toute regle de conscience. Mais en cet état même, tout ténébreux qu'il est, il y a une lumiere simple et sans retour de l'ame sur

elle, qui est plus pure, plus lumineuse, plus certifiante et plus chere à l'ame que toutes les consolations et toutes les certitudes sensibles des autres états. Ce qui paroit par son horreur pour d'autres choses vraiment mauvaises ; d'où je conclus que l'état de la pure foi n'exclud jamais la raison, il exclud bien la raison de propriété, c'est-à-dire cette sagesse, par laquelle on est sage à soi-même, comme dit l'Écriture, il exclud cette sagesse intéressée qui veut toujours s'assurer pour soi et se répondre à soi-même de son assurance pour en jouir avec une pleine propriété ; mais il n'exclud jamais cette raison simple et sans réflexion sur elle-même, qui tend toujours à ce qu'elle aperçoit de plus droit. Ce n'est pas qu'elle y tende par des raisonnemens multipliés et réfléchis ; encore une fois tout cela n'est pas la raison, mais l'imperfection de la raison même.

Il s'ensuit de ces principes que la plus pure foi sans raisonnement est non seulement raisonnable, comme St. Paul nous l'assure, mais encore que c'est le comble de la raison parfaite : Dieu mettant dans les sens extérieurs et même intérieurs une violente tentation, qui semble rendre présentes et agréables les morts les plus horribles, en même tems l'ame par sa simplicité et par la conduite de Dieu qui la veut cacher à elle-même, ne pouvant reflèchir sur son propre état pour apercevoir sa droiture et sa certitude de conscience, elle marche avec une lumiere très pure, sans pouvoir se dire à elle-même que c'est une lumiere. Ainsi elle a toute la clarté et toute la certitude qu'il faut pour une conscience droite, et tout ce qu'elle fait est la plus pure raison ; elle ne manque que de clarté réfléchie, que la nature voudroit avoir pour s'apuier sur sa propre vertu par un mouvement de proprieté. Ce 11. Aout 1689.

XXVIII. — Je vais dans ce moment à la campagne, Madame, pour jusqu'à demain. Je ne puis avant mon départ lire ce que vous m'envoiez ; mais il me servira de lecture ce soir et demain. Tenez ferme, ni de rompre ni de conclure. Je veux dire que vous ne devez pas confier le billet à M. H. Pour le dépôt il est bon devant Dieu et devant les hommes. Je suis dans des hauts et bas qui me secouent rudement. Mais comme je suis plus agité qu'à l'ordinaire, je suis soutenu par un apui plus aperçu. Je ne saurois croire que votre affaire se rompe. Ce 12. Août 1689.

XXIX. — A peine, Madame, ai-je le loisir de respirer, tant je suis pressé et embarrassé (1) ; mais au milieu de cet embarras je me *trouve dans une paix et dans une union avec vous* qui n'a jamais été plus grande. Je n'ai gueres le tems ni même le calme du sens qui est nécessaire pour faire ce qu'on appelle oraison ; mais il me semble que je le suis souvent sans le savoir. Ce que je vois ne me touche point, et j'ose me rendre ce témoignage que mon cœur ne tient qu'à Dieu ; il me mettra à toutes les épreuves qu'il voudra, et je ne sais que m'abandonner.

Votre lettre m'a fait un grand plaisir pour apaiser mes sens émûs, et pour me rapeller au recueillement. Dieu soit béni de tout pour lui seul ; je vous suis dévoué en lui avec une reconnoissance infinie. A toutes ces choses que *vous m'annoncez*, je sens cette *réponse fixe* au fond de mon cœur : *Fiat mihi secundum verbum tuum.* Il me semble que Dieu veut me porter comme un petit enfant, et que je ne pourrois pas faire un pas de

(1) Fénelon venait d'être nommé précepteur du duc de Bourgogne.

moi-même sans tomber; pourvû qu'il fasse sa volonté en moi et par moi, quoiqu'il arrive tout sera bon.

Je meurs d'envie de vous voir, je devrois parler plus civilement, mais je ne puis le faire avec vous. Voici le billet que je vous avois écrit. Je ne trouvai point hier M. D. C. (*Madame de Chevreuse*), mais je lui ai mandé que je la priois de convenir avec vous d'un jour où elle seroit seule, et que je quiterois toute autre afaire pour celle-là. Ne soiez donc en peine de rien. J'aurai mes consultations à vous faire. Croiez-moi, Madame, que je suis à vous en Notre Seigneur au-delà de tout. Ce 21. Aout 1689.

XXX. — J'ai ressenti, Madame, tout ce que je dois sur la blessure de Mr. votre fils (1). On assure qu'elle n'est pas dangereuse. Vous n'aurez de moi aucun compliment là-dessus. Il me sufit d'être sur elle et sur tout ce qui vous touche comme je dois être. J'ai apris que le mariage est fait enfin. Dieu veuille le bénir, et faire sa volonté en eux.

Je n'ai aucun travail aperçu. Je fais beaucoup de fautes extérieures. Il y en a même plusieurs qui vont au dedans, et qui marquent qu'il échape de petites saillies à la volonté; mais je ne veux pourtant que ce que vous savez. Et quoique mes fautes me causent une humiliation cuisante, je veux non seulement porter cette humiliation, mais encore sans exception toutes les suites les plus terribles que Dieu veut y attacher. Ce que je vois, quoique nouveau et flateur pour moi, ne m'entre point au cœur, et je ne puis m'empêcher de me rendre ce témoignage, que ce n'est pas là ce que j'aime. Dieu sait où il met mon amour, et c'est à lui à le garder. Je ne m'embarrasse point de certaines fautes de prudence que j'aperçois après qu'elles sont faites vers les personnes avec qui il semble qu'il faudroit le moins en faire, mais il me semble que la terre ne peut me manquer, et que Dieu me mene à son but, autant par mes fautes que par tout le reste.

Vous m'avez promis de m'envoyer quelque chose de votre façon sur mon nouvel état, j'espère que vous aurez cette bonté. Je voudrois bien aussi que vous me fissiez entendre en deux mots comment va le nouveau ménage. Les petits nuages sont-ils dissipés? Quelle joie aurai-je de vous savoir en profonde paix, et quand M. D. C. viendra à Versailles, je lui donnerai ma petite cassette où sont toutes mes lettres pour les faire transcrire. Je suis de plus en plus uni à vous, Madame, en Notre Seigneur, et j'aimerois mieux mille fois être anéanti que de retarder un seul instant le cours des graces par le canal que Dieu a choisi. Si Dieu vous donne quelque mouvement de prier... et pour... faites-le, et je vous recommande aussi... qui est fort blessé. Ce 31. Aout 1689.

XXXI. — J'éspère que Dieu conservera ce cher fils, qui est le fils, non pas de vos larmes, mais de votre foi. Pour les choses dont il doute, je n'en saurois être en peine; il n'y a que de mauvais Philosophes qui puissent par leurs livres inspirer de tels doutes. Rien ne périt, rien ne s'anéantit dans la nature. Quand les touts se corrompent, les parties ne font que changer de figure, mais aucunes ne cessent d'être. Si donc les êtres, même les plus vils, ne s'anéantissent jamais, comme les corps grossiers et inanimés, à plus forte raison les êtres raisonnables qui se connoissent et connoissent tout le reste; ils peuvent cesser d'être liés à

(1) Il venait d'avoir le bras cassé à l'affaire de Valcour.

de certains corps, mais ils ne peuvent jamais cesser d'être. Encore une fois on ne voit point clair quand on ne voit pas cela. D'ailleurs l'immortalité de l'ame se trouve liée avec tout le Christianisme, dont les preuves en détails sont infinies. Il faudroit un livre, non pas une lettre, pour les raporter, et à peine puis-je dérober un demi-quart d'heure pour vous écrire. Ce seroit peut-être les sujets de longues conversations, si Dieu, comme je l'espère, ramene Mr. votre fils en ce pays. Mais il faut qu'il compte qu'il n'y a que hardiesse et qu'ignorance chez les libertins. Ils méprisent et attaquent tout en gros, mais en détail la force de la religion bien examinée les accable. Quand il voudra en faire l'expérience, il verra, les livres à la main, que l'impieté est la foiblesse même. Ils ne savent ni l'esprit de la religion ni ses preuves.

Pour moi je suis ici dans une agitation et même ocupation continuelle et je ne puis me mettre paisiblement devant Dieu, mais mon cœur est toujours uni à lui, et je l'y trouve dans tous les momens de liberté. J'espére qu'après ce premier tems je serai plus à moi et aux choses dont il faut se nourrir. Pour le fond, c'est toujours la même chose. Je vois bien des choses qui devroient me faire plaisir, mais Dieu les tempére, ensorte que mon cœur ne veut ni ne trouve à se reposer en rien. C'est la colombe de l'Arche, contrainte de revenir. Je bénis Dieu de tout ce qu'il vous donne. Quand nous reverrons-nous? Je ressens toutes vos douleurs et toutes vos consolations jusqu'au fond du cœur. Ce 12. Septembre 1689.

XXXII. — Depuis que je suis ici, je me trouve dans une sécheresse et néanmoins dans une largeur très grande. Rien ne m'embarrasse, ni les dificultés qui semblent devoir me surmonter dans le moment même, ni mes fautes, ni ce que les autres en peuvent penser. Pour mes fautes elles me sont assez souvent encore fort cuisantes, mais je me trouve dans un certain calme au fond de ma volonté qui fait que je passe légérement par dessus la douleur involontaire qu'elles me causent. Toutes ces choses se passent si naturellement et avec si peu de recueillement que je suis quelquefois tenté de croire que cette facilité vient de tiédeur, de dissipation et d'indiférence pour les choses spirituelles. Ce qui pourroit fortifier cette pensée, c'est la légéreté de mon esprit, qui se promene sans cesse, et qui est moins arrêté que jamais dans l'oraison : cependant je ne puis m'empêcher de me rendre ce témoignage, sans pouvoir dire sur quoi je le fonde, que je n'ai point été jusqu'ici à Dieu d'une maniere aussi simple, aussi totale, aussi profonde, aussi continuelle et aussi unie que maintenant. Les choses qui m'arrivent ici me chatouillent quelquefois un peu, et quelquefois il m'arrive de laisser échaper quelque parole qui m'avertit de ce chatouillement : mais mon cœur ne se repose jamais volontairement, ce me semble, un moment sur aucune de ces choses, qui peuvent flater la nature, ensorte qu'il n'y a rien ici sur quoi Dieu me laisse apuier pour délaisser l'amour propre.

Je vis ici très séchement pour la nature et pour la grace; pour la grace, car je n'ai ni goût ni consolation aperçue ; pour la nature, parce que je vois assez de gens, sans être libre ni en repos pour épancher mon cœur avec aucun. Ceux même avec qui j'ai ma principale liaison sont peu en liberté; et moi je suis de même, de façon que nous nous voions souvent et ne nous entretenons que pour le besoin. Mon emploi demande une patience continuelle dans les fonctions séches et en-

nuieuses. Ainsi il y a bien à mourir, surtout selon mon tempérament. Je suis, presque sans réflexions, mes premiers mouvemens ; et je laisse tomber toutes réflexions qui vont ou à reparer les fautes, quand elles n'ont pas de conséquence à l'extérieur, ou qui m'engageroient à m'occuper de moi ou de mes intérêts. Dieu me fait trouver en tout cela du large, je n'éprouve aucune tentation forte, excepté celles de l'abattement, où une santé foible et une extrême sécheresse de l'intérieur font tomber. Je ménage ma santé et je travaille peu, quoique j'eusse des besoins pressans de travailler. Je ne saurois vous dire à quel point je suis uni à vous, car Dieu seul le sait, et je ne le sais pas moi-même. Ce 1 Octobre 1689.

XXXIII. — Je dois encore vous parler de mon oraison. Je crains de la faire, et Dieu permet, soit par ma négligence ou autrement, que je n'en trouve gueres ni le tems, ni la facilité. Je ne saurois m'y soutenir longtems de suite, soit par ma santé, soit par mes ocupations, soit par ma sécheresse, soit enfin par ma lâcheté. Ce qui devroit, ce me semble, m'étonner davantage, c'est que je n'ai aucun regret de voir mon oraison qui se desséche et qui m'échape, et qui me laisse dans une grande dissipation. Je me trouve indiférent et insensible sur tous ces inconvéniens, qui devroient me paroitre d'autant plus grands que je suis ici plus exposé. Au lieu que j'ai un regret cuisant sur mes fautes extérieures. Je ne sens aucune peine sur ce vuide intérieur, au contraire je n'ai jamais été plus tranquille, plus libre, plus dégagé, plus simple et plus hardi dans ma conduite, quoique j'y fasse bien des fautes, qui viennent de dissipation et même assez souvent d'infidélités passageres. Au reste, toutes les fois que la dissipation cesse, je me trouve en état d'abandon et de foi pure, immobile, ensorte qu'il me semble que j'ai toujours demeuré par le fond de la volonté sans interruption en Dieu, quoique je n'aie point pensé à lui et que j'aie fait et dit plusieurs choses, qui par elles-mêmes et par mon infidélité en les faisant devroient m'en avoir éloigné ; aussi si je consulte ma conduite et mon oraison, je ne trouverai rien que ce qui est dans le commun des Chrétiens grossiers, qui n'ont pas secoué le joug de la crainte de Dieu, encore même j'ai une chose qui me met fort au dessous d'eux : car je me vois entiérement déchu par rapport aux graces passées, au lieu qu'ils n'ont jamais reculé dans le chemin de la vertu ; mais si je regarde un certain fond inexplicable, je vais à l'abandon pour laisser tout faire à Dieu et au dehors et au dedans sans vouloir ni me remuer sous sa main ni me mettre en peine de moi, dans tout ce qu'il lui plaira de faire ou pour moi ou contre moi-même. J'avoue qu'en ce sens je n'ai jamais été autant au large que j'y suis depuis mon entrée à la Cour. Voilà ce qui me vient maintenant dans l'esprit. J'espére que Dieu vous donnera ce qu'il faudra pour m'en faire part. Je ne saurois penser à vous que cette pensée ne m'enfonce davantage dans cet inconnu de Dieu, où je veux me perdre à jamais. Ce 10. Octobre 1689.

XXXIV. — Depuis cette lettre écrite, M. D. C. m'a lû un endroit d'une des vôtres, où vous marquez que je n'ai pas assez de foi. Voici précisément comment il me semble que je suis. Je n'ai jamais douté un seul instant de la pureté et de la parfaite droiture de vos intentions. Je suis persuadé que vous avez une grace éminente avec une lumière d'expérience pour les voies intérieures, qui sont extraordinaires, et je suis très

convaincu de la vérité de la voie de pure foi et d'abandon où vous marchez et faites marcher ceux que Dieu vous donne. Pour les mouvemens particuliers ou les vues que Dieu vous donne sur les personnes et sur les événemens, je ne suis pas pire que vous-même. Vous m'avez dit vous-même que vous outrepassiez ces choses sans les juger, et les donnant simplement telles que vous les avez reçues sans décider. Voilà comme je fais. Je ne crois rien ni vrai ni faux. Je ne doute pas même : car je ne juge point du tout, mais j'outrepasse simplement, respectant ce que je ne connois pas. Aussi n'est-ce point du tout par ces choses, non pas même par celles qui sont déjà vérifiées, que je tiens à vous. J'y tiens par la voie de pure foi, très conforme à tous les principes les plus exacts de la doctrine Evangelique, par la simplicité que je trouve en vous, et par l'expérience des morts à soi-même, et de souplesse dans les mains de Dieu qu'on tire de cette conduite. Tout le reste est au-dessus de moi et regarde des états dont je suis bien éloigné. Il me sufit d'être entiérement uni à vous selon mon degré, et sans regarder plus haut. Mais vous pouvez compter que cette manière d'outrepasser tout ce qui est au dessus de moi ne diminue en rien la confiance et l'union.

Quand je ne juge point, il est certain que je ne m'en abstiens jamais avec éfort, et par une certaine prudence naturelle. Non, je crois simplement toutes ces choses très faciles à Dieu et par conséquent très croyables. Je ne compte pour rien la sagesse humaine qui s'en moqueroit, et je suis ravi de devenir enfant sur tout cela : mais je ne vois pas dequoi juger sur les faits particuliers et je n'ai pas besoin de le faire. Ce que je crois me sufit pour les biens que j'ai à tirer de vous sans aller rechercher des motifs d'en croire davantage. Je vous avouerai de plus, que je me sens porté à croire que vous vous trompez quelquefois sur les gens et sur leur disposition, quoique je ne croie pas que vous vous soiez trompée sur moi, c'est là une tentation que je vous ai avoué plusieurs fois. Elle va de tems en tems jusqu'à craindre que vous n'alliez trop vite, que vous ne preniez toutes les saillies de votre vivacité pour un mouvement divin, et que vous ne manquiez aux précautions les plus nécessaires. Mais outre que je ne m'arrête pas volontairement dans ces pensées, de plus quand je m'y arrêterois, elles n'y feroient rien, ce me semble, contre le vrai bien de notre union, qui est la droiture et la voie de pure foi et abandon, où je veux vous suivre. Quant aux afaires temporelles, j'aurois peine à croire que vous ne fissiez pas de faux pas. Peut-être Dieu vous tient-il à cet égard dans un état d'obscurité et d'impuissance, pendant qu'il vous éclaire sur le reste. Encore une fois, je suis infiniment uni à vous au-delà de tout ce que je puis dire et comprendre. Ce 16. Octobre 1689.

XXXV (*sans date*). — Je vous avois écrit une assez grande lettre... Mais comme je suis un peu brouillon, je l'ai écartée dans mes papiers, et je la cherche depuis hier sans pouvoir la trouver. J'ouvre à Dieu toute l'étendue de mon cœur pour recevoir cet esprit de petitesse et d'enfance dont vous parlez. Mais qu'y a-t-il à faire, sinon de ne faire rien et de laisser faire Dieu ? Je suis en paix et je ne me donne aucun mouvement en aucun genre. Je crois devoir toujours suivre les regles lorsque malgré mon dégout je sens que je ne suis gêné intérieurement, ni au moment que je les suis, ni après que je les ai suivies. Puisque Dieu me laisse la même paix et la même largeur, il faut que je ne lui résiste point

en me conformant à ces regles. Je m'unis à vous de plus en plus. Une fluxion sur les dents m'a ôté depuis plusieurs jours la liberté de dire la Messe. Votre petit présent m'a réjoui, et j'espère qu'il me fera du bien. Pour Job c'est un grand présent, dont je vous remercie.

XXXVI (*sans date*). — Rien au monde ne me touche plus sensiblement que votre état, Madame, mais je suis touché sans trouble, car je ne puis être en peine de ce qui est entre les mains de Dieu. Faites-moi savoir comment vous vous porterez, et si vous voulez que j'aille vous voir. Votre derniere lettre demeurera toute ma vie au fond de mon cœur. Ne négligez rien, je vous en conjure, pour votre guérison. Je vous le demande autant que Dieu veut que je le fasse. Je suis en lui à jamais tout ce que je dois être pour vous.

XXXVII (*sans date*). — Pour les ames qui sont dans les tentations d'impureté, de désespoir et de blasphème, je comprends que ces tentations peuvent être si fortes et l'opération de grace si cachée dans l'ame, qu'alors l'ame n'aperçoit plus que la seule volonté de la chair, qui est la concupiscence et qu'elle apelle péché, ce qui n'est que la suite involontaire en nous du péché volontaire d'Adam. Je comprends même que dans la foiblesse où Dieu permet que l'ame se trouve, il peut y avoir dans le corps de certains mouvemens qui paroitroient de vrais péchés, mais qui sont involontaires, ou par l'impulsion du Démon, ou par le ressort naturel des passions même. C'est ainsi que Jérémie et Job ont proféré des paroles, qui, prises à la rigueur, seroient de véritables blasphêmes, quoiqu'en éfet ils n'aient point péché de leurs lèvres, ainsi que l'Ecriture le dit du dernier. C'est pourquoi Jésus-Christ, qui a daigné nous donner un modele pour toutes sortes de tentations, nous dit au jardin des paroles pour demander ce qu'il savoit bien, qu'il étoit formellement contre la volonté de son Pere; c'étoit pour exprimer la répugnance et le soulèvement involontaire de la nature, à qui il échape quelquefois des paroles et mouvemens involontaires, quoique le fond de la volonté demeure invariablement soumis.

Mais quand Dieu met lui-même une ame dans cette afreuse épreuve et qu'elle ne s'y met point elle-même par témérité, ou par illusions, alors on y voit les circonstances suivantes : 1°. Une simplicité enfantine pour découvrir ses miseres si honteuses à un Directeur pur et expérimenté. 2°. Une docilité sans reserve pour toutes les choses à l'égard desquelles il lui reste quelque force, et un aveu humble de son impuissance sur le reste, après l'avoir souvent expérimenté. 3°. Une amertume et un acablement involontaire sur ces tentations, je dis involontaire, parce que, sans s'exciter à la douleur, elle en sent involontairement une très vive, et qu'il faut la consoler pour l'empêcher de tomber dans le désespoir. 4°. Une fidélité parfaite pour éviter tout ce que le Directeur croit capable de réveiller la tentation, ensorte qu'on voie une ame droite et simple, qui ne tienne à rien, et qui n'ait en elle aucune cause volontaire mais éloignée de la tentation qu'elle soufre. 5°. La disposition continuelle à se confesser de tout ce qui est douteux ou qui lui paroit tel, ensorte qu'elle ne s'en dispense que quand le Directeur savant et expérimenté connoit certainement qu'il n'y a point de péché en ce qu'elle a fait, que par conséquent le Ministere des clefs n'y a pas de lieu, et que l'ame n'y auroit recours que pour nourrir son scrupule ou le soulager contre l'intention de Dieu, qui veut qu'elle soit sans ressource, et qu'elle

acheve de mourir dans cet abîme d'iniquité aparente. 6°. Le sage Directeur observera encore toute la conduite passée, tous les divers degrés d'oraison où l'ame aura été, comment ensuite elle aura été dépouillée de tous les dons aperçus, et enfin toutes les circonstances de son intérieur et de son extérieur présent, pour mieux juger par toutes choses ramassées de sa bonne foi, et de la réalité de l'opération de Dieu en elle.

Mais comme ces choses sont rares, qu'elles peuvent être imaginaires et contrefaites, qu'enfin en les publiant il y a plus de danger à causer à la multitude des hommes, faciles à scandaliser ou à jeter dans l'illusion, que de bien à faire à ceux qui en ont besoin véritablement : je crois qu'il est hors de propos d'écrire sur ces purifications passives, et qu'on doit se contenter d'en laisser instruire le petit nombre des ames éprouvées par les entretiens secrets d'un sage Directeur à mesure que les besoins pressent.

XXXVIII (25 Décembre 1689). — J'ai fait depuis peu deux fautes, qui m'ont afligé, Madame; mais comme elles n'étoient que de fragilité, et non de résistance intérieure, je les ai laissé tomber en évitant toutes les réflexions volontaires. Il m'arrive très souvent de parler et d'agir sans aucune vue de Dieu et de le faire si naturellement qu'il semble qu'alors Dieu est bien loin de moi, cependant je crois qu'il en sera toujours bien près pourvu que je me recueille toutes les fois que j'aperçois ma dissipation, et que je ne repousse et ne retarde jamais l'impression de l'esprit de Dieu. Je me recueille assez dans de petits intervalles, et je crois que c'est ce qui me convient le plus.

Il me semble que je suis embarqué sur un fleuve rapide qui descend vers le lieu où je dois aller; je n'ai qu'à ne me laisser pas acrocher ni aux branches des arbres, ni au sable, ni aux rochers qui bordent le rivage. Le cours du fleuve fait le mien, et je n'ai qu'à ne m'arrêter pas, il faut que je me laisse toujours porter, sans m'amuser, ni aux contradictions, ni aux agrémens du dehors, ni à la sécheresse, ni à l'onction du dedans, ni au goût des vertus et de l'oraison, ni aux tentations, ni aux infidélités intérieures. Tout cela n'est que le rivage que l'on découvre en passant, où l'on ne pourroit s'arrêter un instant sans se roidir contre le courant de la grace.

M. N. se trouve bien de ce que vous lui avez conseillé et je suis très content de votre réponse là-dessus. Il me paroit que le procedé le plus édifiant que je puisse tenir ici est de ne demander jamais rien, ni pour moi ni pour les miens, aux personnes qui ont la principale autorité. Ce désintéressement est ce qu'on goûte le plus; il y a même dans ce procédé une certaine Noblesse qui charme les honnêtes gens, et qui fait taire les envieux. D'un autre côté, je crains de me complaire dans ce désintéressement, de m'en faire une pratique et d'avoir même une mauvaise honte là-dessus. C'est ce qui me fait douter, si je dois parler ou non à un Ministre pour un pauvre Neveu qui me prie instamment de le recommander. Que ferai-je? Mandez-moi sans façon ce que vous en pensez.

Je n'ai pas manque de m'unir à vous à la Messe dans ces Saints tems. Comment va votre santé? Je suis à vous, Madame, en Notre Seigneur de plus en plus et sans reserve.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS

Conseil général des Facultés. — *Séance du 27 juin.* — Cette séance était la première depuis l'élection à l'Académie française de l'honorable secrétaire du Conseil, M. Lavisse. Le recteur-président se fait, « avec une joie profonde », l'interprète du Conseil général pour exprimer ses affectueuses félicitations à M. Lavisse, « dont l'élection, attendue de toutes parts, a été unanimement applaudie ».

M. le président entretient ensuite le Conseil du désir, exprimé par l'Université de Dublin, d'entendre le délégué de la France répondre, ainsi que celui d'Oxford, au toast qui sera porté aux Universités du monde. Acceptant l'hommage rendu à l'Université de Paris, l'assemblée décide que deux orateurs prendront la parole, à Dublin, en son nom; l'un remettra l'adresse de Paris, l'autre prononcera au banquet, le discours demandé. Voici le texte officiel de l'adresse :

A l'Université de Dublin l'Université de Paris.

Messieurs,

Depuis quelques années, les fêtes, comme celle qui nous réunit aujourd'hui, se multiplient. Nous y voyons les représentants de toutes les Universités apporter les hommages du monde savant à de grandes Écoles qui célèbrent un centenaire de leur fondation. C'est un hommage que notre temps, où la science est en si grand honneur, apporte à ses devanciers et qu'il leur doit.

Entre nos devanciers et nous, il y a cette différence qu'ils assignaient à la science un autre objet que la science elle-même. Aussi, dans tous les pays, les Universités ont-elles été mêlées, à quelque moment de leur histoire, aux luttes civiles et religieuses. Aujourd'hui, dans toutes les Universités, la science est aimée, honorée, cultivée pour elle-même. C'est pourquoi elle rapproche les Écoles les unes des autres, les fait solidaires, et nous donne des fêtes, comme celle-ci, où nous oublions tout ce qui divise, pour célébrer ensemble les bienfaits de la grande consolatrice.

Messieurs, l'Université de Paris réclame le droit de vous dire qu'aucune Université d'Europe n'a des raisons meilleures que les siennes de vous exprimer des sentiments d'amitié : car, entre l'Irlande et la France, les relations intellectuelles commencent aux origines mêmes de l'histoire intellectuelle des deux pays.

Bien avant qu'il y eût des Universités, alors que la science du moyen âge essayait ses doctrines dans l'École palatine de nos rois carolingiens, un docteur nous est venu du pays d'Erin, Scot Erigène, penseur hardi, que nous vénérons comme un des ancêtres de notre Université de Paris.

Lorsque notre Université, née au XIII[e] siècle, devint la grande École de la chrétienté, les Irlandais s'y mêlèrent à la foule des écoliers venus de toutes les nations, et nous pourrions relever de nombreux noms de vos compatriotes dans le *Chartularium* que nous publions en ce moment, et dont nous nous proposons de vous offrir un exemplaire, en remerciement de l'hospitalité que vous nous donnez, et en souvenir de notre antique confraternité.

Nous sommes heureux de réveiller aujourd'hui ces vieux souvenirs, et nous exprimons le vœu que longtemps encore et toujours durent entre vous et nous les amicales relations dont la fête d'aujourd'hui est la manifestation imposante.

Signé : *Le Recteur, président du Conseil général,*

GRÉARD.

Le Secrétaire,

LAVISSE.

Le Conseil général, après avoir réglé les questions relatives à la représentation de l'Université de Paris aux fêtes de Dublin, appuie les propositions faites par les Facultés des lettres et des sciences en vue de l'élection de leurs doyens, dont les pouvoirs expirent à la rentrée d'octobre. Les titulaires actuels sont présentés en première ligne.

Une communication intéressante est faite par M. le recteur relativement à la situation des candidats au baccalauréat venus de province pour subir leurs examens à Paris. Des plaintes s'étant élevées sur le laps de temps qui s'écoule entre les compositions écrites et la proclamation des résultats de l'admissibilité, les mesures suivantes ont été adoptées par l'administration :

Les élèves des départements de l'Académie de Paris, celui de la Seine excepté :

1° S'ils sont élèves d'établissements publics, et sur la désignation de l'inspecteur d'Académie de leur département, seront classés,

2° S'ils sont élèves d'établissements libres ou reçoivent l'instruction dans leurs familles, pourront être classés dans les séries appelées à subir les épreuves orales le lendemain ou, au plus tard, le surlendemain du jour des épreuves écrites.

La Faculté des lettres continuera cette année à grouper les candidats par séries de 25 ; quant à la Faculté des sciences, elle se propose de réunir et de faire composer tous à la fois les candidats dans la grande salle du Champ-de-Mars. La Faculté espère pouvoir faire passer, grâce à cette réforme, en six jours les 1 100 candidats qui se présentent à l'ancien baccalauréat. Quant aux candidats de province dont il a été question plus haut, le total de ceux qui ont demandé à bénéficier des mesures que nous venons de rapporter n'est pas moindre de 505, savoir : 140 pour les sciences, et 347 pour les lettres ; il y faut joindre 19 candidats au baccalauréat de l'enseignement spécial.

A l'occasion du baccalauréat, diverses observations sont échangées entre l'honorable recteur-président, d'une part, et MM. les professeurs Sabatier, Darboux, Duclaux, Friedel et Himly, de l'autre : elles portent principalement sur les garanties présentées par le livret scolaire. Il résulte de la discussion que les Facultés sont disposées à tenir grand compte des notes portées sur le livret, tout en constatant que la meil-

leure preuve de capacité du candidat est fournie par l'examen lui-même.

La question, demeurée ouverte, des échanges de thèses avec les Université étrangères est reprise par le Conseil, à l'occasion d'un tableau fourni par l'administration, et portant sur l'année 1891. Voici, pour cette période, le mouvement des échanges :

FACULTÉS.	NOMBRE DES UNIVERSITÉS avec lesquelles a lieu l'échange.	NOMBRE DE		NOMBRE DE	
		THÈSES envoyées à l'étranger.	VOLUMES représentés par ces thèses.	THÈSES reçues de l'étranger.	VOLUMES représentés par ces thèses.
Théologie . .	38		574		36
Droit.. . . .	39	47	1,739		155
Médecine. . .	39	?	?	?	?
Sciences. . .	38	39	1,365		284
Lettres.. . .	38	48	1,824		
Pharmacie. .	39	9	342	?	?

Les annotations dont ce tableau, nécessairement très sommaire, est accompagné, nous apprennent : 1° que l'Université d'Oxford publie beaucoup et n'envoie rien, pas plus que celles de Munster, Lausanne et Florence; 2° qu'il n'est parvenu, en 1891, que trois brochures de Kœnigsberg, Liège et Bâle, et quatre d'Iéna ; 3° que les Universités de Belgique, d'Angleterre, des États-Unis et de Leipzig, qui n'envoient pas de thèses, expédient en revanche les actes, mémoires et brochures officielles qu'elles publient; enfin 4° que 13 Universités expédient leurs publications et ne reçoivent pas les nôtres. Notons aussi que notre École de pharmacie ne reçoit aucun envoi.

Il ressort de la longue discussion à laquelle s'est livré le Conseil général, que l'on ne pourra être sérieusement fixé sur l'état de la question qu'après une revision minutieuse des catalogues de la Bibliothèque générale de l'Université et des bibliothèques particulières des laboratoires, ainsi que des bibliothèques intimes, réservées aux travaux personnels de MM. les professeurs de chaque Faculté.

Séance du 9 *juillet*. — Les principaux sujets qui ont retenu l'attention du Conseil général ont été : 1° les demandes en autorisation de cours libres pour la prochaine année scolaire ; 2° l'examen de l'avant-projet de budget pour 1894.

1. COURS LIBRES

FACULTÉS.	NOM DU POSTULANT.	NATURE DU COURS.	PÉRIODE POUR LAQUELLE L'AUTORISATION est demandée.
Théologie	MM. DE FÉLICE.	La vie et les mœurs des anciennes église réformées de France.	Année scolaire 1892-1893.
	EUG. DE FAYE.	Explication du traité de saint Cyprien : « De unitate ecclesiæ. »	—
Médecine	LAVAUX.	Affections des voies urinaires.	1er semestre.
	MARAGE.	Thérapeutique.	—
	MADEUF.	L'obstruction nasale.	—
	FOURNEL.	Maladies des organes de la femme et principales opérations qui s'y rapportent.	—
	WEBER.	Électricité et massothérapie.	—
Sciences	ROBIN.	Chimie mathématique.	2e semestre.
	COMBES.	Chimie organique.	—
	CHABRIÉ.	Chimie appliquée à la physiologie.	1er semestre.
	FILHOL.	Paléontologie.	—
	LUCIEN LÉVY.	Histoire de la chimie jusqu'à Lavoisier.	—
Lettres	AMÉLINEAU.	Histoire de l'Égypte.	Année scolaire 1892-1893.
	BERTIN.	Littérature française.	—
	CAHUN.	Histoire et géographie de l'Asie Centrale.	—
	GARDAIR.	Philosophie de saint Thomas.	—
	PASSY.	Phonétique.	—
École supérieure de pharmacie	BÉHAL.	Étude de la série aromatique.	—

Le Conseil accorde les autorisations demandées. En ce qui concerne la Faculté de droit, les quatre cours libres approuvés l'an dernier sont autorisés en principe, en attendant la demande des intéressés.

2. PRÉPARATION DU PROJET DE BUDGET POUR 1894

Le Conseil général, sur le rapport de sa commission de comptabilité, décide de maintenir les vœux suivants, relatifs à la création de chaires, cours et conférences : 1° chaire d'analyse chimique, 2° conférence de mathématiques, 3° chaire de physique céleste, 4° chaire de droit privé international, 5° cours complémentaire d'histologie, 6° cours complémentaire de logique, 7° cours complémentaire de paléontologie.

Au point de vue des crédits demandés, le Conseil général adopte un ensemble d'augmentations s'élevant à 173 750 francs, dont le tableau ci-dessous fournit le détail et la répartition :

FACULTÉS.	AUGMENTATIONS DEMANDÉES POUR :					TOTAL.
	LE PERSONNEL.				LE MATÉRIEL.	
	Chaires à créer.	Personnel enseignant.	Personnel des secrétariats.	Personnel auxiliaire.		
Théologie . .	»	6 500	»	»	300	6 800
Droit.	»	»	»	1 000	1 500	2 500
Médecine . .	»	»	»	9 600	81 800	91 400
Sciences. . .	5 000	»	»	10 700	»	15 700
Lettres . . .	»	»	»	»	»	»
Pharmacie. .	6 000	»	»	3 400	32 700	42 100
Bibliothèq. de l'Université.	»	»	»	»	15 250	15 250
TOTAL. . .	11 000	6 500	»	24 700	131 550	173 750

LILLE

Travaux des Facultés en 1890-91. — La séance solennelle de rentrée des Facultés de Lille a été rehaussée par un discours remarquable de M. le recteur Bayet. Après avoir signalé l'accroissement du nombre des étudiants, qui s'est élevé de 848 en 1889-90 à 902 en 1890-91, le savant recteur a rappelé, avec une légitime satisfaction, les distinctions de diverse nature décernées aux membres des Facultés de Lille. Le grand prix de physiologie a été obtenu par M. le professeur Wertheimer; le grand prix des sciences mathématiques, par M. le professeur Painlevé, tous deux à l'Académie des sciences; M. Painlevé a reçu, en outre, un prix de la Société des sciences de Lille. La même

Société a récompensé par des médailles d'or les travaux de M. Cayeux, préparateur de géologie, et l'édition du « Couronnement Looïs », donnée par M. le professeur Langlois. Ce dernier a reçu de l'Institut un prix pour le même ouvrage ; et l'Académie française a couronné le travail de M. le professeur Pinloche sur « la réforme de l'éducation en Allemagne au XVIIIe siècle ». Enfin diverses missions confiées à des professeurs des Facultés de Lille témoignent de l'estime où ils sont tenus tant à l'étranger qu'en France. M. le professeur Garçon a été désigné pour faire partie du jury d'agrégation de droit ; M. Ch. Barrois a été chargé de représenter la France au Congrès géologique international de Washington, et il en a été élu un des vice-présidents ; M. Flammermont a poursuivi, sous les auspices du Ministère de l'instruction publique, d'importantes recherches historiques dans les archives d'Espagne et d'Angleterre ; M. Phocas a été chargé d'étudier en Italie l'organisation des instituts orthopédiques. Enfin M. Boutau a exploré, en plein mois de juillet et au milieu d'une cruelle épidémie de choléra, les côtes désertes de la presqu'île du Sinaï, d'où il a rapporté de riches collections relatives à la faune des invertébrés.

M. le recteur de Lille se réjouit des succès de MM. les professeurs des Facultés ; il annonce ensuite l'approbation officielle accordée aux plans des nouveaux bâtiments qui doivent abriter les Facultés de droit et des lettres, ainsi que les Instituts des sciences physiques, chimiques et naturelles. Ces progrès assureront l'installation complète de la future Université du Nord.

L'honorable recteur précise, avec une rare éloquence, le sens qu'il faut attacher à ce nom d'Université, réclamé par le haut enseignement français. « Il fait partie, dit-il, de notre patrimoine national ; » l'orateur rappelle la grande fortune de nos Universités du XIIIe et du XIVe siècle, qui servirent de modèles à celles de l'étranger. En 1328, les statuts de plusieurs collèges d'Oxford ordonnaient de ne parler que latin ou français ; en 1386, Heidelberg crée une Université *ad instar studii Parisiensis*, et son premier recteur est un recteur de Paris ; Vienne, Erfurt, Cologne, se réclament également, dans leurs chartes d'institution, de l'exemple de Paris. Et ces Universités de l'ancienne France, qui possédaient déjà, les citations curieuses de M. Bayet l'attestent, un rudiment d'esprit scientifique, étaient associées aux gloires et aux progrès de la nation.

« Louez Dieu, mes très chers, écrit Philippe-Auguste, après Bouvines, aux étudiants de Paris ; car jamais nous n'avons échappé un si grand danger. » Les Universités anciennes, ajoute très justement l'honorable recteur, « se sont formées comme nous nous formons aujourd'hui, de la chair même et du sang de la France ».

Sous le vieux nom d'Université, il s'agit maintenant de travailler à une œuvre vraiment moderne. L'Université doit d'abord attester l'unité de l'enseignement supérieur : « *Corpus sumus conscientia veritatis,* » comme le dit en mauvais latin, mais avec une remarquable énergie, un auteur du IIIe siècle. Et cette unité de l'enseignement supérieur doit se manifester au dehors ; l'Université doit devenir le centre de la vie intellectuelle de la région où elle est établie. Ce principe est déjà compris à Lille, où s'est formée une Société des Amis de l'Université qui, en quatre mois, a recruté 284 adhérents.

En outre, l'Université doit réaliser la solidarité des maîtres et des étudiants, suivant l'antique définition, qui en faisait : *Communitas magistrorum ac scolarium*. Cette idée aussi a pris racine à Lille. Les étudiants associés donnent, sous le patronage de leurs professeurs, des fêtes de charité ; à la dernière fête de Noël, ils ont fait venir les enfants des écoles primaires, et « les grands frères de l'Université ont tenu à distribuer aux étudiants de l'alphabet des gâteaux et des jouets ». Enfin le drapeau de l'Association, après avoir été déployé à Lausanne, a flotté à Bapaume au pied de la statue de Faidherbe. M. le recteur a raison de conclure de tous ces faits que la jeunesse universitaire nous prépare une France « à la fois laborieuse et gaie, consciente de tous ses devoirs, gardienne vigilante de toutes ses libertés et de toutes nos gloires ».

Nous avons insisté, plus qu'il n'est ordinaire dans ces comptes rendus, sur l'allocution rectorale de Lille ; nous pensons qu'on ne nous en fera pas reproche, car elle résume d'une façon saisissante la question des Universités telle qu'elle doit être posée devant l'opinion et devant le Parlement.

Rapport du Conseil général des Facultés. — Il importe de signaler dans ce rapport, à côté des chiffres particuliers à chaque Faculté, que nous retrouverons plus loin, le renouvellement du vœu annuel en faveur de l'organisation définitive du groupe des Facultés lilloises en Université.

Statistique particulière des Facultés. — I. Droit. Le total des inscriptions prises à la Faculté de droit a été de 525, ainsi réparties : capacité, 93 ; 1re année, 109 ; 2e année, 128 ; 3e année, 77 ; 4e année, 38. Le nombre des examens s'est élevé à 254 (235 l'année précédente) ; 69 candidats ont été ajournés, 185 admis, soit une proportion de 73 p. 100 réceptions. Voici le détail des examens subis : *capacité*, examinés, 14 ; admis, 8 ; 1er *examen de baccalauréat*, 1re *partie*, 53 examinés, 36 admis ; 2e partie, 51 examinés, 43 admis ; 2e *de baccalauréat*, 1re *partie*, candidats, 29 ; reçus 19 ; 2e *partie*, candidats, 31 ; reçus 22 ; *licence : 1er examen*, candidats, 34 ; reçus, 26 ; 2e *examen*, candidats, 24 ; reçus, 17 ; *doctorat*, 1er *examen* : candidats, 8 ; reçus, 5 ; 2e *examen* : candidats, 4 ; reçus, 4 ; 3e *examen* : candidats, 2 ; reçus, 2 ; *thèse* : 4 candidats, tous admis.

II. Médecine. La population scolaire de cette Faculté présente un léger accroissement sur l'année précédente (454 étudiants contre 441) ; mais le total de 454 est strictement égal à la moyenne numérique des huit dernières années scolaires. Il est à remarquer que la section médicale s'accroît graduellement aux dépens de la section pharmaceutique ; cela tient au nombre considérable de pharmaciens reçus dans les quinze dernières années (478). Les étudiants de la présente année scolaire se subdivisent en 285 médecins et 174 pharmaciens, ainsi répartis : élèves en cours d'inscriptions, 237 ; élèves en cours d'examens, 82 ; élèves à scolarité momentanément interrompue par le service militaire ou par d'autres causes, 88 ; auditeurs bénévoles, 12 ; aspirantes sages-femmes, 35. Les inscriptions s'élèvent au nombre de 893, prises par 272 élèves, savoir : aspirants au doctorat, 340 ; à l'officiat, 174 ; au titre de pharmacien de 1re classe, 168 ; au titre de pharmacien de 2e classe, 211 ; à la profession de sage-femme, 35.

Le tableau des examens fournit les chiffres suivants : 1° *examens de fin d'année ou semestriels :* I, *officiat*, total des élèves examinés : 73, des élèves admis, 63 : II, *pharmacie de 2e classe :* examinés, 168 ; admis, 128 ; 2° *examens de fin d'études :* I, *doctorat :* candidats, 276 ; reçus, 213 ; II, *officiat*, candidats, 61 ; reçus, 48 ; III, *pharmacie* (1re *classe*) *:* candidats, 62 ; reçus, 59 ; IV, *pharmacie* (2e *classe*) *:* candidats, 138 ; reçus, 108 ; V, *herboristes :* 2 candidats, tous deux reçus ; VI, *sages-femmes* (2e *classe*) *:* 36 examinées, 34 reçues.

Ensemble : 581 examens, 468 admissions.

Le relevé des grades et titres décernés par la Faculté de Lille depuis son ouverture, en novembre 1876, donne le total de 1106 diplômes ou certificats professionnels.

L'année écoulée fournit 95 unités à ce total, savoir : 14 diplômes de docteur en médecine, 15 d'officier de santé, 15 de pharmacien de 1re classe, 28 de pharmacien de 2e classe, 17 certificats de sage-femme de 1re classe, 4 *id.* de 2e classe, 2 *id.* d'herboriste.

Le rapport du savant doyen de la Faculté de médecine de Lille constate avec satisfaction que les nouveaux règlements ont maintenu comme obligatoire la production du diplôme de *lettres-philosophie* (baccalauréat classique) à l'entrée des études médicales ; il exprime aussi l'espoir que l'enseignement des sciences physico-chimiques et naturelles sera conservé aux Facultés de médecine.

Travaux des professeurs. — Par une disposition ingénieuse du rapport, les 142 travaux fournis par MM. les professeurs et préparateurs de la Faculté sont énumérés méthodiquement, suivant les cliniques ou laboratoires d'où ils émanent. De là le tableau qu'on va lire : 1° *clinique chirurgicale*, 2 prof., 13 travaux ; 2° *clinique médicale*, 1 prof., 5 travaux, 3° *clinique obstétricale*, 1 prof., 2 travaux ; 4° *clinique des maladies cutanées*, 1 prof., 14 travaux ; 5° *clinique ophtalmologique*, 1 prof., 11 travaux ; 6° *clinique chirurgicale des enfants*, 1 prof. 24 travaux ; 7° *laboratoire d'histologie*, 1 prof., 5 travaux ; 8° *laboratoire d'anatomie pathologique*, 1 prof., 1 travail ; 9° *laboratoire d'hygiène*, 1 prof., 2 travaux ; 10° *laboratoire de physiologie*, 1 prof., 5 travaux ; 11° *laboratoire d'anatomie*, 1 prof., 11 travaux ; 12° *laboratoire de chimie minérale*, 1 prof., 3 travaux ; 13° *laboratoire de chimie organique*, 1 prof., 3 travaux ; 14° *laboratoire d'histoire naturelle*, 1 prof., 21 travaux ; 15° *laboratoire des cliniques*, 1 chef du laboratoire, 22 travaux.

III. Sciences. — La Faculté, par l'organe de son doyen, exprime sa reconnaissance à trois donateurs qui ont enrichi ses collections d'échantillons ou d'instruments. Le nombre des élèves qui ont suivi les cours ou conférences est de 95, savoir : *mathématiques*, 19, dont 2 candidats à l'agrégation (1 boursier d'État, 1 boursier de la ville de Lille) ; 17 candidats à la licence (4 boursiers d'État, 1 boursier de Lille, 5 répétiteurs, 2 étudiants libres, 5 maîtres des établissements voisins) ; *physique*, 42 ; 14 élèves d'agrégation (4 boursiers d'État, 2 répétiteurs, 2 étudiants libres, 6 professeurs de collèges) ; 28 élèves de licence (11 boursiers d'État, 1 boursier de Lille, 7 répétiteurs, 6 étudiants libres, 3 maîtres du ressort) ; *sciences naturelles*, 29 ; 12 candidats au doctorat ou à l'agrégation (2 professeur et répétiteur en congé, 6 étudiants libres, 4 maîtres du ressort) ; 17 élèves de licence (1 boursier d'État, 7 répétiteurs, 7 étudiants libres, 2 maîtres du ressort). Enfin 5 étudiants bénévoles ont fait des

études supérieures de chimie ou de sciences naturelles, et 27 élèves correspondants ont été en rapport avec la Faculté, ce qui porte le total général des étudiants de toute catégorie à 122.

Concours et examens : La Faculté a vu admettre, aux différentes agrégations, 1 candidat pour les mathématiques, 1 pour la physique (plus 1 admissible), 2 pour les agrégations de l'enseignement spécial (plus 1 admissible).

Licence : 59 candidats se sont présentés aux trois ordres de licence; 22, soit 42 p. 100, ont été admis au grade, savoir : mathématiques, 14 candidats, 10 reçus; physique, 30 candidats, 9 reçus; sciences naturelles, 8 candidats, 3 reçus. *Baccalauréat :* La Faculté a examiné 566 candidats, plus 411 pour la partie scientifique du baccalauréat ès lettres; en tout, 977. Le baccalauréat complet a fourni 459 candidats, dont 172 admis; le baccalauréat restreint, 107 candidats et 55 admis.

Travaux des professeurs et préparateurs : 18 membres de la Faculté ont publié 59 travaux, ainsi répartis : mathématiques, 6; physique, 10; chimie, 10; zoologie, 9; botanique, 4; géologie, 20. En outre, le laboratoire maritime du Portel, annexe de la Faculté, a été fréquenté assidûment par 12 étudiants, sans parler du professeur et du préparateur attachés à l'établissement : celui-ci a reçu, entre autres visiteurs, S. A. le prince de Monaco, dont on connaît la haute compétence.

IV. Lettres. — La Faculté continue à donner, outre ses conférences et cours fermés, préparatoires aux examens, plusieurs cours publics; elle a organisé, comme l'année précédente, des conférences spéciales pour la préparation du certificat et de l'agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Le nombre total des élèves a été de 193; il se décompose ainsi :

1° *Élèves suivant les cours et conférences*, 135, savoir : 47 candidats à l'agrégation (10 boursiers, 2 répétiteurs, 35 maîtres du ressort); 43 élèves de licence (11 boursiers, 13 répétiteurs, 19 étudiants libres); 45 candidats aux brevets des langues vivantes (12 étudiants libres, 33 maîtres du ressort); 2° *correspondants :* 14 candidats à l'agrégation, 17 à la licence, 27 aux certificats des langues vivantes.

Au point de vue des diplômes poursuivis, les élèves de la Faculté des lettres se répartissent comme suit : 1° *agrégation :* philosophie, 9; histoire, 5; grammaire, 14; allemand, 7; anglais, 18; enseignement des jeunes filles, 8. Total : 61; 2° *licence :* philosophie, 16; histoire, 6; lettres, 24; langues vivantes, 14; total : 60; 3° *certificat d'aptitude :* allemand, 22; anglais, 35; lettres (jeunes filles), 15; total : 172. Total général : 193.

Concours et examens : Voici les résultats obtenus par les élèves de Lille aux divers concours de l'agrégation et des certificats d'aptitude : philosophie, 1 admissible; histoire, 2 admis, 1 admissible; grammaire, 1 admis, 2 admissibles; anglais, 2 admis, 3 admissibles; allemand, 1 admis, 1 admissible; certificat d'anglais, 1 admis, 2 admissibles; — d'allemand, 3 admis, 6 admissibles; — d'aptitude pour les classes élémentaires, 1 admis; — de l'enseignement spécial, 1 admissible.

Licence : 25 candidats se sont présentés, 6 ont été reçus. Voici le détail des chiffres : philosophie, 8 candidats, 1 admis; histoire, 1 candidat, reçu; lettres, 9 candidats, 3 admis; langues vivantes, 7 candidats, 1 admis.

Baccalauréat : 1re partie (ancien régime), 365 candidats, 169 reçus, soit 47,5 p. 100; 1re partie (nouveau régime), 368 candidats, 103 reçus, soit 28 p. 100. — 2e partie, 403 candidats, 223 reçus; soit 55 p. 100. Total général : 1136 candidats, 495 réceptions.

LYON

Travaux des Facultés en 1890-1891. — Le compte rendu annuel des travaux de Lyon est précédé d'un discours de M. le professeur Gayet, vice-président du Conseil général des Facultés, qui, sur le désir de ce conseil, a été chargé de prendre la parole à la place du recteur-président. L'orateur constate l'état florissant du groupe des Facultés lyonnaises, dont la renommée s'étend au dehors, comme l'atteste le désir de plusieurs Universités étrangères d'entrer en rapports réguliers avec Lyon. Prague, Glascow, Coïmbre lui envoient leurs publications et lui demandent les siennes. Un autre fait particulièrement honorable pour Lyon a été la mission confiée à M. le doyen Lortet, de la Faculté de médecine, d'aller présider les examens de la Faculté de Beyrouth, en Syrie. L'important établissement médical fondé dans cette ville par des Français a été doté par S. M. le Sultan de précieuses prérogatives, et le gouvernement de notre pays tient à garder dans ses mains un instrument si utile de paix et de civilisation.

Les Annales de l'Université de Lyon, publication commune aux quatre Facultés, ont commencé à paraître dans le cours de l'année scolaire : deux forts volumes ont été déjà livrés à la publicité, trois sont en cours d'impression, trois autres sont désignés pour paraître ensuite. Cette publication est distincte du Bulletin des travaux de l'Université de Lyon, qui ne donne que des résumés succincts, et paraît par les soins de la Société des Amis de l'Université.

Nous relevons encore, dans le rapport présenté au Conseil général des Facultés, la mention du succès d'un cours libre d'histoire du commerce, inauguré cette année à la Faculté des lettres sous le patronage de la Chambre de commerce de Lyon. A la même Faculté, un cours de géographie physique a été donné, avec plein succès, par un professeur de la Faculté des sciences; à la Faculté de médecine, un cours sur l'histoire des sciences, professé par un maître de la Faculté des lettres; à la faculté des sciences, un cours d'histologie ouvert par un professeur de la Faculté de médecine; enfin, à la Faculté de droit, un cours de médecine légale, attestent que, de plus en plus, on s'avance, à Lyon, dans la voie de l'union intime et de la pénétration réciproque de toutes les Facultés.

Vœux. — Le Conseil général demande : 1° le dédoublement de la chaire de minéralogie et géologie, destiné à assurer une chaire particulière à cette dernière; 2° la création officielle d'un laboratoire de biologie maritime, annexe de la chaire de physiologie de la Faculté des sciences; 3° l'allocation d'une somme de 5 000 francs pour le fonctionnement de ce laboratoire.

Le Conseil espère que, de son côté, le Conseil municipal de Lyon reprendra, à propos de la subvention du laboratoire maritime, ses anciennes traditions de libéralité envers les Facultés. Les représentants dernièrement élus de la ville de Lyon ont cru, en effet, devoir supprimer toutes les subventions municipales dont les Facultés jouissaient

depuis longues années. Cette attitude regrettable contraste d'une manière fâcheuse avec les efforts faits par la plupart des villes de Facultés pour augmenter les ressources de l'enseignement supérieur.

Etudiants. — Le nombre total des étudiants a été de 1841, en augmentation de 220 sur l'année précédente. L'accroissement a été respectivement, par Facultés, de 28 pour le droit, de 114 pour la médecine, de 25 pour les sciences, de 53 pour les lettres.

Bâtiments universitaires. — On a l'espérance de pouvoir entrer en possession, à la rentrée de 1893, des bâtiments destinés à la Faculté des lettres et à celle de droit : dès lors toutes les Facultés de Lyon, y compris l'École de santé militaire, se trouveront groupées dans un même espace, où sera bâti également l'hôtel académique, siège de l'administration rectorale.

Statistique particulière des Facultés. — I. Droit. — *Etudiants et inscriptions.* — Non compris les 23 élèves de la Faculté libre qui sont astreints à l'inscription et au passage des examens devant le jury de l'État, la Faculté de droit a compté 324 étudiants, qui ont pris 951 inscriptions. Celles-ci se répartissent comme suit : capacité, 137; 1re année, 337, 2e année, 253; 3e année, 180; doctorat, 44.

Il y a 156 inscriptions de plus que l'an dernier. Dans les totaux ci-dessus, M. le doyen du droit s'abstient volontairement de comprendre 17 auditeurs bénévoles et 72 élèves de l'école de notariat, fondée sous les auspices de la Compagnie des notaires de l'arrondissement de Lyon.

Examens. — La Faculté a jugé 588 épreuves ainsi réparties : 1° *ancien régime, baccalauréat:* 1re partie du 1er examen, 4 épreuves; 2e partie, 3; 1re partie du 2e examen, 30 épreuves; 2e partie, 39; *examen spécial,* 1; *licence,* 1re partie du 1er examen, 63; 1re partie, 85; total des épreuves subies sous le régime ancien, 225. — 2° *nouveau régime ; baccalauréat* : 1er examen, 1re partie, 105; 2e partie, 113; 2e examen, 1re partie, 43; 2e partie, 42; total, pour les épreuves du nouveau régime, 303. — 3° *doctorat* : 1er examen, 13; 2e examen, 10; 3e examen, 5; thèse, 5; total, 33. Les 588 épreuves ont été suivies de 429 admissions : 1824 suffrages ont été exprimés, et se divisent ainsi : boules blanches, 245 (14 p. 100); blanches-rouges, 293 (16 p. 100), rouges, 607 (33 p. 100); rouges-noires, 444 (24 p. 100); noires, 235 (13 p. 100).

La proportion des blanches est descendue, depuis l'an dernier, de 19 à 14 p. 100. Il a été délivré 133 certificats de capacité ou diplômes, savoir : capacité, 15; baccalauréat, 56; licence, 57; doctorat, 5. Au concours général entre les étudiants de 3e année de toutes les Facultés de droit de France, la Faculté de Lyon a obtenu la 6e mention. Au championnat des écoles supérieures, inauguré par l'Union nationale des sociétés de tir, 6 tireurs de la Faculté de droit de Lyon ont été jugés dignes d'une récompense individuelle. La Faculté sait gré à ces jeunes champions d'avoir fait mentir Justinien, qui disait : « Arma *magis quam jura* scire milites. »

Travaux de MM. les professeurs. — 9 professeurs de la Faculté de droit ont fait paraître, dans le cours de l'année scolaire, 34 publications.

II. Médecine. — Le rapport de M. le doyen Lortet renferme, comme d'habitude, d'intéressantes considérations tant sur la situation de l'École lyonnaise que sur la réforme de l'enseignement médical en général. M. le doyen constate que la Faculté, en sacrifiant une grande salle inté-

rieure, a pu obvier à l'insuffisance du laboratoire de dissection; elle a pu également, grâce à la bienveillance de l'administration des hospices, envoyer une partie de ses élèves stagiaires aux cliniques qui dépendent de cette administration, et diminuer ainsi l'encombrement regrettable de celles qui sont directement rattachées à la Faculté. La clinique obstétricale, si importante, reste seule surchargée. L'honorable doyen exprime le vœu que le Ministre veuille bien intervenir auprès des hospices de Lyon pour la modification de règlements surannés qui interdisent aux étudiants de la Faculté l'entrée des vastes services attribués à la Maternité.

Au point de vue de la réforme de l'enseignement médical, M. le doyen souhaite que la scolarité médicale soit accrue; la première année, consacrée aux sciences physiques et naturelles, est perdue pour les études médicales. Il faudrait donc que le baccalauréat qui doit conduire aux Écoles de médecine fût préparé dans les Facultés des sciences, afin que les quatre années réglementaires pussent être entièrement consacrées à l'enseignement médical proprement dit.

Inscriptions et examens. — Le total des élèves de la Faculté a été de 1 163, dont 903 pour la médecine, et 260 pour la pharmacie : c'est une augmentation de 114 pour la première, une diminution d'une unité pour la seconde. Il a été pris 2 644 inscriptions (médecine, 2 061 ; pharmacie, 583), soit 362 de plus que l'an dernier; 357 sont afférentes à la médecine, 5 à la pharmacie.

Les examens subis par les officiers de santé sont au nombre de 17, dont 11 de fin d'année, et 6 de fin d'études (augmentation = 4); un seul diplôme d'officier de santé a été délivré. Les examens de fin d'études pour le doctorat ont atteint le nombre de 773 (diminution = 93) et de 166 pour la pharmacie (diminution = 3). Les thèses soutenues pour l'obtention du doctorat en médecine ont été de 71 (augmentation = 8). Il y a eu, en outre, deux thèses de pharmacie. Enfin il a été délivré 161 diplômes de pharmacien de 1re classe, 190 de 2e classe; 8 diplômes d'herboriste de 1re classe, 6 de 2e classe; 69 diplômes de sage-femme de 1re classe, 4 certificats de sage-femme de 2e classe.

Aucun renseignement n'est fourni par le rapport sur les travaux particuliers de MM. les professeurs de la Faculté de médecine.

III. Sciences. — *Étudiants.* — La Faculté a compté cette année 101 élèves, au lieu de 76 en 1890 : cet accroissement est dû en grande partie à la présence d'étudiants libres plus nombreux, — 25 au lieu de 12, — auquels il faut ajouter 3 étudiants de la Faculté de médecine. Les 101 étudiants se répartissent en 48 aspirants à la licence, 16 aspirants à l'agrégation et 37 élèves de l'école de chimie industrielle. Les candidats à la licence se subdivisent ainsi : mathématiques, 12 ; physique, 22; sciences naturelles, 14. Les candidats à l'agrégation se partagent comme suit : mathématiques, 3, physique, 9, sciences naturelles, 4. Sous le rapport de leur origine et de leur qualité, les 101 étudiants se distribuent ainsi : boursiers (dont 4 de la ville), 14; maîtres du ressort, 5; préparateurs, 3; étudiants libres (dont 3 en médecine), 28; élèves de l'école de chimie industrielle, 37. Ces derniers, placés sous la direction spéciale de M. le professeur Raulin, sont divisés en deux sections, suivant qu'ils se préparent à l'industrie ou à l'agriculture.

La section agronomique possède, comme annexe, un champ d'expé-

rience à Pierre-Bénite, où se pousuivent des observations intéressantes sur la thermométrie du sol et la nature des terrains propres à chaque culture.

Quant au laboratoire maritime de Tamaris, inauguré l'an dernier, il s'organise régulièrement.

Examens. — 1° *Licence.* 32 candidats se sont présentés aux trois licences, savoir : mathématiques, 13 candidats, 6 admis; physique, 12 candidats, 5 admis; sciences naturelles, 7 candidats, 6 admis. Total, 13 admissions, soit 40 p. 100, proportion égale à celle de l'an dernier. Parmi les admis, on compte 4 boursiers, 7 répétiteurs, 1 instituteur primaire, 1 élève libre.

2° *Baccalauréat* : 1. *complet*, 274 candidats, 98 admis, soit environ 36 p. 100; 2. *restreint*, 18 candidats, 11 admis; soit 60 p. 100.

Travaux des professeurs. — 20 professeurs, maîtres de conférences ou chefs des travaux ont fait paraître 77 publications.

IV. Lettres. — *Inscriptions et étudiants.* — L'enseignement de la Faculté s'est adressé à six catégories d'élèves : 1° les candidats à l'agrégation (87), 2° les candidats aux divers certificats de l'enseignement secondaire (37); 3° les candidats à licence (73); 4° les boursiers d'études supérieures (3); 5° les étudiants du cours de sanskrit (4); 6° les candidats au professorat et à la direction des écoles normales primaires (49). Le total des élèves réguliers a donc été de 253, auxquels se sont joints 120 auditeurs libres du cours de pédagogie.

Les candidats à l'agrégation se subdivisent ainsi : lettres, 8; grammaire, 24; philosophie, 14; histoire, 13; allemand, 11; anglais, 12; enseignement spécial, 5. De ce nombre, 19 étaient boursiers, 21 étudiants libres, 17 professeurs de collèges, 30 correspondants.

Les 37 candidats aux certificats comprenaient : 1 boursier, 4 répétiteurs, 13 étudiants libres, 4 professeurs de collèges, 15 correspondants se subdivisant comme suit par spécialité : allemand, 19; anglais, 11; enseignement spécial, 7.

Les 73 candidats à la licence étaient : 18 boursiers, 12 répétiteurs, 30 étudiants libres, 13 correspondants, ainsi répartis : lettres, 17; philosophie, 9; histoire, 13; allemand, 8; anglais, 6. — On comptait 2 boursiers de l'État pour les études supérieures de philosophie, et 1 pour celles d'histoire. — Enfin les élèves de la Faculté appartenant à l'enseignement primaire comprenaient 25 instituteurs, 20 institutrices et 4 correspondants.

Examens et concours. — 1° *Agrégation.* — Philosophie, 2 admissibles; histoire, 1 reçu, 3 admissibles; grammaire, 3 reçus, 5 admissibles; enseignement spécial, 1 admissible.

2° *Licence.* — 35 candidats se sont présentés, 16 ont été admis ; en voici le détail : licence ès lettres, 20 candidats, 11 reçus ; — de philosophie, 5 candidats, 1 admis ; — d'histoire, 7 candidats, 2 admis; — d'allemand, 2 candidats, 1 admis ; — d'anglais, 1 candidat, admis.

Un boursier de licence de la Faculté a été reçu 14e à l'École normale supérieure.

3° *Baccalauréat.* — 2e partie, 500 candidats, 274 admis, soit 54,8 p. 100 ; 1re partie, 342 candidats, 147 admis; moyenne, 42 p. 100.

Travaux des professeurs : 8 professeurs de la Faculté des lettres ont fait paraître, dans le cours de l'année scolaire, 26 publications.

AUTRICHE

Coup d'œil sur le budget de l'instruction publique. — L'état annuel des recettes et dépenses universitaires publié par le ministère autrichien de l'instruction publique et des cultes présente un total de dépenses de 12 987 899 florins. 4 millions de florins sont consacrés aux Universités, 5 aux établissements d'enseignement secondaire; un million et demi va aux écoles primaires; les écoles commerciales et industrielles absorbent une somme égale.

Il y a en Autriche sept Universités, en comptant pour une l'Université de Bohême et l'Université allemande de Prague : elles se classent, par rapport à la subvention de l'État, dans l'ordre suivant : Vienne, Prague, Gratz, Cracovie, Innsbruck, Lemberg et Gzernowitz. Nous relevons les chiffres suivants parmi ceux des traitements alloués aux professeurs des Universités : à Vienne, le maximum des émoluments, pour la Faculté de médecine, est de 4 500 florins, attribués aux 25 professeurs ordinaires; le minimum, 2 200 florins attribués à 6 professeurs : le corps enseignant médical est réparti, quant au traitement, en 14 classes. A Vienne encore, on remarque, à la Faculté de philosophie, des traitements oscillant entre 5 500 florins, maximum, et 800 florins, minimum.

Les gymnases et réalgymnases des 18 provinces de l'empire coûtent annuellement à l'État 3 589 700 florins; les écoles réales, 1 275 635 florins.

La nouvelle Université de Vienne. — Il n'est pas sans intérêt de comparer, au point de vue de la superficie et des frais de revient, l'Université nouvellement achevée de Vienne avec notre Sorbonne reconstruite. Le plan de l'Université viennoise fut dressé en 1871 par l'architecte Ferstel; la construction, commencée en 1873, achevée en 1883. On remarque que, par une coïncidence curieuse, si elle est l'effet du hasard, le plan du bâtiment neuf offre de nombreuses ressemblances avec celui de l'antique Université fondée en 1375 par le duc Rodolphe d'Autriche.

L'édifice, rectangulaire, couvre une superficie de 2 128 mètres : au centre est une cour spacieuse (70 mètres sur 45) entourée d'arcades; 8 autres cours plus petites sont ménagées entre les divers corps de bâtiment. L'Université de Vienne renferme une « aula » pouvant abriter 1 000 personnes, une bibliothèque où peuvent se ranger 500 000 volumes et s'asseoir 400 lecteurs, 46 salles de cours, et un nombre considérable de laboratoires.

Rappelons que la nouvelle Sorbonne occupe actuellement une superficie de 19 000 mètres, et que les dépenses de constructions et d'aménagement ont atteint jusqu'ici environ 19 millions et demi. A Vienne, il n'a pas été déboursé moins de 26 millions pour le même objet.

Subvention annuelle pour bourses de voyages. — En vue de relever l'enseignement classique, le ministère autrichien a décidé de consacrer chaque année une somme de 10 000 florins à l'entretien d'un certain nombre de maîtres distingués qui passeraient un semestre en Italie et en Grèce pour y compléter leur culture archéologique et philologique.

Statistique de l'Université de Vienne. — Le rapport lu à la séance solonnelle de rentrée de l'Université accuse, pour l'année 1890-

1891, un accroissement notable du nombre des étudiants : on en a compté, dans le semestre d'hiver, 6 220, dont 4 409 réguliers, et 1811 libres; et, dans le semestre d'été, 5 121, dont 3 847 réguliers et 1 274 libres. Si l'on compare ces chiffres à ceux de 1870-1871 (hiver, 4 137; été, 3 364) et de 1880-1881 (hiver, 4 572; été, 4 051), on voit que la progression a été incessante, et que l'écart, de 1870 à 1890, n'est pas inférieur à 1 457 unités.

La réforme du plan d'études des gymnases autrichiens. — Cette question, toute d'actualité, a inspiré à un savant professeur du gymnase de Cracovie, le Dr Johann Molin, d'intéressantes réflexions, dont il n'est pas inutile de donner le résumé. On sait que deux arrêtés du ministre de l'Instruction publique ont, l'un réglementé les jeux et exercices physiques, l'autre restreint la part des devoirs écrits de style grec et latin au bénéfice de la lecture. L'auteur du plan de réforme que nous analysons voudrait plus encore. A son avis, l'enseignement du grec dans les gymnases devrait être facultatif, et ne commencer qu'en 3e; il serait restreint aux connaissances purement philologiques, et l'explication des textes serait réduite à la lecture, aidée de traductions, de quelques chefs-d'œuvre. Le latin verrait aussi réduire son domaine, mais il resterait obligatoire. Les langues modernes, le chant, la gymnastique, bénéficieraient du temps ainsi gagné. Pour les sciences, l'histoire, la géographie et la philosophie, le Dr Molin se contenterait du programme en vigueur. Il a dressé, à titre de document, un horaire comparatif, portant l'emploi actuel du temps dans les gymnases en regard de celui dont il préconise l'adoption. Il n'est pas sans intérêt de mettre ce double horaire sous les yeux du lecteur, en observant qu'il ne s'agit ici que des heures consacrées à l'étude des langues :

1° *État actuel. — A. Horaire d'un gymnase de langue allemande :*

Classes :	1re	12 heures,	latin 8	allem. 4	
—	2e	12 —	— 8	— 4	
—	3e	14 —	— 6	— 3	grec 5
—	4e	13 —	— 6	— 3	— 4
—	5e	14 —	— 6	— 3	— 5
—	6e	14 —	— 6	— 3	— 5
—	7e	12 —	— 5	— 3	— 4
—	8e	13 —	— 5	— 5	— 3
	Total :	104 heures	latin 39	allem. 24	grec 26

B. Horaire d'un gymnase de langue polonaise, tchèque, etc :

Classes :	1re	17 heures,	latin 8	polonais 3	allem. 6	
—	2e	16 —	— 3	— 5	— 5	
—	3e	18 —	— 6	— 3	— 4	grec 5
—	4e	17 —	— 6	— 3	— 4	— 4
—	5e	18 —	— 6	— 3	— 4	— 5
—	6e	18 —	— 6	— 3	— 4	— 6
—	7e	16 —	— 5	— 3	— 4	— 4
—	8e	17 —	— 5	— 3	— 4	— 5
	Total :	137 heures	latin 45	polonais 26	allem. 35	grec 28

2° *État proposé*. — *A. Gymnase de langue allemande :*

Classes : 1re	10 heures,	allem. 4	français 6		
— 2e	10 —	— 4	— 6		
— 3e	13 —	— 3	— 4	anglais 6	
— 4e	13 —	— 3	— 4	— 6	
— 5e	16 —	— 4	— 4	— 5	latin 3
— 6e	16 —	— 4	— 4	— 5	— 3
— 7e	14 —	— 4	— 3	— 4	— 3
— 8e	15 —	— 4	— 4	— 4	— 3
Total :	107 heures	allem. 30	français 35	anglais 30	latin 12

soit 3 heures de plus par semaine que dans le système en vigueur; plus de grec obligatoire, 27 heures de latin en moins, 6 heures d'allemand en plus; enfin 65 heures consacrées au français et à l'allemand.

B. Gymnase de langue polonaise :

Classes : 1re	10 heures	polonais 4	allem. 6		
— 2e	10 —	— 4	— 6		
— 3e	13 —	— 3	— 6	français 4	
— 4e	13 —	— 3	— 6	— 4	
— 5e	16 —	— 4	— 6	— 3	latin 3
— 6e	16 —	— 4	— 6	— 3	— 3
— 7e	14 —	— 4	— 4	— 3	— 3
— 8e	15 —	— 4	— 5	— 3	— 3
Total :	107 heures	polonais 30	allem. 42	français 20	latin 12

soit une réduction de 30 heures hebdomadaires sur le plan actuel; 33 heures de latin de moins: 4 heures de polonais en plus, 16 heures d'allemand en plus; le grec supprimé et 20 heures de français ajoutées au programme.

Le système du docteur Molin ne manque pas de hardiesse, et blessera sans doute plus d'un tenant des vieilles études gréco-latines. L'auteur se défend cependant avec vivacité, et non sans bonheur, de toute intention hostile à l'égard de la culture traditionnelle. Il va jusqu'à prétendre que la lecture des auteurs grecs dans une traduction allemande est plus profitable à l'esprit des élèves qu'une pénible et stérile explication des textes. Combien de gens, dit notre auteur, sont ferrés sur la Bible sans savoir un mot des langues dans lesquelles le texte sacré a été rédigé à l'origine! Il allègue encore l'opinion de Gervinus, qui soutenait qu'un Allemand goûte et sent mieux Shakespeare traduit dans sa langue qu'un Anglais qui lit l'œuvre dans l'original. Enfin, il apporte à l'appui de sa thèse deux citations curieuses de Gœthe. Parlant de la lecture d'Homère faite dans une version allemande en prose, le grand écrivain s'exprime ainsi : « L'influence vraiment profonde et durable, éducative et suggestive exercée par Homère, est celle qui dérive de ce qui reste de sa poésie une fois transposée en prose. On peut remarquer que les écoliers, toujours portés à faire un jeu de tout, s'amusent au bruit des mots et aux chutes des syllabes, et profanent, par une sorte de parodie sarcastique, l'imposante structure de

l'œuvre la plus noble. » (*Vérité et Poésie*, 11e livre.) « En ce qui touche les langues grecque, latine, italienne et espagnole, dit encore Gœthe dans un entretien avec Eckermann (10 janvier 1825), nous pouvons les lire dans des traductions si remarquables qu'elles ne nous font sentir ni le désir ni le besoin de nous appliquer à l'étude laborieuse des idiomes originaux. Il y a dans le tempérament allemand une aptitude merveilleuse à s'adapter et à s'assimiler le génie des auteurs étrangers... Le grand Frédéric ne savait pas le latin; mais il lisait son Cicéron dans une version française aussi couramment que nous dans le texte même. » Les citations curieuses qui précèdent nous ont paru dignes d'attention, non seulement parce qu'elles aident à comprendre dans quel esprit le docteur Molin entend la réforme des études secondaires, mais encore parce qu'elles peuvent, d'après nous, se prêter à des applications intéressantes dans d'autres pays que l'Autriche.

BELGIQUE

Union des anciens étudiants de l'Université de Bruxelles. — Cette association, qui compte actuellement 600 membres, adresse au public libéral de Belgique un chaleureux appel, en vue d'augmenter ses moyens d'action. L'Union alloue tous les ans une vingtaine de bourses à des étndiants sans fortune; 22 de ces bourses ont pu être octroyées dans la dernière année scolaire. L'Union jouit en outre du privilège de la gratuité pour trois étudiants présentés par elle. Non contente d'aider les jeunes gens pendant la durée de leurs études, elle s'applique en outre à favoriser leurs premiers pas dans la carrière qu'ils embrassent au sortir de l'Université. En 1890-91 notamment, plus de trente communes ont sollicité d'elle l'envoi de jeunes médecins zélés et intelligents. Malheureusement l'empressement des candidats n'a pas répondu aux désirs des communes et aux efforts de l'Union.

Une autre forme de l'activité de cette société se manifeste par les subventions qu'elle accorde aux étudiants de l'Université, aux docteurs récemment promus, pour les aider à faire connaître le fruit de leurs travaux et de leurs expériences. Enfin, depuis 1845, l'Union nomme un délégué au conseil d'administration de l'Université de Bruxelles et participe ainsi à la direction même de ce corps. Elle a eu ainsi l'occasion de travailler, en appelant au sein de son comité les délégués des étudiants des diverses Facultés, à apaiser les conflits qui attristèrent l'Université en 1890.

Université de Gand. — Le rapport rectoral pour l'année académique écoulée contient d'intéressants renseignements sur les travaux de l'Université. Le nombre des étudiants a été de 788, en diminution de 85 sur l'année précédente. Cette décroissance est attribuée aux exigences de la loi nouvelle sur la collation des grades, d'où est résultée une sensible diminution dans le nombre des jeunes gens qui abordent les études supérieures. Les inscriptions aux diverses Facultés et Écoles se répartissent ainsi : *philosophie et lettres*, 75; *droit*, 186; *médecine*, 187; *sciences*, 165; *génie civil*, 130; *arts et manufactures*, 45. De ces étudiants, 703 sont Belges et 85 étrangers.

607 candidats ont subi des examens devant les Facultés, 398 ont été admis : le nombre des admissions dépasse 65 p. 100, soit 2 p. 100 de plus que l'année précédente. La Faculté de droit a délivré 9 diplômes scienti-

fiques, dont un avec *la plus grande distinction*, et un autre *avec distinction*.

Trois cours nouveaux ont été créés, dont 2 à la Faculté des lettres (gothique et bibliographie) et 1 à la Faculté des sciences (métallurgie). La bibliothèque universitaire s'est enrichie de 6035 ouvrages ; de plus, un legs généreux y a fait entrer, depuis le rapport rectoral, un supplément de 4000 volumes.

HOLLANDE

Université royale d'Utrecht. — Le dernier compte rendu publié par cette Université contient, outre les deux remarquables discours prononcés par l'éminent professeur et recteur Gallée aux séances de rentrée de 1891 et 1892, la statistique afférente à ces deux années scolaires. Nous reproduisons ici les chiffres relatifs au personnel enseignant et aux étudiants. L'Université d'Utrecht comprend les Facultés de théologie, droit, médecine, sciences mathématiques et naturelles, lettres et philosophie. Le corps enseignant compte : 4 professeurs de théologie, 6 de droit, 9 de médecine, 10 de sciences, 8 de lettres; il y faut joindre 4 lecteurs en médecine, 10 privat-docenten répartis entre les 5 Facultés et 20 assistants ou préparateurs attachés aux Facultés des sciences, de médecine et de pharmacie.

Les étudiants de l'Université d'Utrecht en 1890-91, seule année dont la statistique complète ait été publiée, se répartissent entre les Facultés de la manière suivante : théologie, 105 ; droit, 89 ; médecine, 255 ; sciences, 62; lettres, 31 : total général, 542. Il y faut joindre 3 auditeurs libres et 62 étudiants ne suivant qu'une partie des cours de médecine, sciences et lettres; ce qui porte le total définitif à 607. Dans ce nombre on compte 12 dames et 16 étudiants de nationalité allemande ou hongroise.

170 examens ont été subis devant les Facultés, donnant lieu à 134 admissions, dont 14 avec la mention *cum laude*. En voici le détail : *théologie*, examinés 58, reçus 52 (4 *cum laude*) ; *droit*, examinés 64, reçus 42 ; *médecine*, 21 examinés, tous reçus, dont un avec éloge ; *sciences*, 19 examinés, 12 reçus, dont 3 avec éloge; *lettres*, 8 examinés, 7 reçus, dont 1 avec éloge. En outre, il a été décerné 22 « promotions » ; ou diplômes supérieurs, dont 4 avec éloge ; savoir : théologie, 3 ; droit, 8 ; économie politique, 2; médecine, 4 ; sciences naturelles, 1 ; art vétérinaire, 1 ; littératures classiques, 2.

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COMPTE RENDU DE LA SESSION DE JUILLET 1892.

Séance du 15 juillet.

Présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. le Ministre souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil supérieur et exprime les sentiments de sympathie que lui a inspirés pour ceux des membres qui faisaient partie de l'ancienne législature une collaboration de plus de deux années.

Sans vouloir faire l'historique de l'œuvre de la dernière assemblée, il pense qu'on peut affirmer que cette œuvre a été considérable et que d'importantes questions de principes ont été résolues. Le Conseil actuel n'aura sans doute pas d'aussi grosses questions à résoudre, son rôle sera surtout de consolider et de perfectionner les réformes arrêtées.

Les réformes sont chose toujours délicate, surtout dans l'enseignement public. Il importe de laisser au temps le soin d'apporter le témoignage des faits sur lesquels il sera possible d'apprécier ces réformes.

Le Conseil, avec le double esprit de prudence et de progrès qu'il a toujours manifesté, sera à même d'apprécier les perfectionnements et les modifications de détail sur lesquels il sera appelé à se prononcer.

M. le Ministre, en terminant, déclare ouverte la première session ordinaire de 1892; puis il donne lecture du bordereau des affaires soumises à l'examen du Conseil.

Il est ensuite procédé à la nomination des commissions et à l'élection de la commission de discipline et du contentieux. Sont élus pour quatre ans membres de cette commission : MM. Charpentier, Brouardel, Carriot, le Frère Joseph, de Rozière, Bufnoir, Drumel, Fournier, Gréard, Lenient, Chevrel, Figuiéra, Bichat et Lichtenberger.

Séance du 18 juillet.

Présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

L'ordre du jour, appelle la discussion sur deux projets de décret relatifs aux conditions d'études exigées des aspirantes au certificat de capacité pour le titre de sage-femme. Sur le rapport de M. Brouardel, le Conseil ajourne l'examen de ces deux projets jusqu'au vote définitif de la loi sur l'exercice de la médecine.

Sur le rapport de M. Fournier, le Conseil statue sur un projet de concession à l'établissement secondaire d'Ussel (Corrèze) et sur plusieurs demandes de dispense de stage et d'autorisation d'enseigner en France,

M. Jost présente ensuite un rapport sur un projet de décret décidant que les promotions de classe à accorder chaque année aux fonction-

naires de l'enseignement primaire énumérés aux articles 14, 16, 17, 18, 21 et 22 de la loi du 19 juillet 1889, le seront sur les propositions des recteurs et des inspecteurs généraux réunis en comité. Le projet est adopté. (Le texte du décret sera publié ultérieurement.)

M. Lenient donne lecture d'un rapport sur un projet de décret modifiant les conditions d'âge exigées pour les brevets de capacité et dispensant d'une partie des épreuves du brevet élémentaire les candidats pourvus du certificat d'études primaires supérieures. Entre autres observations, un membre signale au Conseil les inconvénients qu'il y aurait à fixer une date précise, passé laquelle les candidats qui n'auraient pas l'âge requis à cette date devraient attendre l'année suivante pour se présenter aux examens des brevets de capacité; il serait préférable, à son avis, de maintenir le système des dispenses d'âge, c'est-à-dire de garder le *statu quo*. Après discussion, cette proposition mise aux voix est adoptée. Le Conseil décide en outre qu'il n'y a pas lieu de modifier les limites d'âge fixées par les règlements actuels.

La partie du projet relative aux candidats pourvus du certificat d'études primaires supérieures ayant été retirée pour être représentée à l'époque où le Conseil s'occupera de l'organisation des écoles primaires supérieures, le projet de décret en discussion disparaît ainsi de l'ordre du jour.

M. Carriot présente un rapport sur un projet de décret portant règlement d'administration publique, en ce qui concerne la ville de Paris, sur le mode de classement et d'avancement des instituteurs et institutrices, sur les conditions de nomination des suppléants et suppléantes et sur les indemnités de logement. Après quelques explications, desquelles il résulte que le projet dont il s'agit a pour but de modifier le décret du 20 mai 1890, le Conseil adopte le projet qui lui est présenté par la commission. (Le texte du décret sera publié ultérieurement.)

Sur un rapport présenté par M. Bufnoir, au nom de la commission spécialement nommée à cet effet, le Conseil émet l'avis qu'il y a lieu d'interdire dans les écoles libres ou privées de tout ordre, comme contenant des propositions contraires aux lois, le catéchisme à l'usage du diocèse d'Aix, édition de 1890. (Voir le texte de l'arrêté pris conformément à cet avis au *Bulletin administratif* du 23 juillet 1892.)

Séance du 19 juillet.

Présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. Benoist donne lecture d'un rapport sur deux projets d'arrêtés déterminant la liste des auteurs à expliquer par les candidats à la licence ès lettres et à la licence ès lettres avec mention « langues vivantes ». Un membre propose deux substitutions d'auteurs, qui sont adoptées par le Conseil ainsi que l'ensemble du projet. (Voir le texte des arrêtés au *Bulletin administratif* du 30 juillet 1892.)

Sur un rapport présenté par M. Bernès, le Conseil adopte un projet d'arrêté relatif aux congés extraordinaires dans les lycées et collèges de garçons et de jeunes filles.

M. Devinat présente un rapport sur un projet de décret relatif aux conditions d'obtention du certificat d'aptitude au professorat des écoles primaires supérieures, en ce qui concerne les maîtres et maîtresses délégués dans les écoles normales. Après un échange d'observations, le projet est adopté. (V. le texte du décret au *Bulletin administratif* du 30 juillet 1892.)

Sur le rapport de M. Fournier, le Conseil statue sur un projet de concession à l'établissement libre d'enseignement secondaire de Bergues (Nord), et, après lecture d'un rapport présenté par M. Drumel, sur un projet de concession à l'établissement libre d'enseignement secondaire de Mortagne (Orne).

Il est ensuite statué sur diverses affaires disciplinaires ou contentieuses : Pourvoi du sieur Delmas, rapporteur : M. Bufnoir. — Pourvoi de la dame Fay-Jacquet, rapporteur : M. Drumel. — Pourvoi de la dame Fontaine, rapporteur : M. Brouardel. (Voir le texte des arrêts au *Bulletin administratif* du 23 juillet 1892.)

M. le Directeur de l'enseignement secondaire fait connaître la suite donnée à des vœux déposés au cours des sessions précédentes.

MM. Bernès et Édon avaient demandé qu'un professeur de lettres ou de grammaire de l'enseignement classique ne pût être chargé de classes aux élèves de l'enseignement moderne qu'à titre facultatif et que ces classes fussent rétribuées comme heures supplémentaires.

La Section permanente, vu l'article 5 du décret du 28 mars 1866, rendu en Conseil d'État et portant organisation de l'enseignement spécial, article qui est ainsi conçu : « Les professeurs titulaires, les professeurs divisionnaires, les chargés de cours et les maîtres élémentaires des lycées attachés à l'enseignement classique peuvent être, en outre, appelés à concourir à l'enseignement spécial jusqu'à concurrence du nombre d'heures de service auquel ils sont tenus par les règlements »; considérant que depuis 1866 jusqu'à ce jour cet article a été appliqué sans susciter dans son application ni réclamations ni difficultés ; que dans la période écoulée depuis cette date et particulièrement lors de la réorganisation de l'enseignement spécial sous le nom d'enseignement moderne, les programmes de cet enseignement ont été, pour toutes les matières communes ou identifiés à ceux de l'enseignement classique, ou élevés à leur niveau, et qu'en conséquence la participation des professeurs de l'ordre classique à cet enseignement est plus que jamais justifiée ;

En ce qui concerne l'enseignement du français dans les classes du cours d'études modernes, spécialement visé par les auteurs du vœu, considérant que l'aptitude des professeurs ou chargés de cours de grammaire ou de lettres à donner cet enseignement dans lesdites classes est incontestée et que la suppression de l'école normale de Cluny, des certificats et agrégations de l'enseignement spécial n'a eu précisément d'autre raison d'être que cette aptitude de tout point suffisante, reconnue aux licenciés et aux agrégés de l'enseignement classique ; que, si le travail des professeurs de l'enseignement classique se trouve accru du fait qu'ils sont appelés à participer à cet enseignement, il ne semble pas l'être dans des proportions plus considérables que celui des professeurs de tout ordre qui ont affaire à des élèves de classes diverses et de forces très différentes ; que l'adoption de la mesure proposée autorisant de la part de professeurs de l'ordre classique le refus de participer à l'enseignement moderne, pourrait par la suite avoir en certains cas pour conséquence d'amener dans certains établissements la suppression de fait de cet enseignement faute de professeurs pour le donner ; qu'en tout cas, elle aurait pour conséquence la réduction de fait du service de certains professeurs à un nombre d'heures notablement inférieur au maximum réglementaire, et que, les autres profes-

seurs de toute catégorie étant dès lors fondés à réclamer une réduction équivalente, il s'ensuivrait une augmentation de dépense à laquelle les crédits budgétaires ne permettent pas de pourvoir,

Est d'avis qu'il y a lieu de maintenir en vigueur l'art. 5 du décret du 28 mars 1866.

M. le Ministre a adopté cet avis.

MM. Benoist, Bernès, Beudant, Boutmy, Brouardel, Casanova, Charpentier, Darboux, Drumel, Girardet, Niewenglowski et Tannery ont exprimé le vœu, afin que l'enseignement classique soit mis à même de développer toutes ses ressources pour l'étude de l'antiquité et la formation des esprits, que ses programmes soient revisés et complétés de façon à lui donner une forme à laquelle, pour un certain délai, il ne sera plus réclamé de changements essentiels.

La Section permanente, vu l'avis du Comité consultatif (section de l'enseignement secondaire), considérant que la réorganisation de l'enseignement spécial sous le nom d'enseignement moderne, qui a fourni l'occasion et le motif du vœu déposé, a été elle-même précédée et préparée par une revision générale du cours d'études et des programmes de l'enseignement classique ; que l'intention principale de cette réforme, identique à celle du vœu déposé, a été de fortifier l'enseignement littéraire ; que le Conseil a réalisé cette intention, notamment par les réductions importantes qu'il a fait subir à tous les enseignements annexes, pour assurer, dans toute la série des classes, aux études grammaticales et littéraires une prépondérance marquée ; que cette réorganisation a été confirmée et sanctionnée par celle du baccalauréat de l'enseignement classique, laquelle a été conçue sur le même plan et s'est inspirée du même esprit ;

Que si le plan d'études classiques actuel, arrêté par le Conseil supérieur à la suite de discussions approfondies, succédant elles-mêmes aux travaux préparatoires d'une commission dont faisaient partie un grand nombre de ses membres et à l'examen des propositions de cette commission par la Section permanente, peut encore sur certains points donner prise à la critique, on ne saurait espérer qu'un nouveau plan d'études mît davantage fin aux critiques et aux discussions ; que, dans ces conditions, les améliorations possibles du plan d'études actuel seraient loin de compenser l'effet fâcheux que produirait certainement sur les familles, les professeurs et les élèves l'annonce d'une quatrième réforme générale remettant en question, presque sans intervalle, les trois précédentes, sans qu'on pût garantir qu'une fois achevée elle ne serait pas à son tour remise en question ; qu'en conséquence il y a tout avantage, pour la période où l'enseignement secondaire vient d'entrer, à chercher le progrès des études dans un perfectionnement des méthodes qui fasse rendre aux programmes et aux instructions en vigueur leur plein et entier effet,

Est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite au vœu soumis à son examen.

M. le Ministre a adopté cet avis.

MM. Bernès, Beudant, Boissier, Boutmy, Casanova, Charpentier, Darboux, Drumel, Édon, Fournier, Gaulard, Girard, de Rozière et Tannery ont déposé un vœu tendant à placer en septième le début de l'étude du latin et à placer au commencement de la cinquième le début de l'étude du grec

La Section permanente, vu l'avis émis par la Section permanente au sujet d'un vœu identique dans sa séance du 17 décembre 1888 et dont il a été rendu compte au Conseil supérieur, le 29 décembre suivant, vu l'avis du Comité consultatif (section de l'enseignement secondaire) au sujet du vœu actuel; considérant que, avant la réorganisation de l'enseignement spécial sous le nom d'enseignement moderne, le Conseil supérieur a préalablement revisé dans leur ensemble les programmes de l'enseignement classique; que dans cette revision il s'est surtout proposé de fortifier l'enseignement littéraire et particulièrement l'enseignement gréco-latin; qu'à cette fin, indépendamment de diverses améliorations opérées dans l'organisation et les programmes de cet enseignement particulier, des réductions notables ont été faites sur les autres enseignements et sur les heures de classe et d'étude qui y étaient consacrées, en vue d'assurer aux études gréco-latines une place et un rôle prépondérants; que, pour ce même objet, l'exercice du thème a été rétabli dans toute la série des classes et celui de la composition latine dans les classes supérieures; que des prix spéciaux ont été institués comme encouragement à ces exercices dans les classes et au concours général; que, d'autre part, ces mesures ont été sanctionnées par une nouvelle organisation du baccalauréat classique, qui oblige tous les élèves du cours d'études classiques à faire la seconde et la rhétorique, et accroît dans les épreuves de l'examen l'importance relative de la version latine; que les études gréco-latines sont en outre appelées à tirer avantage de la suppression de l'école normale spéciale de Cluny et des certificats et agrégations d'ordre littéraire de l'enseignement spécial, suppression qui, ayant pour effet d'ouvrir aux licenciés et agrégés de l'ordre classique un grand nombre d'emplois nouveaux, constitue pour une élite considérable d'élèves un puissant encouragement aux études classiques; que, dans ces conditions, on ne saurait prétendre que les dernières réformes aient eu pour but ou pour effet de sacrifier ces études ou de les amoindrir;

Considérant, en outre, qu'il est constaté par l'Inspection générale que l'enseignement du latin et du grec donne généralement des résultats satisfaisants dans les classes de grammaire jusqu'à la fin de la quatrième et que, malgré la multiplicité des enseignements annexes qui se partagent dès ce moment le temps et l'attention des élèves, il est possible de confirmer et de compléter ces résultats dans les classes supérieures en assurant davantage, conformément à l'intention des dernières réformes, l'unité de méthode de la part des maîtres, et, de la part des élèves, la concentration et la continuité de l'effort;

Considérant, d'autre part, que la mesure proposée aurait pour effet de rompre la coordination de l'enseignement primaire avec l'enseignement secondaire; que, dans l'enseignement secondaire lui-même, elle romprait la coordination de l'enseignement classique avec l'enseignement moderne, obligerait prématurément les familles et les élèves à prendre parti et engagerait dans le cours d'études classiques, bien qu'il ne réponde peut-être ni à leurs aptitudes, ni à leurs goûts, ni à leurs besoins, certains élèves auxquels l'enseignement moderne conviendrait mieux; que, par une réaction naturelle, la mesure proposée donnerait immédiatement une force nouvelle à ce système, jugé généralement préjudiciable aux études gréco-latines, qui, pour permettre aux familles

un choix fondé sur les aptitudes constatées des enfants, ajourne jusqu'à la quatrième l'étude des langues mortes;

Considérant, en outre, qu'un nombre assez considérable des professeurs de septième des lycées (49 sur 148) et un très grand nombre des professeurs de septième des collèges (136 sur 215) actuellement en fonctions, n'étant pas pourvus du baccalauréat ès lettres, ne sont pas en mesure d'enseigner le latin; que parmi les 50 professeurs qui ont été admis dans les quatre derniers concours du certificat d'aptitude à l'enseignement des classes élémentaires, il y a seulement 16 bacheliers; que sur 150 candidats inscrits pour le concours de 1892, il y a seulement 36 bacheliers ès lettres; qu'en conséquence, la réforme proposée ne pourrait être appliquée sans de grandes dépenses et sans une grave perturbation dans le personnel;

Considérant enfin que des réformes trop fréquentes opérées dans le cadre ou les programmes de l'enseignement secondaire risqueraient d'impressionner défavorablement l'opinion publique, et que, pour l'instant, rien n'importe davantage à la prospérité des établissements et des études que de donner aux familles, aux maîtres et aux élèves le sentiment de la stabilité; qu'il y a d'ailleurs de nombreux progrès à réaliser dans la mise en œuvre du plan d'études actuel et que la bonne volonté de tous peut y trouver, pour quelques années au moins, une tâche suffisante,

Est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite au vœu soumis à son examen.

M. le Ministre a adopté cet avis.

MM. Bernès, Charpentier, Édon, Girardet, Lange, Mercadier, Niewenglowski et Tannery ont émis le vœu que des conférences complémentaires de mathématiques fussent instituées en seconde classique, en rhétorique et en philosophie pour les élèves qui se destinent à poursuivre leurs études scientifiques.

M. le Directeur de l'enseignement secondaire fait savoir au Conseil que, conformément à l'engagement qu'elle avait pris dans une circulaire du 18 août 1890, l'Administration a donné suite aux propositions qui lui avaient été faites pour la création de ces conférences dans un certain nombre de lycées et qu'elle a l'intention de continuer l'application de la mesure, sous la réserve toutefois que l'enseignement littéraire n'aura pas à en souffrir. Le vœu se trouve ainsi avoir reçu satisfaction.

Nous empruntons au numéro de la *Revue scientifique* du 20 août quelques détails sur la carrière scientifique de notre éminent correspondant, M. Kékulé, de Bonn. Elles ont été fournies par le savant professeur lui-même, lors d'une démonstration imposante qui a eu lieu, le 1er juin dernier, à l'Université de Bonn, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la nomination d'Auguste Kékulé à la chaire de chimie de cette Université.

Destiné par son père à la profession d'architecte, il fut élève au Gymnasium de Darmstadt où il s'appliqua surtout aux mathématiques; on voit encore à Darmstadt quelques maisons dont il dessina les plans à cette époque. Il fut ensuite envoyé à Giessen, toujours pour étudier l'architecture; mais là il suivit les leçons de Liebig, qui l'initièrent à

la chimie. Toutefois, ses parents n'entendirent pas tout d'abord qu'il changeât de profession, et il lui fut donné six mois pour se décider. Il passa ce temps au Polytechnicum de Darmstadt; c'est même probablement ce séjour qui a dû donner lieu à cette erreur, accréditée par Kolbe, que Kékulé était *realschuler* (élève de l'enseignement moderne), et non, ce qui est pourtant le cas, *gymnasiast* (élève de l'enseignement classique). Son premier professeur de chimie à Darmstadt fut Moldenhauer, l'inventeur des allumettes chimiques. Il employait ses loisirs à modeler au plâtre et sur le tour.

Il lui fut enfin permis de retourner à Giessen. « Je suivis, dit-il, les leçons, d'abord de Will, puis de Liebig. Liebig travaillait alors à une nouvelle édition de ses *Lettres sur la chimie*, ce qui nécessitait bon nombre d'expériences. J'eus à faire des dosages de cendres d'albumine, à rechercher le gluten dans les plantes, etc., et mon nom figura dans le livre avec ceux de tous les jeunes chimistes qui avaient aidé Liebig. Juste au moment où Liebig se proposait de me prendre comme aide, on me demanda d'aller passer un an à l'étranger, soit à Berlin, qui était alors un pays étranger pour Giessen, soit à Paris. « Allez à Paris, me dit Liebig; là, vos idées s'élargiront; vous apprendrez une nouvelle langue; vous ferez connaissance avec la vie d'une grande cité; mais vous n'y apprendrez pas la chimie. » En cela, cependant, Liebig avait tort. Je suivis les leçons de Fremy, de Wurtz, de Pouillet, de Regnault; celles de Marchandis sur la physiologie et de Payen sur la technologie. Un jour, en flânant, mes yeux tombèrent sur une grande affiche portant ces mots : « Leçons de philosophie chimique, par Charles Gerhardt, ex-professeur de Montpellier. » Gerhardt avait quitté le professorat à Montpellier et enseignait la philosophie et la chimie à Paris, comme professeur privé. Cela m'attira et je m'inscrivis. Quelques jours plus tard, je recevais une carte de Gerhardt : il avait vu mon nom dans les *Lettres sur la chimie*, de Liebig, et m'offrait d'être son aide. J'allai le voir à midi et ne le quittai qu'à minuit, après une longue conversation sur la chimie. Ces conversations se renouvelèrent ensuite au moins deux fois la semaine, durant plus d'un an. C'est alors que je reçus l'offre d'un poste d'aide de von Plantu, au château de Reichenau, près Coire, poste que j'acceptai, contrairement au désir de Liebig, qui m'avait recommandé comme aide à Fehling, à Stuttgard. Je partis donc en Suisse, où j'eus le loisir de digérer ce que j'avais appris à Paris, au cours de mes entretiens avec Gerhardt. Bientôt Stenhouse, de Londres, me demanda d'entrer dans son laboratoire. Je n'étais guère disposé à accepter, car je le regardais, veuillez me passer l'expression, comme un *Schmierchemiker* (1), lorsque j'eus occasion de rencontrer Bunsen à Coire, où il était venu voir son beau-frère. Bunsen m'engagea vivement à accepter, disant que j'apprendrais une nouvelle langue, mais que je n'apprendrais pas la chimie. Je vins donc à Londres, où, en effet, je n'appris pas grand'chose avec Stenhouse. Mais cela me donna l'occasion de faire connaissance, par l'intermédiaire d'un ami, avec Williamson, qui venait justement de publier sa théorie de l'éther et s'occupait des acides polybasiques (notamment de l'action du PCl_5 sur H_2SO_4). La chimie était à un point critique; la théorie des radi-

(1) Chimiste barbouilleur, écrivassier.

caux polybasiques naissait; Williamson, auquel s'associait Odling, insistait en faveur des formules complètes simples, sans virgules, sans les accolades de Kolbe, ni les crochets de Gerhardt. C'était une excellente école pour encourager les idées indépendantes. On désirait me voir me fixer en Angleterre et devenir un technologiste, mais j'étais trop attaché à mon pays. Je voulais enseigner dans une Université allemande. Mais où? Afin de pouvoir profiter des occasions, je devins étudiant-voyageur et visitai en cette qualité, entre autres Universités, celle de Bonn; mais il n'y avait pas en cette ville de chimiste éminent et, par suite, pas d'avenir. Nulle part il ne semblait y avoir plus de chances et plus d'espérancee pour l'avenir qu'à Heidelberg; mais je ne pouvais rien demander à Bunsen. « Je ne puis rien faire pour vous, me disait-il, du moins ouvertement. Je ne vous barrerai pas le chemin, mais je ne puis rien promettre de plus. » Je montai un petit laboratoire privé dans la principale rue d'Heidelberg, dans la maison d'un marchand de grains du nom de Gross, où j'occupais une chambre unique avec une cuisine attenante. Je pris quelques élèves, parmi lesquels Baeyer, et c'est dans notre petite cuisine que je terminai mon travail sur le fulminate d'argent, tandis que Baeyer poursuivait ses recherches, qui devaient devenir célèbres, sur les composés méthylés de l'arsenic. Que les murs fussent couverts d'une couche épaisse d'acide arsénieux, que le fulminate d'argent fût un explosif, nous n'y pensions même pas! Au bout de deux ans et demi, je fus appelé à Gand comme professeur ordinaire; j'y restai neuf ans et professai en français. Baeyer m'y accompagna. Grâce à la bienveillance du premier ministre d'alors, Rogier, je pus monter un petit laboratoire où je réunis un certain nombre d'étudiants, pour la plupart déjà avancés, et parmi lesquels je peux citer Baeyer, Hubner, Ladenburg, Wichelhaus, Linnemann, Radzizewski et Meyer. Ce n'était pas tant un cours systématique d'enseignement qu'une discussion académique libre et attrayante. Neuf ans plus tard, j'étais appelé à Bonn. »

Dans sa 383e livraison, la *Grande Encyclopédie* (1) poursuit la publication de son article sur l'*Espagne*. Nous y trouvons un excellent précis de littérature *espagnole* par MM. Cat et Gustave Pawlowski; deux études sur les Beaux-Arts, l'une de M. Lefort sur l'architecture, la sculpture et la peinture, l'autre de M. Henri Lavoix sur la musique; enfin, un aperçu de la numismatique *espagnole* par M. E. Babelon et de la législature *espagnole* par M. Le Sueur.

A noter, dans la 384e livraison, une monographie bio-bibliographique des plus intéressantes sur la célèbre famille des *Estienne*, par M. Gustave Pawlowski. L'*Etain* est un métal connu depuis la plus haute antiquité. On en trouve l'histoire dans la 385e livraison, où M. Ed. Bourgoin traite des propriétés physiques et chimiques de l'*Etain*, où M. Charles Girard fait connaître son emploi dans l'industrie et son importance commerciale, où le Dr Harn dévoile sa toxicologie et où M. Caix de Saint-Aymour suit son évolution à travers les siècles. Dans le même fascicule, nos lecteurs trouveront une étude sociologique des plus savantes sur l'*Etat*, par M. A.-M. Berthelot.

(1) H. Lamirault et Cie, 61, rue de Rennes, Paris.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Décret du 7 janvier déterminant le classement des principaux de collège ayant le pensionnat à leur compte, et fixant le montant de la retenue qu'ils auront à subir pour pensions civiles.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; vu la loi du 15 mars 1850, articles 73 et 74; vu l'article 9 du décret du 9 novembre 1853; vu l'article 29 de la loi de finances du 26 décembre 1890, ainsi conçu :

« A partir du 1er janvier 1891, les principaux de collège ayant le pensionnat à leur compte ne subiront les retenues pour pensions civiles que sur le traitement attribué à la classe dans laquelle ils auront été rangés par décision ministérielle.

« Cette disposition s'applique à tous les principaux de collège de cette catégorie, sans qu'il y ait lieu de faire une distinction au profit de ceux qui sont, en outre, professeurs ou chargés de cours »; — vu l'avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique; le Conseil d'État entendu, décrète :

Article premier. — Les principaux de collège ayant le pensionnat à leur compte sont divisés en cinq classes. Le traitement attribué à ces fonctionnaires pour le décompte de la retenue qu'ils doivent subir est fixé ainsi qu'il suit :

1re classe, 5 500 francs, 2e classe 5 000 francs, 3e classe 4 500 francs, 4e classe 4 000 francs, 5e classe 3 500 francs.

Les chiffres ci-dessus seront élevés de 500 francs pour les principaux pourvus d'une des agrégations.

Art. 2. — Les principaux seront répartis dans un délai de cinq ans et d'après les bases ci-après dans les classes établies à l'article 1er :

1re classe 16 p. 100, 2e classe 18 p. 100, 3e classe 20 p. 100, 4e classe, 22 p. 100, 5e classe 24 p. 100.

Art. 3. — Les promotions ont toutes lieu au choix. Nul ne peut être promu d'une classe à une autre qu'après trois ans passés dans la classe inférieure.

DISPOSITION TRANSITOIRE

Art. 4. — Le délai de trois ans spécifié à l'article 3 pour obtenir une promotion de classe ne sera exigé qu'à partir du 1er janvier 1894.

Art. 5. — Le présent décret aura son effet à partir du 1er janvier 1891.

Art. 6. — Sont et demeurent rapportées les dispositions du décret du 9 novembre 1853 contraires au présent décret.

Art. 7. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

CARNOT.

Circulaire du 18 juillet concernant la loi du 11 juillet 1892 modifiant l'article 59 de la loi sur le recrutement de l'armée.

Monsieur le Recteur, la loi du 11 juillet courant a apporté une importante modification à l'article 59 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée.

Aux termes de cet article, pouvaient seuls contracter un engagement volontaire, à partir de dix-huit ans accomplis, et réclamer le bénéfice de l'article 23 (envoi en congé dans leurs foyers, après un an de présence sous les drapeaux, à condition que la demande en ait été formulée au moment de l'engagement) les jeunes gens admis après concours à l'École normale supérieure ou à l'une des écoles spéciales visées audit article 23.

La loi du 11 juillet 1892 vient d'étendre cette disposition à tout engagé volontaire qui remplira l'une quelconque des conditions fixées par l'article 23. En conséquence, peuvent être dès maintenant admis à contracter l'engagement volontaire, avec bénéfice de l'article 23, les jeunes gens âgés de dix-huit ans accomplis, qui ont obtenu ou qui poursuivent leurs études en vue d'obtenir soit le diplôme de licencié ès lettres, ès sciences, de docteur en droit, de docteur en médecine, de pharmacien de 1re classe, etc.

Je vous prie de donner d'urgence la plus grande publicité à ces dispositions dans les Facultés, dans les classes supérieures des établissements secondaires et dans les circonscriptions des inspections académiques de votre ressort.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

LÉON BOURGEOIS.

Circulaire du 21 juillet. — Le Ministre de la Guerre à MM. les Gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, les Généraux commandant les corps d'armée, les Préfets des départements et les Sous-Préfets.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous adresser ampliation d'une loi en date du 11 de ce mois, qui modifie l'avant-dernier alinéa de l'article 59 de la loi du 15 juillet 1889, relatif aux engagements volontaires avec faculté d'envoi en congé au bout d'un an de présence sous les drapeaux.

Désormais, tous les jeunes gens se trouvant dans l'une quelconque des situations indiquées à l'article 23, qu'ils soient en cours d'études ou déjà diplômés, pourront, en contractant un engagement volontaire, conserver le bénéfice de l'envoi en congé, sous la condition d'en faire la demande par écrit au moment où ils s'engageront et de produire, à l'appui de cette demande, les pièces justificatives qu'ils auraient à présenter au conseil de revision, après avoir tiré au sort, pour obtenir la dispense.

Les actes d'engagement devront, conformément aux prescriptions de l'article 8 du décret du 28 septembre 1889, porter mention de ces de-

mandes et des pièces justificatives produites, qui seront annexées à la minute de l'acte.

Ils ne seront reçus qu'à partir du 1er octobre et jusqu'à la date annuellement fixée pour la mise en route de la classe.

Les jeunes gens s'engageront exclusivement pour les régiments d'infanterie, d'artillerie et du génie désignés par la circulaire de répartition pour recevoir les hommes du contingent appelés pour un an dans la subdivision où leur famille est légalement domiciliée.

C. de Freycinet.

Circulaire du 19 juillet relative à l'organisation de la classe de première dans l'enseignement secondaire moderne.

Monsieur le Recteur, j'ai l'honneur de vous faire part des dispositions que j'ai cru devoir adopter touchant l'organisation de la classe de première moderne à partir de la rentrée prochaine.

Dans les établissements où les classes de première-lettres et de première-sciences seront organisées, il y aura lieu, à moins d'une impossibilité résultant d'un nombre trop considérable d'élèves, de réunir les élèves de ces deux sections soit entre eux, soit avec des élèves de philosophie ou d'élémentaires, toutes les fois que cette réunion se trouve justifiée par la communauté des enseignements.

En conséquence :

Pour la philosophie : les élèves de première-lettres seront réunis aux élèves de philosophie (cette réunion a d'ailleurs été expressément prévue dans la discussion des programmes de l'Enseignement moderne en Conseil supérieur). La classe que les élèves de philosophie ont en plus pendant un semestre sera consacrée aux parties du programme de cette classe qui ne figurent pas dans celui de première-lettres : *Auteurs anciens, histoire de la philosophie.*

Les élèves de première-sciences seront réunis à ceux de mathématiques élémentaires.

Pour les principes du droit et l'économie politique : les élèves de première-lettres et de première-sciences seront réunis.

Pour l'histoire moderne : Les élèves de première-lettres et première-sciences, groupés ensemble, seront réunis à ceux de mathématiques élémentaires. On pourra, dans certains cas, préférer la combinaison qui consisterait à réunir, pour l'histoire moderne, les élèves de première-sciences seulement à ceux de mathématiques élémentaires et ceux de première-lettres à ceux de philosophie. En ce cas, les cours d'histoire moderne se trouvant augmentés d'une classe par semaine pour les élèves de première-lettres, il y aura lieu de faire pour ces mêmes élèves une réduction parallèle sur le cours d'histoire de la civilisation et de l'art.

Pour la géographie générale : les élèves de première-lettres et ceux de première-sciences seront réunis.

Pour l'histoire naturelle : le programme étant le même pour les élèves de première-lettres, de première-sciences, de philosophie et de mathé-

matiques élémentaires, il y aura lieu d'opérer soit un groupement unique, soit les groupements les plus rationnels.

Pour les langues et les littératures étrangères : les élèves de première-lettres et de première-sciences seront réunis. Dans le cas où leur nombre, dans cette conférence facultative, serait insuffisant pour justifier une conférence distincte, ils pourraient être réunis aux élèves de philosophie. Il pourra y avoir avantage, en certains cas, à grouper ceux de première-sciences avec ceux de mathématiques élémentaires : les programmes, quoique différents, ont assez de matières communes pour justifier cette réunion.

Pour la comptabilité : les élèves de première-lettres et de première-sciences seront réunis.

Pour le dessin : les élèves de première-lettres seront réunis à ceux de philosophie; les élèves de première-sciences à ceux de mathématiques élémentaires.

Je vous prie de donner communication de ces dispositions à MM. les Proviseurs et Principaux de votre ressort académique.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

LÉON BOURGEOIS.

BIBLIOGRAPHIE

Sicard, *L'Évolution sexuelle dans l'espèce humaine.* — Paul Gaffarel, *Histoire de la découverte de l'Amérique.* — Funk, *Histoire de l'Église.*

L'Évolution sexuelle dans l'espèce humaine, par le Dr Sicard, doyen de la Faculté des sciences de Lyon. (Paris, J.-B. Baillière et fils.) — Le sujet traité par M. Sicard, et qui forme un nouveau volume de la « Bibliothèque scientifique contemporaine », est des plus intéressants, il est nécessaire d'ajouter des plus difficiles. Car, et c'est le mérite de l'auteur, après la lecture de son livre cette difficulté ne sera pas apparente, tellement il a su mettre d'art à ne choisir que les faits bien établis et à les grouper dans un ensemble harmonique.

Rien n'est plus simple et mieux compris que le plan de cet ouvrage. On a la sensation d'avoir traversé de part en part une question fort complexe, d'en avoir saisi l'intérêt et la portée, sans être chargé des détails, utiles seulement pour ceux qui s'efforcent de faire progresser l'étude de ces questions, fatigants au contraire, si l'on ne cherche qu'un complément d'instruction générale.

M. Sicard traite d'abord des conditions les plus simples de la vie élémentaire et surtout de la façon dont elle se perpétue ; il esquisse, à larges touches, les théories anciennes de la génération spontanée pour arriver au panspermisme pastorien, et déjà il est entré dans son sujet : car les modes de reproduction que l'on pourrait dire inférieurs (sisciparité, bourgeonnement, etc.) l'amènent vite à la reproduction sexuelle essentiellement caractérisée par la fusion des deux cellules différentes, définies, l'une mâle, l'autre femelle, et se trouvant le plus souvent d'abord sur un même animal. Puis il arrive aux espèces chez lesquelles chaque individu ne produit que l'un des deux éléments considérés ; chez lesquels, autrement dit, se trouvent des individus mâles et des individus femelles.

De plus, dans les espèces que tous leurs autres caractères désignent comme supérieures, s'ajoutent, à la différence capitale entre les éléments sexuels, une foule de différences accessoires dont la somme finit par être très importante et fait distinguer sans recherches profondes, au premier aspect, les mâles et les femelles. Il se poursuit donc comme une évolution spéciale parallèle à l'évolution générale des espèces : c'est ce que l'auteur a mis en évidence dans les chapitres suivants.

Après quelques notions sommaires mais précises sur les premières étapes du développement d'un être supérieur, M. Sicard s'arrête un instant sur le stade d'indifférence sexuelle afin de pouvoir indiquer comment un même organe embryonnaire, suivant qu'il subit certaines modifications ou certaines autres va évoluer pour aboutir à un adulte soit mâle, soit femelle. Dès que ces phénomènes sont effectués, le sexe

est déterminé, mais dans des organes spéciaux seulement. Il faut attendre l'âge de puberté pour qu'aux caractères essentiels viennent s'ajouter des caractères secondaires, plus apparents bien souvent que les premiers.

Les caractères sexuels accessoires et leur acquisition fournissent la matière d'un chapitre intéressant et substantiel où se trouve exposée la partie la plus originale et la plus captivante de l'œuvre de Darwin, je veux dire la sélection sexuelle, ou les résultats de la lutte pour l'amour.

Examinant ensuite plus spécialement l'espèce humaine, l'auteur nous montre des différences sexuelles fort importantes relevées dans le système pileux, le squelette, les muscles et le cerveau. Et ces dernières, au delà de leur intérêt physiologique, ont une portée sociale, à une époque où l'on cherche à donner, avec plus de bonne volonté peut-être que de réflexion, une même culture intellectuelle à l'homme et à la femme. Il ne s'agit pas de discuter ici quel des deux sexes doit être supérieur à l'autre ; la première question est de savoir s'ils peuvent seulement être comparés à ce point de vue.

Sans doute que l'auteur, comme tout le monde, connaît des cas où la différence intellectuelle (et il ne s'agit pas d'infériorité) ne s'est pas montrée manifeste ; mais, se rappelant avec beaucoup de sens que les exceptions sont... exceptionnelles, il ne craint pas de conclure de la façon suivante, et nous ne saurions l'en blâmer : « Il y a progrès quand il y a entre les deux sexes plus de dissemblance ; celle-ci doit donc être favorisée par tous les moyens possibles. — Tout ce qui peut avoir pour effet de diminuer leurs caractères distinctifs et de les assimiler entre eux est en opposition avec les données de la science biologique. »

La science biologique sera-t-elle mieux écoutée que le génial bon sens de Molière ?

F. H.

Histoire de la découverte de l'Amérique, depuis les origines jusqu'à la mort de Christophe Colomb, par Paul Gaffarel, professeur à la Faculté des lettres de Dijon (2 vol. in-8, Paris, Arthur Rousseau, 1892). — Les deux volumes, publiés par M. Gaffarel dans les *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, donnent un résumé intéressant et complet des questions si nombreuses et tant de fois débattues qui se rattachent à la découverte de l'Amérique. L'auteur n'est pas de ceux qui, par amour du paradoxe ou par esprit de dénigrement, se font un jeu de contredire les opinions courantes ou d'attaquer les gloires consacrées. Pour lui, comme pour tout le monde, Colomb reste le véritable « découvreur » de l'Amérique. Mais cette conviction n'empêche pas de reconnaître que l'illustre navigateur a eu des devanciers, et que plusieurs de ses contemporains méritent d'être associés à sa gloire. Il est certain, en effet, qu'un certain nombre de savants, préoccupés de fixer la forme véritable de la terre, avaient affirmé, avant lui, que des continents s'étendaient par delà l'Océan. Il n'est pas moins avéré que des marins entreprenants, les uns entraînés par l'ardeur mercantile ou par la ferveur religieuse, les autres poussés par la soif des aventures ou par les hasards de la tempête, avaient déjà, au cours des siècles précédents, tenté la traversée de l'Atlantique. C'est à l'examen des hypothèses et des théories formulées par ces érudits, en même temps qu'à l'histoire

des voyages accomplis par ces navigateurs qu'est consacré le premier volume de l'ouvrage de M. Gaffarel. Le second est réservé au récit de la vie de Colomb, présenté d'après les travaux les plus récents, et à l'exposé des découvertes maritimes réalisées par ses contemporains.

Dans la première partie de son travail, l'auteur est remonté aussi loin qu'il était possible de le faire. Il nous expose à nouveau la question de l'Atlantide et celle de la possibilité des relations entre l'Ancien et le Nouveau Monde dès l'antiquité. Le problème si curieux qui se pose touchant la présence des Phéniciens en Amérique est, en particulier, traité avec tout le détail désirable. L'impression qui résulte de cette étude, c'est que les hypothèses émises à ce sujet sont fort incertaines, que les preuves alléguées sont toutes discutables et que le mensonge et la supercherie ont joué un rôle fâcheux dans cette discussion délicate. Jusqu'à nouvel ordre, on n'a le droit de rien affirmer. Il en est de même pour ce qui concerne la colonisation juive en Amérique. Le chapitre suivant, relatif aux Grecs et aux Romains, traite avec une égale réserve et, semble-t-il, avec une égale justesse, la question de savoir si les anciens ont pénétré dans le Nouveau Monde. C'est que la terre fut toujours, pour eux, étroitement bornée. Chaque fois que, par suite de hasards ou de circonstances imprévues, les marins anciens franchirent les limites assignées à la navigation, ils se trouvèrent aussitôt arrêtés par les dangers prétendus ou réels de l'Océan. Pourtant il est juste de reconnaître que si le Nouveau Monde n'a pas été découvert par eux, ils en eurent, du moins, comme une sorte de pressentiment. M. Gaffarel établit, à ce point de vue, une distinction entre les traditions, les théories et les voyages. Les traditions remontent aux premiers âges de l'humanité, et elles apparaissent avec un tel caractère de persistance qu'il importe d'en suivre la série à travers les siècles. Quant aux théories, il s'en rencontre parmi elles quelques-unes qui sont rigoureusement vraies et qui ont eu le mérite de conduire les navigateurs à des résultats sérieux. Néanmoins, pour ce qui touche aux voyages, la conclusion de l'auteur est que, si quelques-uns paraissent présenter des garanties d'exactitude, on n'est pas encore en droit d'affirmer qu'un seul d'entre eux soit authentique. En revanche, la réalité du voyage des Indiens reçus en présent par Metellus Celer, proconsul en Gaule, paraît mieux établie. C'est la seule traversée de l'océan Atlantique, mentionnée par les écrivains de l'antiquité classique, qui semble rigoureusement démontrée. L'étude des communications entretenues par les pays occidentaux avec l'Amérique, au moyen âge, conduit à des résultats beaucoup plus positifs. Il est, en effet, digne de remarque que chaque fois qu'il s'agit, au moyen âge, de fixer la position, soit du paradis terrestre, soit de ces archipels mystérieux dont parlaient les livres sacrés et où les saints persécutés devaient trouver le repos et le bonheur, les spéculations des théologiens ou des érudits se dirigèrent de préférence au delà de l'Océan. Les légendes de saint Brandan et de l'île des Sept-Cités, les traditions relatives à l'île d'Antilia sont là pour le prouver. Mais ce qu'il est le plus important d'observer, c'est que, de tous les peuples qui, à cette époque, malgré les dangers réels ou imaginaires de l'Océan, osèrent s'aventurer sur ses flots, il en est trois : les Arabes, les Irlandais et les Northmans, qui semblent ne jamais avoir oublié les traditions antiques. Pas un instant ils n'ont cessé de naviguer dans la

direction de l'ouest, comme s'ils avaient eu la prescience de futures découvertes. Il est même probable que plusieurs d'entre eux abordèrent en Amérique bien avant Colomb. L'auteur essaie de le prouver en recueillant dans les œuvres de leurs poètes ou de leurs historiens les traits épars qui permettent de substituer des faits précis à de vagues légendes, et de reconstituer un chapitre trop oublié de l'histoire ancienne de l'Amérique.

C'est là, à notre avis, la partie la plus intéressante et la plus neuve de cet ouvrage. L'expédition des frères Maghrurins, les voyages des *papæ* irlandais dans l'Atlantique, la colonisation de l'Islande, les découvertes de Erick Randa, celles de Leif Ericson, de Thorwald, de Hervador, l'histoire des colonies du Groenland et du Vinland, voilà autant de questions attachantes sur lesquelles nous possédons des témoignages authentiques et qui permettent à l'historien de sortir des hypothèses pour s'appuyer sur des faits certains. Une étude spéciale est réservée à l'histoire des voyages des frères Zeni de Venise, et aux problèmes que soulève l'authenticité de la relation de leurs expéditions en Frislande et en Icarie. Un dernier chapitre énumère les différents indices qu'il est possible de grouper touchant la présence des Européens en Amérique avant Christophe Colomb, tant au point de vue des monuments figurés qu'à celui des langues, des traditions et des religions.

Le second volume, est-il besoin de le rappeler? est d'un intérêt plus actuel. Christophe Colomb en est le centre et le héros principal. Mais tout en lui laissant le rôle prépondérant, l'auteur a su mettre suffisamment en relief l'œuvre géographique de ses contemporains et de ses émules. Les voyages d'Hojeda, de Nino, de Pinzon, de Vespucci, etc., les expéditions portugaises, anglaises et françaises accomplies dans les dernières années du XVe siècle ou dans les premières du siècle suivant, méritent, en effet, d'être étudiées de près. La gloire de l'illustre Génois n'en est nullement amoindrie. L'essor donné aux explorations et aux entreprises maritimes dans toutes les nations de l'Europe, à partir de 1492, n'en montre que mieux la grandeur de la découverte réalisée cette année-là. Une dissertation sur l'origine du mot Amérique et une conclusion finale présentant un tableau rapide des conséquences de la découverte du Nouveau-Monde terminent cet ouvrage, qui fournit un exposé attrayant et personnel des principaux problèmes historiques que le quatrième centenaire célébré cette année vient de remettre à l'ordre du jour.

Histoire de l'Eglise, traduite de l'allemand de M. le Dr Funk, par M. l'abbé Hemmer, avec une préface de M. l'abbé Duchesne (2 vol. in-18 jésus. Paris, Armand Colin, 1892). — Nous avons longtemps manqué en France d'un bon manuel d'histoire ecclésiastique, offrant les qualités d'exactitude et d'impartialité indispensables pour un guide de ce genre. Aucun des ouvrages qui se paraient de ce titre n'était rédigé à un point de vue vraiment scientifique et ne donnait une idée suffisante de l'état de la science. Les travailleurs à qui les remarquables manuels que l'Allemagne possède pour cette branche de l'histoire n'étaient pas accessibles se trouvaient dans la nécessité de recourir à des livres surannés et écrits sous l'empire de préoccupations confessionnelles. Déjà, il y a une douzaine d'années, l'un des maîtres les plus éminents de ce

temps en matière d'histoire religieuse, M. Charles Schmidt, avait essayé de combler, au moins en partie, cette fâcheuse lacune, en publiant son *Précis de l'histoire de l'Eglise d'Occident au moyen âge*; mais ce résumé si grave et si substantiel ne s'appliquait qu'à une période particulière. L'histoire ecclésiastique antérieure à Charlemagne et celle postérieure au XVe siècle ne s'y trouvaient point comprises. La traduction du savant ouvrage du Dr Funk que vient de nous donner M. Hemmer remédie à cet inconvénient. Nous possédons maintenant dans ces deux volumes un manuel excellent, clair, plein de précision et écrit avec charme, embrassant l'histoire de l'Église chrétienne depuis les origines jusqu'à nos jours. Il serait excessif de prétendre que l'esprit qui l'a inspiré soit toujours exclusivement objectif. Mais on n'en doit pas moins reconnaître que le ton qui y domine est celui d'une impartialité relative, qu'il s'y rencontre un certain détachement des préoccupations ordinaires aux écrivains religieux et un désintéressement complet à l'égard des querelles intérieures du catholicisme contemporain. Nous n'y avons relevé nulle part de ces déclarations agressives qui montrent que la sérénité de l'historien a été troublée par des considérations d'un autre ordre. L'auteur, en face des problèmes délicats, se contente de quelques appréciations courtes et franches qui indiquent assez ses préférences et ses convictions. Il ne s'oublie pas à déverser l'injure, comme l'ont fait trop souvent ses prédécesseurs, sur les dissidents, les hétérodoxes et les réformateurs, dont l'œuvre a pu se trouver en opposition avec les tendances catholiques. Le traducteur s'est acquitté très heureusement de sa tâche. Il a enrichi la bibliographie de l'original d'une foule d'indications relatives à des ouvrages français qui ajoutent sur bien des questions d'utiles renseignements. La partie bibliographique nous a paru, en général, très soignée et tout à fait au courant. Le traducteur, avec l'autorisation de l'auteur, a introduit dans le texte même de ce manuel de nombreuses additions et plusieurs changements qui en font sur certains points presque une œuvre nouvelle. Un index détaillé permet au lecteur de s'orienter aisément dans ces deux volumes, où l'histoire des institutions religieuses, des dogmes, du culte, en même temps que celle des idées, des arts et des littératures, a pu trouver place, à côté d'une nomenclature abondante de faits.

A. L.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 29124.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

N S'ABONNE : EN FRANCE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

ALSACE-LORRAINE

rasbourg, Ammel, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE

Berlin, Asher et Cie, Le Soudier, Mayer et Muller, Nicolaï, G. Schefer.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trevendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold.
Fribourg en Brisgau, Fehsenfeld
Gœttingue, Calvœr.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Ræcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kæster.
Iéna, Frommann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Hæseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rübe, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Stiller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, Gérold, Frick, Mayer et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Révaï, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Inspruck, Rauch.
Klausenbourg, Demjén.
Lemberg, Gubrynowicz.
Prague, Calve.

ANGLETERRE

Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe broth^s^.
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et Co, Deighton Bell et Co.
Dublin, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
Edimbourg, John Menzies et Co.
Glasgow, John Menzies et Co.
Oxford, Parker.

BELGIQUE

Bruxelles, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Host, Vuylsteke, Engelke.
Liège, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
Louvain. Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES

Alger, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavault St-Lager.
Saïgon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Fort-de-France, Déclémy.

DANEMARK

Copenhague, Host.

ÉGYPTE

Alexandrie, Weill, Sanino.
Le Caire, Mme Barbier.

ESPAGNE

Madrid, Fuentès-y-Capdeville, Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer. Juan Oliverès.
Valence, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE

Athènes, Wilberg.

ITALIE

Rome, Paravia, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Lœscher.
Milan, Dumolard frères.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Pedone-Lauriel.
Pavie, Pezzani.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE

Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS

La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Van Bakkenes.
Utrecht, Frænkel.

PAYS DANUBIENS

Belgrade, Friedman.
Bukharest, Haimann.
Craiowa, Samitca frères.
Galatz, Nebuneli et fils.
Jassy, Daniel.
Philippopoli, Commeno.

PORTUGAL

Lisbonne, Pereira.
Coimbre, Melchiades.
Porto, Magalhaës.

RUSSIE

St-Pétersbourg, Mellier, Wolf, Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Kervilly.
Kiew, Ve Idzikowski.
Moscou, Gautier
Odessa, Rousseau.
Tiflis, Baerenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolff.

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer.
Lund, Gleerup.
Upsal, Lundstrœm.

SUISSE

Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrou.
Berne, Kœhler.
Genève, Ve Garin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot.
Neuchatel, Delachaux et Niestlé.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE

Constantinople, Papadis.
Smyrne, Abajoli.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, Christern, W. R. Jinkims, Courrier des États-Unis.
Baltimore, John Murphy et Cie
Boston, Carl Schœnhof.
Nouvelle-Orléans, H. Billard.
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglin et Cie.

CANADA

Québec, Lépine.
Montréal, Rolland et fils.

AMÉRIQUE DU SUD

Buenos-Ayres, Jacobsen, Jolly.
Caracas, Rojas hermanos.
Lima, Galand.
Montevideo, Ybarra, Barreiro et Ramos
Santiago. (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Tornero.

BRÉSIL

Rio-Janeiro, Garnier, Lembaerts, Nicoud.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA

La Havane, M. Alorda.

INDE ANGLAISE

Bombay, Atmarau, Sayoon.

AUSTRALIE

Melbourne, Samuel Muller.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 29124.

Douzième année. — N° 10. 15 Octobre 1892.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1892

Sommaire du n° 10 du 15 Octobre 1892

AVIS

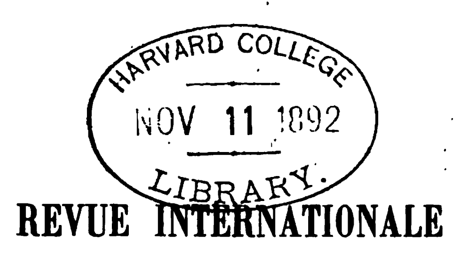
En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 5, rue de Mézières, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris



REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PETITS PROBLÈMES

DE

BIBLIOGRAPHIE PÉDAGOGIQUE

C'est une question de méthode que je veux traiter. Il s'agit des règles d'interprétation et des procédés d'examen à appliquer à ces ouvrages trop nombreux dont la paternité est douteuse ou contestée. Simple (et bien petit) amateur de livres, j'ai été souvent frappé des méprises dans lesquelles tombent à leur endroit les bibliographes de profession. Le malheur est que des critiques, des historiens, d'une compétence et d'une sagacité très supérieure à celle de ces érudits, acceptent souvent de confiance leurs erreurs et les accréditent comme des vérités. J'en citerai aujourd'hui trois exemples que j'ai choisis parmi ceux qui rentrent dans le cadre d'études de cette Revue et dont l'intérêt, je pense, n'échappera à aucun de ceux qui s'occupent des choses de l'enseignement. Pour peu qu'on attache à certains noms une autorité littéraire ou philosophique, il n'est pas indifférent de savoir si Talleyrand est bien l'auteur du *Rapport sur l'Instruction publique;* si le *Travail sur l'éducation*, publié par Cabanis, après la mort de Mirabeau, est l'œuvre du grand orateur; si le volume anonyme paru en 1763 sous ce titre, *De l'Éducation publique*, doit, ou non, être attribué à Diderot. J'insisterai plus particulièrement sur ce dernier ouvrage, qui offre le cas le plus curieux dans l'ordre d'idées où je me place; mais je dirai auparavant quelques mots des deux premiers.

I

Le *Rapport sur l'Instruction publique*, présenté à la Constituante au nom du Comité de constitution, est une œuvre considérable et qui, bien qu'un peu longue et trop métaphysique en certaines parties, a fait justement honneur, par sa magistrale ordonnance, ses vues profondes, à ceux qui l'ont conçu et à celui qui l'a rédigé. Le rapporteur officiel était Talleyrand dont la capacité ne fut jamais au dessous d'un tel travail. Penseur, il l'était, on peut le croire, et il écrivait admirablement. Entre toutes les pièces qu'il a signées, les plus authentiques sont incontestablement les meilleures. Néanmoins ses ennemis, et ils sont nombreux, et quelques-uns plus méchants peut-être, plus rancuniers, plus perfides qu'il n'était lui-même, lui ont disputé le mérite de la plupart des travaux qui avaient fondé sa réputation. Tout ce qui est sorti de sa plume notamment serait l'œuvre de ses secrétaires. C'est ainsi que le véritable auteur du rapport sur l'Instruction publique se trouverait être Desrenaudes, ancien vicaire de l'évêque d'Autun, et plus tard conseiller de l'Université. Cette opinion, qui à la longue devait acquérir une certaine consistance, n'avait pas (chose à noter) pris naissance au moment de la publication du Rapport; ce n'est que plus tard et même en des termes dont la précision laisse à désirer, qu'elle est présentée en 1818 dans le livre ou plutôt le pamphlet en 3 volumes de Fabry; *Le génie de la Révolution considérée dans l'éducation*: « On assure que l'auteur (de ce Rapport) est M. Desrenaudes. Nous ignorons si cette opinion est fondée, mais nous souhaiterions d'avoir quelque motif de ne pouvoir attribuer cette pièce à l'homme d'état qui lui prêta l'autorité de son nom. » Fabry remarque d'ailleurs que Talleyrand a revendiqué cet ouvrage dans une pétition signée de lui, datée de Philadelphie, le 28 prairial, an III, et présentée à la Convention le 15 fructidor de la même année. Parmi les titres qu'il invoquait pour obtenir la permission de rentrer en France, il cite les travaux multipliés qu'il a entrepris pour les Finances, pour l'Instruction publique. Dans ses *Mémoires*, publiés par M. de Broglie, qui ont fait si grand bruit et dont M. Aulard a cru pouvoir contester l'authenticité, nous trouvons également ce passage (qui a déjà été reproduit ici) : « Je me chargeai aussi du Rapport du Comité de constitution sur l'Instruction publique. Pour faire ce grand travail je consultai les hommes les plus instruits et les savants les plus remarqués de cette époque où existaient M. de Lagrange,

M. de Lavoisier, M. de la Place, M. Monge, M. de Condorcet, M. Vicq d'Azir, M. de la Harpe. Tous m'aidèrent. L'espèce de réputation que ce travail a acquise exigeait que je les nommasse. » (1).

M. Aulard (dans un article *du Dictionnaire de pédagogie*), déjà marqué au coin de l'admirable méthode qu'il applique à tous ses travaux historiques, ne voyait rien d'invraisemblable à ce que « ces pages si pleines d'idées et si négligées de forme, fussent l'œuvre d'un homme qui se piquait de rester grand seigneur en tout. » (2). En tout cas, Desrenaudes, bien que brouillé plus tard avec son ancien évêque, n'a jamais, à notre connaissance, réclamé la paternité de ce Rapport et des biographes, comme Desessarts ou Rabbe, ne font aucune allusion au bruit médisant relaté par Fabry.

Cependant, comme dit le proverbe, il ne faut jurer de rien, et ce passage d'un écrivain *bien averti* qui vient de nous tomber sous les yeux, est fait pour réveiller tous nos doutes. Voici ce que nous lisons dans le tome I (p. 434-435, des œuvres de Vincent Arnault de l'Institut, et ancien secrétaire général de l'Université impériale) : « Sa signature (celle de Talleyrand) n'est qu'une faible garantie pour quiconque est un peu au courant de ses habitudes. Ne se trouve-t-elle pas au bas de quantité de travaux soit sacrés, soit profanes, soit théologiques, soit philosophiques, soit diplomatiques, tels que mandements, monitoires, textes, rapports, voire certains rapports sur l'organisation de l'Instruction publique, lesquels ne sont pas plus sortis de la plume de son altesse que le texte de certain contrat de mariage, au bas duquel sa signature se trouve aussi. A défaut de feu Chamfort, l'abbé Desrenaudes qui n'est pas mort et tel homme qui vit encore, pourraient nous donner sur tout cela d'utiles éclaircissements, mais le premier est discret comme un confesseur et quand au second, qui sait tout le prix d'un secret, il n'est pas aisé de le faire parler si l'on n'est pas riche. »

Chamfort ou Desrenaudes, en ce qui concerne le Rapport sur l'Instruction publique, nous pencherions plutôt pour le premier. Cet Arnault n'est pas le premier venu, et c'est une autorité trop peu consultée pour tout ce qui touche aux *Origines de l'Université impériale*. A ceux que la question intéresse nous recommandons le projet présenté au Premier Consul par Arnault, alors chef de division de l'Instruction publique au ministère de l'Intérieur, sous

(1) T. I, p. 134-135.

(2) M. G. Compayré, dans son *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France*, dit au contraire au sujet de ce travail : « On a prétendu, non sans vraisemblance, que le rapport de Talleyrand avait été rédigé par son ancien grand vicaire d'Autun, l'abbé Desrenaudes. »

ce titre: *De l'administration des établissements d'Instruction publique et de la réorganisation de l'Enseignement* (an IX, 1801). Quoi qu'il en soit, le spirituel journaliste ne nous donne pas encore une solution précise du petit problème que nous nous sommes posé à propos du Rapport de Talleyrand. D'autant plus que dans une autre partie de ses œuvres, son volume de *Mélanges*, qui renferme, avec le projet adressé au Consul, une série de discours très intéressants sur l'Instruction publique, nous trouvons, en tête de ces documents, une note fort curieuse où je lis ce passage relatif au Rapport de Talleyrand: « Ce travail excellent à la confection duquel contribuèrent les têtes les plus fortes et les hommes les plus expérimentés..... Rien de plus vaste, rien de mieux conçu que ce plan... Excellent même par le style, le Rapport dans lequel il est exposé est écrit avec une admirable clarté. On conçoit en le lisant la grande réputation qu'il a faite au prélat qui dans cette circonstance a prêté sa voix, *vox clamantis*, à la Commission (1). »

En somme cette assertion est assez conforme à la version de Talleyrand, dans ses *Mémoires*. Dans le doute et à défaut de preuves contraires, ne vaut-il pas mieux, avec tous les contemporains, laisser à Talleyrand la part très vraisemblable qu'il revendique lui-même dans ce travail? N'est-il pas préférable de l'en croire en cette circonstance plutôt que l'éminent éditeur des *Mémoires* qui, par une trahison ou une étourderie singulière, dans une note contredite par le texte même, attribue positivement, mais sans autres preuves, à Desrenaudes, la rédaction du *Rapport ?*

II

Le *Travail sur l'Éducation*, trouvé dans les papiers de Mirabeau et publié après sa mort, ne parait pas avoir fait, au moment où il parut, grande impression. Cette œuvre cependant, d'une belle allure, signée d'un nom, sinon le plus grand, du moins le plus populaire peut-être du temps, au lendemain d'une pompe funèbre où avait éclaté la douleur de la nation et sur une question qui préoccupait alors l'opinion, réunissait, semble-t-il, toutes les conditions propres à frapper fortement le public. L'écrit posthume fut-il effacé par le travail nouveau du Comité de Constitution, aux proportions plus vastes, plus imposantes, et que la Constituante devait mettre, avant sa séparation, à l'ordre du jour de ses séances? Cette discussion aurait dû, au contraire, appeler

(1) ARNAULT, *Mélanges*, chez Bossange, Paris, 1827.

l'attention sur une œuvre importante aussi, et qui renfermait, sur plus d'un point, des vues analogues. Il est vrai que le constituant, l'archiviste, Camus, dans une de ses notes sur les travaux de l'Assemblée nationale, nous dit que « l'Assemblée venait de terminer sa session, lorsque M. Cabanis publia le *Travail sur l'Education publique*, trouvé dans les papiers de Mirabeau l'Aîné ». Mais comme nous le verrons et si invraisemblable que cela puisse paraître, Camus se trompe et ne peut que tromper avec lui ceux qui seraient tentés de suivre son autorité.

Faut-il donc penser que cet écrit a passé assez inaperçu parce que l'opinion l'attribuait, dès l'origine, non pas à son auteur prétendu, Mirabeau, mais à son éditeur, Cabanis, esprit distingué sans doute, mais de moindre volée et plus connu des cercles que du grand public ? Ceci nous amène à discuter les titres de paternité invoqués en faveur de diverses personnalités, à propos de cette œuvre dont M. Louis Liard a dit, avec une sage réserve, qu'elle est d'une « authenticité douteuse (1) ».

C'est à notre connaissance M. Guillaume, homme bien informé s'il en fut sur les choses de l'éducation sous la Révolution, qui a consacré à cette question l'examen le plus étendu dans son article, *Mirabeau*, du Dictionnaire de Pédagogie. Mais il faut bien avouer que le savant publiciste n'a pas fait faire un grand pas à la question.

Comme nous l'avons dit en effet, avant que cette étude ait paru, on hésitait entre deux noms seulement : Mirabeau ou Cabanis.

A l'appui de la seconde opinion on pouvait citer le propre témoignage de M. Lucas de Montigny, le fils adoptif de Mirabeau (dans le tome VIII, p. 357 des Mémoires) : « On a essayé de lui attribuer (à Mirabeau) un travail sur l'Instruction publique trouvé dans ses papiers, et imprimé en 1791 par Cabanis ; mais personne n'a jamais douté que ce ne fût l'ouvrage de l'éditeur lui-même, qui est partout reconnaissable par ses idées républicaines, par sa métaphysique un peu subtile parfois et qui n'a pris nulle part la moindre peine pour déguiser les formes de son propre style et pour imiter la manière bien moins correcte, bien moins élégante de l'orateur homme d'État. Cette considération, le témoignage unanime des amis et collaborateurs de Mirabeau, et notre conviction, d'accord avec celle du public, nous déterminent à ne rien ajouter à cette simple mention de l'ouvrage, composé de quatre discours et d'autant de projets de loi qui, malgré un mérite

(1) Liard, *L'Enseignement supérieur en France*. Colin, éditeur, t. I, p. 128.

fort recommandable, n'auraient certainement été ni adoptés par Mirabeau, ni acceptés par l'Assemblée nationale. »

Nous apprécierons plus bas la valeur de ces assertions : il faut ajouter que les éditeurs de Cabanis revendiquent également pour lui la paternité de cet écrit. Nous lisons, en effet, dans le tome II de ses œuvres complètes (Paris, Bossange et Firmin Didot, 1823) page 363 : « Travail sur l'Éducation politique trouvé dans les papiers de Mirabeau, *fait et publié* par Cabanis. » Malheureusement cette attribution n'est appuyée par aucun commentaire justificatif et la notice biographique et bibliographique qui devait accompagner l'édition n'a jamais paru.

Les termes dans lesquels Camus, dans sa notice précitée sur les principaux décrets rendus par l'Assemblée nationale Constituante (1), mentionne la publication, font présumer aussi qu'il l'attribue à Cabanis.

Le témoignage de Cabanis serait sans doute presque décisif en la matière, mais l'avertissement qu'il place en tête du volume, loin de dissiper les doutes, ne fait que les accroître. « Ces discours, dit-il, sont tels qu'ils existent dans le portefeuille de Mirabeau; l'on respecte ici scrupuleusement jusqu'aux taches qu'il y reconnaissait lui-même et qu'il se proposait d'en faire disparaître. Les corrections dont il les jugeait susceptibles, portent, il est vrai, plutôt sur certains détails et sur les formes de rédaction que sur les vues générales; mais elles auraient sans doute donné plus de poids à ses principes, plus d'éclat à ses idées, peut-être même une force nouvelle à l'ensemble de son travail. Il voulait se retirer pendant quelques jours à la campagne, afin de préparer et d'achever ces corrections dans le recueillement et la solitude. Hélas! c'est au moment même où il allait y rêver dans les riantes promenades de sa maison d'Argenteuil, qu'une mort précoce l'a tout à coup enlevé à la chose publique et à ses amis. »

Et en note, Cabanis ajoute : « Tant qu'un orateur n'a pas prononcé un discours, ou qu'un écrivain n'a pas publié un ouvrage, il serait injuste d'imputer à l'un ou à l'autre les fautes et surtout les erreurs que le discours ou l'ouvrage contient. Cette considération, très équitable en général, l'est peut-être encore plus à l'égard de Mirabeau, qui se servait souvent des idées d'autrui, mais qui les remaniait et les perfectionnait presque toujours et

(1) M. Guillaume a publié la partie de cette notice relative à la *Constituante* sur l'Instruction publique, les Sciences et les Beaux-arts, dans « les Procès-verbaux du comité d'Instruction publique de l'Assemblée législative ». Paris, imprimerie nationale, 1789. Introduction, A, VII.

qui ne pouvait être censé les avoir adoptées que lorsqu'il les livrait lui-même au public, sous son propre nom, soit à la tribune, soit par la voix de la presse. »

Il faut croire que ces termes sont ambigus, puisque, selon M. Guillaume, ils donnent à entendre que le travail n'est pas de Mirabeau, tandis que M. Albert Duruy, dans son pamphlet sur *l'Instruction publique et la Révolution*, avec le ton affirmatif et tranchant qui lui est habituel, déclare que « le témoignage de Cabanis lui suffit pleinement » pour démontrer que le document est de Mirabeau.

Il faut se défier de l'esprit de parti. M. Albert Duruy avait sans doute ses raisons pour placer sous le patronage du grand orateur certaines idées sur le rôle de l'État en matière d'éducation. D'autre part, certains arguments invoqués en sens contraire par Lucas de Montigny, nous semblent absolument contestables. Nous ne voyons pas éclater du tout ces idées républicaines surtout dans « le Discours sur l'éducation de l'héritier présomptif de la couronne ». — « Ce discours, remarque en note Cabanis, est écrit depuis plus de huit mois, on n'en a rien retranché, pas même ce qui peut paraître le plus hors de propos dans la circonstance actuelle. » Il semble que si le discours était l'œuvre de Cabanis, rien ne l'empêchait de faire ces retouches opportunes. Lucas de Montigny ne reconnaît pas dans la publication de Cabanis la manière incorrecte de Mirabeau; Cabanis, au contraire, remarque au bas du premier discours « qu'il est formé de notes écrites d'abord presque au hasard et seulement pour servir de matériaux. Il se ressent un peu de cette première composition; c'est le moins soigné quant au style et celui qui avait le plus besoin d'être retouché ».

Mais Cabanis n'avait-il pas fait déjà des retouches à ce discours? Sans aucun doute, et nous le prouverons. N'en avait-il pas fait également aux autres, ce qui détruirait l'argumentation de Montigny?

Un contemporain, un collègue, ami de Mirabeau, comme l'était Cabanis lui-même, qui avait prononcé solennellement son éloge funèbre, Cerutti, semble l'indiquer dans un article (n° 47, deuxième année de *La feuille villageoise*) : « Le livre de Mirabeau est une clarté nouvelle qui sort de sa cendre. M. Cabanis qui le publie nous associe en quelque sorte à l'héritage du grand homme qui l'estima assez pour lui léguer les fruits de son talent. M. Cabanis était en état par les siens de donner à cette production sa dernière maturité. »

Ces quelques lignes nous paraissent un document très précieux. D'abord elles sont écrites par un témoin très bien informé. Ensuite elles disent très nettement « le livre de Mirabeau ». De plus elles appellent l'attention sur ce fait que Cabanis a hérité des œuvres, des œuvres propres de Mirabeau, « des fruits de son talent », est-il dit. Donc on ne doit pas conclure de la qualité d'éditeur à celle d'auteur. C'est même l'hypothèse contraire qui se présenterait plutôt. Enfin Lucas de Montigny exagère assurément quand il dit que, du témoignage unanime des contemporains et amis de Mirabeau, ce dernier n'est pas l'auteur du *Travail sur l'Éducation*.

Nous avons cité la fin de l'article; lisons maintenant le commencement, il nous fait retomber dans nos perplexités : « M. de Mirabeau, ardent à traiter les grands objets, habile à saisir les grandes idées et heureux dans les grands résultats qu'il en savait déduire avait recueilli, développé, lié ensemble et arrangé en décrets distincts tout ce qui avait été proposé de plus utile et de plus neuf en fait d'éducation publique. Son génie tranforme et façonne tellement les pensées qu'il emprunte qu'il semble semer alors qu'il ne fait que recueillir. Nous dirons néanmoins que nous avons été frappé des beautés dont étincelle son discours sur les fêtes nationales. Philosophie, éloquence, sensibilité, grâces et mouvements, tout rend ce discours digne d'être lu et relu dans les cités et les campagnes. »

Ici nous retrouvons des insinuations à peu près semblables à celles de Cabanis, dans son avertissement; mais une forte nuance les distingue, car Cabanis semble indiquer que Mirabeau se proposait d'utiliser le travail de son ou de ses collaborateurs, mais qu'il n'a pas eu le temps de le faire, tandis que Cerutti, surtout si on prend l'article dans son ensemble, paraît bien constater que les discours sont de Mirabeau, mais qu'il s'est servi pour les composer des travaux d'autrui. Et encore ne ressortit-il pas de ses paroles, s'il est question d'écrits rédigés exprès en vue de ces discours, ou d'une façon plus générale, de toutes les publications, livres, brochures, mémoires de toute sorte qui ont paru sur l'Éducation dans ces dernières années. Il ne faut pas oublier que Cerutti avait lui-même ses idées sur l'Éducation et qu'il a pu être, aussi bien que Cabanis, en cette matière, un collaborateur de Mirabeau.

L'article de Cerutti a encore un autre intérêt. M. Guillaume, dans sa curieuse étude à laquelle il faut toujours revenir, remarque qu'il serait intéressant de préciser d'une manière exacte le moment où la publication de Cabanis fut faite et d'apprendre si elle a pré-

cédé ou suivi la lecture du Rapport de Talleyrand à l'Assemblée constituante. Divers indices lui faisaient placer cette date soit en août, soit en septembre, c'est-à-dire avant, pendant ou après la lecture du Rapport. Nous pouvons aujourd'hui répondre au désir de M. Guillaume. Comme le n° 47 de la deuxième année, de la *Feuille villageoise* où il est rendu compte du *Travail sur l'Éducation*, a paru le jeudi 18 août 1791, il en résulte que cette publication est antérieure à la lecture du Rapport de Talleyrand qui a eu lieu du 10 au 19 septembre. Et c'est ce qui infirme de la façon la plus positive l'assertion de l'archiviste Camus d'après qui l'Assemblée avait terminé sa session, lorsque Cabanis publia les discours trouvés dans les papiers de Mirabeau. Et cependant Camus avait pris une part active aux débats sur le Rapport de Talleyrand.

Tous les témoignages que nous avons cités ne mentionnent, en 1791, qu'une seule édition du *Travail sur l'Éducation*, celle de Cabanis. Cependant nos recherches personnelles nous permettent d'affirmer que cette édition n'est pas la seule et selon toutes les probabilités qu'elle n'est pas la première. Nous avons dans les mains une brochure qui a pour titre : « Discours de Monsieur Mirabeau l'Aîné sur l'Éducation nationale », à Paris, de l'Imprimerie de la Veuve Lejay, rue Saint-Honoré, hôtel d'Auvergne, n° 100 à côté du passage des Tuileries, 1791. Cette brochure ne renferme que le premier des quatre discours publiés par Cabanis, dont le nom n'est pas prononcé, et avec ce titre; « Instruction publique ou de l'Organisation du corps enseignant. » Il est précédé du court *avertissement* qui suit :

« M. Mirabeau a laissé dans mes mains plusieurs manuscrits.

« Je me hâte de donner celui-ci au public, je sais qu'il en est attendu avec impatience, je sais encore que l'Assemblée nationale est à la veille de discuter un plan d'Éducation nationale et je pense qu'on lira avec intérêt les idées premières de M. Mirabeau sur cet objet important.

« Veuve LEJAY. »

On remarquera ces termes : « le manuscrit est attendu avec impatience », ce qui indique bien qu'il s'agit ici d'une première édition. « L'Assemblée nationale est à la veille de discuter un plan d'Éducation nationale », ce qui prouve une fois de plus que le travail de Mirabeau, ou du moins la partie principale, a paru avant le Rapport de Talleyrand; d'autre part ces mots : « les idées premières de M. Mirabeau » peuvent sembler singuliers, si on les

examine de trop près; ils sont sans doute ici (dans l'acception usitée alors) synonymes d'*idées principales*. Toujours est-il que l'édition publiée par la veuve Lejay diffère par un certain nombre de variantes, quelquefois assez importantes, de celle publiée par Cabanis. Nous en notons ici quelques exemples :

Page 6 de l'édit. Cabanis : Pour tout reconstruire il allait tout *démolir*.

Édit. Lejay, p. 2, tout *désorganiser*.

Édit. Cabanis, p. 61. Ce concert d'approbation et d'éloges, qui vous a constamment soutenus dans vos travaux, prouvent assez que les principes dont vous êtes partis sont à la fois les plus solides et les plus féconds.

Édit. Lejay, p. 2. Ce concert de louanges qui vous sont offertes sur des tons différents, vous prouverait, si d'ailleurs vous n'en aviez la conscience intime, que les principes, etc.

Édit. Cabanis, p. 8. C'est vous qui après avoir créé la plus imposante de toutes les organisations politiques.

Édit. Lejay, p. 4. C'est vous qui après avoir créé, l'on peut le dire sans être accusé de flatterie, la moins imparfaite de toutes les organisations politiques.

Édit. Cabanis, p. 8. Dans l'esclavage, l'homme ne peut avoir ni lumière, ni vertus, mais tant que la cruelle nécessité l'y retient, il n'a besoin ni des unes ni des autres.

Édit. Lejay, p. 5. Dans l'esclavage l'homme ne peut avoir ni lumières ni vertus. Mais il n'a besoin ni des unes ni des autres.

Ce sont là de ces petits changements que Cabanis appelerait « correction de détails ». En voici un autre qui porte sur « les formes de rédaction ».

Dans l'édition Lejay après ces mots : « C'est d'une bonne éducation publique seulement que vous devez attendre ce complément de régénération qui fondera le bonheur du peuple sur ses vertus et ses vertus sur ses lumières. » l'auteur ajoute tout un développement qui commence ainsi : « Mais une vue aussi générale bien déterminée, il reste encore des doutes sur les mesures qu'elle exige. Chargés de tout réformer est-ce à vous d'opérer par vous-mêmes toutes les réformes? etc. »

Dans l'édition Cabanis tout ce passage est transposé et rattaché à des considérations sur l'intervention de l'Assemblée dans les *plans et les méthodes d'enseignement*. Il perd ainsi son caractère général et sa portée se restreint singulièrement.

Autre changement qui porte sur le fond :

Édit Cabanis, p. 15. Si les Académies continuaient à dépendre

immédiatement du pouvoir exécutif, il est clair qu'il disposerait à son gré des membres dont elles seraient composées.

Édit. Lejay, p. 16. Il manque le mot *immédiatement*.

Et un peu plus bas, Ed. Lejay p. 16. S'il était chargé (le pouvoir exécutif) d'organiser et de surveiller les écoles publiques, l'éducation et l'enseignement y seraient subordonnés à ses vues, ou plutôt à celles de ses ministres, lesquelles ne sont pas toujours conformes aux intérêts du peuple.

Ed. Cabanis, p. 15. A celles de ses ministres, lesquelles (nous en avons assez de preuves) ne sont pas toujours conformes, etc.

Voici un changement plus significatif encore :

Ed. Cabanis p. 23. Ce que l'Assemblée ne peut se dispenser de régler elle-même, c'est donc l'organisation de l'Enseignement public en général; c'est à elle de constituer les écoles qui seront entretenues ou encouragées aux frais de la patrie, de déterminer le genre d'instruction que les élèves doivent y recevoir, d'indiquer l'esprit dans lequel on doit enseigner, etc., etc. Mais serait-il hors de propos qu'elle examinât en même temps si les écoles de théologie sont véritablement utiles à l'éducation des prêtres, qui doivent être, à l'avenir, bien plus des moralistes que des casuistes, si tout ce qu'ils y apprennent ne s'apprendrait pas mieux sans elles...

Ed. Lejay, p. 24. Mais ce que l'Assemblée ne peut se dispenser de régler elle-même, c'est l'organisation des corps destinés à l'enseignement public ou le dessin général de l'édifice, laissant à l'industrie particulière habilement excitée les distributions et les ornements de détail. N'est-ce pas encore à elle à déterminer si le public entretiendra dorénavant, à ses frais, des professeurs de théologie et si l'homme qui veut se donner l'éducation de prêtre, dont il espère un jour recueillir les fruits, ne sera pas tenu d'en faire les avances?

On voit que la version Cabanis va beaucoup plus loin que la version Lejay dans le sens d'une *éducation nationale*. *L'industrie particulière* y est moins favorisée. En outre, plusieurs dispositions du Projet de décret qui suit le discours, sont accompagnées, dans l'édition Cabanis, de notes qui manquent dans l'édition Lejay.

Remarquons aussi que l'esprit du travail remanié par Cabanis est plus d'accord que l'autre avec le système général du Rapport de Talleyrand.

Les retouches que nous venons de signaler ne sont pas les seules; un grand nombre sont de pure forme. On a dit que Cabanis était l'auteur du travail parce qu'il y est beaucoup question de médecine; nous avons remarqué que le discours remanié renferme

sur ce point des corrections aussi importantes que sur les autres chapitres, et d'ailleurs ces vues n'ont rien de très original; on les retrouve dans tous les projets de réforme du temps, elles étaient unanimement réclamées alors par tous les praticiens éclairés.

Nous disions tout à l'heure que l'article de M. Guillaume au lieu de simplifier la question, l'avait plutôt compliquée. En effet aux deux hypothèses opposées qui attribuent ce travail soit à Cabanis, soit à Mirabeau, il en a ajouté une troisième. Selon lui, l'auteur de cet écrit pourrait bien être un certain Reybaz, envoyé de la République de Genève auprès de la République française en 1793, et qui fut un des collaborateurs les plus actifs de Mirabeau pour lequel il a composé notamment le « Discours sur l'égalité des successions» dont Talleyrand a donné lecture à l'Assemblée constituante. Une lettre de Mirabeau, en date du 5 octobre 1790, invite Reybaz, dans les termes les plus pressants et les plus chaleureux, à se charger d'un travail sur l'éducation :

« Que vous dirai-je que vous ne sachiez mieux que moi sur l'importance de ce travail, complément de tous nos autres travaux, ancre de la Révolution, si je puis parler ainsi, et après la liberté de la Presse, le seul palladium de la liberté publique? Que vous dirai-je que vous ne sachiez mieux que moi sur l'incommensurable avantage et tout à fait nouveau dans l'histoire des hommes, d'une éducation nationale formée d'après la conception d'une seule tête et non d'après le choc des hasards et la lente mais monstrueuse et inextirpable accumulation de tous les préjugés de la fausse science mille fois plus funeste que l'ignorance. Allons, mon cher Monsieur, laissez-vous séduire par l'espoir d'un si grand bienfait, laissez-vous amorcer par le charme de vos propres idées. Vous savez bien que la France ne peut devoir un code d'éducation nationale qu'à un penseur inoccupé aux affaires publiques. Le recueillement et la méditation nous sont entièrement ravis, il nous est devenu presque impossible d'organiser un grand travail, lors même que nous en aurions des matériaux préparés. Venez à notre aide, faites-le pour moi, faites-le pour la Révolution, faites-le pour la grande famille, dont vous êtes un des membres les plus éclairés et je ne connais rien que vous n'ayez le droit de me demander en échange, rien que je ne tienne à faveur de m'entendre demander, rien que je ne tente indépendamment de mon tribut personnel, pour que ce service soit aussi utile à vous et aux vôtres, qu'il doit l'être à la régénération de la France et de l'Europe. *Vale et me ama.* »

Il résulte de cette lettre que Reybaz avait résisté à une pre-

mière invitation de Mirabeau. M. Guillaume estime qu'il ne dut pas rester insensible à cet appel nouveau et si flatteur. Mais il est permis de se demander si les discours que nous possédons répondent bien au programme tracé par Mirabeau. Dans cette hypothèse d'ailleurs que deviennent tous les arguments qui militent en faveur de Cabanis? A bien réfléchir, la lettre du grand orateur est plutôt favorable à l'éditeur des quatre discours. Mirabeau préconise hautement l'idée d'une éducation nationale plus fortement constituée que les discours ne semblent le proposer. Faut-il croire que Mirabeau demandait une nouvelle étude à Reybaz, parce qu'il n'était pas satisfait du travail de Cabanis? Les termes même de la préface de ces discours autoriseraient assez cette supposition. Mais Mirabeau lui-même n'a-t-il pas toujours été un adversaire de l'intervention de l'État, un défenseur ardent de la liberté, de la liberté dans le sens le plus large! Que de raisons de douter! En tout cas, M. Guillaume est-il fondé à dire (Introduction aux procès-verbaux du Comité de l'Assemblée législative) : « J'ai établi que ces discours ne sont pas l'œuvre de Mirabeau. » Pourquoi ne pas attribuer à Mirabeau, aussi bien qu'à Reybaz ou à Cabanis, cette œuvre qui a grand air, surtout dans sa première partie et où on reconnaîtrait volontiers la griffe du lion? D'ailleurs qui prouve que ce premier discours *sur le Corps enseignant*, qui forme un tout bien complet, soit de la même main que les trois autres sur *les Fêtes publiques, civiles et militaires*, sur l'*Etablissement d'un lycée national*[1], sur l'*Education de l'héritier présomptif de la couronne et sur la nécessité d'organiser le pouvoir exécutif?* Talleyrand semble bien attribuer à Cabanis le discours sur les Fêtes publiques, dans une note de son Rapport qui a passé inaperçue : « Ceux qui désireront des développements pleins d'intérêt (sur ces fêtes) pourront lire MM. Barthélemi, Paw *et* Cabanis. »

Voilà bien des hypothèses dont aucune n'est absolument concluante. Nous avons voulu mettre sous les yeux du public toutes les pièces du procès sans pouvoir prononcer nous-même un jugement définitif.

Quoi qu'il en soit, et alors même que l'on désignerait Cabanis, ou tout autre, comme le rédacteur du *Travail sur l'Éducation*, il resterait à se demander si Mirabeau n'en a pas été, de toutes façons, l'inspirateur, si les idées qui y sont développées ne sont pas les

(1) Il y a dans le discours *sur l'Établissement d'un lycée national* beaucoup d'idées semblables à celles qui sont développées dans le discours, *sur le Corps enseignant*. De plus, il est déjà question des fêtes nationales à la fin de ce premier discours.

siennes. Au fond c'est la question principale. Il n'est pas besoin d'être très familier avec l'œuvre de Mirabeau antérieure à la Révolution, pour y retrouver la plupart de ces idées et, en particulier, ce principe de *liberté* qui est l'âme de ses écrits et qui les anime d'un souffle généreux et puissant? Nous ne voulons pas abuser des citations et prolonger indéfiniment cette étude par des rapprochements trop nombreux, mais nous renvoyons notamment le lecteur à ce livre sur la *Monarchie Prussienne*, dont M. Rousse faisait tout récemment encore un si juste et si magnifique éloge.

Le mot de liberté, liberté de l'Enseignement, liberté de la Presse, liberté du Commerce y est écrit à toutes les pages et presque à chaque ligne. Et en relisant les discours publiés par Cabanis dans l'exemplaire d'Édouard Laboulaye, qui y rencontra sans nul doute un bienfaisant appui pour ces convictions libérales dont il a été toute sa vie l'apôtre fidèle et passionné, nous nous disions que dans ces questions d'authenticité, il ne faut pas s'attacher exclusivement aux arguments de forme et aux autorités purement bibliographiques qui, comme celles de l'archiviste Camus, peuvent être trompeuses alors même qu'elles paraissent le plus sûres, mais qu'il est indispensable d'examiner le fond des idées, de voir si elles se trouvent d'accord avec les principes bien connus de l'auteur présumé et exprimées dans des ouvrages bien à lui, et nous avons réservé spécialement ce procédé d'interprétation pour l'ouvrage anonyme très intéressant et trop peu connu dont il va être question. Lorsque Talleyrand lisait à l'Assemblée nationale, au milieu d'une profonde émotion, le 2 avril 1791, une heure après la mort de Mirabeau, ce discours sur « l'Égalité des partages dans les successions en ligne directe » rédigé, paraît-il, par Reybaz, il pouvait dire sans mentir à l'histoire, dans son langage diplomatique mais au fond sincère, que le grand défunt était l'auteur de ce travail; que c'était son dernier ouvrage qu'il apportait à l'Assemblée, puisque « ce débris précieux arraché à l'immense proie que la mort venait de saisir » était l'*opinion écrite* de Mirabeau.

III

En 1763, c'est-à-dire à une époque où toutes les questions scolaires étaient à l'ordre du jour, paraissait un volume in-12 sans nom d'auteur, sous le titre : de *l'Éducation publique*. L'opinion fut unanime à désigner Diderot comme l'auteur de ce livre.

La *France littéraire* de 1769 adopte cette attribution.

Un biographe du temps, Desessarts (dans les *Trois siècles*

littéraires de la France) mentionne, parmi les écrits de Diderot, « cette brochure qu'on distingua parmi celles que l'apparition de *l'Émile* et la destruction des Jésuites firent éclore ».

Un autre contemporain très compétent, très versé dans la connaissance des ouvrages d'enseignement, auteur lui-même de divers traités sur l'Éducation, Borrelli, dans son *Journal de l'Instruction publique*, paru en 1793, dès le premier numéro et à la première page de son recueil, commence l'examen de cet ouvrage auquel il consacre sept articles consécutifs. « Diderot, dit-il, a fait peu d'ouvrages plus estimables que celui qui a pour titre *De l'Éducation publique*. La plupart des plans qui y sont tracés ne conviennent plus sans doute au nouveau régime établi en France, mais il est rempli d'excellents principes, et, sous cet aspect, il ne peut être trop médité par nos législateurs, dans un moment où ils vont s'occuper de l'organisation des écoles nationales. »

L'Essai d'Éducation nationale ou plan d'études pour la jeunesse, de Messire Louis-René de Caradeuc de La Chalotais a été publié en 1763, c'est-à-dire la même année que l'ouvrage anonyme sur l'*Éducation publique*.

Nous lisons dans le *post-scriptum* (p. 150 et suiv.) : « Après avoir achevé ce mémoire, il m'est tombé entre les mains une brochure intitulée *De l'Éducation publique*. Je me suis rencontré dans le point important qui est la fixation des objets d'études avec un homme qui paraît avoir des connaissances étendues dans l'encyclopédie des sciences et qui sait tirer des lignes de communication de l'une à l'autre.

« Ma première idée a été de supprimer mon mémoire comme devenant peut-être inutile. Ce n'est pas la peine de faire lire deux fois les mêmes choses; mais comme je me trouve d'un avis différent de cet auteur sur la qualité des maîtres et sur des détails essentiels, on m'a conseillé de donner cet ouvrage au public...

« Je crois, au surplus, que notre plan est bon, et qu'il peut être utile ; je dis notre plan, car il est à peu près le même, nous ne différons que dans l'exécution et en ce que cet auteur exclut les séculiers que je voudrais, et qu'il admet beaucoup d'écoles que je ne voudrais pas... »

Il semblerait d'après ces citations que si la paternité d'un livre anonyme est solidement établie, c'est bien celle de notre ouvrage. Cependant les critiques d'aujourd'hui ne s'occupent plus guère de ce petit écrit. M. Compayré, dans son importante histoire des doctrines de l'Éducation en France, ne lui consacre qu'une mention dédaigneuse. Quelle est la cause de ce revirement subit? Elle est

très simple : Un bibliographe bien connu, Barbier, dans son dictionnaire des anonymes, a prétendu que le livre attribué à Diderot n'était pas de lui. « La moitié de cet ouvrage, disait-il en 1806, paraît écrite par un philosophe et l'autre moitié par un janséniste. » Plus tard il relevait dans un exemplaire une note manuscrite qui le donnait à J. B. L. Crévier et il ajoutait : « Le caractère connu de ce professeur rend cette note très vraisemblable. »

Nous relevons cette courte mention dans le tome XX des œuvres complètes de Diderot publiées en 1877 chez Garnier, par L. Assezat et Maurice Tourneux, page 99, à l'article *écrits apocryhes*, cinq lignes dans une édition où l'on s'est efforcé de réunir les moindres écrits inconnus ou inédits, échappés à la plume de Diderot, et c'est tout! Les savants éditeurs dont il n'est pas besoin de faire l'éloge, n'ont pas jugé utile de soumettre la question à un nouvel examen. Ils ont accepté purement et simplement l'arrêt du bibliographe Barbier.

Un si bon exemple devait être suivi par les écrivains les plus compétents sur les choses d'éducation.

Dans le Dictionnaire de pédagogie, publié par M. Buisson (T. I, 1887), nous trouvons à l'article « Bibliographie », année 1762, la mention suivante :

« *De l'Éducation publique*, in-12, 236 pages, attribué à tort à Diderot. Cet ouvrage est probablement de Crévier (1).

Dans son *Histoire critique des doctrines de l'Éducation en France*, Hachette, 1879, t. II, p. 196, M. Compayré écrit :

« Il est reconnu aujourd'hui qu'on doit attribuer non à Diderot mais à Crévier un ouvrage anonyme publié en 1763, à Amsterdam, sous le titre de L'*Éducation publique*. Crévier, continuateur estimable de Rollin, dont il était l'élève, ne mérite guère de souvenir que pour avoir écrit l'*Histoire de l'Université de Paris* en abrégeant l'ouvrage de du Boulay. »

Ce pauvre Crévier, le voilà exécuté en effigie à propos d'un livre qu'il n'a peut-être jamais commis ! On a remarqué, en effet, l'argument qui a déterminé Barbier et qui a paru suffisant après lui, aux derniers éditeurs de Diderot, au rédacteur du *Dictionnaire de pédagogie*, à M. Compayré, c'est la note manuscrite qui

(1) Le *Dictionnaire de pédagogie* a déjà rendu et rend encore de grands services. Mais, une publication aussi vaste, où se trouvaient étudiées, au point de vue historique et critique, une foule de questions peu connues jusqu'à ce jour, ne pouvait éviter nombre d'imperfections qu'elle aide elle-même à découvrir. Aujourd'hui, l'ouvrage a déjà vieilli; il n'est plus tout-à-fait au point; on souhaite une nouvelle édition, abrégée, d'un format plus commode et moins dispendieux, comme il en existe dans plusieurs autres pays.

attribue l'ouvrage à Crévier ; je ne sais qui me disait qu'il avait entre les mains une édition de la *Henriade*, avec une note qui l'attribuait à Jean-Jacques.

On voit du reste la progression; Barbier émet une hypothèse; les éditeurs de Diderot la reproduisent et l'adoptent sans commentaires; le rédacteur du *Dictionnaire de Pédagogie* écarte Diderot et admet l'attribution de Crévier comme probable. Enfin M. Compayré n'a plus de doutes, « il est reconnu aujourd'hui que l'ouvrage anonyme de 1763 n'est pas de Diderot et qu'il est de Crévier ». A quoi bon étudier le livre d'un homme qui mérite à peine un souvenir!

Ce qui est en effet très surprenant, c'est qu'il ne soit venu à l'idée de personne après Barbier de prendre en main cette petite brochure et de la parcourir des yeux, ne fut-ce qu'un moment.

Barbier, lui, a consulté le volume, cela est certain, le jugement assez spirituel qu'il en porte, le prouve. Il est évident qu'il y a trouvé des idées qu'il est difficile d'attribuer à Diderot, comme celle, par exemple, de confier l'enseignement des collèges à des célibataires, et, par suite à des prêtres; cependant cette solution, à une époque où l'on enveloppait dans une même réprobation méprisante l'Université et les congrégations religieuses, est assez souvent préconisée dans les ouvrages du XVIIIe siècle par des esprits très libéraux. Mais encore une fois Diderot, l'athée, le matérialiste Diderot devait être d'un avis différent. On conçoit que Barbier, en lisant ces passages et d'autres encore, ait conçu des doutes. Si Diderot a collaboré à cet ouvrage, il n'en était sans doute pas le seul auteur. Un passage de Grimm (*Correspondance littéraire*, édit. Maurice Tourneux, tome V, p. 259) était bien fait pour autoriser cette supposition.

« Depuis la chute des jésuites (écrit-il à la date du 15 avril 1763), et le livre inutile de Jean-Jacques Rousseau intitulé *Émile*, on n'a cessé d'écrire sur l'Éducation et il nous manque encore un ouvrage passable. Celui qui porte pour titre de l'*Éducation publique* a été attribué pendant un moment à M. Diderot; il se peut que le philosophe ait vu ce manuscrit et qu'il y ait mis quelques phrases; mais il faut bien peu se connaître en style et en idées pour imaginer que ce livre vienne de lui; à quelques vues près, et il arrive aux gens les plus médiocres d'en avoir de bonnes, c'est un amas de détails minutieux et d'efforts laborieux pour indiquer les livres qu'il faut étudier de classe en classe, avec le code d'une police puérile pour l'intérieur des collèges, et pour le maintien de la discipline. Nulle vue véritablement grande, nul moyen de

nous tirer de la barbarie dans laquelle toute l'Europe est à peu près restée sur ce point. »

A la date du 1er juin 1763, nouvelle sortie plus virulente encore; le livre de La Chalotais a paru et Grimm en fait un magnifique éloge; il ajoute :

« On remarquera cet excès de modestie avec lequel M. de La Chalotais compare son ouvrage à celui qui a paru sur l'*Éducation publique* au commencement de cette année, et dont l'auteur n'est pas digne de lui dénouer les souliers. Malgré la conformité d'idées où M. de La Chalotais se trouve avec cet auteur, il y a loin du philosophe qui propose un plan raisonné à un régent de collège qui arrange pédantesquement la distribution des classes. »

Ce passage paraîtrait tout à fait accablant et presque décisif, si Grimm n'ajoutait immédiatement après : « Ma modestie n'est pas aussi grande que celle de M. de La Chalotais, et je remarque avec un secret orgueil d'avoir eu le bonheur de rencontrer quelques unes des principales vues de cet illustre magistrat dans ce que j'ai écrit sur cette matière depuis un an, et que vous avez daigné honorer de vos regards. »

Grimm voudrait-il faire entendre qu'il a été lui-même le collaborateur de La Chalotais, ou serait-ce lui qui aurait conseillé à ce dernier de donner cet ouvrage au public? (Voir plus haut le post-scriptum de La Chalotais.) Toujours est-il qu'il paraît avoir eu connaissance d'un ouvrage qui devait paraître sur l'éducation; car il écrit au commencement de cette même année 1763 :

« Le plan d'une institution publique serait un très bel ouvrage à faire, mais qui ne se fera point parce que les philosophes se tairont ou que la superstition ou la pédanterie trouveraient ces conseils inutiles s'ils voulaient se donner la peine de parler. »

Dans une autre lettre du 15 septembre 1763, Grimm constate, avec une mauvaise humeur évidente, que le public a préféré le livre sur l'*Éducation publique* à celui de La Chalotais : Parlant d'un petit écrit, publié en réponse à ce dernier ouvrage : « Je ne sais, dit-il, quel est le triste et plat pédant qui a préparé *des difficultés à M. de La Chalotais sur son essai d'Education nationale* qui est le seul ouvrage digne d'un magistrat et d'un homme d'État que nous ayons vu depuis nombre d'années. Il est vrai que ces difficultés du pédant, dignes de l'obscurité où elles sont restées n'ont été lues de personne; mais il est malheureusement vrai aussi que l'ouvrage de M. de La Chalotais, rempli de vues sages et profondes, n'a point eu de succès parce que cet illustre magistrat s'y est montré plus philosophe que janséniste. Il a toujours eu un

grand succès auprès de tous ceux qui pensent et il viendra un temps où on regardera ce petit livre comme un des meilleurs de ce siècle.»

M. Tourneux indique en note, que l'auteur des *Difficultés* est Crévier. Nous ignorons à qui le savant commentateur emprunte ce renseignement.

On peut voir d'ailleurs l'analogie que présente avec les passages précités cette appréciation de Barbier que la moitié du livre, faussement attribué par lui à Diderot, paraît être écrite par un philosophe et l'autre moitié par un janséniste.

Ce terme de pédant dont Grimm se sert à l'égard de l'auteur de l'*Education publique* et à l'égard de celui des *Difficultés*, il l'emploie aussi en parlant de Crévier à propos d'un volume d'observations sur le livre de *l'Esprit des Lois* (janvier 1764): « Ce pauvre M. Crévier ne sera jamais qu'un pédant. »

M. Tourneux, remarque dans une note, placée au bas des critiques de Grimm sur La Chalotais et sur l'auteur de l'*Education publique* : « Il résulte de ce demi-aveu de l'ami de Diderot que celui-ci n'est pas entièrement étranger à cet ouvrage. »

La réflexion est juste, mais il ne semble pas que M. Tourneux y ait ajouté grande importance car, dans son remarquable article « *Diderot* » de la *Grande Encyclopédie*, il ne fait pas la moindre allusion à la brochure sur l'*Education publique.*

Que Diderot se soit occupé de ces questions à cette époque, c'est ce qui résulte évidemment d'une lettre de Diderot à M[lle] Volland (édit. Assezat et Maurice Tourneux, t. XIX, p. 105). Il lui écrit *à la date du* 19 *août* 1762 :

« Combien j'aurais de choses intéressantes à vous dire si j'en avais le temps ! mais la matinée s'est passée tout entière à lire un ouvrage sur l'*Éducation publique;* c'eût été la chose la plus utile et la plus praticable pour un royaume tel que le Portugal qui se renouvelle; pour nous, c'est autre chose. Les mauvais usages multipliés sans fin et invétérés sont devenus respectables par leur durée et *irréformables* par leur nombre. Cette lecture faite, il a fallu faire répéter à ma petite sa leçon de clavecin. »

J'ouvre le volume de l'*Education publique* (car le moment est enfin venu d'y entrer après avoir tourné tout autour avec nos critiques et nos bibliographes) et je lis dans la préface, p. I :

« Aurait-on méconnu les avantages de l'éducation commune et désespéré d'en jouir ? A-t-on jugé plus facile de diriger les parents ignorants mais zélés pour leur enfant que de reformer des maîtres entêtés de leur routine... qui ont l'orgueil de se croire *irréformables... ?* »

Cette coïncidence dans les idées et dans les termes est, il faut l'avouer, bien curieuse ! Sans doute Diderot est un partisan de l'éducation privée qu'il préfère à l'éducation publique : Dans la réfutation de l'*Homme*, d'Helvétius, il dira : « Malheur au père qui peut faire élever son enfant à côté de lui et qui l'envoie dans une école publique ! » Mais il ajoute : « Que faire donc ? Changer du commencement jusqu'à la fin la méthode de l'enseignement public. Ensuite, quand on est riche, élever son enfant chez soi... Je n'approuve les couvents pour les filles que quand les mères sont malhonnêtes. »

Changer la méthode de l'enseignement public, c'est bien le but que vise ce petit livre de l'*Éducation publique*.

Faisons avec lui plus ample connaissance.

Mais en l'analysant, ou en citant des extraits, nous ne devons pas oublier que l'objet de notre article n'est pas de faire une critique approfondie de cet ouvrage, mais seulement de répondre à cette question : Est-il, ou non, de Diderot ?

Nous prendrons pour base de notre discussion l'édition Assezat et Tourneux, et nous chercherons, s'il se peut, des analogies dans l'œuvre complète de Diderot, notamment dans le *Plan d'une Université pour le gouvernement* de Russie, écrit de 1775 à 1776 et publié pour la première fois en entier dans cette édition, d'après un manuscrit de l'Ermitage.

Notre exemplaire de l'*Éducation publique* est un volume in-12 de 235 pages, plus 20 pages de préface. Il porte la date 1763 et, comme lieu de publication : à Amsterdam (1). On y lit cette épigraphe (sur une ligne entre deux traits) :

Populus Sapiens, gens magna. DEUT. 4.

L'axiome si connu de M. Jules Simon, « le peuple qui a les meilleures écoles est le premier peuple, s'il ne l'est pas aujourd'hui il le sera demain », exprime à peu de chose près la même idée. La Chalotais avait dit aussi : « Le peuple qui sera le plus éclairé aura toujours de l'avantage sur ceux qui le seront moins, il les surpassera par son industrie, il les subjuguera peut-être par ses armes. »

La préface de notre livre indique l'objet de l'ouvrage qui est de réformer les vices de l'éducation actuelle, et l'objet de l'édu-

(1) Le *Dictionnaire de Pédagogie* assigne à cet écrit la date de 1762. L'édition Assezat et Tourneux celle de 1763.

cation en général qui est de faire un homme, un homme universel s'il se peut, et parfait en tout.

Il y a une âme et un corps à former. On formera le corps par un régime modéré et des exercices convenables. On formera l'âme à force de bons exemples et d'instructions ménagées.

L'étude est le grand point; mais il faut voir d'abord ce que l'homme peut savoir pour examiner ensuite ce que l'éducation doit apprendre.

L'ouvrage commence donc par un *tableau méthodique des connaissances humaines*, d'où l'auteur déduit la *distribution graduelle des études scholastiques*. Enfin, cherchant les moyens d'étendre et d'assurer l'éducation publique, il établit l'*ordre et la discipline des écoles*.

Comparons maintenant les idées particulières et saillantes de ce volume avec celles que Diderot a pu émettre sur le même objet dans ses ouvrages les plus authentiques.

TABLEAU DES CONNAISSANCES

ÉDUCATION PUBLIQUE

Il y a des connaissances simplement *instrumentales*; il y en a d'*essentielles* et d'autres de *convenance.*

J'appelle connaissances essentielles celles qui ont des objets réels et nécessaires à tous les états, dans tous les temps, et auxquelles rien ne peut suppléer parce qu'elles comprennent tout ce que l'homme doit absolument savoir et faire sous peine d'être dégradé et malheureux.

Enfin ce qu'on nomme études de convenance, ce n'est que ces trois mêmes choses avec les connaissances instrumentales qui les y préparent; mais poussées plus loin et plus ou moins approfondies selon les personnes ou les états accidentels, selon les goûts ou les vues que l'on se propose.

PLAN D'UNE UNIVERSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT DE RUSSIE

Il y a deux sortes de connaissances, les unes que j'appellerai *essentielles* ou primitives, les autres que j'appellerai secondaires ou de *convenance.*

Les primitives sont de tous les états, si on ne les acquiert pas dans la jeunesse, il faudra les acquérir dans un âge plus avancé sous peine de se tromper ou d'appeler à tout moment un secours étranger.

Les secondaires ne sont propres qu'à l'état qu'on a choisi.

Il y a cela d'avantageux que les connaissances primitives ne doivent être qu'élémentaires et que les connaissances secondaires veulent être approfondies.

Les connaissances primitives approfondies donnent des connaissances d'état.

DIVISIONS DES SCIENCES

ÉDUCATION PUBLIQUE

Toutes les vraies sciences ont en effet chacune trois parties très distinctes, dont la première est le fondement de la seconde et celle-ci le principe de la troisième, savoir :

1° L'*histoire*, c'est-à-dire le recueil des faits relatifs à la chose et qui servent de matériaux à l'esprit.

2° La *théorie* qui combine ces faits, en cherche les raisons et en déduit la chaîne des axiomes et des règles.

4° La *pratique* qui, munie de ces secours, opère avec lumière et doit être le principal et dernier but de toute étude sensée.

PLAN D'UNE UNIVERSITÉ

Dans toute science, ainsi que dans tout art, il y a trois parties très distinctes : l'érudition ou l'exposé de ses progrès ou *histoire*; les principes spéculatifs avec la longue chaîne des conséquences qu'on en a déduites, sa *théorie* ; l'application de la science à l'usage, sa *pratique*.

L'érudition ou l'histoire plus où moins étendue appartient à tous. La science ou la somme des connaissances qui la constituent et la pratique sont réservées aux gens du métier.

DISTRIBUTION GRADUELLE DES ÉTUDES

ÉDUCATION PUBLIQUE

Il s'agit donc à présent de répartir chaque chose, suivant les temps, en sorte qu'un jour prépare l'autre, que l'étude d'une année soit le commencement de la suivante et que les dernières leçons ne soient constamment que des développements des premières.

PLAN D'UNE UNIVERSITÉ

Intitulé d'un chapitre

Que le cours des études d'une université n'est qu'un enseignement progressif des connaissances élémentaires !

PREMIÈRES ÉTUDES

ÉDUCATION PUBLIQUE

Qu'il sache lire et prononcer proprement, écrire et orthographier couramment, former les chiffres et les nombres, le plus petit catéchisme et les prières communes, voilà toutes les provisions qu'il faut pour entrer dans les écoles publiques.

J'ai souhaité depuis longtemps que l'on composât pour eux un petit code rustique en forme de catéchisme et divisé en deux parties.

La première serait de droit,
La seconde serait de pratique, etc.

PLAN D'UNE UNIVERSITÉ

Je suppose que celui qui se présente à la porte d'une université sait lire, écrire et orthographier couramment sa langue, je suppose qu'il sait former les caractères de l'arithmétique, ce qu'il doit avoir appris ou dans la maison de ses parents ou dans les petites écoles. Il serait à désirer qu'on eût aussi dans ces écoles des catéchismes de morale et de politique et une espèce de catéchisme usuel...

MOYENS D'ÉMULATION

ÉDUCATION PUBLIQUE	PLAN D'UNE UNIVERSITÉ
Un autre moyen d'émulation aussi puissant et peut-être plus utile serait, qu'après le cours des premières études, il y eût pour les sujets qui se seraient le plus distingués des dons et avantages relatifs au genre de vie qu'ils voudraient embrasser : par exemple, ceux qui se destineraient à la guerre, quelques belles armes avec des facilités pour entrer au service... Pour ceux qui seraient moins aisés quelques bourses qui les aideraient à aller plus loin.	Il faut surtout créer des espérances pour l'avenir, en désignant à des places publiques, au sortir des cours, ceux des élèves qui se seraient distingués. Un des vices de notre éducation, c'est de ne mener à rien, à aucun des grades de la société.

Il serait, je crois, superflu d'insister sur la conclusion qui se dégage de ces rapprochements. On se souvient que Grimm, pour démontrer que le principal auteur du livre ne pouvait être Diderot, y signalait « cet amas minutieux de détails et d'efforts laborieux pour indiquer les livres qu'il faut étudier de classe en classe, avec le code d'une police puérile pour l'intérieur des collèges et pour le maintien de la discipline ». Nous constatons, en effet, qu'on trouve dans *L'Éducation publique* une très longue et très curieuse énumération de livres de classe qu'on chercherait vainement ailleurs. On y recommande toutes sortes d'ouvrages très divers, parmi lesquels la *Logique* de Port-Royal, l'*Abrégé historique* de M. le Président Hénault (qu'on ne lira jamais trop), la *Pluralité des mondes*, par Fontenelle, les *Essais* de Locke, la *Henriade* et l'*Histoire universelle* de Voltaire, en même temps que le *Télémaque*, *l'Histoire universelle* et la *Connaissance de Dieu* de Bossuet, les *Sermons* de Bourdaloue, les *Oraisons funèbres* de Fléchier, l'*Histoire du ciel* de Pluche, les *Éléments d'algèbre et de géométrie* de Clairaut, la *Physique* de l'abbé Nollet, le *Droit naturel* de Burlamaqui, de Cumberland, les *Essais* de Mably, etc., le tout un peu pêle-mêle, dans un esprit très ecclectique et nullement sectaire. La préoccupation de l'auteur est évidemment de faire œuvre pratique, de dresser une liste de livres acceptable pour les collèges. Dans le *Plan d'une Université pour le gouvernement* de Russie, l'énumération des livres pour chaque ordre d'études n'est pas moins minutieuse; il est vrai que le choix diffère notablement. Quant

au *code puéril* de discipline on le retrouve presque dans les mêmes termes que dans l'*Éducation publique*.

DES CHATIMENTS

ÉDUCATION PUBLIQUE

Qu'il n'y ait rien d'arbitraire ni pour les leçons ni pour les châtiments. Il faut que toutes les fautes et manquements soient prévus et qu'il y ait un code pénal où chacun trouve son arrêt prononcé avant que d'avoir failli.

Je voudrais même qu'un maître ne jugeât point seul ni des récompenses à donner, ni des peines un peu graves.

Les maîtres d'école doivent être respectés, et ils le seront insensiblement quand on croira obéir moins à eux qu'aux lois.

Qu'il n'y ait point d'avancement de classes sans progrès de savoir...

Et si la seconde année n'est pas plus heureuse que la première, le seul parti sage est de les renvoyer absolument comme ineptes. Si c'est imbécillité réelle, il faut les plaindre; mais les maîtres ne sont pas fait pour être garde-enfants. Si c'est mauvaise volonté, c'est aux parents d'y pourvoir, nul autre ne doit souffrir de leur coupable négligence.

PLAN D'UNE UNIVERSITÉ

Rien d'arbitraire; ni pour les châtiments, ni pour les récompenses.

Un petit code pénal des fautes contre la discipline, les mœurs et les études obvierait à la partialité et à la sévérité déplacées et épargnerait aux maîtres la peine des coupables punis par la loi. Ce code instruirait aussi les élèves de leurs devoirs et des peines qu'ils encourent s'ils y manquent.

Un point important sur lequel j'insisterai c'est que des députés du Sénat, se transportent quatre fois par an dans chacune des classes, et que ceux-ci indiquent les sujets ineptes qu'il faut chasser de l'école et renvoyer à leurs parents.

J'entends par un sujet inepte celui qui n'a ni bonne volonté, ni talent.

Il faut considérer toutes les classes comme une seule grande, qui a ses différentes divisions et où le séjour dans chacune des divisions ne doit se régler que sur les progrès.

Au bout de l'année chaque classe se trouvera composée de nouveaux et de vétérans... Point de vétérans de trois années.

On voit que, dans les plus légers détails, le système de l'*Éducation publique* a les plus frappantes analogies avec le *Plan d'Université*. Il y a d'ailleurs dans les deux ouvrages de nombreuses différences qui s'expliquent assez par la différence des temps et des objets que se proposait l'auteur.

Nous n'avons cité que le *Plan d'une Université*, mais en con-

sultant d'autres ouvrages de Diderot, on y rencontrerait les mêmes analogies. Par exemple sur l'*Enseignement du Commerce :*

ÉDUCATION PUBLIQUE	VOYAGE EN HOLLANDE
Pourquoi dans les villes commerçantes n'y a-t-il point d'écoles de commerce ? Est-il de l'intérêt public que l'on fasse des entreprises au hasard ? Que l'on ne devine les ressources qu'à force de temps, ou quand il n'est plus temps et que l'on ne connaisse les dangers que par des pertes ? Un négociant habile et patriote, supérieur aux mauvaises manœuvres par sa probité, et aux jalousies de gain par ses richesses en enseignerait plus dans sa patrie en vingt leçons que l'on n'en fait en dix ans de comptoir où la défiance des maîtres les oblige à se cacher de leurs facteurs.	Je voudrais bien savoir pourquoi, entre tant de professeurs publics dans toutes les contrées, il n'y a nulle part aucun qui donne des leçons de commerce. Le commerce a pourtant ses éléments, sa théorie et sa pratique. Il me semble qu'une école de commerce où la jeunesse se rassemblerait, donnerait occasion au génie de se reconnaître. Si je fonde jamais une chaire dans la capitale, ce sera une chaire de commerce à la nomination des plus célèbres commerçants. La préférence entre les concurrents sera donnée à celui qui aura commercé longtemps avec succès.

En présence de ces textes, il n'est plus possible de contester que Diderot a collaboré à *l'Education publique*, non pas seulement « en y mettant quelques phrases », comme dit Grimm, mais d'une façon très sérieuse et très réfléchie.

A-t-il rédigé seul ce travail ? A-t-il repris en sous-œuvre le travail d'un autre, en le transformant d'une façon plus ou moins complète, comme M. Dumas fils pour Héloïse Paranquet ? Ou s'est-il fait aider pour la question des livres de classes et pour ce qui touche la police intérieure des collèges, par quelque professeur de l'Université, par quelque abbé aux idées larges, par un des nombreux collaborateurs de l'Encyclopédie qu'il avait journellement sous la main. Personne assurément ne connaissait mieux que lui le personnel des auteurs et ceux qui, en cette circonstance, pouvaient le seconder utilement. Mais si tel nom, comme celui du mathématicien Rivard (il serait trop long de dire ici pourquoi), se présente à notre pensée, il en est un que nous écarterions presque sans hésiter, c'est Crévier. Il nous est impossible de comprendre comment on a pu attribuer « à cet homme de Dieu » comme l'appelait Grimm, et à lui seul. un ouvrage où se trouvent des pensées comme celle-ci :

« La morale humaine n'est point le christianisme : »

Ou celle-ci : « la chimie ne présente à l'esprit inattentif qu'un homme sale auprès d'un fourneau. »

Ou encore ces trois simples mots de *conclusion à la Diderot* :

« Voyez, comparez et choisissez », avec cette seconde épigraphe : *sine fictione didici, sine invidia communico et honestatem non abscondo.*

Et surtout :

« Il y a une sorte de physique de l'âme en tant qu'unie au corps. »

Autant de passages tout à fait dans le tour d'idées et de style de Diderot, de même que celui-ci :

« J'oserai seulement dire qu'un militaire sans amour de la patrie et sans talent, n'est qu'un artisan armé qui expose sa vie dans une campagne, comme un couvreur sur un toit. »

Et ce beau chapitre sur l'éducation des femmes ! (Voir revue rétrospective.) Et ces théories utilitaires, et ce vaste programme scientifique ! Et ces larges développements sur les arts qui se terminent par ces mots : « Je n'ai pu me refuser d'être un peu long dans cet article parce que j'aime tous les arts et pour faire sentir combien il y a de choses dont on ne donne même pas les premières idées. N'est-on donc fait que pour apprendre un peu de latin et de dialectique ? Faut-il y consumer les plus précieuses années de sa vie ? De quoi cette riche provision servira-t-elle à la société ? A quel emploi pourront aspirer ces enfants qui nous sont si chers, pour qui nous faisons tant de projets ? Est-ce là ce qu'attend la Patrie, et une nation si éclairée, si glorieuse a-t-elle pu s'en contenter ? (1) »

Il faut finir, et par une réflexion qui s'impose à notre esprit. Si les critiques que nous venons de faire se sont présentées à nous tout naturellement et avec le seul aide des livres de notre bibliothèque, comme elles devaient s'offrir à tout observateur un peu attentif, il faut sans doute en accuser pour une part cette indifférence encore très grande chez nos écrivains pour les recherches de l'érudition, car nos grands lettrés ne sont que par exception de grands savants. Mais n'en faut-il pas aussi faire remonter la cause à notre dédain presque incroyable pour la littérature et la philosophie du XVIIIe siècle ? C'est la mode aujourd'hui, et l'Université, dans ses milieux les plus libéraux, est loin

(1) Nous donnons sous notre rubrique *Revue rétrospective*, un certain nombre de passages plus étendus du livre de *l'Éducation publique.*

d'en être affranchie; je dirai plus, quand je rencontre par hasard un jugement relativement modéré et équitable sur Voltaire ou sur Rousseau, c'est presque toujours dans des publications d'un esprit manifestement clérical. On pourrait en donner des preuves curieuses. Un jeune professeur, à peine échappé de l'école normale, corrige Montaigne comme un devoir de collège, et indique les bons et les mauvais endroits; relève les divagations, les chimères de l'*Émile*; reproche à Louis XIV comme un péché de jeunesse d'avoir autorisé Tartuffe, s'indigne à la lecture de Diderot; toutes libertés lui sont permises quand il s'agit du XVIe siècle ou de cette bohème littéraire du siècle dernier. Mais pour le beau caractère d'un Malherbe, pour les doctrines du *Discours sur l'Histoire universelle*, on n'a que des approbations et des admirations presque sans réserves. On est trop flatté d'épousseter, d'une main pieuse, ce jabot ou ce rabat. Pour ces adorateurs de la belle uniformité, la Révocation de l'Édit de Nantes n'est en somme qu'un arrêté d'alignement moral, conforme au goût dominant de la noble époque où Boileau a resplendi. Nos érudits nous prêchent le culte des aïeux, mais à la condition d'en excepter un siècle tout entier. Voltaire n'est parfois un peu épargné que parce qu'il a été l'admirateur enthousiaste, l'historien classique du pieux époux de la veuve Scarron dont il a vraiment fondé la légende. Les écrivains de notre temps font une fin édifiante comme ceux du grand siècle à qui Pascal avait si bien démontré qu'après l'âge des plaisirs, il n'y a rien à perdre et tout à gagner à se préparer, par des voies de salut, au grand voyage. Quoi d'étonnant que cette époque si intéressante, si grande, osons le dire, si glorieuse pour l'affranchissement de la pensée humaine, soit si négligée en France, si peu connue et si mal jugée. Allons donc à l'étranger, pour y rencontrer des études approfondies et y entendre des jugements équitables sur nos compatriotes les plus illustres. Écoutons Gœthe, disant à propos du *Neveu de Rameau* :

« Les critiques français reconnaissant que Diderot possédait au plus haut point l'énergie de la pensée, l'éclat de l'expression et que ses œuvres étincelaient de détails et de pages admirables (porterait-on un tel jugement aujourd'hui ?) ont prétendu qu'il n'était doué au même degré du talent de la composition et qu'il était incapable d'ordonner toutes les parties d'un ouvrage bien conçu et parfait dans son ensemble.

« Il y a dans ce monde si peu de *voix* et tant d'*échos* que, sans cesse reproduites, les accusations banales finissent par prendre de la consistance. Ceux qui, plus éclairés, devraient le moins être

dupes, s'en laissent imposer par le préjugé général ; ils répètent, à force d'entendre répéter ; les propos des sots passent par la bouche des gens d'esprit. Par condescendance pour l'erreur accréditée, on croit découvrir dans des écrits des fautes qui n'y sont point, on avoue les torts imaginaires d'un auteur à qui, s'il était né dans un autre temps, ou dans un autre pays, le monde littéraire eût décerné pendant sa vie tous les triomphes du talent et eût élevé après sa mort des statues et des autels (1)... »

Le morceau paraîtra à quelques-uns dur à avaler. Mais enfin c'est du Gœthe. Nos critiques, aujourd'hui, ne montreraient plus le même enthousiasme. C'est donc une témérité très grande de ma part, et dont je demande pardon à nos lecteurs, de parler si longuement d'un livre anonyme, à la vérité, mais qui porte sur mon exemplaire, d'une écriture du temps, le nom de .. Diderot.

Ed. DREYFUS-BRISAC.

(1) *Des Hommes célèbres de France au* XVIIIe *siècle*, par Gœthe, traduit de l'allemand, par MM. de Saur et de Saint-Genies, à Paris, chez Renouard, 1823, (in-8), pages 53 et suiv.

LA RÉFORME

DE

L'ENSEIGNEMENT DES UNIVERSITÉS[1]

Les antiques statuts de notre Université imposent au recteur, après la clôture de la période des inscriptions, le devoir d'inviter les membres et les amis de cette institution d'enseignement supérieur à une réunion solennelle, et d'inaugurer la nouvelle année scolaire par un discours de cérémonie. En même temps que je vous exprime au préalable, très honorés bienfaiteurs, amis et collègues, ma plus intime gratitude d'avoir bien voulu, par votre présence, rehausser l'éclat de cette fête, j'entre aussitôt dans le sujet de la harangue qu'il est de mon devoir de prononcer.

Cette harangue doit, réglementairement, s'adresser d'abord à vous, mes jeunes amis et compagnons d'armes intellectuels. Je crois pouvoir me dispenser de vous rappeler la nécessité de vous conformer consciencieusement aux règlements universitaires, et d'utiliser avec application les sources d'instruction qui vous sont ouvertes.

Je me fie au bon esprit dont vous étiez animés en pénétrant dans les vénérables salles de notre Université, et j'espère bien, dans l'année de mon rectorat, faire l'expérience que ce même esprit saura résister fermement aux entraînements de mauvais aloi. J'aimerais mieux aujourd'hui venir à vous en ami, en conseiller loyal, et vous donner, chemin faisant, quelques bienveillantes indications pour vos études.

Sortis de la route strictement délimitée et surveillée avec sollicitude des études du gymnase, pour entrer dans le vaste champ de la liberté académique, avec ses directions multiples qui correspondent à l'infinie variété de l'activité intellectuelle et aux formes diverses de la vie sociale, vous vous trouverez, mes amis, placés en face de maintes déterminations malaisées à prendre. Vous aurez

(1) Discours prononcé, à son entrée en charge, par M. le professeur et docteur Guil. von Christ, recteur de l'Université de Munich.

beau vous être décidés, avant même d'avoir franchi le seuil de l'Université, sur le choix de votre spécialité, vous n'en trouverez pas moins, dans la limite de ce cercle, une table si richement servie, une véritable *dubia mensa* de leçons et d'exercices, que vous aurez souvent l'embarras du choix. Des indications sûres vous seront, il est vrai, partiellement fournies, dans cet « embarras des richesses » (1), par l'organisation générale des études, telles qu'elles sont réparties dès maintenant, conformément au type de l'enseignement supérieur technique, entre les branches multiples des disciplines universitaires. Mais, d'une part, ces indications n'existent pas pour toutes les disciplines; et, de l'autre, celles qui existent ne sont pas conçues de façon à exclure la liberté des mouvements ni la possibilité d'avancer la main par-dessus les barrières pour saisir des sujets d'études d'une nécessité moins immédiate. Sans cesse donc se posera de nouveau à vous cette question : « Quel cours dois-je suivre? Aux mains de quel maître me confier, quelle voie embrasser pour atteindre, au delà des exigences étroites de l'examen d'État, les libres hauteurs de la science? » De tous ces doutes, mes amis, vous devez chercher la solution la plus prochaine en vous-mêmes, dans les lumières d'une intelligence arrivée à maturité, de cette intelligence que le poète thébain Pindare appelle d'un nom si beau, « le plus sûr des conseillers » (χοινᾶνα εὐδύτατον). Mais confiez-vous aussi à nous, vos maîtres, comme à des conseillers remplis de bienveillance et d'expérience; écoutez nos avis, lorsqu'à l'ouverture de nos leçons et parfois aussi dans le cours du semestre, nous vous donnons des indications générales pour l'orientation de vos études; ayez aussi recours en pleine confiance à nos conseils plus personnels, chaque fois que vous éprouverez un doute, que vous sentirez votre ignorance de ce qu'il vous convient le mieux de faire. Volontiers nous mettrons notre expérience à votre service; nous saisirons avec joie l'occasion d'exercer, par notre action personnelle, une influence salutaire sur la direction de vos études.

Naturellement, c'est aux professeurs de votre Faculté spéciale que vous devez en première ligne aller demander conseil; ils sont essentiellement qualifiés pour vous fournir les solutions et les éclaircissements nécessaires. Si je me joins aujourd'hui, en ma qualité de recteur de cette Université, à vos conseillers spéciaux, c'est, bien entendu, pour ce qui touche non les questions propres à chaque Faculté, mais les circonstances d'un caractère général,

(1) En français dans le texte.

sur lesquelles je dois attirer votre attention. Il ne manquera point de telles questions, tant que nous nous sentirons les fils d'une même mère, les membres d'une même *Universitas litterarum;* il n'en manque point particulièrement dans notre temps, à une époque où le souffle d'un esprit de progrès se répand sur le monde et caresse d'une haleine rafraîchissante jusqu'à l'organisation antique et vénérable de notre Université. L'histoire de notre temps est dominée par les efforts tentés pour satisfaire, par la réforme des programmes traditionnels, aux incontestables exigences du développement progressif de la société et de la transformation des circonstances générales. Des améliorations sagement conçues et poursuivies avec une ferme volonté paraissent à ceux qui président aux destinées de notre histoire plus propres à consolider les bases de notre état politique et social qu'une obstination roide, à courte vue, dans les errements traditionnels. Grâce à cette méthode, on a réussi déjà à faire pénétrer une vie nouvelle dans des formes vieillies; à développer, à mener à leur perfection des conditions imparfaites de la vie publique, sans rupture brusque avec le passé; à guérir, ou, si la guérison radicale est impossible, à adoucir par une sollicitude pleine d'humanité, les défectuosités de la répartition des biens de ce monde et les inégalités sociales. Quiconque veut réformer ne laissera pas, on l'entend bien, la culture de la jeunesse en dehors de son programme; car qui tient l'école tient l'avenir. Mais, sans se laisser aller à faire des plans d'une si vaste portée, on voit surgir des vœux et des projets de réforme de valeur diverse pour l'amélioration des écoles et de l'enseignement, vœux et projets suggérés par des besoins immédiats.

Des trois catégories d'écoles, — écoles populaires ou élémentaires, écoles moyennes et hautes écoles, — la première est la moins importunée par les revendications de la réforme. L'enseignement primaire s'est développé chez nous d'une manière si merveilleuse depuis la seconde moitié du siècle précédent, grâce aux mesures éclairées de princes amis du progrès, aux efforts pénétrants d'éminents pédagogues, à la culture donnée au corps d'enseignement méthodiquement dressé, qu'en ce domaine il s'agit pour l'Allemagne plutôt de se maintenir sur le terrain conquis que de transformer ou de modifier. Nous jouissons, dans ce domaine, ces dernières années, de la grande satisfaction de voir l'organisation scolaire allemande, notamment en ce qui concerne l'obligation et la haute main de l'État dans la direction de l'enseignement primaire, servir de modèle aux réformes accomplies en Angleterre et en France.

Ce sont surtout les écoles secondaires qui sont atteintes et ébranlées par le mouvement réformiste, principalement depuis que le signal de la réforme a été donné, en quelque sorte, par la plus haute personnalité de l'empire allemand. Nous autres, professeurs d'Universités, nous sommes fortement intéressés à ce mouvement réformiste de l'enseignement secondaire : c'est nous, en effet, qui achevons de bâtir l'édifice dont les fondements ont été posés au gymnase; et le succès de nos efforts dépend essentiellement de cette condition, que les gymnases nous envoient des écoliers bien et uniformément préparés. Toutefois je ne veux pas aujourd'hui parler de la réforme des études moyennes et des exigences que les Universités ont droit de formuler à cet égard. Je ne le ferai pas, en premier lieu par considération pour la situation si digne d'estime des maîtres des gymnases, au nombre desquels je me fais honneur d'avoir jadis compté, et c'est là un des plus doux souvenirs de ma vie. En second lieu, ces maîtres, non sans raison, témoignent quelque impatience de voir leur activité sans cesse soumise à la critique des personnes étrangères à l'enseignement secondaire, principalement quand on prétend leur faire porter, à eux seuls, la responsabilité des échecs subséquents de leurs anciens élèves, comme si, à l'Université, il ne pouvait pas y avoir plus d'un moment perdu et plus d'une connaissance entièrement oubliée.

Puis, dans notre Bavière en particulier, la sollicitude du gouvernement royal a tenu compte des vœux émis en faveur de la réforme des gymnases dans la nouvelle ordonnance scolaire. Et, comme il n'est rien de pire, dans la vie des écoles, que les expériences perpétuelles, il paraît équitable de ne pas mettre en avant des réclamations nouvelles; mais de laisser à l'organisation améliorée le loisir de se développer et, s'il plaît à Dieu, de recevoir la sanction du temps.

Restons donc chez nous, honorés collègues et compagnons d'études, et posons-nous à nous-mêmes cette question : tout est-il en ordre chez nous, dans nos écoles supérieures? n'existe-t-il pas chez nous aussi des choses qui ont besoin d'être réformées, des germes d'une organisation meilleure, qui méritent d'être cultivés et amenés à maturité?

Si, pour répondre à cette question, nous écoutons d'abord la voix de l'opinion publique, nous pouvons constater avec satisfaction le fait que le vœu d'une réforme des Universités n'est pas formulé avec la même unanimité que dans les autres domaines de l'enseignement. A coup sûr, çà et là quelques pères de famille,

déçus dans leurs espérances, et dont les fils sont rentrés au foyer, non seulement les poches mais la cervelle vides, exhalent dans la presse des plaintes amères sur l'insuffisance de la discipline dans les Universités; sans doute on a l'occasion, dans les conversations particulières, d'entendre des mots piquants sur la longueur des vacances universitaires, sur la persistance des vieux us du moyen âge, sur la cherté croissante des études. Il ne manque pas non plus, dans la littérature, d'écrits dignes d'être pris en sérieuse considération, dans lesquels des hommes d'expérience insistent sur la nécessité d'améliorer certaines parties de l'institution universitaire. Mais, à prendre les choses d'un point de vue général, ce ne sont là que des voix isolées, auxquelles s'opposent les chaudes sympathies que manifestent aux Universités les cercles les plus étendus de la population, et le concert unanime des hommes d'âge qui, même en cheveux blancs, regardent en arrière, vers le temps de leurs années d'Université, comme vers l'âge d'or de leur existence.

Quelle est la base de ces dispositions si bienveillantes? C'est en première ligne, assurément, la persuasion que les Universités allemandes sont l'orgueil de la nation, le plus sûr asile de la liberté de la science, la pépinière bénie non pas seulement des études approfondies, mais surtout des esprits inébranlablement pénétrés de loyauté et d'amour de la patrie.

Mais, Messieurs, ne nous laissons pas aller à un contentement excessif de nous-mêmes; ne perdons pas de vue que, si le cri de la réforme monte plus rarement vers nous, nous en devons rendre grâce en majeure partie aux bonnes soupapes de sûreté dont disposent les Universités, en raison de la liberté de leur organisation. Ce que je veux dire par là sera éclairci sans peine par quelques exemples. Les plaintes relatives au surmenage constituent le principal point d'attaque dans l'assaut mené contre les programmes actuels de l'enseignement secondaire, et les réformateurs suent sang et eau pour réduire à trente ou vingt-quatre heures l'horaire hebdomadaire des études, qui en compte trente-six ou quarante. A l'Université, la difficulté se règle de la façon la plus simple du monde. Le jeune citoyen académique fait son horaire lui-même, et s'impose, suivant ses goûts et ses forces, cinq, ou quatre cours, ou un moindre nombre, s'il lui plaît.

D'autres plaintes sont élevées par les élèves des gymnases et par leurs avocats contre la pédanterie de certains maîtres, ou contre la manie de tourmenter inutilement l'écolier par des exercices grecs ou des formules de mathématiques. Ici encore la

soupape de sûreté de la liberté académique ouvre, à l'Université, un exutoire à des répugnances analogues des étudiants. Dans ma jeunesse, il y avait encore un règlement en vertu duquel tout étudiant, qu'il se destinât à la théologie, à la jurisprudence ou à n'importe quelle carrière, était tenu de suivre au préalable des cours déterminés de la faculté de philosophie, et, parmi ceux-ci, un cours correspondant au programme de la philologie classique. Ce règlement est tombé en désuétude, par application du principe de la libre option des études, et aujourd'hui ce ne sont plus les étudiants, mais tout au plus les professeurs qui ont lieu de se plaindre de voir les disciplines sévères de la philologie et des mathématiques trop peu représentées dans les programmes, et la philologie elle-même de plus en plus dépossédée de son éminente prépondérance, au profit des sciences particulières. Mais nous n'irons point pour cela faire appel à la police où à un règlement restrictif.

Ainsi, dans la liberté de leur organisation, les Universités trouvent un moyen parfait de barrer le chemin aux récriminations ouvertement dirigées contre leur institution. Mais, de ce que nous sommes mieux armés contre l'attaque, il ne s'ensuit pas que nous restions opiniâtrément attachés aux vieilles traditions, ni que nous fermions notre porte à l'introduction de réformes fondées. Tout au contraire : malgré quelques formes vieillies, nous sommes les promoteurs authentiques du progrès scientifique.

Issus d'institutions du moyen âge, nous portons, avec nos robes et nos toques, les insignes de l'état ecclésiastique; mais, dans notre for intérieur, nous sommes les fils de notre siècle, et, en temps que corps constitués, il y a longtemps que nous ne sommes plus enchaînés à une confession religieuse déterminée. Le temps ne me permet pas de traiter d'une manière générale de la tendance vers les réformes qui anime toute la vie universitaire; je choisis un point particulier, et un point, à vrai dire, qui intéresse également toutes les Facultés, qui touche ceux qui donnent et ceux qui reçoivent l'enseignement; je veux dire la méthode dans l'enseignement universitaire, et l'initiation des jeunes gens au travail personnel de l'intelligence.

On trouve peu d'éclaircissements théoriques sur la méthode en général, soit dans l'enseignement universitaire, soit dans les écrits relatifs à l'organisation des Universités. Le débat sur la vraie méthode à suivre s'élargit à mesure que l'on approfondit le sujet de l'éducation. Là où la matière de l'enseignement est simple et, pour ainsi dire, compacte, toute l'importance de la méthode réside

dans l'adresse avec laquelle le maître s'entend à inculquer à l'écolier l'objet de l'enseignement. Inversement, plus le degré de l'enseignement est élevé, plus l'objet des études est ramifié, plus difficile est la solution des problèmes de la science que l'on enseigne, moins l'habileté seule du maître donne de résultats; et plus, au contraire, il y a lieu de prendre en considération la force du maître et de l'élève en ce qui touche l'objet même à étudier.

Ou, pour parler plus exactement, au degré supérieur de l'enseignement, et spécialement là où il s'agit de faire avancer la science elle-même et de conquérir des résultats nouveaux par ses investigations, la méthode grandit avec le sujet; l'investigateur le plus pénétrant est aussi, d'ordinaire, le meilleur maître; et, du côté de l'élève, en même temps que s'élargit et s'approfondit la connaissance, s'accroît aussi la clarté de la conception et la capacité d'apprendre. Celui qui est parfaitement maître d'un domaine de la science est aussi celui qui connaît le mieux les voies et moyens de décrire son domaine; et quiconque, dans sa science, s'est élevé jusqu'à découvrir des lois nouvelles et à faire jaillir des sources nouvelles de savoir, a fait, en quelque sorte, l'épreuve de sa méthode, et n'a plus désormais à s'inquiéter des règles abstraites de la méthode générale.

Par conséquent, si les Universités font peu d'étalage de la méthode abstraite, elles ont part néanmoins à l'avancement des méthodes appliquées, et cela dans la mesure même où elles ont participé à l'évolution de la science. Depuis que les spéculations métaphysiques et la recherche de l'essence des choses de la nature ont été rejetées à l'arrière-plan par l'expérimentation, il va de soi qu'il s'est opéré une transformation dans la manière de présenter les sciences de la nature dans l'enseignement universitaire.

Pareillement, en s'élevant à l'étude des sources premières, la méthode d'enseignement de l'histoire, de la philologie, de la théologie, s'est modifiée, et cela était nécessaire. Arrivez à déterminer les conditions scientifiques du bien-être des nations, reconstituez les bases de l'édifice de la jurisprudence internationale, et vous exercerez immanquablement une influence sur la manière de traiter à l'Université l'économie politique et l'étude du droit. Les grandes découvertes de la chimie, de la physique, de l'astronomie, de l'hygiène, ont fait naître ces Instituts de nombre toujours croissant et de plus en plus perfectionnés, qui distinguent le plus l'Université moderne de celle d'autrefois.

Ainsi se modifie et s'améliore en silence, sans aucune inter-

vention de l'esprit de parti politique ou religieux, et concurremment avec la science elle-même, la méthode de la connaissance et de l'enseignement; et plus une Université a le bonheur d'acquérir et de constituer d'une manière durable les moyens particuliers d'instruction relatifs à chaque science, moyens qui constituent le sommet de la science et participent activement à son progrès, plus aussi se perfectionne la méthode d'enseignement des Universités; de l'Université, cet esprit de méthode s'infiltre dans la vie pratique, et en même temps, — circonstance à laquelle j'attache une capitale importance, — l'Université voit affluer dans son sein une recrue considérable de maîtres qui lui serviront et serviront aussi aux autres établissements d'enseignement.

Dans l'Université donc l'amélioration de la méthode se lie, au premier chef, à l'avancement de la science elle-même et à la supériorité de ses adeptes. Mais, si j'accorde ce point, — et non seulement je l'accorde, mais je le maintiens péremptoirement contre certains fanatiques de la méthode, — je dois reconnaître, d'autre part, qu'il existe aussi une méthode indépendante de la matière et de l'avancement des sciences spéciales, que cette méthode-là mérite également notre attention, et qu'elle peut devenir très importante au point de vue de la réforme de l'enseignement universitaire. En passant à cette partie de mon sujet, je vous convie, honorés Messieurs, à vous abaisser en ma compagnie à la considération de quelques données et notions tout élémentaires.

Les origines de l'éducation et de l'instruction se découvrent d'abord, on le sait, chez les Grecs, et premièrement à Athènes, à l'époque des sophistes et de Socrate. Alors déjà deux méthodes d'enseignement étaient en présence et en lutte aiguë l'une contre l'autre. Protagoras, Hippias et la majorité des sophistes exposaient leurs idées sous la forme de discours soutenus et savamment enchaînés. Socrate, au contraire, s'appliquait à faire naître la véritable connaissance de la dialectique; il amenait, par des demandes et des réponses, les jeunes gens à se convaincre d'abord du néant de leur prétendu savoir; puis, par ce que l'on nomme sa *maïeutique*, il s'entendait à tirer d'eux la notion réelle des choses. La même divergence de procédés se remarqua bientôt sous une autre forme dans les écoles des rhéteurs, lorsqu'à l'enseignement oral s'ajouta l'enseignement écrit. Je passe sous silence Aristote, dont les écrits principaux se nommaient *akroaséïs*, c'est-à-dire expositions destinées à être entendues; par ces écrits, le philosophe grec dota la méthode d'exposition d'une plus haute considération. Je ne rappelle pas comment plus tard, chez les maîtres

chrétiens, on vit encore pratiquer deux méthodes opposées, suivant qu'il s'agît d'un prêche (*prædicatio*) adressé à la communauté, ou d'une instruction catéchétique destinée à l'instruction des néophytes. J'ai hâte d'arriver au phénomène capital, à l'opinion qui s'introduisit de bonne heure, que l'exposition directe devait être réservée aux plus hautes, aux plus nobles connaissances, tandis que l'enseignement par demandes et réponses et les exercices d'application demeuraient l'apanage des enseignements les plus humbles et les plus élémentaires. De là vint qu'à Rome le jeune garçon, tant qu'il avait encore besoin d'être contraint à l'étude et qu'il était sous la férule impitoyable du *plagosus Orbilius*, était initié aux principes des *humaniores litteræ* à l'aide de questions, de leçons, de devoirs écrits élémentaires. Mais lorsque, une fois jeune homme, le fils de l'impérieux Romain n'était plus disposé à se plier aux corrections ou à la critique dédaigneuse d'un étranger, d'un esclave grec, il se rendait à Athènes, et là, écoutait à l'Académie les leçons finement méditées et artistement élaborées des philosophes.

La méthode de l'exposition *ex cathedra* s'exagéra dans les écoles supérieures de l'Université du moyen âge finissant. Aux raisons qui, déjà à Rome et à Athènes, avaient mis en faveur la méthode d'exposition s'ajoutèrent d'autres motifs nouveaux : ce fut d'abord l'influence toute-puissante d'Aristote qui, comme nous l'avons vu, avait mis en haute considération les *akroaséïs*; puis l'origine des maîtres des Universités, tous appartenant à l'état ecclésiastique, et accoutumés à voir au pied de leurs chaires de prédicateurs un auditoire soumis et recueilli; puis enfin l'immense affluence des écoliers dans les Universités authentiques, affluence qui s'éleva à des milliers d'auditeurs à Paris et à Bologne.

Au reste, il est de toute évidence qu'un enseignement par demandes et réponses suppose toujours un nombre restreint et limité d'auditeurs; tandis qu'au contraire la parole d'un orateur peut se faire entendre à des centaines de personnes. Mais le motif principal pour lequel l'exposition *ex cathedra* prit droit de bourgeoisie dans les Universités, et y conquit une situation dominante et presque exclusive, fut toujours le préjugé de l'infériorité de l'enseignement catéchétique.

Ce préjugé était-il, est-il encore fondé ? En partie, oui, assurément, comme je l'indiquais tout à l'heure; mais seulement en partie et à un seul point de vue.

Dans l'organisation des écoles primaires et des gymnases

l'exposition orale faite par le maître est d'ordinaire plus ou moins reléguée au second plan, parce que l'attention des écoliers a besoin d'être tenue perpétuellement en éveil par des interrogations et des réponses. Inversement, à l'Université, l'exposition suivie est la règle; ce qui implique indirectement qu'il n'est plus nécessaire ici d'user du levier de l'interrogation pour soulever l'attention, et que l'indépendance de l'étudiant est reconnue comme ayant atteint un degré plus élevé de développement. Il faut d'ailleurs, accorder, quoique sous certaines restrictions, que les disciplines difficiles, ou, pour parler plus juste, celles qui sont systématiquement enchaînées et constituées par un amas de détails historiques, se prêtent mieux à l'exposition qu'à la discussion ou à l'enseignement dialogué. Par suite, les cours de l'Université sollicitent et satisfont au plus haut point l'appétit de science du jeune citoyen académique, particulièrement aussi longtemps qu'il ignore les sources imprimées qui peuvent faciliter son travail.

Dans ces limites, la méthode d'exposition *ex cathedra* peut revendiquer à l'Université une place légitime et une importance éminente; cela ne doit pas être mis en question. Mais la médaille a son revers.

En premier lieu, l'exposition non suivie de discussion condamne l'auditeur à une activité intellectuelle purement réceptive, et, par conséquent, inférieure, pour autant que produire est supérieur à recevoir. Que l'on ne nous objecte pas que le maître, en tant que maître, est appelé à occuper une place dominante, et qu'enseigner est une opération qui consiste à faire part aux autres de son savoir, et à les en gratifier. Il y a plusieurs degrés dans l'art d'enseigner et dans celui d'apprendre. L'écolier qui, au début, doit être contraint à une attitude purement réceptive en face des problèmes de la science, doit petit à petit être appelé à prendre une part personnelle à la solution de ces problèmes; il doit pouvoir espérer finalement, grâce à ses propres observations, grâce à l'évolution de sa propre pensée, contribuer, au moins sur quelques points particuliers, à l'instruction de son maître. Lisez les dialogues du plus grand instituteur du monde, du divin Platon, et décidez vous-mêmes si, dans leurs relations avec Socrate, les jeunes gens se voyaient ravalés au rôle de simples auditeurs, uniquement attentifs à l'enseignement du maître, et suivant docilement le fil de ses pensées. Oui, au début, ce sont les leçons qui doivent introduire l'étudiant dans le vaste domaine d'une science nouvelle pour lui; plus tard encore, des leçons isolées lui pro-

cureront des solutions sur des parties obscures de la science, ou lui feront entrevoir des voies inexplorées. Ce procédé est conforme aux conditions naturelles et à l'essence de la science. Mais ne faire jamais qu'écouter, être sans cesse tenu d'emmagasiner les idées d'autrui; n'être autorisé à développer et à soutenir ses objections que vis-à-vis de soi-même ou de jeunes camarades de son âge, et jamais devant son maître, est-ce là une situation vraiment élevée et enviable?

Bien autre assurément était la pensée de Juvénal, lorsque, lassé d'écouter sans cesse, il donnait cours à son impatience en ces termes : *Semper ego auditor tantum, nunquamne reponam?*

Un deuxième inconvénient du procédé qui consiste à apprendre seulement par le moyen des leçons, c'est qu'on s'accoutume ainsi à négliger une autre partie considérable de la culture intellectuelle, je veux dire la facilité à exprimer sa pensée par écrit. Personnellement, je suis grand ami de la publicité, de la libre parole, et je sais fort bien apprécier le charme d'un discours bien tourné : mais, dans la vie, on n'obtient aucun résultat par ce moyen; une grande partie des questions se traitent nécessairement par écrit. Eh! bien, si les praticiens et les candidats aux examens mettent souvent au jour des compositions pitoyables, c'est une excuse facile d'en rejeter la responsabilité sur les gymnases, où la composition allemande est si négligée ou si mal enseignée. Assurément, c'est le gymnase qui, dans bien des cas, est coupable de l'incapacité manifestée plus tard par ses anciens élèves à s'exprimer en bon style; mais ici encore, ce n'est pas au gymnase seul qu'incombe la tâche de veiller à la culture des jeunes gens en cette matière. Comme en bien d'autres sujets, l'Université doit travailler à achever l'édifice sur les fondements posés par le gymnase. S'il existe des étudiants d'Université qui ne s'exercent à l'art d'écrire que pour copier les leçons des maîtres, et qui se contentent, pour surcroît, d'une lettre bâclée à la hâte de temps à autre, il n'est pas permis de s'étonner que plus tard, dans la vie, en dépit de l'éducation reçue au gymnase et à l'Université, ces mêmes étudiants se couvrent de honte par leur ignorance du style allemand.

Cette lacune dans les études traditionnelles des Universités a souvent été déplorée et par les autorités les plus compétentes. Spécialement dans notre pays, les Chambres législatives, avec une louable libéralité, ont voté les fonds nécessaires pour remédier au mal par la création d'une chaire magistrale de style allemand, à l'usage des futurs candidats à l'enseignement. Ce projet a reçu

dans les cercles universitaires un accueil assez tiède : les détails accessoires et la forme sous laquelle la proposition fut présentée justifient assez cette froideur. En effet, des exercices de style d'une nature toute générale, des compositions sur des lieux communs sans application à une spécialité déterminée cadrent mal avec l'ensemble de l'organisme universitaire.

Au contraire, des exercices et travaux écrits traitant des points particuliers de leur science respective sont nécessaires, non seulement aux philologues et aux candidats à l'enseignement, mais également fort importants pour les futurs administrateurs, juges, et prédicateurs. En elle-même et prise absolument, la pensée fondamentale qui présidait à la nouvelle création touchait juste : les leçons ne suffisent pas; il y faut joindre les travaux écrits.

J'arrive à un troisième point. Les leçons sont destinées à communiquer aux auditeurs une somme déterminée de savoir, une mesure déterminée de connaissances. La connaissance et le savoir pourraient bien constituer le maximum des acquisitions désirables dans les disciplines purement théoriques, philosophie, mathématiques, histoire; mais, dans les disciplines qui ont leur application dans la pratique, *pouvoir* est estimé plus haut que *savoir*. Pouvoir présuppose, il est vrai, à moins qu'il ne s'agisse d'une capacité toute routinière et mécanique, une certaine mesure de savoir; mais l'instruction purement théorique n'amènera jamais un homme à une habileté vraiment aisée et sûre d'elle-même. Ici le mot d'ordre est : l'épreuve est supérieure à l'étude. Que sert-il au médecin praticien de posséder une connaissance, si exacte soit-elle, de la structure du corps humain, s'il ne sait pas mettre la main au point précis de la douleur, introduire le bistouri au lieu voulu? Que sert au pédagogue d'avoir une notion théorique de la physiologie du langage et des finesses de la syntaxe, s'il n'a pas appris à écrire correctement et à parler facilement les langues étrangères? Mais où le futur praticien acquerra-t-il l'aptitude à expérimenter, à opérer, à analyser, sinon à l'Université?

Je rassemble les fils épars de ma trame : les leçons représentent une partie essentielle et nécessaire des études universitaires, à un degré supérieur ou inférieur selon les facultés; mais dans aucune Faculté, les études universitaires ne doivent être considérées comme complètes, si l'on n'a fait qu'entendre des leçons. Il y faut joindre les exercices d'expérimentation, les applications pratiques des théories apprises; il faut prendre une part active aux controverses scientifiques orales et à la discussion des thèses, il faut traiter par écrit des questions particulières et difficiles, il

faut enfin se livrer à des essais personnels et indépendants de solution des problèmes scientifiques.

L'étudiant en médecine ou en sciences naturelles sent de prime abord le besoin du premier procédé d'achèvement des connaissances acquises aux cours : c'est aussi dans ce domaine qu'ont été réalisés le plus tôt et avec une ampleur et une importance grandissant en proportion de l'extension croissante des sciences naturelles, les moyens de satisfaire ce besoin. Chaque Université, de nos jours, possède ses laboratoires, ses cliniques, ses instituts, ses observatoires ; et, dès leurs premiers pas à l'Université, le futur médecin, le futur pharmacien, le futur forestier sont avertis que, s'ils négligent de prendre part aux exercices pratiques de laboratoire, aux cliniques, aux excursions scientifiques, ils n'atteindront pas le but qu'ils poursuivent. Mais quelle est la portée de ces exercices au point de vue du développement de la science, ai-je besoin de vous le dire? L'éloge que faisait Cicéron de l'école d'Isocrate, à savoir que d'elle étaient sortis les premiers personnages de la Grèce, peut s'appliquer, en changeant les noms propres, au laboratoire de Liebig.

La tâche que j'ai placée au quatrième rang, c'est-à-dire la composition de travaux scientifiques destinés à la publicité semble sortir du cercle des études universitaires; et beaucoup d'entre nous ont gardé la mémoire sympathique de la parole mordante prononcée par notre excellent Brinz dans son discours rectoral, à propos des étudiants qui, à l'Université, sont plus occupés de contribuer à l'instruction d'autrui que de s'instruire eux-mêmes. Et, en vérité, nous ferions fausse route si les études universitaires aboutissaient à l'universelle collaboration des étudiants à des travaux scientifiques : en fait, d'ailleurs, l'amas des publications de dissertations d'étudiants, composant des volumes entiers, a reçu un accueil extraordinairement tiède de la part du public qui lit et achète des livres. Néanmoins, ce sera un honneur et une distinction pour l'Université intéressée et pour les disciplines qui y sont professées, s'il émane de son sein des travaux particuliers réellement propres à faire avancer la science.

J'ai appelé les travaux relatifs à des questions scientifiques du nom d'essais indépendants, et certes le mérite de l'auteur s'élève avec le degré de son indépendance dans l'invention du sujet et le développement du plan.

Mais, pour avoir en main l'instrument nécessaire à un tel travail, il faut d'abord, à moins de posséder un génie singulier, avoir traversé un certain apprentissage, et, durant l'exécution même

du travail, les conseils d'un savant éprouvé seront utiles à l'œuvre et à l'auteur, sans que l'indépendance de ce dernier en soit atteinte. L'apprentissage se fait dans les cours, et plus encore dans les exercices pratiques dont j'ai décrit tout à l'heure les uns, et dont je décrirai bientôt les autres.

Quant aux conseils, l'auteur doit les aller chercher auprès de son maître, en son particulier, dans ce *familiare colloquium* où réside le secret de l'influence agissante des grands professeurs.

Nous inscrivons dans nos programmes une série de leçons, dénommées les unes *privatæ*, les autres, *privatissimæ*, destinées à faciliter toutes les quatre sortes d'exercices indiquées plus haut, mais plus spécialement ceux de la seconde et de la troisième catégorie : telles sont les leçons dites de conversation, de discussion, de répétition, etc. Elles ont acquis une organisation ferme, principalement dans les instituts où s'est, pour ainsi dire, cristallisée la réforme des études universitaires, je veux dire dans les séminaires.

Les premiers séminaires furent fondés pour l'étude de la philologie classique. Chez nous, à Munich, le séminaire philologique fut institué, à l'instigation de notre inoubliable maître Fr. Thiersch, dès avant le transfert de l'Université de Landshut à Munich, en 1812, sous le règne de Maximilien Ier. Quand plus tard une préparation aussi minutieuse fut organisée à l'Université au bénéfice des candidats à l'enseignement des langues modernes, la création d'un séminaire pour ces langues fut prise en considération en même temps que se fondait la chaire magistrale. Antérieurement déjà, le roi Maximilien II, désireux de donner une impulsion nouvelle aux études historiques, avait ordonné l'ouverture d'un séminaire historique, tandis qu'il appelait à Munich des professeurs d'histoire éminents. A la même époque se créait un séminaire physico-mathématique, et l'installation des travaux pratiques dans les laboratoires et instituts était perfectionnée et multipliée.

A la Faculté de droit et économie politique, la nature de l'enseignement, mais plus encore des circonstances extérieures, telles que le dispositif de l'examen final et l'affluence excessive des auditeurs, ont maintenu en vigueur l'exposition *ex cathedra* dans une importante mesure. Pourtant, là aussi, l'établissement de conférences, de conversation et de répétition est depuis longtemps venu au-devant des exigences des amis du progrès.

Récemment la plupart des Universités allemandes ont été dotées de séminaires juridiques, répartis en sections distinctes qui correspondent aux branches respectives de la science du droit ; et

l'on y a même annexé çà et là des séminaires d'économie politique et de statistique. Notre Université possède depuis 1880 un séminaire de ce genre, institué par la libéralité testamentaire d'un généreux bienfaiteur, feu le conseiller d'État Hofmann, qui a mis l'Université en position de réaliser le vœu longtemps ajourné de la Faculté de droit.

Dans les Facultés de théologie, il existe depuis les temps anciens une organisation destinée à préparer à leur haute mission les futurs prédicateurs et les jeunes aspirants à la cléricature; cette préparation se fait par des exercices catéchétiques et homilétiques. De nos jours on a institué, dans les Facultés tant catholiques que protestantes, diverses sortes de séminaires destinés à approfondir l'étude scientifique de la théologie, de l'exégèse de l'Ancien et du Nouveau Testament, de l'histoire ecclésiastique, et de la dogmatique.

Ainsi nous voyons partout une vitalité saine et vigoureuse faire courir dans l'arbre antique des Universités une nouvelle sève, qui promet d'élever les jeunes générations d'étudiants à un degré plus haut d'activité personnelle. En bien des points, nous n'avons encore que des germes qui demandent à être cultivés, des pousses tendres qui attendent l'heure de l'évolution.

La participation des étudiants aux exercices des séminaires et aux travaux des laboratoires ne pourra que s'accroître; d'où cette conséquence, qu'il faudra multiplier le nombre des instituts et le contingent des maîtres; car non seulement l'hygiène scolaire, mais la nature même de l'institution exclut la possibilité de faire participer des centaines d'étudiants aux travaux des séminaires.

En outre la modicité du prix des études de ce genre ne tardera pas à s'imposer, pour rendre aussi facile que possible aux étudiants l'accès des exercices pratiques. Le séminaire philologique, dès sa fondation, a été organisé de telle sorte par la munificence de son royal protecteur, que non seulement la participation aux exercices y est gratuite, mais encore qu'un prix en argent peut être accordé à l'assiduité sérieuse des étudiants. S'il est impossible d'octroyer à tous les instituts cette situation exceptionnelle, que nous avons défendue avec succès, il y a peu d'années, contre les attaques d'une politique de mesquines économies, il serait du moins nécessaire de veiller partout à ce que le zèle des étudiants ne fût point paralysé par des exigences étrangères à la science. Finalement les séminaires et les cours posséderont une situation plus solide dans l'organisme de l'Université et de l'État. Les statuts de l'École supérieure polytechnique accordent aux exercices pra-

tiques une place nettement déterminée à côté des collèges; dans le grand-duché de Baden, l'admission aux examens pour les fonctions de l'enseignement est subordonnée non pas seulement au nombre des leçons auxquelles le candidat s'est fait inscrire, mais aussi à la preuve qu'il est tenu de fournir de son assiduité aux exercices du séminaire. Nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion de constater à Munich l'influence très appréciable exercée par ce réglement sur les études des philologues badois.

Il ne peut manquer d'arriver que l'introduction dans les études de ce nouveau facteur de développement du travail personnel, n'entraîne plus d'une modification dans la vie universitaire, et ne nécessite plus d'un sacrifice de la part des professeurs d'Université et de l'État. Mais, si la chose est bonne, les difficultés extérieures ne doivent pas nous décourager. L'obligation universelle de l'enseignement rencontrait plus d'obstacles à surmonter, et elle les a surmontés. Nous mettons notre confiance dans la bienveillance si souvent éprouvée de nos amis et bienfaiteurs, dans le bon esprit de notre corps d'étudiants, et avant tout, dans la force intrinsèque de l'amour désintéressé de la science et de l'éducation de la jeunesse. Cet amour a jeté jusqu'ici, dans le silence, et par la force seule de l'initiative privée, les germes d'un nouvel état de chose, c'est cet amour encore qui devra, dans l'avenir, faire fleurir et fructifier les semailles. Eh bien donc, dignes compagnons, jeunes et vieux ; élançons-nous, nous aussi, en avant dans la voie de la réforme universitaire, sous l'antique bannière de la liberté d'apprendre et d'enseigner !

W. v. CHRIST.

Professeur à l'Université de Munich.

LE
MOUVEMENT DE LA POPULATION
DANS LES LYCÉES ET LES COLLÈGES

D'APRÈS LE RAPPORT SUR LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR 1893, PRÉSENTÉ PAR M. CH. DUPUY

Depuis plusieurs années déjà, M. Charles Dupuy se voit chargé, chaque fois que la loi de finances est de nouveau soumise à l'examen et au vote des Chambres, du rapport sur le budget de l'instruction publique.

Ancien professeur et vice-recteur honoraire, il y met au service de son dévouement au bien public et à l'Université, avec ses connaissances professionnelles, une netteté d'esprit qui se retrouve dans la clarté de son exposition. Aussi, ses rapports ont-ils rapidement franchi le cercle étroit des discussions parlementaires ; la presse quotidienne les discute et surtout les cite ; elle n'y trouve pas seulement un résumé, présenté avec une concision limpide, de la situation présente de notre enseignement, mais aussi des vues et des aperçus personnels sur les questions qui préoccupent le plus justement l'opinion dans cet ordre d'idées. M. Ch. Dupuy ne saurait ignorer, en effet, qu'il peut être appelé à administrer ce même budget de l'instruction publique dont il a été souvent le rapporteur ; il a le sentiment de la haute et noble tâche qui s'imposerait à lui en pareil cas, et il saisit volontiers cette occasion du budget annuel pour étudier quelques-uns des problèmes si délicats et si complexes qu'il aura peut-être à résoudre un jour. L'an dernier, il avait appelé l'attention de ses collègues de la Chambre sur la diminution inquiétante qui se produisait dans la population de nos lycées et de nos collèges ; il reprend cette année cette question. Je l'avais, à sa suite, examinée dans la *Revue internationale de l'Enseignement;* je demande à mes lecteurs de l'an dernier la permission de revenir moi aussi

sur ce sujet d'un intérêt si grave et de leur apporter, à la suite et à propos du rapport de M. Ch. Dupuy, quelques observations nouvelles.

On se souvient de l'impression profonde que produisit le cri d'alarme jeté par M. Dupuy dans son rapport sur le budget de 1892. Il y constatait en effet que, depuis 1887, la population des établissements universitaires s'abaissait d'une façon lente mais régulière, tandis que celle des établissements ecclésiastiques suivait une marche absolument opposée. Les statistiques montraient que, par suite de la décadence des établissements libres laïques, l'enseignement congréganiste bénéficiait seul des pertes de l'enseignement de l'État.

Dans son rapport sur le budget de 1893, M. Dupuy est moins pessimiste. Selon lui actuellement le mouvement paraît subir un moment d'arrêt. Examinons avec attention les statistiques qu'il nous fournit.

Les lycées avaient gagné 730 élèves de novembre 1890 à novembre 1891 ; ils en ont gagné 1 089 de cette dernière date au 31 mars 1892 ; soit un gain général de 1 819 élèves en dix-huit mois.

Quant aux collèges communaux, après avoir perdu 1 152 élèves de novembre 1890 à novembre 1891, ils n'en ont regagné que 438 de cette dernière date au 31 mars 1892, restant ainsi encore en perte de 714 élèves. Dans l'ensemble, c'est un gain de 1 105 élèves, en dix-huit mois, pour l'Université.

Comparons ces chiffres avec le mouvement de la population des établissements ecclésiastiques. Ceux-ci comptaient 48 666 élèves en 1890 ; ils en avaient 2 515 de plus, soit 51 181, en 1891 ; ils en ont perdu 482 de novembre 1891 à mai 1892, où ils ne comptent plus que 50 699 élèves, mais ils restent encore en gain, pour la période de dix-huit mois sur laquelle portent nos calculs, de 2 033 élèves.

Quant aux petits séminaires, leur progression a été constante et elle va en s'accélérant. Ils n'avaient gagné que 26 élèves de novembre 1890 à novembre 1891 (23 042 élèves contre 23 016) ; ils en ont gagné 317 de novembre 1891, soit 343 dans les trois semestres, ce gain additionné aux 2 033 élèves gagnés par les établissements congréganistes donne un gain général de 2 376 élèves, plus du double de celui de l'Université.

D'où viennent ces élèves qui viennent renforcer à la fois les gros bataillons de l'Université et ceux des maisons religieuses. La réponse est facile. Ils viennent de l'enseignement libre laïque.

Pour celui-là, en effet, la courbe ne présente pas de variations offrant alternativement des hauts et des bas, elle est toujours, et c'est déplorable, rigoureusement descendante. Il avait perdu 2 805 élèves de novembre 1890 à novembre 1891 ; il en a perdu 332 depuis ce moment jusqu'au 1er mai 1892; en tout 3 137 en trois semestres. C'est un chiffre sensiblement égal à celui des gains faits par les établissements universitaires et religieux réunis, soit 3 481.

On peut donc dire : 1° Que dans un temps prochain l'enseignement libre laïque est fatalement destiné à disparaître, écrasé entre la double concurrence de l'État et des maisons religieuses.

2° Que jusqu'à présent des élèves qu'il perd, un tiers va à l'État et les deux autres tiers à l'enseignement congréganiste.

Dans ces conditions je crois M. Dupuy trop optimiste quand il nous dit, après avoir constaté l'augmentation des élèves des lycées et collèges : « La crise que nous nous étions fait un devoir de signaler dans nos rapports sur les budgets de 1891 et de 1892 est conjurée (p. 43). »

Je n'oserais quant à moi concevoir une telle espérance. Il ressort en effet du rapport même de M. Dupuy que sur 100 élèves 49 fréquentent les lycées et les collèges, 9 les établissements libres laïques et 42 les établissements religieux. Or, si les établissements libres laïques disparaissent, comme c'est probable dans un avenir prochain, si d'autre part la proportion que nous avons établie au sujet de la répartition des élèves qui les abandonnent se maintient, nous pouvons nous attendre à voir la jeunesse française partagée entièrement entre l'Université avec 52 élèves p. 100 en moyenne et les établissements religieux avec 48 p. 100.

On me permettra de dire que c'est là un équilibre numérique très instable.

De plus « si l'on considère, comme disait déjà très justement le rapporteur l'an dernier (et on le peut et on le doit à plusieurs égards), les établissements libres laïques comme les auxiliaires, les alliés de l'Université », on voit que cette proportion de 52 à 48 p. 100, au lieu de 58 à 42 p. 100 qui est la proportion actuelle, s'établira au profit de l'esprit confessionnel, au détriment de l'esprit laïque et libéral. C'est vraiment quand on en sera là, et nous y marchons, qu'on pourra dire que « la jeunesse française est coupée en deux camps opposés ».

Il y a plus, si ces deux camps se présentent comme numériquement à peu près d'égale force, la composition de leurs troupes varie sensiblement. Tandis que les 52 p. 100 de l'Université

se partagent entre l'enseignement classique et l'enseignement moderne, les 48 p. 100 des maisons religieuses sont entièrement appliqués à l'enseignement classique. Ils en retireront le double avantage non seulement d'une cohésion plus grande, mais aussi de la fascination que les lettres classiques exercent encore sur les populations qui leur sont le plus étrangères, et de la supériorité littéraire et oratoire qu'elles donnent. Plus que jamais alors la direction des générations nouvelles tendra à passer entre les mains « d'adversaires entreprenants, persévérants et habiles ».

Je n'ose donc espérer que le péril est conjuré. Je le vois au contraire aussi pressant que jamais.

Est-ce à dire que l'on n'ait rien fait pour le détourner? Assurément non, mais il reste encore beaucoup à faire.

Plus encore que par le passé, d'abord l'État doit considérer les établissements libres laïques, selon l'heureuse expression du rapporteur, comme ses auxiliaires et ses alliés; il doit chercher et trouver le moyen de *venir à leur secours* sans leur *imposer sa tutelle.* Ce sont là les deux termes du problème qu'il s'agit de résoudre. A ce point de vue, on ne peut qu'applaudir à ce qui a été fait pour Sainte-Barbe et l'école Monge en 1892 et dont M. Dupuy propose avec raison la continuation aux chapitres 60 et 61 de son projet du Budget.

Quant à la fixité des programmes, tant au point de vue de l'instruction qu'à celui de l'éducation, c'est un point essentiel sur lequel ministre, rapporteur, corps enseignant et public, tout le monde est d'accord. Les lecteurs de la *Revue* savent que j'ai déjà insisté sur l'importance de cette question de la stabilité des programmes, dans laquelle j'ai montré l'origine, en dernière analyse, de toutes les crises de notre enseignement secondaire. Je n'y reviendrai donc pas. Mieux vaut insister sur les idées et les réformes nouvelles préconisées par M. Ch. Dupuy dans son dernier rapport.

Il estime que le mouvement d'accroissement de la population des lycées et des collèges « peut être favorisé par des mesures simples, dont chacune, prise isolément, a peu d'apparence, mais dont l'ensemble est capable d'effet ». On ne saurait mieux exprimer une idée plus juste. De ces mesures simples, M. Dupuy en indique quelques-unes qui sont excellentes, par exemple la nécessité de varier, suivant les régions, les tarifs scolaires. « Au lieu de procéder par règles générales et par grands ensembles, dit-il, il faut juger par espèces, par localités. L'uniformité, conséquence de la centralisation, est dangereuse en pareille ma-

tière. Il faut viser à la variété, pour adapter les prix aux conditions locales, qui sont elles-mêmes très diverses. » Cette diversité des conditions locales devrait rendre aussi plus facile la question des titres exigés des professeurs. Dans les classes élémentaires en particulier on devrait n'y attacher qu'une importance relative. Qui n'a connu, dans les établissements de nos petites villes de province, de ces professeurs tout juste bacheliers, quand ils l'étaient, qui n'en enseignaient pas moins admirablement? Vieillis dans le pays et dans leurs fonctions, connaissant plusieurs générations et en étant connus, ils finissaient par jouir d'une véritable réputation locale ou régionale, le plus souvent très méritée, et qui attirait les élèves dans l'établissement où ils professaient. Aujourd'hui on exige au moins la licence du moindre des professeurs. Est-ce un progrès? j'en doute. Il faudrait dans certains cas tenir, pour le choix ou le maintien des professeurs, un très grand compte du vœu des populations; n'accorder aux diplômes que l'importance qu'ils méritent; n'intervenir que pour faire planer l'autorité régulatrice de l'État au-dessus des divisions et des passions locales. Il n'y a rien de plus délicat que le professorat et, à ce point de vue, pas plus qu'à un autre, on ne saurait juger la valeur réelle d'un homme sur un parchemin. Tel qui réussira au midi, échouera fatalement au nord; celui-ci saura se faire écouter et aimer de Bretons tranquilles, rêveurs et un peu naïfs; il ne pourra parvenir à dominer l'ironie narquoise d'une classe de Francs-Comtois et pourtant les bureaux de la rue de Grenelle le feront passer avec sérénité de Lons-le-Saulnier à Quimper, en avancement ou en disgrâce, selon les cas. Ce n'est pas que je mette en doute le zèle et l'activité des employés chargés d'administrer le personnel de l'enseignement secondaire; mais ils ne peuvent pourtant connaître en particulier tous les professeurs de France et de Navarre; ils jugent sur des dossiers; de plus, cette centralisation excessive qui met entre leurs mains tout le corps enseignant des lycées et collèges les accable de besogne. Jugeant sur des documents souvent incomplets et forcés de juger vite, il n'est pas étonnant qu'il leur arrive de se tromper. Si, en ajoutant moins d'importance aux diplômes, on laissait aux villes une plus grande latitude dans le choix de leurs professeurs (1), les bureaux auraient moins d'employés, moins de besogne et ils la feraient beaucoup mieux.

(1) On ne ferait, en agissant ainsi, que reprendre la tradition de la Révolution qui faisait nommer par les autorités locales les professeurs de ces Écoles centrales dont l'œuvre ne fut pas si stérile que certains ont bien voulu le dire.

La recommandation de ne pas établir de règle générale pour les tarifs, recommandation que je voudrais voir appliquer encore à d'autres objets, n'est pas la seule des réformes très utiles et très pratiques qu'indique M. Dupuy.

La question des livres classiques a son importance et il en propose la solution la plus ingénieuse et la plus juste, en demandant à l'administration d'étudier « les moyens de faire elle-même le service des livres classiques aux externes par voie d'abonnement... moyennant une redevance qui serait de beaucoup inférieure à la dépense annuelle que l'achat de ces livres impose aux familles et qui augmente quelquefois du double les frais d'études ».

Ces réformes qu'il préconise, M. Dupuy avait déjà demandé l'an dernier que l'Université les fît connaître au public. Il revient sur cette idée dans son nouveau rapport. « Le *Journal officiel*, dit-il, devrait donner chaque année le relevé des résultats obtenus dans les concours et les examens par les élèves des lycées et des collèges, et particulièrement par les boursiers, qui sont les élèves de la nation, les valeurs sur lesquelles elle compte pour demain. » Et, joignant l'exemple au précepte, il place sous nos yeux la statistique comparative des élèves de l'Université et des établissements libres admis en 1891 aux grandes Écoles du gouvernement. Le principe n'est pas mauvais en soi, mais ne peut-il avoir des conséquences dangereuses? N'est-il pas à craindre qu'on ne développe ainsi outre mesure le côté école préparatoire, dans le sens duquel nos établissements d'instruction n'ont déjà que trop de tendances à se diriger, au détriment de ce qui est le véritable et le seul but de toute culture sérieuse, la formation de l'esprit et du caractère, de l'intelligence et du cœur?

Le meilleur moyen d'assurer à nos lycées et à nos collèges la clientèle de l'élite intellectuelle qui, malheureusement, se presse et s'étouffe aux portes de nos grandes écoles, c'est que les administrateurs et professeurs de l'Université s'intéressent autant aux succès de chaque élève en particulier, que s'y intéressent ou qu'ont l'air de s'y intéresser les administrateurs et professeurs des maisons religieuses. Comment se fait-il, en effet, que, pour certaines écoles, tandis que les élèves de l'Université attendent avec anxiété l'apparition de la liste d'admission au *Journal officiel*, les élèves de telle pension ecclésiastique bien connue de Paris soient prévenus de leur sort, même en province, par une lettre particulière de leurs maîtres, plusieurs jours avant la publication de cette même liste?

C'est un point que je demande à M. le Rapporteur la permission

de lui signaler, parmi les « moyens pratiques » dont il parle, comme je lui demande aussi la permission d'en citer encore quelques autres.

Il serait à désirer, par exemple, que l'on apportât un plus grand soin dans le choix et la surveillance du personnel domestique de nos lycées et collèges. Ce sont en général d'honnêtes gens et de braves gens ; on trouve même parmi eux quelques vieux serviteurs, dont la vie presque toute entière s'est passée à l'ombre de l'établissement dont ils font pour ainsi dire partie intégrante, et qui donnent aux élèves l'exemple excellent de ce que peut avoir de dignité la vie des humbles quand elle n'est faite que de labeur, de probité et de dévouement. Mais ce sont, il faut bien le dire, des exceptions et à côté combien en trouvons-nous qui ne sont pas étrangers à l'éloignement que montrent certaines familles pour le collège ou le lycée? Qui de nous, ayant affaire dans un établissement universitaire, n'a été frappé de leur gaucherie, souvent de leur manque complet de tenue, parfois même de leur saleté?

C'est le rôle des administrateurs de veiller à ces menus détails, beaucoup plus importants qu'on ne le croit aux yeux des familles, comme c'est aussi leur rôle de simplifier le plus possible les rapports de ces familles ou de leurs représentants avec l'administration (1), d'y apporter un esprit de complaisance et de courtoisie, un ton de bonne et même d'excellente compagnie. Leur dévouement, comme leur honnêteté sont au-dessus de tout soupçon ; je voudrais, et ici je suis encore pleinement d'accord avec M. Dupuy, qu'ils eussent soin de les montrer et de les parer le plus possible. On voit parfois des jeunes femmes, pleines de qualités solides, les cacher sous une modestie timide et un peu gauche que d'aucuns taxent de sauvagerie et de maladresse; elles n'ont jamais les succès qu'elles méritent tant qu'elles ne savent pas orner leur sérieuse valeur de l'élégance aisée qui attire et du charme qui retient. L'Université (qu'on me permette la comparaison) est un peu comme ces jeunes femmes et on ne peut que lui répéter, encore avec M. Dupuy : « N'attendez pas qu'on vous devine et tâchez de vous faire connaître. »

Je pourrais multiplier ces réflexions et signaler encore plus

(1) Je n'en citerai qu'un exemple : On sait que les internes des lycées de Paris sont autorisés depuis peu à sortir seuls sur le vu d'une autorisation de leurs parents ou de leurs correspondants. Or, cela est à peine croyable ! dans un lycée au moins de Paris, cette autorisation ne peut être accordée pour l'année entière et doit être renouvelée par lettre adressée au proviseur avant chaque sortie. Il faut être ou avoir été correspondant d'un lycéen pour apprécier l'agacement que cause cet ennui hebdomadaire ajouté à tant d'autres.

d'un autre point sur lequel l'Université peut avoir intérêt à modifier ses manières de voir et de procéder. Mais à quoi bon? Des réformes de ce genre sont œuvre de bonne volonté sans cesse en éveil, d'observation patiente, en un mot de temps. « Ce qu'il faut retenir, pour citer une dernière fois M. Dupuy, c'est que nous sommes en très bonne voie. Le mérite et le dévouement des maîtres, le choix éclairé des administrateurs, la vigilance et la sollicitude des chefs d'établissement, l'action plus directe encore et plus personnelle de l'inspection générale et des recteurs (1) nous y maintiendront. » J'ajouterai qu'ils ne nous y maintiendront qu'à la condition d'être sans cesse attentifs à mieux faire et de ne pas s'endormir.

Louis FARGES.

(1) On pourrait dire : « et surtout des recteurs. » — E. D. B.

REVUE RÉTROSPECTIVE
DES OUVRAGES DE L'ENSEIGNEMENT

DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE (1)

PAR DIDEROT

Extraits.

OBJET DE L'ÉDUCATION

Il s'agit d'un enfant. Il faut en faire un homme et il faut que cet homme soit chrétien et citoyen, magistrat, évêque, général d'armée, ministre d'État, un homme universel, s'il se peut, et parfait en tout. Point de petit plan, point de vues bornées. La jeunesse est l'âge d'apprendre, l'éducation est le noviciat de la vie, et dans la vie les états sont divers. Pourquoi ne serait-on pas préparé à servir la société dans tous les emplois? Osera-t-on décider d'avance un sujet dont les talents sont inconnus? Et comment ces talents se manifesteront-ils s'ils n'ont été essayés dans tous les genres?

ÉDUCATION PHYSIQUE

Les hommes sont trop mous parce qu'on élève trop délicatement les enfants. L'expérience devrait corriger et on s'obstine contre l'expérience. Pourquoi autrefois la noblesse était-elle plus robuste qu'aujourd'hui? Elle vivait à la campagne, dormait la nuit, chassait le jour au soleil et à la pluie, se baignait souvent et mangeait beaucoup, non à force de ragoûts qui brûlent le sang et émoussent les organes, mais de fatigue et à force d'appétit. Pourquoi les paysans sont-ils moins fluxionnaires, moins cacochymes que les habitants des villes? Ils sont mal vêtus, souvent nu-pieds, s'enferment peu, travaillent fort et digèrent bien; leur malheur n'est que d'être trop pauvres. Pourquoi dans les villes mêmes les enfants des petits sont-ils plus forts, plus adroits, plus alertes que ceux des grands? Ils se donnent plus de mouvement, ils s'exercent. Ce n'est pas de s'échauffer qui est à craindre; il faut agir et transpirer pour dissoudre les humeurs et fortifier les fibres; mais de se refroidir quand on a chaud, et l'on y peut obvier. Endurcir la peau à tous les temps; assouplir les muscles à tous les exercices, accoutumer l'estomac à tous les mets simples; voilà ce qui donnera aux enfants une

(1) *De l'Éducation publique* (sans nom d'auteur). A Amsterdam, 1763, 1 vol. in-12 de 235 pages, plus 20 pages de préface, avec cette épigraphe : *Populus sapiens, gens magna* (DEUT. 4). Et cette conclusion : « Voyez, comparez et choisissez; *Sine fictione didici, sine invidia communico et honestatem non abscondo* (SAP. 7).

santé ferme. Et c'est ce que les pères négligent et ce que les mères n'entendent point. Les études rendent l'éducation assez sédentaire; il faut les couper par des délassements actifs. Le corps ne peut être sans se mouvoir, non plus que l'âme sans penser.

ORDRE DES ÉTUDES

L'on ne peut régler que l'ordre et la distribution des études et il faut suivre non seulement l'ordre et l'importance des choses, mais aussi et encore plus la force et le progrès des facultés. D'abord voir les choses purement sensibles, d'imagination et les masses avant les détails, ensuite celles de sentiment réfléchi et de simple raison, et puis celles de combinaisons et de preuves, comme les plus malaisées; les tempérer alors même par les autres, les varier toutes par des exercices de corps qui délassent et amusent, soutiennent et fortifient; ne point se précipiter pour avancer; aller toujours au but sans s'égarer, mais en se prêtant de bonne grâce à tous les détours qui en facilitent l'approche.

PENSÉES DIVERSES

Il y a quelque langue à apprendre outre la nationale; car, tant qu'il restera établi que les chrétiens prieront Dieu dans une langue qui n'est point leur langue et que les Français se régiront par des lois qui ne sont pas leurs lois, le *latin* sera une langue nécessaire comme la prière publique et les lois...

Il n'est pas permis de n'être rien ni de se promener vaguement sur les sciences et les arts, ni quand on a choisi un état, de s'y contenter d'une indigne médiocrité. L'on doit toujours viser au parfait...

Il y a un mystère très important et très peu connu; c'est que la meilleure et même la seule bonne manière de distinguer les parties des sciences est aussi précisément la seule bonne manière de les étudier avec fruit, la seule qui s'ajuste bien avec la marche et le progrès naturel de la raison...

C'est par les faits qu'il faut commencer et c'est aussi ce que les enfants demandent.

L'arithmétique est d'un besoin journalier et continuel dans le moral autant que dans les affaires; car en cette vie où tout est mêlé de probabilités et de doutes, de projets et d'obstacles, de demi-plaisirs et de peines, tout est affaire de calcul.

La Poésie, digne dans son sublime que l'emphase l'appelle la langue des dieux, dans ses écarts, la raison l'appelle le délire des foux (*sic*).

La mémoire des enfants est un crible dont les choses échappent aussi aisément qu'elles y entrent. On n'en remplit les vides qu'à force de répéter.

La morale humaine n'est point le christianisme; mais elle ne peut le contredire; elle vient du ciel comme lui. La pratique de la morale c'est la justice, qui comprend également la piété et l'humanité, et, dans ces deux, toutes les vertus.

Le but de la morale est la vertu; celui de la physique, l'industrie.

L'éloquence : j'ose à peine la compter dans les arts moraux, parce que je n'y vois en tout qu'une imagination qui en maîtrise d'autres et un talent équivoque qui sert également le mensonge et la vérité, le vice et la vertu.

ARTS

La musique faite pour exprimer par les sons la nature et les sentiments, emprunte des mathématiques les principes de l'harmonie, et de l'imagination la mélodie des chants; c'est par leur concours qu'elle va jusqu'à l'enchantement; mais le simple exécuteur n'est qu'un agréable manœuvre (1).

La peinture, travaillant d'après l'histoire et la nature, compose ses sujets de génie et ajoute au dessein (*sic*) la séduction des couleurs; et les finesses de la perspective, fruit d'une étude longue et de talents heureux.

La sculpture, plus bornée, parce qu'elle est plus asservie à la matière, tire son plus grand mérite du choix des attitudes et des ornements dont elle enrichit l'architecture; elle s'anoblirait si, au lieu de nous retracer sans cesse les folies de la Fable, on l'employait davantage à consacrer la mémoire de nos grands hommes (2).

CONCLUSION

Les premières études sont achevées et je crois mes promesses accomplies. A présent que l'esprit s'est tâté dans tous les genres, on peut faire un choix avec espérance de succès. Que l'on s'élève aux sublimités de la théologie; que l'on s'enferme dans le labyrinthe du droit, ou que l'on se promène dans les obscurités de la médecine; que l'on marche aux périls brillants de la guerre; que l'on se jette dans le tourbillon épineux des affaires publiques, ou que l'on se cache dans les sentiers lucratifs du commerce et des arts, on ne s'y trouvera point absolument neuf. Quelqu'état que l'on embrasse, on pourra s'y livrer tout entier avec une confiance assez bien fondée, que l'on en sait sur le reste à peu près autant que la plupart de ceux mêmes qui passent pour cultivés et instruits, puisque la plupart, ayant étudié sans méthode, savent sans *méthode* et sans but, par particules détachées et toujours nageant vaguement sur les surfaces...

(1) Comparer les *Principes généraux d'acoustique*, édit. Garnier, t. IX, p. 81 et suiv.

(2) Comparer les idées exprimées par Diderot dans ses écrits sur les *Beaux-Arts*, particulièrement les *Salons*.

UNIVERSITÉS

L'expérience a démontré depuis longtemps que c'est l'éducation et les premières habitudes de voir et d'entendre qui distinguent les hommes beaucoup plus que le sang et le nom de leurs pères.

Pourquoi ne peut-on être admis aux grades de nos Universités sans avoir fait ses premières études dans ces Universités mêmes et y avoir obtenu des lettres de maître ès arts? Est-il juste d'exclure ceux qui se seraient réellement distingués ailleurs, surtout dans la partie relative à la science qu'ils embrassent? Et les Universités ne donnent-elles jamais lieu de les regarder comme des boutiques ouvertes où l'on vend des titres à qui en veut? (1)

Pourquoi n'avons-nous aucune école de droit naturel, ni de droit public? En Allemagne, où les princes ne sont rien moins que despotes et où cependant les sujets sont aussi soumis que sous les plus sévères monarchies, on enseigne partout ce double droit et l'on s'en trouve bien...

Pourquoi dans les villes commerçantes n'y a-t-il pas d'école de commerce?

Pourquoi n'y a-t-il pas dans toutes les grandes villes, non seulement des écoles de médecine, mais aussi de chirurgie, avec jardins de botanique, amphithéâtre d'anatomie, et cours réglé d'opération et de chimie? Est-il moins important au public d'avoir des chirurgiens habiles, des apothicaires sûrs que de savants médecins? D'ailleurs ces trois professions, que l'utilité ou la vanité divise avec tant de soin dans les villes, sont réunies de fait dans les campagnes (2)...

DES ÉCOLES

J'ai supposé des écoles complètes où l'on aurait à souhait tous les maîtres, je n'ai donc parlé que pour les grandes villes. Mais les petites villes, mais les bourgs et les villages sont aussi des parties de l'État. Les enfants les plus pauvres n'en sont pas moins les enfants de la patrie, c'est de là que viennent les artisans, les laboureurs, et les soldats sans lesquels il n'y a ni État ni patrie. D'ailleurs, Dieu voit avec la même complaisance la chaumière du pauvre et les lambris du riche, et la Providence suprême n'a point d'égard à nos petites distinctions de rang et de naissance dans la distribution des talents.

L'expérience a démontré depuis longtemps que c'est l'éducation et les premières habitudes de voir et d'entendre qui distinguent les hommes beaucoup plus que le sang et le nom de leurs pères. Sortons donc de l'enceinte étroite de nos murs, et étendons nos regards sur cette multitude de sujets dispersés dans les bourgs et les campagnes. Ceux qui en ont approché et qui ont une âme gémissent de voir tant d'enfants, toujours et en dépit de notre orgueil, nos compatriotes, et nos frères, si négligés, si dénués des secours auxquels ils ont droit comme les autres en raison de leurs besoins, et plus que les autres parce qu'ils ont moins de moyens. Il ne s'agit pas de les dégoûter des travaux auxquels ils se

(1) Comparer avec le *Plan d'une Université pour le gouvernement* de Russie.

(2) Comparer avec la *Lettre d'un citoyen zélé qui n'est ni chirurgien, ni médecin*; 1748 (Édition Garnier, t. IX, p. 213 et suivantes).

trouvent comme naturellement destinés, mais de les en rendre plus capables. Il convient d'augmenter le nombre des cultivateurs, plutôt que d'en diminuer le nombre. Il faut donc les former à ce qu'ils doivent être et, s'il en est qui annoncent quelque talent supérieur, il faut des ressources pour les seconder. Je demande ici la permission de faire un petit calcul.

L'on compte en France au moins dix-huit millions d'habitants, c'est environ deux millions de garçons à instruire depuis sept ans jusqu'à seize. Que l'on compte trois cents collèges fondés et en règle, grands ou petits, que l'on y suppose, l'un dans l'autre, jusqu'à cinq cents étudiants; ce sera cent cinquante mille; que l'on y ajoute, si l'on veut, trente mille enfants enseignés dans les petites écoles par les Frères ou autres également fondés, ce sera sûrement trop et l'on aura au plus cent quatre-vingt mille garçons que l'on instruit. Il reste donc un million ou huit cent vingt mille, c'est-à-dire plus des trois quarts et demi, qui sont absolument sans maîtres, ou qui n'ont que des instructions achetées, arbitraires, défectueuses et incertaines.

L'on ne sera pas étonné de ce résultat si l'on considère qu'il y a en France au moins trente-six mille paroisses, et qu'il n'y en a guère plus de mille dans les villes; qu'il y a environ trois cent villes, grandes ou petites, et qu'elles ne comprennent peut-être pas trois millions d'âmes; tout le reste est bourgs ou villages; mais l'on s'étonnera sans doute que l'éducation publique, ayant toujours passé aux yeux des sages comme une affaire d'État de premier ordre, et de la plus haute considération, nous ayons en France si peu d'enfants qui y aient part (1).

DE LA DIRECTION DES ÉCOLES

La direction des écoles appartient à la grande police de l'État. Il me paraît inexplicable qu'on l'entende autrement. Il s'agit des enfans qui sont l'espérance publique et le bien propre de la patrie; il s'agit des maîtres qui sont des hommes publics et les dépositaires du premier thresor de l'État; il s'agit de l'enseignement public qui doit tout être dirigé au bien général et à la Constitution propre de l'État; il s'agit de la structure des bâtiments publics où tout doit annoncer la magnificence simple et la sagesse attentive du gouvernement. Les écoles sont donc l'affaire de tout l'État, du moins autant que les hôpitaux, certainement plus que les marchés et les spectacles.

ÉDUCATION DES FEMMES

Ce n'est pas encore tout. En vain s'efforcera-t-on de perfectionner l'éducation des garçons, si l'on ne songe efficacement à réformer celle des filles. Tant qu'il sera dans nos mœurs que les jeunes gens entrent dans le monde dès qu'ils quittent leurs maîtres ou même avant; que les femmes se communiqueront si librement et se plairont même à les agacer; qu'il sera de bon air de leur faire la cour et de commencer sa réputation par elles; qu'elles auront un crédit dominant et que tous les premiers égards seront pour elles; que cependant elles ne sauront rien

(1) Comparer La Chalotais, édit. de 1763, pages 23 et suiv. Les conclusions sont bien différentes. Ici, comme toujours, Diderot devance son siècle. Il parle le langage non pas seulement d'un démocrate, mais d'un homme de cœur.

et ne voudront entendre parler que d'ajustements et de figures, de spectacles et de bals, de parties de promenades et d'arrangements de soupers, de petites volontés et de misérables rivalités; quelques grâces qu'elles aient d'ailleurs, quelque décence que l'on suppose dans leur conduite, il est absurde d'espérer que de jeunes gens deviennent jamais avec elles des hommes sages, appliqués, patriotes, encore moins de grands hommes dans aucun genre et surtout dans ceux qui demandent de la gravité et un extérieur respectable. Si l'on puise dans ce commerce la légèreté et la gentillesse que les étrangers nous envient, de là vient aussi la frivolité qu'ils nous reprochent. Si l'on croit y être à l'abri des mauvaises compagnies, l'expérience n'apprend que trop qu'il y a des masques trompeurs. La parure, la musique et la danse occupent à peu près la jeunesse des filles. Si l'on y ajoute un petit essai de géographie, de mythologie et d'histoire, c'est une éducation complète. Néanmoins elles n'ont nulle bonne idée de la nature, ni des sciences physiques, encore moins de la métaphysique et de la science morale; nuls grands principes, pas même de religion; à peine savent-elles écrire plus correctement que les femmes qui les servent. Il ne s'agit pour elles que de plaire à des hommes désœuvrés ou d'inspirer de la jalousie à leurs compagnes. On ne songe seulement pas qu'elles n'auraient que deux partis à prendre, ou de vivre enfermées dans un couvent, ce qui est l'antipode de leur éducation, ou de donner non pas seulement des enfans, mais des citoyens et des défenseurs à la patrie, ce dont elles sont aussi incapables que leurs épagneuls de produire des lions ou leurs serins des aigles.

Qu'à la place de cette éducation futile on les instruise à peu près comme les hommes et des mêmes choses que les hommes, selon les rangs et les états, en substituant seulement à ce qui ne convient qu'à notre sexe, les ouvrages des mains qui sont si séants aux leurs, et que souvent elles dédaignent; alors nous aurons des femmes instruites et non d'agréables perroquets; des femmes honnêtes et non de jolies marionnettes, des femmes actives et capables d'inspirer aux hommes la noble émulation des vertus et non des pagodes parées qui ne veulent que leur encens. Les jeunes gens seraient désormais plus jaloux de leur estime que de leur prétendue faveur et persuadés qu'ils ne seront accueillis qu'en se rendant louables, au lieu de renoncer à toute étude, dès qu'ils quittent leurs maîtres, comme on ne le voit que trop souvent, ils chercheraient à perfectionner leur esprit et à s'attirer par les sentiments et l'élévation de leur âme des regards dont on ne se cacherait
qui seraient glorieuses parce qu'elles seraient

· cet article tant il me semble intéressant. Mais
même trop et que plusieurs regarderont cette
icité impertinente ou tout au plus comme une
r au pays des songes. Et en effet le petit nombre
s et éclairées sont des espèces de monstres qui
ju'il n'est pas digne d'elles, que l'on ne peut
mais que l'on n'ose voir qu'à la dérobée sous
nathème, quoiqu'une figure touchante avec une
lus charmant objet de la nature. Mais pourquoi
:ette moitié de notre espèce; pourquoi mépriser

cruellement celles que nous flattons sans mesure? Pourquoi les laisser s'avilir elles-mêmes en traitant leurs âmes comme incapables de les disputer aux nôtres en se croyant moins que nous, ou en bornant tout leur mérite et leurs forces à quelques attraits passagers qui bientôt flétris ne leur laisseront qu'une triste retraite et de longs regrets? Mais si elles s'obstinent à vouloir que la frivolité et la vanité soient leur unique partage, ne souffrons pas que des hommes faits pour penser ne soient que des automates. Élevons-nous courageusement au-dessus des routines aveugles et des mauvais préjugés, et par de sages efforts osons aspirer à ce qu'il y a de plus parfait.

Nous avons cru devoir reproduire ce morceau qui a déjà été publié, il y a quelques années, à cette même rubrique (Revue rétrospective). Il peut être intéressant de rapprocher ces belles pages sur l'éducation des femmes, d'un passage extrait du *Neveu de Rameau* qui a trait au même objet, et qui a été écrit à la même époque. Diderot s'occupait alors de l'éducation de sa jeune fille. On remarquera que dans l'un comme dans l'autre écrit, Diderot soutient la même thèse, à savoir qu'il faut donner à peu de choses près aux femmes la même éducation qu'aux hommes; c'est la contre-partie des idées de Rousseau. Notons aussi en passant que Diderot a pu être tenté d'écrire un traité sur l'*Éducation publique*, après l'*Émile*, qui est une sorte de Code de l'Éducation privée.

Extrait du *Neveu de Rameau*.

Vous donnez des maîtres à votre fille?

MOI.

Pas encore, c'est sa mère qui se mêle de son éducation, car il faut avoir la paix chez soi...

LUI.

La paix chez soi? Morbleu! On ne l'a que quand on est le serviteur ou le maître, et c'est le maître qu'il faut être... J'ai eu une femme... Dieu veuille avoir son âme, mais quand lui arrivait quelquefois de se rebéquer je m'élevais sur mes ergots, je déployais mon tonnerre, je disais comme Dieu « que la lumière se fasse » et la lumière était faite. Aussi, en quatre années de temps nous n'avons pas eu dix fois un mot plus haut que l'autre. Quel âge à votre enfant?

MOI.

Cela ne fait rien à l'affaire.

LUI.

Quel âge à votre enfant?

MOI.

Et que diable laissez là, mon enfant et son âge, et revenons aux maîtres qu'elle aura.

LUI.

Pardieu! je ne sache rien de si têtu qu'un philosophe. En vous suppliant très humblement, ne pourrait-on savoir de Monsieur le philosophe quel âge, à peu près, peut avoir Mademoiselle sa fille?

MOI.

Supposez-lui huit ans !

LUI.

Huit ans, il y a quatre ans que cela devrait avoir les doigts sur les touches.

MOI.

Mais peut-être ne me soucie-je pas trop de faire entrer dans le plan de son éducation une étude qui occupe si longtemps et qui sert si peu.

LUI.

Et que lui apprendrez-vous donc, s'il vous plaît ?

MOI.

A raisonner juste, si je puis ; chose si peu commune parmi les hommes et plus rare encore parmi les femmes.

LUI.

Eh ! laissez-la déraisonner tant qu'elle voudra, pourvu qu'elle soit jolie, amusante et coquette.

MOI.

Puisque la nature a été assez ingrate envers elle pour lui donner une organisation délicate avec une âme sensible et l'exposer aux mêmes peines de la vie que si elle avait une organisation forte et un cœur de bronze, je lui apprendrai, si je puis, à les supporter avec courage.

LUI.

Eh ! laissez-la pleurer, souffrir, minauder, avoir les nerfs agacés comme les autres, pourvu qu'elle soit jolie, amusante et coquette. Quoi ! point de danse !

MOI.

Pas plus qu'il n'en faut pour faire une révérence, avoir un maintien décent, se bien présenter et savoir marcher.

LUI.

Point de chant !

MOI.

Pas plus qu'il n'en faut pour bien prononcer !

LUI.

Point de musique !

MOI.

S'il y avait un bon maître d'harmonie, je la lui confierais volontiers deux heures par jour pendant un an ou deux, pas davantage.

LUI.

Et à la place des choses essentielles que vous supprimez ?

MOI.

Je mets de la grammaire, de la fable, de l'histoire, de la géographie, un peu de dessin, et beaucoup de morale !...

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

MONTPELLIER

Travaux des Facultés en 1890-91. — Le discours de rentrée prononcé par l'honorable recteur, M. Gérard, retrace les faits saillants de l'histoire universitaire de Montpellier durant l'année écoulée. « Les fêtes du Centenaire, dit-il, ont renoué entre notre Université et les Universités du monde entier des liens qui faisaient autrefois, qui feront encore plus dans l'avenir, nous l'espérons, l'unité de la république des lettres et de la science. » M. le recteur rappelle la part prise par les délégués des professeurs et des étudiants de Montpellier aux fêtes de Lausanne, à celles de Prague, à l'inauguration de la nouvelle Faculté de médecine de Toulouse. Il se plaît à signaler les noms des divers bienfaiteurs des institutions d'enseignement supérieur de la cité montpelliéraine : d'abord la veuve de l'éminent professeur Bouisson qui met à la disposition de la Faculté de médecine cinq prix annuels de 1000 francs; puis le Comité de protection des étudiants étrangers, qui attire et retient à Montpellier de nombreux hôtes venus de la Bulgarie, de la Russie, de la Suède, de l'Écosse; enfin la Société des amis de l'Université, qui compte parmi ses membres les représentants les plus éminents des départements et des villes du ressort, et même des étrangers attirés par la renommée universitaire de Montpellier. Tous ces bienfaiteurs contribuent à donner sa couleur propre au groupe universitaire qu'ils soutiennent de leur bourse et de leur sympathie; aussi doit-on concevoir l'espérance légitime de voir bientôt Montpellier doté d'une Université régionale.

Conseil général des Facultés. — Le rapport du Conseil fait connaître le nombre total des étudiants de Montpellier, pendant l'année scolaire écoulée : ce nombre s'est élevé à 1200 (droit, 324 ; médecine, 479; sciences, 73; lettres, 115; pharmacie, 219). Au nombre des améliorations sollicitées par les Facultés et appuyées par le Conseil il faut signaler : 1° pour la médecine, le rétablissement de la chaire de pathologie externe, la création d'un second emploi de chef de clinique chirurgicale, le maintien à la Faculté de médecine des chaires de physique, de chimie et d'histoire naturelle médicales; 2° pour les lettres, la transformation du cours de philologie romane en une chaire magistrale, le dédoublement de la chaire d'histoire, la création de deux conférences, l'une de grammaire, l'autre de géographie; 3° pour la pharmacie, la transformation en chaire magistrale du cours de matière médicale, et le complément au chiffre prévu par les règlements du corps des agrégés.

A ces vœux particuliers, le Conseil ajoute le renouvellement du vœu général qui a pour objet le vote de la loi sur les Universités.

Statistique particulière des Facultés. — I. Droit. La Faculté de droit a compté 324 élèves, au lieu de 278 l'année précédente : c'est le chiffre le plus élevé qu'elle ait jamais eu à enregistrer. De ces étudiants, 210 ont pris des inscriptions et passé des examens, 72 ont pris des inscriptions sans subir d'examens, 42 ont passé des examens sans prendre d'inscriptions. Ils se répartissent, d'après les années d'études, de la manière suivante : capacité, 38; 1re année, 127; 2e année, 80; 3e année, 59; doctorat, 20. Il a été pris 1,001 inscriptions, ainsi réparties : capacité, 91; 1re année, 415; 2e année, 280; 3e année, 175; doctorat, 40. — *Examens.* Il a été subi 519 épreuves, suivies de 381 admissions, soit 73,5 p. 100. Voici le détail de ces examens : *capacité*, examinés, 20; admis, 16; 1er *de baccalauréat*, 1re partie : 124 candidats, 77 reçus; 2e partie, 116 candidats, 82 admis; 2e *de baccalauréat*, 1re partie, 83 candidats, 67 reçus; 2e partie, 75 candidats, 53 reçus; — *Licence*, 1re partie, 44 candidats, 39 reçus; 2e partie, 44 candidats, 37 reçus; — *Doctorat*, 1er examen, 6 candidats, 4 admis; 2e examen, 4 candidats, 3 admis 3e examen, 3 candidats, tous admis. Toutes ces épreuves ont été jugées au moyen de 1572 boules, ainsi réparties : boules blanches, 157; — blanches-rouges, 195; — rouges, 609; — rouges-noires, 449; — noires, 162.

La Faculté de droit est heureuse de constater le niveau élevé des examens et aussi le niveau élevé des épreuves de ses meilleurs élèves.

Travaux des professeurs. — 8 professeurs de la Faculté ont fait paraître, durant l'année scolaire, 16 publications d'importance diverse.

II. Médecine. — Après avoir payé un juste tribut d'éloges à feu M. le doyen Castan, l'honorable rapporteur des travaux de la Faculté signale les succès obtenus à l'école de santé militaire de Lyon par les candidats de Montpellier : 19 se sont présentés au concours d'admission, 17 ont été admissibles et 8 définitivement reçus, dont un avec le no 1 et un autre avec le no 9. Dans un autre ordre d'idées, la Faculté de médecine se félicite de la distinction dont a été l'objet un de ses membres, M. le professeur Kiener, nommé directeur du service de santé du XVIe corps d'armée.

Étudiants. — Le nombre des étudiants ayant accompli au moins un acte de scolarité s'est élevé à 479, chiffre supérieur de 9 unités au total de l'année précédente. *Examens et inscriptions.* Il a été passé 983 examens de médecine au lieu de 896 l'année précédente; ce chiffre se décompose ainsi : *Doctorat*, 797 examens (contre 682 l'an dernier) ; *officiat* (fin d'études) 6, (contre 0), (fin d'année) 3 (contre 6): *sages-femmes*, 1re classe, 168 (contre 199), 2e classe, 9, comme l'année dernière. Il a été délivré 59 diplômes de docteur.

Le total des inscriptions est de 1258, au lieu de 1254 en 1889-90. Cette augmentation, faible en apparence, est considérable en réalité. Tout d'abord, l'augmentation est nulle, négative même, sur les inscriptions d'officiat, et porte par conséquent tout entière sur celles de doctorat. Si l'on tient compte d'autre part de la disparition des élèves de médecine maritime, désormais fixés à Bordeaux, on verra que les inscriptions des élèves réguliers de la Faculté sont en progrès de 80 sur l'exercice précédent. Voici le détail des inscriptions : 1° *Doctorat*, 1,209, savoir : inscriptions ordinaires, 877, extraordinaires, 88, prises par les élèves marins, 244; 2° *officiat*, 1258.

Travaux des professeurs. — 18 professeurs ou agrégés de la Faculté de médecine ont publié 97 travaux.

III. Sciences. — L'événement le plus important de l'histoire de cette Faculté durant l'année 1890-91 est la translation au Palais universitaire de tous ses enseignements, sauf la botanique et la chimie. La première avait été transférée l'an dernier au jardin botanique; la seconde a été installée dans des laboratoires neufs, avoisinant l'École supérieure de pharmacie. Les laboratoires similaires de cette école et de celle de médecine ont été rapprochés de ceux de la Faculté des sciences, les collections réunies, et il s'est constitué ainsi de véritables instituts, à qui il ne manque pour fonctionner pleinement qu'une administration et un budget strictement réglés : cette réglementation est l'objet des vœux les plus vifs de la Faculté des sciences. Celle-ci souhaite encore de voir opérer le transfert des collections, toujours reléguées, par suite de la lenteur des formalités administratives, dans des bâtiments vieillis et délabrés.

Étudiants. — Le nombre des élèves de la Faculté des sciences s'est élevé à 73, (dont un Écossais, un Suisse et 2 Grecs), ainsi répartis : 1° *Licence,* mathématique, 20, physique, 17, naturelle, 7; 2° étudiants en médecine, 9; en pharmacie, 6; 3° étudiants d'origines diverses régulièrement inscrits, 2; 4° candidats à l'agrégation, de mathématiques, 5; de physique, 5; des sciences naturelles, 2. Parmi ces étudiants, on compte 13 boursiers, (9 de licence, 4 d'agrégation) et 18 répétiteurs.

Les élèves ou anciens élèves de la Faculté ont obtenu les succès suivants à l'agrégation des sciences naturelles : deux ont été admissibles, un définitivement reçu. D'autre part, un préparateur de zoologie de la Faculté a conquis le grade de docteur à la Sorbonne.

Examens. — *Licence :* 45 candidats, 11 admis, dont 4 pour les mathématiques, 6 pour la physique, 1 pour les sciences naturelles. Proportion des admissions, 24 p. 100. *Baccalauréat :* 1° *complet,* 292 candidats, 121 reçus, soit 41 p. 100; 2° *restreint,* 81 candidats, 42 reçus, soit 51 p. 100. Enfin les professeurs de la Faculté ont fait passer 430 examens scientifiques à la 2e partie du baccalauréat ès lettres. L'ensemble des examens auxquels ont participé les professeurs des sciences s'élève au nombre de 860. Ajoutons qu'un professeur de la Faculté a été appelé à faire partie du jury d'agrégation des sciences naturelles.

Station zoologique de Cette. — Le directeur de cette station a été autorisé par l'État à entrer en prossession des terrains qui lui sont affectés; de plus, une somme de 40,000 francs, fournie moitié par l'État, moitié par des souscriptions privées, permettra d'achever prochainement l'œuvre entreprise.

Travaux des professeurs. — 12 professeurs, maîtres de conférences et préparateurs ont fait paraître 35 travaux.

IV. Lettres. — *Enseignement.* La Faculté des lettres a vu avec satisfaction rétablir, conformément à ses vœux, la conférence d'archéologie. Elle a perdu un de ses professeurs, M. Maurice Croiset, appelé à l'École normale supérieure comme maître de conférences, après quinze années de séjour à Montpellier. M. Croiset, en quittant la Faculté lui a fait don de la bibliothèque importante de feu M. le professeur Germain et d'un grand nombre d'ouvrages se rapportant à l'histoire locale.

Étudiants. — 115 élèves réguliers ont suivi les cours de la Faculté, savoir : 1° *étudiants de licence*, 78, dont 10 boursiers, 15 répétiteurs, 16 étudiants inscrits dans d'autres Facultés, 27 étudiants libres, 10 étudiants non-résidents. Ces 78 aspirants à la licence se répartissent ainsi : lettres, 25 candidats; philosophie, 6; langues vivantes, 8; histoire, 5; les autres sont des étudiants libres ou correspondants. 2° *candidats aux agrégations :* 37, ainsi répartis : philosophie, 3; lettres, 13; grammaire, 16; histoire, 3; langues vivantes, 2. On a compté, en outre, 50 auditeurs réguliers du cours fait par M. le professeur Dauriac sur la science de l'éducation.

Concours et examens. — 1. *Agrégation.* 4 élèves de Montpellier ont été admissibles, un pour la philosophie, les trois autres pour la grammaire. Le candidat à l'agrégation de philosophie, qui est de nationalité russe, a été définitivement admis, avec le n° 2. 2. *Licence.* 29 candidats se sont présentés, 13 ont été admis, dont 10 à la licence ès lettres, 1 à celle de philosophie, 1 à celle d'histoire, 1 à celle des langues vivantes. 3 *Baccalauréat.* 2ᵉ partie, 430 candidats, 213 admis; 1ʳᵉ partie (ancien régime), 257 candidats, 121 admis; 1ʳᵉ partie (nouveau régime), 330 candidats, 112 admis. Total des candidats, 1,017; des admis, 446; moyenne générale, 43 p. 100. Il faut noter que la moyenne des réceptions pour l'examen de rhétorique (nouveau régime) n'est que de 34 p. 100.

Deux *cours libres* ont été professés pendant le semestre d'hiver, l'un par M. l'abbé Henry, docteur en théologie, sur Tertullien; l'autre par M. de Lapouge, docteur en droit, sur l'Histoire primitive des peuples sémitiques.

La Faculté a reçu de deux donateurs, dont un anonyme, plusieurs moulages fort importants.

Travaux des professeurs. — 15 professeurs ont fait paraître 61 publications.

V. École supérieure de pharmacie. — Le nombre des élèves ayant pris au moins une inscription s'est élevé à 103; il a été pris un total de 382 inscriptions; enfin l'école a fait passer 309 examens, et délivré 27 diplômes. — 7 membres du corps enseignant ont publié, durant l'année scolaire, 21 travaux.

NANCY

Travaux des Facultés en 1890-1891. — Situation générale; vœux du conseil des Facultés. — Les Facultés de Nancy ont groupé cette année 681 étudiants, au lieu de 689 l'année précédente, savoir : droit, 202 ; médecine, 170; sciences, 122 ; lettres, 115 ; pharmacie, 72. La Faculté de médecine a compté 24 élèves de plus qu'en 1889-90, et cela est bien remarquable ; car elle a perdu, dans la même période, tout le contingent de ses étudiants militaires, aujourd'hui concentrés à l'École de Lyon.

Les élèves ou anciens élèves de Nancy ont remporté, dans les examens et concours, de notables succès. Le premier agrégé des Facultés de droit au concours de 1891 est un ancien étudiant Nancéen ; 14 élèves en médecine ont été admissibles, 5 reçus à l'École de santé militaire ; 2 étudiants de la Faculté des sciences ont conquis le titre d'agrégés de physique ; un autre a été admissible à l'agrégation de mathématiques;

enfin 13 élèves de la Faculté des lettres ont été admissibles et 5 finalement reçus aux diverses agrégations (grammaire, 2; histoire, 2; allemand, 1). La Faculté des lettres a eu l'occasion de décerner à un élève étranger, originaire de Schaffhouse, le diplôme de fin d'études récemment institué pour les étudiants libres.

Le conseil général des Facultés a appuyé les vœux suivants : 1° en faveur de l'accélération des formalités requises pour la fondation d'un institut anatomique et de la construction prochaine de cet institut; 2° en faveur de l'envoi à la Faculté de médecine de Nancy d'élèves boursiers; 3° vœu de la Faculté des sciences en faveur de la création d'une 3e chaire de mécanique; 4° et 5° vœux tendant à améliorer la situation des étudiants au point de vue de l'exemption d'une partie du service militaire (Notons que ces vœux viennent de recevoir satisfaction); 6° vœu en faveur de la création d'une licence ès sciences appliquées, qui pourrait être décernée aux élèves méritants de l'École industrielle de Nancy; 7° la Faculté des lettres renouvelle le vœu de voir créer une conférence de langue anglaise, une autre de philosophie et pédagogie; 8° l'école de pharmacie demande à être autorisée à conférer le diplôme de 2e classe aux candidats qui se proposent d'exercer dans d'autres départements de la région que celui de Meurthe-et-Moselle.

Statistique particulière des Facultés. — I. Droit. — La Faculté a compté 202 élèves, dont la moitié appartient à la ville de Nancy et au département de Meurthe-et-Moselle; 4 sont étrangers, 15 originaires de nos anciennes provinces. *Inscriptions.* — Il a été pris 530 inscriptions, ainsi réparties : capacité, 80; 1re année, 182; 2e année, 138; 3e année, 94; doctorat, 36. 71 élèves se sont fait inscrire aux conférences facultatives dirigées par les agrégés.

Examens. — 247 épreuves ont été subies, suivies de 206 admissions, soit 83,40 p. 100; il a été conféré 75 grades, savoir : bacheliers, 30; licenciés, 26; docteurs, 5; certificats de capacité, 14.

Publications des professeurs. — 9 membres de la Faculté de droit ont fait paraître 27 articles, études, ou volumes divers.

II. Médecine. — Le nombre des élèves inscrits à la Faculté a été de 170, dont 153 candidats au doctorat, 10 à l'officiat, et 7 auditeurs bénévoles suivant les travaux pratiques. Parmi les candidats au doctorat, 130 étaient en cours d'inscriptions et 23 en cours d'examens; la première catégorie se subdivise ainsi : 1re année, 52; 2e année, 22; 3e année, 31; 4e année, 25. Les 10 candidats à l'officiat se partagent comme suit : 1re année, 5; 3e année, 1; 4e année, 3; enfin un en cours d'examens.

Inscriptions. — Il a été pris à la Faculté de médecine 412 inscriptions, dont 388 pour le doctorat, 24 pour l'officiat.

Examens. — La Faculté a fait passer 153 examens pour le doctorat, 10 pour l'officiat et 28 examens de sages-femmes. Elle a reçu 11 docteurs, 1 officier de santé, 10 sages-femmes de 1re classe et 8 de 2e classe.

Publications des professeurs, agrégés et chefs des travaux. — 26 membres de la Faculté de médecine ont fait paraître 142 travaux.

III. Sciences. — La Faculté a été honorée dans la personne d'un de ses professeurs, M. Haller, nommé, à quelques jours de distance, membre correspondant de l'Académie des Sciences et membre correspondant de l'Académie de Médecine.

Étudiants. — La Faculté a compté 122 élèves, ainsi répartis : 1° *Boursiers de l'État*, 19, savoir : agrégation des mathématiques, 2 ; de physique, 3 ; licence ès sciences mathématiques, 5 ; licence physique, 4 ; licence naturelle, 2 ; boursiers d'études, 3 ; 2° *préparateurs :* licence physique, 1 ; 3° *répétiteurs*, 20, savoir : agrégation de l'enseignement spécial, 1 ; licence mathématique, 12 ; licence physique, 7 ; 4° *élèves libres*, 38, savoir : agrégation de mathématiques, 2 ; de physique, 1 ; licence mathématique, 9 ; physique, 6 ; naturelle, 7 ; chimie industrielle, 13 ; 5° *élèves des cours de chimie agricole*, 44.

Suivant les divers ordres d'enseignement, ces 122 étudiants se groupent ainsi : mathématiques, 31 ; physique, 22 ; sciences naturelles, 9 ; chimie industrielle, 16 ; chimie agricole, 44.

Examens. — 1°. *Licence.* — 41 candidats se sont présentés aux diverses licences ; 20 ont été reçus, dont 10 pour les mathématiques, 4 pour la physique, 6 pour les sciences naturelles.

2°. *Baccalauréat.* — Le total des candidats a été de 358, dont 310 pour le baccalauréat complet et 48 pour le restreint. Le nombre des réceptions a été de 142 pour le premier groupe, soit 45,8 p. 100 ; de 29 pour le second, soit 60 p. 100.

Travaux des professeurs. — 58 publications diverses ont été données par 15 membres de la Faculté.

IV. Lettres. — Outre les conférences fermées, réservées aux candidats à la licence et à l'agrégation, la Faculté a fait quatre cours publics, suivis par un nombreux auditoire.

Étudiants. — 115 élèves ont été inscrits ; en voici le détail : 1° *Boursiers de l'État :* agrégation d'histoire, 2 ; de grammaire, 3 ; des langues vivantes, 5 ; licence littéraire, 2 ; d'histoire, 4 ; de philosophie, 1 ; des langues vivantes, 4 ; total des boursiers, 21 ; — 2° *répétiteurs :* agrégation de grammaire, 1 ; licence littéraire, 10 ; licence d'histoire, 1 ; de philosophie, 2 ; total des répétiteurs, 10 ; — 3° *Maîtres des collèges du ressort :* agrégation de philosophie, 3 ; d'histoire, 3 ; de grammaire, 16 ; licence littéraire, 2 ; total, 24 : — 4° *Étudiants libres :* agrégation de philosophie, 2 ; d'histoire, 2 ; de grammaire, 2 ; des langues vivantes, 4 ; licence littéraire, 13 ; d'histoire, 1 ; de philosophie, 2 ; des langues vivantes, 3 ; total, 29 étudiants libres ; — 5° *Étudiants n'aspirant à aucun grade*, 31.

Examens. — 1° *Licence.* 21 candidats se sont présentés, 11 ont été admis. 2° *Baccalauréat :* 1re partie, 244 candidats, 173 reçus ; 2e partie, 217 candidats, 166 reçus.

Un professeur de la Faculté des lettres, M Diehl, a obtenu un des prix Montyon pour son livre intitulé : *Excursions archéologiques en Grèce.*

Travaux des professeurs. — 11 membres de la Faculté ont fait paraître 27 publications.

V. École supérieure de pharmacie. — *Étudiants.* — 72 élèves ont été inscrits : ils se subdivisent comme suit : 1re classe, 33 ; 2e classe, 24 ; étudiants rayés ou ajournés, 15.

Inscriptions. — 46 étudiants ont pris des inscriptions nouvelles, savoir : 1re année, 16 ; 2e année, 15 ; 3e année, 15 ; d'autre part, il y a eu 106 inscriptions trimestrielles pour le diplôme de 1re classe et 61 pour celui de 2e classe.

Examens. — 1° *validation de stage.* — 20 candidats, dont 14 pour la 1re

et 6 pour la 2e classe; reçus respectivement, 12 et 5. 2° *examens semestriels de fin d'année et définitifs.* — Il a été passé 46 examens semestriels et de fin d'année, dont 27 pour la 1re classe et 19 pour la 2e; réceptions, respectivement, 23 et 17; en plus, 30 examens définitifs, dont 20 pour la 1re classe et 10 pour la 2e; réceptions, 20 et 6. Il a été conféré 7 diplômes, 4 de 1re classe et 3 de 2e classe.

Dons et legs. — L'école de pharmacie a reçu quatre dons ou legs, consistant en appareils, instruments, produits chimiques et collections d'insectes ou de plantes; entre autres une superbe collection offerte par M. Adrien Dollfus de Paris, le savant directeur de la *Feuille des jeunes naturalistes.*

Travaux des professeurs. — 7 membres de l'école ont fait paraître 25 publications.

ALLEMAGNE

Statistique résumée du corps enseignant universitaire en 1891. — Le tableau qu'on va lire résume les nombres relatifs: 1° aux professeurs ordinaires, extraordinaires, honoraires, chargés de cours et suppléants ; 2° aux privat-docenten, qui se trouvaient en exercice dans toutes les Facultés de toutes les Universités allemandes à la fin de la dernière année scolaire ; 3° la proportion p. 100 des deux catégories de maîtres l'une par rapport à l'autre :

FACULTÉS.	PROFESSEURS ordinaires extr., honor., etc.	Privat-docenten.	PROPORTION P. 100 1° Des prof.;	2° Des priv.-doc.
Théologie	193	28	87,33	12,67
Droit.	177	38	82,33	17,67
Économie politique.	15	5	75	25
Médecine.	394	232	62,94	37,06
Philosophie.	838	339	7,12	28,8
TOTAL.	1 617	642	71,58	28,42
	2 259 prof. et priv.-doc.			

Ce tableau est extrait, comme plusieurs autres antérieurement publiés, des remarquables figures statistiques du Dr Kukula.

Classification hiérarchique des recteurs et professeurs des Écoles techniques supérieures et des Académies forestières de Prusse. — Une ordonnance administrative vient d'apporter quelques modifications au classement hiérarchique du corps enseignant des Écoles techniques allemandes, qui se trouve désormais jouir de préséances plus élevées.

Jusqu'ici figuraient seuls dans la catégorie des conseillers de 2e classe les recteurs des Universités, le président et le directeur de l'Académie des beaux-arts. Désormais, le recteur des Écoles techniques de Berlin sera joint aux hauts titulaires ci-dessus énumérés. Les recteurs des Écoles techniques de Hanovre et d'Aix-la-Chapelle gardent le rang de conseillers de 3e classe. Les professeurs titulaires des Écoles techniques, assimilés précédemment aux professeurs extraordinaires des Universités, et rangés, comme ceux-ci, dans la 5e classe des conseillers, pas-

sent à la 4e classe, par assimilation aux professeurs ordinaires des Universités ; enfin les membres du corps enseignant technique, ayant droit au titre de professeur, sans être cependant investis des fonctions de professeurs ordinaires, sont placés dans la 5e classe. Les recteurs, professeurs, maîtres de toute catégorie des Universités et des Écoles techniques qui, à raison de distinctions à eux personnellement conférées, ou des fonctions qu'ils remplissent en dehors de l'enseignement, possèdent un rang hiérarchique supérieur, gardent ce rang.

Sont placés dans la catégorie des conseillers de 3e classe les recteurs des Écoles supérieures vétérinaires et d'économie rurale de Berlin, pour la durée de leur rectorat. Appartiendront à la catégorie des conseillers de 4e classe, dans la proportion des deux tiers de leur effectif, et dans la limite des propositions de leurs chefs hiérarchiques, les titulaires de chaires magistrales des Écoles d'économie rurale de Poppelsdorf, des Académies forestières d'Eberswalde et de Münden, des Écoles vétérinaires de Berlin et de Hanovre. Les maîtres des Écoles supérieures ci-dessus dénommées, qui ne sont point pourvus de chaires magistrales, sont assimilés aux conseillers de 5e classe. Les dispositions relatives au rang personnel acquis en dehors de l'enseignement s'appliquent également aux maîtres dont on vient de parler.

Dépenses de l'État prussien par tête d'étudiant d'Université d'après le budget de 1892-93. — Le total des dépenses s'élève à 7 225 933 marks. En voici la répartition :

UNIVERSITÉS.	TOTAL DES DÉPENSES, y compris le revenu propre à l'Université et la subvention de l'État.	SUBVENTION de l'État.	NOMBRE DES étudiants.	DÉPENSES PAR TÊTE.	
				1° Sur le total des revenus.	2° Sur la subvention d'État.
	marks.	marks.		marks.	marks.
Königsberg.	947 892	804 803	717	1 322	1 122
Berlin.. . .	2 512 490	2 101 000	4 611	545	456
Greifswald .	724 317	288 354	834	869	346
Breslau.. .	1 044 083	911 350	1 342	778	679
Halle. . . .	1 267 025	675 108	1 483	854	455
Kiel	762 067	570 387	605	1 260	943
Göttingen..	1 121 702	391 972	831	1 350	472
Marburg. .	793 675	595 632	952	833	626
Bonn. . . .	1 100 549	887 327	1 386	794	640

LES ÉCOLES SUPÉRIEURES TECHNIQUES D'ALLEMAGNE. — STATISTIQUE DU DERNIER SEMESTRE D'HIVER

Brunswick. — Le total des élèves de l'École supérieure technique de Brunswick a été de 237, dont 131 immatriculés, et 106 non immatriculés : ces derniers, soumis à une instruction spécialement pratique, ne peuvent être inscrits régulièrement aux cours que les travaux de laboratoire et d'atelier ne leur permettent pas de suivre assidûment. On comptait, en outre, 47 auditeurs bénévoles. Les élèves des deux catégories précitées sont répartis comme suit, d'après la nature de l'enseignement qu'ils reçoivent : *Section d'architecture*, 13 étud. imm., 12 non imm.; *Section des ingénieurs* : 29 étud. imm., 7 non imm.; *Section de construction des machines* : 31 imm., 65 non imm.; *Section de chimie :* 24 imm., 22 non imm.; *pharmacie*, 29, tous immatriculés; *Sciences et arts en général* : 5 imm., 47 auditeurs libres. D'après la nationalité, les étudiants réguliers se subdivisent en 120 originaires de la province de Brunswick, 116 autres Allemands, 3 Russes, 3 Brésiliens; — l'Angleterre, la Hollande, la Norwège, la Suisse et le Mexique sont représentés chacun par un étudiant.

Corps enseignant : 27 professeurs, 8 maîtres de langues, d'art, de droit et d'économie rurale, 6 maîtres adjoints, 3 préparateurs. Total, 44 maîtres.

Clausthal. — *Académie forestière :* 130 étudiants inscrits, dont 80 Prussiens, 14 autres Allemands, 13 Anglais, 23 autres étrangers.

Darmstadt. — *École technique :* 406 étudiants, ainsi répartis : *architecture*, 48; *ingénieurs*, 50; *construction des machines*, 80; *chimie*, 38; *mathématiques*, 25; *électriciens*, 165.

Corps enseignant : 24 professeurs, 30 chargés de cours, 1 assistant.

Dresde. — 1. *École technique* : 241 étudiants réguliers, 28 auditeurs libres, 120 étudiants de passage. On compte parmi ces étudiants 136 Saxons, 48 autres Allemands et 85 étrangers. Répartition par sections des étudiants réguliers : architecture, 33; ingénieurs, 50; mécanique, 79; chimie, 74; sciences en général, 5.

Corps enseignant : 34 prof. ord., 6 prof. extr., 3 chargés de cours, 4 priv. doc., 15 assistants. Total, 62 maîtres.

2. *École supérieure vétérinaire :* 103 étudiants réguliers, 10 de passage. Le corps enseignant se compose du président de la commission d'examen des vétérinaires, assisté de 3 membres ordinaires et 2 membres extraordinaires de la commission, de 5 maîtres chargés de cours spéciaux, de 3 maîtres des cours accessoires, d'un suppléant et de 5 assistants, dont un prosecteur : au total, 20 maîtres.

Eberswalde : *Académie forestière :* 89 étudiants, dont 13 étrangers, savoir, 2 originaires des Indes Orientales et 11 Russes. 49 étudiants sont Prussiens, 27 viennent d'autres pays allemands. Le corps enseignant comprend, outre le directeur, 11 maîtres et 9 assistants.

Freiberg. — L'académie forestière de cette ville a compté cet hiver 162 élèves, dont 18 étudiants de passage; l'enseignement est donné par le directeur, 12 maîtres ordinaires, 6 extraord., 3 assistants.

Hanovre. — 1. *École technique :* 376 étudiants réguliers, 213 étudiants de passage. Répartition : architectes, 105; ingénieurs, 185; ingé-

nieurs-machinistes, 147; chimistes et électriciens, 147; inscrits pour les cours de sciences en général, 33. De ces étudiants, 425 sont Prussiens, 104 issus d'autres pays allemands, 60 étrangers. En outre, 160 auditeurs, hommes et femmes, suivent des leçons sur les monuments de l'ancienne Rome.

2. *École supérieure vétérinaire :* 205 étudiants immatriculés, 15 de passage.

Corps enseignant : 7 prof. ord., 4 prof. extr., 2 répétiteurs, 3 assistants.

Hohenheim. — *Académie d'économie rurale :* 95 étudiants, 10 prof. ord., 9 maîtres adjoints.

Munich. — *École technique supérieure :* 1,007 élèves, dont 642 étudiants réguliers, 170 de passage et 195 auditeurs libres. La section des sciences générales compte 182 élèves, celle des ingénieurs 207, celle d'architecture 153, celle des ingénieurs-mécaniciens 311, celle des chimistes 120; celle d'économie rurale 34. D'après la nationalité, les étudiants sont répartis de la façon suivante : Bavière, 571 ; autres pays allemands, 248; étrangers, 188. Ces derniers comprennent : Autrichiens, 46; Russes, 45; Roumains, 5; Serbes, 11; Bulgares, 6; Turcs, 8; Grecs, 10; Italiens, 14; Suisses, 24. La France, la Hollande, le Danemark sont représentés chacun par un étudiant; enfin on compte 2 Anglais, 4 Suédois ou Norvégiens, 9 Américains du Nord et 1 du Sud. Parmi les 170 étudiants de passage on remarque 61 étudiants de l'Université, 49 élèves de l'école vétérinaire, 3 employés d'administrations, 9 officiers, 15 personnes appartenant aux professions industrielles, 1 médecin, 6 chimistes, 7 pharmaciens, 7 maîtres ou aspirants aux fonctions de l'enseignement, 4 artistes, 1 commerçant, 4 propriétaires ruraux, et 2 auditeurs sans profession.

Corps enseignant : Section des sciences générales, 10 prof. ord., 1 prof. extr., 8 priv.-doc.; section des ingénieurs : 5 prof. ord., 2 priv.-doc.; section d'architecture, 5 prof. ord.; section de chimie, 3 prof. ord., 2 prof. extr., 1 priv.-doc.; section d'économie rurale, 5 prof. ord., 1 prof. extr. Enfin, 26 assistants, et 11 maîtres appartenant à d'autres établissements : au total, 80 maîtres de tout ordre.

Stuttgart. — *École technique supérieure :* 358 étudiants réguliers, ainsi répartis : 91 architectes, 65 ingénieurs-constructeurs, 104 ingénieurs-mécaniciens, 63 chimistes, 35 mathématiciens ou élèves des cours de sciences générales; il y a en outre 290 auditeurs libres.

Corps enseignant : 38 maîtres principaux, 39 assistants ou priv.-doc.; en tout, 77.

Tharandt. — *Académie forestière :* 62 étudiants, dont 42 non Saxons; 23 de ces derniers ne sont pas des Allemands. Le corps enseignant comprend, outre le directeur, 8 professeurs, 1 maître de droit, 5 assistants.

ANGLETERRE

Cambridge. — L'École normale (Day training College) pour les maîtres élémentaires, établie par décision du Conseil d'éducation à titre d'annexe à l'Université, a fonctionné pour la première fois cette année avec trois élèves.

La réunion des membres de l'Université, saisie d'une proposition relative à la formation d'une ligue pour maintenir le grec comme langue obligatoire pour l'entrée des hautes études, a repoussé cette motion à une majorité considérable.

Londres. — *Examens.* — Dans la dernière session d'hiver, 400 candidats se sont présentés à l'examen du baccalauréat ès lettres (B. A.) ; 239 ont conquis le grade.

Il y avait 83 femmes parmi les candidats ; de ce nombre 63 ont réussi.

La proportion des femmes reçues est donc de 76 p. 100, contre 59,7 p. 100 hommes ; mais l'étude de la liste des admis permet de constater que presque toutes les femmes ont fait des études complètes dans de bons collèges, tandis que la moitié à peine des hommes ont joui de cet avantage ; la mention « private study », qui accompagne les noms de 50 p. 100 des candidats indique qu'ils ont dû poursuivre leur préparation en dehors des heures de leurs occupations, par un effort individuel et persévérant.

A l'examen du baccalauréat ès sciences, 154 candidats ont subi l'épreuve ; 74, soit 48 p. 100, ont réussi : dans ces nombres sont comprises 24 femmes, dont 14 ont obtenu le diplôme (58,3 p. 100).

Pays de Galles. — Il existe en ce moment un fort courant d'opinion tendant à la création d'une Université Galloise autonome, que l'on désire établir non seulement pour conférer des grades, mais pour donner des cours. Le mouvement est provoqué et soutenu par la Section de Liverpool de la Socité nationale pour l'établissement d'une Université galloise ; il semble avoir chance d'aboutir. Le pays de Galles est, du reste, dès aujourd'hui moins déshérité, au point de vue des études, qu'il y a trente ans. En ce temps-là, Oxford et Cambridge étaient les seuls centres où un jeune Gallois pût espérer de faire des études universitaires. Outre la dépense d'un tel déplacement, une difficulté grave naissait du fait que ces deux Universités étaient fermées à tout étudiant qui n'appartenait pas à l'Église anglicane. Il existe aujourd'hui trois collèges universitaires dans le pays, et l'on peut y préparer les examens supérieurs. Toutefois, suivant l'observation ingénieuse de M. Osborne Morgan, « ces collèges ressemblent à un système planétaire dépourvu d'un soleil qui en assure la gravitation ».

Oxford. — Le Conseil de l'Université a repoussé une pétition signée par 104 licenciés résidents et demandant l'établissement d'une école, ou, comme nous dirions, d'un Institut de langue et littérature anglaise. Ce vote rétrograde, qui tend à exclure du programme universitaire l'étude de la langue nationale, a été fort mal accueilli ; il est considéré comme constituant un excès de pouvoir de la part du Conseil.

Coût de la pension et des études dans les principaux collèges secondaires de l'Angleterre. — L'Annuaire des Écoles publiques (Public School Year Book) nous apporte des détails curieux sur le prix de revient de l'instruction secondaire en Angleterre. La statistique de l'Annuaire est muette sur tous les établissements dont le prix d'écolage varie entre 0 et 400 francs. Voici les sommes correspondant aux principales écoles (y compris les droits d'immatriculation et les dépenses supplémentaires obligatoires) : Harrow, de 3430 francs à 4475 ; Eton, 4400 ; Wellington College, 2750 ; Rugby, 3000 ; Winchester, 2800 ; Clifton, de 2125 à 3150 ; Charterhouse, 2750 ; Uppingham, Malverne, même

somme; Marlborough, de 2000 à 2625; Cheltenham, 1825 à 2275; Haileybury, de 1500 à 2000.

ÉCOSSE

Les commissaires de l'Université écossaise ont décidé de faire tomber les derniers obstacles qui arrêtaient les femmes dans la conquête des grades universitaires. Ils ont établi que le Conseil de chaque Université serait fondé à admettre les femmes aux épreuves conférant les diplômes des lettres, des sciences et de la médecine. Après entente avec le Sénat universitaire, le même Conseil pourvoira à la préparation des candidats-femmes, soit en les admettant à suivre les cours ouverts aux autres étudiants, soit en instituant des cours séparés à l'usage des femmes. Il paraît que les difficultés viendront, pour l'application de ces excellentes décisions, non des autorités universitaires ni du corps enseignant, mais de MM. les étudiants, qui, jusqu'à présent, ont témoigné d'une répugnance discourtoise pour le voisinage des femmes. Cette attitude est d'autant plus étrange que la plupart de ces jeunes gens ont fait leurs études élémentaires d'après le système de la co-éducation, dans les écoles paroissiales.

IRLANDE

Dublin. — Trinity-College, de l'Université de Dublin, a décidé de ne conférer aucun diplôme, *honoris causa*, à l'occasion du centenaire universitaire, pour ne pas diminuer la haute considération dont ses grades jouissent dans l'opinion. Cette résolution sensée, quoique sévère, a été inspirée par la proposition un peu fantaisiste présentée aux autorités du collège de décerner en bloc le grade de bachelier ès arts à tous les membres du clergé protestant d'Irlande non gradués.

L'*Université royale d'Irlande* vient d'appeler, par une distinction sans précédent, deux dames à faire partie de ses jurys d'examen : ce sont miss M. Story, M. A. et miss Kerr Johnston, M. A., toutes deux lectrices à Alexandra College, Dublin. La première est nommée examinatrice-adjointe pour la langue française, la seconde pour la physique.

COLONIE ANGLAISE

Universités australasiennes. — Sauf l'Australie Occidentale, chaque colonie possède son Université propre. Les quatre Universités Australiennes, Sydney, Melbourne, Adélaide et Tasmanie, dont la plus ancienne a 42 ans d'âge, comptent 140 professeurs ou lecteurs et plus de 2000 étudiants. Sydney seule dépense annuellement 15000 liv. sterl. pour l'instruction publique. Dans toutes les Universités, l'enseignement est non-confessionnel, et ouvert aux femmes comme aux hommes.

MONTÉNÉGRO

État de l'instruction publique. — La principauté de Monténégro ne possédait, avant 1851, aucune école; elle compte aujourd'hui 75 écoles élémentaires, un collège ou école normale, et une école supérieure de jeunes filles. Ce dernier établissement remplit en même temps l'office d'école normale : la part faite à l'économie domestique dans son enseignement est considérable. C'est dans cette école, ouverte aux jeunes filles de toutes les classes, dont les deux tiers sont même admises gra-

tuitement, que les filles du prince de Monténégro ont fait toutes leurs études. La durée de l'éducation y est de six années. L'instruction est obligatoire dans la Principauté; les écoles de tout degré sont gratuites pour les familles qui ne peuvent payer la rétribution scolaire. Un visiteur éclairé des écoles de ce petit pays affirme que la plupart, même dans les villages, peuvent soutenir la comparaison avec les meilleurs établissements des pays les plus cultivés.

SUISSE

LES UNIVERSITÉS SUISSES PENDANT LE DERNIER SEMESTRE D'HIVER.

Bâle. — *Étudiants :* 401 étudiants immatriculés, 61 auditeurs libres. Répartition : théologie, 106; droit, 38; médecine, 141; philosophie, 116. 75 étudiants sont originaires d'autres pays que la Suisse.

Corps enseignant : Théologie, 7 prof. ord., 2 prof. extr., 2 priv.-doc.; droit, 6 prof. ord., 3 prof. extr.; médecine, 13 prof. ord., 3 prof. extr., 9 priv.-doc.; philosophie, 9 prof. ord., 9 prof. extr., 5 priv.-doc.; Faculté des sciences mathématiques et naturelles, 6 prof. ord., 4 prof. extr., 4 priv.-doc., 1 lecteur. Au total, 83 maîtres de tout ordre.

Berne. — *Étudiants :* 534 étudiants immatriculés, dont 79 femmes, et 92 auditeurs libres, dont 64 femmes. Répartition : théologie protestante, 40, plus un auditeur libre; théologie vieille-catholique, 6; droit 125, dont 1 femme, et 5 auditeurs libres; médecine, 249, dont 62 femmes; plus un auditeur libre; philosophie, 114, dont 16 femmes, plus 85 auditeurs libres, dont 64 femmes; école vétérinaire, 58.

Corps enseignant : Théologie protestante, 5 prof. ord. (dont 1 honoraire), 2 prof. extr.; théologie vieille-catholique, 4 prof. ord., 1 prof. extr.; droit, 9 prof. ord., 1 prof. extr., 3 priv.-doc.; médecine, 13 prof. ord. (dont 1 honoraire), 2 prof. extr., 18 priv.-doc.; philosophie : 1° section philologique, 8 prof. ord., 4 prof. extr., 18 priv.-doc.; 2° section mathématique, 8 prof. ord., 4 prof. extr., 10 priv.-doc. Total, 110 maîtres de tout ordre.

Genève. — *Étudiants :* 536 étudiants immatriculés, 200 auditeurs libres. Répartition : théologie, 39; droit, 86; médecine, 223; sciences, 141; lettres, 47. 86 de ces étudiants seulement sont Génevois; les autres se répartissent comme suit d'après leur nationalité : Bulgares, 98; Russes, 66; Polonais, 27; Arméniens, 13; Grecs, 8; Serbes, 7; Roumains, 6; Turcs, 3; Allemands, 44; Français, 32; Italiens, 21; Autrichiens, 5; Hongrois, 1; Belge, 1; Hollandais, 1; Américains du Nord, 9; Brésiliens, 5; Américains du Sud, 4. Il y a 86 étudiantes régulièrement inscrites, savoir : 79 originaires de l'Europe orientale, 4 originaires d'autres pays de l'Europe, 2 Américaines, et une seule Génevoise. D'après la nature de leurs études, les étudiantes se répartissent ainsi : médecine, 56 (toutes Russes), histoire naturelle et mathématiques, 21; langues et littérature, 9.

Parmi les 200 auditeurs libres, dont la majorité appartient au sexe féminin, 12 suivent des cours de droit, 7 des cours de médecine, 117 des cours d'histoire, de littérature ou d'art.

Le total des étudiants de Genève, dans le dernier semestre d'hiver, a été notablement plus élevé que de coutume, et ne semble nullement avoir été modifié par l'érection de l'Académie de Lausanne en Université.

Zurich. — 1. *Université.* — *Étudiants* : 534; auditeurs libres, 162. Répartition : théologie, 45 (2 étrangers); droit, 66 (12 étrangers, 3 femmes); médecine, 202, (48 étrangers, 43 femmes); philosophie, 163 (72 étrangers, 21 femmes).

Corps enseignant : théologie, 6 prof. ord., 2 prof. extr., 2 priv-doc.; droit, 8 prof. ord., 3 prof. extr.; médecine, 9 prof. ord., 3 prof. extr., 20 priv. doc.; philosophie : section philologique, 10 prof. ord., 6 prof. extr., 13 priv.-doc,; section des sciences, 8 prof. ord., 2 prof. extr., 11 priv.-doc. Au total, 103 maîtres de tout ordre.

2. *Polytechnicum.* — L'École polytechnique fédérale de Zurich a été fréquentée, pendant l'année scolaire 1891-92, par 701 étudiants, qui se subdivisent entre les différents cours de la manière suivante : *École d'architecture*, 1er cours : 13 étudiants; 2e cours, 15; 3e cours, 13; 4e cours, 4; total, 44. *École des ingénieurs* : 1er cours, 65, 2e cours, 39; 3e cours, 39; 4e cours, 31; ensemble, 174. *École technique et mécanique*: 1er cours, 81; 2e cours, 62; 3e cours, 46; 4e cours, 42; en tout, 231. *École technique et chimique* : 1° *section technique :* 1er cours, 44; 2e cours, 46; 3e cours, 55; ensemble, 145; 2° *section pharmaceutique :* 1er cours, 7; 2e cours, 13; total, 20. *École des forêts et d'agriculture :* 51 étudiants. *École des ingénieurs agricoles*, 3; *mathématiques :* 23 étudiants; *sciences naturelles*, 11.

346 étudiants du Polytechnicum, soit près de la moitié de l'effectif, appartiennent à la nationalité suisse. Les sections des sciences mathématiques, des sciences chimiques et des sciences naturelles comptent chacune une femme parmi leurs élèves. Le total des étudiants dépasse de 25 unités celui de l'année précédente.

Le corps enseignant comprend 63 professeurs et 43 privat-docenten ou professeurs adjoints.

JAPON

État de l'instruction publique. — La constitution de l'instruction publique sur le modèle des institutions européennes remonte à l'année de la révolution japonaise de 1880. Il a été publié depuis, par les soins de l'autorité officielle, une série de 17 rapports rédigés en langue anglaise, dont le dernier a paru en 1891 dans l'Annuaire de l'Université japonaise, également écrit en anglais. Le titre de ce rapport, qui forme un gros volume est : « Esquisse de l'éducation moderne au Japon. »

Le premier soin du gouvernement japonais avait été, comme on sait, d'envoyer en Europe et aux États-Unis des boursiers d'études; la moyenne annuelle de ces jeunes gens, qui fut de 300 durant les dix premières années de l'institution, est graduellement tombée à 21. L'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre, la France et la Belgique sont les États européens où la plupart des boursiers furent envoyés. Beaucoup d'entre eux, rentrés dans leur pays natal, ont embrassé la carrière de l'enseignement. On remarque aujourd'hui, dans le catalogue des professeurs d'Université du Japon, un maître ès arts d'Oxford, des docteurs en philosophie de Berlin ou des universités nord-américaines, des licenciés de Paris; il y a, en outre, 21 professeurs européens en fonction, 8 Allemands, 8 Anglais et 4 Français.

L'Université du Japon comprend les cinq *collèges* ou Facultés de législation, médecine, lettres et sciences, et le collège des ingénieurs :

il existe en outre une section supérieure, dénommée spécialement Université, où sont admis seuls les meilleurs étudiants des diverses Facultés. On les y forme, par des travaux et recherches que dirigent les professeurs, « aux arts et sciences requis pour les besoins de l'État, et à la poursuite d'investigations personnelles dans ces arts et sciences ». Autrement dit, la section supérieure est un ensemble d'instituts ou de séminaires.

Il n'y a point, au Japon, de Faculté de théologie. L'instruction publique, à tous les degrés, est subventionnée par l'État et étroitement soumise au contrôle ministériel. Les sommes provenant des droits d'inscription sont capitalisées en vue de constituer la dotation de l'Université; des bourses d'études sont instituées soit par le gouvernement, soit par des associations industrielles, agricoles ou commerciales, pour préparer des fonctionnaires ou des employés instruits. Un assez grand nombre de particuliers ont constitué des subventions pour l'avancement de certaines branches particulières de la science. Enfin, il existe des cours spéciaux de science militaire, de constructions navales et de pédagogie.

Tous les bâtiments universitaires sont concentrés dans un vaste terrain, à proximité de Tokio, et sont peu éloignés du jardin botanique, des hôpitaux, de l'Observatoire et autres établissements annexes. La bibliothèque universitaire compte 180,000 volumes.

En 1880 fut créée une Académie formée de 50 membres qui se réunissent tous les mois dans un édifice spécial. Le but assigné à cette compagnie est de discuter toutes les questions propres à faire progresser les arts et les sciences, et plus spécialement les sujets qui touchent à l'éducation.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, il y a quelques ombres au tableau, du moins à en croire M. le Dr Emile Hausknecht, qui a professé pendant trois ans la pédagogie à l'Université de Tokio. Ce savant a pu constater à la fois le mauvais esprit et l'indiscipline des lycéens japonais et l'extrême inexpérience des maîtres indigènes. Il a dressé, en conséquence, un plan d'études adopté dans son entier par un établissement d'enseignement secondaire de Yamgusi, et partiellement par quatre autres écoles.

Voici les lignes générales de ce plan. Tout d'abord, création d'un lycée modèle, où ne seraient admis à enseigner que des maîtres ayant suivi à l'Université un cours triennal, dont la moitié serait consacrée à la pédagogie. Quant au programme des études, il embrasse huit années, porte principalement sur l'histoire et la littérature de la Chine et du Japon, sans négliger pourtant les matières relatives aux sciences occidentales, et se termine par l'étude de l'histoire d'Orient. Il ne doit y avoir de bifurcation ou de spécialisation que dans la dernière année des études : c'est là que se placera l'histoire des fondateurs des grandes religions. Seulement il est à craindre que ce couronnement de l'édifice scolaire ne soit pas goûté des Japonais, qui ont grand'peine à comprendre l'importance attachée par les éducateurs européens aux questions religieuses.

L'enseignement primaire est donné, au Japon, dans 26,000 écoles, réparties en 10,000 districts scolaires. Il y a 3,252 directeurs, 25,000 maîtres et 37,000 élèves-maîtres. La population scolaire est d'environ

7 millions d'enfants, dont à peine la moitié reçoit l'instruction primaire. Les écoles se divisent en écoles moyennes (49, avec 602 maîtres et 10,441 élèves), Kindergarten (90), et écoles normales (70). On a formé un « Musée d'éducation », possédant 25,619 objets qui se rapportent à l'enseignement primaire; des cours de lecture y sont annexés, ainsi qu'une agence chargée d'acquérir à l'étranger le matériel scolaire et scientifique.

Le choix des textes à mettre entre les mains des écoliers est une des grandes préoccupations du ministère japonais. Parmi ces textes, les uns ont été préparés par les écoles normales, les autres par un bureau spécial d'acquisition et de collection : la liste officielle n'a pas été revisée moins de onze fois; les livres présentés par les éditeurs peuvent être approuvés pour cinq ans, et doivent être soumis ensuite à un nouvel examen. Si un ouvrage mérite une approbation spéciale, il en est donné officiellement acte à l'éditeur qui reçoit parfois une prime en argent.

Quant aux matières enseignées, elles sont toutes calquées sur le système européen, à l'exception de la langue et de la littérature de la Chine et du Japon.

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

LES OBSÈQUES D'ERNEST RENAN

Nous nous proposons de rendre hommage, dans une étude spéciale, au grand écrivain que la France vient de perdre ; mais nous donnons dès aujourd'hui, avec le récit sommaire de ses obsèques, qui ont été, on le sait, purement civiles, des extraits assez étendus des principaux discours qui ont été prononcés devant son cercueil.

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 7 octobre à dix heures, dans la cour d'honneur du Collège de France. Elles ont été célébrées par les soins de l'État et aux frais du Trésor, conformément au décret promulgué, le matin, au *Journal officiel* et ainsi conçu :

Le président de la République française,

Sur le rapport du président du conseil, ministre de l'intérieur, du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et du ministre des finances,

Décrète :

Article 1er. Les funérailles de M. Ernest Renan, administrateur du Collège de France, membre de l'Académie francaise et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, seront célébrées par les soins de l'État et aux frais du Trésor public.

Art. 2. Le président du conseil, ministre de l'intérieur, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par un second décret rendu en conseil d'État, il est ouvert au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, sur l'exercice 1892, un crédit extraordinaire de 10000 francs pour les frais de funérailles de M. Ernest Renan.

Le présent décret sera soumis à la ratification des Chambres dans la première quinzaine de leur plus prochaine réunion.

C'est vers neuf heures que les troupes commandées pour rendre les honneurs à l'illustre défunt sont venues prendre leurs positions. Elles étaient composées de deux bataillons du 103e et du 46e de ligne avec musique et drapeau, d'un escadron de dragons, de deux sections d'artillerie, d'une compagnie de gardes républicains à pied et de quarante cavaliers de la garde républicaine. Ces troupes étaient massées dans la rue des Écoles et la rue Thénard, située vis à vis de la porte d'entrée principale du Collège de France. Elles étaient placées sous le commandement du général Chambert, du 3e corps d'armée.

Vers dix heures moins un quart arrivent, escortées sur leurs flancs de dragons armés de lances, les voitures amenant les premières délé-

gations de la Cour de cassation, de la Cour d'appel, des référendaires au sceau. Elles traversent le grand portique du Collège, entièrement tendu de draperies noires, et dont le sommet est couvert d'un immense velum en tulle semé d'étoiles d'argent. Sur le fronton du portail flotte un drapeau cravaté de crêpe.

Sous le grand cintre qui forme la carcasse de la chambre mortuaire est dressé le catafalque. Il se compose d'un sarcophage de forme antique, élevé sur des gradins et placé sous un dais soutenu par quatre colonnes de style corinthien. Un velum semé de larmes d'argent part du haut du monument funèbre qu'il traverse en biais. Aux angles du sarcophage sont placées des couronnes et des palmes vertes.

Le catafalque est entouré de quatre lampadaires alternant avec un nombre égal de torchères, d'où jaillit une flamme verte qui vient se marier aux feux étincelants des nombreux cierges brûlant dans huit grands lampadaires.

Le monument entier est couvert de palmes vertes et de feuillage; à sa base sont déposées les nombreuses couronnes offertes par les amis du défunt. Parmi elles, celles qui ont été envoyées par le journal *Le Temps*, le *Journal des Débats*, les volontaires de 1870-71, la Société asiatique dont Ernest Renan était le président, les Polonais, les Celtisants, le Conseil municipal de Paris, l'Association des études grecques, la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, etc.

Citons encore les couronnes offertes par les professeurs et les attachés du laboratoire du Collège de France, par le Muséum, etc.

Au milieu de la cour du Collège de France se tient la musique de la garde républicaine, dont les uniformes brillants font un contraste saisissant avec l'appareil de deuil qui les entoure.

Peu à peu arrivent les invités qui vont prendre leur place respective dans chacune des deux galeries élevées sur les facades latérales du bâtiment du Collège de France. Les parois en sont drapées de tenture noire, et de distance en distance sont placés de grands lampadaires à trente bougies.

M. d'Ormesson, directeur du protocole, en grand uniforme, reçoit les invités sur le seuil du portique du Collège de France, et c'est lui qui indique à chacun d'eux la place qu'il doit occuper.

A gauche du monument funèbre, sur des chaises recouvertes de housses noires, bordées de galons, vont prendre place, successivement, le général Borius, représentant le président de la République, M. Le Royer, président du Sénat, et M. Floquet, président de la Chambre des députés.

Ils occupent le premier rang des chaises. Derrière eux se trouvent les ministres : MM. Loubet, de Freycinet, Ribot, Burdeau, Bourgeois, Rouvier, Viette, Ricard, et quelques représentants du corps diplomatique.

Sous cette même galerie se tiennent les sénateurs, les députés, le général Saussier, gouverneur de Paris; le général Février, grand chancelier de la Légion d'honneur; le général Billot, inspecteur général de l'armée; les membres du Conseil d'État, de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, de la Cour d'appel; les directeurs et les chefs de cabinet des différents ministères, les délégations du Conseil municipal et du Conseil général, les maires et adjoints de Paris, les membres du tri-

bunal de 1re instance, du tribunal et de la chambre de commerce, le corps des ponts et chaussées, les représentants du Conservatoire des arts et métiers, les délégations des avocats près la cour d'appel, des référendaires au sceau, de la chambre des notaires, des avoués près la cour d'appel, etc.

Dans la galerie de droite sont les professeurs du Collège de France, les membres du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, les délégations de l'Institut, du conseil supérieur de l'instruction publique, du corps académique, de l'Académie de médecine, de l'École des chartes, du Muséum, de l'École normale supérieure, de l'Observatoire de Paris, tous en grand uniforme, de même que les représentants de l'état-major du ministre de la guerre, de l'état-major général de l'armée, des comités de la guerre, de l'état-major du ministre de la marine, parmi lesquels l'amiral Gervais.

Les membres des comités inspecteurs généraux de la marine, ceux de l'état-major du gouverneur de Paris.

Puis les députations de l'armée et celle de l'Association générale des étudiants.

Dans le vestibule « du dessous de l'horloge » se tiennent les membres de la famille Renan. C'est son fils, M. Ary Renan, et M. Psichari, son gendre, qui conduisent le deuil.

Mme Renan et sa fille sont là également, assises à côté de Mme Berthelot.

A l'extérieur des grilles, sur la place du Collège de France, se trouvent ceux des invités qui ne font pas partie du cortège officiel et plusieurs délégations, entre autres celle du Grand-Orient de France, qui a apporté une couronne en forme de triangle et composée d'immortelles rouges et jaunes.

Elle est ornée d'un ruban sur lequel on lit : « A Ernest Renan, le Grand-Orient de France. »

Un certain nombre d'étudiants sont rangés autour d'une immense couronne composée de roses rouges et thé et traversée par des palmes d'or, sur laquelle figure cette inscription : « Les étudiants de Paris à Ernest Renan. »

Derrière cette couronne, qui est posée sur un brancard, est un groupe d'étudiants dont chacun porte une sorte de bannière, faite de palmes et de lauriers reliés par des banderoles.

Chaque bannière porte en lettres d'or la désignation des différentes Facultés, de médecine, de droit, des sciences, des lettres, l'École des beaux-arts et l'École supérieure de pharmacie.

On remarque aussi la délégation envoyée par le journal l'*Intransigeant*, conduite par M. Vaughan. Elle accompagne une immense couronne en immortelles roses, que portent sur un brancard douze garçons de bureau du journal.

A dix heures précises, la musique de la garde républicaine exécute la marche funèbre de *Jeanne d'Arc*, par Lenepveu. Au milieu du recueillement de l'assistance, M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, monte à la tribune placée vis-à-vis du catafalque et prononce au nom du gouvernement, le discours suivant :

MESSIEURS,

Il ne m'appartient pas de retracer ici la vie d'Ernest Renan, ni de juger son

œuvre et son génie. Je dois laisser cette tâche, faite pour tenter les plus grands, à ceux qui furent les compagnons de ses travaux. Je veux seulement, après avoir offert à sa noble veuve le témoignage de notre profonde sympathie, dire en quelques mots pourquoi il a paru au gouvernement de la République que sa mémoire ne pouvait être trop solennellement honorée.

Messieurs, la mort de Renan est un deuil pour les lettres françaises, pour la science et pour la pensée humaine.

La langue française a perdu en lui un de ses maitres. « On ne la trouve pauvre, disait-il, cette vieille et admirable langue, que quand on ne la sait pas. » Nul ne l'a connue mieux que lui, et mieux aimée. Elle lui a été reconnaissante et lui a donné d'écrire des œuvres qui vivront autant qu'elle-même...

Messieurs, cette grande œuvre domine les dernières années de notre siècle. Par une sorte d'évocation toute-puissante, Renan a ressuscité devant nos yeux l'âme religieuse des premiers âges de l'Église, comme Michelet avait fait revivre l'âme historique de la vieille France. Les traits de cette image sont-ils définitifs? Le temps n'est pas venu de l'affirmer. Mais nous savons qu'il y a dans ce monument d'indestructibles parties : l'œuvre s'impose à l'admiration par la profondeur de la science, la liberté de l'examen et la magie de l'expression.

Elle s'impose aussi, et non moins fortement, par son unité. Les sept volumes de l'*Histoire des Origines*, et avec eux les pages plus récentes du *Peuple d'Israël*, sont d'un même souffle, d'une invariable direction. On a parlé, — c'était presque une mode, des indécisions de l'esprit de Renan. Peut-on accuser d'incertitude celui qui a mené, d'un seul sillon, ce labeur de vingt-six années? Certes, il s'est complu, dans certains de ses écrits, « à varier, comme il le dit, les points de vue et à écouter les bruits qui viennent de tous les côtés de l'horizon »; mais est-il besoin de rappeler à ceux qui vraiment ont lu ses livres qu'il faisait rigoureusement la part du doute et qu'il ne l'a jamais laissé pénétrer là où l'affirmation paraissait possible à son honnêteté? Il avait à un égal degré le sentiment des limites de la connaissance et la passion de la tolérance. Nul ne rechercha et ne défendit avec plus de fermeté des solutions précises dans le domaine des vérités scientifiques. Au delà, c'était pour lui l'hypothèse, et la souplesse de sa pensée se prêtait sans effort aux mille apparences des choses; la joie de son vaste esprit était « de réfléchir en soi une portion de plus en plus grande de ce qui est »; mais il ne se reconnaissait plus le droit d'affirmer et de conclure. Il voulait rester un témoin attentif et clairvoyant et se refusait à devenir un juge. L'ironie dont il enveloppait son témoignage n'était point l'ironie desséchante du scepticisme : c'était le conseil de prudence donné par l'esprit de doute à l'esprit d'affirmation, c'était le scrupule très délicat de la raison éprise d'idéal mais résolue à la vérité. Sous la verdure merveilleuse incessamment mouvante aux souffles divers de l'infini, le roc breton se dresse et n'a jamais tremblé.

Ses ennemis se sont cependant demandé si, dans le domaine des vérités morales, un esprit de cette puissance n'avait pas un devoir particulier? Oui, messieurs, le génie est responsable envers son temps. Je ne crois pas que Renan l'ait jamais oublié. Le vin qu'il a versé à notre siècle est un vin subtil et fort, et quelques-uns s'en sont enivrés. Laissez passer les années et comptez sur ses qualités généreuses. La morale de Renan est, en somme, une morale d'activité, de courage et de bonté : « Allez, dit-il aux jeunes gens, allez de l'avant avec courage; allez, allez; ne perdez jamais le goût de la vie. Croyez à une loi suprême de raison et d'amour qui embrasse le monde et l'explique. Croyez au bien; le bien est aussi réel que le mal, et seul il fonde quelque chose; le mal est stérile. » Messieurs, celui-là peut être écouté avec confiance qui prêche la volonté de vivre et d'agir, le devoir de la tolérance, la tendance à la perfection intellectuelle et la loi de vérité et d'amour.

Et celui-là doit être salué avec respect, s'il a su, comme Renan, faire de sa vie entière un exemple de ses idées. L'unité de son œuvre est égalée par l'unité de son existence. On a demandé où était la certitude de sa doctrine : elle est

dans sa belle vie, que, pour obéir à sa conscience, il a deux fois brisée. A vingt-trois ans, le jour où il sentit la raison triompher en lui de la foi, il avait quitté Saint-Sulpice, sa chère maison, et l'avenir assuré; plus tard, avec la même résolution, il abandonna le Collège de France, qui semblait la demeur nécessaire de son esprit, plutôt que d'incliner son enseignement devant une au torité extérieure. Malgré les lourdes charges de famille, dans l'incertitude du lendemain, il se remit à son travail solitaire, sans hésitation, sans b ruit, avec toute sa souriante sérénité.

Messieurs, le voici mort, mort fidèle à lui-même, dans ce Collège de France qu'il appelait « une institution laïque et indépendante... un établissement dont la loi fondamentale est la liberté »,

Il a été l'un des plus puissants ouvriers de la révolution philosophique qui fera du XIXe siècle une des grandes époques de l'histoire des idées.

Dans cette crise il a réuni les qualités les plus diverses : la science profonde, la haute moralité et le don de créer la beauté. Il a eu, suivant son mot à l'Académie, « l'amour de la vérité, le génie qui la trouve et l'art savant qui la fait valoir ». De là l'extraordinaire éclat et l'influence de son œuvre : il a certainement changé quelque chose dans l'état de conscience de l'humanité.

Messieurs, vous vous rappelez tous les admirables paroles que Renan prononçait, à Tréguier, il y a quelques années, en songeant à l'heure où nous sommes : « Ce que j'ai toujours eu, c'est l'amour de la vérité. Je veux qu'on mette sur ma tombe : *Veritatem dilexi*. Oui, j'ai aimé la vérité, je l'ai cherchée, je l'ai suivie où elle m'a appelé sans regarder aux durs sacrifices qu'elle m'imposait. J'ai déchiré les liens les plus chers pour lui obéir. Je suis sûr d'avoir bien fait. » Messieurs, c'est parce qu'il a aimé la vérité de cet amour sans partage et sans faiblesse que nous l'honorons aujourd'hui.

« La vie de l'homme est courte, mais la mémoire des hommes est éternelle. C'est dans cette mémoire qu'on vit réellement. » La vie qu'il appelait la vie véritable commence aujourd'hui pour Renan. Puisse-t-il demain la vivre glorieusement, à quelques pas d'ici, au sommet de la montagne de la science, dans ce temple où la République veut que dorment côte à côte, entourés de la même reconnaissance, ceux qui ont défendu l'indépendance de la patrie française et ceux qui ont servi la liberté de l'esprit humain.

Après le ministre, c'est M. Gaston Boissier qui prend la parole au nom de l'Académie Française.

DISCOURS DE M. GASTON BOISSIER

MESSIEURS,

Celui auquel nous rendons les derniers devoirs fut un génie puissant et complexe. Il réunissait des qualités qui ne semblent pas toujours s'accorder ensemble. C'était à la fois un philologue et un artiste, un théologien, un poète, un historien, un philosophe, et partout au premier rang. Les corps savants auxquels il appartenait parleront de ces aptitudes diverses. Il est naturel que l'Académie française regrette surtout en lui le grand écrivain; c'est donc à l'écrivain que je dois, en son nom, rendre hommage.

Il a consacré un livre merveilleux, le plus beau peut-être qu'il ait écrit, à nous raconter sa jeunesse. Nous savons dans quel milieu il a grandi, à quelle école son talent s'est formé. Dans une petite ville de Bretagne, loin du monde et du bruit, puis à Paris, dans des sanctuaires bien fermés, parmi des hommes graves, gens d'une autre époque, conservateurs pieux des anciennes traditions, il a fréquenté d'abord les écrivains de l'antiquité et de notre XVIIe siècle; ensuite il s'est livré à l'étude de la Bible, et, pour la mieux goûter, il a voulu la lire dans sa langue. Il avait vingt-deux ans, son esprit s'était mûri à cette discipline austère, quand, par une brèche entr'ouverte, les idées modernes péné-

trèrent dans cette âme qui, jusque-là, s'était nourrie du passé. Elle en fut tout imprégnée en un moment. Il est facile d'imaginer à quel point l'initiation fut rapide quand on se souvient qu'en 1849 il avait achevé d'écrire l'*Avenir de la science*, qui le contient tout entier. Cependant le choc ne fut pas assez fort pour tout renverser. De cette éducation isolée et particulière il lui resta beaucoup; il ne put jamais se faire entièrement à ce monde où il était entré si tard et déjà formé. De là viennent chez lui ces contrastes et ces mélanges qui nous déconcertent d'abord, puis nous enchantent. Son septicisme, quand il doute, est toujours teinté d'un peu de foi; un certain respect tempère ses plus grandes violences; on sent qu'il y a deux hommes qui vivent en lui, l'homme ancien et lhomme nouveau, et qu'ils se contredisent sans se combattre. C'est par là surtout qu'il ne ressemble à aucun autre; c'est ce qui fait, je crois, une partie de l'originalité de son œuvre.

L'autre lui est venue des études scientifiques qui avaient occupé sa jeunesse. Ce n'est pas la coutume que les artistes et les poètes débutent par être des philologues; quand on s'est une fois jeté dans les recherches ardues de l'érudition, on n'en sort pas aisément. M. Renan a passé sans effort de l'érudition à la littérature, ou plutôt, il les a toujours mêlées ensemble. Ce bagage énorme de connaissances minutieuses, qu'il avait amassé, n'a jamais embarrassé sa marche. C'est une merveille de voir comme il en porte légèrement le fardeau. Il leur doit cette abondance d'aperçus nouveaux, les perspectives ouvertes de tous les côtés, qui semblent agrandir les sujets qu'il traite, ce flot de comparaison et d'images qui colorent son style, et qui font par moment de ce grand prosateur presque un poète.

Il était donc parfaitement préparé, armé de toutes pièces, quand il commença d'écrire. Aussi fut-il, dès ses premiers essais, un écrivain remarquable et remarqué. Mais s'il plaisait aux autres, il ne se contentait pas lui-même; à ce fond qui lui venait des études de sa jeunesse il voulut toujours ajouter; comme tous les esprits vigoureux, il sentait le besoin de se renouveler sans cesse. Avec les sujets nouveaux qu'il abordait son talent semblait se rajeunir. L'histoire qu'il entreprit bientôt d'écrire lui fournit l'occasion de joindre à ces exposés de doctrines où il excellait des récits, des paysages, des portraits, et ce savant, ce polémiste, se trouva être du premier coup un peintre incomparable. Il ne lui a pas suffi de nous laisser, sur les *Origines du christianisme* et l'*Histoire d'Israël*, deux belles œuvres qui dureront autant que notre littérature ; arrivé à la maturité du talent, à la plénitude de la gloire, il a tenté une évolution nouvelle et hardie : il lui a plu de se livrer à tous les caprices de sa pensée et de mettre à son imagination la bride sur le cou. Révolté de ces conventions hypocrites qui imposent à l'homme grave un sérieux continu, il s'est donné le plaisir de semer ses entretiens et ses allocutions, toujours pleines d'un sens profond, d'élans de gaietés imprévus; il a osé par moments rêver tout haut devant nous. L'entreprise était téméraire dans un pays où l'on a tant peur du ridicule, où il est à la mode de se défier de ce qui est nouveau, tout en se moquant de ce qui est ancien. Mais M. Renan s'était mis de bonne heure à l'école de la Grèce; il avait visité pieusement Athènes et adressé à « la déesse aux yeux bleus » qui habite l'Acropole une prière dont on se souvient. Il faut croire que la déesse écouta favorablement son adorateur puisqu'elle voulut bien lui accorder, avec l'aimable souplesse du génie grec, ce don charmant d'égayer la gravité par un sourire et lui permettre de nous rendre quelquefois une image des fantaisies ailées du divin Platon.

Ce qu'il faut le plus admirer dans les tentatives audacieuses de M. Renan, c'est qu'elles n'ont jamais rien coûté à la pureté et à la netteté de son style. Personne n'a parlé de nos jours un français plus savant à la fois et plus simple, plus limpide, plus sincère, à travers lequel s'aperçoive mieux la pensée. Un grand écrivain n'est tout à fait maître de la langue dont il se sert qu'à la condition de ne pas lui faire violence. Si l'on veut être trop impérieux avec elle, comme un cheval de sang, elle s'effarouche et regimbe. Mais quand on la

connaît à fond, qu'on ménage sa nature et ses instincts, et qu'on sait la conduire, elle obéit en esclave et se prête à tout. M. Renan la domine en la respectant; il n'a jamais eu besoin de la torturer pour lui faire exprimer en perfection les subtibilités de ses pensées, les nuances de ses sentiments, les finesses de son ironie; il la plie sans effort à tous ses usages. C'est la langue de tout le monde, et pourtant il excelle à la faire sienne. A tous ceux qui prétendent aujourd'hui que le français est trop pauvre pour rendre leurs impressions et leurs idées, qui veulent l'encombrer de mots nouveaux, qui brisent à plaisir les cadres de notre vieille phrase, je ne vois qu'une réponse à faire : il faut leur demander de lire une page des *Souvenirs de jeunesse* ou des *Dialogues philosophiques*.....

M. Alexandre Bertrand, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, succède à M. Gaston Boissier. Il prononce le discours suivant :

DISCOURS DE M. ALEXANDRE BERTRAND

Messieurs,

Vous venez d'entendre les justes louanges accordées au philosophe et au littérateur; mais Renan n'était pas seulement le brillant écrivain, le profond penseur que le monde admire, il était un savant de premier ordre.

Quand l'Académie française, en 1878, l'appelait dans son sein, il était déjà, parmi nous, à l'Académie des inscriptions, depuis vingt-deux ans, une des lumières et des autorités les moins contestées. Séduite par la précocité de son érudition et de son talent, la compagnie, qui l'avait encouragé dès ses débuts, lui ouvrait ses portes, en 1856. Son premier chef-d'œuvre, l'*Histoire générale des langues sémitiques*, avait enlevé tous les suffrages. Il n'avait que trente-trois ans. Nos anciens, trois, hélas! seulement sont encore vivants, l'accueillaient à titre de philologue et d'érudit.

Ils ne s'étaient pas trompés. Renan jusqu'à la fin de sa vie est resté des nôtres de cœur. Il a été le modèle des académiciens. Son assuiduité à nos séances ne s'est jamais démentie; il s'y montrait l'auditeur le plus attentif, le plus bienveillant; il était le confrère le plus écouté, le fidèle gardien de nos traditions depuis la perte de Maury. Il me semble encore entendre sa voix un peu lente, calme et pénétrante, empreinte d'une si touchante bonhomie.

Il était infatigable. Nos comptes rendus sont remplis de ses communications. Tous les grands recueils dont l'Académie a la charge, *Histoire littéraire de la France*, *Recueil des historiens des Gaules*, *Historiens des Croisades*, *Notices des manuscrits*, l'ont eu pour collaborateur ou pour conseiller, l'*Histoire littéraire de la France* lui doit des mémoires qui sont des livres.

Le *Corpus inscriptionum semiticarum*, un des plus grands travaux de ce siècle, est en grande partie son œuvre. Il en a été l'inspirateur. De concert avec notre confrère, M. Waddington, il en faisait approuver le projet en 1867. L'accomplissement de cette œuvre immense qui sera une des gloires de notre compagnie fut depuis sa constante préoccupation. Il avait été au début le secrétaire de la commission, il en était devenu le président et en était resté l'âme. Aux derniers jours de sa vie, déjà presque en présence de la mort qu'il attendait avec une si touchante sérénité, dans une espèce de testament que nous avons tous lu avec émotion, il écrivait : « *A l'Académie des inscriptions, le travail des Rabbins touche à son terme, le* Corpus inscriptionum semiticarum *est en excellentes mains; tout cela me cause une grande satisfaction.* »

Ceux qui ne connaissent de Renan que ses œuvres littéraires, les auditeurs du « Dîner celtique », de la « Fête des Félibres », et de tant d'autres où il enchantait par le charme de sa parole, ne se doutent guère que ce philosophe

aimable, ce brillant causeur, ce poète de la prose laisse une œuvre purement scientifique qui suffirait à illustrer le nom d'un autre...

M. Gaston Paris prend ensuite la parole, au nom du Collège de France. Voici le texte de son discours que nous reproduisons en entier.

DISCOURS DE M. GASTON PARIS

MESSIEURS,

C'est ici qu'il a voulu finir, dans ce Collège de France qu'il avait tant aimé et dont la gloire séculaire lui devra un de ses plus éclatants rayons. Pendant ce cruel été, tandis que ses yeux déjà voilés disaient adieu à sa chère Bretagne et semblaient chercher sur le vieil Océan celtique la barque mystérieuse qui, jadis, transportait les âmes dans « la terre de l'éternelle jeunesse », il n'avait qu'un désir, revenir à Paris. On s'étonnait de cette volonté tenace dont la satisfaction a été sa dernière joie; c'est qu'il voulait mettre sa mort en harmonie avec toute sa vie; il voulait qu'au moment du suprême départ, ses mains errantes pussent encore toucher les murs du temple où il avait célébré avec tant de foi le culte d'esprit et de vérité. Le Collège de Francc a été le vrai centre de la vie d'Ernest Renan.

Quand il venait, tout jeune encore, y compléter son instruction hébraïque ou y suivre les immortelles leçons d'Eugène Burnouf, il n'entrait jamais, a-t-il souvent raconté, dans cette modeste cour qui le voit aujourd'hui pour la dernière fois, sans se sentir pénétré d'émotion et de respect. Se rendre digne de collaborer à l'œuvre des maîtres qu'il écoutait lui parut dès lors le seul but qu'il devait donner à sa vie. Il avait pour ce vieux corps une affection singulière, qui tenait de la religion et de l'esprit de famille.

Le nom archaïque, si riche d'histoire et si facilement mal compris du vulgaire, lui en plaisait, synonyme qu'il est à la fois de tradition nationale et d'indépendance scientifique, d'antiquité et d'innovation; il aimait à rappeler que le Collège de France était la seule de nos institutions scientifiques ou littéraires qui n'eût jamais subi d'interruption dans son existence, et, d'autre part, tout le monde sait qu'il a été fondé pour implanter l'esprit moderne, l'esprit de critique et de liberté, en face de la routine et de l'intolérance de l'ancienne Sorbonne. La plus grande douleur d'Ernest Renan fut l'exil qui le sépara de nous pendant un temps; sa plus grande joie fut sa légitime réintégration par les suffrages de ses pairs. Lorsque la mort de son éminent prédécesseur, M. Laboulaye, laissa vacante la place d'administrateur, il déclara à ses collègues que cette place était la seule qu'il ait jamais ambitionnée, et qu'elle lui semblait la plus haute et la plus belle qu'un Français pût occuper. Nous fûmes trop heureux de le mettre à notre tête et, trois fois de suite, de le réélire.

Pendant neuf ans il a présidé nos réunions avec ce tact merveilleux et cette entente consommée des choses pratiques qui surprenait dans ce savant et dans ce poète, et qui s'arrêtait seulement là où il s'agissait de ses intérêts particuliers avec cette bonhomie enjouée qui rendait aimable une très réelle fermeté, avec cette incomparable aménité qui n'empêchait pas à l'occasion une lueur de fine et sagace malice de se glisser dans son sourire et dans son regard.

Les idées de Renan ont eu bien des adversaires; l'homme n'a eu que des amis. On ne pouvait l'approcher sans l'aimer, sans être gagné par la simplicité exquise de ses manières et de son langage, par son haut sentiment du devoir, par le dévouement exclusif à la vérité que révélaient toutes ses paroles, par la largeur de ses vues et son impartialité sereine dans sa façon d'apprécier les hommes et les choses, par son respect religieux de la liberté d'autrui, par l'immense bienveillance qui rayonnait de lui. Nous l'avons donc aimé plus que personne, nous qui l'avons connu de plus près et pendant plus longtemps. Il sera toujours présent au milieu de nous, et son esprit, qui est l'esprit même de

notre maison, présidera toujours, je l'espère, aux longues destinées qui lui sont encore réservées.

D'autres nous ont parlé du grand écrivain qui a su donner à notre langue autant de souplesse, autant de suavité que d'éclat, du philosophe qui tantôt ressentait si profondément l'érudition sacrée du grand mystère de l'univers et tantôt se plaisait à démêler l'ironie tragique du jeu éternel que Jupiter joue avec lui-même, du poète qui avait trempé l'aile d'Ariel dans la fraîcheur des plus vertes sources de l'Armorique, du moraliste de l'historien, du linguiste, de l'érudit, de l'homme. C'est uniquement au professeur et à l'administrateur du Collège de France que je viens apporter le dernier hommage de ses collègues.

Tout le monde sait, et plus d'un ici se rappelle comment Ernest Renan parut pour la première fois dans sa chaire. Présenté régulièrement par les professeurs du Collège et par l'Académie des inscriptions, il fut nommé, quatre ans après la mort d'Étienne Quatremère, titulaire de cette noble chaire de langues hébraïque, chaldaïque et syriaque, dont la création dans l'Académie trilingue de François Ier avait été une des grandes dates de la Renaissance. Il en prit possession le 22 février 1862. Il avait annoncé depuis longtemps qu'il ne ferait pas un cours à l'usage du « grand public », qu'il regardait comme sa véritable fonction d'initier un petit nombre de savants à la haute philologie sémitique. On vit plus tard combien il était sincère.

Des amis circonspects l'engageaient à procéder ainsi, dès sa première leçon, à ne pas fournir un prétexte aux menées qui s'organisaient pour faire de sa leçon d'ouverture une arène où se heurteraient des fanatismes et des intolérances contraires. Il résista à ces avis prudents avec cette obstination bretonne qu'il montrait dans tout ce qui était pour lui affaire de conscience. Or, il regardait comme un devoir de conscience, en inaugurant l'enseignement d'une langue qui est celle de la Bible, d'indiquer nettement à quel point de vue il se plaçait pour comprendre l'histoire du peuple qui, par la Bible, a si prodigieusement influé sur les destinées de l'humanité. Ce point de vue, est-il besoin de le dire, était le point de vue purement scientifique, le seul qui, dans notre siècle, pût convenir à l'institution qui venait de l'accueillir et qui n'a de raison d'être que parce qu'elle est consacrée à la recherche absolument libre et affranchie d'entraves de quelque nature qu'elles soient. Avec quelle hauteur de pensée, quelle sûreté de science et quelle beauté de forme il exposa, comme introduction à son cours, non seulement le sens de l'histoire d'Israël, mais toute une philosophie de l'histoire des races civilisées; tous les lecteurs de ce morceau, qui est un de ses chefs-d'œuvre, l'ont présent à l'esprit. Il le lut avec son calme ordinaire, sans rechercher ces applaudissements pour lesquels il a maintes fois exprimé son dédain, résolu seulement à aller jusqu'au bout.

Mais les passions qui s'étaient donné rendez-vous au pied de sa chaire ne l'entendaient pas ainsi. Déconcertés d'abord par ce langage élevé et serein, où ne se rencontraient ni les injures ni les déclamations attendues, elles se retrouvèrent bientôt et saisirent pour se donner cours les plus futiles occasions. Si l'orateur opposait la dignité humaine aux dégradations de tous les despotismes, les uns vociféraient qu'il insultait la Révolution française, les autres qu'il outrageait la royauté. Enfin, une phrase pleine du respect le plus ému pour le fondateur du christianisme, déchaîna l'orage. Renan le subit impassible, attendant les moments d'accalmie pour reprendre sa lecture, qu'il put finalement achever. Tout compte fait, la bataille était gagnée; l'opposition d'ailleurs en minorité dès le début, avait été réduite au silence, et sans le zèle de maladroits amis, le tumulte aurait vite cessé.

Dès la leçon suivante le professeur d'hébreu devait commencer son cours d'exégèse philologique, et les curieux qui seraient venus d'abord auraient bientôt cédé la place à un petit nombre d'auditeurs studieux. Le gouvernement ne le comprit pas; il s'alarma outre mesure des incidents de la leçon et des manifestations, pourtant peu dangereuses, qui avaient suivi, et il suspendit le professeur. C'est alors que Renan adressa à ses collègues cette admirable lettre dans

laquelle, avec une noble simplicité, il justifie sa conduite, établit son droit, montre la gravité de l'atteinte portée en sa personne aux plus hauts intérêts de l'esprit et marque en traits inoubliables le caractère qui appartient, en face des représentants universitaires de l'enseignement supérieur, à ce « Grand Collège de France, savamment libéral », qui doit être le foyer toujours renouvelé, toujours incandescent, de la recherche indépendante et de la découverte. Pendant deux ans les choses en restèrent là.

On essaya de le décider à résigner ses fonctions; mais là encore on se heurta au même entêtement, fondé sur le sentiment du devoir. On crut adroit de le nommer, sans son aveu, à une place comportant un traitement égal, mais incompatible avec celle de professeur. On connaît sa fière réponse : *Pecunia tua tecum sit*, s'écria-t-il avec saint Pierre en repoussant ce qu'il regardait comme un trafic des pouvoirs spirituels. Il fut alors purement et simplement révoqué et retourna en Orient chercher des matériaux et des inspirations pour les grandes œuvres qu'il projetait.

M. Munck, qui avait été nommé à la place de Renan, mourut en 1870. On consulta de nouveau les professeurs du Collège et les académiciens pour le choix de son successeur et de nouveau Renan fut présenté par les deux corps, cette fois, à l'unanimité. Le ministère ne pouvait cependant se décider à ratifier ce choix et ce fut le gouvernement de la Défense nationale qui eut l'honneur de rendre la chaire d'hébreu au premier des hébraïsants français. Il ouvrit son cours pendant le siège, cette fois devant un petit nombre d'auditeurs sérieux et d'amis heureux de lui voir reprendre la place qui lui appartenait.

Depuis lors jusqu'à cet été, il n'a cessé de faire ses leçons avec la plus exemplaire régularité; ce n'était pas seulement un devoir pour lui, c'était un plaisir. Dans cette année même qui, depuis la première de ses journées jusqu'à celle qui lui a fermé les yeux, n'a été qu'un long supplice, il descendait et remontait ses deux hauts étages avec beaucoup de peine et de fatigue pour venir faire sa leçon toutes les fois qu'il n'en était pas absolument incapable, et les moments qu'il passait dans sa petite salle, au milieu de ses élèves plus attentifs que jamais à sa parole faiblissante, étaient, disait-il, les seuls bons qu'il connût encore. Sa grande préoccupation était d'arriver, malgré sa maladie, à fournir le nombre réglementaire de leçons que doit chacun de nous; il n'a pu, malgré tout son désir, en arracher que trente-huit au mal qui le torturait.

Ses leçons étaient charmantes pour ses auditeurs comme pour lui; il ne donnait pas à chacune d'elles une longue préparation spéciale, nul homme n'a moins songé à « composer » comme on dit, une leçon, à en faire une sorte de morceau oratoire, avec exorde, développement et péroraison. Il prenait chaque fois le sujet où il l'avait laissé, quand l'heure avait interrompu son discours, et le poussait jusqu'au moment où il était interrompu de nouveau. Ce sujet était d'ordinaire un texte, soit la Bible, soit quelques inscriptions; il l'expliquait abondamment, s'arrêtant à toutes les difficultés pour les résoudre ou avouer qu'elles n'étaient pas résolues, émettant, dans une causerie incomparablement libre et familière, toutes les conjectures qui lui venaient à l'esprit, les rejetant souvent lui-même avec un sourire invitant les auditeurs à lui en soumettre d'autres, livrant à pleines mains tous les trésors de son savoir, de sa pensée, de son imagination, attentif comme le plus méticuleux des paléographes et des grammairiens, aux détails infiniment petits et lançant parfois au milieu de ces études de microscopie quelque vue originale qui illuminait d'un large éclair l'horizon le plus lointain.

Il n'aurait pas fallu venir à son cours pour y apprendre régulièrement l'hébreu; les débutants se trouvaient déconcertés par ses allures capricieuses, ses sous-entendus perpétuels, ses appels à la collaboration des auditeurs; mais quelle joie et quel profit pour ceux qui, déjà plus avancés et doués d'aptitudes sérieuses, voyaient ainsi le maître travailler sous leurs yeux, leur enseigner la méthode scientifique de la seule façon dont on puisse l'enseigner, en la pratiquant, leur inculquer les mêmes scrupules et les vétilleux moyens de contrôle

de la critique, et en même temps leur révéler les grandioses échappées qu'elle ouvre à ceux qui savent s'en servir.

Aussi ses leçons étaient-elles assidûment suivies, non pas seulement par des étudiants désireux de s'initier aux grandes méthodes philologiques, mais par des savants déjà renommés, par des collègues et des confrères du maître, certains d'y trouver toujours quelque suggestion féconde, quelque révélation inattendue, de voir s'éclairer d'un jour nouveau ce qu'ils croyaient le mieux connaître, les obscurités se dissiper à la lueur de quelque rapprochement décisif, ou, au contraire, ce qui n'est pas moins profitable au progrès de la science, s'épaissir là où l'on s'imaginait les avoir écartées. Jamais cours ne fut plus personnel que celui de Renan, et, par là même, ne fut plus intéressant : il laissera de longs souvenirs à tous ceux qui l'ont entendu.

Comme administrateur, Renan était tout autre. Il ne donnait pas carrière à sa personnalité ; il la subordonnait tout entière à ses devoirs envers le grand corps dont il était le représentant et le chef; il était éminemment méthodique et conciencieux. Il avait un soin extrême de tous nos intérêts, et plus d'une fois il s'est interdit d'exprimer toute sa pensée, quand il aurait pu le faire sans aucun danger et même avec tout avantage pour lui, dans la crainte de les compromettre, Au premier rang de ces intérêts il plaçait d'ailleurs les intérêts spirituels, c'est-à-dire avec l'indépendance, la facilité d'un recrutement conforme à l'esprit de notre institution, que ce grand homme voyait essentiellement dans la liberté scientifique, dans la recherche originale et dans le renouvellement perpétuel.

Il était profondément imbu de cette idée que le Collège de France n'est ni une réunion de Facultés au sens français, ni une Université au sens allemand : il n'est nullement nécessaire que toutes les sciences humaines y soient représentées, mais toutes celles qui le sont doivent l'être par des hommes capables non seulement de les bien enseigner, mais de les faire progresser. Les chaires, dans cette conception, sont essentiellement personnelles ; l'existence de chacune d'elles doit être remise en question à la mort du titulaire : on examine alors si la science qu'il représentait est celle qu'il est le plus utile de comprendre dans notre cadre toujours mouvant et s'il se trouve pour la représenter un homme d'un caractère scientifique original.

Si ces conditions ne sont pas remplies, on remplace la chaire par une autre, en s'attachant surtout à ouvrir les portes aux sciences nouvelles en voie de formation, non enseignées ailleurs, cherchant encore leur vraie méthode et leur place dans l'ensemble des connaissances.

Cet esprit est celui qui, grâce en grande partie à Renan, a dirigé nos derniers choix et, tant qu'il régnera parmi nous, il assurera à la fondation de François I[er] une vie toujours jeune et féconde, parce qu'elle saura toujours se transformer suivant les besoins et les aspirations de chaque temps.

Vous allez donc, cher maître, cher ami, quitter cette antique maison qui était devenue la vôtre, où vous avez fait tant de bien, tant travaillé, tant pensé, tant aimé ! Nous vous voyons avec désolation, prêt à en franchir le seuil pour jamais, nous qui vous avons aimé, qui avons été fiers de votre gloire, qui avons joui de votre présence. Les uns parmi nous sont vos anciens amis : ils ont éprouvé presque dès l'enfance votre bonté paternelle, ils ont eu toute leur vie éclairée par la lumière qui venait de vous, et ils ne se consoleront jamais d'avoir perdu pour leur esprit et pour leur cœur ce foyer de chaleur et de clarté ; les autres ne vous ont connu que par cette maison même, dont vous étiez le sage et bienveillant génie. Tous sentent que dans la perte que font en ce jour la France et l'humanité, la leur est la plus intime et la plus cruelle ; tous vous remercient de ce que vous avez fait pour chacun d'eux, pour ce que vous avez fait pour la science dont ils sont comme vous les serviteurs dévoués, pour ce Collège que vous avez voulu si grand, que vous avez si efficaceement servi et que votre mémoire servira encore et protègera peut-être dans l'avenir, et c'est en pleurant que tous par ma voix vous disent adieu.

M. Barbier de Meynard, membre de l'Institut et professeur à l'École des langues orientales, prononce une courte allocution au nom de la Société asiatique, puis M. Barbier, premier président honoraire à la Cour de cassation, au nom du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, dont Ernest Renan était membre.

Le corps de M. Renan a été ensuite conduit en grande pompe dans un char traîné par six chevaux au cimetière Montmartre, où il est déposé provisoirement dans le caveau de la famille Scheffer. A la rentrée des Chambres, le gouvernement doit demander pour l'illustre défunt, en même temps que pour Michelet et Quinet, les honneurs du Panthéon.

M. Auguste Moireau, si compétent en ce qui touche les choses amécaines, vient de publier un important travail sur les *Etats-Unis d'Amérique,* dans lequel il passe en revue la formation territoriale de l'Union, sa géographie physique, son climat, sa faune et sa flore, et sa géographie politique, son armée et sa marine, sa religion, son enseignement, ses monnaies, poids et mesures, sa géographie économique, son gouvernement (gouvernement national et gouvernements d'États), son organisation judiciaire, sa législation, ses finances, son commerce, son histoire. On trouvera cet ouvrage, ainsi qu'une carte en couleurs hors texte et une bibliographie très étendue, dans les 387e et 388e livraisons de la *Grande Encyclopédie.*

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire du 29 septembre relative aux mesures d'hygiène à prendre dans les établissements d'instruction publique.

Monsieur le recteur, à l'approche de la rentrée des classes, j'ai été consulté de différents côtés sur les mesures à prendre, dans les établissements d'instruction primaire et secondaire, en raison de l'épidémie cholérique qui a sévi cette année dans quelques villes.

Je n'avais pas attendu ces demandes pour prendre l'avis des autorités les plus compétentes sur les moyens prophylactiques que pourrait conseiller la science.

Le Comité consultatif d'hygiène publique, à qui je m'étais adressé, a appelé d'une manière toute particulière mon attention sur la question de l'eau destinée à la boisson des élèves, aux soins de la toilette, au lavage des légumes et des fruits.

Dès la fin de l'année 1890, j'ai prescrit une enquête sur la qualité des eaux d'alimentation de tous les lycées et collèges de France. Tous les lycées alimentés d'eaux dont la nature a paru suspecte ont été pourvus des filtres les plus perfectionnés. Je suis disposé à donner suite d'urgence à toutes les propositions complémentaires que vous jugerez utile de m'adresser, sur l'avis des proviseurs et des médecins des lycées.

En ce qui concerne les collèges communaux, quelques municipalités n'ont pas hésité à s'imposer les sacrifices nécessaires pour l'acquisition de filtres ; il serait indispensable que cette mesure fût généralisée. Je vous prie de renouveler vos instances à ce sujet auprès des municipalités et de me tenir au courant de vos démarches.

Pour les écoles normales, j'ai commandé en juin dernier le nombre de filtres Chamberland-Pasteur nécessaire pour que toutes puissent en être dotées ; la livraison de ces appareils se poursuit aussi rapidement que le permettent les nécessités de la fabrication. Je vous adresserai incessamment, et vous voudrez bien faire distribuer, dans les établissements qui les ont reçus ou qui vont les recevoir, une instruction technique très détaillée sur les conditions d'emploi, d'entretien et de nettoyage qu'il est indispensable d'observer rigoureusement pour que ces appareils délicats offrent une sécurité complète.

L'économe et, au besoin, les professeurs de sciences devront surveiller l'exécution de ces mesures avec un soin tout particulier, la garde du filtre ne devant jamais être confiée exclusivement aux domestiques, surtout pendant les premiers mois du fonctionnement.

Pour les établissements qui n'auraient pas de filtres, et pour ceux qui, même en ayant, se trouveraient dans une localité contaminée ou simplement suspecte, le Comité d'hygiène insiste formellement pour que l'autorité responsable de l'état sanitaire prescrive de ne faire usage pour la boisson que d'une eau qui aura bouilli pendant un quart d'heure au

moins et qui sera tenue en vase clos, parfaitement à l'abri du contact de l'air. Cette recommandation s'applique, non seulement aux points menacés par le choléra, mais à tous ceux où l'on aurait à redouter d'autres épidémies, la fièvre typhoïde, par exemple.

Vous voudrez bien, Monsieur le Recteur, inviter les chefs d'établissements (lycées, collèges, écoles normales et écoles primaires supérieures pourvues d'un pensionnat) à se conformer exactement à ces prescriptions; il est inutile d'ajouter qu'ils ne devront d'ailleurs négliger aucune des mesures de prudence que pourra leur suggérer le médecin. Vous leur demanderez, bien entendu, de vous tenir au courant de la situation sanitaire de leurs établissements respectifs et même s'il y avait le moindre symptôme inquiétant, de celle des localités où ils sont situés.

Je n'ai pas besoin de répéter ce qui est depuis longtemps la règle, à savoir que, s'il se produisait des cas de choléra ou même d'autres cas d'épidémie, les inspecteurs d'Académie et, au besoin, les chefs d'établissements, pourront eux-mêmes, sur l'avis écrit du médecin, licencier les élèves, sauf à vous informer sans délai de la mesure prise.

Si quelques dépenses supplémentaires étaient exceptionnellement nécessaires dans les écoles normales pour l'application des mesures que je viens de vous recommander, je serais disposé à les prendre à la charge de mon département. Vous auriez à m'en faire connaître le montant aussitôt que possible.

Aux diverses précautions indiquées ci-dessus il convient d'en ajouter une dernière que vous devrez recommander à la sollicitude des chefs d'établissements et du personnel chargé de la surveillance. Dans toutes les localités menacées par une épidémie quelconque, il ne devra être laissé à l'usage des élèves pendant les récréations et notamment à l'heure du goûter d'autre eau que celle qui doit servir pour les repas. En conséquence, les pompes et fontaines des cours de récréation ou les conduits qui les alimentent devront être rigoureusement interdits aux élèves.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

LÉON BOURGEOIS.

Décret du 14 septembre concernant le legs Henry Giffard.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre des Finances et d'après les propositions du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; vu le testament olographe, en date du 11 décembre 1873, par lequel le sieur Henry Giffard, ingénieur civil, décédé à Paris, le 24 avril 1882, a institué l'État pour son légataire universel, à la charge d'employer la portion de sa fortune qui restera disponible après le payement des legs particuliers, à des fondations utiles, prix, encouragements et récompenses; vu le décret rendu en Conseil d'État, le 31 août 1885, autorisant le Ministre des Finances à accepter, au nom de l'État, le legs universel dont il s'agit et portant qu'un décret rendu en la même forme déterminera la répartition et l'emploi des capitaux provenant du legs; le Conseil d'État entendu, décrète:

Article premier. Sur l'émolument du legs universel qui a été fait à l'État par le sieur Henry Giffard, en vertu du testament du 11 décembre 1873, et dont l'acceptation a été autorisée par décret en date du 31 août 1885, il est attribué au Département de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

1° Une rente de 5,000 francs pour la fondation d'une bourse de mission, qui sera appelée « Bourse Henry Giffard » et qui sera consacrée à des recherches scientifiques ou historiques, à faire dans les pays hors d'Europe et notamment en Afrique ;

2° Une rente de 3,500 francs, qui sera intégralement affectée, à titre d'encouragement et de récompense, à l'observatoire de Juvisy, dirigé par le sieur Camille Flammarion, lequel prendra le nom d' « Observatoire Henry Giffard ».

3° Une rente de 6,000 francs, à titre de récompense, destinée à l'entretien (personnel et matériel) de la bibliothèque de l'école libre des sciences politiques, laquelle prendra le nom de « Bibliothèque Henry Giffard ».

Art. 2. Les rentes ci-dessus mentionnées seront immatriculées au nom de l'État (Département de l'Instruction publique) et mention sera faite de la destination des arrérages sur les inscriptions,

Art. 3. Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Finances,
Rouvier.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Léon Bourgeois.

Circulaire du 15 septembre relative aux aspirantes au diplôme de sage-femme de première classe.

Monsieur le Recteur, mon attention a été appelée sur les inconvénients croissants que présente trop souvent l'insuffisance de l'instruction première des aspirantes au diplôme de sage-femme.

En conséquence, j'ai décidé de rapporter les dispositions de la circulaire du 13 juin 1888. La possession du certificat d'études primaires ne dispensera plus, en aucune façon, les aspirantes au titre de sage-femme de première classe, de l'examen préparatoire institué par l'arrêté du 1er août 1879.

Vous voudrez bien en informer MM. les doyens et directeurs de votre ressort académique et les inviter à porter cette décision à la connaissance des intéressées.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Léon Bourgeois.

BIBLIOGRAPHIE

GEORGES CARDON, *La Fondation de l'Université de Douai.* — B. BOURDON, *l'Expression des émotions et des tendances dans le langage.* — Comte GOBLET D'ALVIELLA, *l'Idée de Dieu d'après l'anthropologie et l'histoire.*

La Fondation de l'Université de Douai, par GEORGES CARDON (1 vol in-8, Paris, Félix Alcan, 1892). — Nous saluons avec plaisir cette œuvre consciencieuse et fouillée, qui traite d'une façon intéressante un sujet spécial resté jusqu'à présent inexploré et qui éclaire en même temps d'une vive lumière certains points de l'histoire générale de l'enseignement, vers le milieu du XVI[e] siècle. L'information de l'auteur a été relativement considérable; elle paraît, pour ce qui concerne l'objet même du livre, aussi sérieuse que possible. En revanche, elle laisse parfois à désirer sur un certain nombre de questions accessoires. M. Cardon a trop strictement limité ses recherches de première main aux archives douaisiennes; il aurait dû, ce semble, explorer d'autres dépôts, ne fut-ce, par exemple, que celui des Archives nationales. Il y aurait découvert, pour l'établissement de ses statistiques d'étudiants flamands à l'Université de Paris, de précieux renseignements. Il se serait trouvé à même de consulter les registres de la Nation allemande conservés au palais Soubise, lesquels se rapportent précisément à la période étudiée par lui. L'auteur aurait pu ainsi fournir des tableaux plus complets, et il n'aurait pas eu à regretter des lacunes qu'il eût été si facile de combler. Pour en finir tout de suite avec les réserves, nous ajouterons que l'ouvrage, quoique rédigé avec soin, est, à notre avis, trop étendu, eu égard au sujet qu'il traite. Un gros volume de près de 550 pages sur une question de cette nature, si intéressante qu'elle puisse être, c'est beaucoup. Bien des détails par trop minutieux auraient pu être supprimés avec avantage, des analyses écourtées, des récits simplifiés. Sincèrement épris de son sujet, l'auteur ne nous a fait grâce d'aucune circonstance accessoire, ni d'aucune négociation préliminaire. Il ne s'est pas décidé à faire un choix parmi les matériaux recueillis par lui. Il en résulte que le lecteur le plus patient et le plus sympathique à ces sortes d'études, remarquera dans son livre un certain nombre de développements qu'il eût été aisé de résumer en quelques lignes. Je me hâte d'observer que l'abus dans lequel semble être tombé M. Cardon ne lui est pas particulier et qu'il s'étend chaque jour davantage : l'érudition contemporaine manifestant un goût de plus en plus vif à l'égard de ces volumineuses enquêtes. Mais ce qui paraît plus étrange, c'est que les courageux travailleurs qui s'imposent des tâches aussi lourdes, négligent complètement de fournir les moyens de s'orienter à travers leurs œuvres compactes. L'ouvrage de M. Cardon, qui cite tant de noms, et donne en passant sur un grand nombre d'entre eux d'utiles indications, ne renferme, en effet, aucun index alphabétique. Il est donc matériellement fort difficile de le consulter pour un personnage

ou pour une localité en particulier. Sa valeur comme répertoire, qui devrait être très grande, en est diminuée d'autant. Enfin, dernière critique, nous avons remarqué que le tableau tracé par l'auteur des commencements de la Réforme en France (p. 96 et suiv.) renferme des lacunes et des inexactitudes qui témoignent que son érudition sur cette matière était loin d'être aussi solide que sur les questions proprement douaisiennes.

Ceci dit, nous reconnaissons volontiers que le sujet méritait d'être traité et que l'auteur a dégagé avec beaucoup de justesse et de sagacité les causes prochaines et éloignées qui ont contribué à amener la création d'une Université à Douai. Il a fort bien démontré que cette fondation appartient à l'histoire religieuse et politique autant qu'à l'histoire de l'enseignement dans les Pays-Bas. « Lorsque en 1562, dit M. Cardon, Philippe II crée l'Université de Douai, la Réforme menace tous les Pays-Bas; les prédications calvinistes ont pénétré dans les villes qui resteront le plus fidèlement attachées à l'Église catholique. Dès le début de son règne, Philippe organise la défense du catholicisme dans ses États : en 1559, il obtient du pape la création de quatorze nouveaux évêchés et en même temps l'érection d'une Université à Douai « pour la conserva- « tion et maintenement de la vraye Religion et foy catholique ». Il veut empêcher les étudiants des Pays-Bas de fréquenter les Universités allemandes, où se prêche ouvertement la Réforme, aussi bien que les Universités françaises qui tolèrent les Allemands et les nouvelles doctrines. Le Brabant a bien l'Université de Louvain, mais cette dernière est flamande et ne peut retenir les étudiants qui désirent apprendre le français. Douai est une ville voisine de la France; la population y parle français : l'Université de Douai sera une Université de langue française; les jeunes gens y apprendront le français comme en France, et, sous la surveillance du gouvernement, leurs maîtres les maintiendront étroitement dans l'obéissance à l'Église catholique. » En un mot l'histoire que M. Cardon se propose de raconter n'est qu'un fragment de l'histoire de la réaction catholique sous le règne de Philippe II. Je me demande seulement s'il n'a pas exagéré ce point de vue, lorsqu'il nous représente les Universités françaises « tolérant les Allemands et les nouvelles doctrines ». Il n'a pas suffisamment fait la distinction entre l'état de nos Universités sous le règne de François Ier et celui des mêmes Universités sous le règne de Henri II. Les deux époques se présentent à lui sur un même plan. Il a commis à cet égard une confusion regrettable qui montre combien est fondé le reproche que je lui adressais plus haut. M. Cardon ne songe pas qu'entre 1530, époque à laquelle étudiait Calvin, et 1559, date de la bulle d'érection de la nouvelle Université, de grands changements s'étaient accomplis. Les considérations exposées touchant la propagation de la Réforme dans les Pays-Bas sont présentées avec plus de clarté et d'exactitude.

Les circonstances qui ont accompagné la fondation, les négociations entre la ville et le gouvernement, l'inauguration solennelle de l'Université, le 5 octobre 1562 : tout cela est raconté avec une grande abondance de renseignements. La seconde partie est consacrée à l'exposé du premier fonctionnement de l'institution. Elle présente d'abord un tableau de l'organisation administrative de l'Université, énumère ses privilèges et esquisse l'histoire de ses rapports avec la ville de Douai.

Un chapitre particulier traite des différentes Facultés. L'auteur examine successivement l'enseignement et les méthodes propres à chacune d'elles, groupe tous les renseignements biographiques désirables sur les premiers professeurs choisis pour les diverses branches d'études, et fait l'historique des collèges qui dépendaient des Facultés de théologie et des arts. Un dernier chapitre s'occupe des étudiants, de leur nombre, de la manière dont ils furent recrutés. M. Cardon y prouve, à l'aide de minutieuses statistiques, que le succès obtenu par la nouvelle Université, dès le commencement de son existence, a été relativement considérable ; que l'Université de Louvain, protégée par l'intérêt du gouvernement et par son rôle dans la réaction catholique des Pays-Bas, entretint avec sa rivale des relations excellentes et que cette dernière ne fit aucun tort sensible à son aînée ; enfin que la fondation de Philippe II n'a pas contribué, dans une mesure appréciable, à arrêter l'émigration de la jeunesse studieuse des Pays-Bas. Telle est la substance de cette seconde partie qui est, à notre avis, la plus utile de cette étude, laquelle, malgré les réserves formulées plus haut, n'en est pas moins un savant et solide travail, digne de l'attention de tous les amis de l'histoire de l'enseignement.

L'Expression des émotions et des tendances dans le langage, par B. Bourdon (1 vol. in-8, Paris, Félix Alcan, 1892). — L'étude que M. Bourdon vient de consacrer au langage s'applique surtout à la parole. C'est que cettte dernière, malgré l'importance pratique de plus en plus considérable qu'acquiert l'écriture, reste toujours le langage par excellence. Suivant l'auteur, beaucoup d'erreurs relatives à la théorie du langage en général ont leur origine dans ce fait que les grammaires, par exemple, se sont établies le plus souvent d'après la considération presque exclusive du langage écrit. Néanmoins, l'écriture n'a pas été laissée entièrement de côté. Un chapitre final est consacré à l'étude des signes graphiques considérés en eux-mêmes et par rapport aux signes vocaux. L'auteur débute par des considérations d'ordre psychologique sur les émotions et les tendances, sur l'expression en général et enfin sur la parole en particulier, le plus important des moyens d'expression possédés par l'homme. Il expose le mécanisme général qui préside à la formation de la parole. Celle-ci, une fois définie, est examinée au point de vue des phénomènes élémentaires qui la constituent : intensité, hauteur, forme ou qualité, durée, arrêts ou silences. Les recherches que contient ce second livre, de même que le troisième livre qui traite des phénomènes composés de la parole, sont basées avant tout sur l'observation. L'expérience y intervient en certains cas, mais l'auteur nous confesse qu'il n'y a recouru qu'exceptionnellement, bien qu'il eût désiré en user davantage. Il pense que l'étude proprement expérimentale de son sujet donnerait des résultats très intéressants. Il reconnaît, du reste, qu'une enquête de ce genre, grâce aux instruments de toute sorte que la science contemporaine a créés, pourrait être entreprise aujourd'hui dans d'assez bonnes conditions. Nous ajouterons que, tels quels, les résultats apportés par M. Bourdon méritent l'attention et qu'on trouve dans son livre une foule de remarques ingénieuses et pleines de justesse. Les successions d'articulations élémentaires, de syllabes, de mots, de propositions, de phrases, de paragraphes, de chapitres, etc., sont ana-

lysées dans le plus grand détail. Le dernier livre s'occupe de sujets variés et intéressants : parties inutiles du discours, catégories, vers, écriture. On a souvent comparé le langage à un organisme vivant. On a parlé de la naissance des langues, de leur croissance, de leur mort. L'auteur indique, à ce point de vue, une analogie nouvelle entre ces dernières et les organismes, c'est l'existence, dans un grand nombre de langues, de ce qu'on peut appeler des organes atrophiés, inutiles. L'existence de ces sortes d'organes — parmi lesquels on peut faire rentrer, par exemple, la plupart des flexions qui subsistent dans l'allemand, le français, l'italien, l'anglais, etc., actuels — s'explique, selon M. Bourdon : 1° par la cessation de la fonction, c'est-à-dire de la signification ; 2° par l'extension, sous l'influence de l'analogie, d'une façon de parler, d'une flexion, etc., comme quand on donne une flexion féminine ou l'équivalent à un mot désignant un objet sans sexe. Dans son dernier chapitre, l'auteur se montre un partisan résolu de la réforme orthographique. En terminant, il résume, en quelques affirmations précises, les conclusions qui se dégagent de son livre. Toutes se ramènent à celle-ci : Le langage est avant tout un phénomène d'imitation.

L'idée de Dieu d'après l'anthropologie et l'histoire, par le comte Goblet d'Alviella (1 vol. in-8, Paris, Félix Alcan, 1892.) — Ce volume est un recueil de conférences faites en Angleterre sur l'invitation des administrateurs de la fondation Hibbert. L'auteur, dont on connaît la compétence toute spéciale en matière d'histoire des religions et des symboles, a tenté de tracer un tableau d'ensemble du développement de l'idée de Dieu, à la fois dans les temps préhistoriques et dans ceux que l'histoire nous permet d'étudier directement. Après une définition des méthodes qui permettent d'atteindre les transformations préhistoriques des religions, à l'aide des conclusions de la linguistique, des constatations de l'archéologie, du folklore, de l'ethnographie comparée, M. Goblet d'Alviella affirme qu'il n'est plus possible d'échapper à la nécessité de soumettre le sentiment religieux à la loi générale de l'évolution qui proclame à la fois le principe de la continuité et celui du progrès. « La seule thèse qui en souffrira, ajoute-t-il, ce sera le vieil argument métaphysique qui fait reposer la réalité de Dieu sur l'impossibilité où nous aurions été de le concevoir, s'il n'avait, en quelque sorte, proclamé son existence à l'oreille du premier homme. » Dans les chapitres suivants, l'auteur expose la genèse de l'idée du divin, le culte de la nature, la notion de la survivance et les sources du culte des morts. Il montre ensuite que dans la vénération des objets naturels, le culte s'adresse à la personnalité dont on les croit investis. Cette personnalité est conçue, par analogie avec la personne humaine, « sous la forme d'un *double* séparable de son enveloppe ». En d'autres termes, la distinction de l'âme et du corps est étendue à tous les objets personnifiés. L'auteur est ainsi conduit à l'étude du polydémonisme (spiritisme, fétichisme, idolatrie), puis à celle de l'évolution progressive de l'idée de Dieu, commençant par la différenciation des puissances surhumaines.

Peu à peu une prépondérance est accordée aux régents des principaux phénomènes. Les esprits sont subordonnés aux dieux et une hiérarchie divine est modelée sur les hiérarchies terrestres. Nous assistons

à l'organisation de la société divine chez les Indo-Européens, les Égyptiens, les Mésopotamiens, les Sémites occidentaux, les anciens Américains, les Chinois. Le dualisme constitue une nouvelle étape : des personnalités surhumaines représentent respectivement, dans cette nouvelle phase de l'évolution, les forces hostiles et les forces bienfaisantes de la nature. A ce dualisme physique correspond un dualisme moral. Le sentiment religieux exerce une action sensible sur la consolidation des rapports sociaux. La religion et la morale réagissent l'une sur l'autre, l'idée du devoir purifiant la conception du divin et celle-ci à son tour fortifiant le sentiment de l'obligation, en le fécondant par l'amour. Nous arrivons ainsi au monothéisme, c'est-à-dire à la conception d'un dieu suprême, souverain des dieux comme des hommes. Après avoir examiné ce dernier terme de l'évolution religieuse, l'auteur entreprend de définir l'avenir du culte d'après son passé. Cette partie n'est ni la moins curieuse, ni la moins suggestive de son livre. On y rencontre cette même largeur de vues qui apparaissait déjà dans ses précédents ouvrages sur *L'Évolution religieuse contemporaine chez les Anglais, les Américains et les Hindous* et sur *La migration des symboles*. Toutes les questions religieuses, voire même sociales, actuellement à l'ordre du jour, sont ici présentées dans un tableau d'ensemble qui en montre l'enchaînement. L'attitude des masses et du socialisme vis-à-vis de la religion, les causes du pessimisme, le danger d'une réaction religieuse, voilà autant de problèmes dont M. Goblet d'Alviella s'efforce avec une grande liberté d'esprit de dégager la solution probable.

A. L.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 29213

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIEDERMANN, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr TH. BILLROTH, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
BONGHI, député, ancien ministre de l'Instruction publique à *Rome*.
BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BUCHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Guillaume CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr CZIHLARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
DAREY, Professeur à l'Université de Mt Gille (*Montréal*).
Baron DUMREICHER, Conseiller de section au Ministère de l'instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr L. FELMERI, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. FERRI, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Théobald FISCHER, Professeur de géographie à l'Université de *Kiel*.
Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr GAUDENZI (Auguste). Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr GRÜNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
GYNER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
HAMEL (van), professeur de littérature à l'Université de *Groningue*.
Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr HERZEN. Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*
J. E. HOKAN, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
Dr R. VON IHERING, Prof. à l'Université de *Gœttingue*.
Dr KEKULÉ, Professeur à l'Université de *Bonn*.
Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*,
Dr LAUNHARDT, recteur de l'École technique supérieure de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen, *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*
Dr MUSTAPHA-BEY (J.). Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*
Dr NÖLDEKE, Directeur de l'École supérieure des fille. à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
PHILIPPSON, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
POLLOK, professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
Dr SJÖBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. VON STEIN, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. SACERCOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr STOERK, professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*
Dr THOMAN, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhauge*
Dr THORDEN. Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr ZARNKE, Professeur à l'Université de *Leipzig*.

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 29213.

Douzième année. — N° 11. 15 Novembre 1892.

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1892

Sommaire du n° 11 du 15 Novembre 1892

AVIS

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue,* 5, rue de Mézières, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

OUVERTURE DES CONFÉRENCES
A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

Séance de rentrée.

Le samedi 5 novembre 1892, à 2 heures et demie, a eu lieu dans le grand amphithéâtre de la vieille Sorbonne, sous la présidence de M. le doyen Himly, assisté des professeurs de la Faculté, la séance d'ouverture des conférences de la Faculté des lettres.

M. le doyen a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs et chers amis,

Suivant l'usage de nos séances d'ouverture des conférences, vraies réunions de famille du commencement de l'année, votre doyen doit faire précéder le discours de l'orateur du jour de quelques paroles de bienvenue et de quelques renseignements pratiques. Il le fera très brièvement, comme d'habitude aussi.

C'est pour la dernière fois que nous nous réunissons dans cette salle, contemporaine de Richelieu et témoin de tant de solennités universitaires; d'ici à quelques semaines elle tombera sous le marteau des démolisseurs, et avec elle notre vieil amphithéâtre, que vous regretterez probablement fort peu, car il était bien incommode, mais que vous me permettrez à moi, qui y ai enseigné pendant quarante-deux ans, de ne pas voir disparaître sans chagrin. En attendant que s'élèvent sur leur emplacement les grandioses amphithéâtres où vos successeurs seront beaucoup plus à l'aise, la construction provisoire qui, depuis votre départ pour les vacances, a surgi du sol de la cour, les remplacera tant bien que mal. Nous

espérons qu'elle sera en état de vous recevoir pour la rentrée des cours, le 5 décembre.

Parmi ceux que vous y entendrez ne figurera plus M. Pigeonneau, dont la mort subite a enlevé à la Faculté un de ses maîtres les plus zélés, les plus actifs, les plus aimés. Mais si les maîtres disparaissent les uns après les autres, si les générations d'étudiants se succèdent d'année en année sur les bancs, les institutions demeurent, et, pour ce qui est de la nôtre, j'ose croire qu'elle est dans la bonne voie. Je suis heureux de pouvoir, au nom de mes collègues, constater que le travail de l'année qui vient de s'écouler nous a donné pleine satisfaction.

Sur 1185 étudiants inscrits (dont 71 boursiers), 570 ont pris une part active aux conférences. Des 90 nouveaux licenciés qu'a faits la Faculté, la très grande majorité sortait de vos rangs. De ses 22 docteurs de l'année scolaire, 4 ont été nos élèves. Enfin, si le chiffre de nos agrégés a été quelque peu inférieur à celui des années précédentes (32 en 1892 contre 38 en 1891 et 39 en 1890), le chiffre des admissibles a été sensiblement le même (62 en 1892 contre 65 en 1891, 60 en 1890).

A propos de l'agrégation, je dois faire une observation sur les résultats fort différents qu'ont donnés les divers concours. Tandis que ceux d'histoire et d'anglais nous attribuaient l'un 9 places sur 15 (avec les 2 premières), l'autre 4 sur 5 (avec la première), que ceux d'allemand, de philosophie et de lettres nous laissaient encore la moitié ou bien près de la moitié des places (3 sur 6, 4 sur 9, 7 sur 16), à celui de grammaire, sur 21 élus, la Sorbonne n'en a compté que 4. Évidemment il y a eu mauvaise chance, car nous avions 11 admissibles; cependant il est possible que cet ordre d'études ait besoin d'être renforcé : d'accord avec l'autorité supérieure, la Faculté avisera. Elle ne peut d'ailleurs oublier, ni laisser oublier, qu'en grammaire et en lettres, bien plus qu'en histoire et en philosophie, la Sorbonne a, rue d'Ulm, une rivale des plus redoutables, qu'elle-même sert à alimenter. On a dit et répété que la Faculté ne prépare pas à l'École normale. Cela est vrai. Mais il n'est pas moins vrai que parmi ses élèves un certain nombre s'y préparent... et y entrent. Les Sorboniens reçus à l'École ont été au nombre de 11 l'année dernière, ils sont 6 cette année. Je tenais à constater le fait, je ne songe pas à m'en plaindre : ici ou là, ils apprendront à aimer leur devoir et à bien servir leur patrie.

La parole est à M. Brochard.

MESSIEURS,

Dans ces entretiens familiers que nous avons avec vous tous les ans le jour de la rentrée, il ne nous suffit pas de jeter un regard sur le passé, et de constater les résultats obtenus. Nous voulons aussi penser à l'avenir; et dans les conseils que nous vous donnons, nous cherchons toujours quelque amélioration à signaler, quelque progrès à réaliser. Notre affection pour vous ne serait pas satisfaite si nous ne trouvions quelque avantage dont nous puissions vous faire profiter; nous nous ingénions pour votre bien : c'est de quoi nous ne nous lasserons jamais.

Aujourd'hui, le conseil que je veux vous donner paraîtra peut-être un peu éloigné de nos préoccupations habituelles, peut-être même inutile. Je veux vous exhorter à resserrer encore les liens de camaraderie et d'amitié qui vous unissent, à vivre ensemble d'une vie commune encore plus intime. Ce n'est pas l'esprit de corps que j'ai l'intention de vous recommander, quoiqu'il ait ses avantages en même temps que ses inconvénients, encore moins l'esprit de coterie ou de cénacle. C'est plutôt une sorte de confraternité intellectuelle, une solidarité de pensée, de travail, qui ne peut guère s'établir que grâce à des rapports familiers très fréquents et très amicaux. Je n'ai garde d'oublier que dans l'Université et hors de l'Université on a déjà beaucoup fait pour vous aider à vous rapprocher les uns des autres, et je sais quel succès a couronné ces premiers essais. C'est le même but que je poursuis, en considérant plus particulièrement les relations des étudiants d'une même Faculté. Peut-être me suis-je fait illusion, car je n'ai encore passé parmi vous qu'un petit nombre d'années ; mais différents faits m'ont donné à penser que vous étiez encore trop disséminés et isolés les uns des autres. Il n'y a pas bien longtemps, un étudiant de la Faculté des lettres a publié un livre, un vrai livre, en vente chez un vrai éditeur, et j'ajoute un fort bon livre, qui discutait de grandes et belles questions. Et non seulement ce livre n'a pas, comme on pourrait le supposer, soulevé parmi les étudiants d'ardentes discussions : il n'a pas, comme on dit, fait travailler les esprits : mais la plupart en ont ignoré l'existence. Divers autres indices m'ont confirmé dans cette idée que la communauté de vie intellectuelle n'est pas parmi vous aussi étroite et profitable qu'elle peut l'être, qu'elle l'est par exemple entre vos camarades de l'École normale. Sans doute, les conditions dans les-

quelles vous vous trouvez sont fort différentes : mais c'est précisément parce qu'il y a là une difficulté qu'il faut essayer de la vaincre. Il est bien permis, tout en gardant nos propres avantages, d'emprunter à nos amis ce qu'ils ont de meilleur. En vérité, je crois que nous n'aurions pas perdu notre temps si je parvenais à vous convaincre du profit que vous trouverez à vous fréquenter, à vous aider, à vous connaître davantage les uns les autres.

Depuis vingt ans, s'il est un principe que la pédagogie moderne ait fait triompher, une règle qui soit devenue incontestée, c'est qu'il faut penser par soi-même, juger avec ses propres lumières, se faire à soi-même ses croyances, au lieu de les recevoir toutes faites des mains d'autrui. C'est une vérité excellente, et vous pensez bien que ce n'est pas un philosophe qui pourrait songer un seul instant à y porter la moindre atteinte. On dit cependant qu'il n'est pas de principe si parfait d'où on ne puisse, en le poussant à l'extrême, tirer des conséquences fâcheuses. Disons plutôt, car à proprement parler ce n'est jamais de la vérité qu'on fait logiquement sortir l'erreur, que souvent, à une idée vraie on en substitue une autre toute voisine, qui paraît en différer très peu et c'est par là qu'on ouvre la porte à l'erreur. Ainsi, cette vérité qu'il faut penser par soi-même est remplacée par cette proposition qu'il faut penser tout seul : par une pente insensible, on en arrive à ne voir que soi-même, à ne tenir aucun compte des autres, à se prendre pour l'unique objet de sa contemplation et de son admiration : on fait de son propre *moi* son idole ; vous reconnaissez une doctrine qui a fait quelques ravages, et qu'on appelle, je crois l'*ipsisme* ou l'*autoïsme*. Sans aller jusque-là, il arrive qu'en s'attachant à une seule vérité, on cesse d'en apercevoir d'autres qui ne sont pas moins essentielles. On oublie que si, un esprit et une conscience ne relèvent que d'eux-mêmes, ils ne sont pas seuls au monde. Cependant, ce n'est pas méconnaître les droits de l'individu et de la personne que de rappeler que cet individu et cette personne sont destinés à vivre en société. On ne manque pas aux égards dus au sens propre parce qu'on se souvient de ceux qui sont dus au sens commun.

Peut-être fallait-il commencer par revendiquer exclusivement la liberté de l'individu : c'est souvent par une sorte de division dialectique du travail, par un exclusivisme temporaire que le progrès se réalise. Mais quand une conquête est bien assurée, il faut songer à en faire d'autres : quand une vérité est bien établie, il faut travailler au triomphe de celles qui la complètent. C'est ce que nous voyons dans l'ordre social. Après un individualisme peut-être

excessif, par une de ces alternances rythmiques dont la nature et l'histoire offrent tant d'exemples, on commence à s'apercevoir des avantages de l'association, de l'union, de la coopération. Comme presque toujours, c'est la science qui a donné l'exemple en nous montrant des colonies et des multitudes là où auparavant on n'apercevait que des unités. Il en est de même dans l'ordre moral, et intellectuel : il faut songer aux avantages de la collectivité, aux bienfaits de la coopération. Aussi bien, il n'y a pas contradiction entre les deux termes qu'il s'agit de concilier : c'est seulement, comme le pensait déjà Spinoza, dans la société de leurs semblables que des êtres humains, surtout des consciences libres, peuvent trouver tout leur développement et arriver à la pleine possession d'eux-mêmes : et la société la plus parfaite n'est pas celle qui est composée d'éléments confus et amorphes, mais au contraire celle qui est formée d'unités différentes, capables de garder chacune leur caractère propre, groupées par un lien d'affection, ou soumises à une loi commune librement consentie.

Dans ces petites sociétés que vous formez entre vous, si aisées à constituer à l'âge heureux où l'on n'est pas encore humilié par les soucis de la vie, fondées sur la sympathie, et la communauté des études et des goûts, vous pouvez aussi accroître vos forces par l'union, et combiner vos efforts pour le plus grand profit de tous et de chacun. A côté de l'enseignement que vous recevez ici, il en est un autre que vous vous donnez en quelque sorte à vous-mêmes, et je n'oserais dire si ce dernier état, plus spontané et plus libre, est moins fécond. Il a du moins l'avantage de l'infinie variété. Dans ces libres entretiens, il n'est pas de sujet que vous ne puissiez aborder; et vous les abordez sans crainte et sans hésitation avec la franchise et la hardiesse naturelles à votre âge. Chacun dit sa pensée, et il la dit comme il la voit, sans atténuation ni concession. Divers comme vous l'êtes par les origines, par les caractères, par la préparation antérieure, par les études auxquelles vous vous livrez, il est impossible que vous n'aperceviez pas les multiples aspects des choses. Ce concert, où chacun donne sa note particulière. est souvent confus et tumultueux : qu'importe s'il peut en sortir quelquefois une harmonie? C'est en se choquant les unes contre les autres que les idées font paraître leur solidité. Ceux qui sont le plus avancés, ou qui ont plus réfléchi, ou qui ont plus de promptitude, font profiter les autres de leurs avantages; et ceux-ci les récompensent par un aperçu ingénieux, par une idée heureuse, parfois par une critique qui corrige une erreur, ou fournit matière à de nouvelles réflexions. Pour ceux qui veulent

essayer leur idées, quel contrôle plus rapide, quelle critique plus amicale, quelle épreuve moins périlleuse pourraient-ils souhaiter? Il n'y a pas ici à craindre de perdre ce qu'on donne. Les idées ont ce privilège qu'on peut les partager indéfiniment sans les diminuer: elles sont, selon la belle parole d'un philosophe ancien, comme ces rayons de soleil qui, tout en se répandant dans l'Univers immense demeurent tout entiers et intacts au centre d'où ils émanent. N'est-il pas vrai que c'est souvent dans une discussion amicale que, pressé par l'adversaire, stimulé par la nécessité de la riposte, on trouve les raisons les plus topiques, les arguments les plus décisifs? N'est-ce pas dans les entretiens familiers que souvent les idées les plus ingénieuses et les plus rares apparaissent tout à coup à l'esprit qu'elles illuminent, et que se découvrent les germes qui, plus tard, fécondés par la réflexion et le travail, donneront naissance aux plus belles œuvres? On pourrait presque dire qu'il n'est pas d'œuvre de quelque importance qui appartienne en propre à un seul homme : presque toujours une foule de collaborateurs inconscients et anonymes y ont pris part à leur insu. Souffrez que pour un instant seulement et afin de donner un exemple, je m'adresse en particulier à mes chers philosophes. Ce qu'il y a peut-être de plus personnel dans les choses de l'esprit, ce qui procède le plus directement de la réflexion personnelle et solitaire, un système philosophique, est toujours en un certain sens une œuvre collective, Descartes, Malebranche, Spinoza lui-même, ont eu des contradicteurs, adversaires ou amis, qui les ont aidés à fixer, à corriger ou à étendre leurs idées. Leibnitz à correspondu avec l'Univers entier. Quant aux Grecs, tout le monde sait qu'ils passaient leur vie à s'entretenir et à disputer. On a le sentiment, en lisant les textes d'Aristote, où toutes les difficultés sont prévues et discutées, que ces brèves sentences résument les objections des disciples avec les réponses du maître, et nous apportent comme un écho des longues discussions de ces éternels et sublimes promeneurs.

Mais dans ces contacts fréquents, dans cette sorte de promiscuité intellectuelle, les esprits les plus originaux ne risquent-ils pas de perdre ce qui les distingue? Toutes les intelligences ne seront-elles pas modelées sur un même type, un type moyen, et les lois de l'imitation, dont on nous a récemment révélé la portée singulière et la puissance cachée, ne vont-elles pas étendre partout le niveau d'une monotone et banale uniformité? J'ai connu dans ma jeunesse de ces âmes précieuses, qui craignaient de compromettre la fleur exquise de leur distinction au contact du

vulgaire : on voulait garder son originalité, et on se bâtissait sa petite tour d'ivoire d'où on regardait passer, avec un dédain mêlé d'un peu de compassion, le reste de l'humanité. Ne nous arrêtons pas à marquer ce qu'une telle attitude a de regrettable à une époque où l'aristocratie des esprits aura peut-être à se faire pardonner comme les autres, et où la première règle de conduite morale, autant que de discipline intellectuelle, est sans doute d'être de son temps, ce qui ne signifie pas d'ailleurs qu'on en accepte aveuglément toutes les idées. Peut-être, à l'égard de ces plantes délicates et fragiles, faudrait-il se résigner à quelques sacrifices, en supposant qu'ils fussent nécessaires, s'il devait en résulter un lien plus étroit entre les esprits : à notre époque, le danger n'est pas qu'ils soient trop pareils, et qu'il règne entre eux une excessive communauté d'idées. Mais ces sacrifices ne sont même pas à redouter. Une originalité qui pourrait se perdre si facilement ne serait pas fort à regretter. Ceux qui ont quelque chose de nouveau à dire savent tôt ou tard découvrir le moyen de le dire. Le génie et aussi le talent trouvent toujours leur chemin. Ce sont les germes les moins féconds qui se laissent étouffer par la végétation environnante. Au contraire, n'est-il pas plus vrai de dire que c'est en s'opposant les unes aux autres que les intelligences prennent le plus nettement conscience de leurs différences et de leurs forces, et par là même sont plus disposées à les accroître ? Des âmes humaines ne sont pas comme les galets roulés par l'Océan qui en arrondit tous les contours : encore chacun d'eux garde-t-il sa forme propre. Elles agissent les unes sur les autres : elles ont en elles-mêmes le principe de leur mouvement et de leurs actions. Le désir et le besoin de se distinguer suffiront d'ailleurs toujours à contre-balancer les fâcheux effets de la loi de l'imitation.

Dans l'état actuel des connaissances humaines, la division du travail s'impose aux esprits : pour faire œuvre qui vaille, il faut concentrer ses efforts et, comme on dit, se spécialiser. Cette loi, à laquelle nous sommes forcés de nous soumettre, nous fait sentir cruellement notre faiblesse : elle a quelque chose d'humiliant. Faut-il donc, à une époque où l'esprit humain déploie une si magnifique activité et assure tant de conquêtes, que chacun, confiné dans son étroite sphère, ne sache rien de ce qui s'élabore au dehors ? Le grammairien sera-t-il indifférent aux travaux de l'historien ? L'historien n'aura-t-il aucun souci des idées et des théories auxquelles s'essaie le philosophe ? Et s'il se produit quelque belle œuvre de philologie, l'un et l'autre devront-ils s'interdire d'en rien savoir ? L'an dernier, un de vos maîtres les plus aimés

vous recommandait à tous de compléter votre éducation intellectuelle par l'étude des chefs-d'œuvre de l'art. Ne pouvez-vous aussi agrandir votre horizon intellectuel en vous intéressant aux travaux de ceux qui vivent à côté de vous, et leur demander au moins de vous en faire connaître les grands résultats, de vous en montrer les plus belles parties? Voilà bien des choses, dira-t-on. A vouloir embrasser tant de connaissances, l'esprit ne risque-t-il pas de se disperser et de perdre de vue son objet propre? Sans compter qu'il s'expose à épuiser ses forces : voilà le spectre trop connu du surmenage qui nous apparaît une fois de plus, et les hygiénistes froncent le sourcil. A Dieu ne plaise que je vous donne de si pernicieux conseils! Mais il ne s'agit pas ici d'un travail régulier et qui fatigue : il s'agit d'entretiens familiers, de conversations où chacun parle de ce qui l'intéresse, et où tous profitent de l'acquis de chacun. Cette sorte d'enseignement mutuel peut se donner sans façon, selon les hasards de la causerie, à la promenade, le verre en main, ou sous la clarté des étoiles. Et sans doute ce ne sera pas la vraie science qui ne peut s'acquérir sans peine ni fatigue; mais cette sorte d'initiation familière qui ne vous laissera étrangers à aucune des grandes choses dont s'occupe l'esprit humain, aura toutefois son utilité; elle empêchera l'isolement et l'exclusivisme : qui sait même si, à un moment donné, elle ne pourra exercer une influence utile sur vos études particulières? Ainsi peut s'établir doucement entre les différentes études d'une même Faculté — et pourquoi pas de plusieurs Facultés — cette solidarité, cette pénétration réciproque et ce mutuel concours qu'on a tant de fois essayé de réaliser. Vous savez quels généreux efforts on a tentés pour grouper en un faisceau toutes les forces des Universités : vous savez aussi à quels obstacles on s'est heurté! Ce que la loi n'a pu faire encore, votre libre initiative peut l'accomplir dans une certaine mesure. Ici, point de commissions à consulter; point de beaux discours à prononcer, point de traditions locales ou d'intérêts de clocher à ménager : tout peut se décider en quelques instants, gaîment et prestement, comme il convient à votre âge.

A aucune époque, on ne s'est occupé de vous avec autant de sollicitude, d'attention bienveillante et sympathique. Dans l'Université et hors de l'Université, c'est une question de savoir quel est votre état d'âme : on se demande ce que vous faites, ce que vous dites dans vos réunions intimes, ce que vous pensez dans votre for intérieur, et même ce que vous ne pensez pas encore, mais penserez peut-être demain. Quelques-uns, même, ont cru

pouvoir l'expliquer un peu plus clairement que vous ne le savez vous-mêmes. Curiosité naturelle, mêlée de crainte, de confiance et d'espérance! L'avenir qui nous attend, l'avenir prochain et immédiat est si incertain! Dans le désarroi moral où nous sommes, quand toutes les croyances sont ébranlées, sans qu'on puisse apercevoir avec quelque netteté celles qui les remplaceront, quand tant de difficultés intérieures ou extérieures ont surgi ou peuvent surgir d'un instant à l'autre, quand la société tout entière semble travaillée de je ne sais quel mystérieux et douloureux enfantement, c'est vers vous que se tournent naturellement tous les regards. Sans être prophète de malheur, et sans manifester plus d'effroi qu'il ne convient, on peut croire que vous aurez de grandes difficultés à vaincre, de graves problèmes à résoudre, de lourdes responsabilités à assumer. Ces grandes tâches, il faut y penser d'avance, et vous préparer à les remplir : il le faut d'autant plus, que vous n'aurez à compter que sur vos seules forces. Vous n'aurez plus de conseils à demander, ni de direction à recevoir. Il ne s'agit plus ici d'une science faite qu'on puisse vous enseigner, ni même d'une science à faire, pour laquelle on possède des méthodes éprouvées, et où il n'y ait plus qu'à suivre un chemin tracé; tout est à faire. Si vous interrogiez ceux qui vous ont précédés dans la vie, devant les incertitudes et les obscurités de l'heure présente, ils vous répondraient avec une mélancolique franchise : Nous ne savons pas! Mais vous ne les interrogerez pas. Il est dans l'ordre naturel des choses que les nouvelles générations ne se fient qu'à elles-mêmes, veuillent tenter des voies nouvelles, et se fassent leur sort, à leurs risques et périls; et il est juste, qu'ayant la responsabilité, elles aient la liberté. Mais, cette liberté, elles se doivent à elles-mêmes d'en faire le meilleur usage; il faut qu'elles préparent leur œuvre par la réflexion et l'étude, et, si elles ne veulent pas être prises au dépourvu, qu'elles envisagent avec une énergie virile et prévoyante les difficultés qui les attendent. Pensez donc, jeunes gens, pensez souvent aux graves problèmes dont bientôt la solution s'imposera. Tout en poursuivant votre tâche propre sans défaillance et sans faiblesse, soyez de votre temps : intéressez-vous aux questions sociales, morales, religieuses, qui préoccupent tous les esprits élevés. Unissez vos efforts, avertissez-vous les uns les autres et des difficultés que vous apercevrez, et des solutions que vous croirez entrevoir. Ne négligez rien, enfin, pour vous éclairer, pour vous munir de notions exactes et de renseignements sûrs, pour hâter le moment où les idées et les résolutions qui sont en

germe dans vos esprits et dans vos cœurs prendront leur forme définitive, pour mûrir et fortifier cette âme de la jeunesse qui sera dans quelques jours l'âme de la France.

Voilà des considérations et des conseils qui ne semblent pas se rapporter directement à l'objet de vos études. Cependant je n'ai pas perdu de vue un instant l'intérêt de nos communs travaux : c'est pour mieux le servir que j'ai paru l'oublier. Si vos esprits se sont élargis par l'acquisition d'un grand nombre de connaissances, affinés par la réflexion, assouplis par l'exercice, ennoblis par la fréquentation des grandes idées et l'habitude des grandes espérances, en quoi vos études particulières pourraient-elles y perdre ? Vous n'y apporterez que plus d'ardeur, de curiosité et de force. Vous trouverez toujours ici la règle et la discipline, correctifs indispensables de l'enthousiasme et de l'impétuosité juvéniles. Notre ambition sera toujours de vous inspirer le goût de l'exactitude, de la précision et de la sûreté dans l'interprétation des textes anciens, l'amour de la vérité rigoureusement démontrée, la crainte des vaines apparences, et l'horreur des mots qui n'expriment pas des idées bien définies. L'enseignement que vous recevez et celui que vous vous donnez à vous-mêmes, loin de s'exclure, doivent, comme nous le disions, se compléter et se féconder l'un par l'autre. Nous n'avons rien à redouter de votre initiative, de votre curiosité, de vos hardiesses. Vous le savez bien, que vos maîtres ne craignent ni la discussion, ni la lumière, ni la liberté. Plus vous vous serez unis, aidés, fortifiés les uns par les autres, plus votre vie intellectuelle sera intense et plus notre tâche sera facile. Nous ne croirons l'avoir remplie tout entière, et être quittes de nos obligations envers vous, envers nous-mêmes, envers le pays, que quand nous aurons, tout en restant dans la juste mesure, obtenu de vous le maximum d'efforts, la plus grande somme de travail, le meilleur emploi de vos forces intellectuelles et de votre bonne volonté.

ERNEST RENAN

La France républicaine et libérale, la France débarrassée de la monarchie et émancipée de l'Église, a fait à Ernest Renan de magnifiques funérailles. Dans la cour du Collège de France transformée en salle funéraire, le représentant du chef de l'État a pris place à côté des présidents du Sénat et de la Chambre et des membres du Gouvernement. La magistrature et l'armée sont venues en robes et en uniformes, le Conseil municipal de Paris avec ses insignes. Les délégués officiels de l'Institut se sont présentés sous le frac vert, en oubliant pour un moment, à ces obsèques purement civiles, leurs attaches politiques et religieuses. La Sorbonne, massiers en tête, a mis un empressement extraordinaire à rendre honneur à l'administrateur du Collège de France; la Faculté de théologie protestante s'est arrangée pour qu'on sût qu'elle ne tenait pas rigueur à l'auteur de la *Vie de Jésus*. Tout autour du Collège se massaient d'importantes forces militaires, prêtes à faire cortège au char mortuaire. Le libre écrivain qui, par une ascension sûre et continue, était arrivé à prendre la plus haute place dans le monde intellectuel, affirmait ce jour-là sa primauté avec un éclat incomparable. Ce deuil public était la fête de l'esprit.

Je me souvenais, quant à moi, de quelques lignes de haute et bienfaisante sagesse tracées en septembre 1871 par un homme dont le nom se place volontiers à côté de celui de Renan, par Ernest Havet. Ces deux âmes, l'une plus grave, l'autre plus ailée, étaient sœurs par une passion commune de loyauté et d'indépendance :

.. facies non omnibus una,
Nec diversa tamen.

Or voici ce qu'écrivait Havet au lendemain de nos désastres : « Si la France a ses finances à refaire et ses armées, elle n'a pas moins à se préoccuper de rétablir ses forces morales. De ce côté, toutes ses espérances sont dans la liberté et dans la règle... Nous ne nous sauverons que par la liberté sous ses deux formes essen-

tielles, République et Libre-Pensée ; et par la règle, je veux dire à la fois celle du dedans et celle du dehors, la Morale et la Discipline. Il faut nous affranchir de toute autorité, de toute tradition qui ne s'appuie pas sur la raison... » Je me souvenais de cette grande leçon, et je me disais : Le pays l'a comprise. Oui, dans ce moment solennel, j'ai eu la claire vision que la France, gouvernement, armée, nation, groupée autour de la dépouille mortelle de l'auteur de l'*Histoire du peuple d'Israël*, s'y présentait dans la fière posture d'une conscience satisfaite, que de sa muette attitude se dégageait une déclaration: Ce programme de relèvement par la double liberté politique et spirituelle, je l'ai réalisé par vingt ans d'efforts, et j'honore dans ce mort l'un des grands ouvriers de ma résurrection.

Le pays a-t-il vu juste dans la mémorable journée du 7 octobre 1892, ou aurait-il été la dupe d'une illusion? Le grand érudit, l'écrivain incomparable qui va dormir au Panthéon son suprême sommeil, l'aurait-il savamment amusé comme il a souvent dit qu'une puissance suprême se jouait des naïfs humains pour les amener à des fins connues d'elle seule? Nous essaierons de répondre à cette question en analysant l'œuvre de Renan, que nous répartissons sous quatre chefs en étudiant successivement l'orientaliste, l'historien du christianisme, l'historien du judaïsme, le philosophe religieux.

Pour mettre nos lecteurs à même de décider si le professeur d'hébreu du Collège de France n'a été qu'un joueur de flûte sans rival, modulant avec une virtuosité prestigieuse les airs réclamés par la fantaisie du public et ceux que lui inspirait sa fantaisie propre, ou si, tout au contraire, il a su traduire les aspirations de son temps avec une décision et une précision sans égales, de façon à lui révéler sa voie, obscurément aperçue, et à l'y engager irrémissiblement, nous avons dû relire la plus grande partie de son œuvre. Eh bien! le génie de Renan est assurément complexe, comme c'est le cas pour tout esprit puissant ; mais, sous l'infinie variété des moyens qui servent à exprimer la pensée, cette pensée nous a frappé comme étant singulièrement ferme et cohérente. Nous avons donc l'espoir de faire pleine et entière lumière sur une question grave, qui, au lendemain déjà de la mort de Renan, a commencé d'être agitée et qui menace d'être tranchée dans un sens opposé, selon les intérêts en présence : intérêt du littérateur et de l'érudit de profession, intérêt des sociétés savantes et des corps enseignants. Déjà quelque chose de cette tendance se laisse apercevoir dans les discours prononcés près de la dépouille mor-

telle, discours qui ne contiennent d'ailleurs que des choses justes exprimées en termes excellents par des hommes parlant avec compétence et autorité des travaux et de la personne d'un collègue aussi aimé que respecté.

I. — RENAN ORIENTALISTE

A vingt-trois ans Ernest Renan quittait, pour n'y plus rentrer, le séminaire de Saint-Sulpice, où, grâce à un concours de circonstances extraordinairement favorables servies par une facilité, un goût et une application non moins exceptionnels, il avait pris une solide possession des idiomes hébreu, syriaque et arabe. Après s'être perfectionné à Paris et en Allemagne, il présentait en 1847 au concours du prix Volney un mémoire sur la grammaire comparée des langues sémitiques, que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres couronnait avec empressement. A trente-trois ans l'Institut ouvrait ses portes à l'orientaliste qui savait mettre une forme châtiée au service d'une solide érudition.

Si on laisse de côté un très grand nombre de notes, articles ou mémoires dispersés dans les recueils scientifiques ou publiés isolément, si l'on néglige la série des rapports annuels, aussi substantiels qu'élégants, qui résument dans l'intérêt de la *Société asiatique* l'activité de notre pays en matière de langues et de littératures de l'Orient, Renan a marqué profondément sa trace en cet ordre d'idées par trois ouvrages, dont deux sont considérables, et le troisième constitue un événement capital dans l'histoire de nos études : ce sont l'*Histoire générale des langues sémitiques*, la *Mission de Phénicie*, et le *Corpus inscriptionum semiticarum* (1). On nous permettra de nous y étendre quelque peu, tant en raison de l'intérêt personnel que ces travaux nous inspirent que par ce motif que, les études sémitiques étant restées jusqu'à ce jour chez nous en dehors des études classiques touchant les langues et littératures anciennes, — et paraissant devoir rester dans un isolement aussi dommageable à elles-mêmes qu'à la culture générale de l'esprit, — on est obligé, pour se faire entendre d'un public peu préparé, de les entourer de quelques éclaircissements.

On désigne sous le nom de langues sémitiques, — et cela par suite d'un emprunt fait à une légende bien connue de la Genèse, dont M. Renan est le premier à signaler l'inconvénient, — le groupe de langues qui caractérise les peuples qui sont censés issus de Sem,

(1) Nous parlerons du traducteur de la Bible (livre de *Job*, *Cantique des cantiques*, *Ecclésiaste*) en même temps que de l'historien d'Israël.

l'un des fils de Noé. Cette désignation est doublement contestable, d'une part, parce que parenté de langue n'implique point parenté de race ; de l'autre, parce que la liste que dresse la Bible des descendants de Sem ne correspond pas trop à la liste des langues que des caractères communs engagent à constituer en un groupe distinct, dit le groupe des langues sémitiques. Ces langues sémitiques présentent trois individualités bien marquées autour desquelles se rangent des variétés secondaires, savoir : l'arabe, l'hébreu, le syriaque ; on pourrait les désigner plus exactement comme langues syro-arabes. L'*Histoire générale des langues sémitiques* est sortie du mémoire que l'Académie avait couronné en 1847. « Je m'étais proposé, dit le jeune auteur en le publiant pour la première fois en 1855, remanié complètement (1) ; je m'étais proposé de faire, selon la mesure de mes forces, pour les langues sémitiques, ce que M. Bopp a fait pour les langues indo-européennes, c'est-à-dire un système grammatical qui montrât de quelle manière les Sémites sont arrivés à donner par la parole une expression complète à la pensée. Le livre était, de la sorte, essentiellement théorique : dans une introduction générale, je plaçais un rapide exposé de l'histoire des langues sémitiques et une série de considérations qui excédaient le cadre d'une grammaire comparée. Plus je réfléchis à l'économie de mon sujet, plus cette introduction acquit à mes yeux d'importance ; bientôt elle devint une moitié du livre lui-même, et ainsi s'est formé le volume que je publie en ce moment. » En sorte que le « système comparé » ou « grammaire comparée » qui devait former la seconde partie de l'ouvrage, dont la publication se trouvait renvoyée à une date ultérieure, d'ajournement en ajournement, n'a jamais paru. Je lis bien dans l'avertissement placé en tête de la troisième édition de l'*Histoire générale*, que « les matériaux dudit second volume, depuis longtemps assemblés, doivent fournir la matière de l'une de mes deux leçons hebdomadaires au Collège de France » : hélas ! une brutale révocation devait, comme on sait, s'opposer à la réalisation de ce projet, et quand M. Renan remonta dans sa chaire en 1870, le loisir lui manqua pour aboutir. Je vois bien ici encore la « grammaire comparée des langues sémitiques » désignée comme l'objet d'une des deux leçons du maître pour l'année 1871-1872 ; mais, dès l'exercice suivant, c'est l'épigraphie, c'est l'interprétation et le déchiffrement des plus anciennes inscriptions du type phénicien qui réclament son attention, concurremment avec la préparation du *Corpus*. Il résulte de tout cela que la portion *tech-*

(1) J'ai sous les yeux la quatrième édition, qui date de 1863.

nique de ce grand travail est restée dans les cartons du maître; mais celle qui a été complètement rédigée est traitée avec une ampleur, une élégance et une précision qui peuvent adoucir en quelque mesure les regrets des spécialistes. Si nous n'avons pas l'histoire complète qu'on nous promettait, c'est déjà un grand profit que de « posséder l'histoire *extérieure* des idiomes qui composent la famille des langues sémitiques, leur rôle dans le temps et dans l'espace, leur géographie et leur chronologie, l'ordre et le caractère des monuments écrits qui nous les font connaître ».

Le livre premier est consacré aux « questions d'origine ». L'auteur, après avoir défini le « caractère général des peuples et des langues sémitiques », traite de l'extension primitive du domaine de ces langues et discute « l'hypothèse d'une langue sémitique primitive ». Le livre deuxième expose la « première époque du développement des langues sémitiques, ou période hébraïque »; nous distinguons la branche térachite (de Taré ou Térach, père d'Abraham) avec l'hébreu, de la branche chananéenne avec le phénicien. La « deuxième époque du développement des langues sémitiques » est la période araméenne formant le livre troisième; l'écrivain y étudie tour à tour l'araméen entre les mains des Juifs, l'aramaïsme païen et l'aramaïsme chrétien, qui est le syriaque. Le livre quatrième est consacré à la langue arabe et à ses aboutissants. Le livre cinquième et dernier donne les conclusions. Et ici encore, on doit citer le titre des chapitres, car ils sont caractéristiques de la manière de l'auteur et de l'esprit du livre. Un premier chapitre énonce les lois générales du développement des langues sémitiques; un second chapitre traite de ces mêmes langues comparées aux langues des autres familles et, en particulier, aux langues indo-européennes.

Le livre de Renan nous remet en mémoire le mot très heureux d'un théologien homme d'État, auquel manqua malheureusement l'art si rare de savoir faire un livre, de Bunsen. Bunsen disait : « Il faut traduire le sémitique en japhétique. » Or, ce qu'on admire tout d'abord dans l' « Histoire générale des langues sémitiques », c'est que la masse indigeste des résultats obtenus par les philologues allemands est devenue, sous la plume de notre compatriote, quelque chose de clair et de précis; que, sans rien ôter aux résultats acquis, il a su leur donner une forme aisée et même attrayante. Aussi, un livre qui semblait devoir tout au plus être consulté par les spécialistes, a-t-il trouvé un public et exercé une action bienfaisante. Non seulement, nous avons été mis du coup au niveau de l'Allemagne, — avec l'avantage de posséder les données de la science dans un livre dont elle n'a pas l'équivalent, — mais ce qu'on appe-

lait jusqu'alors chez nous l'Orientalisme a reçu un coup mortel. Cette vieille école était assurément des plus respectables et elle a fourni plus d'une solide contribution à l'étude des idiomes asiatiques; mais ce n'est pas être trop sévère pour elle que d'en dire avec M. Renan, que l' « ancienne école qui ne se proposait d'autre but dans les études orientales que de lire, de parler ou d'écrire un ou plusieurs idiomes de l'Orient, sans rattacher ces études à un ensemble de vues historiques, philosophiques, littéraires, pouvait être à bon droit taxée d'insuffisance ». Grâce à lui, les études orientales de langue française ont été engagées résolument dans une voie plus large, où elles peuvent avancer d'un pas sûr : premier exemple de l'influence considérable exercée par Renan sur ses contemporains. Celui qu'on a souvent traité de contemplatif, de savant uniquement épris de son repos, amoureux de l'isolement un peu hautain qui lui permet de satisfaire à loisir sa curiosité toujours en éveil, cet homme est, en réalité, un remueur d'âmes, un excitateur d'esprits. Il donne le branle à son siècle, qu'il lui parle d'hébreu, de Jésus ou de Dieu.

Revenons au livre. Il ne ressemble en rien aux manuels allemands : c'est une sorte de « discours » abondant et aisé sans tomber dans le vague ou l'incertain, nourri et solide sans encombrement et sans raideur; c'est le modèle d'un ouvrage de haute linguistique écrit avec l'élégante précision d'un homme qui, à ce moment déjà, s'était rendu maître de son idiome natal. C'est un modèle qui malheureusement a un défaut : c'est d'être à peu près impossible à imiter. On a vu la lumineuse simplicité de son plan; mais on ne saurait trop admirer l'art qui se dissimule sous l'allure d'une phrase simple et courante non moins que dans la composition de chaque section ou paragraphe. Ce n'est pas que le livre ne donne prise à des observations critiques; certainement, il ne sera ni fait à nouveau ni remplacé, et, par suite, il est permis de dire qu'il ne sera pas dépassé; mais, il est permis aussi de dire qu'il a vieilli par bien des parties. Nous ne viserons pas ici les vues présentées en matière de littérature hébraïque : M. Renan s'y montre le disciple trop docile d'Ewald et de l'école allemande et nous aurons à y revenir quand nous parlerons de l'historien d'Israël. Nos remarques porteront sur trois points. 1° La prétention de ramener les idiomes sémitiques à trois types déterminés et pas davantage, l'hébreu, l'araméen, l'arabe, était déjà risquée quand M. Renan écrivait son mémoire : depuis trente ans, elle est abandonnée. L'assyrien, qui réclamait déjà sa place et que l'ingénieux écrivain s'efforce de tenir à l'écart, est entré aujourd'hui par une

large brèche dans la maison dont on lui fermait les portes. Du coup, la prétention de tracer « l'histoire générale *des* langues sémitiques », le propos de montrer « de quelle manière *les* Sémites sont arrivés à donner par la parole une expression complète à la pensée » sont condamnés. 2° Nous en dirons autant de tout ce premier livre, consacré aux « questions d'origine », et où le jeune et fervent orientaliste, fermement assis sur la base, qu'il croit inébranlable, de sa trinité sémitique, ne recule pas devant des définitions dogmatiques qu'on ne risquerait pas aujourd'hui. Il date visiblement par son inspiration première du milieu de ce siècle un ouvrage, où on lit que « le monothéisme résume et explique tous les caractères de la race sémitique », et que « la race sémitique aperçut tout d'abord l'unité divine ». Dès ce temps-là déjà, on objectait : Et les Phéniciens ? Et M. Renan de répondre : C'est une « exception apparente ». Malheureusement, ces exceptions se sont multipliées et nous ne saurions nous satisfaire du *distinguo* habile qui oppose les « Sémites purs » à ceux qui ont subi l'influence ou le mélange des civilisations étrangères. A plus forte raison, la recherche hypothétique d' « une langue sémitique primitive » est de celles que la science moderne a rayées momentanément de son cadre, en attendant que la possession de nombreux documents, sûrement datés, permette de la reprendre sous une forme infiniment plus modeste. 3° Nos réserves, s'il est possible, seront plus accusées encore en ce qui touche les « conclusions ». Supposons admis que les langues sémitiques aient terminé leur évolution, qu'elles « offrent à l'observation un développement complet et définitivement achevé », ce qui me semble déjà une assertion un peu excessive, je n'ose croire qu'on soit aujourd'hui en mesure d'énoncer « les lois générales » qui ont présidé à ce développement. La comparaison entre les langues sémitiques et les langues indo-européennes se lit assurément avec plaisir, mais qui ne reconnaît aujourd'hui la vanité de ces généralisations ? Nous voudrions surtout rayer les pages consacrées à discuter les traditions communes aux peuples aryens et aux peuples sémitiques, à énoncer l'idée, aujourd'hui définitivement condamnée, que « les traditions primitives des Sémites sont renfermées dans les dix premiers chapitres de la Genèse », à situer « l'Eden des Sémites dans le Belourtag,... point d'attache commun de la géographie primitive des races sémitiques et indo-européennes ».

Laissons cela. Nous ne croyons plus guère aux Aryens et aux Sémites. Les beaux rêves que se permet la jeunesse d'une science, l'âge mûr de cette même discipline leur coupe impitoyablement

les ailes. Et qui nous a rendus si sévères? M. Renan lui-même, en écrivant l'œuvre qui reste son grand titre de gloire, son *monumentum ære perennius* — je parle ici de l'homme de science, non de l'écrivain — le *Corpus inscriptionum semiticarum*. Quand on a vu de près ce qu'est un monument épigraphique, les hasards de sa possession, les difficultés de son interprétation, la nature des doutes attachés aux questions qu'il soulève, les problèmes d'origine et de fin des langues et des races prennent l'aspect d'une subtile et vaporeuse métaphysique. Nous saluons donc dans l'*Histoire générale des langues sémitiques* un document inappréciable pour l'état des études de linguistique en notre siècle, la belle vaillance d'un jeune érudit qui mène de front la science exacte et d'aventureux rapprochements, un précis qui, sur bien des points, conserve toute sa valeur, enfin et surtout une date pour l'histoire des études orientales en France, parce que la publication de ce livre a marqué chez nous leur résurrection, parce qu'à la voix de ce magicien elles ont vraiment et définitivement soulevé la pierre de leur tombeau.

Quelques années après la publication de l'*Histoire générale*, M. Renan entreprenait, en 1860 et 1861, une mission en Phénicie dans des conditions qu'il n'a pas été donné à beaucoup de savants de rencontrer. Assurément, quand on ouvre ce luxueux et épais volume qui raconte la *Mission de Phénicie*, quand on feuillette le riche album qui l'accompagne, on peut éprouver un sentiment de désillusion. Il est certain que cette mission n'a pas entièrement répondu aux espérances que l'on fondait sur elle. Quand on pense que les fouilles, entreprises concurremment sur les points les plus importants de la côte phénicienne, ont été conduites avec autant d'activité que d'intelligence, que tous les objets ou monuments venus au jour ont été étudiés avec conscience, compétence et pénétration, on s'afflige que le pays de Tyr et de Sidon ait laissé d'aussi faibles traces dans les lieux où les filles dégénérées des métropoles antiques continuent de traîner leur médiocre existence. Et cependant, la simplicité et l'ardeur, exemptes de tout charlatanisme, avec lesquelles M. Renan expose ses travaux et en dégage la signification, finissent par vous entraîner; c'est un grand séducteur que celui qui vous raconte, avec la passion contenue du philologue et de l'archéologue, sur quels points il a pu accroître le trésor des connaissances précédemment possédées, sur quels points il a échoué. En somme, les résultats de cette expédition, sans pouvoir être mis en ligne de comparaison avec les trésors indéfinis de

l'Égypte, avec les richesses considérables de la Mésopotamie, sont très dignes d'intérêt et d'attention.

Nous arrivons au *Corpus inscriptionum semiticarum ab Academia Inscriptionum et Litterarum humaniorum conditum atque digestum.* Dans les procès-verbaux de l'Académie, à la date du 25 janvier 1867, on lit ceci : « M. Renan demande et obtient la parole pour faire, en son nom et au nom de MM. de Saulcy, de Longpérier et Waddington, à l'Académie une proposition motivée et développée, tendant à la publication sous ses auspices d'un *Corpus inscriptionum semiticarum.* Après avoir établi qu'un tel recueil, réclamé par l'intérêt de la science dans son état actuel, ne pourrait être fait nulle part plus naturellement qu'en France, et devrait, pour atteindre sûrement son but, être entrepris dans des conditions que l'Académie seule peut remplir, il en trace le plan, les divisions, les limites, tels qu'ils ont été arrêtés de concert par les signataires de la proposition. Il indique les diverses espèces et variétés de textes dont se composerait l'ouvrage, la manière dont ces textes seraient reproduits, transcrits, traduits, brièvement commentés ». Quinze jours après, une commission spéciale était nommée, laquelle ne tarda pas à déposer son rapport. M. Renan loue le zèle des commissaires et tout le monde l'approuvera de dire qu'ils se sont « impigre munere suo et officio perfuncti ». Dès le 17 avril, en effet, ledit rapport recevait l'approbation de l'Académie : quelle réponse à ceux qui croient aux sages lenteurs des corps savants ! J'emprunte au rapport en question quelques indications essentielles : « En ce qui concerne l'utilité du projet, votre commission a été unanime pour la reconnaître. Par sa domination dans une partie de l'Afrique ; par ses relations scientifiques avec l'Égypte, la Syrie, la Grèce ; par les nombreux monuments d'écriture sémitique qu'elle possède déjà dans ses musées ; par les missions ou voyages que des savants français ont récemment accomplis ; par les études suivies qui, depuis quelques années, ont été faites chez nous sur des monuments écrits de l'Orient sémitique, la France semble désignée pour donner un tel recueil au monde savant. » On ne pouvait mieux dire.

Voici quelques indications sur le plan adopté. Le recueil doit contenir « tous les textes anciens en langues sémitiques écrits en caractères sémitiques. — L'écriture sera ainsi la loi du recueil et en constituera l'unité. » Ainsi se trouvent écartées les inscriptions cunéiformes, « qu'il est mieux de réserver pour un autre recueil ». Mais on usera d'indulgence pour les inscriptions chypriotes, libyques, lyciennes, pamphyliennes, qui risqueraient d'être reniées

par les assyriologues comme par les égyptologues; aussi leur fera-t-on place dans un appendice de dimensions restreintes. Nous n'avons rien à objecter à ce départ; il ne s'agit pas tant ici de s'accorder avec la pure logique que de faire œuvre pratique. Ce qu'on appelle ici « caractères sémitiques », pourquoi ne l'a-t-on pas plutôt désigné sous le nom de caractères phéniciens et dérivés du phénicien? Il nous semble que cette appellation eût été bien préférable à celle d'« écriture sémitique », qui est vague et pourrait presque être arguée d'inexactitude. On sait d'ailleurs que, de même que la langue assyrienne, qui est bel et bien sémitique, s'écrit en caractères cunéiformes, l'insupportable cursive arabe est l'écriture adoptée pour les langues persane et turque. En ce qui concerne la limite de temps qu'il convient d'assigner au recueil, le *Corpus* embrasse tout d'abord et directement les textes anciens et exclut, en conséquence, les innombrables textes arabes, hébreux, syriaques du moyen âge ou des derniers siècles. L'islamisme, dans un sens général, est la date à laquelle on s'arrête. Un scrupule qui me semble avoir entraîné des conséquences un peu regrettables, c'est ce principe absolu, que « tous les monuments doivent être publiés, et publiés intégralement ». Cela est excellent quand ces monuments offrent une originalité quelconque comme contenu ou nuance d'écriture; mais, quand ils reproduisent machinalement une formule banale comme c'est le cas pour la fastidieuse kyrielle des inscriptions carthaginoises, on se trouve en présence d'un encombrement, qui a le double tort d'être fort coûteux et de retarder le moment où des textes d'un beaucoup plus grand intérêt seront publiés. En somme, il n'y a que l'éloge à faire des dispositions générales adoptées sur l'indication de M. Renan.

La première section du recueil est consacrée aux inscriptions phéniciennes, puniques et néo-puniques, réparties selon leur provenance; la seconde, aux inscriptions juives : c'est la partie phénicienne ou hébraïque. La seconde partie comprend les inscriptions araméennes; la troisième, les inscriptions arabes, sabéennes, himyarites. M. Renan, qui avait eu l'initiative du *Corpus*, en a pris de plus en plus la direction, en même temps qu'il se réservait tout spécialement l'exécution de la partie phénicienne et hébraïque. C'est lui qui en a signé l'introduction; c'est à lui qu'en revient tout spécialement l'honneur, et cet honneur, qui rejaillit sur le pays lui-même, est des plus grands. Disons encore, en guise de renseignements préliminaires, qu'on adopta le latin comme langue du recueil, afin d'exclure « toute couleur personnelle dans le style » et de pré-

venir la tentation des développements étrangers au plan strict de l'ouvrage ». M. Renan estime que « l'emploi de cette langue ne risquera d'écarter aucun des lecteurs auxquels le livre pourra être utile ». Nous sommes tout à fait de son avis, mais on nous permettra de dire que le latin de M. Renan a une tournure presque aussi personnelle que son français : il est limpide, aimable, parfois malicieux, nous mettrons nos lecteurs à même d'en juger.

Le projet, s'il avait parcouru très rapidement les phases préparatoires, ne passa pas très vite à l'exécution. Le premier fascicule n'a paru qu'en 1881. M. Renan, après avoir indiqué le nom de ses collègues de la commission, s'en excuse en trop bons termes pour qu'on ne pardonne pas ce retard :

Neque hos viros culpandos facilius credas quod inde ab anno 1867, inter opus decretum et inceptum, anni quatuordecim, grande mortalis ævi spatium, intercesserunt. Hoc enim temporis intervallo, quæ patriæ clades, qui civiles tumultus, quæ rerum novarum cæca exspectatio ! Porro ea fuit operis hujus conditio, ut cultius auctiusque prodire magis oporteret quam festinantius in publicum emitti. Neque vero nos culpæ, si qua est, pœnitet, quandoquidem operi instituto mora plus boni quam detrimenti attulit.

Il me paraît, Dieu me pardonne ! que ce latin qui a la volonté d'être si profondément impersonnel, nous rend au vif et la grâce souriante et la bonhomie un peu narquoise de son auteur. Mais ce qui m'enchante surtout, c'est le morceau suivant, que je ne cite pas seulement en raison de sa forme exquise, mais parce qu'il nous fait pénétrer par le plus aimable des chemins au cœur même du *Corpus*, parce qu'il nous en dévoile naïvement l'inspiration à la fois si noble et si purement scientifique, parce qu'il révèle l'âme de cet incomparable travail :

Fatemur, — dit M. Renan, — et nos in ipso studiorum nostrorum curriculo multum profecisse, atque ita factum ut quæ initio laboris scripseramus, quum releginus, ea nobis videantur infantiam atque incunabula sapere. Miramur quæ tunc nobis probabantur conjecturas eas nunc nobis minus placere, multa quæ vera videbantur evanuisse, quædam rursus quæ dubia erant certa jam esse facta. Nova ætas ab integro his studiis nata nobis videtur, et maturitatis, ni fallimur, signum est quædam in conjicendio sobrietas, hariolatione exclusa, ita ut, inter sensus varios quos recipit scriptura illa vetus, punctis et distinctione verborum et vocalibus carens, is tantum pro certo detur qui primo intuitu sese ut verus bene oculatis lectoribus obtrudit, ii tantum ut probabiles proponantur qui viro cordato atque emunctæ naris placere possint. Apage ergo monstra illa, portentosas dico interpretationes, quæ mira atque inaudita tradebant, ut scriptores harum inscriptionum tribus Anticyris capita insanabilia

habuisse viderentur (1). Hic nihil invenies quod non simplex, quod non obvium, quod non epigraphices græcæ et latinæ legibus consentaneum sit. Nec vitio vertas, lector, si quasdam interpretationes omisimus quæ tibi in mentem venient. Te esse doctum, te sagacem concedimus; memineris tamen nos quatuordecim annos in his habitavisse, quid probabile sit, quid non, expendisse, litterarum lusus fallaces expertos esse, et si quid neglеximus non sine ratione omisisse. Scientiam hanc mire profecturam et scimus et optamus; sed non proficiet, nisi qui nos corrigere aggredientur, omni subtilitate dimissa, sanum probabilitatis criterium semper sibi præscriptum teneant, seque errare sentiant quum nova et inaudita, ab ordine consueto rerum absona, in his scripturis reperisse sibi videbuntur.

Un mot sur les procédés employés pour la reproduction des monuments. Le rapport disait déjà : « On s'appliquera avant tout à donner la représentation la plus exacte possible de chaque monument. Pour cela, les récentes inventions par lesquelles on a cherché à assujettir la photographie aux procédés de la typographie devront être employées. Diverses enquêtes qui ont déjà été faites à ce sujet par votre commission donnent l'espoir qu'on pourra concilier, sur ce point important, les exigences de l'économie et le besoin qu'a la science de reproductions où n'intervienne la main d'aucun dessinateur ni d'aucun graveur. » Ce projet a été réalisé dans les conditions les plus satisfaisantes, grâce à l'application des procédés les plus récents de l'héliogravure (2); j'ignore si l'économie y a trouvé son compte, les commissaires s'étant vus dans l'obligation de constituer à part, contrairement à leur première intention, un atlas de planches. Ces planches et tout le système de reproduction sont admirables; j'engage le lecteur à se donner le plaisir de rapprocher tel original qui se trouve au Louvre de la reproduction donnée par le *Corpus* : il verra qu'une œuvre de science rigoureuse touche à l'art par plus d'un côté.

Qu'elles sont touchantes ces lignes finales, vrai testament d'une grande âme qui sait réconcilier dans sa dévotion le principe mystérieux des choses, la science et la patrie : « Faxit Deus O. M. ut opus quod scientiæ augendæ causa suscepimus antiquis rebus

(1) Ce qu'on peut traduire librement, avec l'aide de La Fontaine :

Mon compère, il vous faut purger
Avec quatre grains d'ellébore.

(2) Le *monitum* placé en tête de l'Atlas de planches du volume I s'exprime ainsi : « In hoc volumine habes titulorum ipsas imagines sole unico artifice, sine ulla delineatoris vel sculptoris ope, depictas. Vir sollertissimus Dujardin, arte sua quam ἡλιογλυπτικήν vocant, id effecit. Hujus viri enim industria sol ipse solus, chemia laboris participe, imagines pingit et æri incidit. »

cognoscendis lumen afferat, bonæque disciplinæ ingeniorum, qua nihil potest esse rei publicæ utilius, aliquatenus prosit » ! N'est-ce pas l'équivalent des belles déclarations de Havet que j'ai rapportées à dessein dès le début de cette étude : « Il faut nous affranchir de toute autorité, de toute tradition qui ne s'appuie pas sur la raison ; et il faut, en même temps, nous gouverner sévèrement nous-mêmes, dompter toute faiblesse et tout mesquin intérêt, pratiquer le respect et l'obéissance à l'égard de tout commandement régulier... Ce que je viens de dire, c'est l'esprit même de la philosophie. »

Je voudrais indiquer à mes lecteurs la nature des difficultés toutes spéciales que rencontraient M. Renan et ses collaborateurs dans l'interprétation des textes épigraphiques du type phénicien. C'est d'abord le déchiffrement, la lecture des caractères, qui, à raison de la façon dont ils ont été gravés et de l'état de conservation des pierres, prêtent à de fréquentes confusions et souvent contraignent un savant réservé à la simple conjecture ou à l'abstention pure. Ceci est, sans doute, le lot commun à toutes les branches de l'épigraphie ancienne ; mais l'épigraphie sémitique, ainsi que M. Renan l'indiquait tout à l'heure, ne présentant ni signes de ponctuation, ni distinction de mots, et n'exprimant pas les voyelles, la variété des combinaisons de sens que présentent quelques courtes lignes devient très vite inquiétante et il semblerait parfois qu'il n'y a plus de place ici que pour la fantaisie et la divination. Je crois avoir bien lu : GLRPSC ; mon voisin toutefois prétend que deux ou trois lettres sont douteuses. N'importe ! je tiens bon et passe du déchiffrement à l'interprétation, qui est : *Aglaé repose ici.* « Vous vous trompez, m'écrit-on de Gœttingue ou de Berlin. Cet assemblage de consonnes est la charpente des mots suivants : *Gloire à Pésac* », — Pésac étant le nom d'un dieu qu'on inscrit d'office au catalogue céleste. Les personnes qui sont peu au courant de ces études croient peut-être que je plaisante. Alors, qu'elles prennent la peine d'ouvrir le tome I du *Corpus* aux pages 168 et suivantes du texte et à la planche XXVIII de l'atlas. Il s'agit de l'inscription fameuse de la Vénus Erycine, dont l'original a malheureusement disparu et qui ne nous est connue que par des reproductions assez défectueuses datant du XVIIe siècle. Bien que les bases du déchiffrement des inscriptions sémitiques aient été posées depuis un siècle par notre compatriote l'abbé Barthélemy, trois savants allemands, dont le travail date de 1843, 1849 et 1860, se sont livrés sur ces débris mutilés à des fantaisies qui autorisent le mot sévère : *deliraverunt*. Tous trois y voient une élégie sur la

mort d'une jeune fille, et je ne serais pas fort étonné de retrouver quelque jour leurs essais dans un recueil de morceaux choisis de littérature ancienne. M. Renan ne peut s'empêcher d'en sourire : « O philologorum ad pulchra somnia pronas mentes! Ergo elegiam de mortua puella continebat marmor Erycinum, elegantissimum poeseos phœniciæ vel punicæ specimen! » Lui-même en tentait l'interprétation dans ses cours du Collège de France dès l'année 1874, et établissait que les seuls mots d'un déchiffrement à peu près sûr permettaient d'y voir une plaque gravée en l'honneur de Vénus Erycine pour la remercier d'une faveur accordée par ladite déesse à un certain Imilcon, fils de Baalyaton : *Lerabbat* (1) *le cAshtoret... Hhimilko ben Bacal-y* [*aton*] etc.; *Dominæ Astartæ... Imilco, filius Baalj*[*atonis*], etc.

J'entre avec cette inscription de la Vénus Astarté d'Eryx dans le cœur de mon sujet. En énorme majorité, les monuments épigraphiques phéniciens et puniques répondent à l'accomplissement d'un vœu religieux et contiennent des formules de remerciement conçues sur un modèle uniforme. Les principaux sanctuaires des temps modernes n'ont rien à envier sous ce rapport à ceux de Carthage tout particulièrement, auxquels ils ont emboîté le pas et dont la tradition se perpétue chez eux avec une imperturbable sérénité, la seule différence étant que la sainte Vierge et Dieu s'appelaient alors Tanit et Baal. Cette monotone série de monuments votifs que le sol de Carthage déverse sur nous sans se lasser, a pour formule stéréotypée : *Dominæ Tanitidi, faciei Baalis, et Domino Baali Hammoni...* Suit le nom de l'auteur de la dédicace, soit, dans le premier exemplaire que reproduit le *Corpus* : *Quod vovit Azrubaal, filius Hannonis, filii Azrubaalis, filii Baaljatonis;* enfin, la formule consacrée : *quia audivit vocem ejus; benedicat ei.* Nous transcrirons également le texte phénicien en caractères modernes : *Le Rabbat le-Tanit pen-Bacal ve-le-Adon le-Bacal Hhammon, esh nadar cAzrubacal, ben-Hhanno, ben-cAzruba cal, ben-Ba calyaton, kishama kolo, tebarko.* Ce n'est toutefois pas du premier coup qu'on est arrivé à les tirer au clair et il se rattache, tant à l'interprétation qu'à la destinée des stèles du type punique, tel détail qui semble tenir plus du roman que de l'histoire. On commença par en découvrir quelques-unes par-ci par-là; puis, les fouilles entreprises à la demande de l'Académie des Inscriptions par M. de Sainte-Marie en font sortir de terre des milliers. Ces précieuses reliques sont embarquées pour la France, et je laisse à mes lecteurs le plaisir de

(1) Je signale aux savants éditeurs une légère erreur dans la transcription hébraïque *l b r t* au lieu de *l r b t*.

suivre leurs dramatiques destinées dans le latin malicieux de M. Renan : « Lapides vero, dum in Galliam transvehuntur, fato dolendo magnam partem perierunt. Nam quum jam Telonem advecti essent, navis classis nostræ qua ferebantur, *Magenta* dicta, igne consumpta est, et lapides ipsi, flammis combusti, in profundum demersi. » Grâce à la bonne volonté de l'amiral Roze on retira de l'eau une grande quantité de pierres, mais dans quel état, grands dieux ! « Lapides plerique ita adusti sunt ut in minusculas particulas, vel minimo contactu, dilabantur; alios flamma tetigit modo, et colore nigro tinxit, non ita tamen ut legi non queant. » Le zèle de M. de Sainte-Marie, qui avait eu le soin de prendre à plusieurs exemplaires la reproduction des stèles au fur et à mesure de leur découverte sur le sol de Carthage, permit surtout d'atténuer considérablement le désastre survenu. La rade de Toulon n'en recèle pas moins encore un grand nombre de pierres, que le *Magenta* laissa échapper de ses flancs consumés, ce qui réserve peut-être à nos arrière-neveux une surprise assez piquante. « Ita clades fere reparata, — dit M. Renan. — Quo non obstante, fortasse post multa sæcula, jam abolita harum rerum memoria, quum urinatores (1) lapides litteris punicis inscriptos e sinu Telonensi ad lucem proferent, erunt qui argumentum inde ducant Telonem olim Pœnos habitasse, et flammarum vestigia priscorum bellorum indicium esse credant; quibus *Corpus inscriptionum semiticarum* os occludet. » Qu'on se rassure pleinement sur le destin des stèles votives de Carthage : les dernières années ont continué de produire une abondante moisson, qui répare le sinistre de Toulon.

Je ne veux pas paraître oublier que, parmi les inscriptions phéniciennes il en est du plus grand intérêt pour l'histoire. Voyez le monument fameux d'Eshmounazar, qui repose au Louvre et dont les caractères, tracés sur un basalte poli, ont conservé la netteté que leur a donnée le graveur de l'antique Sidon. Ce magnifique sarcophage, découvert en 1855, a été acquis par le duc de Luynes, qui en a fait don à notre musée national. Le donateur raconte lui-même quelles circonstances marquèrent l'embarquement de ces pierres pesantes sur la corvette de guerre *la Sérieuse :*

Dix paires de bœufs traînaient vers la mer le cercueil de basalte couvert de fleurs et de branches de palmier. Les applaudissements et les cris encourageaient l'attelage et ses guides chaque fois qu'ils

1. A ceux de nos lecteurs qui auraient un peu oublié leur latin, nous rappellerons que *urinator* veut dire *plongeur*.

se tiraient de quelque pas difficile ou des sables au sein desquels le chariot restait quelquefois à demi enseveli... Mais la force des bœufs eux-mêmes aurait été inutile sans l'assistance et l'énergie des matelots de *la Sérieuse*. Au moment où l'on désespérait de vaincre le dernier obstacle, deux troupes de marins réunies enlevèrent le sarcophage et le déposèrent au lieu de l'embarquement. — M. le commandant Delmas de la Pérouse ne voulut pas quitter le rivage de Sayda sans faire connaître à son équipage l'importance du monument qui avait coûté tant de peines et de travail. Réunissant ses marins autour de lui, il leur fit donner lecture de la grande inscription sur une traduction provisoire, mais à peu près exacte, envoyée de France... Dans cette séance académique d'un genre tout nouveau, les matelots français silencieux, et attentifs, écoutaient les dernières paroles d'un roi dont les vaisseaux avaient peut-être visité les côtes de la Gaule encore barbare, pendant leurs fréquentes navigations vers les îles septentrionales, aux extrémités du monde alors connu.

O ironie des choses humaines ! Le roi Eshmounazar avait pris la précaution de faire écrire à deux reprises et tout au long sur la pierre destinée à recevoir ses restes : « Malédiction à qui violera ma tombe ! » C'est en cela, en effet, que se résume la double inscription gravée sur le couvercle et sur la partie antérieure du sarcophage. Pouvait-il se douter qu'un jour viendrait, où des barbares fouilleraient sa tombe ; où, étonnés à la vue de caractères inintelligibles pour eux, et dont le sens avait disparu pour les habitants même des la région, ces barbares seraient obligés d'en demander l'interprétation à une nation lointaine, à un corps de savants résidant dans une cité située aux confins du septentrion? Ce roi Eshmounazar, qui vivait, pense-t-on, avant Alexandre le Grand, mais qui pourrait bien aussi lui être postérieur, avait donc pris des précautions qui ne lui ont pas servi à grand'chose, — ou plutôt qui, contrairement à ses intentions premières, ont sauvé sa mémoire aux dépens de ses cendres. Voici donc ce qu'Eshmounazar avait fait graver sur son sarcophage :

« Locutus est rex Eshmunazarus, rex Sidoniorum, dicens... Adjuro omnem regiam personam et omnem hominem ne aperiant lectum hunc et ne quærant thesauros... Quia omnis regia persona et omnis homo qui aperiet cameram lecti ejus..., ne sit eis lectus apud manes, neve sepeliantur in sepulcro, neve sint eis filius et semen loco eorum, et tradant eos dii sancti in manus regis potentis qui dominetur illis, ut excidant regiam personam vel hominem illum qui aperiet cameram lecti hujus, etc., etc. »

Nous n'avons point à parler ici de la section proprement palestinienne ou juive du recueil, où figureront la stèle de Mésa et l'inscription du Siloé : ces parties n'ont point encore paru. — Nous

faisons des vœux pour que l'œuvre du *Corpus* soit poursuivie sans retard inutile; dans l'intérêt même de la mémoire de celui dont le nom brille à son frontispice, nous la voudrions voir promptement achever. Ç'a été une des satisfactions de Renan à son lit de mort de sentir que le travail de préparation était assez avancé pour qu'on pût envisager par la pensée le terme de la publication.

Nous engageons les personnes qui possèdent quelque teinture de l'hébreu à demander dans une bibliothèque communication du tome Ier du *Corpus inscriptionum semiticarum*, textes et planches. Nous sommes convaincu que quelques heures de commerce avec cette œuvre leur laisseront une profonde impression; elles comprendront aussi pourquoi celui qui fut l'âme de l'entreprise est et restera l'un des grands noms de l'orientalisme contemporain, comment il lui a été donné de joindre une flamme nouvelle à l'auréole qui ceint la tête de la France littéraire et scientifique. Quant à ceux qui sont en mesure de faire la comparaison entre l'état des études sémitiques au milieu et à la fin du présent siècle, ils savent que la publication du *Corpus* marque une date. L'année 1881, où parut le premier fascicule de cette grande œuvre est, selon l'expression allemande, un *Wendepunkt* : à ce tournant de route, à ce redressement du chemin, qui est un gain pour l'esprit humain, Renan a attaché le nom de la France, et la France, sans méconnaître la part d'éminents collaborateurs, attache le nom de Renan.

II. — Renan historien du christianisme.

L'*Histoire des origines du christianisme* est l'œuvre la plus considérable que Renan laisse derrière lui. Elle se compose de sept volumes, huit en comptant l'*Index général*. Ces volumes sont intitulés successivement : *Vie de Jésus*, *les Apôtres*, *Saint Paul*, *l'Antéchrist*, *les Évangiles et la seconde génération chrétienne*, *l'Église chrétienne*, *Marc-Aurèle et la fin du monde antique*. L'objet du livre n'est pas la recherche des antécédents historiques ou religieux du christianisme, ce qu'on pourrait appeler sa préparation, mais l'exposé de sa naissance et de son établissement. C'est une grande et belle œuvre, qui repose sur une étude précise et ample des documents, sur une connaissance approfondie des travaux de la critique allemande appliquée aux origines chrétiennes, et en même temps, — heureux et rare mariage, qui est la note particulière de l'ouvrage, — sur la connaissance de l'antiquité classique, dont l'auteur relève et suit les progrès avec une sorte de ferveur pieuse, qu'il s'agisse d'épi-

graphie ou de questions proprement littéraires. Le plan est des plus heureux : d'abord, l'essai de restituer la figure du personnage extraordinaire, auquel remonte l'immense révolution religieuse qui nous entraîne encore — ou nous retient — dans son mouvement ; puis, les premiers débuts de la nouvelle secte, avec le groupe de ses représentants du début ; ensuite, cette personnalité, à la fois attrayante et un peu inquiétante, de l'apôtre des Gentils dont le zèle missionnaire s'attaque âprement au monde païen et qui établit les grandes lignes de la doctrine nouvelle. Un point d'arrêt est marqué par le bizarre et enflammé poème de l'*Apocalypse*, où le vieux messianisme juif est adapté aux besoins des jeunes communautés. Après la crise de la destruction de Jérusalem, le christianisme est pour de bon lancé dans le monde et les sectateurs de Jésus fixent sa figure dans les Évangiles. Les dernières années du premier siècle et la première moitié du second nous font assister à l'organisation de l'Église qui, aux temps de Marc-Aurèle, a pris son assiette définitive et se pose devant le monde antique en puissance rivale destinée à le vaincre.

Il est pour ainsi dire inutile de rappeler que la *Vie de Jésus* a paru en 1863 et qu'elle a causé une émotion extraordinaire. Ce ne fut pas là un des moindres fruits de la mission accomplie en Syrie au cours de 1860 et 1861 que d'en rapporter le manuscrit de ce volume. Ravi par les paysages de la Galilée, séduit par le charme des rives du lac de Génésareth, M. Renan y plaça la figure d'un Jésus, qui fût en harmonie avec la nature qui l'avait enchanté. Ce n'est pas assez dire. Il avait vu Jésus; Jésus lui était apparu. Ἔσχατον δὲ πάντων ὡσπερεὶ τῷ ἐκτρώματι ὤφθη κἀμοί, *après s'être fait voir à tous les autres, il a bien voulu m'apparaître, à moi aussi, pauvre avorton* (1). Ce n'était pas le Messie crucifié dont le souci hantait la pensée de saint Paul, lui arrachant tour à tour des cris d'effroi et les joyeux accents de la délivrance ; c'était une sorte de frère aîné de François d'Assise, qu'il revoyait entouré de merles, de colombes et de ces petites tortues d'eau dont l'œil est si doux. M. Renan semble s'excuser un peu d'avoir écrit une « Vie de Jésus » quand on sait que les documents sont d'une singulière insuffisance; mais, en vérité, pouvait-il faire autrement? J'emprunte à un critique protestant bien informé un résumé du livre, qui me paraît utile à citer : « Aujourd'hui la question qui se débat est de savoir comment Jésus de Nazareth a pu se croire et se dire le Messie. Le fait historique étant mis hors de doute, c'est le phénomène psy-

(1) 1re *Épître aux Corinthiens* xv, 8.

chologique qu'il s'agit d'expliquer. On connaît la solution présentée par M. Renan. Voulant montrer le développement par lequel Jésus est arrivé à ce rôle, il a établi trois périodes dans sa vie active. La première est celle de l'idylle galiléenne, où Jésus apparaît comme un doux et pieux rabbin, prêchant la pure religion de l'esprit. Puis, entraîné par ses propres succès, par l'enthousiasme de ses disciples, il consent à se laisser nommer fils de David, et se prête, moitié sincèrement, moitié par complaisance, au rêve de ses amis. Enfin, il entre en lutte avec la hiérarchie, s'exalte, et se livre entièrement aux espérances apocalyptiques d'un prochain retour triomphant et de l'établissement politique du règne de Dieu (1). » Ici, M. Sabatier quitte le ton impartial de l'analyse pour prendre la voix plus sévère du critique. Que dis-je, un critique? C'est un juge qui prononce un verdict de condamnation sans appel :

Au fond et malgré tous les ménagements de l'historien, c'est la marche d'un esprit sain vers la folie. Le Christ de M. Renan flotte, en effet, entre les calculs de l'ambitieux et les rêves de l'illuminé. Cette construction arbitraire n'a pas eu besoin d'être renversée par la critique : *elle croulait d'elle-même par les contradictions internes d'une narration affectée, où se mêlent la frivolité du romancier et les pieux souvenirs du séminaire de Saint-Sulpice.*

Ç'a été le don de la *Vie de Jésus* de M. Renan à la fois de ravir les naïfs, séduits par le charme du Jésus Galiléen, douloureusement attendris par la crise de Jérusalem qui se dénoue sur la croix, et de jeter hors des gonds les esprits les plus rassis. Violemment insulté par les théologiens catholiques, M. Renan n'est guère mieux traité par les protestants de toute nuance, qui insistent moins sur le blasphème religieux proprement dit que sur l'accusation d'immoralité.

Quant à nous, nous portons deux jugements différents sur l'œuvre, selon que nous la jugeons en exégète ou en historien. Comme exégète, nous avons à faire les réserves les plus nombreuses et portant sur les points les plus graves. Nous contestons formellement tout d'abord l'opinion professée par l'écrivain sur la valeur historique des documents évangéliques, qui sont à la base de toute sa reconstruction. « Le système de la vie de Jésus chez les synoptiques, dit M. Renan, repose sur deux documents originaux : 1° les discours de Jésus recueillis par l'apôtre Mathieu ; 2° le recueil d'anecdotes et de renseignements personnels que

(1) Article *Jésus-Christ,* dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses,* 1880.

Marc écrivit d'après les souvenirs de Pierre. On peut dire que nous avons encore ces deux documents, mêlés à des renseignements d'autre provenance, dans les deux premiers évangiles, qui portent non sans raison le nom d'Évangile selon Mathieu et d'Évangile selon Marc. » Ce sont là des vues volontiers défendues dans les cercles de la critique allemande, et qui aboutissent à sauvegarder par une voie détournée le caractère historique des Évangiles. Nous sommes convaincu, pour notre part, qu'elles succombent devant un examen plus sévère, et que les trois premiers évangiles, de même que le quatrième, mis sous le nom de saint Jean, ne sont au fond que des traités dogmatiques, où l'on se propose de démontrer que Jésus de Nazareth est le Messie attendu par les Juifs. Ce n'est pas de l'histoire, cela ne repose pas sur des souvenirs personnels de témoins oculaires : ce sont des traités d'apologétique, rédigés par les docteurs de la seconde ou de la troisième génération chrétienne (1). En adoptant les vues semi-conservatrices de l'exégèse protestante sur la nature des trois premiers évangiles, M. Renan nous paraît donc prêter le flanc à la critique; sous ce rapport, il est bien en arrière de l'essai de Strauss, qui datait déjà de près de trente ans. *Das Leben Jesu kritisch bearbeitet* avait paru, en effet, dès 1835, et l'examen impitoyable du détail des évangiles ne laissait subsister guère que le mythe ou la légende. M. Renan ne se montre pas moins timide et hésitant dans le jugement qu'il prononce sur le quatrième évangile et, plus encore, dans l'emploi qu'il en fait. Il est séduit par les doctrines que le subtil écrivain place dans la bouche de Jésus, et, tout particulièrement, il ne peut se résoudre à sacrifier la sublime parole qui lui permet de se déclarer lui-même le disciple du Galiléen, qui l'autorise à se réclamer du christianisme primitif : « Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent l'adorent en esprit et en vérité. » Et puis, il y a dans ce même évangile le cadre d'une vie de Jésus suffisamment indiqué, qui est d'un bien autre profit que les anecdotes décousues rapportées par les Synoptiques, et maint détail. Ces détails sont inventés, dira tout critique un peu difficile; c'est dommage! pense M. Renan; et, après tout, qu'est-ce qui prouve qu'ils soient inauthentiques? N'ont-ils pu être recueillis par une chance inouïe, après avoir dormi mystérieusement pendant bien des années dans la mémoire de deux ou trois disciples de la première heure? Et c'est ainsi que M. Renan se laisse induire, *nolens volens*, à faire entrer l'évangile de Jean dans les

(1) C'est ce que nous avons essayé d'établir dans un travail qui paraît ces jours-ci dans la *Grande Encyclopédie;* article intitulé : *Evangile.*

documents dignes d'être pris en considération. Il est donc absolument exact de dire que la restitution opérée par M. Renan a tous les caractères d'une combinaison personnelle et arbitraire. A ceux qui demandent : « Que sait-on de positif, de définitif, sur Jésus de Nazareth? » ce n'est pas la *Vie de Jésus* qu'il faut indiquer.

On voit que je laisse de côté une critique assez mesquine, qui consiste à dire : M. Renan a abusé de la conjecture, et lui-même, en proclamant son droit à « solliciter doucement les textes », n'a-t-il pas donné la mesure de la valeur qu'il faut reconnaître à son livre? Mais ici le débat s'élargit, et nous allons indiquer comment une œuvre qui donne une satisfaction si médiocre à l'exégète, doit intéresser au plus haut chef l'historien. Quand M. Renan a entrepris d'exposer dans un ouvrage d'ensemble les origines chrétiennes, son esprit a été dominé par cette pensée : Au point de départ d'un mouvement aussi extraordinaire, il y a une forte, une remarquable personnalité ; mon œuvre sera manquée, elle n'aura ni sel ni sens, si je ne restitue pas cette personnalité, de façon à laisser l'impression que, à défaut de documents historiques permettant d'affirmer que Jésus a bien été tel, nous sommes en mesure d'établir qu'il a *pu*, peut-être si nous réussissons, qu'il a *dû* être tel. Ou bien M. Renan dirait ceci : Je suis un peintre chargé de tracer devant les Français du XIX[e] siècle un portrait de Jésus, par lequel ils puissent apprécier sa physionomie et deviner la portée de son action ; je n'ai pour cela qu'une esquisse dressée à l'usage du premier siècle de l'ère chrétienne : je m'en empare et je la transforme, ce qui est non seulement mon droit, mais mon devoir. — Et maintenant, que Jésus ait *dû* être tel que le représente M. Renan, nous le contestons formellement au nom de l'état actuel des études d'exégèse, mais qu'il ait *pu être tel*, ah ! oui, assurément. Le Jésus qu'on nous montre vit et respire ; il parle et il agit ; c'est un homme qui, tour à tour, sourit, pleure, combine et exécute. Et la preuve que ce Jésus est vivant, c'est qu'il a extraordinairement touché la conscience publique ; il y a, dans l'œuvre de Renan, deux volumes qui sont arrivés à la popularité, qui ont éveillé les émotions douces et les passions hautes dans l'âme de l'artisan comme dans celle du lettré : ce sont la *Vie de Jésus* et les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*. Bien inférieure à la *Vie de Jésus* de Strauss par la discussion des sources, la *Vie de Jésus* de Renan la dépasse de cent coudées comme œuvre d'histoire. Ou plutôt, c'est la première fois qu'on traçait le portrait de Jésus comme d'un homme en chair et en os. Oh ! je sais bien que le catéchisme dit que le fils de Dieu s'est fait homme, « j'en-

tends qu'il a pris un corps et une âme semblables aux nôtres » (1). Mais, pour que je puisse m'intéresser sérieusement aux péripéties de sa carrière terrestre, le moins serait qu'il eût mis le Dieu de côté. Non, il est homme, mais il reste en même temps la seconde personne de la Trinité. Ce Christ-là n'est assurément point mon confrère en humanité, duquel on m'enseigne que, lorsqu'il est mort, « son âme a été séparée de son corps, quoique la divinité soit demeurée unie à l'âme et au corps séparés l'un de l'autre », et qu'il s'est ressuscité lui-même : « Par ces paroles : Le troisième jour il est ressuscité des morts, j'entends que *le troisième jour après sa mort, Jésus-Christ, par un effet de sa toute-puissance, réunit son âme à son corps* et sortit glorieux du tombeau. » Dame ! à des gens qu'on a instruits à absorber d'aussi prodigieux paralogismes sous peine des flammes de l'enfer, le Jésus de Renan devait paraître comme ayant un corps et une âme beaucoup plus « semblables aux nôtres » que le Christ de la scolastique chrétienne. Quant aux protestants, qui ont pris la bonne habitude de laisser prudemment dans l'ombre le bagage d'une métaphysique aussi aventureuse, je n'ose dire que leur Jésus, par le simple fait de ce retranchement, soit devenu un personnage vivant. Sous la plume des théologiens les plus indépendants, il reste à l'état de simple abstraction ; il est raide et apprêté, et les draperies dont on l'orne dissimulent mal l'ossature absente. Strauss, après avoir si habilement fait le procès aux Évangiles, a bien senti que M. Renan le battait sur ce point, et il a écrit à nouveau son livre en en modifiant le titre. En 1864 parut *Das Leben Jesu für das deutsche Volk bearbeitet* ; mais l'esquisse qu'il a péniblement tracée du caractère et de l'action de Jésus, reste froide et décolorée. Il restera à Renan la gloire d'avoir opéré une restitution de Jésus qui a mordu sur la conscience publique. Sous ce rapport, il n'est assurément point de l'école de M. Taine, qui veut que, sous aucun prétexte, l'historien ne dépasse ses sources ; il se rapproche de Michelet, auquel la piété publique va l'associer dans un suprême hommage.

Disons un mot de l'accusation d'immoralité, qui s'est produite de la part d'un grand nombre de personnes, surtout de celles qui touchaient par quelque endroit à la théologie protestante. Le passage le plus incriminé a été celui où M. Renan présente Jésus comme se prêtant à une demi-supercherie, en faisant ou laissant croire qu'il rappelle vraiment Lazare du tombeau. « Ah ! s'écrie M. Colani dans des études consacrées à l'examen de la *Vie de*

(1) Voyez *Catéchisme du diocèse de Paris*, approuvé en 1876.

Jésus (1), si M. Renan avait un peu mieux observé la divine pudeur de Jésus et un peu mieux écouté les paroles où se reflète une si mâle assurance dans la puissance de la vérité pure et nue, nous n'aurions pas à lire cette page sur la résurrection de Lazare, *que ne peuvent assez déplorer les amis de l'auteur.* » Assurément, nous pensons qu'il valait mieux laisser dans son tombeau le frère de Marthe et de Marie, et cela par la raison que tout ce récit n'est qu'une fiction hardie, l'auteur du quatrième évangile s'étant tout simplement proposé de traduire en action une déclaration qui se lit à la parabole du Mauvais riche. « Quand même un mort ressusciterait, dit Abraham au Mauvais riche qui le priait de renvoyer Lazare sur la terre pour convertir ses frères et leur éviter les tourments de l'enfer; quand même quelqu'un d'entre les morts ressusciterait, tes frères ne se laisseront pas persuader. » Eh bien ! cette hypothèse se transforme en un fait dans l'évangile de saint Jean, selon un procédé dont usent volontiers les évangélistes à l'égard de leurs devanciers. Il n'y avait donc lieu d'accorder aucune réalité au prétendu récit, dont M. Renan s'est évertué à sauver la substance.

Mais ici encore il faut élargir la question. Ce n'est pas tel ou tel détail qu'on incrimine au nom de la morale, c'est un principe d'histoire proposé par l'écrivain : « Toute idée perd quelque chose de sa pureté dès qu'elle aspire à se réaliser. » Et M. Colani commet l'énormité d'écrire, qu'il faut ranger M. Renan « parmi les hommes qui croient le moins à la réalité de l'idéal »; il écrit cela de l'homme qui a le plus contribué à rendre à son siècle le sens de l'idéal moral et religieux, si compromis par la maladresse ou le calcul de ceux qui en ont reçu le dépôt ! M. Colani ne supporte pas qu'on puisse dire de Jésus qu'il « aimait les honneurs », qu'il était parfois « rude et bizarre », que l'obstacle « l'irritait », qu'à tel moment « on eût dit que sa raison se troublait », que « sa mauvaise humeur contre toute résistance l'entraînait jusqu'à des actes inexplicables et en apparence absurdes », que, à Jérusalem, le villageois galiléen se trouva « dépaysé », et que ses conversations y deviennent « une suite interminable de batailles scolastiques ». C'est en vérité pousser un peu loin la susceptibilité. M. Renan a cru pouvoir restituer la physionomie de Jésus avec des traits empruntés à l'Orient musulman et au moyen âge chrétien : rien de plus légitime, tout en se réservant le droit de discuter le degré d'authenticité des documents

(1) Dans la *Revue de théologie* (de Strasbourg), 1863 et 1864.

employés. M. Sabatier, lui non plus, ne peut pas pardonner à M. Renan d'avoir relevé dans les faits relatifs à la crise suprême où succombe son héros, des traits qui décèlent l'illuminé ou l'ambitieux. Mais que fait-il de l'entrée solennelle à Jérusalem et de la scène de violence qu'on appelle la Purification du temple? Que fait-il des discours qui déversent l'outrage et l'insulte sur les chefs spirituels que la nation s'était accoutumée à vénérer? Jésus a-t-il tenté une sorte de coup de main, ou bien a-t-il attendu le succès de sa cause d'une intervention surnaturelle? La question se pose nettement pour quiconque admet le caractère historique des principaux faits de la Passion. Pour ceux qui, comme nous, voient avant tout dans ces pages le résultat d'une combinaison doctrinale, le propos arrêté de montrer Jésus marchant à la mort pour réaliser le type messianique des Écritures, mais pour ceux-là seuls, la question pourra se poser différemment.

Oui, M. Renan est convaincu que tout réformateur religieux, surtout s'il appartient à l'Orient, ne manquera pas de souiller dans l'action la blancheur immaculée de son idéal. Mais c'est là une vérité banale, que n'importe quel homme politique a expérimentée. Quiconque descend de la théorie à la pratique, quiconque se propose de manier les hommes, se salit les mains. Il faut aller dans les facultés de théologie pour entendre soutenir la thèse contraire. Qu'on y lise au moins les Évangiles, pour se convaincre que leurs auteurs, qui considèrent Jésus comme un être surnaturel, ne se font nul scrupule de le laisser manquer d'égards envers ses parents, de le montrer fermant la bouche à sa mère, usant à mainte reprise de ruse ou de dissimulation, et bien des traits semblables! Depuis que nous avons perdu la foi du charbonnier, nous sommes devenus bien gourmés.

La *Vie de Jésus*, qui ne nous apporte rien de nouveau en matière d'exégèse et qui, sous ce rapport même, pourrait passer pour être un peu en deçà — nous ne voudrions pas dire en arrière, ce qui dépasserait notre pensée — de l'état actuel de ces études, est, considérée à trente ans de distance, une œuvre d'histoire absolument extraordinaire. Jésus, qui, selon le catéchisme, était remonté au ciel depuis 1830 ans, redescend cette fois-ci sur la terre et, nous l'espérons, pour y rester. Que l'expression de notre désir ne contriste pas les âmes dévotes, si facilement alarmées que celui qui aurait égard à leurs pieuses frayeurs s'interdirait pour ne les pas blesser l'examen des grands problèmes de l'histoire religieuse! Les croyants ont un Christ, qui est la seconde personne de la Trinité et réside aux régions célestes; nous préférons Jésus de

Nazareth, qui fut un homme comme nous. Nous remercions M. Renan de nous l'avoir rendu, bien que nous ne garantissions pas sa ressemblance absolue. La troupe des adorateurs du Christ-Dieu se grossit de celle des admirateurs du réformateur de Nazareth. M. Renan a bien souvent dit que des chrétiens intelligents, au lieu de lui jeter la pierre, devraient le remercier. Comme historien, il a restitué un Jésus *possible;* comme idéaliste, il nous fait aussi un christianisme *possible*. Les *Actes des apôtres* rapportent que, lors de l'enlèvement de Jésus au ciel, ses disciples étonnés fixaient les nuages qui venaient de le dérober à leur vue; alors deux anges se présentèrent à eux et leur tinrent ce langage : « O Galiléens, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au ciel? Ce Jésus qui a été enlevé d'avec vous au ciel, en reviendra. » Il est vrai que les anges n'ont pas dit à quel moment et par la baguette de quel prestigieux évocateur. — N'importe, l'Église ne pardonnera jamais à Renan d'avoir dit qu'à Gethsémani Jésus pensa peut-être aux jeunes filles qui auraient jadis consénti à l'aimer et qu'au lendemain du supplice sur la croix, ce fut l'enthousiasme d'une hallucinée qui donna au monde un dieu ressuscité.

Nous ne saurions aborder ici l'analyse ni la critique des six volumes qui ont succédé à la *Vie de Jésus* et qui, on peut le dire, ont été entraînés dans le sillage éclatant creusé par la première partie de cette grande œuvre. Quatre d'entre eux roulent essentiellement sur des questions d'exégèse; l'auteur y a témoigné sans défaillance la même virtuosité à *laïciser* les résultats des écoles de la critique. Plus brillant, plus captivant lorsqu'il se trouve en présence d'une œuvre forte et bien cohérente comme l'*Apocalypse*, d'une personnalité bien accusée comme l'apôtre Paul, M. Renan a poursuivi imperturbablement, et il a réalisé, son dessein d'*humaniser* le christianisme. On ne saurait d'ailleurs mieux préciser son objet qu'en le comparant à celui que s'est proposé Ernest Havet dans sa belle œuvre du *Christianisme et ses origines*. M. Havet a recherché dans l'antiquité classique et dans le judaïsme tous les éléments moraux entrés dans la combinaison chrétienne et il a conclu de sa recherche au caractère naturel de la religion nouvelle; M. Renan a exposé le développement naturel du christianisme en le replaçant dans son milieu géographique et historique. Le premier a fait œuvre de philosophe, le second a fait œuvre d'historien.

Voltaire et le XVIIIe siècle avaient ruiné la divinité de Jésus-Christ; Renan et le XIXe siècle ont fondé son humanité.

III. — RENAN HISTORIEN DU JUDAISME.

Il semblerait, à consulter la pure logique, que l'*Histoire d'Israël* eût dû précéder l'*Histoire des origines du christianisme*. La raison qui me paraît avoir déterminé M. Renan à mettre ici la charrue avant les bœufs, me paraît toute de sentiment. Il se sentait attiré vers Jésus, tandis qu'il éprouvait pour le judaïsme un sentiment d'admiration plutôt que de tendresse. Entre son âme et celle de Jésus, tel qu'il l'a dépeint et, selon une expression dont nous avons usé plus haut, tel qu'il l'a *vu*, il y a de larges points de contact; entre la Bible et lui, les relations sont empreintes de quelque froideur. Admirez, d'ailleurs, cette merveilleuse destinée de l'homme. Faute du personnage « sympathique », le premier volume de l'*Histoire d'Israël* est un peu terne; ce n'est pas ce volume qui eût fait la trouée.

M. Renan a donc été bien inspiré, — ou heureusement servi par son instinct, — en ajournant son grand travail sur l'histoire du judaïsme. Oui, cette vie est incomparable; on y croirait voir le doigt de la Providence, — quelque peu aidé, il faut l'avouer, par ce beau génie, largement ouvert à l'intelligence du monde passé et du monde présent, par cette curiosité à la fois passionnée et bienveillante, par une droiture foncière, par un acharnement inouï au travail, par la volonté indomptable du savant et de l'écrivain qui s'est résolu d'accomplir sa tâche au travers de tous les obstacles. Ces obstacles, autant que je vois, sont au nombre de trois; ce sont deux grands chagrins et une grosse déception : chagrin de rompre avec ceux qui ont engagé sa pieuse jeunesse dans la voie du sacerdoce, chagrin que lui causa la mort de sa sœur Henriette, déception qu'il éprouva quand il lui fallut descendre de cette chaire d'hébreu du Collège de France où il était monté si joyeux. A côté de cela, quelle série de succès! l'Institut qui s'empresse de lui ouvrir ses portes, le retentissement inouï de la *Vie de Jésus*, la chute de l'Empire qui permet sa réintégration au Collège, l'Académie française, suprême expression des façons de sentir de la bourgeoisie instruite, dernier réduit du *cant* philosophique et religieux, qui consacre aux yeux de tous sa situation littéraire! A partir de ce moment, Renan, muni de tous les sacrements, a le droit de tout dire. Ce qu'il y a de plus étroit et de plus gourmé dans la société française lui a pardonné la *Vie de Jésus*. Et que d'écueils évités sur le terrain politique! Renan, qui était un libéral sincère, ne cachait pas trop sa sympa-

thie pour le gouvernement d'un tyran bon et intelligent, tout au moins pour un régime parlementaire de bourgeoisie éclairée, capable de réduire au silence une démocratie agitée et bruyante. Et sur ce point, l'opinion populaire ne lui a pas, de son côté, tenu rigueur.

Renan n'éprouve pour la Bible et le judaïsme qu'un sentiment très réservé. Quand il prend possession de la chaire du Collège de France, en 1862, vous croyez qu'il va s'en faire une tribune pour propager les principaux résultats de l'exégèse biblique? Non, dans cette chaire d'hébreu, dont le titre officiel est *Langues et littératures hébraïques, chaldaïques et syriaques*, il veut ne voir qu'une chose : de la grammaire comparée, de la philologie au sens un peu étroit du mot, discussions roulant sur l'établissement du texte et son émendation possible par les ressources de la linguistique, de la paléographie et de l'épigraphie, explication littérale de livres choisis. Si la révocation s'oppose à ce qu'il donne immédiatement suite à ce projet, huit ans plus tard, quand il reprend possession de sa chaire, nous le retrouvons dans les mêmes dispositions d'esprit. Je vois que, pour l'année 1871, il annonce comme sujet d'une de ses deux leçons hebdomadaires, la grammaire comparée des langues sémitiques, et comme sujet de l'autre, l'explication du livre de *Job*. Dès l'année suivante, tout en continuant l'explication d'un texte biblique, il se lance dans l'épigraphie des plus anciens textes sémitiques et débrouille les morceaux capitaux destinés à figurer au *Corpus;* ce n'est que dans les toutes dernières années de son enseignement et en corrélation avec sa publication de l'*Histoire d'Israël*, qu'il se décide enfin à aborder les questions d'histoire et de littérature hébraïques.

Voyez également parmi les textes bibliques ceux qu'il étudie de préférence. C'est *Job*, c'est le *Cantique des cantiques*, c'est l'*Ecclésiaste*, c'est-à-dire des livres qui, ainsi qu'il l'avoue lui-même, sont en dehors du grand courant de la pensée mosaïque ou prophétique. Ce sont les seuls livres de la Bible dont il ait publié la traduction, en dehors des fragments qui se trouvent au cours de l'*Histoire d'Israël*; — dans cette incomparable littérature, il préfère les parties « profanes ». Écoutez-le plutôt :

La destinée du peuple juif ayant été toute religieuse, la partie profane de sa littérature a dû être sacrifiée. Le *Cantique* et le *Kôhélet* (*Ecclésiaste*) sont comme une chanson d'amour et un petit écrit de Voltaire égarés parmi les in-folio d'une bibliothèque de théologie. C'est là ce qui fait leur prix. Oui, l'histoire d'Israël manquerait d'une de ses principales lumières, si nous n'avions quelques feuillets pour nous

exprimer l'état d'âme d'un Israélite résigné au sort moyen de l'humanité, s'interdisant l'exaltation et l'espérance, traitant de fous les prophètes, s'il y en avait de son temps, d'un Israélite sans utopie sociale, ni rêve d'avenir. Voilà une haute rareté. Les dix ou douze pages de ce petit livre sont dans le volume sombre et toujours tendu qui a fait le nerf de l'humanité, les seules pages de sang-froid. L'auteur est un homme du monde, non un homme pieux ou un docteur. On dirait qu'il ne connait pas la *Thora* (la Loi); s'il a lu les prophètes, ces furieux tribuns de la justice, il s'est bien peu assimilé leur esprit, leur fougueuse ardeur contre le mal, leur inquiète jalousie de l'honneur de Dieu

On le voit, Renan admire la Bible, il ne l'aime pas.

Les traductions que M. Renan a données successivement de *Jôb* (1859), du *Cantique* (1860) et de l'*Ecclésiaste* (1882), précédées toutes trois d'une étude développée « sur le plan, l'âge et le caractère du livre », sont des œuvres de grande valeur, qui reposent sur une solide connaissance des travaux de l'exégèse étrangère et sur une étude personnelle et consciencieuse du texte. Sous ce double rapport, il ne nous apporte cependant ni solutions ni interprétations nouvelles; nous lui reprocherions même d'avoir maintenu, en ce qui touche *Job* et le *Cantique*, des vues qui nous semblent décidément condamnées, rapportant le premier à une époque antérieure à la captivité de Babylone, recherchant dans le second, sur les traces de plusieurs auteurs allemands, les détails d'une action scénique. Mais ce qui fait le charme et la valeur durable de ces ouvrages, — et dans notre pays, où l'on partait généralement de la comparaison avec la *Vulgate* ou avec Sacy, le contraste était plus sensible encore, — c'est qu'ils sont traduits dans une langue correcte et élégante, souple et nerveuse, par un homme qui a senti l'hébreu et sait le rendre. J'ai sous les yeux une traduction moderne, qui passe pour bien faite. Quelle distance entre son *Ecclésiaste* et celui de Renan! Qu'on me permette d'en donner un exemple.

Parce que, dit la traduction de Segond, la sentence prononcée contre les mauvaises actions tarde à s'exécuter, le cœur des fils de l'homme est rempli du désir de faire le mal. Bien que le pécheur fasse cent fois le mal et vive longtemps, cependant je sais que le bonheur est pour ceux qui craignent Dieu, qui tremblent en sa présence; mais il n'est pas pour le méchant. Les jours de celui qui ne tremble pas en présence de Dieu s'enfuiront comme une ombre. Une chose qu'on voit sur la terre et qui n'est que vanité, c'est qu'il y a des justes traités comme s'ils avaient fait l'œuvre des méchants, et des méchants traités comme s'ils avaient fait l'œuvre des justes : j'ai dit que cela aussi est vanité.

La pensée reste molle et confuse; elle se dégage sous la plume de Renan :

C'est parce que prompte justice n'est pas faite du mal que les hommes sont enhardis à pratiquer le mal. Tel pécheur qui a commis cent crimes arrive à un âge avancé, et cependant on m'a enseigné que le bonheur est réservé à ceux qui craignent Dieu pour leur apprendre à le craindre; que le bonheur ne saurait être le partage du méchant; que celui-ci ne vit pas longtemps, que ses jours sont comme une ombre, et cela parce qu'il ne craint pas Dieu. Est-il un renversement comparable à celui-ci : des justes qui sont traités selon les œuvres des méchants, des méchants qui sont traités selon les œuvres des justes? « Encore une vanité », me suis-je dit.

Et encore ces courtes lignes, traduction Segond :

Lorsque je me suis appliqué à connaître la sagesse et à voir toute la peine qu'on se donne sur la terre (car l'homme ne dort ni le jour ni la nuit), j'ai examiné toute l'œuvre de Dieu (et j'ai reconnu ceci) : l'homme ne peut comprendre ce qui se voit sous le soleil; lors même qu'il se fatigue à chercher, il ne trouve pas, et le sage même, lorsqu'il croit comprendre, ne le peut.

Traduction Renan.

Cherchant la vérité, poursuivant ma tentative de savoir tout ce qui se passe sur la terre, je vis aussi les œuvres de Dieu passer sous mon regard et je reconnus que l'homme, quand même jour et nuit il refuserait le sommeil à ses yeux, ne saurait arriver à la compréhension de ce qui arrive sous le soleil. Non, quelque effort, quelque recherche qu'il fasse, il n'y arrivera jamais et tel savant qui prétend en savoir quelque chose, en réalité n'y comprend rien.

L'*Histoire du peuple d'Israël* a commencé de paraître en 1887. Aux trois volumes déjà parus va s'ajouter un quatrième, dont M. Renan avait complètement achevé la correction. Le cinquième et dernier volume est imprimé en première épreuve, mais l'auteur n'en avait pas encore entrepris la revision; on dit qu'il paraîtra sans autres modifications que celles que réclame la correction matérielle. Le premier volume nous conduisait jusqu'à la prise de Jérusalem par David; le second s'arrête à la destruction du royaume d'Israël ou des dix tribus, et le troisième au retour des Juifs en Palestine après la captivité de Babylone. Je suppose que le quatrième, consacré aux périodes de la domination persane et grecque, entreprendra l'histoire de l'insurrection d'où sortit la dynastie nationale des Hasmonéens, que le cinquième et dernier nous montrera la Judée aux prises avec les Romains jusqu'à la destruction de Jérusalem par Titus.

L'*Histoire d'Israël* s'ouvre par cette déclaration : « Pour un

esprit philosophique, c'est-à-dire pour un esprit préoccupé des origines, il n'y a vraiment dans le passé de l'humanité que trois histoires de premier intérêt : l'histoire grecque, l'histoire d'Israël, l'histoire romaine. Ces trois histoires réunies constituent ce qu'on peut appeler l'histoire de la civilisation, la civilisation étant le résultat de la collaboration alternative de la Grèce, de la Judée et de Rome. » Et cependant, c'est une autre histoire qu'il aimerait écrire que celle du peuple juif. Il nous a confié, dans ses admirables *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, que, depuis qu'il a vu la Grèce, cette nouvelle maîtresse lui a ravi le cœur; qu'on pense à cette prodigieuse « Prière sur l'Acropole »! Au frontispice même de son *Histoire d'Israël*, il faut qu'il le déclare :

La Grèce, dans cette œuvre, a, selon moi, un rôle hors de ligne; car elle a fondé, dans toute l'étendue du terme, l'humanisme rationnel et progressif. Notre science, notre art, notre littérature, notre philosophie, notre morale, notre politique, notre stratégie, notre diplomatie, notre droit maritime et international, sont grecs d'origine. Le cadre de la culture humaine créé par la Grèce est susceptible d'être indéfiniment élargi; mais il est complet dans ses parties. Le progrès consistera éternellement à développer ce que la Grèce a conçu, à remplir les desseins qu'elle a, si l'on peut s'exprimer ainsi, excellemment échantillonnés.

Dans les paroles prononcées aux obsèques d'Ernest Havet, M. Renan est plus catégorique encore :

La culture grecque ne demande aucun sacrifice à la raison; la culture venue d'Orient en demande... L'idéal (*to kalon*) de la Grèce est bien la vie humaine tout entière, embellie, ennoblie... La Grèce a créé la vérité comme elle a créé la beauté (1).

Ce qu'il y a de meilleur dans le christianisme n'a point eu sa source dans le judaïsme.

Dans l'ordre des choses de l'âme, notre charité, notre amour des hommes, notre sentiment tendre et délicat de la femme, le suave et subtil mysticisme d'un saint Bernard ou d'un François d'Assise, tiennent ien plutôt de nos ancêtres, païens peut-être, que de l'égoïste David, ou de l'exterminateur Jéhu, ou du fanatique Esdras, ou du strict observateur Néhémie.

Cependant l'historien d'Israël constate une lacune et une « lacune considérable » dans le cercle d'activité intellectuelle et morale de la Grèce : « Elle méprisa les humbles et n'éprouva pas le besoin d'un Dieu juste. » Sous ce rapport, Israël prend sa revanche.

L'ardent génie d'une petite tribu établie dans un coin perdu de la

(1) *Discours prononcés sur la tombe de M. Ernest Havet*, Paris, 1890.

Syrie sembla fait pour suppléer à ce défaut de l'esprit hellénique. Israël ne prit jamais son parti de voir le monde si mal gouverné, sous le gouvernement d'un Dieu censé juste. Ses sages avaient des accès de colère devant tous les abus dont fourmille le monde. Un mauvais homme, mourant vieux, riche et tranquille, leur faisait monter la rage au cœur. Les prophètes, à partir du IXe siècle avant Jésus-Christ, donnent à cette idée la proportion d'un dogme.

Le prophétisme caractérise le développement religieux de l'Israël ancien : « Les prophètes israélites sont des publicistes fougueux, du genre que nous appellerions aujourd'hui socialiste et anarchiste. Ils sont fanatiques de justice sociale et proclament hautement que, si le monde n'est pas juste ou susceptible de le devenir, il vaut mieux qu'il soit détruit : manière de voir très fausse, mais très féconde, car, comme toutes les doctrines désespérées, comme le nihilisme russe de nos jours par exemple, elle produit l'héroïsme et un grand éveil des forces humaines. » Mais ce prophétisme, dont on rattache l'apparition au IXe siècle avant notre ère, a lui-même des origines profondes. Il a « sa racine dans l'antique idéal de la vie patriarcale, idéal en partie créé par l'imagination, mais *qui avait été une réalité dans un passé lointain de la tribu israélite.* » — « Rien, dit encore M. Renan, rien dans l'histoire d'Israël n'est explicable sans l'âge patriarcal. L'âge patriarcal, comme toutes les enfances, se perd dans la nuit, mais le devoir de l'historien, chercheur de causes, est de démêler ces ténèbres, en s'aidant de la psychologie autant que de la philologie. — L'âge patriarcal a existé. Il existe encore dans les pays où la vie arabe nomade a conservé sa pureté. » L'écrivain énonce sa méthode avec la franchise et la netteté qui sont le sceau de toute son œuvre :

Cette histoire mécontentera les esprits étroits à la française, qui n'admettent pas qu'on fasse l'histoire des temps sur lesquels on n'a pas à raconter une série de faits matériels certains. Des faits de ce genre, il n'y en a pas dans l'histoire d'Israël avant David. Pour contenter les historiens de cette école, le présent volume (le premier de l'*Histoire d'Israël*) devrait être une page blanche. Une telle méthode est, selon moi, la négation même de la critique. Elle a un double inconvénient. Elle mène ou à une crédulité grossière ou à un scepticisme non moins aveugle : les uns admettant les fables les plus indigestes ; les autres, pour ne pas admettre de fables, rejetant de précieuses vérités. Le fait est que, sur des époques antérieures à l'histoire, on peut encore savoir beaucoup de choses... *Il ne s'agit pas, dans de pareilles histoires, de savoir comment les choses se sont passées ; il s'agit de se figurer les diverses manières dont elles ont pu se passer.*

Ce sont les mêmes principes qui avaient déjà guidé l'écrivain

dans son *Histoire des origines du Christianisme;* à un quart de siècle de distance, il en renouvelle l'expression avec une clarté qu'une malveillance intéressée pourrait seule méconnaître. De même que le christianisme reste inintelligible pour lui sans un Jésus de Nazareth de la nature de celui qu'il a peint, — parce qu'il faut en définitive une base pour supporter un édifice tel que celui d'une religion nouvelle, — il ne peut non plus s'expliquer et se justifier à lui-même le judaïsme des contemporains d'Ézéchias et de Josias sans l'hypothèse d'un monothéisme patriarcal. Ce monothéisme est un postulat de sa conscience d'historien, il ne l'invente pas pour corser son récit; mais, en proclamant sa réalité, il s'incline devant une exigence de la logique interne. Comprenez-vous cela? C'est le vieil adage : Il n'y a pas d'effet sans cause, et M. Renan trouve absurde d'aborder l'exposé d'une grande évolution en en écartant le point de départ sous le prétexte que les documents sont insuffisants pour restituer le dit point de départ. Il est singulier que, parmi ceux qui ont abordé avec quelque compétence l'examen de la double grande œuvre historique à laquelle est attaché le nom de Renan, un si petit nombre aient pris la peine de la juger d'après les principes invoqués par son auteur, au lieu d'y appliquer ceux qu'ils professaient eux-mêmes. On comprend qu'ils aient si aisément trouvé le défaut de la cuirasse. Une telle critique peut être de bonne foi, mais elle a peu de valeur. En réalité, M. Renan est dans le vrai; il n'y a d'histoire digne de ce nom, que celle qui fait revivre les hommes et les idées; l'histoire du judaïsme, considéré comme un organisme vivant, l'histoire du christianisme envisagée, elle aussi, comme se pliant aux lois d'une évolution naturelle, exigent la mise en évidence de l'agent qui a déterminé le mouvement initial, du ferment qui a mis la pâte en mouvement. J'en parle d'autant plus à l'aise que, sous le titre de *Précis d'Histoire juive,* j'ai traité le même sujet, mais en me proposant la critique méthodique des sources, que je considère comme le préliminaire indispensable de l'histoire conçue, selon la belle expression de Michelet, comme une résurrection.

Je sais, pour ma part, que, tout en considérant l'histoire ainsi définie comme très supérieure aux autres, comme la seule qui soit véritablement une histoire, je me refuserais à écrire une vie de Jésus, parce que je considère que sous la légende du Christ, œuvre des docteurs de la jeune religion, la personne de Jésus est difficilement discernable et ne se prête point à une restitution plausible; j'en dirais autant des origines et des antécédents du judaïsme, tel que l'exposent les livres bibliques. M. Renan croit

pouvoir faire plus; loin de l'en blâmer, je l'en félicite et je suis prêt à applaudir au succès de son audacieuse tentative, à la condition que la part de conjecture ou de divination qu'il se permet ne le mette pas en contradiction avec les résultats le plus solidement établis de l'exégèse biblique. Et ici, il va sans dire que je ne le juge pas d'après les résultats qui me sont personnels, mais d'après les propositions des critiques qu'il invoque lui-même comme les guides les plus sûrs et qu'il suit le plus volontiers, les Reuss et les Kuenen, par exemple; ainsi, moi qui considère les écrits des prophètes comme des compositions pseudépigraphes, datant des temps qui suivirent la restauration des Juifs sur le sol de la Palestine aux VIe et Ve siècles avant notre ère, je m'abstiendrai de tirer argument contre sa thèse du monothéisme patriarcal de cette circonstance, qu'il croit à l'authenticité d'Isaïe, d'Amos, d'Osée et de Jérémie, témoins autorisés, selon lui, des croyances du VIIIe et du VIIe siècle. C'est précisément en me transportant sur son propre terrain, que je prétends montrer combien cette reconstruction hypothétique m'inquiète et m'alarme.

Vers l'an 2000 avant notre ère, on nous représente l'Arabie et la Syrie comme pleines de familles errantes, qui nourrissaient sur la divinité et sur la conduite de la vie les idées les plus pures. « C'étaient vraiment les pères de la foi que ces chefs de clans nomades, parcourant le désert, graves, honnêtes à leur manière, bornés si l'on veut, mais puritains, pleins d'horreur pour les souillures païennes, croyant à la justice et l'œil au ciel. » Les éléments de ce tableau, — paisible idylle de la préhistoire israélite, qui est bien le pendant de l'idylle galiléenne, — sont empruntés à la *Genèse*, « prise non comme un livre historique, mais comme la peinture idéalisée d'un âge qui a existé », au livre de *Job*, enfin et surtout à la vie arabe « telle qu'elle existe encore », cette vie nous permettant « d'étudier comme une chose actuelle la société patriarcale antique ». Mais, n'aviez-vous pas déclaré vous-même que la *Genèse* et *Job* sont séparés de l'époque que vous décrivez par une douzaine de siècles? Comment franchir, sans une imprudence extrême, et cet espace énorme de temps et les crises de toute espèce qui entourent le berceau d'Israël? D'autre part, des livres bibliques qui sont de même date me révèlent, à leur tour, une seconde phase de la pensée religieuse; au monothéisme universaliste et libéral de l'époque patriarcale, à l'*élohisme* primitif, aurait succédé le *jéhovisme* mosaïque à couleur étroitement particulariste. C'est à la délivrance d'Égypte que remonte l'adoption de cette seconde doctrine. « Le dieu qui avait tiré Israël de

l'Égypte et l'avait fait vivre dans la terre de la soif, n'était pas l'Elohim absolu, le simple grand Dieu, roi et providence de l'Univers entier. C'était un dieu qui aimait particulièrement Israël, qui se l'était acquis comme un pécule. Que nous sommes loin de l'ancien dieu patriarcal, juste et universel... L'abaissement est sensible. » Et c'est quelques siècles après Moïse qu'interviennent enfin les prophètes, « dont le travail consistera à recréer, par la réflexion, l'ancien *élohisme* ». Voilà donc trois moments de la pensée religieuse : *élohisme* universaliste, *jéhovisme* particulariste, fusion de l'*élohisme* et du *jéhovisme*, autrement dit : croyance patriarcale de l'an 2000 avant notre ère, mosaïsme de l'an 1500 et prophétisme de l'an 800. Qui donc nous a si exactement renseignés sur ces phases? Eh bien! ce sont encore, ce sont uniquement des livres que M. Renan, d'accord avec des exégètes autorisés, attribue au VIIIe siècle seulement. Mais si, dans ces livres, nous croyons saisir des tendances tantôt plus libérales, tantôt inspirées par un patriotisme étroit et haineux, quel motif décisif possédons-nous de ne pas les considérer comme ayant coexisté, comme s'étant rencontrées et heurtées à une seule et même époque? Je n'aurai pas l'imprudence, à mon tour, de nier que les choses « ont pu se passer ainsi »; je dirai seulement que, de toutes les manières de se les figurer, c'est assurément la plus invraisemblable, qu'entre les diverses combinaisons possibles, celle-là n'aurait dû venir que la dernière à l'esprit.

La thèse du monothéisme primitif des Sémites, et particulièrement des Hébreux, thèse chère à l'écrivain et pour laquelle il a rompu plus d'une lance, nous a été présentée dans l'*Histoire d'Israël* sous une forme très particulière. Ce serait une sorte de monothéisme anonyme, espèce d'animisme à tendance unitaire; écoutez plutôt M. Renan :

Le monde est entouré, pénétré, gouverné par les *élohim*, myriades d'êtres actifs, fort analogues aux « esprits » des sauvages, vivants, translucides, inséparables en quelque sorte les uns des autres, n'ayant pas de noms propres distincts comme les dieux aryens, si bien qu'ils peuvent être envisagés d'ensemble et confondus... Un *éloh* n'a pas de nom qui le distingue d'un autre *éloh*, si bien que tous les *éloh* réunis agissent comme un seul être et que le mot *Élohim* (Dieu) se construit avec le verbe au singulier.

Il y a là entre le monothéisme et le fétichisme un curieux et hardi mariage, dont l'idée première semble avoir été empruntée au philosophe Herder (1). On doit dire que de pareilles vues sont

(1) J'ai indiqué ce rapprochement dans mon *Prétendu polythéisme*, t. II, p. 41. M. Renan, dans ses *Souvenirs*, déclare avoir beaucoup pratiqué Herder.

tout à fait étrangères aux écoles modernes, lesquelles prétendent, au contraire, que les idées religieuses des Hébreux ne se sont dégagées que lentement du polythéisme qui leur était commun avec les Syriens, Chananéens et autres populations sémitiques. Pour notre part, en contestant la thèse du polythéisme primitif des Israélites (1), nous n'avons point eu la pensée de nier qu'au xv[e] siècle avant notre ère, par exemple, ils aient pu être dualistes ou polythéistes; nous nous sommes proposé d'établir que la doctrine dont les livres bibliques contiennent l'expression, — doctrine d'un incontestable spiritualisme universaliste, en dépit de quelques passages où se fait jour une préoccupation particulariste et étroite, — que cette doctrine est le fruit du travail des écoles juives après la restauration du judaïsme qui suivit la captivité de Babylone et qu'elle paraît avoir été précédée, de l'an 1100 à 500 avant notre ère, par des vues moins dégagées, que nous exprimons sous le nom de monolatrie particulariste et qui s'alliaient à l'emploi de représentations figurées.

Nous ne saurions dissimuler que nous tenons les assises sur lesquelles M. Renan a élevé le monument de l'histoire israélite, comme incapables de résister à l'épreuve de la discussion. Elles ont un caractère simplement logique et rationnel, qui n'est pas celui de la réalité. Et nous éprouvons un étonnement à voir que l'auteur d'une combinaison aussi téméraire, se montre plutôt conservateur que révolutionnaire dans la critique des livres et des faits. Les résultats qu'ont défendus en ces matières Gesenius et Ewald, ceux qu'il a entendu exposer quand il étudiait lui-même, il ne sent point, sauf de rares exceptions, le besoin de les modifier. L'attitude prise sur les questions d'exégèse dans l'*Histoire générale des langues sémitiques* (1855) et qu'on constate encore dans les *Études d'histoire religieuse* (1857), il n'a pas cru devoir l'abandonner à trente ans d'intervalle, malgré bien des changements accomplis. Pourquoi cela ? Est-ce insouciance, indifférence ? Nullement; mais les bases de la science exégétique lui semblent avoir été posées par des hommes sages et compétents et il ne lui paraît pas qu'il soit utile de reprendre en sous-œuvre un travail qu'il estime bien fait. Donc, comme critique des textes et des faits, Renan n'apporte rien de nouveau et peut passer pour représenter la droite de l'école rationaliste comme c'était le cas pour le Nouveau Testament. Mais c'est précisément parce qu'il s'est résolu à ne pas changer sans nécessité absolue la *matérialité* des faits, que son

(1) *Du Prétendu polythéisme des Hébreux*, essai critique sur la religion du peuple d'Israël; 2 vol., Paris, 1891.

originalité éclate. Ce sont les mêmes dates, les mêmes hommes, les mêmes livres, mais ce n'est plus la même chose.

Oui, ceux qui ont compulsé les très doctes travaux de l'Allemagne et de la Hollande sur l'histoire israélite, passent par une série d'émerveillements; le plus sensible, c'est que cette histoire est devenue « humaine » comme celle de Jésus et des apôtres; je ne veux pas abuser d'un mot qui peut paraître banal, mais il est le seul qui rende ma pensée : Renan a ici « laïcisé » la Bible comme il avait « laïcisé » le christianisme. Et quelles trouvailles de style ! « En général, les emprunts à la Babylonie qui se remarquent dans les premiers chapitres de la *Genèse*, ne sont pas de première main... Les Sémites nomades simplifiaient ces vieilles fables, les aplatissaient en quelque sorte, les réduisaient au petit volume susceptible d'être transporté dans les bagages du nomade. Amoindris, serrés, sanglés, si j'ose le dire, sur le dos de la bête de somme du nomade, macérés pendant des siècles dans des mémoires sans précision et des imaginations comprimantes, les récits proto-chaldéens ont donné les douze premiers chapitres de la *Genèse*. » Je suis donc d'autant plus libre ici de donner libre cours à ma profonde admiration, que je ne partage pas sur cette question les vues de l'exégète. Et cette définition de la langue hébraïque, un peu étroite peut-être, mais qui vous laisse muet et transporté ! « Un carquois de flèches d'acier, un câble aux torsions puissantes, un trombone d'airain, brisant l'air avec deux ou trois notes aiguës; voilà l'hébreu. Les lettres de ses livres seront en nombre compté; mais ce seront des lettres de feu. Cette langue dira peu de chose; mais elle martellera ses dires sur une enclume. » Je m'arrête, je citerais la page entière; il n'est rien de plus beau dans aucune langue. Et ceci : « Ce qui est grotesque dans Bérose a paru dans les récits de la Bible si vrai, si naturel, que notre crédulité occidentale y a vu de l'histoire et a cru, en adoptant ces fables, rompre avec la mythologie. » Un peu plus loin, quel ferme jugement sous une forme pénétrante ! « La théologie chrétienne avec sa Bible, a été, depuis le XVIe siècle, le pire ennemi de la science. Rien de plus dangereux, en un sens, que la demi-absurdité, car l'humanité est médiocre; elle vomit le trop fort virus; elle vivote avec la dose de sottise qui n'est pas suffisante pour la tuer. » Tout prend vie, tout s'anime. La crasse accumulée par le temps sur le visage des héros d'Israël et que les dévots respectent, le badigeon de lait de chaux sous lequel on a noyé les fines moulures, les oripeaux d'une piété niaise, tout cela, une main profane, mais vraiment religieuse, l'enlève, le balaie, l'arrache : et il apparaît des figures qui pleurent et qui

menacent tour à tour, dont la main se lève pour frapper des coups violents ou s'étend pour relever un misérable. Voyez ces prophètes d'Israël ! Les reconnaîtrez-vous, depuis qu'on les a dépouillés de leur lévite de prédicants anglais ? « A mesure que Nabuchodonosor approchait de la Judée, l'enthousiasme de Jérémie pour l'envahisseur redoublait. En son langage exagéré, Jérémie ne savait pas mesurer les mots. Il faisait comme un publiciste français qui, à bonne intention, en 1870, eût appelé les Prussiens les ministres de Dieu, eût applaudi aux défaites amenées par nos fautes, eût prédit pour l'avenir dix fois plus encore si l'on ne s'améliorait. » — « Le véritable analogue des prophètes, en notre temps, on ne peut trop le répéter, ce sont les journalistes du style le plus effréné. Jérémie ressemblait beaucoup à des personnages que nous avons connus ; c'était un Félix Pyat, doublé d'un jésuite implacable. » Encore ici, le génie historique de Renan éclate dans sa splendeur ; Ézéchiel de l'histoire, il arrache les momies à leur tombeau, leur rend les passions de la vie, fouette leur sang et leur dit : Marchez (1) !

Quand on se place à une certaine hauteur, des réserves et des critiques qui se présentaient d'abord à l'esprit perdent singulièrement de leur importance. Il nous revient ici en mémoire la noble et sereine appréciation de Renan sur l'œuvre d'Ernest Havet : « Laissons de côté de mesquines réserves (j'en aurais, comme historien d'Israël, quelques-unes à faire) ; notre collègue est dans le vrai. » Oui, sans nous inquiéter davantage des questions d'exégèse pure, proclamons qu'il a été dans le vrai, celui qui a transposé en langage moderne, et quel langage ! l'histoire d'Israël, envahie par la convention, dénaturée par le jargon de l'instruction religieuse, qui a su la rendre *intelligible* pour les hommes du XIXe siècle, comme il avait, vingt ans auparavant, rendu Jésus et la primitive église intelligibles à ses contemporains. Et, dans l'intérêt spécial des études bibliques auxquelles nous nous sommes consacré, n'éprouvons-nous pas une profonde reconnaissance pour celui dont la plume a su « ramener l'attention de nos historiens sur des sujets si déplorablement négligés dans notre pays et frappés, en quelque sorte, d'un ostracisme officiel » (2) ?

(1) Dans des articles insérés à la *Revue critique* et à la *Revue philosophique*, de même qu'au cours de notre *Prétendu polythéisme*, nous avons apprécié l'*Histoire d'Israël* en nous plaçant au point de vue spécial de l'exégèse ; d'où une certaine différence de ton et une nuance sensible dans le jugement final.

(2) Cette appréciation, qui répond si exactement à notre sentiment, n'est pas de nous ; elle est de M. Théodore Reinach dans *Quelques observations sur l'histoire d'Israël de M. Renan*.

Nous tenons à noter qu'un des grands mérites de l'*Histoire d'Israël* est dans l'attention et le scrupule extraordinaires apportés aux questions d'établissement de texte; tout ce qui touche à l'archéologie, à l'épigraphie, à la paléographie, est traité avec une sûreté et une précision dignes de l'éditeur du *Corpus*. Je suis convaincu que les tomes IV et V, qui montreront le judaïsme aux prises avec la civilisation grecque et l'administration et la politique romaines, offriront un intérêt extraordinaire. Renan y affirmera une fois de plus sa maîtrise incomparable par une égale prise de possession de l'élément sacré et de l'élément profane.

Qu'ai-je dit ? Il n'y a plus de distinction entre le profane et le sacré, entre ce qui vient du ciel et ce qui vient de la terre, depuis que Renan, complétant l'œuvre des *Origines du Christianisme*, a fait par l'*Histoire d'Israël* rentrer à leur tour la Bible et ses auteurs dans les cadres de l'humanité. Ces trésors désormais nous appartiennent à tous et je répète ; en en modifiant légèrement l'application, la parole connue de saint Paul : « Οὐκ ἔνι Ἰουδαῖος οὐδὲ Ἕλλην. Il n'y a plus de différence entre les Juifs et les Grecs. »

IV. — LA PHILOSOPHIE RELIGIEUSE DE RENAN.

Renan n'est pas un philosophe; l'*Avenir de la science* ne suffit pas pour qu'on lui en donne le titre. Ce volume d'aspect pesant, d'un contenu un peu massif, est le résumé d'un travail considérable; il prouve que dès 1849, — le volume, écrit à cette date, n'a été publié qu'en 1890, — Renan était armé pour sa carrière de penseur et de savant; il prouve aussi qu'il ignorait encore l'art de se présenter au public; mais Renan, qui n'est pas un philosophe, a exprimé des idées très nettes, très arrêtées sur les points de la philosophie qui touchent à la religion. Ce sera auprès de la France un de ses plus durables mérites, d'avoir répudié ce divorce entre la culture civile et la culture sacrée, entre la philosophie et la religion, qui nous a été recommandé dans la première partie de ce siècle comme une sage règle de conduite.

La philosophie religieuse de Renan se lit à livre ouvert dans ses œuvres. Nous donnerons, sur ce point, des indications sommaires, mais précises. En ouvrant la préface des *Souvenirs*, on constate un ton reposé à l'égard des religions, qui cessent d'être dangereuses à partir du moment où elles sont devenues « une affaire de goût personnel ». Ce sont ces mêmes *Souvenirs*, qui renferment d'intéressants renseignements sur la crise que traversa l'auteur dans la paisible demeure de Saint-Sulpice. « Mes raisons

(pour abandonner la foi catholique), nous déclare-t-il, furent toutes de l'ordre philologique et critique; elles ne furent nullement de l'ordre métaphysique, de l'ordre politique, de l'ordre moral. » Ce n'est donc pas la contradiction logique qui se trouve dans le dogme de la Trinité ou dans celui des deux natures en Jésus-Christ, ce n'est pas la haine du régime théocratique, ce n'est point une incompatibilité de tendances morales, qui ont amené le jeune séminariste à se séparer de l'Église; ce qui l'a décidé, c'est que, étudiant la Bible dans les textes originaux, il a constaté, par exemple, que les citations que le Nouveau Testament fait des textes de l'Ancien, étaient inexactes, que le *Pentateuque* renferme un grand nombre de contradictions, que le même phénomène se reproduit pour qui compare entre elles les assertions des livres hébreux des *Rois* et des *Chroniques* ou des *Évangiles* grecs. Du moment où ces détails, — je dis *détail* dans le sens non d'un fait secondaire, mais d'un fait précis, — apparurent à son esprit, Renan comprit que l'Église qui, au nom de sa propre infaillibilité, lui avait ordonné de croire à l'infaillibilité de la Bible, n'était pas plus infaillible que le livre sur lequel elle appuyait ses prétentions. Il cessa d'être catholique; la cassure fut nette; cet esprit profondément droit et profondément clairvoyant ne chercha pas à ruser avec lui-même. Mais il resta, en même temps, foncièrement religieux. C'est ce que les personnes élevées dans la tradition voltairienne, ou qui se sont pliées aux habitudes d'esprit de la philosophie universitaire, ont beaucoup de peine à comprendre.

Il faut plaindre sincèrement ceux qui se trouvent dans la nécessité de rompre avec l'Église de leur naissance. L'Église, en effet, qui a des mansuétudes infinies pour les fautes morales, se montre d'une sévérité impitoyable pour celui qui, après lui avoir promis un service fidèle, se prend à douter de ses enseignements. Je lis dans un livre paru tout récemment, que « la foi en général, et la foi en l'eucharistie en particulier, c'est une conviction permanente de certaines doctrines, *accompagnée de l'idée que les croire vraies est un devoir, et que les mettre en doute est une pensée coupable.* (1) » Eh bien! nous disons, nous, que cette doctrine de l'Église est un véritable viol des âmes, qu'elle constitue un attentat contre les consciences. Les protestants ne sont pas beaucoup plus tendres pour les étudiants en théologie qui sortent de l'ornière tracée. Quand l'illustre réformateur de la théologie alle-

(1) *Le présent et l'avenir du catholicisme en France*, par M. l'abbé de Broglie, Paris, 1892, p. 52. C'est nous qui soulignons, comme en plusieurs places.

monde au XIXe siècle, quand Schleiermacher, placé par sa famille dans un milieu de piété à la fois exaltée et bornée, avoua à son père que sa foi chancelait, ce père lui lança l'anathème avec une violence, avec une âpreté, avec une injustice qui font horreur : « Insensé, qui t'a ensorcelé pour ne plus obéir à la vérité? Que t'a fait le Seigneur Jésus-Christ, pour que tu le crucifies une seconde fois? Tu es poussé hors de la communauté par la fausse opinion que tu nourris de toi-même, par ton orgueil, par la perdition de ton cœur. Va donc dans ce monde dont tu recherches les honneurs; vois si ton âme pourra être rassasiée par ses satellites, puisqu'elle dédaigne le divin rafraîchissement préparé par Jésus. » Voilà la manière dont les dévots de toute confession apprécient les scrupules d'une âme honnête et délicate; voilà la manière dont ils respectent la liberté humaine. En présence de cette intolérance, qui jette la flétrissure sur toute recherche indépendante, on rend justice à Voltaire, malgré l'étroitesse de sa polémique, et on bénit ceux qui, comme l'auteur de la *Vie de Jésus*, n'ont pas puisé dans le souvenir des tortures morales qu'on leur a infligées, la haine du christianisme.

Je ne saisis pas nettement à quel moment M. Renan a rompu entièrement avec l'idée du miracle; on sait qu'une de ses thèses favorites est que le surnaturel ne s'est jamais rencontré dans l'histoire et dans la science; il exprime encore volontiers son sentiment à cet égard sous une forme philosophique, en empruntant à Malebranche cette définition : Dieu n'agit pas par des volontés particulières.

En 1857, M. Renan écrit la préface des *Études d'histoire religieuse*, où il indique très nettement les principes de sa critique appliquée aux matières de l'histoire religieuse : critique respectueuse, sympathique même, mais entièrement libre. Renan est là tout entier.

Le dogmatisme théologique, dit-il, nous a conduits à une idée si étroite de la vérité, que quiconque ne se pose pas en docteur irréfragable, risque de s'ôter à lui-même toute créance auprès des lecteurs. L'esprit scientifique, procédant par de délicates approximations, serrant peu à peu la vérité, modifiant sans cesse ses formules, pour les amener à une expression de plus en plus rigoureuse, variant ses points de vue, pour ne rien négliger dans l'infinie complexité des problèmes que présente cet univers, est, en général, peu compris, et passe pour un aveu d'impuissance ou de versatilité.

L'auteur tient à son franc parler, mais ne veut pas être confondu avec les polémistes; on remarquera qu'il traite même le principal d'entre eux assez cavalièrement :

Je proteste une fois pour toutes contre l'interprétation qu'on donnerait à mes travaux, si l'on prenait comme des œuvres de polémique les divers essais sur l'histoire des religions que j'ai publiés, ou que je pourrai publier à l'avenir. Envisagés comme des œuvres de polémique, ces essais, je suis le premier à le reconnaître, seraient fort inhabiles. La polémique exige une stratégie à laquelle je suis étranger : il faut savoir choisir le côté faible de ses adversaires, s'y tenir, ne jamais toucher aux questions incertaines, se garder de toute concession, c'est-à-dire renoncer à ce qui fait l'essence même de l'esprit scientifique. Telle n'est pas ma méthode.

L'histoire de l'humanité est pour moi un vaste ensemble, où tout est essentiellement inégal et divers, mais où tout est du même ordre, sort des mêmes causes, obéit aux mêmes lois. Ces lois, je les recherche *sans autre intention que de découvrir l'exacte nuance de ce qui est.* Rien ne me fera changer un rôle obscur et fructueux pour la science, contre le rôle de controversiste... A cette polémique, dont je suis loin de contester la nécessité, mais qui n'est ni dans mes goûts, ni dans mes aptitudes, Voltaire suffit. On ne peut être à la fois bon controversiste et bon historien. Voltaire, si faible comme érudit, Voltaire qui nous semble si dénué du sentiment de l'antiquité, à nous autres qui sommes initiés à une méthode meilleure, Voltaire est vingt fois victorieux d'adversaires encore plus dépourvus de critique qu'il ne l'est lui-même. La nouvelle édition qu'on prépare des œuvres de ce grand homme satisfera au besoin que le moment présent semble éprouver, de faire une réponse aux envahissements de la théologie : réponse mauvaise en soi, mais accommodée à ce qu'il s'agit de combattre; réponse arriérée à une science arriérée. *Faisons mieux, nous tous que possède l'amour du vrai et de la grande curiosité. Laissons ces débats à ceux qui s'y complaisent, travaillons pour le petit nombre de ceux qui marchent dans la grande ligne de ce monde.*

Ainsi, dédain de la polémique, étude de l'histoire religieuse avec le seul désir de bien comprendre tout et de rendre exactement la nuance de chaque chose, curiosité infatigable, sentiment qu'on travaille pour une élite : voilà qui nous semble sage, noble et juste. On verra, tout à l'heure, quel acte d'accusation s'échafaudera sur ces assertions. Encore ici, deux courtes citations, toujours marquées au coin d'une lumineuse précision, d'une transparente sincérité.

Le mot de *religion* étant celui sous lequel s'est résumée jusqu'ici, aux yeux du plus grand nombre, la vie de l'esprit, un matérialisme grossier peut seul attaquer dans son essence ce besoin, heureusement éternel, de notre nature. Rien de plus défectueux que les habitudes de langage qui confondent avec l'irréligion le refus d'adhésion à telle ou telle croyance se donnant pour révélée. *L'homme qui prend la vie au sérieux et emploie son activité à la poursuite d'une fin généreuse, voilà l'homme religieux ; l'homme frivole, superficiel, sans haute moralité, voilà l'impie.*

On comprend quelle distance sépare le controversiste, qui aspire à

changer les formes religieuses existantes, du savant, qui ne se propose qu'un but spéculatif, sans aucune application directe à l'ordre des faits contemporains.

Je rappellerai que les principaux morceaux contenus aux *Études d'histoire religieuse*, sont consacrés aux religions de l'antiquité, à l'histoire du peuple d'Israël, aux historiens critiques de Jésus, à Mahomet et aux origines de l'Islamisme.

Eh bien! peut-on facilement s'imaginer aujourd'hui, après trente-cinq années, que ces études sereines et profondes, que cette admirable préface, aient déchaîné des orages et soulevé des indignations! Et cela, non pas seulement chez quelques représentants d'un catholicisme figé, mais chez les protestants les plus indépendants et les plus instruits! Je lis sous la plume de l'un de ces derniers, en tête d'une étude fort développée et très travaillée, les déclarations suivantes :

Cette excroissance démesurée de la faculté compréhensive constitue une véritable maladie de la volonté, et va jusqu'à la dépraver ou à l'abolir. Elle l'abolit dans le sein même de l'intelligence, qui se glace en s'éclaircissant, qui s'efface, s'étale au delà de ses justes bornes et n'a plus ainsi de centre lumineux, de puissance fixe et rayonnante. On veut comprendre sans croire, recevoir les idées ainsi que le ferait un miroir limpide, sans être déterminé pour cela, je ne dis pas à des actes, mais même à des conclusions. Les plus vifs, les plus passionnés tirent de cette succession mobile une sorte de plaisir passager, enivrant, qui réduit sur eux l'impression de chaque idée nouvelle au charme d'une sensation; ils s'éprennent et se détachent tour à tour; ils épousent presque un système nouveau, comme Aristippe une courtisane, sachant qu'ils s'en lasseront bientôt : c'est une manière d'épicuréisme sensuel et raffiné de l'intelligence.

C'est ainsi, d'après notre auteur, qu'on laisse s'atrophier et disparaître l'énergie de la volonté. Jamais il n'a mieux compris qu'à la lecture des *Études*

les dangers auxquels expose la faculté compréhensive développée outre mesure; jamais nous n'avions rencontré, avec une intelligence aussi haute, un scepticisme si complet, si calme, si franchement, j'ai presque dit si naïvement avoué... Qu'il nous permette de dire avec franchise notre sentiment : il y a dans son désintéressement un involontaire aveu d'impuissance.

Tout cela nous semble étrange; il nous paraît qu'une méprise aussi complète, et poursuivie pendant trente pages, touche à la gageure. Citons cependant la conclusion de ce prodigieux article, où l'on fait des vœux pour la conversion de M. Renan, en insi-

stant sur ce point qu'il est signé d'un nom appartenant à l'extrême gauche du protestantisme :

M. Renan est un archéologue religieux; rien de moins, mais aussi rien de plus. Le sens religieux lui manque,... il lui manque, oui, il lui manque une conscience religieuse (1)!

Le 21 février 1862, M. Renan, réalisant la plus caressée de ses ambitions, est installé dans la chaire d'hébreu du Collège de France. Il y prononce, sur la *Part des peuples sémitiques dans l'histoire de la civilisation*, un « discours d'ouverture », dont le ton quelque peu agressif me semble contraster avec sa manière habituelle (2). Il a l'air de dire : Je suis ici dans le temple ouvert à la libre recherche ; fort de la tradition séculaire de cette maison, je ne redoute aucune attaque. — Dès le début, le nouveau professeur fait une profession de foi, qui reproduit les idées énoncées dans la préface des *Études d'histoire religieuse,* mais avec une nuance d'âpreté : « C'est le privilège et le danger des études sémitiques de toucher aux problèmes les plus importants de l'histoire de l'humanité. Le libre esprit ne connaît pas de limites; mais il s'en faut que l'espèce humaine tout entière soit arrivée à ce degré de contemplation sereine, où l'on n'a pas besoin de voir Dieu dans tel ordre particulier de faits, justement parce qu'on le voit en toute chose. » Il poursuit : « Comme je ne porterai dans mon enseignement aucun dogmatisme, comme je me bornerai toujours à faire appel à votre raison, à vous proposer ce que je crois le plus probable, en vous laissant la plus parfaite liberté de jugement, qui pourra se plaindre? » Tout cela ne semblait pas de nature à provoquer des orages; mais voici, au moment où l'on s'y attendait le moins, une reprise vengeresse, un coup droit au catholicisme : « Qui pourra se plaindre? *Ceux-là seuls qui croient avoir le monopole de la vérité. Mais, il faut que ceux-là renoncent à être les maîtres du monde. Galilée, de nos jours, ne se mettrait plus à genoux pour demander pardon d'avoir trouvé la vérité.* » Voilà le passage capital de la leçon d'ouverture; malheureusement, l'orateur avait trop présumé de la liberté concédée à l'enseignement supérieur, s'abritât-il dans le Collège fondé par François Ier. Je relève encore ceci: « David arrive à régner par les moyens d'un énergique *condottière*, ce qui ne l'empêche pas d'être un homme fort religieux, d'être un roi selon le cœur de Dieu.... Théocratie, anarchie, des-

(1) P. Goy, dans la *Nouvelle revue de théologie* (de Strasbourg), 1858.

(2). Cette leçon se trouve reproduite dans les *Mélanges d'histoire et de voyages*, 1878. Voyez aussi *Explications à mes collègues*.

potisme, tel est, Messieurs, le résumé de la politique sémitique : ce n'est heureusement pas la nôtre. La politique *tirée de l'Écriture sainte* (fort mal tirée, il est vrai, par Bossuet) est une détestable politique. » Le reste de la leçon est du ton le plus reposé. Qui pouvait s'insurger contre cette assertion : « Nous ne devons aux Sémites ni notre vie politique, ni notre art, ni notre poésie, ni notre philosophie, ni notre science. Que leur devons-nous? Nous leur devons la religion. » On rapporte que ce fut le passage relatif à Jésus qui mit le feu aux poudres ; il est cependant du ton le plus modéré. Et cela s'explique. M. Renan, qui aime médiocrement le judaïsme et la Bible, éprouve une profonde sympathie pour la figure de Jésus. Il n'en parle ici qu'avec une émotion contenue : « Un homme incomparable, — si grand que, bien qu'ici tout doive être jugé au point de vue de la science positive, je ne voudrais pas contredire ceux qui, frappés du caractère exceptionnel de son œuvre, l'appellent Dieu, — opéra une réforme du judaïsme, réforme si profonde, si individuelle, que ce fut à vrai dire une création de toutes pièces. Parvenu au plus haut degré religieux que jamais homme avant lui eût atteint,... Jésus fonda la religion éternelle de l'humanité, la religion de l'esprit, dégagée de tout sacerdoce, de tout culte,... absolue en un mot. »

Au lendemain de la *Vie de Jésus*, en 1864, paraît un gros volume, intitulé l'*Idée de Dieu et ses nouveaux critiques* et signé du nom d'un professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris, écrivain correct, orateur habile ; M. E. Caro, en écrivant ce livre, se propose visiblement de défendre contre l'assaut de certains dissidents « les doctrines spiritualistes et religieuses de l'Université de France », comme il les avait déjà exposées en 1856 à Anvers, sur la désignation du ministre Fortoul (1). Le livre est écrit sur un ton de parfaite convenance ; mais ce n'est ni plus ni moins qu'un acte d'accusation : c'est la Sorbonne qui entreprend de réduire à merci le Collège de France. M. Caro vise trois écrivains, MM. Renan, Taine et Vacherot, mais la place d'honneur est faite à Renan ; je veux dire que les coups s'adressent tout d'abord à lui. L'auteur des *Études d'histoire religieuse* et de la *Vie de Jésus* est représenté comme l'adversaire le plus redoutable du spiritualisme officiel.

La nuance la plus populaire, dit M. Caro, la nuance la plus populaire parce qu'elle est la plus vague, est celle que représente M. Renan. C'est tantôt une sorte de scepticisme scientifique, de positivisme, s'arrachant

(1) J'emprunte le renseignement et l'expression au *Dictionnaire des contemporains*, de Vapereau.

par un effort définitif aux rêves de la vieille humanité, prenant parti contre les illusions, tantôt un mysticisme qui se répand en aspirations et en extases vers un objet idéal qu'on ne définit pas. Critique éternellement suspendue entre des croyances que la cruelle raison désavoue, et des négations désolantes pour une sensibilité d'artiste, il y a là, à vrai dire, une situation intéressante et particulière d'esprit plutôt qu'une philosophie.

S'il n'y a là qu'une « situation intéressante », il n'était peut-être pas très à propos d'écraser le dissident sous un *in-folio* et sous le coup de massue qui résume la critique de M. Caro : « *dilettantisme religieux* ». Et on nous le montre ironique, amer dans l'isolement hautain et aristocratique où il se confine. S'emparant d'une expression qui, séparée du contexte, doit paraître un peu singulière, le professeur de la Sorbonne raille celui du Collège d'avoir attribué à Jésus la fondation de « la grande doctrine du dédain transcendant ». Le jugement porté par M. Caro méritait d'être relevé, parce qu'il a servi de mot d'ordre aux cercles académiques et universitaires jusqu'en 1878, jusqu'au jour où l'Académie française ouvrit ses portes à Renan, et l'on ne voudrait pas affirmer qu'on n'en puisse retrouver, de nos jours encore, quelque écho.

Il y avait pourtant, dans les citations que faisait M. Caro, une de ces phrases simples, lumineuses, où transparaissent la pensée et l'âme de Renan et qui sera éternellement citée parmi ses « dires » classiques : « Dieu, Providence, immortalité, autant de bons vieux mots un peu lourds peut-être, que la philosophie interprètera dans des sens de plus en plus raffinés, mais qu'elle ne remplacera jamais avec avantage... Dieu sera toujours la catégorie de l'idéal. » Voilà, certes, une affirmation religieuse s'il en fut. M. Renan constate que la manière dont on présente le plus souvent les notions de Dieu, de la Providence, de l'immortalité de l'âme, donne prise aux plus sérieuses objections. Quel est celui d'entre nous qui, à vingt-cinq ans, dans le silence de son cabinet, ne s'en est pas fait l'aveu à lui-même ? Eh bien ! malgré cette *forme* détestable, où il a l'indulgence de ne voir qu'une sorte de gaucherie, il tient tellement au *fond*, qu'il se refuse délibérément au sacrifice de l'idée religieuse. Si ce n'est pas là le langage d'un conservateur, à la fois ferme et libéral, je déclare ne plus savoir le sens des mots les plus usuels de notre temps. Et je connais peu d'hommes — je parle de ceux qui ont été au fond de leur pensée, — capables d'une hauteur de vues aussi sereine. Ah ! nos prétendus conservateurs sont des gens bien aveugles !

Les *Dialogues et fragments philosophiques* sont de 1876. Il me

souvient de leur avoir consacré une étude, que je n'hésitai pas à intituler la *Revanche de l'idéalisme* (1), tant j'avais été saisi par le souffle de haut spiritualisme qui emporte l'ouvrage ; et cependant j'étais de ceux qui avaient entendu répéter à leurs oreilles cette terrible accusation de dilettantisme religieux lancée contre l'auteur de la *Vie de Jésus*. M. Renan expose dans les *Dialogues* par quels motifs la philosophie spéculative, telle qu'on l'entend généralement, lui semble avoir achevé son rôle ; désormais, le point de départ de toute haute spéculation doit être pris, non plus dans la raison, mais dans le sentiment, Dieu étant

le produit de la conscience, non de la science et de la métaphysique... Certes, on ne connaîtra jamais la formule de l'infini vivant, mais on ne réussira pas davantage à persuader à l'homme qu'il soit vain de désirer connaître l'ensemble dont il fait partie et qui l'entraîne malgré lui... L'Univers a un but idéal et sert à une fin divine ; il n'est pas seulement une vaine agitation, dont la balance finale est zéro.

Et encore :

La dignité de l'homme n'exige pas que l'on sache faire à ces questions une réponse arrêtée ; elle exige qu'on n'y soit pas indifférent.

M. Renan distingue entre ce qu'il appelle les *certitudes*, les *probabilités* et les *rêves*. Il commence par écarter le criticisme à la Kant. « Comme l'instrument de la raison manié scientifiquement et appliqué à la façon d'un étalon inflexible de la réalité, ainsi s'exprime l'un des interlocuteurs, n'a jamais conduit à une erreur, il faut en conclure qu'il est bon et qu'on peut s'y fier. » Immédiatement, l'échange d'idées s'engage sur Dieu et sur l'Univers. D'une part, « on ne saurait constater dans le monde des traces de l'intervention momentanée on intentionnelle d'êtres supérieurs » ; de l'autre, l'écrivain affirme que « le monde a un but et travaille à une œuvre mystérieuse ». C'est la vieille théorie des causes finales, rajeunie et renouvelée. « Cette philosophie n'était erronée que dans la forme. Il ne s'agit que de placer dans la catégorie du *fieri*, de la lente évolution, ce qu'elle plaçait dans la catégorie de l'être et de la création. » La vie humaine serait une *duperie* si un intérêt supérieur n'était au bout de tant d'efforts qu'accomplit l'homme intelligent et vertueux. Dieu ou la nature usent de ruse envers l'homme pour l'aiguiller vers ses hautes destinées : « L'homme est lié par certaines ruses de la nature, telles que la religion, l'amour, le goût du bien et du vrai, tous instincts qui, si l'on s'en tient à la considé-

(1) Dans la *Bibliothèque universelle*, 1876.

ration de l'intérêt égoïste, le trompent et le mènent à des fins voulues hors de lui. » Les hommes d'élite, non contents de se plier à ce dessein, doivent pousser à la roue, donner un coup de main à la divinité :

Le grand homme doit collaborer à la fraude qui est à la base de l'univers : le plus bel emploi du génie est d'être complice de Dieu, de connivér à la politique de l'Éternel, de contribuer à tendre les lacs mystérieux de la nature, de l'aider à tromper les individus pour le bien de l'ensemble, d'être l'instrument de cette grande illusion, en prêchant la vertu aux hommes, tout en sachant bien qu'ils n'en retireront aucun profit personnel, comme le chef militaire qui mène tuer de pauvres gens pour une cause qu'ils ne peuvent comprendre, ni apprécier.

On comprend parfaitement que M. Renan donne ces formules pour « l'équivalent de celles des déistes ».

Donc le monde — le sens moral nous en est garant, — tend à son but par une conscience obscure et spontanée, mais d'une merveilleuse sûreté. Quel est ce but? La réponse est que « la petite récolte de vertu et de raison que produit chaque monde est la fin de ce monde ». Mais, fait remarquer l'un des interlocuteurs, ne craignez-vous pas la décadence de l'espèce humaine?

Le danger de la planète Terre, c'est que l'égoïsme y absorbant la plus grande partie de l'activité des individus, et le culte du vrai, du bien et du beau n'étant pratiqué que par une noblesse peu considérable en nombre, le danger, dis-je, est que la planète ne tombe dans un état où, tous les individus acquérant une conscience distincte de leurs droits, il soit impossible d'en faire émerger une pensée désintéressée.

Soit, mais si la Terre manque le but, une de ses sœurs l'atteindra, et cela est l'essentiel. « Il est très possible que la Terre manque à son devoir ou sorte des conditions viables avant de l'avoir rempli, ainsi que cela est arrivé à des milliers de corps célestes; il suffit qu'un seul de ces corps accomplisse sa destinée. » M. Renan compte d'ailleurs beaucoup sur les progrès de la science pour faire triompher la cause de la vertu : « Si l'on veut imaginer quelque chose de solide, il faut concevoir un petit nombre de sages tenant l'humanité par des moyens qui seraient leur secret. » La conclusion des *probabilités* est que « la science est le grand agent de la conscience divine. En tant que théorique, elle est l'univers se connaissant; en tant qu'appliquée, elle offre à la force divine des moyens dont la puissance ne saurait être calculée ». Je laisserais de côté les *rêves*, si je n'y rencontrais une indication utile sur la question d'immortalité. L'auteur fait bon marché de la thèse traditionnelle en affirmant que « le sacrifice d'un être vivant à une

fin voulue par la nature est légitime. Le sacrifice alors est fait à l'idéal et l'être sacrifié a sa petite place dans l'œuvre éternelle ». Toutefois, on peut encore remarquer que, « si l'univers est jamais ramené à un seul être absolu, cet être sera la vie complète de tous; il renouvellera en lui la vie des êtres disparus... On conçoit ainsi une conscience qui résume toutes les autres, même passées, qui les embrasse en tant qu'elles ont travaillé au bien, à l'absolu ». La délicieuse candeur de cette âme limpide éclate dans un aveu personnel :

Pour moi, je ne réclame pas précisément l'immortalité. Mais je voudrais deux choses : d'abord, n'avoir pas offert au néant et au vide les sacrifices que j'ai pu faire au bien et au vrai; je ne demande pas à en être payé, mais je désire que cela serve à quelque chose : en second lieu, le peu que j'ai fait, je serais bien aise que quelqu'un le sût; je veux l'estime de Dieu, rien de plus; ce n'est pas exorbitant, n'est-ce pas? Reproche-t-on au soldat mourant de s'intéresser au gain de la bataille et de désirer savoir si son chef est content de lui?

Mon Dieu! la philosophie des *Dialogues* n'est celle, ni de la *Démonstration de l'existence de Dieu*, ni du *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même;* je m'assure pourtant que la postérité trouvera dans Renan un sens plus exact du religieux et de l'humain que dans Fénelon et dans Bossuet. L'idéalisme moral dont il a soutenu la cause avec autant de courage que de finesse, est le seul que puisse supporter une génération qui récuse pour guides les théoriciens du servage politique et spirituel.

Il nous faut encore parler des *Nouvelles études d'histoire religieuse* (1884), où l'on doit signaler, à côté d'une importante préface, des travaux considérables et singulièrement nourris portant sur le bouddhisme, sur Joachim de Flore et l'Évangile éternel, sur François d'Assise. La première de ces études, présentée à la *Revue des deux Mondes*, n'avait pas trouvé grâce devant « M. Buloz, le moins bouddhiste des hommes. » Le terrible Savoisien craignit de se moquer de ses lecteurs en leur présentant de pareils rêveurs; à toutes les preuves que lui offrait M. Renan, il répondait : « Il n'est pas possible qu'il y ait des gens aussi bêtes que cela. » L'article sur François d'Assise, rédigé au plus fort des controverses auxquelles avait donné lieu la *Vie de Jésus*, fut, dans la pensée de M. Renan, une réponse à certaines objections. A propos du saint, il fait un charmant retour sur lui-même :

Les défauts qui eussent très vite ruiné l'œuvre de François d'Assise, si l'Église universelle ne lui eût donné de la consistance et de la fixité,

en la faussant, sont bien ceux qui ne m'ont laissé d'autre action sur mes contemporains que de les avoir un moment amusés. Un idéaliste, pour fonder quelque chose de durable, doit être doublé d'un intrigant. Je n'ai pas eu de frère Élie.

Il n'y a pas grande originalité dans cette déclaration, « que la religion doit devenir une chose entièrement libre, c'est-à-dire une chose dont l'État ne s'occupe pas, une chose aussi individuelle que la littérature, l'art et le goût ». C'est la thèse soutenue par Laboulaye et les tenants de l'école libérale. Voyez toutefois quel ferme regard ce contemplatif jette sur l'avenir intellectuel du pays :

L'éducation usuelle et commune, qui deviendra celle des foules, sera moins conservatrice des croyances surnaturelles que le vieil humanisme complaisant, qui se souciait peu qu'une phrase fût vraie ou fausse, pourvu qu'elle fût bien tournée. L'homme qui n'a pas fait ses classes se dégage des langes du surnaturel plus facilement que le demi-lettré; car ce dernier a été élevé dans l'admiration exclusive du XVII siècle et ses maîtres, la moitié du temps, n'ont pas eu assez de force d'esprit pour lui faire faire une distinction entre le type excellent de style en prose que le XVII[e] siècle a créé et l'enfantillage intellectuel où nous tiennent souvent les œuvres littéraires de ce temps... Cette nouvelle éducation fera des générations moins lettrées, mais en somme plus éclairées que celles qui doivent leurs habitudes d'esprit aux humanités. C'est la faute des humanités, qui n'ont pas su inaugurer pour leurs adeptes une prise sérieuse de la robe virile, un acte de majorité intellectuelle, consistant à dépasser la littérature et à la remplacer par la culture positive de l'esprit humain. Dans de telles conditions, la superstition pourra disposer encore de très grandes forces; mais elle ne sera plus qu'une gêne sociale. Le fanatisme, qui a pu, il y a trois cents ans, décapiter un grand pays comme l'Espagne, est un typhon vaincu, devenu désormais impuissant pour le mal.

Il me semble qu'il serait difficile de reproduire devant des déclarations aussi catégoriques la plaisante accusation de dilettantisme religieux. M. Renan a mis sa pénétrante et infatigable curiosité au service d'une cause, qui est l'émancipation de l'esprit, mais qui est en même temps le sacrifice de l'être entier à une fin idéale. Si quelques-uns parlent ici de contradiction ou de regrets, c'est qu'ils coulent inconsciemment la pensée d'autrui dans le moule de leurs habitudes. C'est pour cela que Renan, qui a conquis sa place comme écrivain dans l'opinion publique, continue d'être l'objet d'appréciations hésitantes et confuses. C'est le sort de quiconque indique à son siècle des voies nouvelles en brisant les cadres légués par le passé. Écoutons donc encore une fois la profession de foi de ce prétendu sceptique, qui est le croyant de demain :

S'il est vrai de dire que, désormais, la culture intellectuelle, même à son degré le plus humble, exclûra la croyance au surnaturel, il est vrai de dire aussi que la plus haute culture ne détruira jamais la religion entendue dans le sens élevé. L'homme ne dépend pas d'un maître capricieux, qui le fait vivre, mourir, prospérer, souffrir. Mais il dépend de l'ensemble de l'univers, lequel a un but et fait tout converger à ce but. L'homme est un être subordonné; quoi qu'il fasse, il adore, il sert. La vertu, c'est de contribuer avec joie et empressement au bien suprême.

Ah! pourquoi les représentants du christianisme restent-ils désespérement sourds à l'appel que leur adresse un ami clairvoyant?

Il y a peu de situations, dans le vaste champ de l'existence, à la surface de ce gros boulet de fer que l'on appelle la planète Terre, où la balance du Doit et Avoir ne se liquide encore par un petit surplus de bonheur. Et cela en une période de l'histoire du monde où Dieu, s'il était un autocrate, devrait être considéré, d'après son gouvernement, comme un souverain médiocrement intelligent et peu juste. — J'ai servi mes adversaires autant que mes adhérents et, si les études catholiques se relèvent un jour, on reconnaîtra, je l'espère, que j'aurai contribué à ce résultat (1).

Nos lecteurs sont maintenant en mesure de reconstituer, textes en mains, la doctrine de ce puissant esprit dans les matières de la philosophie qui touchent à la religion. Singulièrement constant avec lui-même, Renan sait unir dans un mariage fécond deux préoccupations, deux besoins essentiels à la nature humaine : ceux de la raison et ceux du sentiment.

V. — CONCLUSIONS

Renan n'est pas un homme d'action : lui-même s'en refuse les qualités, ou les défauts, et cependant nul n'a agi plus que lui; nul n'a marqué son empreinte plus profondément. Assurément, nous n'avons pas eu la prétention d'épuiser l'homme et nous n'avons que peu insisté sur les dons de l'écrivain, qui sont reconnus de tous et assignent à l'auteur de la *Vie de Jésus* la première place en notre siècle, peut-être la première dans les quatre siècles de notre glorieuse histoire littéraire. Force et souplesse, simplicité unie à l'art le plus consommé, langue tour à tour noble sans tension, familière sans vulgarité, voilà vingt ans que sa maîtrise s'est imposée en ce domaine. J'ai dû aussi laisser de côté celles de ses œuvres qui ne servaient pas immédiatement mon objet, qui était

(1) Un des morceaux les plus fermes sortis de la plume de Renan est l'étude sur Amiel qui a paru au *Journal des Débats*, numéros du 30 septembre et du 7 octobre 1884. Je ne saurais dire à quelle place elle a été reproduite.

d'établir les caractères dominateurs de ce beau génie. Je n'ai parlé ni de ce solide essai sur *Averroès et l'Averroïsme*, si propre à mettre en lumière les qualités savamment fondues de l'érudit et de l'écrivain philosophique, ni de l'*Origine du langage*, ni de ces hardies et libres fantaisies qui s'appellent *Caliban*, l'*Eau de Jouvence*, le *Prêtre de Némi*, l'*Abbesse de Jouarre* (1); je n'ai point rappelé la bonhomie un peu lâchée de certaines allocutions familières, qui contraste avec le « dédain transcendant » des premiers temps. Du moment où le charme de sa plume enchanteresse a brisé la glace qui semblait devoir séparer pour longtemps le savant, passionné des recherches religieuses, du public parisien et français, le ton change; le visage s'épanouit en un franc et large sourire. Ce Breton au front carré laisse transparaître le Gaulois.

Nous avons dressé le bilan de son œuvre. Comme hébraïsant et orientaliste, il se montre solide et bien informé, sans apporter à la science des vues nouvelles et originales; comme éditeur du *Corpus inscriptionum semiticarum*, il trace un sillon profond, et 1881, qui marque l'apparition de la première partie de l'œuvre, est une date que l'érudition moderne inscrit à son actif comme glorieuse entre toutes. L'*Histoire des origines du christianisme* et l'*Histoire du peuple d'Israël* ne changent rien à la situation de l'exégèse biblique, — sous ce rapport elles peuvent plutôt passer pour timides; — mais l'esprit à la fois libre et religieux de cette œuvre d'ensemble est toute une révolution dans la manière d'aborder l'histoire des religions; 1863, qui vit paraître la *Vie de Jésus*, est une date capitale pour l'histoire de la pensée. Ce principe nouveau, dont Renan avait déjà fait l'application à plusieurs sujets de l'histoire religieuse profane ou chrétienne, n'est que la mise en œuvre d'une doctrine philosophique, très nette, très ferme, parfaitement consciente d'elle-même.

La France du centenaire de la République ne s'est donc pas trompée quand elle a entouré d'honneurs extraordinaires la dépouille mortelle de l'homme qui, dans la confusion des idées, avait prononcé une parole décisive, qui, dans les ténèbres de la route, avait fait briller le feu conducteur. Celui qui a su lui révéler à elle-même des besoins sourdement ressentis et prononcer le mot qui les soulage, celui-là n'est pas un simple joueur de flûte.

Oui, cet homme qui, avec un aimable abandon, remerciait « la cause de tout bien de la charmante promenade qu'il lui avait été donné d'accomplir à travers la réalité », est un terrible adver-

(1) Je n'ai point parlé non plus de cette contribution à l'*Histoire littéraire de la France*, qui est mise à un si haut prix par les hommes compétents.

saire du fanatisme et l'un des plus grands serviteurs de l'idée morale que le monde ait jamais connus. Je lis dans le dictionnaire de Littré cette définition du *Voltairianisme:* Esprit d'*incrédulité railleuse* à l'égard du christianisme; je définis, à mon tour, le *Renanisme :* Esprit d'*incrédulité respectueuse* à l'égard du christianisme. Et cet esprit-là est singulièrement plus dangereux que l'autre. Après que le roi David eut réduit, non sans effort, la révolte d'Absalon, il apprit, à peine rentré dans sa capitale, que de nouveaux troubles se produisaient à l'instigation d'un nommé Séba, et il dit : « Ce Séba, fils de Bochri, va nous faire plus de mal encore qu'Absalon ! » Il n'était pas tellement dans le faux le pape Pie IX quand, donnant une forme brutale à ses alarmes, il traitait notre grand compatriote de blasphémateur public, lui qui avait pensé sauver le catholicisme en chargeant de deux articles insupportables le catalogue déjà trop lourd de son dogme.

Déjà je lis ceci sous la plume d'un homme, qui est un esprit très net, très clairvoyant, point enclin à se payer de mots : « Les jeunes gens d'aujourd'hui ne se douteront jamais combien doit la liberté de l'esprit français à l'homme illustre que le Collège de France s'enorgueillit (hélas! il faut mettre : s'enorgueillissait) d'avoir à sa tête. J'avais quatorze ans (quand parut la *Vie de Jésus*) et j'entends encore la rumeur que le livre éveilla. De ce jour-là, on comprit chez nous qu'il n'est pas de matière où la sincérité ne soit un devoir et que, selon l'esprit d'un beau verset de l'Évangile, « ce qui souille l'homme n'est pas ce qui sort de sa bouche, mais ce que la lâcheté enferme dans son cœur (1) ». Ayons donc la tranquillité que donne l'assurance du succès : l'œuvre est en bonne voie.

Sur la tombe du maître de la langue au XIXe siècle, du philosophe à la fois puissant et souriant, je voudrais qu'on inscrivît une pensée extraite de ces livres du judaïsme dont il a si bien rendu le sens. Et je rencontre un passage, qui rend la physionomie de l'homme, sans rien rappeler de la lutte que ses livres ont soulevée et qu'ils doivent être seuls désormais à soutenir, sa personne vénérée étant mise, d'un commun accord, en dehors et au-dessus des polémiques : « *Oumatoq haor vetob laᶜ ènaym lireot et-kashamesh ; ki im-shanim harebéh yhheyéh haadam, bekullam ysemahh.* Oui, douce est la lumière ; oui, il est bon aux yeux de voir le soleil. Donc, si l'homme vit nombre d'années, qu'en elles toutes il soit joyeux (2).

Maurice VERNES.

(1) Louis HAVET, leçon d'ouverture au Collège de France, 21 avril 1890.
(2) *Ecclésiaste*, XI, 7, 8.

DE QUELQUES ARTICLES

DE

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

RELATIFS AUX QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT (1)

C'est une très grosse entreprise que de publier une Encyclopédie, un « inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts » à une époque déterminée de l'histoire de l'esprit humain ; surtout quand cette époque est la nôtre, c'est-à-dire une de celles où les connaissances humaines ont acquis un développement presque formidable. A considérer tout ensemble le nombre croissant des sciences particulières et le développement progressif de chacune d'elles, il semble chimérique de vouloir embrasser en un faisceau tant de branches diverses et touffues ; plus chimérique encore de créer le lien du faisceau, j'entends par là de trouver l'idée commune autour de laquelle devront graviter les articles du recueil, car sans une pensée maîtresse, sans une philosophie directrice, une Encyclopédie ne peut être qu'un amas indigeste de renseignements, utiles et complets sans doute à les prendre séparément, mais chaotiques en réalité, et n'ayant d'autre point de contact que le rapprochement arbitraire de la classification.

La célèbre Encyclopédie de d'Alembert et Diderot, sans cesse reproduite, arrangée, abrégée, dénaturée ou rectifiée depuis le siècle dernier, avait la prétention d'être un *Corpus scientiarum* définitif, et de devenir comme le bréviaire de la philosophie du XVIIIe siècle ; tout, jusqu'aux articles relatifs à l'ameublement ou à l'architecture, devait tendre à ce but, d'inculquer aux lecteurs un ensemble de notions, un système coordonné, correspondant à une vue particulière des choses de ce monde, et à une définition impérieuse de leurs rapports. L'Encyclopédie, dans la pensée de

(1) Voir les livraisons 358 à 360, 369, 372, 390 de la *Grande Encyclopédie.*

ses deux principaux rédacteurs, était une machine de guerre destinée à battre les murs de l'édifice déjà vermoulu de l'ancien régime, du despotisme et de l'obscurantisme. Au reste, Voltaire n'était-il pas dans l'affaire, et Montesquieu et Jean-Jacques? Depuis l'éclaireur qui harcèle l'ennemi à coups de flèches jusqu'à l'ingénieur qui manœuvre la pesante baliste et fait brèche dans le corps de place, toute l'armée philosophique donnait. Et qu'elle ait réussi dans son assaut, je n'en disconviens pas; ni non plus qu'il y ait lieu d'applaudir à sa victoire. Mais ce sont là choses d'autrefois.

La *Grande Encyclopédie* d'à présent, la première en France qui mérite d'être comparée, pour l'importance de l'œuvre, l'étendue du plan et la valeur des rédacteurs, à l'Encyclopédie du dernier siècle, ne vise point aussi haut ni aussi loin que son illustre devancière. La bataille des idées est finie, du moins suspendue par lassitude: la liberté de tout dire et de tout imprimer ôte toute envie de partir en guerre et inspire aux savants de notre temps une sérénité favorable à leur clairvoyance. « Ce qui caractérise l'œuvre (de l'Encyclopédie nouvelle), c'est son *impartialité complète;* elle veut être l'inventaire exact et précis des faits connus et des *doctrines acceptées ou discutées* à notre époque. » Ce programme a été conçu en 1882 par une Société de savants et de gens de lettres, à l'instigation de l'honorable M. Camille Dreyfus. Il n'est peut-être pas sans intérêt de souligner la part d'initiative qui revient à cet homme politique dans la conception de l'Encyclopédie; c'est là un signe des temps. Le législateur digne de sa mission doit comprendre désormais la part capitale réservée à la science dans l'évolution progressive du corps social, et il est digne de sa vocation de s'associer avec ardeur à l'érection d'un monument scientifique de l'importance de celui qui nous occupe. Il est consolant, d'autre part, de constater qu'à des entreprises de cet ordre, de leur nature malaisées, minutieuses et coûteuses, ne manque jamais le dévouement d'un courageux éditeur. Dans l'espèce, c'est M. Lamirault qui a pris sur lui la responsabilité de la publication, et qui la poursuit depuis dix ans avec un zèle et un soin qui ne se sont jamais démentis. On se fera une idée de la charge que l'éditeur a assumée par quelques détails. La *Grande Encyclopédie* sera probablement achevée en 1896, et comprendra, à ce moment, 28 volumes de 1 200 pages chacun, chaque page renfermant 146 lignes de 50 lettres. Quant aux peines et labeurs imposés tant à l'éditeur qu'aux rédacteurs, nous ne pouvons mieux faire, pour en donner un aperçu, que de reproduire les renseignements four-

nis par l'article « Grande Encyclopédie », auquel nous avons déjà emprunté les chiffres qu'on vient de lire.

« L'œuvre est dirigée par un comité de douze membres : M. Berthelot pour les sciences physiques et chimiques; MM. Laurent et Laisant pour les sciences mathématiques; M. Camille Dreyfus pour les sciences politiques; le Dr Hahn pour les sciences naturelles et médicales; M. Glasson pour le droit; M. Marion pour la philosophie; M. Levasseur pour la géographie ; M. Waltz pour l'antiquité classique; M. Derembourg pour la philologie orientale; M. Giry pour l'histoire de France et d'Europe ; M. Müntz pour les beaux-arts..... Chacun des directeurs procède à la distribution entre ses collaborateurs des articles à traiter, et vise ensuite les manuscrits. Après les corrections d'épreuves, on établit une mise en page provisoire qui est soumise à une double revision par chacun des directeurs, de telle sorte qu'ils puissent contrôler non seulement leur spécialité, mais ses rapports avec l'ensemble. » Ces contrôles multiples assurent l'homogénéité de la *Grande Encyclopédie.* Ajoutons que tous les articles de quelque importance sont signés, et de noms considérables, parfois illustres : à côté des directeurs, nous relevons, parmi les auteurs, MM. Boutroux, Brunetière, Liard, Oppert, et bien d'autres dont la notoriété et la compétence défient toute critique. Plusieurs des articles publiés ont l'étendue et la valeur de véritables monographies, et formeraient aisément, détachés de l'ensemble de l'Encyclopédie, des ouvrages indépendants très dignes d'attention. Cette observation, au demeurant si flatteuse pour le grand recueil qui nous occupe, nous suggère cependant une réserve et un scrupule. Si précieux que soit l'inventaire des connaissances humaines au XIXe siècle, ne risquera-t-il pas de former une construction un peu compacte et massive? On se demande si l'heure des encyclopédies n'est point passée, et si, après celle-ci, on osera en entreprendre d'autres. Peut-être la solution de l'avenir sera-t-elle de démembrer ce corps qui ne manquera pas de devenir, avec les années, de plus en plus énorme et encombrant : on aurait alors des encyclopédies séparées, si les deux mots peuvent se rapprocher sans paradoxe, et limitées à chaque ordre spécial de connaissances. Qu'il pût y avoir, dans cette hypothèse, des communications et comme des ponts reliant une encyclopédie à l'autre, la logique le commande, et nous y croyons fortement. Par dessus la dissociation nécessaire, semble-t-il, d'éléments désormais trop développés pour être rapprochés dans un seul ouvrage, il y aurait l'unité réelle et nécessaire de la philosophie générale des sciences, qui

rétablirait la coordination. L'avantage serait que les diverses provinces de l'esprit humain se présenteraient dans leur ensemble et leur physionomie propres, non plus éparses au hasard de l'ordre alphabétique, mais systématiquement ordonnées. Il se trouverait bien alors un Renan ou un Berthelot pour faire la synthèse dans quelque belle introduction générale qui serait pour le xxe siècle ce que fut pour nos pères le Discours préliminaire de d'Alembert. Mais ce sont là des rêves, et nullement prophétiques encore! Il faut revenir à la réalité présente, réalité fort satisfaisante et respectable d'ailleurs, et dire quelques mots de ce qui doit surtout intéresser les lecteurs de cette Revue: ce sont les articles que la *Grande Encyclopédie* a consacrés jusqu'ici aux questions d'enseignement.

Les voici, tels que l'ordre alphabétique les amène: *École*, *Éducation*, *Enseignement*, *Étudiant*. Suivant le plan uniforme du recueil, chacun de ces articles comporte la même division : considérations générales d'abord, et, pour ainsi dire, philosophie du sujet; puis détails historiques et statistiques; bibliographie pour finir. Toute la partie théorique des articles *École*, *Éducation* et *Enseignement* est due à la plume de M. Marion, qualifié entre tous pour de telles matières : n'est-il pas, en effet, le plus haut placé des représentants officiels de la pédagogie en France, en vertu même du titre de la chaire qu'il occupe si dignement à la Sorbonne? Quant à l'article *Étudiant*, il a été traité par l'honorable M. Henry Bérenger, un des présidents de l'Association générale des étudiants de Paris.

On conçoit, sans qu'il soit besoin d'insister, qu'il est matériellement impossible de donner ici une analyse développée des articles dont il s'agit; d'autant que certains, tels *École* et *Enseignement* ont des proportions considérables : l'*École* ne tient pas moins de 220 pages in-folio à 2 colonnes; l'*Enseignement* en occupe 52. Nous voudrions donner seulement l'idée de l'esprit dans lequel ces articles sont conçus, et aussi de l'intérêt qu'ils présentent tant par l'abondance des détails offerts à la curiosité du lecteur que par la variété des faits, parfois nouveaux et même piquants, qu'ils lui révèlent. Car, il faut se hâter de le dire, si la *Grande Encyclopédie* est un dictionnaire avant tout scientifique et d'une critique sévère, si elle n'offre pas l'intérêt anecdotique, mais souvent un peu léger du Larousse, elle ne craint pas de réveiller, par le pittoresque d'un renseignement d'après nature, l'attention que la précision des détails techniques risquerait de lasser.

Voici d'abord l'*École*. De son nom grec et latin, l'école veut

dire le loisir, le délassement; le jeu même (*ludus*). C'est que « l'étude suppose du loisir, et que le travail intellectuel doit paraître comme un jeu, par rapport aux rudes occupations de la vie ». Et, sous la plume ingénieuse de M. Marion, le sujet s'élève tout à coup : d'une question d'étymologie vont surgir des considérations aussi justes que hardies : « De vrai, quand le maître est ce qu'il doit être, habile, égal, de bonne humeur, quand la discipline est intelligente et douce avec fermeté, quand la part est faite large, comme elle doit l'être, à la vie physique et au jeu ; que les méthodes d'enseignement, actives et vivifiantes, bannissent la torpeur et l'ennui, nous voyons encore aujourd'hui l'école très aimée des enfants. C'est un plaisir pour beaucoup d'y aller, non seulement à cause des camarades et des jeux, mais pour le maître même et les exercices de la classe ; les bons élèves supportent avec peine d'en être privés pour un temps..... Il n'est pas jusqu'à l'internat, parfois pourtant si peu hospitalier, que ne retrouvent souvent avec plaisir, à la rentrée, ceux-là même qui ont le plus souhaité les vacances. C'est que l'école est, à sa manière, un milieu naturel pour l'enfant, favorable à son développement, d'autre sorte, mais presque autant que la famille elle-même. » Il est vrai, et nous pouvons joindre notre modeste témoignage à l'affirmation de l'éminent professeur, on voit de jeunes enfants pleurer de dépit, lorsqu'une circonstance les retient hors de l'école. Toutefois, s'il s'agit des études secondaires, le regret est plus rare, et moindre l'amour de la classe. Pourquoi ? La classe a-t-elle donc cessé d'être pour l'écolier un milieu naturel ? ou si la difficulté croissante des programmes a éteint le beau zèle d'antan ? Ne serait-ce pas que la méthode étant moins naturelle et surtout moins sûre, l'enseignement, une fois le degré primaire franchi, cesse d'être aussi bien adapté aux besoins et aux goûts de l'enfant? C'est notre crainte, s'il faut tout dire, et nous aurons l'occasion tout à l'heure de revenir sur la question de la pédagogie de l'enseignement secondaire, en parcourant l'article de la *Grande Encyclopédie* qui lui est consacré. Quant aux séductions de l'internat, notre scepticisme est grand. L'interne qui préfère son école à sa famille a une triste famille, ou est lui-même un triste écolier : pauvre enfant dans les deux hypothèses. Ne pouvant révolutionner les mœurs de notre pays, force nous est bien de subir l'internat, ce « mal nécessaire », comme il est de mode de l'appeler pour se débarrasser d'objections trop fondées; mais de croire que, même adouci, un tel régime puisse être aimé, cela nous est difficile, sinon impossible. Mieux vaut applaudir sans réserves à cette autre formule de M. Marion :

« Un bon correctif (aux vices de l'école) est dans le régime de l'externat, qui laisse l'élève en commerce avec les réalités de la vie, *dans son milieu naturel*, tout en le pliant à une discipline générale et le faisant bénéficier de toute la culture traditionnelle. »

Nous n'avons pas la prétention de suivre la *Grande Encyclopédie* dans les amples développements qu'elle donne à son article *École*. Disons seulement que l'on y trouve tous les renseignements nécessaires sur les établissements de tout ordre classés sous ce nom. Depuis l'école primaire, dont les méthodes, l'aménagement, la législation, nous est fournie en grand détail, jusqu'aux écoles les plus spéciales de notre pays, en passant par les grandes écoles Normale et Polytechnique, tout est énuméré en bel ordre, classé, expliqué de telle sorte que nul renseignement nécessaire ne fasse défaut aux intéressés ni même aux simples curieux. Une partie, et non la moins importante de cet article, est due à M. Compayré, qui traite avec son incontestable compétence des écoles primaires supérieures, des écoles normales, de l'école de Sèvres; une série de courtes, mais substantielles notices est consacrée à l'organisation scolaire des pays étrangers.

M. Marion parle, en termes dignes d'un ancien élève de la rue d'Ulm, de notre École normale supérieure, « dont la gloire est autant *ou plus* de donner au pays des savants et des écrivains que de pourvoir les classes de professeurs ».

L'histoire, assez mouvementée, de l'école la plus populaire de France, de l'École polytechnique, nous est contée, non sans charme. Outre des faits connus de tout le monde, on y rencontre quelques particularités oubliées, mais bien propres à faire saisir le caractère très individuel de l'École et son persistant attachement aux idées libérales. Que cet attachement ait fléchi dans ces dernières années, ses ennemis l'ont pu prétendre; nous n'en croyons rien, pour notre part. Le vrai est que, rendue à sa vraie fonction d'établissement à la fois scientifique et militaire, l'École est placée à l'écart des agitations de la politique, où elle ne fut que trop mêlée en 1830 et en 1848 : elle fait donc moins de bruit, mais non moins de besogne. Il y a, dans ses vieilles annales, quelques souvenirs dignes d'être relevés. En 1806, les élèves, à qui l'on défère le serment d'obéissance à l'Empire, se bornent, la plupart, à répondre : *Présent!* Le fils de Brissot, le Girondin, répond : *Non!* En 1809, ils se mettent à 45 pour *rosser* chez lui le vénérable Malte-Brun, à leur estime trop impérialiste. En 1816, on veut les mater; on les soumet à une discipline de séminaristes, avec messe obligatoire; mais ils résistent et on leur cède. Leur

solidarité, leur camaraderie, qui parfois va bien loin, s'affirment dès cette date et, s'ils ne rédigent pas encore le *Code X*, qui est l'ensemble de leurs coutumes et prétentions, ils le mettent dès lors en pratique.

On sait le rôle de l'École en 1830, les flatteries que lui adressa l'excellent La Fayette, les faveurs excessives dont voulut le combler le roi Louis-Philippe, et la dignité qu'elle mit à les refuser. La *Grande Encyclopédie* nous apprend ou nous rappelle qu'au 24 février 1848, l'École résolut d'aller se jeter entre les belligérants, et rendit, après la chute du trône, des services signalés à la cause de l'ordre. L'attitude des polytechniciens fut alors déterminée par l'initiative du sergent-fourrier de Freycinet. N'oublions pas, dans cette rapide excursion à travers l'histoire de l'École, de rappeler que d'elle sortirent les chefs du saint-simonisme, notamment Enfantin, Jean Reynaud, Michel Chevalier et Auguste Comte.

Il nous faut, quoique à regret, abandonner maintenant nos grandes écoles; l'article *Éducation* nous appelle. C'est ici qu'inspiré à la fois par sa propre expérience et par les préceptes des grands pédagogues de la France et de l'étranger, M. Marion marque en traits sûrs les caractères distinctifs et définit l'essence de l'éducation humaine. Le but de l'éducation, c'est de former dans l'enfant l'homme qu'il doit être plus tard; c'est de « développer en l'homme, suivant la parole de Kant, toute la perfection que sa nature comporte ». Il s'ensuit que la véritable fin de l'éducation, « c'est le bien supérieur de l'enfant, non la satisfaction des parents et des maîtres ». Que cette vérité soit devenue banale aux yeux de quiconque a étudié d'un peu près la pédagogie, nous l'accordons; ce qui n'est point banal du tout, c'est de la voir proclamer comme une sorte de truisme dans un dictionnaire destiné à être consulté un peu par tout le monde. Mais M. Marion n'a garde de laisser ses lecteurs s'égarer, et supposer que le dernier terme de l'éducation soit de créer une personnalité égoïste, concentrée en elle-même, et se considérant comme la fin nécessaire et suffisante de son développement. Non : « il faut développer l'individu comme tel, de façon à lui donner toute sa valeur d'homme : en dehors de là, il n'y a que dressage; mais l'élever pour lui-même, en ce sens supérieur, c'est l'élever en même temps pour la famille, la nation et l'humanité; c'est l'élever non seulement pour le présent, mais pour l'avenir... L'éducation vraiment digne de ce nom.., ne doit jamais cesser d'avoir en vue, selon la belle parole de Kant, « la perspective d'une humanité meilleure et plus heureuse ». Les grandes divisions de l'éducation

découlent de la détermination de son but; mais il ne faut pas perdre de vue qu'en matière d'éducation, « l'utilité ne doit venir qu'en seconde ligne, parce qu'on n'élève pas l'enfant à la vie complète, si on a en vue d'abord le métier. L'éducation proprement dite est générale par définition, et libérale, puisqu'elle doit former l'homme tout entier et l'homme libre ».

On nous excusera de nous attarder à transcrire ces lignes : c'est qu'on a plaisir à les rencontrer dans un ouvrage de vulgarisation scientifique, alors que la tendance évidente du siècle est de porter sa vue sur la seule utilité matérielle, de dédaigner la culture générale, et de ne voir dans l'éducation qu'une de ses parties, qu'il faut bien se garder d'identifier avec elle, c'est-à-dire l'instruction, et, dans l'instruction même, la préparation directe à un examen ou à une carrière. Il nous souvient d'avoir recueilli, sur des bouches enfantines, de naïfs et tristes témoignages à ce sujet : des élèves de septième d'un grand lycée de Paris, interrogés devant nous, déclaraient « qu'ils se destinaient à l'École polytechnique! » Pauvres petits échos de familles déraisonnables, ces écoliers dénonçaient hautement tout ce qu'il y a de mesquin et de faux dans l'idée que se fait de l'instruction et de l'éducation une partie considérable et non la moins éclairée de notre bourgeoisie. Renvoyons ces imprudents et ces aveugles à la *Grande Encyclopédie*, et souhaitons qu'ils trouvent dans l'excellent article de M. Marion la leçon dont ils ont besoin.

Avec l'article *Enseignement*, nous entrons dans un domaine d'agitations et de discussions de tout ordre : *Luctantes ventos tempestatesque sonoras.*

Qu'il s'agisse de l'enseignement primaire, avec ses corollaires, désormais imprescriptibles, laïcité, obligation, gratuité, ou du degré secondaire, avec ses problèmes insuffisamment résolus encore, et la lutte à peine apaisée des classiques et des modernes; ou enfin de l'enseignement supérieur, avec la question toujours ouverte de la constitution des Universités, que de dissentiments, de débats, et parfois d'invectives! La *Grande Encyclopédie*, par définition même, n'avait point à entrer dans cette arène si mouvementée : toutefois, dans son impartialité nécessaire, elle nous semble avoir dit le mot juste sur les problèmes relatifs à chacune des trois grandes divisions de l'enseignement. Tout au plus discernerait-on, dans la partie relative au degré secondaire, un peu de flottement dans la pensée de l'auteur. Évidemment celui-ci est partagé entre ses légitimes sympathies pour la forme traditionnelle du vieil enseignement classique et son vif sentiment des nécessités nouvelles et des

impérieuses exigences d'une société en voie de transformation. Toutefois il se détermine, en définitive, pour les revendications des modernes, et leur fait leur part, non sans quelque secret déchirement peut-être; mais, en somme, avec loyauté et bonne grâce.

Sur l'enseignement primaire, après avoir résumé tout ce qui a été dit pour ou contre les mesures adoptées en France, voici la conclusion très équitable de l'auteur : « Qu'adviendra-t-il, en fin de compte, de tant d'efforts? On ne le verra guère que dans une vingtaine d'années, et à condition que les efforts soient suivis. Mais on peut dès maintenant rendre ce témoignage aux hommes qui ont présidé à cette grande œuvre de l'éducation de la démocratie française, qu'ils ont eu une noble idée de leur tâche. On ne refait pas en quelques années les mœurs publiques d'une vieille nation, fût-elle la plus souple et la plus vive du monde. Mais avec de la patience on peut avoir bon espoir. L'œuvre scolaire de la République, en dépit des critiques violentes et passionnées, sera toujours un de ses titres d'honneur et peut-être le principal. Tout esprit sincèrement ami de la liberté et dévoué à la démocratie, peut être mis au défi de n'avoir pas au moins du respect pour la conception généreuse qui a dirigé ce grand mouvement et pour les sacrifices que la nation s'est imposés en vue de faire de tous ses enfants des hommes libres. » Du résultat de ces sacrifices, tel qu'il est résumé dans les tableaux statistiques qui complètent l'article de la *Grande Encyclopédie*, ce n'est point ici le lieu de parler : au reste ce sont là matières suffisamment connues. Nous passerons encore sous silence les notices sommaires consacrées à l'état de l'enseignement primaire dans les pays étrangers, pour arriver aux chapitres consacrés à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur.

C'est une observation très exacte, si étrange qu'elle puisse paraître d'abord, que l'instruction a commencé partout, dans l'Europe du moyen âge, par le degré supérieur, et qu'elle n'est descendue que lentement aux étages inférieurs. L'enseignement que nous appelons secondaire n'a donc été, à l'origine, qu'une préparation aux études universitaires, et l'on sait qu'en Angleterre, et surtout aux États-Unis, le *collège* est une annexe de l'Université, unie et subordonnée à celle-ci, et orientée en vue de ses besoins. Ceci peut suffire à expliquer comment les études secondaires ont été surtout, et demeurent encore pour une grande part, des études purement classiques et latines. Cette conception, presque indéracinable de l'enseignement secondaire, est assurément l'obstacle le plus sérieux aux tentatives essayées en Allemagne et en France, pour en modifier l'assiette, le cadre et les sanctions.

Aux yeux de M. Marion lui-même, si libre pourtant et si dégagé des préjugés anciens, « ce qui constitue essentiellement la culture secondaire et la caractérise comme telle intrinsèquement, c'est avant tout l'étude des langues anciennes, du latin en particulier et de l'antiquité gréco-romaine ». L'auteur est trop éclairé pour ne pas avouer que cette définition est devenue trop étroite, soit par suite de l'invasion de l'histoire et des sciences, soit parce qu'il est difficile de revendiquer pour les seules langues mortes le monopole de la puissance éducatrice. « Il n'est nullement nécessaire, lisons-nous dans l'article que nous analysons, qu'un seul type d'études soit imposé à tous, et il y a quelque chose de contradictoire à infliger *invita Minerva* aux utilitaires et aux sceptiques cette belle culture gréco-latine qui ne donne ses fruits qu'à ceux qui l'aiment. » Et le développement se poursuit par l'affirmation très nette que les langues vivantes, les sciences, l'histoire et la philosophie enseignées par des méthodes vraiment éducatrices, ont de quoi « nourrir, tremper et affiner les esprits ». Voilà donc le type de l'enseignement moderne admis et justifié. Mais qui ne sent l'accent d'un sincère regret dans l'aveu loyal de l'écrivain? Il serait cruel de lui en faire un reproche; mais, à notre sens, on pouvait aller plus loin, et conclure que les études fondées sur les langues vivantes et les sciences, solidement assises sur la base de la langue maternelle, et couronnées par la philosophie, sont précisément ce que réclame la culture de la majorité des esprits de notre temps, et que les vieilles humanités gréco-latines, si respectables et précieuses qu'elles soient, doivent être à l'avenir le véritable *enseignement spécial*, réservé à une élite de gens de loisir et d'amateurs désintéressés de la haute culture.

Et d'ailleurs, cet enseignement secondaire dépourvu de langues mortes n'est-il pas précisément celui dont la loi Camille Sée a doté nos jeunes filles, et dont l'Encyclopédie loue avec raison l'opportunité et le succès? Au point de vue éducatif, la différence entre filles et garçons n'est-elle pas une simple différence d'étendue, non de fond, et pourra-t-on prétendre que l'instruction soit moins solide et sérieuse lorsque le grec et le latin y manquent, alors que tant d'intelligences féminines se passent de ce surcroît de culture et n'en brillent pas moins dans l'histoire des idées?

La plus grande partie des questions relatives à l'enseignement supérieur trouveront leur place dans les articles *Facultés* et *Université* de la *Grande Encyclopédie* : aussi n'avons-nous ici que des généralités, mais fort intéressantes.

M. Marion établit que l'enseignement supérieur « est l'âme

même d'un système d'éducation publique », et que, « s'il est en un sens le dernier fruit d'une civilisation élevée, il en est aussi et d'abord la condition », si bien « qu'on peut dire de lui, avec un philosophe américain, qu'il est, entre tous les organes de la culture, *the first in time, the first in rank and the first in necessity* ». S'adressant à l'adolescent, non plus à l'enfant, l'enseignement supérieur a quelque chose de plus ample et de plus viril que son similaire du degré secondaire. Toutefois, il ne saurait se proposer pour dernier terme de son progrès l'*universitas scientiarum* du moyen âge; il peut viser à « nous faire aller aussi loin que possible dans l'intelligence du tout, non en touchant au plus de choses possible, mais en poussant au bout un certain genre d'études ». En d'autres termes, l'enseignement vraiment supérieur est une généralisation poussée au maximum dans la spécialisation également maximum. Il résulte de la nature et du but des études supérieures que l'élève y est moins passif ou réceptif; « la docilité ici n'est plus de mise, si ce n'est en tant que désir d'apprendre, souplesse d'esprit et confiance dans le maître librement choisi ». De là encore cette conséquence, que « la forme par excellence de l'enseignement supérieur, c'est la causerie familière, la *conférence* au sens propre du mot, c'est-à-dire le travail en commun ». Réalisée dans les instituts et séminaires des Universités allemandes, cette forme parfaite tend de plus en plus à devenir prédominante dans nos Facultés, où les cours fermés l'emportent en nombre sur les cours publics.

Toutefois, nous pensons avec M. Marion qu'il serait fâcheux de renoncer absolument à la leçon *ex cathedra*, à la « grande leçon », comme on disait autrefois, « parce que le public curieux des choses de l'esprit a le droit de ne pas être négligé ». Et, s'il n'y a pas lieu de regretter l'ancien et pitoyable auditoire des Facultés des lettres et des sciences d'il y a vingt ans, auditoire de passage, frivole, changeant, ou pis encore auditoire de frileux en hiver, d'amis de la fraîcheur en été, mais surtout auditoire somnolent par nature et par destination, il ne faut pas non plus dédaigner cette remarque si judicieuse de l'auteur de notre article :

« Ces auditoires flottants... contribuent, à leur manière, à la vie du haut enseignement, en lui donnant d'abord une certaine popularité qui n'est pas étrangère à son prestige, et, ce qui vaut mieux encore, en le maintenant en communication directe avec le grand courant de la vie nationale. »

M. Marion soulève, sans le résoudre, le problème de savoir si les grands établissements français de haut enseignement qui sont

restés en dehors du cadre des Facultés, — tels l'École normale, l'École Polytechnique, l'École libre des sciences politiques, — devront plus tard subsister à l'état d'instituts autonomes, ou se fondre dans l'Université Parisienne de l'avenir. Nous pensons, comme lui, que « leur glorieux passé les défendra » contre toute tentative de fusion. On peut regretter seulement que l'évolution universitaire se soit produite, dans notre pays, de telle manière que toutes les grandes écoles techniques, sans parler de l'antique Collège de France et des diverses sociétés savantes, aient toujours vécu d'une existence trop séparée, trop étrangère même au mouvement général du haut enseignement. Que ces grandes et nobles maisons aient par là, sauvé le foyer des études supérieures, lorsque celles-ci n'étaient plus qu'un vain mot et un *titulus sepulchri*, il faut le reconnaître et s'en féliciter. Mais le regret demeure de tant de forces vives éparpillées, alors qu'on les voit, en d'autres pays, concentrées, coordonnées et redoublant les unes dans les autres la puissance vitale.

Les fils chéris des Universités, ceux-là même pour qui ces établissements fonctionnent, ce sont les étudiants. La *Grande Encyclopédie* nous rappelle ce que furent, au moyen âge, les corporations parfois bien turbulentes des escholiers, avec leurs privilèges, leurs mœurs débraillées, leurs exigences et leurs coutumes. Il est à remarquer qu'en ce temps-là, comme aujourd'hui, on ne parlait guère que des étudiants tapageurs : les travailleurs modestes restaient chez eux, et on ne les rencontrait pas plus à la Pomme de Pin ou à la Magdelaine qu'on ne voit à la *Kneipe* et aux *Commers* les studieux élèves des Universités allemandes.

Car c'est là un reproche que nous nous permettrons de faire à M. Henry Bérenger : parlant des associations d'étudiants allemands, il insiste beaucoup, et avec raison, sur les ridicules et les abus des *Burschenschaften* et des *Corps* d'étudiants, sur leur manie de duels et de « beuveries » : peut-être ne dit-il pas assez qu'il y a, en dehors des corporations, des travailleurs sérieux dont l'idéal est ailleurs que dans les coups de rapière et dans les exploits bachiques. Il nous semble, pour tout dire, que l'auteur de l'article *Étudiants* est un peu partial pour les jeunes Associations françaises et, inversement, un peu sévère pour celles du dehors, dont il ne voit guère que les mauvais côtés. Ce n'est pas une raison, parce que l'empereur allemand, par boutade de jeunesse, a exalté les *Mensuren* et préconisé les *Bier-Skandal,* pour admettre que l'Allemagne tout entière admire les excès, défendus et palliés par la tradition, des corporations d'étudiants. Le temps n'est plus où *quand*

Auguste avait bu, la Pologne était ivre. L'Allemagne travailleuse et pensante a frémi sourdement à ces paroles de son maître, et l'on peut assurer à M. Bérenger qu'il y a là bas des étudiants qui mettent le souci de leur instruction au-dessus des parades processionnelles éclairées par des torches, et des triomphes du cabaret. Mais il faut passer quelque chose à l'illusion paternelle, et si M. Bérenger n'est pas le père de l'A., (il s'en défendrait d'ailleurs avec modestie), il l'a présidée et recommandée en excellents termes aux puissants de la terre. Quoi d'étonnant qu'il soit inconsciemment porté à préférer cette fille de son adoption à ses sœurs étrangères, auxquelles il a, du reste, la très sincère volonté de rendre stricte justice : tout au plus la sympathie et l'indulgence pour les sœurs aînées lui font-elles un peu défaut.

Le fait capital de ces dernières années, en ce qui concerne nos étudiants, c'est évidemment la constitution des Associations générales. Née à Nancy en 1881, l'idée de ces groupements a vite fait son chemin dans les Facultés. Fondée en 1884, l'Association de Paris comptait en 1888 plus de 600 membres nouveaux, à joindre aux 800 qui la constituaient en 1886. Soutenue par la sympathie des Bréal, des Chevreul, des Liard, des Lavisse, encouragée par les témoignages d'estime du chef de l'État, l'Association parisienne ne peut que prospérer. On en dira autant de ses homologues de province. Tous ces jeunes gens semblent prendre très au sérieux leur mission : ils se concertent pour s'aider mutuellement dans leurs travaux, pour se réjouir ensemble, non seulement pour leur propre agrément, mais pour le bénéfice des pauvres, en faveur de qui ils aiment à donner des fêtes. Cela est louable, vraiment jeune et vraiment français. Ils entretiennent avec leurs maîtres des relations à la fois déférentes et affectueuses, et ne manquent pas de les associer à tout ce qu'ils imaginent et exécutent de bon et de sain. Il faut les louer hautement de leur jeunesse, de leur zèle et de leur bon esprit : peut-être leur reprochera-t-on à juste titre d'aimer un peu trop, à la française, les distinctions honorifiques, la hiérarchie administrative, les airs officiels, en un mot « le paroistre ». Mais quoi? Français ils sont et Français nous sommes : ils ont et nous avons eu les mêmes petits travers.

Une amicale querelle que nous ferons à l'auteur de l'article *Étudiants*, c'est d'être un peu oublieux à l'endroit des plus chauds amis et des plus zélés promoteurs des Associations d'Étudiants. Comment a-t-il pu oublier, dans la bibliographie de l'article, de mentionner les publications de la Société d'étude des questions d'Enseignement supérieur (*Bulletin et Revue Interna-*

tionale), alors que cette Société n'a jamais manqué de mettre son influence et sa notoriété au service des étudiants?

Toutes ces jeunes Associations ont des journaux, des bulletins, des annales, en un mot toute une littérature spéciale, destinée à mettre leurs amis au courant de leur existence, de leurs efforts, de leurs progrès. La Revue Internationale regrette de voir ces Sociétés si sympathiques la tenir trop à l'écart, de ne communiquer avec elle que par intermittences, et de se nuire ainsi à elle-même, en ne nous permettant pas de parler des Associations aussi souvent et avec autant de bienveillance que nous le voudrions.

Gioventù fara da sè. Cela est fort beau ; mais il ne faut pas que la jeunesse de nos hautes écoles méprise les aînés qui ne demandent qu'à l'aider et à la servir.

Si nous résumons les traits épars de l'étude un peu disséminée que nous venons de faire des articles de la *Grande Encyclopédie* relatifs aux questions d'enseignement, nous trouverons que ces articles, fortement documentés et inspirés par une doctrine pédagogique aussi saine que progressive, sont de nature à intéresser et à éclairer tous les amis de l'instruction. Il faut louer les promoteurs de cette grande œuvre d'avoir appelé et accueilli les écrivains les plus capables de renseigner le grand public sur ces questions, si capitales de notre temps, et souhaiter que ce même public veuille bien soutenir de sa sympathie les efforts de ceux qui travaillent ainsi à l'instruire.

Le jour où les données d'une pédagogie rationnelle auront pénétré dans le domaine public et seront devenues partie intégrante de l'instruction générale des personnes qui lisent et réfléchissent, le progrès des méthodes sera assuré dans notre pays, et il sera permis d'espérer que les Assemblées délibérantes, éclairées par leurs électeurs, apporteront à la solution des problèmes multiples de l'enseignement toute la compétence et toute la bonne volonté désirables, sans qu'un souci légitime, mais parfois peut-être excessif, des économies nécessaires vienne à la traverse de tout projet de réforme propre à favoriser l'amélioration des méthodes, ou à relever la dignité du corps enseignant.

E. S.

LE COLLÈGE DE FRANCE

PENDANT LE PREMIER EMPIRE

UN PROJET D'ÉCOLE SPÉCIALE D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

L'ouvrage de notre collaborateur, M. Abel Lefranc, auquel est emprunté ce fragment, paraîtra ces jours-ci à la librairie Hachette, sous ce titre : *Histoire du Collège de France depuis ses origines jusqu'à la fin du premier empire* (1 vol. gr. in-8°, d'environ 450 pages, avec gravure). Ce travail, dont l'importance est considérable aussi bien pour l'histoire générale de l'instruction publique que pour l'histoire de la science et celle des idées, a été composé en grande partie à l'aide de sources inédites. Il y a de longues années que d'éminents érudits, séduits par l'ampleur et par le singulier relief de ce sujet, avaient fait valoir la nécessité de le traiter d'une façon détaillée. Si, comme il était naturel, le XVI° siecle et la Renaissance occupent dans cet exposé une place, à certains égards, prépondérante, les périodes postérieures n'ont pas été étudiées avec moins de scrupule. La fin de l'ancien régime, la Révolution et le premier empire ont fourni la matière de développements étendus. Différents appendices renferment l'histoire de l'établissement, depuis la Restauration jusqu'à l'époque actuelle. Le volume se divise en neuf chapitres dont voici les titres :

I. — L'enseignement du grec et des langues orientales pendant le moyen âge et la Renaissance, jusqu'au commencement du règne de François Ier (1205-1515).

II. — François Ier et la Renaissance des lettres en France. Les projets de fondation d'un collège de langues (1519-1529).

III. — La fondation du Collège de France : l'institution des lecteurs royaux (1529-1532).

IV. — La corporation des lecteurs royaux sous le règne de François Ier.

V. — Les premiers lecteurs royaux. Esquisses et portraits.

VI. — La corporation des lecteurs royaux depuis le commencement du règne de Henri II jusqu'à la fin de celui de Henri IV. Ramus.

VII. — Le Collège royal pendant les XVII° et XVIII° siècles, jusqu'à la fin de l'ancien régime.

VIII. — Le Collège de France pendant la Révolution.

IX. — Le Collège de France pendant le premier empire.

Viennent ensuite un certain nombre d'appendices consacrés à des matières variées. Signalons tout particulièrement les deux derniers : la nomenclature des créations et des transformations de chaires réalisées au XIX° siècle et surtout la liste chronologique des professeurs titulaires, depuis 1530, année de la fondation, jusqu'à 1892. C'est la première liste

de ce genre qui ait été constituée. L'ouvrage se termine par une série de pièces justificatives, relatives au règne de François I[er]. Au reste, les lecteurs de cette *Revue* sont assez familiers avec les travaux de l'auteur, à qui l'on doit cette histoire du Collège, souhaitée depuis si longtemps, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en dire davantage. — E. D. B.

Il est évident que, dès le début de son règne, Napoléon se montra favorable à la spécialisation à outrance que les Écoles et surtout les Facultés, telles qu'il les organisa plus tard, eurent pour mission de réaliser dans l'enseignement public (1).

La culture encyclopédique apparaissait à ses yeux comme quelque chose de vague et de peu pratique qu'un gouvernement, justement préoccupé de la nécessité d'assurer le recrutement des professions libérales et des fonctions publiques, n'avait pas le droit d'encourager. Il semblait, pour ce motif, que le gouvernement impérial dût regarder d'un œil peu bienveillant la vieille fondation de François I[er], qui seule en France continuait de représenter cette universalité de connaissances, jugée inutile et même dangereuse. Cependant, le contraire arriva. Non seulement, l'établissement fut maintenu et son organisation respectée, mais Napoléon songea sérieusement, durant plusieurs années, à en faire l'organe par excellence du haut enseignement. Cette attitude favorable, qui semble en contradiction avec les principes qu'il affichait par ailleurs en matière d'instruction, s'explique par différentes raisons. C'est d'abord, que l'empereur reconnaissait la nécessité d'instituer sur de larges bases l'enseignement de l'histoire et celui de la géographie. Il lui semblait avantageux de rattacher ce double enseignement au Collège de France, déjà existant, au lieu de former une nouvelle école spéciale dont le caractère et le but n'eussent pas été suffisamment définis. De plus, les études proprement littéraires qui lui inspirèrent toujours une invincible défiance et qu'il se plut à signaler tant de fois comme s'appliquant à une science sans objet, ne lui paraissaient pas cependant devoir être bannies complètement de l'Empire. Il lui plaisait qu'elles fussent cultivées quelque part, et le Collège de France était à son avis, l'établissement auquel il convenait le mieux de les accueillir. Enfin, il se rendait compte de l'utilité qu'il y a pour un grand peuple de conserver un vaste foyer d'études, dans lequel l'ensemble des connaissances humaines pût être groupé et enseigné d'une façon désintéressée, sans souci des résultats pratiques et de l'application immédiate.

(1) Voir notre premier article dans le numéro du 15 décembre 1891.

Le Collège était alors dans une situation tout à fait prospère. Pour la première fois depuis trois siècles, des ressources suffisantes lui étaient allouées avec régularité. En même temps, une réunion de savants illustres en faisait le foyer le plus intense du mouvement scientifique dans notre pays. Il n'est pas douteux que cette circonstance ait contribué puissamment à attirer les sympathies impériales sur l'établissement et à favoriser l'éclosion des curieux projets dont nous racontons l'histoire dans notre livre. Chose digne de remarque, ce fut peut-être aux éclatants services que le Collège rendait alors à l'étude des sciences pures et appliquées, qu'il dut d'être choisi par le gouvernement, comme le seul centre possible de plusieurs autres branches importantes de l'enseignement supérieur.

Nous ne saurions entrer, à cette place, dans le détail des diverses décisions, prises par le gouvernement impérial, dès les premiers mois de son existence, dans le but d'accroître le développement de l'antique établissement. Ce qu'il importe de constater, c'est qu'à la fin de l'année 1806, l'empereur se préoccupa plus sérieusement de provoquer l'adoption d'un certain nombre de mesures destinées à favoriser la culture des lettres, dont il était le premier à constater la décadence. Il échangea, à ce propos, avec le ministre de l'intérieur, M. de Champigny, une active correspondance, dont l'étude présente le plus grand intérêt pour l'histoire de l'instruction publique durant cette période. Or, tous les projets mis alors en avant s'accordent pour faire du Collège de France l'instrument, en quelque sorte, de ce rétablissement de la haute culture. Après l'envoi d'un certain nombre de mémoires, de rapports, de plans — dont quelques-uns, celui par exemple, qui a trait à la création d'un nouveau Port-Royal, sont tout à fait caractéristiques (1), — l'empereur rédigea à Finkenstein de longues et curieuses *Observations* sur l'établissement d'une école spéciale de littérature et d'histoire au Collège de France (2), dans lesquelles il exposait avec le plus grand détail ses idées personnelles en matière de haut enseignement. Les remarques que ce mémoire contient sur le développement à donner aux études historiques et géographiques et sur l'organisation pratique de ces études méritent d'attirer tout spécialement notre attention.

Lorsqu'on lit ces *Observations*, il devient évident que Napoléon ne songeait nullement tout d'abord à la création des Facultés des lettres et que l'idée de faire une place spéciale à cet

(1) Voir notre *Histoire du Collège de France*, p. 133 et suiv.
(2) *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XV, p. 127.

enseignement dans les cadres de la nouvelle organisation qui s'élaborait, ne le séduisait en aucune manière. A coup sûr, il est permis de qualifier d'étroite la conception qu'il se fait des cours littéraires; tout au plus entrevoit-il l'avenir destiné aux sciences philologiques, alors « encore dans une si grande obscurité »; mais, en revanche, les considérations qu'il exprime touchant l'étude de l'histoire et de la géographie sont on ne peut plus suggestives et clairvoyantes. Il est certain que l'organisation qui fut adoptée par la suite fut, en ce qui concerne ces deux enseignements, infiniment moins vivante et moins pratique que celle qu'il indique ici. Les remarques qui s'appliquent à la critique historique, à la nécessité de l'étude des sources et de la bibliographie, n'ont certes rien de banal pour l'époque. Tout ce qui a trait à l'histoire contemporaine, encore qu'il soit facile d'y saisir une intention personnelle, est parfaitement juste et trouve encore son application à l'heure actuelle. La répartition des chaires proposées par l'empereur est bien comprise : l'histoire de la législation et l'histoire militaire y trouvent naturellement leur place. Bien que l'empereur ne parle pas en détail des chaires de littérature, il est évident, par différents passages de son exposé, que ces dernières devaient faire partie de l'*Université de littérature* qu'il rêvait d'établir au Collège de France. Remarquons que celle-ci n'eût pas été seulement un bureau de renseignements et de statistique. Napoléon voulait en effet « qu'elle fût composée d'une trentaine de chaires si bien liées entre elles qu'elle présentât comme une sorte de bureau vivant d'instruction et de direction ». Les plaintes qu'il fait entendre sur l'insuffisance de l'organisation de la haute culture, sur le temps perdu par les jeunes gens désireux d'apprendre, sur son expérience personnelle en pareille matière, ne manquent pas de piquant. On voit que l'histoire philosophique et l'histoire religieuse lui inspirent une certaine défiance : ce qu'il faut cultiver, c'est exclusivement l'histoire des faits. L'empereur semble avoir compris que la tradition du Collège de France s'opposait d'une façon absolue à ce que les élèves fussent enrégimentés, car il n'est pas question, dans le projet, d'une réglementation particulière de l'École spéciale d'histoire et de géographie. En somme, dans sa pensée, ces deux branches de connaissances devaient être cultivées dans un vaste établissement, tel que la France, avec son système suranné d'écoles multiples, n'en possède pas encore à l'heure actuelle : quelque chose qui eût été l'École des chartes et la Faculté des lettres réunies. L'une et l'autre de ces deux institutions peuvent en effet revendiquer leurs véri-

tables origines dans le projet impérial, qui, bien que n'ayant pas abouti, n'en demeure pas moins comme une preuve de bonne volonté que l'historien de l'enseignement a le devoir d'enregistrer. Il est seulement curieux de constater, une fois de plus, l'avortement d'un grand projet relatif au Collège de France : les promesses de Napoléon n'ont pas plus servi à l'institution que celles de François Ier et de Henri IV, ce qui n'a pas empêché le Collège de poursuivre ses destinées avec tant d'éclat, au cours du XIXe siècle (1).

Les observations si explicites envoyées de Finkenstein au ministre eurent pour résultat immédiat de provoquer la rédaction d'un nouveau projet, rigoureusement conforme aux intentions impériales et conçu dans un esprit infiniment plus large que le précédent. Il ne s'agissait plus d'une simple transformation de l'enseignement de la littérature française au Collège de France. L'institution de trois nouvelles chaires apparaissait maintenant comme une combinaison mesquine et insuffisante. Une vaste institution presque autonome, organisée sur un plan méthodique, unique pour toute l'étendue de l'empire, pouvait seule réaliser dignement les vues exprimées par l'hôte de Finkenstein. Nous avons pu retrouver le plan élaboré à cette occasion par Champagny (2). Comme il n'a été jusqu'à présent signalé par personne, nous croyons utile de le reproduire intégralement. Avec une division fort intéressante des enseignements, on y trouve, sur la manière dont chaque cours devait être compris, des considérations qui montrent que l'esquisse présentée par l'empereur avait été

(1) Rappelons à ce propos qu'il avait déjà été question, en l'an VIII, de rattacher au Collège de France, en y créant plusieurs chaires nouvelles, une sorte d'école spéciale pour les sciences morales et politiques (DURUY, *l'Instruction publique et la Révolution*, p. 408). De même, il y a lieu de signaler, à un autre point de vue, les divers projets élaborés de l'an IV à l'an X, dans lesquels on réclamait comme nécessaire tantôt la création d'une école de géographes (Arch. nat., F17, 1065. *Rapport et projet de résolution présentés par Daubemesnil.* Imp. nat. Vendem. an VIII), tantôt celle d'une école spéciale d'économie politique éclairée par la géographie et par l'histoire (*Rapport de Fourcroy touchant le projet de loi sur l'organisation de l'instruction publique*, Imp. de la Rép., 24 nivôse an X. *Vues présentées... par le citoyen Bergier du Puy-de-Dôme*, etc.). Il est juste d'observer que l'école de géographie, dont les projets parlent à diverses reprises, était surtout destinée à former des arpenteurs et des géomètres.

(2) Il existe aux Archives nationales dans ce carton F17, 1109, au milieu des documents intéressant le Collège de France, pendant la Révolution. Le projet comme on le verra plus loin, subit, après sa présentation à l'empereur, un certian nombre de modifications. Les articles qui ont été ainsi modifiés figurent dans notre texte sur deux colonnes : celle de droite est la rédaction définitive. Les numéros entre crochets sont ceux qu'avaient reçus les différents articles dans le projet primitif.

remaniée avec beaucoup d'intelligence. L'enseignement de la géographie recevait, en particulier, un développement que cette science a depuis vainement cherché à obtenir et qu'elle ose seulement, de nos jours, réclamer avec insistance. Une chaire était consacrée à la géographie continentale de l'Europe et des autres parties du monde, une dernière, la plus utile et la plus heureuse peut-être de ces créations, à la géographie commerciale et statistique. L'histoire, comme de juste, était encore plus largement partagée.

1807

PROJET DE DÉCRET

ARTICLE PREMIER.

Il sera ajouté au Collège de France une École spéciale de géographie et d'histoire.

ART. 2.

Les chaires de géographie seront au nombre de quatre, savoir :

1° Une chaire de géographie maritime.

2° Deux chaires de géographie continentale, l'une d'Europe, l'autre des autres parties du monde.

3° Une chaire de géographie commerciale et statistique.

ART. 3.

Le professeur de géographie maritime développera l'analyse des tentatives et découvertes faites successivement par les navigateurs, et l'état actuel des connaissances sur la situation des côtes des isles, la direction des courants, etc., dans les diverses mers du monde.

Le professeur de géographie maritime développera l'analyse des découvertes et tentatives de découvertes faites jusqu'à ce jour, et l'état actuel des connaissances géographiques qui peuvent intéresser les navigateurs, la direction des courants, etc., dans les diverses mers du monde.

ART. 4.

Les deux professeurs de géographie continentale décriront la situation physique des divers pays, leurs limites respectives, leurs climats, la direction des rivières et des fleuves, le gisement des montagnes, la situation des villes, le premier, dans les contrées de l'Europe, le second dans l'Asie, l'Afrique et l'Amérique.

ART. 5.

Le professeur de géographie commerciale et statistique fera connaître la population de chacune des contrées et le caractère physique et moral des habitants, les productions naturelles du sol, l'industrie, le commerce de chaque État, ses principaux établissements, et les relations que les échanges ont établies entre les États divers.

ART. 6.

Il y aura dix chaires d'histoire, savoir :

Une chaire d'histoire littéraire et critique, une chaire d'histoire militaire, une chaire d'histoire religieuse, une chaire d'histoire de législation, une chaire d'histoire ancienne, une chaire d'histoire du moyen âge, une chaire d'histoire de France, une chaire d'histoire moderne septentrionale, une chaire d'histoire moderne méridionale, une chaire de biographie (1).

Il y aura dix chaires d'histoire, savoir :

Une chaire d'histoire ancienne y compris celle des Grecs, une chaire d'histoire romaine, une chaire d'histoire du moyen âge, une chaire d'histoire moderne, une chaire d'histoire de France, une chaire d'histoire militaire, une chaire d'histoire de la législation, une chaire d'histoire littéraire, une chaire d'histoire ecclésiastique, une chaire de biographie.

ART. 7 [11].

Le professeur d'histoire ancienne enseignera l'histoire des Assyriens, des Perses, des Grecs, des Romains et des autres nations de l'antiquité, jusqu'à la réunion de l'empire romain [et au règne de Constantin, il discutera les différentes hypothèses établies sur l'origine et l'émigration des peuples] (2).

Le professeur d'histoire ancienne, y compris celle des Grecs, enseignera l'histoire des Assyriens, des Perses, des Grecs et des autres nations de l'antiquité, jusqu'à leur réunion à l'Empire romain.

ART. 8.

Le professeur d'histoire romaine enseignera l'histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'au règne de Constantin.

ART. 9 [12].

Le professeur d'histoire du moyen âge embrassera l'histoire des peuples des différentes nations, depuis le règne de Constantin jusqu'à ceux de Charles-Quint et de François Ier.

ART. 10 [13 *bis*].

Le professeur d'histoire moderne embrassera l'histoire de l'Allemagne, de la Russie et de l'Angleterre, et de leurs diverses révolutions.

ART. 11 [13].

Le professeur chargé spécialement de l'histoire de France remontera à l'époque des établissements des Francs dans les Gaules; il tracera

1. On trouve en marge plusieurs corrections qui ont été ensuite supprimées, touchant les divisions à donner aux cours d'histoire ancienne et d'histoire du moyen âge. Ce sont : l'histoire générale et des faits; l'histoire militaire; celle de la législation des peuples anciens et de leur religion.

2. La partie entre [ ] a été barrée et remplacée par l'article 8, lequel fait une place spéciale à l'histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'au règne de Constantin.

l'histoire des dynasties successives et des divers États compris aujourd'hui dans l'empire français; il consacrera une partie de son cours à l'histoire contemporaine d'après les actes authentiques et à cet effet il lui sera permis de consulter les archives et les dépôts publics.

ART. 12 [8].

Le professeur d'histoire militaire exposera le développement et les progrès de l'art militaire et de la tactique chez les anciens et les modernes, il s'attachera particulièrement au tableau des guerres que les Français ont eu à soutenir contre les diverses nations de l'Europe, aux méthodes suivies pour l'attaque et la défense des places et à l'exposition des événements les plus honorables pour la valeur française.

ART. 13 [10].

Le professeur d'histoire de la législation présentera l'analyse et le tableau des divers codes civils et criminels, les institutions politiques et du droit public successivement adoptés par les autres nations, jusqu'au code Napoléon.

ART. 14 [7].

Le professeur d'histoire littéraire et de critique s'attachera essentiellement à discuter l'authenticité des sources dont l'étude de l'histoire doit dériver, à apprécier le degré de confiance dû aux divers témoignages, et à enseigner de bonnes méthodes pour l'étude de l'histoire.

ART. 15 [8].

Le professeur d'histoire ecclésiastique religieuse développera la naissance, l'établissement et le développement des opinions morales et religieuses chez les nations anciennes et modernes : il s'attachera spécialement à l'établissement du christianisme et à l'histoire ecclésiastique.

ART. 16 [15].

Le professeur de biographie tracera l'histoire de la vie des hommes illustres dans tous les genres, et fera connaître leurs actions et leurs écrits, l'influence qu'ils ont exercée sur leur siècle ; il présentera le développement de la civilisation des différents peuples, à différentes époques, et comparera entre eux les principaux traits des principales nations.

[ART. 14.]

Le professeur d'histoire moderne méridionale embrassera l'histoire d'Espagne, d'Italie et de la Turquie et des nations asiatiques.

(N. B. — *Cet article du premier projet manque dans le projet définitif.*)

ART. 17 [16].

Les professeurs composant l'École spéciale de géographie et d'histoire seront assimilés pour le mode de nomination, leur traitement, etc., à ce qui a été établi pour les autres professeurs du Collège de France, par la loi du..

ART. 18.

Les chaires ne seront complétées que dans trois ans. L'Institut présentera chaque année à notre ministre de l'intérieur une liste des écrivains dont les ouvrages auront prouvé qu'ils possèdent au plus haut degré les connaissances nécessaires pour professer avec distinction, et cette liste nous sera soumise par notre ministre de l'intérieur, qui pourra y ajouter les écrivains qu'il jugera avoir quelques titres à notre bienveillance et nous proposera la nomination des chaires qui pourront être convenablement remplies.

ART. 19 [17].

Il y aura tous les mois, au Collège de France, un exercice public littéraire.

Cet exercice se composera :

1° De discours en vers ou en prose, faits par les hommes les plus distingués dans la littérature, et qui auront pour objet ou d'établir et discuter les principes de l'éloquence, de la poésie et du goût, ou d'en faire quelques applications particulières ;

2° De la lecture de quelques essais faits par des hommes débutant dans la carrière des lettres, qui auront été jugés dignes d'être encouragés pas l'opinion publique.

ART. 20 [18].

Notre ministre de l'intérieur désignera chaque année deux orateurs et deux poètes, parmi ceux qui auront obtenu une plus grande réputation, pour présider aux exercices littéraires et y lire alternativement les discours en vers dont il est mentionné dans l'article précédent.

ART. 21 [19].

Les hommes de lettres débutant dans la carrière littéraire, qui seraient appelés à produire leurs essais dans cette exercice, seront désignés à notre ministre de l'intérieur par la classe de la langue et de littérature française de l'Institut de France, et les pièces destinées à y être lues seront préalablement désignées par une commission formée dans cette classe.

ART. 22.

Les hommes de lettres mentionnés dans l'article 20 prendront rang pendant la durée de leurs fonctions, avec les professeurs du Collège de France et jouiront, pendant le même temps, d'une indemnité de 1 500 francs.

Ce projet, probablement à la suite de sa présentation à Napoléon, subit quelques remaniements intéressants à enregistrer. Ces changements sont notés en marge du texte et écrits de la main même de M. de Champagny. Il est certain que le gouvernement ne renonça pas tout de suite à la réalisation de ce plan et que les idées exprimées à Finkenstein continuèrent d'être en faveur pendant la période préparatoire de l'organisation de l'Université. Une allusion explicite fut faite à ce projet par Champagny

dans la séance tenue le 28 janvier 1808 par le conseil d'administration du ministère de l'intérieur, sous la présidence de l'empereur. « Le ministre rappelle à sa Majesté le projet d'établissement d'une École spéciale de géographie et d'histoire. M. de Fourcroy fait un rapport sur la situation actuelle du travail relatif à l'Université impériale. Il lit la dernière rédaction délibérée au conseil d'État et présente un nouveau projet réduit aux dispositions principales d'organisation. Sa Majesté invite M. de Fourcroy à s'occuper saus délai d'un travail qui offrirait en projet l'Université impériale, toute organisée, en y faisant entrer les éléments qui doivent la composer et qui sont actuellement existants. Ce travail, joint au projet d'organisation, le rendrait plus clair et mettrait mieux en état de les juger. On fournirait, à l'appui des calculs sur lesquels il serait basé, tous les états d'après lesquels ce travail aurait été dirigé. On diviserait l'Université impériale en autant d'académies qu'il y a de cours d'appel. On distinguerait les académies qui auraient deux Facultés et celles qui en auraient quatre... On joindrait à ce travail tous les calculs de finances dans lesquels on comprendrait les dépenses de l'École normale et celles de l'Université impériale et de la Faculté de théologie, conformément aux vues qui sont particulièrement exprimées par Sa Majesté. Sa Majesté désire que ce travail soit imprimé à la suite des projets de rédaction, pour être distribué au conseil d'État (1). »

On peut toutefois inférer de cet exposé que la cause des Facultés des lettres avait gagné du terrain et que la constitution de l'Université, telle qu'elle fut déterminée par le décret du 17 mars 1808, était à peu près arrêtée dans ses grandes lignes. Ce texte fournit la dernière mention que l'on puisse signaler de l'École spéciale de géographie et d'histoire. Le Collège de France continua de vivre comme par le passé. L'Université fut créée, et les cadres étroits qui la formèrent ne firent que mieux ressortir le caractère d'universalité de la fondation de François Ier (2).

Abel LEFRANC.

(1) AF IV, 1239. Séance du 28 janvier 1808. Déjà deux ans auparavant, dans la séance tenue par le même conseil, le 20 février 1806, l'Empereur avait demandé le rapport et le projet de décret redigés par Fourcroy, sur l'organisation du corps enseignant.

(2) Il est intéressant de remarquer que sept des professeurs du Collège figurent parmi les premiers professeurs choisis par le gouvernement, lors de l'organisation des différentes Facultés de la capitale. Hallé fit partie de la Faculté de médecine; Lacroix, Biot et Thénard de celle des sciences; Delille, Lévesque et Pastoret de celle des lettres.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

POITIERS

Travaux des Facultés en 1891-92. — I. Discours de rentrée. — La séance solennelle de rentrée des Facultés a été marquée par deux discours importants, prononcés l'un par M. le professeur Parmentier, l'autre par M. le recteur Compayré. M. Parmentier a été délégué pour représenter les Facultés de Poitiers aux fêtes de Lausanne : il a profité de cette circonstance pour étudier les origines et l'évolution de la nouvelle Université, et a joint à cette étude celle de l'Académie de Fribourg, qui est une Université en voie de formation. C'est le résultat de cette double étude qu'il soumet aux réflexions du public poitevin, en y joignant des considérations intéressantes sur le passé et l'avenir du groupe de Facultés dont il fait partie. L'honorable professeur semble avoir été frappé surtout par deux faits : d'une part, l'érection de l'Académie de Lausanne en Université et la création de l'Université de Fribourg sont dues toutes deux à la libéralité soit d'un ancien étudiant (M. Rumine, à Lausanne), soit d'un bienfaiteur plein de zèle pour le développement de l'enseignement supérieur (M. Decurtins, à Fribourg). D'un autre côté, les deux Universités nouvelles ne se font pas faute de faire connaître aux étrangers, par les brochures, programmes et notices qu'elles leur distribuent libéralement, leur existence et leurs aspirations. L'orateur souhaiterait de voir Poitiers gratifié de dons analogues; il voudrait aussi que de pieux historiens fissent mieux saisir par le grand public les anciennes gloires de l'Université poitevine et ses ressources actuelles. Un peu de réclame, dans le bon sens du mot, ne serait pas pour lui déplaire, et, à ce propos, il recommande à ses collègues, outre l'adoption du système anglais de l'*University Extension*, la publicité de notre Revue Internationale. « Nous trouverions, dit M. Parmentier, si nous voulions en profiter, une plus grande tribune dans cette Revue, qui fait le tour du monde. Son directeur fait bon accueil aux articles de nos professeurs; il ne recevrait pas avec moins d'empressement nos affiches, nos programmes, les délibérations de nos assemblées. » L'orateur voudrait aussi que la province du Poitou eût pour ses Facultés, quelque chose de l'affection universelle du peuple vaudois pour son Université naissante. Ainsi se réaliserait peut-être le vœu des Facultés poitevines, de se voir érigées en Université. Rien de plus naturel qu'un tel désir, qui a été exprimé et défendu, on sait avec quelle chaleur, par M. le sénateur Thézard, doyen honoraire et professeur de la Faculté de droit de Poitiers. Reste à savoir si les véritables intérêts de l'enseignement supérieur concordent avec les ambitions du groupe poitevin. Un avenir, qu'on doit souhaiter prochain, en décidera.

M. le recteur Compayré, répondant à l'éloquent discours de M. Par-

mentier, a, lui aussi, rendu justice aux efforts de nos sympathiques voisins suisses pour faire progresser les hautes études. Il a rappelé l'accueil si cordial fait aux représentants de la science française à Lausanne, et l'a rapproché, non sans bonheur, des courtoises démonstrations de Portsmouth et des ovations de Cronstadt. Puis, revenant aux choses locales, l'éminent recteur a retracé les grandes lignes de l'histoire de l'Université de Poitiers, fondée en pleine guerre de Cent Ans, à la demande de Charles VII, par une bulle d'Eugène VI (28 mai 1431), « pour relever le sentiment national en constituant dans une province » demeurée fidèle et française un nouveau centre d'influence et d'action. Il a rappelé les témoignages honorables rendus par Louis XIV, par le Régent Philippe d'Orléans, au loyalisme immuable de l'Université poitevine; et aussi l'éclat de son enseignement, attesté par sa notoriété : Rabelais a parlé de Poitiers sans ironie, et Corneille, dans le *Menteur*, a nommé son École de Droit, preuve évidente que « le nom de la Cité et de ses écoles occupait une grande place dans l'imagination des hommes de cette époque ». Ce sont là, pour un groupe de Facultés, de belles lettres de noblesse. Poitiers n'a démenti sa réputation ni par le nombre toujours croissant de ses étudiants, ni par les succès de ses anciens élèves, ni par les savants travaux de ses professeurs. M. le recteur, en finissant, s'adresse aux étudiants, et leur rappelle que d'eux, en grande partie, de leur zèle, de leurs succès, dépend le sort futur de Poitiers, au point de vue universitaire; voici l'éloquente conclusion de son beau discours : « Au moyen âge, l'étudiant, quand il se faisait inscrire, était tenu de prêter serment de fidélité à l'Université dont il devenait l'élève. Il jurait solennellement de servir toujours, pendant et après ses études, les intérêts de l'Université, d'en défendre et d'en maintenir le bon renom. Ce serment, que notre siècle, moins formaliste que ses aînés, ne vous impose plus, ce serment de loyalisme universitaire et de dignité civique, nous demandons que vous vous y engagiez librement devant vous-mêmes, dans l'intimité de vos cœurs et de vos consciences, décidés à redoubler d'énergie dans le travail, de régularité dans la conduite, pour honorer votre propre vie, et par là servir utilement votre patrie locale d'abord, ensuite votre grande patrie. »

II. Vœux du Conseil général des Facultés. — Le Conseil général appuie les vœux suivants exprimés par les Facultés : 1° *Droit :* La situation prospère de la Faculté et le nombre croissant de ses examens nécessiterait la présence d'au moins un professeur de plus. La Faculté dépose un vœu à ce sujet; elle y joint celui de voir les étudiants autorisés à devancer l'appel de leur classe pour accomplir leur service militaire. Ce vœu, auquel une loi subséquente a donné satisfaction, a été appuyé par les autres Facultés et par l'École de médecine. 2° *Sciences :* La Faculté, considérant que les élèves lui arrivent avec le seul grade de bachelier, et généralement hors d'état de suivre avec fruit les cours de licence, souhaite qu'il soit institué dans son sein un enseignement susceptible de combler la lacune entre les deux ordres d'études.

III. Statistique particulière des Facultés. — **I. Droit.** — La Faculté a compté cette année 301 étudiants, au lieu de 256, chiffre de l'exercice précédent.

De ces étudiants, 251 ont pris des inscriptions ou subi des examens;

50 ont été en cours d'études sans faire acte de scolarité. Il a été pris 774 inscriptions, soit 92 de plus que l'année précédente; 745 de ces inscriptions sont afférentes au doctorat et à la licence. Voici la répartition des inscriptions : capacité, 29 ; 1re année, 334; 2e année, 245; 3e année, 134 ; doctorat, 32. *Examens :* Il a été passé 245 examens, qui se subdivisent comme suit : 1er de baccalauréat, 187; 2e, 121 ; licence, 81 ; doctorat, 17. Le tableau des résultats des épreuves fournit les chiffres qu'on va lire : capacité : 9 reçus (100 p. 100); 1er de baccalauréat, 156 reçus (16 p. 100); 2e de baccalauréat, 105 reçus (17 p. 100); licence, 65 reçus (19 p. 100); doctorat, 12 reçus (25 p. 100) ; 3 thèses. Proportion générale des admissions, 14,5 p. 100.

Travaux des professeurs : 4 professeurs, au nombre desquels est compté l'honorable M. Ducrocq, doyen honoraire de Poitiers et professeur en exercice à la Faculté de Droit de Paris, ont fait paraître 5 publications. Parmi ces publications, il est curieux de relever une pièce de théâtre en vers de M. le professeur Thézard, qui a été représentée avec succès à Poitiers, et dont le sujet est la *Mort de Jeanne d'Arc*.

II. **Sciences.** — Il importe de signaler, dans le rapport de l'honorable doyen des sciences, la constatation du progrès notable des travaux pratiques, notamment en chimie et en minéralogie, qui tendent à prendre une importance de plus en plus grande d'année en année, et qui s'accroîtront encore plus à Poitiers, dès que les nouveaux instituts de la Faculté des sciences seront construits, c'est-à-dire, dans un laps de temps très rapproché.

Une autre particularité digne d'intérêt est la création, près la Faculté des sciences de Poitiers, d'un enseignement supérieur technique agricole, institué conformément au vœu émis en 1890 par le Conseil général de la Vienne, et subventionné conjointement par le département et par la ville. Cinq cours annexes, faits le soir, constituent l'enseignement nouveau, savoir : agriculture (cours donné par le professeur départemental), génie rural (cours professé par trois ingénieurs des ponts et chaussées), physiologie végétale, physique et minéralogie (cours donnés par deux professeurs de la Faculté des sciences). Cet enseignement, dont les résultats ont été généralement satisfaisants, a reçu peu d'encouragement du côté des ministères de l'instruction publique et de l'agriculture. Le droit de conférer un diplôme spécial aux élèves du cours a été refusé : toutefois l'autorité supérieure a engagé la Faculté des sciences de Poitiers à persévérer dans sa tentative, et celle-ci continuera le cours, avec l'appui des assemblées élues de la région.

Enfin il a été annexé aux services de la chimie, sous la direction du professeur spécial de cette science, un laboratoire départemental d'analyses, qui admet comme élèves toutes les personnes désireuses de se familiariser avec l'analyse des matières agricoles et des substances alimentaires. Le nombre des travailleurs est malheureusement limité par l'exiguïté du local; toutefois, durant la seule année 1891, le laboratoire n'a pas eu à examiner moins de 600 échantillons.

Étudiants. La Faculté des sciences a compté 64 étudiants, dont 38 de licence, et 26 élèves en médecine et pharmacie, inscrits seulement pour certains cours. Les 38 étudiants réguliers se subdivisent ainsi : *licence mathématique,* 12, dont 10 répétiteurs et 2 étudiants libres; point de boursiers ; *sciences physiques :* 15 aspirants à la licence, répétiteurs de

lycée; 2 étudiants libres, candidats à l'agrégation; un demi-boursier de licence; — *sciences naturelles :* 8 aspirants à la licence, dont un boursier; 1 étudiant en doctorat. Il est utile d'observer que la Faculté des sciences de Poitiers, ne comptant que 2 boursiers, vient en assez bon rang pour le nombre de ses étudiants. Pour améliorer le recrutement de ces derniers, la Faculté a eu l'idée d'imposer une épreuve écrite aux répétiteurs des lycées et collèges du ressort académique désireux de poursuivre à Poitiers les études préparatoires aux licences de mathématiques et de physique. Jusqu'à présent, cette sorte de concours n'a donné que des résultats insignifiants :

Examens. 1. *Agrégation.* — Un ancien élève de la Faculté a été reçu agrégé des sciences naturelles. 2. *Licence.* — Le nombre des candidats à la licence décroît d'année en année : l'honorable doyen des sciences explique ce fait par la difficulté qu'éprouvent les licenciés ès sciences à trouver des postes. 24 candidats se sont présentés, 11 pour les mathématiques, 9 pour la physique, 4 pour les sciences naturelles. Les admis ont été respectivement au nombre de 4, 2 et 2. La proportion des admissions a monté de 25 à 29 p. 100.

3. *Baccalauréat.* — La Faculté a examiné 665 candidats, soit 78 de plus que l'année précédente : 520 aspiraient au diplôme complet, 145 au restreint. De plus, la Faculté a participé à 597 examens de baccalauréat ès lettres, 2e partie, et à 173 épreuves orales du même baccalauréat, 1re partie: ce qui porte à 488 le total des examens qu'a fait passer chaque professeur; si l'on y joint le total des licences, on arrive au chiffre respectable de 500.

Voici le détail des résultats du baccalauréat : 1° *complet*, 520 candidats, 182 reçus, soit 35 p. 100; 2° *restreint*, 145 candidats, 49 reçus, soit 33 p. 100.

Travaux des professeurs et des élèves. — 9 travaux ont été publiés, dont 6 par 3 professeurs seuls, et 3 par des élèves, sous la direction des professeurs.

III **Lettres.** — L'enseignement de la Faculté des lettres s'est accru de deux cours consacrés à l'archéologie régionale; un semestre est consacré à l'histoire proprement dite du Poitou, l'autre à l'étude approfondie des monuments de la région. Ce double enseignement est confié à des savants originaires du pays.

Examens. — 1. **Agrégation.** Un ancien boursier de la Faculté a conquis le titre d'agrégé de grammaire; 2. *Ecole normale supérieure* : un élève libre de la Faculté, déjà licencié, a été admis à l'École normale; 3. *Certificats et brevets :* 2 professeurs de collège, correspondants de la Faculté, ont été reçus, l'un pour l'anglais, l'autre pour l'allemand; 1 professeur de collège a été déclaré admissible pour l'anglais; enfin, 1 professeur de collège et une institutrice ont été admis au brevet d'anglais pour les écoles normales; 4. *Licence :* 30 candidats se sont présentés ; 9 ont été reçus, savoir : philosophie, 1 (boursier); histoire, 2 (répétiteurs) ; lettres, 6, dont 4 étudiants libres, 1 répétiteur, un boursier; 5. *Baccalauréat* : 2e *partie*, 597 candidats, 274 admis, soit 46 p. 100 ; 1re *partie* (*ancien régime*), 437 candidats, 217 admis, soit près de 50 p. 100 ; (*nouveau régime*), 497 candidats, 173 admis, soit 35 p. 100. On remarquera que le nouveau régime de l'examen ne semble pas clément pour les candidats; la cause des échecs doit être, d'après M. le doyen, cherchée

dans le mode nouveau de notation, qui laisse moins de place à l'indulgence. Le nombre des épreuves auxquelles ont pris part les professeurs de la Faculté des lettres est de 700. L'énormité de ce chiffre semble indiquer la nécessité d'accroître le personnel des examinateurs.

Etudiants. — La Faculté a compté 123 étudiants, dont 79 réguliers et 44 correspondants : de ces derniers, 14 sont des candidats à l'agrégation. Les cours publics sont fréquentés par des auditeurs bénévoles dont le nombre oscille de 25 à 60, suivant les cours.

Travaux des professeurs. — 9 professeurs ont fait paraître 25 publications.

École préparatoire de médecine et de pharmacie. — 173 inscriptions ont été prises par 63 étudiants, dont 43 en médecine et 20 en pharmacie. Le nombre des premiers augmente, pendant que celui des seconds diminue. Il y a eu en outre 22 étudiants en cours d'études qui n'ont pas pris d'inscriptions.

Les inscriptions se répartissent ainsi : doctorat, 52; officiat, 69; pharmacie, 52.

Examens. — 1° *Définitifs : 1er de doctorat*, 6 élèves présentés à Bordeaux; tous reçus; *pharmacie de 2e classe :* 39 inscrits, 32 reçus; *sages-femmes de 2e classe :* 9 aspirantes, toutes admises. 2° *fin d'année : officiat*, 1re année, 5 candidats, tous admis; 2e année, un candidat, reçu; 3e année, 3 candidats, tous admis; *pharmacie :* 1re année, 5 candidats, 4 admis; 2e année, 3 candidats, 2 admis; *validation de stage :* 20 examinés, 19 reçus.

Le rapport de l'honorable Dr Chedevergne, directeur de l'École, se termine par des considérations intéressantes sur la réforme souhaitée de l'enseignement médical. Le savant docteur voudrait, en résumé, que l'on déchargeât Paris, encombré d'étudiants, au profit des écoles préparatoires réorganisées, qui auraient mission de préparer entièrement les futurs docteurs : l'École de Paris deviendrait, dans cette hypothèse, une sorte d'école supérieure d'application et de perfectionnement. Le corps enseignant des écoles préparatoires se recruterait parmi les agrégés reçus dans les concours annuels, que l'on attirerait par l'appât d'un traitement élevé. Nous n'avons pas qualité pour juger un projet dont nous ne pouvons donner ici qu'un résumé très sommaire; mais il nous a paru assez neuf pour mériter d'être signalé.

Aucun détail n'est fourni par le rapport sur les travaux personnels de MM. les professeurs de l'École de médecine de Poitiers.

RENNES

Travaux des Facultés en 1891-92. I. Situation matérielle. — Le discours de M. le recteur Jarry et le rapport de l'honorable doyen des sciences sont pleins des doléances légitimes de l'Administration et du corps enseignant sur la lenteur avec laquelle s'effectue la construction des nouveaux bâtiments plus spécialement destinés à la Faculté des sciences. L'achèvement en était prévu et promis pour la rentrée de 1891; mais des retards difficiles à expliquer reculent indéfiniment la date de l'inauguration, et cela, malgré les efforts combinés de M. le Directeur de l'enseignement supérieur et de l'autorité académique du ressort. Il en résulte un encombrement de tous les services préjudiciable au bon fonctionnement de toutes les études.

II. Vœux du Conseil général des Facultés.—Le rapport présenté au Conseil général par M. le professeur Delaunay, des lettres, constate qu'il n'est pas de centre universitaire où la besogne des examens soit aussi lourde qu'à Rennes; la réforme introduite récemment dans les épreuves du baccalauréat n'a fait qu'appesantir encore le fardeau. Les Facultés sont unanimes à demander le complément du personnel qui leur est indispensable. D'autres vœux sont exprimés encore : 1° La Faculté de droit réclame la fondation d'une Revue de doctrine et de jurisprudence, pour laquelle une subvention ministérielle serait nécessaire; elle se plaint de l'insuffisance de ses locaux, dont l'installation est, dit le rapport, inférieure à celle de la plupart des Facultés similaires de province. 2° La Faculté des sciences est unanime à demander le maintien des conférences de mathématiques et de zoologie, la création d'une chaire d'astronomie et la nomination de deux nouveaux maîtres de conférences, l'un de chimie, l'autre de physique. 3° La Faculté des lettres renouvelle le vœu déjà émis les années précédentes, tendant au rétablissement d'une conférence d'histoire ancienne; elle demande encore une conférence supplémentaire de philosophie et une chaire de celtique, cette dernière devant être créée avec la participation de la ville de Rennes et des départements de la région.

III. Statistique particulière des Facultés. — I. **Droit.** — Le nombre des étudiants ayant fait acte de scolarité s'est élevé à 290, ainsi répartis : étudiants ayant pris des inscriptions et subi des examens, 188; étudiants ayant passé des examens sans avoir à prendre d'inscriptions, 43; étudiants ayant pris des inscriptions sans subir d'examens, 59. Il a été pris 951 inscriptions, soit 73 de plus que l'année précédente, 557 épreuves ont été subies, donnant lieu à 394 réceptions, soit 73 p. 100. En voici le détail: *Capacité :* 12 candidats, 6 admis; 1er *de baccalauréat:* 1re *partie*, 120 candidats, 67 admis; 2e *partie*, 97 candidats, 70 admis; *Licence* : 1re *partie*, 67 candidats, 51 admis; 2e *partie*, 71 candidats, 61 admis; *Doctorat* : 1er *examen*, 15 candidats, 11 admis; 2e, 13 candidats, 10 admis, 3e, 9 candidats, 8 admis; *thèses*, 4. Il a été décerné 182 boules blanches, 237 blanches-rouges, 609 rouges, 442 rouges-noires, 254 noires. On ne manquera pas d'être frappé de la proportion élevée des examens médiocres, les boules rouges-noires et noires réunies dépassant 40 p. 100.

II. **Sciences.** — Étudiants inscrits, 60, dont 42 résidant au chef-lieu et 18 correspondants. La première catégorie, uniquement composée de candidats à la licence, comprend 10 boursiers de l'État ou de la ville de Rennes, 8 répétiteurs, 2 professeurs d'école normale primaire, 2 préparateurs, 20 étudiants libres. Au point de vue de l'ordre d'études poursuivi, la répartition est la suivante : mathématiques, 9; physique, 15; sciences naturelles, 8; étudiants en médecine suivant les conférences, 10. En dehors des cours préparatoires à la licence, les cours publics, au nombre de 2 par semaine pour chaque professeur, sont suivis par un assez grand nombre d'auditeurs bénévoles, plus spécialement par des étudiants en médecine et en pharmacie. Le nombre des étudiants libres s'est accru dans la proportion de 50 p. 100; mais la Faculté constate que les irrégularités ont été plus fréquentes. Quant aux correspondants, peu d'entre eux envoient des travaux d'une façon suivie.

Examens. — I. *Licence.* — Il y a eu 39 inscriptions pour les diverses li-

cences, savoir : 18 pour les mathématiques, 17 pour la physique, 4 pour les sciences naturelles. La 1re catégorie a fourni 2 licenciés, la 2e 8, la 3e 1. Total, 11 reçus sur 39 examinés. — II. *Baccalauréat : 1° complet*, 431 candidats, soit 67 de plus que l'année précédente; 153 admis au grade, soit 35, 47 p. 100, au lieu de 36, 26 p. 100; 2° *restreint*, 115 candidats, 38 reçus, soit 36, 26 p. 100, moyenne très supérieure à celle de l'exercice antérieur. Au total, 546 inscriptions, 191 réceptions.

Travaux des professeurs. — 5 professeurs ont fait paraître 18 travaux. A la suite du rapport annuel lu par lui au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences de 1891, l'honorable doyen des sciences, M. Sirodot, a reçu la grande médaille d'or.

III. **Lettres.** — La Faculté se félicite du succès obtenu par le cours libre d'histoire de Bretagne, et par la publication qu'elle poursuit des *Annales de Bretagne*. Le nombre des étudiants libres, candidats à la licence, tend à s'accroître, sans doute par suite de la disposition de la loi militaire qui confère aux licenciés ès lettres et ès sciences le bénéfice de ne servir qu'une année.

Concours et examens. — 1. *Agrégations et certificats d'aptitude des langues vivantes :* 1 élève de la Faculté a été reçu à l'agrégation d'anglais, un autre a été admissible à celle d'allemand; il y a eu de plus 2 admissibles au certificat d'anglais, et 1 (dame) à celui d'allemand.

2. *Doctorat :* La Faculté a reçu les thèses d'un candidat; les thèses d'un autre seront déposées prochainement.

3. *Licence :* 28 candidats ont subi les épreuves des diverses licences, savoir : lettres, 24 candidats, 7 reçus; philosophie, 2 candidats, tous reçus; histoire, 2 candidats, 1 reçu. Au total, 28 examens, 10 réceptions.

4. *Baccalauréat : 2e partie*, 789 candidats, 366 reçus, soit 50,33 p. 100; *1re partie, ancien régime*, 98 candidats, 53 reçus, soit 54 p. 100; *nouveau régime*, 698 candidats, 235 reçus, soit 33 p. 100. Les échecs nombreux des ajournés de la 1re partie, nouveau régime, sont attribués par la Faculté à la faiblesse de la composition française.

Travaux des professeurs : 7 professeurs ont fait paraître 10 publications.

IV. Écoles de médecine du ressort. — 1° *École de plein exercice de Nantes.* L'École de Nantes a délivré 559 inscriptions, savoir 344 de doctorat, 37 d'officiat, 48 pour la pharmacie de 1re classe, 130 pour celle de 2e classe. Aux 140 étudiants régulièrement inscrits il faut joindre 29 étudiants à scolarité interrompue ou suivant les cours comme auditeurs bénévoles.

Examens semestriels et de fin d'année. 52 examens de cette catégorie ont été passés, suivis de 39 réceptions. Ils se répartissent ainsi : officiat, 10 examens, 9 réceptions; pharmacie de 1re classe, 17 candidats, tous admis; pharmacie de 2e classe, 25 examens, 13 admissions. 1er *de doctorat* : 21 candidats, 16 reçus; 2e *de doctorat*, 1re partie (anatomie), 17 candidats, 16 reçus; *épreuve orale*, 17 examinés, 13 reçus; 2e partie (physiologie), 17 candidats, 16 reçus. Le jury, présidé par M. le professeur Mathias Duval, de Paris, a été frappé de la force des études anatomiques et histologiques de l'École de Nantes. *Examens de fin d'études : officiat*, 8 candidats, 6 reçus; 4 diplômes décernés; *sages-femmes de 2e classe*, 33 examens, 29 réceptions; *pharmaciens de 2e classe*, 113 examens, 95 réceptions; 27 diplômes décernés. *Validation de stage officinal :* 21 examens, 15 réceptions.

En résumé, les élèves de l'École de Nantes ont passé 284 examens, ayant donné lieu à 229 réceptions, soit plus de 80 p. 100; et 60 diplômes et certificats ont été délivrés à 4 officiers de santé, 27 pharmaciens de 2e classe et 29 sages-femmes de 2e classe.

2° *École de Rennes. Inscriptions :* 442 contre 389 l'année précédente. Elles se décomposent ainsi : doctorat, 168; officiat, 160; pharmacie, 1re classe, 47; 2e classe, 67. *Examens probatoires : 1er de doctorat,* 21 candidats, 14 admis; 2e *de doctorat, 1re partie,* 9 candidats, tous reçus; *officiat,* 20 candidats, 14 admis; *pharmacie de 2e classe,* 41 examens, 33 réceptions; *validation de stage,* 25 candidats, 14 admis; *sages-femmes,* 7 examens, 5 réceptions. *Examens de fin d'année.* Les jurys de l'officiat et de la pharmacie de 2e classe ont dû refuser, à la session de novembre, les candidats présentés, qui, de ce fait, n'ont pu prendre aucune inscription pendant l'année scolaire.

3° *École préparatoire réorganisée d'Angers. Inscriptions :* 225, ainsi réparties : doctorat 102; officiat, 17; pharmacie de 1re classe, 17; de 2e classe, 89. Ces inscriptions ont été prises par 63 étudiants, auxquels il faut joindre 24 étudiants à scolarité interrompue, suivant les cours comme auditeurs bénévoles. L'École compte en tout 87 élèves, 49 en médecine et 38 en pharmacie. *Examens de fin d'année :* 25 examens ont été subis, suivis de 20 admissions (officiat, 0 admission, pharmacie, 1re cl., 6; pharmacie, 2e cl., 14). *Examens semestriels : doctoral,* 7 examens, dont 4 de 2e année et 3 de 3e année, tous suivis de réception; 1er *de doctorat,* 11 candidats, 8 reçus. *Examens de fin d'études : officiat,* 5 candidats, 2 admis; *pharmaciens* (2e *cl.*), 35 examens, 28 admissions; *sages-femmes* (2e *cl.*), 18 présentées, toutes admises; *herboristes* (2e cl.), 5 candidats, tous reçus. *Validation de stage* : 17 candidats, 15 admis. Les élèves de l'École d'Angers, aspirants au doctorat, ont subi, devant les Facultés de Bordeaux et de Paris, 30 examens, suivis de 21 admissions Au total, les examens subis, soit au siège de l'École, soit devant les Facultés, ont été au nombre de 153, suivis de 124 admissions.

V. ÉCOLE PRÉPARATOIRE SUPÉRIEURE DES SCIENCES ET DES LETTRES DE NANTES. — Le rapport de l'honorable directeur constate l'abaissement du nombre des auditeurs des cours de l'École; il n'y a eu que 21 auditeurs en moyenne pour l'année entière. En vue de relever l'institution, il a été décidé qu'il n'y aurait plus désormais qu'un cours par soirée, au lieu de trois, que les cours maintenus auraient le caractère de conférences, et qu'il serait institué des cours fermés, à la place des cours publics supprimés. Les cours fermés auront lieu chaque soir, de 5 à 6 heures, et seront dirigés en vue de la préparation aux divers examens et concours littéraires et scientifiques. En outre, il a été ouvert, le jeudi, trois conférences spécialement réservées aux instituteurs. L'expérience semble avoir réussi; car on comptait, dès la première semaine de l'année scolaire écoulée, 56 auditeurs; il y en eut 86 la semaine suivante, et 502 inscriptions ont été prises pour les divers cours : les inscriptions afférentes aux cours fermés sont au nombre de 93.

Le programme de ces cours comprend actuellement la préparation au certificat pour le professorat des Écoles normales primaires, aux examens d'entrée des Écoles de Saint-Cloud et de Fontenay, au certificat de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Quant aux conférences du jeudi, elles ont été suivies au début de l'année par 24 au-

diteurs en moyenne. Il y a lieu d'espérer que les réformes introduites dans l'enseignement de l'École préparatoire lui rendront quelque vitalité.

ALLEMAGNE.

Statistique des examens subis par les futurs maîtres des établissements d'enseignement secondaire de Prusse.

CENTRES D'EXAMENS.	1re ÉPREUVE ou répétition de cette épreuve.		ÉPREUVE plus étendue.		ÉPREUVE complémentaire.		TOTAL	
	Reçus.	Ajournés.	Reçus.	Ajournés.	Reçus.	Ajournés.	En 1891. — Reçus :	En 1890. — Reçus :
Kœnigsberg.	24	4	20	—	18	—	66	67
Berlin. . . .	43	15	41	—	49	—	148	188
Greifswald. .	12	1	25	—	13	—	51	57
Breslau. . .	26	4	38	—	15	—	83	96
Halle. . . .	36	6	52	—	27	—	121	128
Kiel.	16	—	9	—	11	—	36	44
Gœttingen. .	22	2	19	—	13	—	56	64
Münster. . .	25	—	24	—	11	—	60	62
Marburg. . .	32	12	24	—	38	—	106	114
Bonn. . . .	33	2	30	—	8	—	73	69
TOTAUX. .	209	46	282	—	203	—	800	889

Répartition par cultes et par enseignements des maîtres qui ont obtenu le certificat définitif pour l'enseignement secondaire.

CONFESSION RELIGIEUSE.	LANGUES et histoire.	MATHÉMATIQUES et sciences naturelles.	INSTRUCTION religieuse et hébreu.	TOTAUX.
Protestants.	155	36	25	216
Catholiques.	30	8	9	47
Israélites.	5	1	0	6
TOTAL, pour 1891. .	190	45	34	
TOTAL, en 1890. . .	241	75	31	

D'autre part, il résulte des données officielles que, durant l'année scolaire 1891 (exercice finissant en avril) il y avait en fonctions dans les diverses écoles secondaires : 3530 directeurs et maîtres supérieurs, 800 maîtres élémentaires ou techniques, 155 adjoints, et 589 maîtres des écoles préparatoires. Le même corps enseignant a perdu, dans la dite année, par décès, 64 maîtres; par démission, 19; par admission à la retraite, 72; par mutations, 57.

Population scolaire (maîtres et élèves) des gymnases, des réalgymnases, écoles bourgeoises supérieures de Prusse dans les deux semestres de l'année scolaire 1890-1891.

1° GYMNASES :

PROVINCES.	NOMBRE des gymnases.	NOMBRE DES DIRECTEURS ET MAÎTRES : Été.	Hiver.	NOMBRE DES ÉLÈVES : Été.	Hiver.
Prusse orientale. .	16	240	232	4 267	3 896
Prusse occidentale.	13	229	230	3 711	3 394
Berlin.	16	512	489	8 979	8 117
Brandebourg.. . .	22	444	446	5 199	4 732
Poméranie.	19	283	277	4 803	4 383
Posen.	15	247	247	4 850	4 461
Silésie.	37	675	668	10 441	9 723
Saxe..	27	467	483	7 039	6 813
Sleswig-Holstein. .	12	184	175	2 411	2 230
Hanovre.	24	334	340	5 360	5 041
Westphalie.	21	378	385	6 138	5 811
Hesse-Nassau . . .	14	268	260	3 995	3 730
Province Rhénane.	31	600	595	10 450	9 770
Hohenzollern.. . .	1	14	12	169	141
TOTAUX. . .	270	4 875	4 789	77 811	72 242

2° PROGYMNASES :

PROVINCES.	NOMBRE des établissements.	NOMBRE DES DIRECTEURS ET MAÎTRES : Été.	Hiver.	NOMBRE DES ÉLÈVES : Été.	Hiver.
Prusse orientale. .	2	20	20	344	375
Prusse occidentale.	5	59	44	448	505
Brandebourg.. . .	3	33	32	363	435
Poméranie.. . . .	2	18	18	197	237
Posen.	2	28	20	229	256
Silésie.	2	21	21	191	235
Saxe.	2	18	18	174	192
Sleswig-Holstein. .	1	11	12	86	86
Hanovre.	4	9	9	64	70
Westphalie	2	15	15	108	130
Hesse-Nassau. . .	5	49	50	647	484
Province Rhénane.	16	133	151	1 425	1 743
TOTAUX. . .	46	414	410	4 276	4 748

3° RÉALGYMNASES.

PROVINCES.	NOMBRE des établissements.	NOMBRE DES DIRECTEURS ET MAÎTRES :		NOMBRE DES ÉLÈVES :	
		Été.	Hiver.	Été.	Hiver.
Prusse orientale. .	5	69	64	828	979
Prusse occidentale.	4	63	56	762	872
Berlin.	8	249	245	4 121	4 145
Brandebourg.. . .	7	139	150	1 321	1 523
Poméranie.	4	65	63	1 029	1 092
Posen.	3	56	56	813	938
Silésie.	8	122	120	1 519	1 612
Saxe..	6	136	123	1 964	2 016
Sleswig-Holstein .	3	?	?	170	219
Hanovre.	12	170	165	2 416	2 889
Westphalie.. . . .	11	203	115	1 762	2 146
Hesse-Nassau . . .	4	117	114	1 332	1 512
Province Rhénane.	12	276	272	3 317	4 008
TOTAUX. . .	87	1 665	1 543	21 354	23 951

4° RÉALPROGYMNASES.

PROVINCES.	NOMBRE des établissements.	Directeurs et maîtres, Été.	Directeurs et maîtres, Hiver.	Élèves, Été.	Élèves, Hiver.
Prusse orientale. .	2	16	16	243	284
Prusse occidentale.	4	33	34	334	393
Brandebourg.. . .	11	88	98	916	1 074
Poméranie.	5	34	38	486	497
Silésie.	3	29	28	255	315
Saxe..	8	75	76	977	1 123
Sleswig-Holstein. .	10	46	47	459	556
Hanovre.	12	78	78	922	1 071
Westphalie.. . . .	5	42	44	458	569
Hesse-Nassau . . .	16	92	96	957	1 278
Province Rhénane.	10	84	93	951	1 223
TOTAUX. . .	86	616	638	6 878	8 393

5° ÉCOLES RÉALES SUPÉRIEURES.

PROVINCES.	NOMBRE des écoles.	NOMBRE DES DIRECTEURS ET MAÎTRES.		NOMBRE DES ÉLÈVES.	
		Été.	Hiver.	Été.	Hiver.
Prusse orientale. .	»	»	»	»	»
Prusse occidentale.	»	»	»	»	»
Berlin.	2	60	57	918	928
Brandebourg.. . .	»	»	»	»	»
Silésie.	2	57	56	492	617
Saxe..	2	47	46	924	962
Sleswig-Holstein. .	1	18	18	321	388
Hanovre.	»	»	»	»	»
Westphalie.. . . .	»	»	»	»	»
Hesse-Nassau. . .	1	27	27	493	511
Province Rhénane.	1	19	19	298	405
Hohenzollern.. . .	»	»	»	»	»
TOTAUX. . .	9	228	223	3 446	3 831

6° ÉCOLES RÉALES.

PROVINCES.	NOMBRE des écoles.	Directeurs et maîtres, Été.	Directeurs et maîtres, Hiver.	Élèves, Été.	Élèves, Hiver.
Prusse orientale. .	»	»	»	»	»
Prusse occidentale.	»	»	»	»	»
Berlin.	»	»	»	»	»
Brandebourg.. . .	1	14	14	145	166
Silésie.	»	»	»	»	»
Saxe..	1	20	20	334	419
Sleswig-Holstein. .	2	34	29	441	557
Hanovre.	»	»	»	»	»
Westphalie.. . . .	1	21	20	322	397
Hesse-Nassau. . .	8	153	152	2 178	2 536
Province Rhénane.	7	139	137	2 087	2 493
Hohenzollern.. . .	»	»	»	»	»
TOTAUX. . .	20	391	372	5 507	6 568

7° ÉCOLES BOURGEOISES SUPÉRIEURES.

PROVINCES.	NOMBRE des écoles.	NOMBRE DES DIRECTEURS ET MAÎTRES.		NOMBRE DES ÉLÈVES.	
		Été.	Hiver.	Été.	Hiver.
Prusse orientale. .	1	8	8	217	250
Prusse occidentale.	2	13	13	357	467
Berlin.	6	111	135	1 751	1 992
Brandebourg. . . .	2	26	30	59	391
Silésie.	5	80	81	1 525	1 831
Saxe.	2	19	25	197	352
Sleswig-Holstein. .	»	»	»	»	»
Hanovre.	6	64	65	1 031	1 390
Westphalie.	2	48	49	759	942
Hesse-Nassau. . .	»	»	6	»	105
Province Rhénane.	6	106	107	1 519	2 018
Hohenzollern. . . .	1	10	10	86	68
TOTAUX. . .	33	485	539	7 501	9 806

NOTA. — Il n'a point été tenu compte, dans l'établissement de tous ces tableaux, des chiffres relatifs aux totaux des maîtres et élèves faisant partie des écoles préparatoires (*Deutsche Schulen*) annexées aux gymnases, réalgymnases, écoles réales, etc.

RUSSIE

Charkov. Cette Université a fêté, au commencement de l'année présente, l'anniversaire de sa fondation avec une solennité particulière. A cette occasion, elle a publié une statistique étendue de ses ressources pédagogiques et pécuniaires. Le corps enseignant de Charkov compte actuellement 101 maîtres : il a été délivré dans le précédent exercice 395 grades ou diplômes, et 193 étudiants, dont 112 médecins, ont achevé à la même époque le temps de leur scolarité. Les dépenses pour bourses d'études ou secours à des étudiants pauvres se sont élevées à la somme de 53,500 roubles pour les bourses, et 9000 pour les secours : 117 étudiants ont bénéficié de bourses. 371 493 roubles sont consacrées annuellement à l'entretien de l'Université.

Dorpat. *L'Album Academicum* de l'Université de Dorpat fournit les détails suivants sur l'histoire de cet établissement de haut enseignement : fondée par Gustave-Adolphe en 1632, l'Université a été rétablie par le tzar Alexandre Ier en 1802. De 1802 à 1812, 750 étudiants furent inscrits; de 1812 à 1815, 300; puis, le chiffre s'élève, de 1815 à 1827, au total déjà respectable de 2236; et dès lors la progression des inscriptions se maintient constante et un peu supérieure à 100 par an. De 1882 à la fin de 1889 le nombre des étudiants est porté à 3000; et, si l'on additionne toutes les inscriptions depuis 1802, on trouve que, jusqu'à la dernière année scolaire, Dorpat a possédé en tout 14 331 étudiants.

La statistique universitaire la plus récente donne les chiffres suivants : total des étudiants, 1635 (contre 1750 l'année précédente), plus 15 auditeurs libres. Répartition par Facultés; théologie, 248; droit 115; médecine, 986; histoire et philologie, 98; sciences physico-mathématiques, 188.

Corps enseignant : 80 maîtres de tout ordre, savoir : 36 prof. ord., 8 prof. extr.; 12 chargés de cours, 7 priv. doc.; 3 assistants ou adjoints, 4 lecteurs et 10 maîtres divers, y compris les préparateurs et prosecteurs.

La russification progressive de l'Université de Dorpat se poursuit avec méthode, à la vive indignation de certains organes de la presse universitaire d'Allemagne. C'est ainsi que, désormais, les matières de l'enseignement de chaque Faculté sont réparties en cours semestriels et gradués, avec examen également semestriel pour l'ascension d'un cours dans le cours supérieur. Cette discipline un peu stricte est tout l'opposé de la « liberté universitaire » dont jouissaient jusqu'ici les étudiants de Dorpat, à la mode de leurs confrères allemands. L'institution, également germanique, des *corps* d'étudiants est condamnée en principe. A partir du semestre d'hiver 1892, il sera interdit à tout étudiant de se faire inscrire dans un corps. Il y a longtemps que les journaux russes s'élevaient contre les corps d'étudiants de Dorpat, dont les habitudes traditionnelles choquaient évidemment leur patriotisme.

Un dernier trait : le Bulletin des lois russes contenait, dans un de ses plus récents numéros, une ordonnance portant augmentation des honoraires de plusieurs membres du haut enseignement, parmi lesquels figurent, en première ligne, les professeurs de l'Université de Dorpat dont les cours se font en langue russe.

Moscou. L'Université de Moscou a célébré, en 1892, le 137e anniversaire de sa fondation : à ce propos, on a rappelé les noms des professeurs ou savants récemment décédés qui firent partie, à titre effectif ou honoraire, de l'Université : parmi les membres d'honneur disparus depuis peu, nous relevons le nom de feu Dom Pedro II d'Alcantara' empereur du Brésil.

Le corps enseignant de Moscou comptait, dans la dernière année scolaire, 187 professeurs; il y avait en outre 40 aspirants aux fonctions de l'enseignement. Le 1er janvier 1892 l'Université possédait 3396 étudiants, plus 23 étudiants libres et 249 élèves-pharmaciens préparant leur examen de stage officinal. La répartition des étudiants entre les Facultés est la suivante : droit, 1388; médecine, 1096; histoire et philologie, 238; sciences physiques et mathématiques, 674. Il a été délivré 600 diplômes ou certificats de fin d'études, dont 242 pour le droit seul. L'Université a reçu, dans le courant de l'année, des subventions, dues à la générosité de particuliers ou d'associations, s'élevant à la somme de 64000 roubles. Il a été dépensé 129150 roubles pour bourses; 24500 roubles pour secours à des étudiants sans fortune; il a été accordé 680 exemptions de droits d'inscriptions.

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

EXTRAIT DU RAPPORT SUR LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE PRÉSENTÉ PAR M. CHARLES DUPUY

Statistique des étudiants au 15 janvier 1892.

DÉSIGNATION des FACULTÉS DES ÉCOLES.	DANS LES FACULTÉS DE L'ÉTAT.		TOTAL	DANS LES FACULTÉS LIBRES.		TOTAL
	A Paris.	En province. (Algérie comprise).		A Paris.	En province.	
Théologie protestante. . . .	39	59	98	»	»	»
Droit.	3 612	4 314	7 926	331	363	694
Médecine (Facultés).	3 464	2 603	6 067	»	151	151
Sciences	609	1 232	1 4 1	»	78	78
Lettres.	1 075	1 759	2 834	»	83	83
Pharmacie (Écoles supérieurieures et Facultés mixtes).	1 038	946	1 984	»	16	16
Écoles de plein exercice et écoles préparatoires de médecine et de pharmacie.. .	»	1 578	1 518	»	»	»
Totaux.	9 837	12 491	22 328	331	691	1 022
Rappel des totaux de 1891..	9 215	11 570	20 785	284	647	931
En plus à 1892. . . .	+ 622	+ 921	+1 543	+47	+44	+ 91

Les étudiants étrangers sont compris dans les totaux ci-dessus. Ils étaient, en 1891, au nombre de 1,170. En 1892, nous en trouvons 1,397, soit 227 de plus. Ils se répartissent comme suit : 4 en théologie, 330 en droit, 839 en médecine (dont 232 Russes, et 112 Turcs), 80 en sciences (dont 28 Russes), 116 en lettres, 28 en pharmacie. Total égal 1.397.

On voit par ces chiffres que le nombre des étudiants s'est accru en un an de 1,543 unités (7,5 p. 100) dans les établissements de l'État, et de 91 (10 p. 100) dans les établissements libres.

Pour les Facultés de l'État qui nous occupent seules dans ce rapport, l'accroissement porte pour plus de moitié sur les étudiants en médecine, 876 sur 1,543. Le droit accuse 198 étudiants de plus, les sciences 194, les lettres 187, la pharmacie 213, la théologie 4 ; par

contre les écoles de plein exercice et les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie perdent 129 étudiants.

En 1875, l'effectif des Facultés était de. . . .	9.893	étudiants.
En 1890, il s'élevait à.	16.587	—
En 1891, —	20.785	—
En 1892, nous le trouvons à.	22.328	—

Nous ne disserterons pas sur ces chiffres. Ils montrent clairement que les études supérieures ont reçu de la République un élan et un développement considérables. Nous nous bornerons à deux observations.

La première, c'est que l'accroissement de l'effectif des Facultés de médecine et des écoles supérieures de pharmacie résulte en partie de l'annonce de la suppression prochaine de l'officiat de santé et du grade de pharmacien de 2e classe, supression qui résultera de la législation nouvelle actuellement en instance devant les Chambres (1).

La seconde observation, c'est que l'effectif des Facultés des sciences et des lettres, que certains s'imaginent être surtout composé de boursiers, en compte au contraire un assez petit nombre. Actuellement, grâce aux réductions successives du crédit des bourses, à l'élévation du taux des bourses en 1892 (1,500 francs pour la licence au lieu de 1,200 et 1,800 francs, au lieu de 1,500 pour l'agrégation), et à l'habitude nouvelle de fractionner le moins possible les bourses (habitude qui tend à égaler le nombre des boursiers à celui des bourses), il n'y a guère que 210 boursiers de licence de 137 boursiers d'agrégation, soit un total de 349 boursiers, tant de sciences que de lettres, sur un total de 4,675 étudiants. La proportion est d'environ 7,5 p. 100.

DESIDERATA DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'augmentation du nombre des étudiants crée à l'État des devoirs et lui impose des sacrifices auxquels il ne saurait se soustraire.

Il ne suffit pas d'ouvrir des Facultés, il faut les entretenir et rendre possible le travail personnel de chaque étudiant. Un chiffre donnera à lui seul l'idée des développements pris par l'enseignement supérieur : la Faculté de médecine de Bordeaux, prévue pour 400 étudiants, en compte aujourd'hui plus de 900. On voit à quels besoins nouveaux il faut absolument faire face.

Cette nécessité est rendue plus impérieuse encore par l'extension donnée depuis quelques années aux locaux des Facultés. Comment admettre que le personnel auxilliaire qui suffisait aux anciens bâtiments puisse suffire aux nouvelles installations dont les laboratoires et les collections sont à la fois plus nombreux et mieux pourvus ?

Mais cette question n'est pas la seule, comme le remarque le rapporteur, il y a aussi la question des collections, celle des bibliothèques universitaires (2) qui, faute de ressources, ont dû renoncer à se tenir

(1) La Chambre des députés, dans sa séance du 13 juillet 1892, a adopté le projet de loi relatif à l'exercice de la médecine, tel qu'il avait été voté par le Sénat. L'article II, concernant l'exercice de la pharmacie, a été seul réservé.
La nouvelle législation sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie sera donc bientôt en vigueur.

(2) La multiplication des périodiques augmente la dépense des abonnements

au courant de la science. Aussi la commission du budget de 1892 exprimait-elle le vœu que le ministre procédât à une enquête des besoins réels des Facultés.

Cette enquête a eu lieu, prescrite par une circulaire ministérielle en date du 21 septembre 1891. Il en résulte qu'il faudrait une somme d'environ 500,000 francs pour faire face aux besoins constatés, en l'état actuel des Facultés, c'est-à-dire en supposant qu'*aucune extension ne soit donnée aux cadres de l'enseignement.*

Or, il est évident que ces cadres ne sont ni fixes ni définitifs. L'enseignement supérieur est un organisme vivant et, par conséquent, doué d'une force intérieure de développement. On ne saurait assigner les proportions de ce développement pour un avenir prochain. La dernière Commission du budget, toutefois, avait demandé au gouvernement d'établir sans tarder l'inventaire des ressources et des besoins de l'enseignement supérieur. *Il lui avait semblé qu'une revision s'imposait, dont le résultat pourrait être de modifier les cadres, de faire ici des suppressions de chaires ou de cours, là des créations dictées par des besoins nouveaux, ailleurs des transformations.* M. le Ministre a nommé une grande Commission qui procède en ce moment à l'inventaire reconnu indispensable. Les conclusions de cette Commission, dont le travail est à la fois très délicat et très considérable, ne pourront pas être formulées avant plusieurs mois et n'auront pas de répercussion sur le budget de 1893. Mais il était impossible de ne pas signaler son fonctionnement et de ne pas rappeler le but de ses travaux.

Pour en revenir *aux desiderata actuels*, tels qu'ils résultent de l'enquête prescrite par la circulaire ministérielle du 21 septembre 1891, nous dirons que ces besoins, pour être satisfaits, exigent une ressource d'environ 500,000 francs. D'autres besoins naîtront sûrement avec le temps, nous n'avons pas en ce moment à les prévoir, encore moins à en chiffrer la dépense.

Des 500,000 francs reconnus nécesaires *dans l'état actuel des Facultés*, le gouvernement n'en demande sur le budget de 1893 que 210,000.

LE BUDGET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Il est naturel de montrer que si l'enseignement supérieur demande une augmentation de ses crédits ordinaires, la marche de son budget n'a rien eu de hâtif, ni d'excessif. On s'en convaincra en comparant les sommes votées pour l'exercice 1887 et celles qui sont demandées pour l'exercice 1893.

Budget voté pour 1887	11.452.470 fr.
Budget proposé pour 1893.	11.838.815 »
En plus à 1893.	386.345 fr.

et réduit par conséquent le crédit des achats. A Paris, à Bordeaux, partout on se plaint de ne pouvoir se tenir au courant et acquérir les ouvrages les plus indispensables. On n'a pas non plus les moyens de se procurer les listes de collections importantes. Ces lacunes sont d'autant plus regrettables qu'elles contrastent avec la richesse des bibliothèques universitaires de l'étranger.

Ainsi, en huit ans, le budget des Facultés ne se sera accru (les crédits de 1893 étant supposés admis) que de. . . . . 386.345 fr.

Or, il y a lieu de défalquer de ce total la dépense. . . 280.000 »
entraînée par l'ouverture, en 1891, de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Toulouse. En réalité, l'augmentation de 1893 sur 1887 se ramène à la somme de . . 106.345 fr.

LES PRODUITS UNIVERSITAIRES

On doit reconnaître, d'ailleurs, que les sacrifices de l'État pour l'Enseignement supérieur ne sont pas sans compensation, même au point de vue budgétaire. Les Facultés procurent à l'État, par les droits d'inscriptions et d'examens et par les frais de laboratoires, une recette qui n'a cessé de s'accroître depuis 1887.

En 1886, dernière année pendant laquelle les inscriptions furent gratuites, les produits universitaires figuraient au budget pour une somme de. . . . . 3.906.930 fr.

En 1887, année du rétablissement des droits d'inscription, ces produits s'élevèrent. à . . . . 4.709.780 »

En 1891, ils ont atteint le chiffre de . . . . 5.358.870 »

Ainsi, tandis que *l'augmentation réelle des dépenses* des Facultés, de 1887 à 1893, n'aura été que de . . . . 106.345 fr.
la *recette sur les Facultés* dont il est fait état au budget de 1893, dépasse de. . . . . 649.090 »
la recette correspondante de 1887. Et l'on peut s'assurer, en se reportant au total toujours croissant du nombre des étudiants, que les produits universitaires ne s'en tiendront pas là. Il est donc permis de dire que les Facultés ont apporté à l'État, en plus-value des produits universitaires, depuis 1887, au moins six fois ce que l'État leur a donné. Il serait naturel que ces plus-values bénéficient aux Facultés elles-mêmes et qu'elles leur soient comme une sorte d'éventuel, proportionné par chaque loi de finances à leurs besoins.

INSTITUT DE FRANCE

La réunion annuelle des cinq sections de l'Institut de France a eu lieu sous la présidence de M. Gaston Boissier.

M. l'abbé Duchesne, délégué de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a entretenu ses confrères d'un historien ecclésiastique, *Jean d'Asie*.

M. le baron Larrey, membre de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences, a donné, au nom de cette dernière compagnie, lecture d'une communication intitulée : *Une visite à Madame Mère (Napoleonis Mater)*.

M. Léon Heuzey, délégué de l'Académie des Beaux-Arts, a fait part de quelques réflexions sur *le Principe de la Draperie antique*.

M. Gréard, délégué de l'Académie des sciences morales et politiques, avait choisi pour sujet de son étude : *Un souvenir des examens de la vieille Sorbonne, le cardinal de Retz et Bossuet.*

Il n'est pas besoin de signaler le haut intérêt de ce travail qui a été publié dans le journal *le Temps* (supplément du 26 octobre 1892).

Nous croyons devoir reproduire ici une très jolie page du discours de M. Gaston Boissier, relative à l'Institut de France :

Ceux qui — il y a justement un siècle aujourd'hui, — travaillaient avec tant de passion à détruire les vieilles Académies n'obéissaient pas tous, comme on semble quelquefois le croire, à des sentiments bas et intéressés. Sans doute il y avait, dans le nombre, des maniaques, qui condamnaient sans distinction et sans réflexion toutes les institutions du passé, des fanatiques, ennemis des supériorités les plus légitimes, qui voulaient tout abaisser sous le même niveau, et pour qui le talent lui-même semblait une insulte à l'égalité ; il y avait aussi les médiocres, les jaloux, qui poursuivaient des vengeances personnelles, comme ce Dorat-Cubières, qui ne pardonnait pas à l'Académie française de n'avoir pas de ses vers une aussi bonne opinion que lui ; mais la plupart n'attaquaient les Académies que parce qu'ils les trouvaient mal faites, et qu'elles ne leurs semblaient pas rendre tous les services qu'on pouvait leur demander. Il est sûr qu'elles n'avaient pas été créées d'après un plan régulier, qu'elles devaient souvent leur naissance à un caprice ou à un hasard, qu'elles vivaient côte à côte dans le vaste Louvre, où on les avait logées, sans qu'aucun lien les rattachât l'une à l'autre, que les membres qui les composaient ne se croyaient pas appelés à participer à quelque grande œuvre sociale et à faire le bonheur du monde, qu'ils ne s'étaient rapprochés que pour travailler plus agréablement en commun, ou, selon le mot de Pellisson, « pour goûter ensemble le plaisir de la société des esprits ». Les gens du dix-huitième siècle avaient d'autres ambitions et beaucoup plus hautes : ils voulaient qu'on s'occupât toujours du bien public et qu'on servît l'humanité ; tout ce qui n'était pas dirigé vers l'utilité immédiate leur paraissait futile. Voilà pourquoi ils préféraient les sciences aux lettres, et les sciences mêmes ils les voulaient pratiques, appliquées. Ils leur proposaient à toutes l'intérêt général pour but, et, comme moyen de succès, l'union.

Il y avait donc à ce moment, entre les gens qui regardaient volontiers derrière eux, et ceux qui se tournaient vers l'avenir, un dissentiment, une lutte sur la façon de concevoir le rôle des sociétés savantes, sur la nature des services qu'elles peuvent rendre, sur l'organisation qu'il convient de leur donner ; et, comme toutes les luttes du monde, celle-ci finit par où elle aurait dû peut-être commencer, par une transaction. En 1816, les Académies furent rétablies, on leur rendit leur nom, leur place, leurs règlements, mais on se garda bien de détruire le lien par lequel on les avait réunies entre elles : on conserva l'Institut et l'on eut raison. Il s'est trouvé, à l'usage, que ces deux institutions, qu'on croyait incompatibles, ont fort bien vécu ensemble. C'est ainsi, Messieurs, que nous participons de deux régimes très différents ; nos origines plongent à la fois dans la monarchie et dans la République ; Louis XIV et la Convention nationale se sont unis pour nous donner les règles sous lesquelles nous vivons. Nous avons pour ancêtres Richelieu et Colbert d'un côté, Condorcet, Daunou, Lakanal de l'autre, des noms qu'on s'étonne d'abord de voir rapprochés, mais que nous ne séparons pas dans notre respect et notre reconnaissance. Nous tenons, Messieurs, à cette double origine, et nous conservons pieusement tout ce qui nous la rappelle ; si les séances particulières des diverses Académies, par

exemple les réceptions de l'Académie française, nous reportent à nos plus anciennes traditions, c'est la fête d'aujourd'hui qui conserve le souvenir de ce que la Convention a voulu faire.

LES UNIVERSITÉS FRANÇAISES ET L'OPINION.

Sous ce titre, M. Louis Legrand communique à l'Académie des sciences morales et politiques un Mémoire dans lequel il examine en détail les récents projets de groupement de nos Facultés en Universités régionales. Il passe en revue les diverses objections qu'on a faites contre la création de ces Universités. A son avis, elles ne présentent pas les dangers qu'on a signalés. Si l'ancien régime et l'étranger nous fournissent des exemples d'une semblable organisation, ce n'est pas une raison pour croire que l'institution des Universités serait une imitation ou une réaction. On la trouve mise en pratique dans le nouveau monde comme dans l'ancien, dans l'antiquité comme dans les temps modernes. Que doit-on en conclure, sinon qu'elle est l'expression d'un besoin réel contre lequel il n'y a pas à lutter?

M. Legrand énumère ensuite les diverses solutions qui ont été proposées et en fait une critique détaillée.

M. Bardoux regrette que les usages de l'Académie ne permettent pas d'engager un débat sur un projet qui est actuellement en discussion devant le Parlement et dont le rapport n'est pas encore déposé. Dans ces conditions, il ne peut que faire des réserves sur la communication qui vient d'être faite. Le président dit que les observations de M. Bardoux figureront au procès-verbal à la suite du Mémoire.

IHERING ET WINDSCHEID.

La *Revue* a perdu en ces éminents jurisconsultes deux amis dont elle était fière et dont le concours lui a été précieux, surtout dans les premières années de son existence. Ihering, l'auteur du *Combat pour le Droit*, était, autant qu'on peut l'être à Gœttinguen, un ami de la France; il faisait à tous nos compatriotes l'accueil le plus cordial; et il a donné plus d'une fois à la *Revue* et à son rédacteur en chef des marques touchantes de son estime et de sa sympathie.

Nous avons eu, à diverses reprises, l'occasion de visiter Windscheid, à Berlin, où il travailla plusieurs années aux nouveaux codes allemands, et à Leipzig, l'Université de son choix, à laquelle il professa longtemps et où il resta attaché jusqu'à la fin malgré les sollicitations les plus vives et les propositions les plus brillantes. L'an dernier encore, nous eûmes l'honneur de l'y saluer; au plaisir de le revoir, se mêlait pour nous le chagrin de le trouver vieilli et attristé. Lui aussi, il estimait beaucoup notre pays, il plongeait avec mélancolie son regard dans le fossé profond qu'un passé trop récent avait creusé entre les deux nations; assez pessimiste de nature, il ne croyait pas à la possibilité d'un accord amiable; l'avenir lui apparaissait très sombre. Mais sa bienveillance vis à vis de nous n'en était que plus grande, et il ne semblait aborder ces questions, avec un tact d'ailleurs bien remarquable, que pour ébranler les propres convictions et pour écarter de fâcheux pressentiments. Son humanité était aussi sincère que son patriotisme, et, au fond, il souffrait du conflit incessant de ces deux manières de sentir. — E. D. B.

BIBLIOGRAPHIE

Frédéric Queyrat, *l'Imagination et ses variétés chez l'enfant.* — Adolfo Posada, *Ideas pedagogicas modernas.* — Auguste Ehrhard, *Henri Ibsen et le théâtre contemporain.* — Paul Souriau, *la Suggestion dans l'Art.* — J. J. Weiss, *Sur Gœthe, études critiques de littérature allemande.* — G. Jacqueton, *La Politique extérieure de Louise de Savoie.*

L'Imagination et ses variétés chez l'enfant, par Frédéric Queyrat (1 vol. in-18, Paris, Félix Alcan, 1892). — L'auteur de ce petit livre s'est proposé de dégager d'un ensemble d'observations incontestables et caractéristiques, dues à la psychologie contemporaine, les principales lignes d'une méthode raisonnée de l'éducation intellectuelle. Son but est de faire reconnaître l'intérêt qu'il y a, pour fonder l'instruction des enfants sur une base solide « à se rendre compte des moyens qu'ils possèdent de réussir dans un ordre donné d'études, comme aussi de leur inaptitude parfois profonde à s'y livrer ». La façon différente dont chaque cerveau enregistre les impressions sensorielles, sur lesquelles s'exerce l'activité mentale, sert de fondement à la théorie que l'on trouve esquissée dans ces pages. M. Queyrat commence par étudier rapidement la nature des images, principalement des images tactiles-musculaires, visuelles et auditives, les seules qui, à son avis, présentent vraiment un intérêt intellectuel. « Après quoi, constatant les variétés qu'on rencontre, suivant les esprits, dans la conservation ou la restauration de ces images, il essaie de faire ressortir la supériorité que peut créer la prédominance de tel ou tel ordre d'entre elles et les indices à en tirer pour déterminer les aptitudes réelles de chacun. » Cependant, à cause des dangers qui peuvent résulter de la culture trop exclusive d'un genre d'images, la vraie tâche de l'éducateur consistera à former des esprits où les diverses espèces d'images se contre-balancent : il y aura alors double profit puisque les périls signalés seront moins à redouter, et les aptitudes de l'enfant plus variées. Il y a là, suivant lui, un vaste champ d'expériences pédagogiques. Le but de ce livre est d'attirer l'attention sur cet ordre de questions. Tout ce qu'on peut en dire c'est qu'il est écrit sans prétention et qu'on y rencontre un certain nombre de citations et de faits intéressants.

Ideas pedagogicas modernas, por Adolfo Posada, professor en la Universidad de Oviedo (1 vol. in-8, Madrid, Victoriano Suarez, 1892). — Ce recueil de mémoires pédagogiques est composé de trois parties distinctes : la première consacrée aux philosophes qui se sont occupés de pédagogie, la seconde à des excursions pédagogiques, et la troisième à l'examen de quelques questions particulières relatives à des questions de haut enseignement. Des trois philosophes dont l'auteur a étudié les idées en matière d'instruction et d'éducation, deux appartiennent à notre pays, Guyau et Fouillée. Leurs doctrines sont étudiées dans le

plus grand détail. Le dernier livre de M. Fouillée : *l'Enseignement au point de vue national*, est l'objet d'une discussion particulière. L'auteur aborde ensuite l'examen des fondements psychologiques de l'éducation, selon le philosophe Gonzalez Serrano. A propos des travaux remarquables de cet écrivain, il formule une appréciation des plus élogieuses de l'œuvre accomplie dans notre pays par ce qu'il appelle les *pédagogues d'action*, au premier rang desquels figure M. Lavisse. La seconde partie de l'ouvrage n'est pas moins attrayante : on y trouve des pages pénétrantes et pleines d'agrément sur Oxford et la vie universitaire anglaise, sur A. Sluys et l'école modèle de Bruxelles, sur l'Université de Strasbourg, sur les Universités suisses, les fêtes de Bologne, etc. Le rapport adressé au ministre par le Conseil général des Facultés de Paris, en décembre 1890 (voir notre *Revue*, année 1891, p. 168), sur la situation des établissements d'enseignement supérieur de l'Académie de Paris, est ensuite analysé et commenté avec une grande abondance de renseignements. On lira avec profit et intérêt les deux chapitres concernant la réforme de l'enseignement du droit dans les Universités prussiennes et l'enquête faite sur l'état de ces mêmes études dans la patrie de M. Posada. D'intéressantes considérations sur les tendances actuelles de la jeunesse studieuse, ses aspirations, ses idées, les doctrines politiques qui prévalent parmi elle, terminent ce recueil qui mérite d'être lu avec attention, puisqu'il fournit, outre un certain nombre de données fort utiles, un jugement aussi flatteur et aussi bienveillant que possible, formulé par un Espagnol éclairé et compétent, touchant l'état actuel du haut enseignement français.

Henrik Ibsen et le théâtre contemporain, par Auguste Ehrhard (1 vol. in-18 jésus, Paris, Lecène Oudin et Cie, 1892). — Nous avons lu ce livre avec trop de plaisir et de profit pour ne pas le recommander à toutes les personnes désireuses de faire ample connaissance avec l'un des écrivains les plus originaux et les plus profonds de la seconde moitié de ce siècle. Un exposé de ce genre était d'autant plus nécessaire qu'il n'existait en langue française aucun guide qui permît de s'orienter dans cet œuvre, si complexe et si variée. C'est qu'en effet si la production de l'écrivain norvégien n'a pas été très abondante, si en plus de quarante ans, bien que son activité ait été tournée exclusivement vers le théâtre, il n'a écrit qu'une vingtaine de pièces, on constate entre ces pièces des différences de forme si apparentes que, si l'on n'en connaissait pas l'auteur, on n'oserait les croire issues d'un même cerveau.

Ces compositions n'en constituent pas moins un ensemble, car de l'une à l'autre la transition est naturelle. Dans toutes, la même doctrine morale apparaît, bien que dans les dernières elle soit exposée avec moins de sérénité et de confiance. Ibsen est avant tout un apôtre. Il a bataillé pour répandre des idées morales et non point, comme d'autres novateurs, en faveur d'un système littéraire. Il s'est plié, avec plus d'aisance qu'on ne pourrait le supposer, aux caprices de la mode, aux circonstances spéciales de son époque. S'il a modifié sa forme à diverses reprises, c'est que l'état intellectuel de son temps et de son pays l'y entraînait. Sa robuste nature, soumise par moment à des influences étrangères, s'est ressaisie à la longue ; elle a fini par trouver la méthode, dramatique qui lui convenait le mieux. Après avoir débuté par des

drames romantiques, c'est-à-dire par le genre qui s'imposait dans sa jeunesse, il a écrit des drames philosophiques, lorsque, après le règne de l'imagination, un besoin de réflexion grave se fit sentir. Le naturalisme l'a attiré à son tour, mais sans le garder sous son drapeau. Aujourd'hui, il est devenu l'adepte du symbolisme, « non pas pour avoir obéi à un signal, mais parce que le symbolisme, qui est d'ailleurs la seule synthèse possible après le réalisme, est le terme naturel auquel devait aboutir l'évolution de son merveilleux talent ».

Nous avons singulièrement goûté les analyses données par M. Ehrhard de chacun des drames, les commentaires pleins de vues nobles et généreuses dont il accompagne ces résumés, ainsi que les considérations ingénieuses à l'aide desquelles il rattache ces œuvres les unes aux autres, pour arriver à dégager la philosophie dernière du grand dramaturge. La conclusion, faite sous forme de lettre à Ibsen, est émue et hardie. Elle clôt dignement ce petit volume auquel nous souhaitons sincèrement la diffusion qu'il mérite.

La Suggestion dans l'Art, par Paul Souriau, (1 vol. in-8°. Paris, Félix Alcan, 1893). — L'étude de M. Souriau s'applique à un sujet tout à fait à l'ordre du jour, puisqu'elle a pour but d'éclairer et, dans une certaine mesure, d'expliquer les phénomènes singuliers qui, sous le nom d'hypnotisme et de suggestion, excitent de plus en plus la curiosité publique. L'auteur part de ce fait que dans la contemplation du beau, dans l'effet que peut produire sur nous une œuvre d'art, il y a quelque chose d'étrange, qui n'a pas été encore bien expliqué. Certes, il n'y a rien de surprenant à ce que nous regardions avec plaisir les belles choses. Mais ne nous arrive-t-il pas, après les avoir contemplées quelque temps, de tomber dans une sorte d'extase qui se prolongerait indéfiniment si quelque accident extérieur ne nous rappelait pas à nous-mêmes. L'hallucination n'est-elle pas pour quelque chose dans les illusions que produit la peinture? Peut-on soutenir que nous nous trouvons dans un état normal, lorsque nous nous sentons pénétrés de tristesse parce qu'il plaît à un pianiste de plaquer certains accords sur son clavier, ou qu'un poète nous fait frémir, au récit d'aventures imaginaires? Pour M. Souriau, ces faits présentent une analogie indéniable avec les phénomènes troublants qui constituent le domaine de l'hypnotisme. La caractéristique de ce dernier état est la docilité parfaite. Il est possible en effet de faire accepter à un sujet plongé dans l'état d'hypnose les transformations les plus extraordinaires. Entre cet état d'hypnose et l'extase du beau, entre ces effets de la suggestion et ceux de l'art, il existe une ressemblance singulière qui donne à penser. Bien qu'ils diffèrent évidemment par le degré, ne seraient-ils pas au fond de la même nature? Si cette hypothèse est juste, ce que nous savons des formes morbides et excessives de l'état hypnotique pourra nous servir à mieux observer les phénomènes plus délicats, qui, par leur délicatesse même, ont d'ordinaire échappé à l'attention des observateurs. A chaque instant nous entendons parler de la valeur suggestive de certaines œuvres, de la fascination exercée sur nous par certains spectacles, de l'hypnose musicale, etc; mais il restait à formuler la doctrine. C'est à quoi tend ce livre. L'auteur s'efforce d'établir que la suggestion joue un rôle considérable dans la contemplation du beau et dans l'art.

La première partie est consacrée à l'hypnose et à l'extase admirative comparée à cette dernière. Les conditions qui la favorisent, celles qui la déterminent, la manière dont se produisent la fascination visuelle et la fascination auditive, enfin le charme et le danger de l'hypnose et de la contemplation esthétique : telles sont les diverses questions qui se trouvent traitées, avec nombre d'observations à l'appui, dans cette partie du volume. Les chapitres réservés à l'étude de la suggestion sous toutes ses formes : suggestions visuelles, auditives, suggestions d'images, de sentiments, changements de personnalité, sont plus importants. Ils constituent la partie essentielle de ce remarquable essai, dans lequel l'auteur a fait preuve d'une grande finesse d'analyse et d'une connaissance approfondie des choses de l'art. Son travail est écrit avec simplicité et précision : deux qualités qui contribuent à le rendre accessible au grand public, sans nuire à son utilité dans le domaine des études psychologiques.

Sur Gœthe, études critiques de littérature allemande, par J.-J. Weiss, (1 vol. in-18 jésus, Paris, Armand Colin, 1892). — Ce volume renferme l'ensemble des études relatives à la littérature allemande, composées par J.-J. Weiss, au début de sa carrière. A part l'*Essai sur Hermann et Dorothée* qui fut la thèse de doctorat du regretté critique, les articles qui forment ce recueil parurent de 1855 à 1857, les uns dans la *Revue contemporaine*, les autres dans la *Revue de l'instruction publique*. Bien que ces études n'aient point pour objet unique l'auteur de *Faust*, Weiss tenait cependant à les grouper sous un titre qui indiquât l'influence prépondérante exercée par le maître, aussi bien sur les ouvrages appréciés à travers ces pages, que sur les idées du critique lui-même. Tous ces morceaux sont d'une rare impartialité de jugement et d'une grande sincérité de ton. On ne sait ce qu'on doit y admirer davantage de la singulière perfection de la forme ou de la nouveauté et de la justesse des aperçus. Comme le fait remarquer M. Francisque Sarcey, dans l'agréable préface qu'il a mise en tête du livre de son ami, « ce qui est charmant à suivre chez Weiss, c'est le mouvement de cet esprit agile, qui voltige sur tous les sujets qu'il traite, qui s'échappe sans cesse en fusées d'aperçus ingénieux, en boutades paradoxales, en rapprochements imprévus : on s'intéresse bien moins à la matière dont il s'occupe qu'au perpétuel jaillissement d'idées personnelles, qu'il tire de cette matière, fût-elle la plus ingrate du monde ».

L'*Essai sur Hermann et Dorothée* doit sûrement figurer parmi les thèses de doctorat les plus courtes qui aient jamais été soumises à une Faculté française. Ce n'en est pas moins un morceau délicieux, d'une aisance et d'une souplesse de vues surprenantes, d'un style incisif et alerte, où apparaissent déjà les rares qualités qui ont contribué plus tard à mettre Weiss au premier rang de nos critiques littéraires. On peut concevoir sur le poème de Gœthe des études plus vastes, plus minutieuses, en un mot plus savantes, mais il n'est pas possible d'en souhaiter de plus émues ni de plus harmonieuses. Les pages sur *Dichtung und Wahrheit* renferment une appréciation équitable du caractère du grand poète, que le critique juge avec une sympathie profonde, sans s'arrêter aux lacunes plus ou moins choquantes que révèlent, en général, les confessions de ce genre et auxquelles un esprit éclairé ne saurait accor-

der beaucoup d'attention. L'article sur Herder est malheureusement un peu sommaire : le rôle considérable joué par cet écrivain dans le développement de l'esprit historique, à l'époque moderne, n'a pas été suffisamment mis en relief. Nous ne ferons qu'énumérer les études sur Hettner, Henri Heine, l'entrevue de Napoléon Ier et de Gœthe, pour attirer spécialement l'attention sur les morceaux plus étendus et plus personnels concernant d'abord le roman métaphysique et religieux, puis le roman et la poésie de famille en Allemagne. Le roman anonyme *Eritis sicut Deus*, *les Orthodoxes* de Friedrich, *Doit et Avoir* de Freytag forment le point de départ de ces études, qui n'ont pas vieilli, et où les œuvres et les idées allemandes se trouvent exposées avec une compétence et une justesse qu'on n'était pas alors habitué à rencontrer dans les travaux de cette nature.

La Politique extérieure de Louise de Savoie. — Relations diplomatiques de la France et de l'Angleterre, pendant la captivité de François Ier (1525-1526), par G. Jacqueton (1 vol. in-8°, Paris, Émile Bouillon, 1892). — Cet ouvrage apporte une contribution importante à l'histoire diplomatique du règne de François Ier. Il a le mérite d'avoir mis à profit des sources nombreuses et dispersées et d'avoir, au prix de cette minutieuse enquête, éclairé d'un jour vraiment nouveau l'histoire de la seconde régence de Louise de Savoie. Il est certain que la figure de la mère du roi-chevalier sort de cette étude plus grande et plus sympathique. En dépit des accusations lancées contre elle par les chroniqueurs amis de la maison de Bourbon, quelques historiens avaient affirmé qu'elle avait, comme régente, montré des qualités politiques remarquables; MM. Brewer, Mignet et Busch avaient même raconté les faits essentiels de cette histoire, mais il restait encore à reconstituer le détails des négociations poursuivies par la reine-mère pendant les deux années de son gouvernement (1525-1526), avec l'Angleterre, d'une part, et les États italiens, de l'autre. Son rôle personnel et celui du roi Henri VIII demandaient à être mis en pleine lumière. C'est qu'en effet ces négociations ont eu pour la France une importance considérable, puisqu'elles ont eu pour résultat d'arracher Henri VIII à l'alliance espagnole et de réunir contre Charles-Quint, par la ligue de Cognac, la France, l'Angleterre et les États italiens. L'honneur de la politique qui fit ainsi de la France, vaincue à Pavie, le centre d'une formidable coalition, revient, d'après les conclusions du livre de M. Jacqueton, à la régente et à Florimond Robertet. L'attachement passionné de Louise de Savoie à l'égard de son fils ne l'a pas empêchée de mettre les intérêts du royaume au premier rang et de faire taire ses préoccupations maternelles. Elle laisse le chancelier Duprat éloigné de la conduite des affaires et donne à Robertet l'influence et l'action d'un véritable premier ministre. A côté de ce dernier figure Jean Brinon, premier président du parlement de Rouen, le principal négociateur de l'accord conclu en août 1525. La première impression qui se dégage du travail de M. Jacqueton, c'est que Louise sut acheter la paix à bon marché, et que, cette paix faite, elle sut tirer de l'alliance anglaise un merveilleux parti. Tant que dura la guerre, le gouvernement anglais mit au service de François Ier et de Louise de Savoie l'influence de sa diplomatie et les ressources de son trésor; puis, la paix une fois conclue, le roi et la régente se dégagèrent sans difficulté

de l'alliance d'Henri VIII, dont ils conservèrent l'amitié en dépit de leur accord avec son ennemi. Le concert anglo-français, malgré un coup si rude, dura longtemps encore, puisqu'il ne fut rompu qu'en 1543, dix-sept ans après sa conclusion. Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir su démêler si habilement les intrigues multiples et compliquées qui précédèrent la ligue de Cognac. Le seul reproche qu'on puisse adresser à son livre, si bien informé, c'est peut-être d'être tombé par moments dans une excessive minutie de détails. L'histoire diplomatique comporte généralement bien des éléments négligeables, des redites, des discussions monotones. C'est le devoir de l'historien de résumer en certains cas les instructions et les relations des diplomates, au lieu de les développer avec complaisance. Faute de cette précaution, il risque de faire perdre le fil conducteur qui oriente au milieu de son récit. Nous nous empressons d'ajouter que M. Jacqueton rachète par toute sorte d'autres sérieuses qualités, en particulier par une exactitude qui ne laisse rien à désirer, ce léger défaut de son excellente étude.

A. L.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 29324

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Marquis Alfieri, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Avenarius, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
De Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Th. Billroth, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Bonghi, député, ancien ministre de l'Instruction publique à *Rome*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Buchelér, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Guillaume Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr Czihlarz, Professeur à l'Université de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Me Gille (*Montréal*).
Baron Dumreicher, Conseiller de section au Ministère de l'instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr L. Felmeri, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. Ferri, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Théobald Fischer, Professeur de géographie à l'Université de *Kiel*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi (Auguste). Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de Los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur de littérature à l'Université de *Groningue*.
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen. Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*
J. E. Hokan, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
Dr R. von Ihering, Prof. à l'Université de *Gœttingue*.
Dr Kekulé, Professeur à l'Université de *Bonn*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-gymnase de Würzbourg.
The Rev. Brooke Lambert, D. D. à *Greenwich*,
Dr Launhardt, recteur de l'École technique supérieure de *Hanovre*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*
Dr Mustapha-Bey (J.). Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*
Dr Nöldeke, Directeur de l'École supérieure des fille. à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Philippson, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
Pollok, professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
Dr Sjöberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. Von Stein, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. Sacercoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Stoerk, professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Professeur à l'Université de *Christiania*
Dr Thoman, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden. Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr Zarnke, Professeur à l'Université de *Leipzig*.

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

N S'ABONNE : EN FRANCE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

ALSACE-LORRAINE

rasbourg, Ammel, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE

Berlin, Asher et Cie, Le Soudier, Mayer et Muller, Nicolaï, G. Schefer.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trevendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold.
Fribourg en Brisgau, Fehsenfeld
Gœttingue, Calvœr.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Ræcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kæster.
Iéna, Frommann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Hæseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rübe, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Stiller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, Gérold, Frick, Mayer et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Révai, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Inspruck, Rauch.
Klausenbourg, Demjén.
Lemberg, Gubrynowicz.
Prague, Calve.

ANGLETERRE

Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe broth[s].
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et Co, Deighton Bell et Co.
Dublin, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
Edimbourg, John Menzies et Co.
Glasgow, John Menzies et Co.
Oxford, Parker.

BELGIQUE

Bruxelles, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Host, Vuylsteke, Engelke.
Liège, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
Louvain. Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES

Alger, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavault St-Lager.
Saïgon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Fort-de-France, Déclémy.

DANEMARK

Copenhague, Host.

ÉGYPTE

Alexandrie, Weill, Sanino.
Le Caire, Mme Barbier.

ESPAGNE

Madrid, Fuentès-y-Capdeville, Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer. Juan Oliverès.
Valence, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE

Athènes, Wilberg.

ITALIE

Rome, Paravia, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Lœscher.
Milan, Dumolard frères.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Pedone-Lauriel.
Pavie, Pezzani.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE

Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS

La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Van Bakkenes.
Utrecht, Frænkel.

PAYS DANUBIENS

Belgrade, Friedman.
Bukharest, Haimann.
Craiowa, Samitca frères.
Galatz, Nebuneli et fils.
Jassy, Daniel.
Philippopoli, Commeno.

PORTUGAL

Lisbonne, Pereira.
Coimbre, Melchiades.
Porto, Magalhaës.

RUSSIE

St-Pétersbourg, Mellier, Wolf, Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Kervilly.
Kiew, Ve Idzikowski.
Moscou, Gautier
Odessa, Rousseau.
Tiflis, Baerenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolff.

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer.
Lund, Gleerup.
Upsal, Lundstrœm.

SUISSE

Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrou.
Berne, Kœhler.
Genève, Ve Garin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot.
Neuchatel, Delachaux et Niestlé.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE

Constantinople, Papadis.
Smyrne, Abajoli.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, Christern, W. R. Jinkims, Courrier des États-Unis.
Baltimore, John Murphy et Cie
Boston, Carl Schœnhof.
Nouvelle-Orléans, H. Billard.
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglin et Cie.

CANADA

Québec, Lépine.
Montréal, Rolland et fils.

AMÉRIQUE DU SUD

Buenos-Ayres, Jacobsen, Jolly.
Caracas, Rojas hermanos.
Lima, Galand.
Montevideo, Ybarra, Barreiro et Ramos
Santiago (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Tornero.

BRÉSIL

Rio-Janeiro, Garnier, Lembaerts, Nicoud.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA

La Havane, M. Alorda.

INDE ANGLAISE

Bombay, Atmarau, Sayoon.

AUSTRALIE

Melbourne, Samuel Muller.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 29324.

Douzième année. — N° 12. · 15 Décembre 1892.

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1892

Sommaire du n° 12 du 15 Décembre 1892

AVIS

L'Administration de la **Revue Internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1893, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement *avant* le 15 janvier s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 5, rue de Mézières, Paris.

La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris



REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ET LE GOUVERNEMENT DE JUILLET [1]

Pénétrons maintenant dans les Facultés de chaque ordre. Qu'y fit le Gouvernement de Juillet? Que se proposa-t-il d'y faire?

Si les idées de Guizot et de Cousin l'avaient emporté sur la politique de Villemain et de Salvandy, ici se placerait, en tête de cette revue, une théorie générale de l'enseignement supérieur toute différente de celle qui avait prévalu sous le Consulat et sous l'Empire. La concentration des Facultés implique entre elles de mutuels services; par suite, elle relève théoriquement de deux idées : celle de la science et celle de l'unité des sciences. Avec des Facultés isolées, dispersées et multipliées outre mesure pour des besoins étrangers à ceux de l'enseignement lui-même, il n'est pas question, il ne peut pas être question de la parenté et de l'unité des sciences. L'organisme n'est pas adapté à cette fin. Fatalement même, l'idée de la science, reléguée aux arrière-plans, perd de son importance et de son efficacité. Au lieu d'être dominante et directrice, elle devient subordonnée. Ce qui passe au premier plan c'est l'utilité professionnelle, et la science, au lieu d'être envisagée en elle-même et pour elle-même, n'est qu'un moyen, qui ne vaut et n'est apprécié que par sa contribution à des résultats pratiques. Aussi, pendant toute la période que nous étudions ici, les Facultés, malgré de réels progrès, demeurent-elles des écoles spéciales et professionnelles.

(1) Voir le n° du 25 janvier 1892.

Dans le Gouvernement, dans les Chambres, on ne se fait pas d'elles une autre idée; on ne leur demande pas d'autres services. Un ministre de l'Instruction publique, Villemain, assigne pour but à l'enseignement secondaire de préparer au baccalauréat et aux Écoles spéciales. Un premier ministre, Thiers, définit ainsi l'instruction supérieure : « A la fois plus profonde et plus restreinte, elle s'adresse aux jeunes gens pressés de devenir des hommes et les prépare aux professions particulières auxquelles ils sont destinés, les uns aux arts de la guerre, les autres aux arts de la paix, ceux-ci à la jurisprudence, ceux-là à la médecine ou aux lettres. » De cette haute culture générale, qui, loin de faire tort aux éducations particulières et professionnelles, les éclaire et les élargit en portant les esprits aux réflexions et aux conceptions d'ensemble, pas un mot, pas même un soupçon. L'utilité, rien que l'utilité, les résultats pratiques et par les voies les plus rapides; le droit pour le barreau, la médecine pour l'art de guérir; les lettres et les sciences pour le baccalauréat et, en surplus, pour l'agrément des gens de loisir.

Le droit pour le barreau. Prise à la lettre, la formule serait inexacte et injuste. Il n'est pas en effet de Gouvernement qui plus que celui de Juillet ait fait effort pour élargir le champ des Facultés de droit. Elle n'est vraie que comme expression de l'isolement où, malgré toutes les réformes et tous les projets de réforme, on laisse ces Facultés, comme les autres. Mais sans modifier leur destination professionnelle on entend leur remettre la préparation à des professions plus nombreuses. Avec les avocats, les magistrats qu'elles ont fournis de tout temps, on entend leur demander désormais des administrateurs, des économistes, des diplomates, des politiques, des hommes publics.

Elles avaient, en 1830, trois mille cinq cents élèves. Promptement accru, ce nombre n'avait pas tardé à dépasser cinq mille. Si rapide même avait été la crue qu'on en avait conçu quelque alarme. « Ce nombre est trop grand, disait M. Beugnot à la Chambre des pairs; par là on crée des existences inquiètes, malheureuses et quelquefois redoutables..... Le nombre des fonctions où les connaissances que l'on acquiert dans les Écoles de droit sont requises est très restreint..... Il doit y avoir dans ces professions une concurrence désordonnée. » Et il concluait : Diminuez le nombre des étudiants en droit (1).

Autre était la conclusion du Gouvernement. Au lieu de refou-

(1) Discussion du budget de 1843.

ler loin des Facultés les étudiants en excès, en élevant les frais d'études et d'examens, il lui semblait d'une meilleure politique de leur ouvrir de nouvelles carrières, et pour cela d'introduire dans les Facultés de droit des enseignements plus variés. Elles formeront alors « à l'État des magistrats, des administrateurs, des représentants de l'intérêt et du droit de la France au dehors »; elles attireront « aussi ces jeunes hommes des classes éclairées qui vont s'inscrire aux écoles de droit sans se destiner au barreau, ceux qui, sans se mettre directement au service de la chose publique, aspireraient simplement à tenir leur place honorablement dans la commune, dans le département, dans l'État (1) ».

Au fond, la préoccupation était moins d'ordre scientifique que d'ordre politique; il s'agissait beaucoup moins d'instituer de nouveaux objets d'étude et de recherche, que d'initier un plus grand nombre de citoyens aux études, jusque-là fort peu répandues, du droit public et de l'économie sociale et politique. En cela le Gouvernement de Juillet se montrait fidèle à son principe. Sous un gouvernement absolu il suffit que le principe des institutions soit connu de ceux-là seuls à qui le maître les confie. La vie nationale peut se maintenir et se développer au milieu de l'inconscience des autres. Mais sous un gouvernement parlementaire, avec les variations d'un suffrage public, qu'il soit restreint ou qu'il soit universel, il n'en est plus de même. En fin de compte, c'est l'opinion qui dirige, et pour qu'avec elle soient assurés la liberté, l'ordre et le progrès, il faut qu'elle ait, aussi claire, aussi complète que possible, la conscience des idées qui sont au fond des institutions. D'où, pour un gouvernement parlementaire, la nécessité de larges études de droit public.

Le Gouvernement de Juillet l'avait compris dès ses débuts. Un des premiers actes de Guizot avait été la création à Paris d'une chaire de droit constitutionnel. Quelques années plus tard, un de ses successeurs avait donné à cinq Facultés des départements la chaire de droit administratif qui leur manquait encore.

Salvandy rêvait mieux, voulait mieux, et la réforme des Facultés de droit fut un des soucis dominants de sa longue administration. Dès son premier ministère, il avait institué pour la poursuivre une commission de hautes études avec le large programme que voici : — Enseignement philosophique : il n'existe pas; les diverses parties du droit sont disloquées, sans un enseignement général qui les relie et les rattache aux idées communes d'où elles

(1) De Salvandy, *Rapport au Roi*, 20 février 1845.

dérivent; en aucun lieu ne « se trouve déployée aux yeux de la jeunesse française la chaîne qui lie le droit écrit des sociétés aux lois plus hautes dont il doit être l'image ». Cet enseignement général et philosophique, faudra-t-il le créer soit dans toutes les Facultés, soit dans quelques-unes, soit même seulement à Paris ? — Enseignement historique : il n'existe pas davantage. Cependant « n'est-il pas étrange et fâcheux que nulle part ne soit professée l'histoire des institutions judiciaires de la France, de ces institutions qui ont fait nos mœurs, notre esprit public, nos institutions politiques » ? Faudrait-il combler cette lacune partout ou sur quelques points d'élection ? — Enseignements de droit public : ils existent à peine, limités qu'ils sont au droit administratif, et, à Paris, au droit administratif et au droit constitutionnel. Faudra-t-il les compléter et les étendre, fortifier ce qui existe et y ajouter le droit public des grands États étrangers ? Faudra-t-il faire de ces enseignements de droit public une section, la section politique des Facultés de droit, à côté de la section juridique, ou bien l'objet d'une Faculté spéciale, la Faculté des sciences politiques et administratives, ou bien encore celui d'une École spéciale, sorte d'École normale ou polytechnique administrative? Enfin, comme conséquence de ces vues, n'y aurait-il pas lieu de distinguer des Facultés de deux degrés, les unes vouées à la culture professionnelle, interprétant le droit écrit en vue des besoins pratiques des individus et de la société, les autres, en plus petit nombre, alliant à cet enseignement général et uniforme, « toutes les parties élevées de la science, toutes les matières dont l'étude n'est pas nécessaire à tous » ?

Redevenu ministre, sept ans plus tard, c'est à ce projet, négligé par Villemain, qu'il se remet tout d'abord. Il le reprend, le précise et l'accentue, et cette fois, par une innovation heureuse, c'est aux Facultés de droit elles-mêmes qu'il le soumet. Ce qui lui tient toujours le plus au cœur, c'est l'organisation d'un enseignement complet des sciences administratives et politiques. Il voudrait y voir « la diplomatique et toutes ses branches, le droit des gens, le droit international, l'histoire des traités, qui est l'histoire même de la constitution des États, le droit public de l'Europe actuelle, le droit maritime, si essentiel aux rapports des nations commerçantes,... les codes et juridictions militaires, notre système de gouvernement et d'administration, notre régime financier, l'économie politique, notre ancien droit coutumier, notre nouveau droit constitutionnel, les institutions comparées des grands gouvernements représentatifs, enfin le droit ecclésiastique

qui a eu une si grande part dans l'origine et la suite de toutes les institutions civiles » (1).

Sollicitées de dire s'il convenait de créer ce corps d'enseignements nouveaux, et, dans ce cas, où il fallait le placer, à Paris dans la Faculté de droit ou bien dans une Faculté spéciale qui se serait appelée, comme plusieurs institutions de l'étranger, Faculté des sciences politiques et administratives, les Facultés de droit accueillirent sans grand enthousiasme les idées du ministre. Pénétrées de l'esprit juridique, à peu près fermées alors aux études historiques et philosophiques, ayant des affinités d'origine et des réciprocités de services avec le barreau et la magistrature, elles étaient loin d'être mûres pour une conception plus large de leur destination scientifique et sociale. La Faculté de Paris, en particulier, ne semblait pas éloignée de croire que tout était pour le mieux dans la meilleure des Facultés. Le but des Facultés de droit, disait-elle, n'est pas « d'embrasser le détail de toutes les parties de la législation, mais d'enseigner les principes et les éléments ». Avec l'organisation présente, avec le droit romain, les cinq codes, le droit administratif et les chaires spéciales, « le but est atteint et peut-être dépassé ». Cependant, tout en se déclarant nettement hostile à l'idée d'une Faculté nouvelle, aussi bien qu'à l'établissement dans les Facultés de droit d'une section propre aux sciences politiques et administratives, elle ne repoussait pas, à la suite d'un cours d'études uniforme, uniquement composé des matières ordinaires, l'établissement de quelques cours spéciaux, avec un examen particulier, « pour les licenciés aspirant à certaines carrières ». Seule la Faculté de Strasbourg, plus accessible aux innovations et mieux au courant des choses de l'étranger, par un contact incessant avec l'Allemagne, élabora un projet qui mérite d'être mentionné. Pas de Faculté spéciale, mais, dans la Faculté de droit elle-même, une section des sciences politiques; des enseignements communs à tous les étudiants : les *Institutes* de Justinien, l'introduction à l'étude générale du droit et la méthodologie; un aperçu de l'ensemble du droit public et privé; le droit constitutionnel et le droit administratif; puis des enseignements spéciaux : pour les juristes, le Code civil, la procédure civile, le droit criminel et le droit international privé, et, au doctorat, les *Pandectes* et l'histoire du droit; pour les politiques, la statistique civile et politique, l'économie politique et la science financière, le droit des gens, avec l'histoire des traités et le droit

(1) *Rapport au Roi*, 1845.

public maritime; enfin, au doctorat, le droit public européen et la diplomatie (1).

Des travaux de la commission, de la consultation des Facultés, il sortit un projet de loi qui, comme tous les projets élaborés de la sorte, était un compromis entre les idées personnelles du ministre et les résistances qu'il avait rencontrées. De Faculté spéciale pour les sciences politiques et administratives, il n'était plus question, non plus que de section spéciale pour ces sciences dans les Facultés de droit. Mais dans ces Facultés, aux matières juridiques qui jusqu'ici en avaient été le tout, venaient s'ajouter des matières nouvelles, l'histoire du droit, le droit des gens, le droit constitutionnel, l'économie politique, le droit maritime, l'histoire des traités et les législations comparées. On les répartissait en deux groupes, les cours fondamentaux imposés à tous les étudiants et aboutissant à la licence, savoir : l'introduction générale à l'étude du droit, ou droit naturel, le code civil, le code de procédure civile, le code d'instruction criminelle et le code pénal, le code de commerce, le droit administratif et le droit romain; puis, pour le doctorat : les matières spéciales plus haut énumérées, à doses variables suivant les Facultés (2).

Un changement de ministère, en 1838, avait retardé de dix ans le dépôt du projet. Une révolution l'empêcha d'aboutir.

Elle coupa court aussi à un autre projet de loi sur la médecine. Là régnait toujours la loi de Ventôse. Œuvre des circonstances et des nécessités publiques, elle avait paré au plus pressé. Certaines parties en étaient excellentes et durables; mais d'autres avaient vieilli, et n'étaient plus nécessaires. En particulier l'institution des officiers de santé. On les avait créés par pénurie de docteurs, pour avoir des médecins dans les campagnes, médecins de second ordre, en tout inférieurs aux autres, et par les origines, et par l'éducation première, et par l'instruction professionnelle, et par les droits et les attributions, mais après tout médecins utiles en un temps où manquaient les docteurs. Ce temps semblait passé, et depuis fort longtemps déjà on songeait à faire, sur l'exercice et l'enseignement de la médecine, une loi mieux en rapport avec les réalités et les besoins du présent. A plusieurs reprises, le Gouvernement de la Restauration l'avait tenté, mais sans succès. Le Gouvernement de Juillet y appliqua ses efforts,

(1) Projet de loi sur l'enseignement du droit, présenté à la Chambre des pairs, le 9 mars 1847.

(2) Délibérations des Facultés de droit sur les questions proposées à la haute commission, par M. le ministre de l'Instruction publique, 1845.

avec une constance qui vraisemblablement eût forcé l'indifférence d'un parlement absorbé par d'autres soucis, si la Révolution de Février n'eût éclaté juste au moment où la Chambre des pairs, saisie par Salvandy, allait prendre parti.

Quelques années plus tôt, après une lente élaboration, on avait rédigé un premier projet supprimant les officiers de santé et les jurys médicaux devant lesquels ils subissaient leurs examens, créant trois nouvelles Facultés : Lyon, Bordeaux et Rennes, ce qui, avec les trois Facultés de Paris, de Montpellier et de Strasbourg, en eût fait six, instituant enfin régulièrement dix-huit écoles secondaires, surtout au voisinage de Paris, pour en dégager la Faculté crevant déjà par surabondance d'étudiants. Le projet de 1847 supprimait aussi les officiers de santé et les jurys médicaux; il donnait aussi une constitution régulière aux écoles secondaires; mais il n'augmentait pas le nombre des Facultés de médecine. Il avait paru au Conseil supérieur de l'Université qu'il suffisait de trois. Les dispositions les plus originales avaient trait aux grades et aux études. Jusqu'ici, les grades des Facultés de médecine, officiat de santé et doctorat, n'étaient pas en parallélisme avec ceux des autres Facultés, baccalauréat, licence et doctorat. L'officiat de santé supprimé, on proposait de les y mettre. Il y eût donc eu en médecine, comme en droit, en sciences et en lettres, un baccalauréat, une licence et un doctorat. Seulement, en vertu d'une longue tradition, le doctorat fût resté le grade professionnel; baccalauréat et licence n'eussent été que des grades préparatoires ne conférant aucun droit d'exercice. A la hiérarchie des grades correspondait celle des écoles : d'abord les écoles préparatoires, donnant deux ans d'études complètes, en vue du baccalauréat; puis les Facultés, conférant elles aussi le baccalauréat, mais conférant seules la licence et le doctorat.

Pour la pharmacie, réforme analogue : un seul grade professionnel, le diplôme de pharmacien; deux sortes d'écoles : les écoles préparatoires et les écoles supérieures (1).

On a vu ce que sont essentiellement, par décret du pouvoir, les Facultés des sciences et les Facultés des lettres : des machines à examens. A cette fin dominante se rattache tout ce qu'on fait pour elles. Ainsi les agrégés. On les crée juste au moment où l'on supprime ces jurys de baccalauréat, formés de professeurs des

(1) Projet de loi sur l'enseignement et l'exercice de la médecine et sur l'enseignement de la pharmacie, présenté à la Chambre des pairs, le 15 février 1847.

collèges royaux, et que la susceptibilité des partisans d'un enseignement secondaire libre taxait de partialité. Et l'on fait d'eux, avant tout, des juges auxiliaires pour les examens. Ils pourront bien être « autorisés par le Grand Maître à faire près les Facultés des cours auxiliaires, à remplir les lacunes qui pourraient exister soit dans l'enseignement général de la Faculté, soit dans le cadre particulier d'un enseignement » (1). Besogne accessoire et rarement faite. Leur vraie destination, leur principale raison d'être, c'est de renforcer la Faculté pour les examens.

Vouées ainsi à une tâche sans grandeur, les Facultés des sciences et des lettres demeurent entourées d'indifférence. Quand il s'agit d'en créer de nouvelles, les villes entrent en compétition, et, comme toujours en pareil cas, rivalisent de promesses. Promesses vite oubliées une fois les Facultés obtenues. On les installe dans le premier local venu, aux moindres frais possibles, et on les laisse là, oubliées, indéfiniment. A Toulouse, elles n'ont, à elles deux, que deux salles, sans un laboratoire, sans un local pour les collections, sans une bibliothèque. A Bordeaux, semblable étroitesse, misère égale (2). A Aix, il n'y a même pas de concierge; sauf aux heures de cours, la porte est fermée (3). Les instructions données aux inspecteurs généraux : « Visiter les bibliothèques et les dépôts des Facultés, constater s'ils sont gardés avec soin et augmentés graduellement, provoquer à cet égard l'émulation patriotique des villes, engager les magistrats à favoriser des dotations municipales qui deviendraient utiles à la science et par cela même au plus grand nombre des citoyens (4), » sont excellentes; mais presque partout la mission ne rencontre qu'indifférence et mauvais vouloir.

A Paris même, on n'aboutit pas davantage. A peu près chaque année, ce sont doléances respectueuses de la Faculté des sciences sur l'insuffisance de ses locaux et de sa dotation; ses salles de collections sont trop petites, ses laboratoires trop étroits, ses amphithéâtres obscurs ou mal disposés. Faute d'installation et de ressources en rapport avec sa fonction, elle reste à demi-stérile. On en tombe d'accord; on fait dresser les plans d'un « bâtiment vaste et bien ordonné », les devis « d'un matériel complet et digne de la France ». Mais plans et devis languissent dans les cartons

(1) Ordonnance du 22 janvier 1817.
(2) Conseil royal, 1840.
(3) Notes de l'inspection générale, 1841.
(4) Conseil royal, 11 septembre 1830.

de l'architecte et de la Commission du budget, et le Gouvernement de Juillet s'effondre avant qu'ils en soient sortis.

Il faut bien l'avouer, cette apathie générale des villes et de l'État avait pour cause principale et pour excuse l'incertitude où l'on était alors sur la destination des Facultés des lettres et des sciences. En dehors du service des examens, on ne voit pas assez nettement en elles cet autre service, le plus relevé de tous, d'ordre intellectuel et d'ordre moral, qui consiste à former l'esprit public par le progrès et la diffusion de la science, et ne le voyant pas, on ne songe pas à leur donner les moyens de le réaliser pleinement. Pour la science, on réorganise l'École des chartes; on crée l'École d'Athènes(1); mais on néglige de mettre en valeur ce que les Facultés peuvent recéler de forces.

Sans doute, en outre des examens, on leur demande autre chose, un enseignement public. Mais sur le but et le caractère de cet enseignement, que d'indécisions, que d'oscillations, que de changements de front! Sur ce point, le point essentiel cependant, puisque de là découle la direction même de l'enseignement, aucune doctrine fixe, ni chez les ministres, ni dans le Conseil royal, ni dans les Chambres, ni dans les Facultés elles-mêmes. Puisqu'elles doivent enseigner, il leur faut un public. Mais comme l'organisation des études ne leur en assure pas un naturel et obligé, on s'évertue à leur en procurer un autre, factice et bénévole, tantôt le *grand public*, oisifs et curieux, tantôt le public étudiant des autres Facultés. Mais pour ces étudiants mêmes, étudiants en droit, étudiants en médecine, qu'on voudrait attirer aux auditoires des Facultés des lettres et des Facultés des sciences, on n'a pas de vues bien arrêtées. On parle souvent de leurs loisirs, loisirs dangereux desquels on les préservera par de belles leçons de littérature et de morale(2). D'autres fois on rêve pour eux, dans les Facultés inutiles, de cours où ils compléteraient leur instruction secondaire(3). Mais grand public de gens du monde, ou public d'étudiants emprunté aux Facultés professionnelles, ce n'est pas là le vrai public des Facultés des sciences ou des lettres; leçons oratoires de vulgarisation, ou cours complémentaires des classes du collège, ce n'est pas là un enseignement supérieur des lettres et des sciences.

Quelques-uns n'étaient pas sans le voir et sans le dire, par exemple l'auteur anonyme d'un mémoire sur les Facultés des

(1) Ordonnance du 11 septembre 1846.
(2) De Salvandy, *Rapport au Roi*. — Gillon, *Rapport sur le budget de* 1839.
(3) De Salvandy, *Rapport de* 1845.

lettres, adressé au ministre de l'Instruction publique, en 1838 (1). « Jusqu'à présent, disait-il, ces Facultés n'ont pas répondu à leur destination ; elles n'ont fait que végéter, et c'est pourquoi elles n'ont obtenu ni l'influence qu'on en attendait, ni la considération à laquelle elles ont droit. » — « Les Facultés des lettres, disait-il encore, dans l'ordre actuel des choses, ne peuvent remplir leur destination que si elles ont leur sphère d'action déterminée dans l'éducation de la jeunesse. » D'où cette double conséquence : les supprimer, ou les rendre utiles, et, pour les rendre utiles, les rendre nécessaires. Partant de là, il proposait tout un plan d'organisation : au premier degré, pour tous les étudiants, pour les futurs médecins et pour les futurs juristes, entre le collège et les Facultés spéciales, un complément de l'éducation classique et générale, avec ses obligations et ses sanctions; puis, plus haut, pour ceux dont ce serait la carrière d'enseigner les lettres, l'histoire et la philosophie, des enseignements spéciaux en vue de la licence et du doctorat, et, pour donner à ces cours leur auditoire naturel, la licence imposée à quiconque voudrait entrer dans l'enseignement public ou libre, fût-ce comme maître d'études, et le doctorat exigé de tous les candidats aux chaires de rhétorique et de philosophie des collèges royaux.

C'est aussi de semblables idées que s'inspirait la Faculté des sciences de Paris lorsque, dans un plan de réformes soumis au ministre à peu près à la même époque (2), elle divisait ainsi son rôle, « répandre dans le public la connaissance des sciences exactes par des cours publics », et « préparer la jeunesse aux épreuves de la licence ès sciences, de l'agrégation et du doctorat ès sciences », et que, pour cette seconde tâche, elle réclamait tout ce qu'elle n'avait pas, des laboratoires, des amphithéâtres plus vastes et plus nombreux, des collections qui pussent être montrées, et une bibliothèque ouverte aux étudiants, où ils trouveraient « les journaux scientifiques les plus importants de l'Europe et de l'Amérique et les ouvrages nécessaires à leurs études en autant d'exemplaires qu'il serait nécessaire ».

Projets justes, projets pratiques, faciles, ce semble, à réaliser, avec un peu de méthode et de persévérance, mais qui malheureusement restèrent sans effet ! A la dernière heure cependant, mais à une heure tardive, de Salvandy voulut tirer meilleur parti des Facultés des lettres et des sciences. L'École normale de Paris était loin de subvenir au recrutement de tous les collèges ; aux collèges

(1) *Journal général de l'Instruction publique*, 1838.
(2) *Rapport de la Faculté des sciences de Paris*, 1837.

royaux elle fournissait à peu près tous les professeurs dont ils avaient besoin; mais elle n'en pouvait donner aux collèges communaux. L'idée de Salvandy était de transformer en écoles normales secondaires les Facultés des départements. « C'est dans ce but que j'ai annoncé, avec la vive adhésion de tous les chefs et de tous les amis de l'Université dans les départements, la création d'écoles normales secondaires, destinées à rendre à nos 312 collèges communaux les services que la grande École normale doit rendre aux 52 collèges royaux aujourd'hui constitués (1). » Par là les Facultés eussent eu un but précis et un point d'application déterminé, et il se fût établi entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire des courants alternants. Mais il en fut de ce projet comme de plusieurs autres; la Révolution de Février les emporta.

Faut-il s'étonner qu'au milieu de ces incertitudes, les pauvres Facultés des sciences et des lettres n'aient eu qu'une vie médiocre et souvent artificielle ? Elles font effort pour se créer un public et le retenir. Elles y réussissent quand elles ont des professeurs éloquents ou spirituels. On aime, en France, une belle ou une fine parole. Certaines Facultés des lettres eurent alors des jours brillants. Lyon, par exemple, où l'éloquence retentissante de deux professeurs, Edgar Quinet et M. François, appelait un tel concours d'auditeurs, qu'il fallut successivement élargir l'auditoire en passant de la Faculté à la mairie, et de la mairie à la cour d'assises (2). Montpellier aussi, où, à certains cours, « on refusait du monde », ce qui est assurément le comble du succès. Mais, ailleurs, on végète; on est mécontent, on se plaint : « Tant que le haut enseignement littéraire ne sera pas le complément indispensable de l'enseignement secondaire, écrit le doyen de Caen, et que les candidats à la licence même seront dispensés d'inscriptions et d'assiduité aux cours, c'est en vain que les professeurs redoubleront de zèle et d'efforts. La jeunesse continuera à considérer comme un objet de luxe cet enseignement des Facultés dont elle peut faire usage ou se dispenser à son gré. » Et son collègue des sciences n'est pas plus optimiste : « En ce qui touche particulièrement la Faculté des sciences, il fallait que dans nos départements elle eût en elle-même quelque principe de vie pour vivre encore. Toutefois il est grand temps qu'on vienne à son secours. Elle ne continuera de vivre en province que si on s'occupe d'elle (3). »

(1) Projet de budget de 1848 ; Rapport au Roi.
(2) *Rapport d'inspection générale*, 1839.
(3) Janvier 1840.

A Paris, l'École normale est laborieuse. On travaille aussi, comme par le passé, dans certains compartiments du Muséum et du Collège de France; la tradition savante s'y perpétue avec les vieux maîtres, Gay-Lussac, Ad. de Jussieu, Geoffroy Saint-Hilaire, de Blainville, Biot, Thénard, Ampère et Burnouf. A côté d'eux, ou après eux, débutent Milne-Edwards, Flourens et Magendie. Mais aux Facultés, surtout à celle des lettres, ce n'est plus le brillant éclat de la Restauration; un mal profond, plus d'une fois, mais toujours en vain signalé à la tribune des Chambres (1), le mal des suppléances, y sévit sur la plupart des chaires. Presque tous les professeurs titulaires, quelques-uns pendant vingt ans de suite, sont remplacés par des doublures. Ce n'est plus à la Sorbonne, mais sur un autre théâtre, à la Chambre des députés ou à la Chambre des pairs, que se fait entendre le grand trio, Cousin, Guizot, Villemain. De la Sorbonne, l'éclat, le bruit et la popularité sont passés au Collège de France avec Michelet, Quinet et Mickiewicz, Michelet, « interprète inspiré du génie de la France et de l'âme du peuple »; Quinet, « grave et austère, devenu étranger aux réalités vulgaires par la noble obsession de l'idée du devoir »; Mickiewicz, « joignant aux intuitions des prophètes parfois leurs illusions, mais toujours plein d'une imperturbable foi dans l'avenir de l'humanité », ayant tous trois en partage le don suprême des grands hommes, « le charme, l'art de gagner les cœurs » (2), tous trois éloquents, passionnés, suspects au pouvoir et chers à la jeunesse.

Tels furent, dans l'enseignement supérieur, les faits et les projets. Quant à l'institution universitaire elle-même, nous avons déjà dit que sous aucun régime il n'y avait encore eu entre elle et le pouvoir pareille réciprocité de confiance. Toujours attaquée sans doute, mais cette fois du dehors et non plus du dedans; toujours menacée, mais cette fois uniquement dans son monopole et non plus dans son existence, elle vit honorablement, sans grandes vicissitudes, solide et respectée. Cependant une importante mesure, prise dans un dessein bienveillant, altère sa constitution première, et prélude à la transformation qu'elle subira en 1850. Napoléon l'avait constituée à l'état de corporation. Pour la soutenir, il lui avait donné des biens, une dotation, et le droit de lever des taxes. Il avait fait d'elle un corps indépendant, non pas de lui sans doute, mais de la machine gouvernementale et administrative. Peu à

(1) Chambre des députés, discussion du budget, 1839, 1841, 1842, 1843.
(2) RENAN, *Discours et Conférences*.

peu, sous la Restauration, quelques-uns de ses traits primitifs disparaissent; son chef n'est plus seulement un Grand Maître, il devient un Ministre, un Ministre soumis aux fluctuations de la politique, apporté et emporté par elles; son Conseil n'a plus, sauf en matière de juridiction, que voix consultative; ses avis ne deviennent décisions qu'avec l'approbation du Ministre responsable devant les Chambres. Mais elle conservait encore son budget, c'est-à-dire l'assise de son indépendance. La loi de 1835, sans le supprimer complètement, l'incorpore au budget de l'État.

Cependant Guizot, qui prépara cette loi et la fit accepter des Chambres, était de ceux qui ont le mieux compris combien, pour un service moral, comme est celui d'un corps enseignant, l'indépendance financière est la garantie de toute indépendance. « Il importe, disait-il, à la prospérité comme à la bonne direction de l'Instruction publique que les hommes qui s'y vouent soient investis, dans leur modeste situation, d'un haut degré de dignité, de consistance, et animés d'un esprit commun et permanent; double but qui ne serait point atteint s'ils n'étaient pas gouvernés par quelques-uns de ces principes et unis entre eux par quelques-uns de ces liens qui fortifient et grandissent les individus, en les arrachant à l'égoïsme ou à la faiblesse de l'isolement. A cette condition seule, les établissements d'instruction publique peuvent répondre à ce que leur demande la société. On a trop souvent méconnu les différences profondes qui séparent les services dans lesquels il s'agit uniquement de faits matériels, comme la perception des impôts, et les services qui s'appliquent à des faits moraux, comme la propagation des saines études et l'éducation de la jeunesse. Pour les services matériels, la puissance du mécanisme est suffisante; pourvu que chaque rouage exécute sa fonction, la machine marche et le but est atteint. Tout peut se faire avec la simple hiérarchie de l'administration, sans que le corps administratif lui-même ait ce caractère de permanence et de vitalité propre qui n'appartient qu'aux fondations. Il n'en est pas de même des services moraux; comme ils sont d'une autre nature, ils ne s'accomplissent aussi qu'à d'autres conditions; il leur faut quelque chose de plus fixe, de plus libre, et pour ainsi dire une organisation vivante, qui, dans certaines limites, se développe, agisse, subsiste par elle-même, et ne puisse pas être détruite ou modifiée selon les idées d'un jour et par un simple acte d'administration.

« Cette constitution et ce caractère particuliers que réclame l'intérêt social pour les services de ce genre, la propriété seule peut les donner. Ce principe est d'une telle vérité que là même où les

faits matériels et les faits moraux se mêlent et se confondent, comme dans les hospices, par exemple, c'est toujours au moyen de fondations et d'établissements propriétaires que, dans tous les temps et chez tous les peuples, on a cherché à accomplir une œuvre pour laquelle le mécanisme de l'administration ne semblait pas offrir assez de ressources et de garanties (1). »

Mais il y avait les attaques incessantes contre les taxes universitaires; il y avait surtout l'antipathie croissante du Gouvernement et des Chambres contre les spécialités financières, et ce principe, que dans le Trésor doivent se verser et se mêler toutes les recettes, sans distinction d'origine, et que du Trésor doivent sortir toutes les dépenses, sans distinction d'application. Toutefois, la loi de 1835 fut un compromis entre les besoins moraux du corps enseignant et les exigences de la politique financière du Gouvernement. Elle ne touchait pas à la personnalité civile de l'Université; elle lui laissait le droit de posséder et d'acquérir; elle respectait ses biens; elle ne supprimait pas ses taxes particulières; elle lui conservait même le privilège de les établir et de les asseoir elle-même. Mais son budget disparaissait; sa caisse était liquidée et fermée; le produit de ses rentes et domaines allait droit au Trésor, sans passer par ses mains; de même ses taxes d'études et d'examens, désormais perçues non plus par ses agents, mais par ceux du fisc; enfin ses dépenses, fondues dans le budget général de l'État, étaient dorénavant inscrites au budget du ministre de l'Instruction publique et ordonnancées par lui.

Louis LIARD.

(1) *Rapport au Roi*, 18 novembre 1833.

ÉTUDES ET RECHERCHES (1)

Très honorable assistance, chers collègues, et vous aussi, chers élèves.

Notre Université, depuis son existence, c'est-à-dire depuis vingt-huit ans aujourd'hui, voit s'ouvrir le début de chaque nouvelle année scolaire dans des sentiments particulièrement bénis. Parmi tous les jours de fête qu'elle célèbre, n'est-ce pas justement cette journée de la rentrée d'octobre qui nous convie à rentrer en nous-mêmes, à mesurer les progrès acquis, à scruter le chemin déjà frayé, et, d'autre part, à peser les nouveaux devoirs qui s'imposent, à jeter un regard sur l'avenir? Avons-nous réussi à résoudre les problèmes qui nous sont posés? Avons-nous fait tourner fructueusement les moyens de culture de la jeunesse qui sont remis entre nos mains aux fins les plus hautes de l'État et de l'humanité?

Pouvons nous avec assurance compter que les espérances que nous-mêmes, que la patrie a fait reposer sur notre activité, seront réalisées?

Au recteur nouveau s'impose la lourde tâche d'être l'interprète de telles considérations. Mais quelle bouche est assez éloquente pour faire entendre à ses collègues l'expression satisfaisante pour tous, de pensées souvent si divergentes? Combien peu parmi nous réussissent à s'approprier ne fût-ce qu'une vue d'ensemble des modifications sans cesse renouvelées de chaque spécialité d'études prise à part!

Nul d'entre nous, nous le reconnaissons ouvertement, n'est en possession de la science totale. Avec la meilleure volonté du monde, chacun ne peut faire plus que prendre pour point de départ sa science particulière, son expérience individuelle dans le jugement qu'il porte sur l'ensemble des études de l'Université.

Aussi avons-nous peine à échapper à la tentation de prendre

(1) Discours prononcé à son entrée en charge par M. R. Virchow, recteur de l'Université de Berlin, le 15 octobre 1892.

pour type de notre considération plutôt la science particulière de chacun de nous que la science en général. Je m'efforcerai d'esquiver cet écueil.

La confiance de mes collègues m'a appelé au poste élevé que j'occupe, après que j'ai fait mon entrée dans ce corps savant, il y a quarante-six ans passés, en qualité de privat-docent, et que, durant quarante-trois années, j'ai exercé mon activité comme professeur ordinaire, dans une Université du dehors et ici-même. Durant cette période, de profonds changements se sont accomplis, non seulement dans la situation de la chose publique, mais encore dans le monde de la science; changements plus considérables qu'il ne s'en était produit depuis des siècles; tous les domaines de l'activité industrielle de l'humanité ont été révolutionnés et plusieurs de fond en comble, ou du moins ont été soumis aux entreprises d'une critique approfondie.

Qui donc, s'il a pris une part plus intime à la vie publique, pourrait avoir traversé de si grandes expériences sans en prendre conscience, sans se livrer à un examen sérieux? La vie universitaire ne demeure pas isolée au milieu de la vie intellectuelle universelle des peuples. Nous sommes contraints par notre enseignement même à nous ménager des échappées sur l'enseignement en général, aussi bien sur l'enseignement élémentaire et préparatoire qui doit livrer en nos mains la jeunesse avide d'étudier, que sur l'enseignement qui se donne dans divers établissements d'un degré plus élevé : en particulier, nous ne devons pas perdre de vue les écoles techniques, qui, l'une après l'autre, ont manifesté leurs aspirations, d'ailleurs compréhensibles, à être aussi, ou à s'appeler au moins des écoles d'enseignement supérieur (*Hochschulen*).

Pour les établissements du degré inférieur, l'Université représente l'exhortation permanente à préparer leurs élèves de telle sorte qu'ils puissent s'approprier notre enseignement en pleine connaissance de cause : pour les établissements d'un ordre plus élevé, l'Université est un modèle d'après lequel ils peuvent aménager leurs méthodes et leurs programmes. Dans un autre ordre d'idées, l'Université est appelée à fournir à l'État et à la société des contingents sans cesse renouvelés d'hommes jeunes et bien préparés qui, munis de connaissances bien ordonnées, soutenus par le sérieux de leurs mœurs, conservent la flamme sainte de la science et l'emportent avec eux parmi toutes les complications et les obscurités de l'existence journalière.

Il fut un temps où cette situation éminente de l'Université

était, non seulement reconnue unanimement, mais encore soulignée par de grands privilèges. Depuis, une forte partie de ce prestige s'est perdue. Nous sommes sortis, temporairement peut-être, heureusement en tout cas, des jours sombres où l'on menait l'assaut le plus violent contre les Universités en général, où l'on réclamait les barrières les plus étroites pour réduire leurs libertés. Mais nous ne voulons pas oublier que cette Université elle-même, établie dans les temps les plus troublés, pour être, suivant la parole de son fondateur, le roi Frédéric-Guillaume III, « une pépinière d'un meilleur avenir », fut traitée en suspecte et soumise à la surveillance la plus sévère. Beaucoup de motifs concoururent à créer une si triste situation, l'un d'eux se fondait, — et vous prendrez ceci en particulière considération, chers compagnons d'études, — sur la conduite de beaucoup d'étudiants; c'était là précisément le malentendu si répandu qui planait sur l'objet de l'étude et l'attitude qui convient à l'étudiant.

Ce ne fut pas moins que Jean-Gottlieb Fichte qui, à cette même place, développa le premier ce sujet. Dans son mémorable discours sur « l'unique occasion possible d'une restriction de la liberté académique », qu'il prononça en qualité de premier recteur élu de notre Université, le 19 octobre 1811, il fit entendre cette parole dure, mais digne d'être prise en sérieuse considération : « Celui-là seul qui étudie est un étudiant. » Avec un véritable esprit prophétique, il traçait le tableau des résultats où l'on arrive, quand l'étudiant, au lieu de considérer comme sa tâche capitale d'étudier, au lieu « d'absorber, comme il le doit, toutes ses pensées, tous ses sentiments dans la science », perd son temps à maintenir les traditions vieillies et les prétendues prérogatives d'une classe spéciale et privilégiée d'étudiants. Il suffit peut-être de renvoyer au texte de ce discours, dont la lecture peut se recommander à chaque étudiant. Fichte se défendait expressément de toute insinuation relative à des circonstances qui auraient déjà existé dans cette Université; mais il faisait allusion à « l'état d'autres Universités », et le ton sérieux de sa remontrance oblige de reconnaître qu'il considérait le péril comme pressant, si pressant même qu'il y voyait « l'unique occasion possible d'une restriction de la liberté académique ».

La pénible crise qui éclata peu d'années après et s'étendit à toutes les Universités allemandes, cette crise dont la seule mention rappelle à la mémoire de tout le monde les « Résolutions de Carlsbad », est enfin passée; et, nous le reconnaissons avec gratitude, elle a laissé intacts les deux trésors qui nous autorisent à

bon droit à défier fièrement toute comparaison avec les nations de l'Europe, savoir : la liberté d'enseigner et la liberté d'étudier.

Ceux qui enseignent et ceux qui étudient possèdent toujours encore cette indépendance et cette autonomie qui donnent l'éveil à la responsabilité personnelle et excluent la surveillance étrangère. Spécialement la liberté d'enseigner garantie jusqu'à l'écroulement de l'ancien empire germanique par privilèges exprès des empereurs et des princes souverains, est devenue de notre temps un droit inscrit dans la Constitution. De même encore la libre élection du recteur par les professeurs ordinaires nous est restée, et le caractère corporatif de l'Université n'a subi, du fait de la législation, aucune atteinte.

Assurément, plus d'un autre privilège, remontant à l'époque où la corporation des étudiants était quasi souveraine et où les coutumes du moyen âge déterminaient les formes de la vie des étudiants, a cessé d'exister. La juridiction universitaire même, à la réserve de quelques dispositions disciplinaires, est supprimée; nos sceptres, qui ne voient plus le jour que dans des solennités analogues à la présente, sont plus un ornement qu'un symbole de puissance effective. L'étudiant aujourd'hui est, dans toute l'étendue du mot, soumis au droit commun; il est un citoyen comme les autres; et il doit être informé qu'il ne possède plus aucun privilège que celui qui lui est conféré, à raison de sa vocation même, savoir : la liberté d'étudier; et cet autre, qui lui sera accordé à raisons d'études universitaires honorablement poursuivies, savoir : d'être investi du droit d'obtenir un grand nombre de fonctions dans l'État, dont plusieurs des plus élevées. Au reste, il n'existe plus chez nous de liberté académique qui puisse être distinguée de la liberté générale des citoyens. L'étudiant ne possède aucun privilège; le citoyen académique, comme le citoyen de l'État en général, doit chercher la source de son droit dans la Constitution politique. Mais cette constitution lui a donné plus de droit qu'il n'en possédait auparavant.

Tel est, en particulier, le droit de s'occuper de politique dans les limites fixées par la Constitution et les lois, sans être assujetti, de ce chef, à aucune disposition restrictive.

C'est pourquoi, chers élèves, écoutez ce conseil dicté par la préoccupation de votre intérêt : occupez-vous d'étudier, comme de votre première et principale tâche; acceptez-la avec toutes ses conséquences, en pleine conscience et avec une religieuse application. Ce conseil, à vrai dire, semble aller de soi; l'expérience pourtant nous apprend qu'il ne saurait être répété ni trop sou-

vent ni avec trop d'énergie. Il ne porte pas seulement sur les semestres postérieurs, mais aussi, et particulièrement, sur les premiers. Plus difficile et plus complexe est la spécialité à laquelle se voue le nouvel étudiant, plus tôt aussi doit commencer le cours méthodique de ses études; car les études des semestres suivants ne deviendront intelligibles qu'en se fondant sur celles des premiers. Assurément, pour un jeune étudiant, grande est la tentation d'user avant tout de la liberté académique pour ne pas étudier du tout. Échappé à la contrainte du gymnase, pour passer à la liberté dorée de l'Université, c'est une bénédiction pour lui de détendre ses membres et de se mouvoir sans arrière-pensée, et sans considérer le lointain avenir. Nous savons tous cela et nous sommes habitués à user envers cette manière de mettre à profit la liberté académique d'une « académique indulgence ». Mais cette indulgence doit avoir ses limites. Car, en réalité, ce n'est point là la liberté académique telle que nous devons l'envisager, telle que l'État doit l'envisager à son tour. Liberté académique ne signifie pas liberté de paresse, ni liberté de plaisirs, ni émancipation des passions; mais bien *liberté d'étudier*. Voilà la liberté académique véritable; c'est pour qu'ils puissent la déployer que s'ouvre aux étudiants l'Université.

Les maîtres et les élèves ne doivent oublier, ni les uns, ni les autres, que le but des études universitaires est très élevé; c'est *la culture générale, tout ensemble scientifique et morale, jointe à la connaissance complète d'une science particulière*. Une fois au moins dans sa vie, et cela à la fin de sa scolarité universitaire, le jeune homme instruit devrait avoir atteint un degré de culture tel que son savoir corresponde à la moyenne des résultats de l'investigation scientifique, surtout dans la spécialité qu'il a embrassée. Manque-t-il d'arriver à ce résultat dans la période susdite: il y aura dès lors peu d'espoir qu'il devienne jamais, dans le cercle de ses collègues, l'égal de ceux-ci comme spécialiste : il a, pour toute perspective, de rester longtemps une mazette. Nul ne devrait s'abuser sur ce point; ce n'est qu'exceptionnellement qu'on retrouve plus tard dans la vie une période de liberté d'étudier égale à celle que possède normalement le citoyen académique.

Pour exercer cette liberté, il faut avant toute chose posséder *le goût d'étudier*. Dégoût des études et liberté d'étudier sont des termes incompatibles. Quiconque veut étudier à l'Université se trouve aussitôt en face d'une décision à prendre : que veut-il étudier? comment veut-il étudier? Le jeune homme sans goût pour l'étude se soustrait à cette décision : son choix, loin d'être

en état de se fixer sur la manière dont il veut s'instruire, flotte en réalité entre ces deux alternatives : étudier ou ne pas étudier. L'Université ne possède aucun moyen de coërcition pour imposer l'étude. Les moyens diciplinaires et réglementaires qui constituent son code assurent à peine la présence matérielle aux cours : la Faculté de médecine seule possède dans ses épreuves probatoires des dispositions obligatoires, destinées à établir un certain ordre dans la durée de la fréquentation des leçons et des exercices pratiques. Mais, là même, — l'expérience nous l'enseigne, — sans goût pour l'étude, les règlements demeurent inefficaces. Eh bien! comment éveiller ce goût?

Dans une Université aussi grande que la nôtre, l'influence personnelle du maître sur chaque élève pris isolément est naturellement très restreinte; des circonstances particulières peuvent seules rendre possible au maître un rapprochement plus familier avec un petit cercle d'auditeurs, ou, exceptionnellement, avec un auditeur seul. L'influence du maître s'exerce, par suite, principalement sur la masse; et il apprend souvent pour la première fois, à l'occasion d'un examen postérieur, combien peu cette influence a agi sur l'individu. C'est une satisfaction pour nous de constater que la proportion des auditeurs qui suivent l'enseignement avec goût et succès, parfois même avec un succès hors ligne, est loin d'être insignifiante. Mais nous serions coupables de taire que fort souvent le maître fait entendre hautemeut la plainte que ses peines ont été perdues. Plusieurs même font un pas de plus, et prétendent qu'il y a lieu de noter une diminution progressive de la culture des étudiants.

Cette observation s'applique de préférence aux spécialités dont les matières sont, pour l'étudiant qui débute, tout à fait étrangères, et en même temps chargées d'une somme écrasante de notions nouvelles : tels, par exemple, le droit et la médecine.

Dans ces Facultés-là, précisément, l'attitude adoptée par les étudiants dans les premiers semestres est souvent décisive pour l'ensemble de leur développement, et même pour toute la suite de leur vie.

Car ici les leçons, en se superposant, forment une construction méthodique, et nul n'arrivera à s'approprier le couronnement de l'édifice s'il n'en a exploré dans tous les sens les premiers fondements : on dresse alors un monument sans véritables bases, et toute l'influence subséquente du maître ne saurait suppléer aux lacunes de la base.

Sans aucun doute, la difficulté des matières contribue pour une

grande part à faire chanceler le zèle des débutants; et pourtant c'est justement de la conquête des débutants que dépend tout.

Maintenant est-ce aux maîtres des Universités qu'il faut s'en prendre, si, d'une manière si fréquente, on constate durant les premiers semestres de la négligence dans les études? Un tel reproche ne saurait résister à un examen attentif, et, à ma connaissance, il n'a jamais été élevé, en tous cas avec une significative unanimité. Au contraire, toutes les considérations nous amènent à la question de l'éducation des étudiants.

Ce point est en ce moment la préoccupation universelle dans toute l'étendue du mot. L'attention de tous les gens instruits, et, à un égal degré, celle des gouvernements est tournée vers ce problème : quelles modifications dans les programmes des écoles du degré supérieur peuvent être exigées, à l'effet d'obtenir la somme de culture préparatoire susceptible d'assurer un progrès satisfaisant dans la poursuite des études universitaires?

J'outrepasserais beaucoup les bornes de mon discours si je voulais exposer ici ce problème d'une haute importance dans tous ses détails. On discute, en effet, sur les objets même de l'enseignement, sur le temps qu'il est légitime d'accorder à chaque branche d'étude, sur la méthode, pour conclure finalement à la surcharge des écoliers et, sans doute, aussi des maîtres.

L'expérience d'un membre du corps enseignant universitaire est assez grande pour qu'il pût s'arroger le droit de porter un jugement sur la majorité de ces questions. Cependant, pour les considérations qui nous occupent aujourd'hui, il suffira de toucher à quelques points, moins souvent agités par l'opinion courante.

Le maître qui enseigne à l'Université émet, avant tout, deux exigences qui se tiennent par un lien étroit. Il est tenu d'exiger des *Abiturienten* qu'ils apportent à l'Université *le goût de l'étude* et *l'aptitude au travail personnel*. En regard de ces exigences, le témoignage de connaissances positives dans un domaine particulier est rejeté à l'arrière-plan. Chaque faculté, dans son domaine, a là-dessus à produire des exigences diverses; mais à prendre les choses de haut, ce ne sera point là une différence sérieuse.

En ce qui concerne le goût de l'étude, c'est une disposition qui existe de naissance chez tout enfant normalement constitué. Tous les jours nous sommes témoins de la joie de l'enfant lorsqu'il apprend à comprendre un objet nouveau, ou à percevoir, à l'aide de ses organes, une réalité nouvelle. Sa curiosité croît avec chaque progrès accompli; cette faculté est innée en lui. La manière

dont elle sera exercée dépend en première ligne de la condition des organes.

Il se manifeste de bonne heure des variétés diverses dans le fonctionnement de ces organes, suivant qu'elles sont déterminées par des dispositions natives et, le plus ordinairement, héréditaires.

La curiosité est-elle une faculté particulière aux enfants? Non, assurément. Elle demeure en l'homme jusqu'à l'âge le plus avancé, aussi longtemps que le fonctionnement de ses organes est normal, et que des circonstances extérieures n'y viennent apporter ni obstacle ni interruption. Quelle jouissance éprouve le savant lui-même, lorsqu'une source nouvelle du savoir vient à s'ouvrir à lui, fût-ce aux extrémités de l'âge! Comme son goût pour l'étude se vivifie, lorsqu'il a le bonheur de saisir un aperçu d'une série nouvelle de phénomènes naturels ou intellectuels demeurés jusqu'alors incompréhensibles ou inabordables! Comment donc serait-il admissible que de jeunes hommes éclairés, qui s'apprêtent à devenir des citoyens académiques, fussent dépourvus de cette faculté commune à l'humanité tout entière? Sans aucun doute elle est en eux; mais il n'est pas rare qu'elle se voie réprimée par un traitement mal approprié. Aussi la question n'est-elle pas de la susciter une première fois, mais seulement de la rappeler à l'existence.

Du goût de l'étude sainement dirigé naît la passion d'apprendre. Celle-ci, mal satisfaite de la connaissance d'un fait, de la réalité d'un phénomène, nous incite à comprendre l'un et l'autre. Elle cherche le lien qui unit le phénomène à ses précédents, elle cherche les origines et les raisons, et n'est pas complètement satisfaite, tant qu'elle n'en a point saisi la *genèse* et la *causalité*. C'est là comme la marque distinctive d'une réelle passion d'apprendre, et ceci nous livre par surcroît le principe de l'investigation.

Elle aussi, la tendance à l'investigation se reconnaît déjà chez l'enfant, en tant que celui-ci divise en ses justes parties l'objet de son observation, puis essaie d'en reconstituer l'ensemble; ou en tant que l'enfant imite un mouvement, pour apprendre par sa propre expérience la manière de l'exécuter, et la reproduit à son tour. L'éducation trouve donc ici tous les éléments de son œuvre déjà donnés; il lui faut maintenant les faire passer dans la pratique et les diriger par des voies méthodiques. Ce résultat est obtenu, si l'éducation fixe l'attention sur les origines, exalte l'intérêt de l'enfant pour l'objet de son attention, dirige son activité vers le point essentiel et l'écarte des points accessoires.

Il nous est permis à présent de nous poser une question : les

choses se passent-elles ainsi dans nos écoles? Dès le degré le plus bas de l'école, le goût de l'étude est si fortement lésé qu'on développe chez une bonne partie de notre peuple non point la passion de savoir, mais sa forme la plus vile, la *curiosité niaise*, la disposition à se rassasier de circonstances purement extérieures et, par suite, absolument incomplètes, et à diriger son attention sur des objets perpétuellement renouvelés. Et voilà comment une faculté innée, et de sa nature bienfaisante, est dévoyée et réduite à des manifestations à tout le moins dépourvues de but, et trop souvent nuisibles.

Si la passion de savoir doit être éveillée dans l'esprit de l'enfant, si, par conséquent, cet enfant doit être orienté vers la recherche de la genèse et de la causalité des phénomènes, il faut diriger son attention vers les *réalités historiques*. C'est à juste titre que l'enseignement religieux lui-même, qui, plus que tout autre, a pour objet la transmission formelle de préceptes fixes, ne s'enferme pas dans les seules leçons dogmatiques, mais cherche dans l'histoire sainte un moyen de faire intervenir la raison.

Mais rien n'est mieux approprié à une instruction de ce genre que ce que l'on appelle l'histoire naturelle. Il s'agit ici d'objets réellement existants, et la genèse des phénomènes peut être montrée directement. Nos écoles populaires font chaque jour des progrès dans la pratique de l'enseignement par les yeux; et l'on doit souhaiter seulement qu'à l'exhibition de simples images se substitue toujours davantage l'explication faite en présence d'objets réels.

Dans les écoles du degré supérieur, l'enseignement des langues a eu, dès le début, la part du lion. Comme les gymnases sont issus des écoles latines du moyen âge, la prédominance du latin est demeurée pour eux comme un héritage légitime. Le grec, dont l'introduction est due aux humanistes, a pris sa place à côté du latin dans les époques postérieures. Cette conception de l'enseignement des gymnases a été, nous le constatons avec reconnaissance, une source de résultats bénis pour l'Europe savante, pour toutes les nations (ce sont, disent les Russes, les nations occidentales) qui ont participé aux bienfaits d'une culture fondamentale commune : cette culture a contribué, plus que toute autre cause, à créer entre les nations une entente commune, et à affermir en elles le sentiment de leur solidarité. Pendant des siècles, l'usage universel de la langue latine dans le monde savant a favorisé l'échange des idées de tous par le procédé le plus commode.

Mais la situation a changé, terriblement changé : ceux mêmes

qui, reconnaissant l'influence hautement bienfaisante des langues classiques sur la culture européenne, souhaitent de voir durer leur empire, sont bien obligés de s'avouer qu'il est impossible de ressusciter les circonstances de jadis.

Les langues nationales sont entrées en possession de leurs droits naturels; et, nous avons beau déplorer la multiplicité des idiomes dans lesquels s'écrivent les ouvrages des savants, multiplicité qui est dès maintenant un fait acquis; nous avons beau être péniblement affectés d'être hors d'état de lire dans l'original maintes productions excellentes, force nous est pourtant de reconnaître qu'il n'est point au monde de puissance qui soit de force à modifier cet état de choses dans un temps déterminé. Nos écoles classiques ne nous fournissent plus qu'à titre exceptionnel des *Abiturienten* en état de parler latin, ou d'écrire couramment une composition latine; et les Universités, en dépit de leurs répugnances, ont dû retrancher de plus en plus le latin de leur enseignement et des manifestations de leur activité professionnelle. La confusion des langues de la Tour de Babel est devenue, même pour le monde savant, la situation normale et sanctionnée.

Ce fut, dès l'origine, le point faible des établissements d'instruction classique que la prépondérance accordée par eux au latin. On doit avouer cependant qu'il leur était impossible d'agir autrement. Ils trouvaient le latin en possession d'être la langue universelle de l'Église et du Droit : eux-mêmes étaient des écoles de latinité. Ils ne faisaient donc que continuer ce dont un usage séculaire avait fait une pratique universelle. Mais, en agissant de la sorte, ces écoles s'inoculaient un principe de faiblesse. Car les écrivains classiques de Rome restaient loin en arrière des écrivains grecs; les plus excellents des Latins devaient leur culture à leurs prédécesseurs grecs, et, à travers les siècles, l'école d'Athènes gardait la prééminence dans l'estime de l'humanité. L'enseignement d'Athènes représentait la base fondamentale de toute activité savante. C'est de la littérature grecque que notre culture occidentale empruntait ses idées directrices et ses formes aisées. Homère, Hérodote, Aristote et Platon sont demeurés jusqu'à nos jours les instituteurs des peuples.

Actuellement encore le jugement reste en balance dans ce conflit. Du jour où les écrivains grecs purent de nouveau se lire dans le texte original, l'intérêt positif que l'on portait au latin baissa : néanmoins, la langue latine demeura l'objet principal de l'enseignement; mais celui-ci atteignait de moins en moins ses fins. L'emploi de la langue latine en tant que langue parlée tombant

en désuétude, on laissa tomber la rhétorique pour se limiter de plus en plus à la grammaire. Bien plus, l'enseignement grammatical prit tellement le dessus que la composition latine elle-même tomba à l'état de *pium desiderium*.

Ainsi les langues classiques nous ont menés à un tournant de route. L'école de la grammaire n'est pas celle où se préparera l'évolution progressive dont notre jeunesse a besoin. La grammaire ne suscite point ce goût de l'étude qui est la condition préalable d'un développement continu et conscient; au contraire, il est évident qu'elle est devenue pour beaucoup d'écoliers, et peut-être pour un plus grand nombre de parents, un objet de haine. Le grec est déjà à demi-abandonné. Personne ne songe plus à pousser la préparation de l'ensemble des *Abiturienten* assez loin pour qu'ils puissent s'occuper de la lecture personnelle et de l'explication des auteurs grecs. Les médecins devraient, en apparence, déplorer surtout cet état de choses, puisque leur science est la seule qui, durant l'espace de plus de deux mille ans, se soit développée sans interruption sur le fonds des écrivains grecs. Mais on ne peut se le dissimuler : la médecine moderne, tout en maintenant pieusement sa terminologie grecque, porte si peu d'intérêt à Hippocrate et à Galien, que la lecture de ces auteurs n'a qu'une importance minime à ses yeux pour l'intelligence des manifestations morbides.

Ainsi l'intérêt effectif de la lecture des écrivains grecs consisterait non dans les parties techniques qu'ils renferment, mais bien plutôt, au contraire, dans les parties poétiques et philosophiques, dont l'influence éducatrice est, pour l'heure, un peu trop méconnue.

Cependant une nouveauté importante a fait son entrée dans le domaine philologique; cette nouveauté, nous pouvons la saluer avec orgueil comme une création par excellence des savants allemands; je veux parler de l'étude comparative des langues. Avec elle, l'élément que l'on peut appeler *génétique* a commencé à compter dans la philologie. Dès aujourd'hui, nous sommes en possession de résultats merveilleux, qui sont d'une valeur inestimable même pour l'histoire de la civilisation humaine. Des investigations sans cesse renouvelées nous donnent l'assurance que la linguistique comparée demeurera partie intégrante et régulière de la haute culture. Mais, on le prévoit bien, elle ne pourra être poussée jusqu'en ses détails que dans l'enseignement universitaire. La détermination de ce qui pourra être attribué, dans l'étude de la linguistique, aux écoles supérieures, n'aura d'intérêt,

par conséquent, qu'en ce qui touche les deux langues classiques et les idiomes modernes. En revanche, il appartient au professeur d'Université d'exiger que l'élève, quelle que soit la langue dont l'étude lui sera prescrite, l'apprenne de manière à être dressé au travail personnel, et à conserver le goût du travail. Des méthodes nouvelles d'enseignement procureront-elles ce résultat, c'est ce que l'avenir nous révélera. Pour le moment, il nous est permis d'indiquer qu'il existe d'autres ordres d'études dont les méthodes sont suffisamment développées pour nous offrir complètement les garanties nécessaires : je veux dire les mathématiques, la philosophie et les sciences naturelles.

D'une part, le contenu intrinsèque de ces disciplines est s riche et si varié qu'elles excitent toujours à nouveau la passion de savoir; d'autre part, elles sont tellement susceptibles d'extension et de progrès qu'elles offrent à l'investigation personnelle les plus riches occasions. C'est ce qui fait comprendre que la familiarité contractée par les jeunes esprits avec ces sciences leur procure une culture préparatoire si sûre qu'ils peuvent s'acclimater avec une certaine aisance dans n'importe quelle Faculté.

Dès longtemps l'enseignement en question, ou du moins celui des éléments de ces sciences, a été introduit dans nos écoles. Mais la dose de savoir, qui devrait être prescrite comme but à cet enseignement, a été réglée, à diverses époques, d'après des principes fort différents. L'opinion des maîtres et des fonctionnaires publics chargés de la répartition de ces études a communément varié; en dernier ressort, c'était toujours la méthode philologique prépondérante qui décidait ces hommes de valeur à conclure contre l'extension des sciences ci-dessus désignées. Seules, les nécessités extérieures, les exigences de la technique, qui marchait à pas de géant, les revendications de l'industrie qui progressait d'une allure tout aussi rapide, arrachaient invinciblement des concessions; et, comme on n'espérait pas pouvoir les réaliser dans les établissements classiques, on se détermina finalement à un divorce. Ainsi prirent naissance les écoles réales, les réalgymnases, et, par voie de conséquence étendue, les écoles supérieures techniques.

On n'a pas abouti par cette voie à une pacification définitive. Notre époque est plongée en pleine mêlée des revendications de chaque catégorie d'écoles supérieures ; le débat porte en particulier sur l'admission des *Abiturienten* des *Réalschulen* premièrement aux études universitaires et par voie de conséquence aux fonctions d'État. Sans cesse s'élève le vœu de voir organiser des écoles unifiées; et, avant tout, le vœu d'une réforme plus étendue

de l'enseignement des gymnases. Toutes ces revendications ne méritent pas également d'être ratifiées.

Les Universités ont, en majorité, refusé d'appuyer les aspirations des *realschulen* à l'admission uniforme de leurs *Abiturienten*. Elles donnent effectivement la préférence aux gymnases.

Comme je l'ai déjà indiqué, les intérêts des diverses Facultés ne sont point identiques, en ce qui concerne le mode de préparation de leurs élèves. Les Facultés dont le programme est immédiatement orienté vers les travaux philologiques, ne pourront se déclarer satisfaites d'une préparation qui relègue plus ou moins à l'arrière-plan l'étude des langues mortes. Celles où les langues mortes, en tant que langues, ne sont point la condition préalable et nécessaire de l'intelligence d'une science particulière, seront tenues de peser dans quelle mesure une culture complète en mathématiques et en sciences naturelles constitue, au point de vue de l'instruction générale, une compensation suffisante de la disparition de l'éducation classique. L'expérience n'a pas encore apporté de solution à cette question. On peut seulement alléguer que, parmi les étrangers admis à suivre les cours de nos Facultés, il en est beaucoup qui n'ont point joui d'une instruction classique au sens où nous l'entendons, et qui néanmoins fréquentent nos leçons avec une louable émulation et un visible profit.

Il est indéniable qu'il y a lieu de tenir grand compte de la différence essentielle des exigences que chaque Faculté, prise à part, est fondée à imposer à l'éducation préalable des *Abiturienten*. Une catégorie unique d'écoles supérieures sera-t-elle en mesure de satisfaire à la variété de ces exigences ? l'avenir nous l'apprendra. Une chose toutefois peut, dès maintenant, être affirmée avec certitude : si les langues classiques ne sont plus en état de figurer le lien commun qui réunit dans un ensemble les tendances divergentes de la culture savante, il n'y a de compensation à trouver que dans cette divine triade : mathématiques, philosophie et sciences naturelles, sur l'évolution de laquelle, comme sur ses fondements, repose la culture générale des pays de l'Occident.

Il est d'une importance secondaire, pour le sujet qui nous occupe, de savoir si les racines de cette culture doivent être cherchées plus loin encore dans l'Orient, en Égypte ou en Babylonie. En réalité, la continuité de la culture occidentale dérive pour nous des États occidentaux de l'Asie-Mineure, de ces Grecs d'Ionie qui, les premiers, adaptèrent les investigations mathématiques suscitées par la contemplation des corps célestes au système de l'Univers, et échaffaudèrent la première philosophie de la Nature. Dans

cette philosophie étaient concentrées toutes les notions que l'on possédait alors sur la nature et ses forces, tout ce que l'on en savait et tout ce qu'on en imaginait ; le tout concentré dans une harmonieuse conception. Dans cette philosophie se rencontre effectivement le début de cette considération universelle du monde, que l'on a appelée d'un nom si frappant : « la sagesse du monde », et qui, peu à peu, a mené l'humanité à renverser de fond en comble les antiques notions du ciel, de la terre, et de l'homme lui-même. Voilà l'éternel titre de gloire de la philosophie grecque.

La pleine intelligence de cette philosophie n'a été donnée, il est vrai, que très tard aux nations de l'Occident. Lorsqu'après la chute de Constantinople, les savants grecs s'enfuirent en Italie, et que la connaissance de la littérature grecque se propagea rapidement ; en ces temps où, en Allemagne, les humanistes se levèrent et où les Universités se fondèrent l'une après l'autre, alors, pour la première fois, surgit dans toutes les nations l'esprit conscient d'investigation. Des mathématiciens, des adeptes des sciences naturelles parurent, pleins de puissance et d'originalité ; et bientôt des philosophes s'occupèrent de réaliser une représentation du type humain adéquate aux lumières nouvelles et à saisir l'intensité de la vie intellectuelle jusqu'en ses profondeurs.

En plein début de cette mémorable période se dresse l'homme dont l'humanité civilisée fête en ce moment l'héroïsme. Il y a eu avant-hier quatre cents ans que Christophe Colomb comtempla la ligne de terre de ce nouveau monde dans lequel, aujourd'hui, des millions d'hommes célèbrent sa mémoire avec jubilation. C'est à lui qu'était réservé le bonheur inestimable de démontrer d'un coup, par une expérience intrépide, la vérité de la notion nouvelle de la sphéricité de la terre ; et, en même temps, d'ouvrir à l'esprit d'entreprise de l'humanité le plus vaste champ qui lui ait jamais été ouvert.

Laissez-nous apporter à ces cités, filles de son génie et de son indomptable énergie, le tribut d'hommages qui leur est dû ! Laissez-nous nous souvenir que, malgré des erreurs, que l'on met peut-être en ce moment trop en lumière, une nouvelle époque commence avec Colomb, l'époque de la pensée moderne et de l'activité moderne.

Voici que le monde des esprits s'agite en tous lieux : à côté de grands mathématiciens, d'astronomes, de physiciens de premier ordre, entre en scène le grand mouvement de la Réforme religieuse ; voici que l'on scelle les pierres angulaires de la médecine

moderne. Aujourd'hui encore nous sommes au milieu de ce courant; mais il est partout triomphant. Déjà l'on appelle notre époque l'époque des sciences naturelles. Aucune de ces sciences, que l'on nomme intellectuelles, n'a pu se soustraire à cette influence. L'Église de Rome elle-même, qui chercha avec tant d'énergie à enrayer le mouvement, a cédé, et un représentant éminent de l'Église évangélique, notre très honoré collègue Dillmann, prononçait, il y a peu d'années, dans son discours rectoral, cette forte parole : « Une Église qui ne pourrait supporter la lumière de la science, ou qui serait obligée de la tamiser à travers toutes sortes de verres de couleur, serait à ranger parmi les trépassés. » En réalité la manière moderne de considérer l'univers est absolument fondée sur le terrain des sciences naturelles, et nul ne peut sérieusement objecter qu'il n'en doive pas être ainsi.

Eh bien! alors il sera permis de demander si la jeunesse de nos écoles savantes n'aura pas aussi la permission d'être abreuvée de cette science moderne plus abondamment qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. On accordera volontiers que les questions contentieuses, qui n'ont pas fini d'être agitées entre les savants eux-mêmes, doivent être exclues de l'enseignement de l'école, et réservées à l'enseignement des sciences particulières au sein de l'Université. Mais on pourra souhaiter qu'un jeune homme, à qui l'on fait crédit d'une possession de soi-même suffisante pour faire bon usage de la liberté d'étudier, soit en position de s'approprier sans danger les résultats essentiels de l'astronomie et de la biologie. Serait-on réellement fondé à le tenir pour *mûr*, si le monde entier qui l'entoure lui demeurait fermé, pour ainsi parler? Et comment l'enseignement de l'Université pourrait-il agir efficacement sur ce jeune homme, si on lui retranche les outils dont il a besoin pour achever sa pénible tâche?

Il a besoin des mathématiques, non pour leur valeur propre, ni, non plus, uniquement pour comprendre les mouvements des corps célestes. La physique, elle aussi, est devenue graduellement une science mathématique. Même la chimie et la physiologie seront tenues, de plus en plus, d'exécuter des calculs plus raffinés. Par ce moyen le chercheur pénètre plus avant dans l'intimité des phénomènes, et apprend non seulement à estimer la valeur des forces vivantes, mais encore à la calculer à l'avance, et à en régler ensuite l'utilisation pratique.

Mais calculer, à soi seul, n'est pas tout. Pour comprendre, penser aussi est nécessaire. Beaucoup de gens s'imaginent qu'il est inutile de proposer la pensée elle-même comme but de l'étude;

on peut s'en tirer, à leur gré, sans penser méthodiquement. Hélas! la logique elle-même est presque tombée en oubli parmi les étudiants.

Dans beaucoup d'écoles on croit avoir assez fait, si l'on énonce occasionnellement un aphorisme de logique. Comment un homme qui ne connaît pas même les lois de la pensée peut-il s'y prendre pour faire de la psychologie? Comment débrouiller à ses yeux les rapports si complexes de la vie intellectuelle avec l'activité corporelle? Le jeune étudiant en médecine est, en ce point, dans une situation un peu plus favorable; mais qu'attendre du juriste, du théologien, du pédagogue? On peut apprendre, même à l'école, au moins le respect de la philosophie; ce serait déjà un grand bienfait. Le penchant à apprendre à penser d'une manière philosophique s'acquerrait dès lors aisément.

Et maintenant, enfin, les sciences de la nature! Quels objets excellents d'étude et d'enseignement ne fournissent pas les sciences qui décrivent la nature, la botanique, la zoologie, la minéralogie? C'est une méprise d'admettre que le professeur d'Université attache une importance prépondérante aux connaissances systématiques. Loin de là! les systèmes s'apprennent très bien dans l'enseignement universitaire. Il ne sera nuisible à aucun élève de pouvoir nommer et distinguer un certain nombre de plantes, d'animaux ou de minéraux. Mais l'apprentissage efficace devrait consister dans l'éducation des sens, plus spécialement de la vue et du toucher. Dans l'état présent des choses, nous avons à nous plaindre qu'une grande partie de nos auditeurs ne possède pas la notion exacte des couleurs, qu'ils ont des données imparfaites sur la figure des objets qu'ils voient; qu'ils ne montrent aucune entente de l'appréciation du volume et des surfaces des corps.

Rien ne saurait être plus facile que de développer une appréciation juste de la couleur et de la forme, si, non content de l'aspect, on enseignait à reproduire un dessin réduit aux contours ou colorié, ne fût-ce qu'une simple esquisse. De telles connaissances trouvent leur emploi chez tout le monde; pour un médecin, elles sont d'une valeur capitale, puisqu'il n'est pas rare que le diagnostic des cas les plus graves en dépende.

Les sciences naturelles expérimentales, particulièrement la physique et la chimie, sont indispensables aussi à l'enseignement de l'école; car, plus que toutes autres, elles permettent de reconnaître la genèse et la causalité sous la variété des phénomènes, et préparent, par leurs considérations méthodiques, aux problèmes difficiles de la biologie. Il s'entend bien que, tant qu'il ne

s'agit que de préparation générale aux études académiques, il est question seulement d'expériences élémentaires et faciles à saisir. Mais chaque *Abiturient* devrait avoir été au moins introduit dans le vestibule de la méthode des sciences expérimentales, pour gagner un coup d'œil personnel dans la considération des choses.

L'énumération des conditions nécessaires d'une bonne éducation préparatoire nous a menés un peu loin : ce n'est pas qu'il y eût un trop grand nombre de questions à examiner; mais c'est que, dans l'état actuel du problème des relations de l'Université avec les écoles préparatoires, il s'agit en première ligne de s'enquérir de la moyenne des connaissances préparatoires exigible pour suivre les études universitaires.

En vue de prévenir toute interprétation erronée, on peut ajouter que, pour celui qui veut se restreindre à son étude spéciale, plus d'une des connaissances énumérées plus haut peut paraître superflue. Mais, s'il était dans les intentions de l'État de ne viser qu'à la culture professionnelle, les Universités aussi seraient superflues. On pourrait organiser alors des Écoles sans lien entre elles, comme en France, ou des colléges indépendants, comme en Angleterre, ou, comme dans l'Église romaine, des séminaires isolés. Si nous tenons à l'*Universitas*, si nous mettons notre orgueil à être quelque chose de plus qu'un agrégat d'écoles professionnelles, nous devons aussi désirer une pénétration effective des Facultés, et des études à la fois générales et scientifiques à côté des études spéciales. Mais si, à notre grand regret, cette conception ne trouve pas, de longtemps encore, à s'accommoder aux proportions de notre édifice intellectuel, — comme cela devrait, comme cela pourrait être, — la faute en est précisément à l'insuffisance de l'éducation préalable, que j'ai tâché d'esquisser, et dont j'attends le remède d'un aménagement plus exact du régime existant.

Aussi longtemps que ce remède n'aura pas été trouvé, il ne restera d'autre ressource à l'enseignement de l'Université que d'admettre un plus grand nombre de disciplines élémentaires, ou, du moins, propédeutiques. C'est là pour l'Université une surcharge et un abaissement; et, malgré tout, elle échoue, dans la plupart des cas, à combler les insuffisances de l'éducation préparatoire. Le professeur d'Université a d'autant moins le temps de se livrer à un enseignement de ce genre, que l'Université n'est pas seulement un établissement voué à l'étude, mais encore à l'investigation. Elle l'est même en deux sens : d'abord, parce que notre nation est accoutumée à voir aussi dans les maîtres des Universités des

chercheurs; ensuite, parce que l'État et la science nous enjoignent d'élever au moins une certaine partie de nos étudiants pour en faire des chercheurs. En ce sens nous appelons du nom d'*académiques* aussi bien les citoyens que les institutions de l'Université.

L'antique nom d'Académie, qui, depuis Platon, a impliqué l'idée d'une école travaillant en vue des buts les plus élevés de l'activité intellectuelle, fut usité depuis l'époque des Médicis, pour désigner, par opposition avec les écoles professionnelles et les établissements d'instruction en général, des associations de penseurs éminents et de chercheurs, réunis pour travailler librement en commun. De là sont sorties les Académies des Sciences. Les siècles plus rapprochés de nous ont fait éclore, à côté de cellesci, toutes les variétés possibles d'Académies. L'Académie des Sciences seule a pour devoir essentiel l'investigation de problèmes scientifiques. Mais il n'existe en Allemagne que trois, tout au plus quatre Académies de ce genre, et elles seraient loin de suffire à assurer, dans tous les domaines, le progrès ininterrompu de la science. Ainsi, par la suite naturelle des choses, une partie de leur mission est tombée à la charge des Universités, qui l'ont accomplie avec vaillance, parfois avec gloire. Voilà pour quelle raison le professeur d'Université allemand a besoin de beaucoup plus de temps que n'en réclame son enseignement.

Mais, dans l'autre sens encore, comme je l'ai déjà dit, les Universités ont une importante mission : il leur incombe de dresser de nouveaux investigateurs, de nouveaux maîtres. C'est là un devoir qui nous touche de près. Car, de cette façon seulement, cette partie essentielle du corps enseignant, partie indispensable à la prospérité des Universités, à savoir le corps des *Privat-docenten*, pépinière des professeurs futurs, peut être maintenue et sans cesse régénérée. Aussi devons-nous de bonne heure commencer à faire de nos étudiants des travailleurs indépendants. L'occasion nous en est fournie avec abondance, depuis que les gouvernements ont fondé partout des instituts et des séminaires, où la direction des études et l'enseignement sont assurés; mais où le travail libre et personnel ne l'est pas moins. Nous sommes tenus envers le gouvernement de notre pays à une reconnaissance particulière, pour le soin infatigable qu'il a mis à accroître et à élargir cette sorte d'établissements.

Les ressources qui lui sont consacrées portent une riche moisson, et nous pouvons bien nous abandonner à l'espérance qu'il se trouvera encore à l'avenir des ressources nouvelles pour répondre aux besoins toujours croissants. Ne sommes-nous point

accoutumés à voir les rois de Prusse, même aux époques les plus sombres, considérer la création d'établissements scientifiques comme un devoir sacré de leur couronne, bien plus, comme un moyen de rehausser les forces de l'État? Notre Université elle-même a été fondée dans des circonstances analogues, et par une pensée pareille; mais elle a eu besoin de l'appui permanent de l'État, parce qu'elle n'a pas été gratifiée d'une donation assez considérable pour être sa propre maîtresse. Puisse-t-elle encore se recommander de nouveau à la bienveillance et à la sollicitude du gouvernement!

Dr R. VIRCHOW.

Recteur de l'Université de Berlin.

LE FONCTIONNARISME

ET L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (1)

Il y aurait ingratitude de ma part, Monsieur le Rédacteur en chef, à vous refuser la communication de mes notes : votre obligeance à l'égard de l'étranger, votre empressement à lui faciliter l'accès des cercles les plus fermés ne lui font-ils pas un véritable devoir de vous rendre, sous la forme de ces confidences, un peu du concours que vous lui avez si gracieusement prêté ? Aussi bien il éprouve une satisfaction secrète à l'idée que telle ou telle de ses remarques pourrait à l'occasion ne pas demeurer absolument sans effet, et il serait alors heureux d'avoir été, dans une si faible mesure que ce fût, utile à votre beau pays qu'on ne saurait se défendre d'aimer.

Ce n'est certes pas que je me fasse illusion sur la portée de mes observations. Je n'ai d'autre titre à soulever des questions pédagogiques qu'une assez longue expérience et un profond amour de mon métier. Mais il arrive fréquemment qu'en péné-

(1) Nous aurions personnellement plus d'une réserve à faire sur les observations de notre distingué correspondant. Certaines de ses critiques nous paraissent exagérées et même injustes. Il a le grave tort, à notre avis, de ne pas indiquer de remèdes aux maux qu'il signale. D'autre part, il y a dans chaque pays une foule de questions délicates et complexes qu'un étranger ne peut guère apprécier en complète connaissance de cause. On ne se rend pas assez compte, au dehors, des difficultés que présentera toujours l'administration d'un grand corps enseignant, tel que l'Université de France.

Cela dit, il nous a paru utile de faire connaître ces notes prises par un témoin très compétent et sans aucun parti pris de dénigrement. Il y aura tout profit pour ceux qui dirigent la machine, d'écouter sur son fonctionnement l'avis éclairé et impartial d'un homme du métier. Dans certains cercles universitaires parait régner l'opinion que les récentes réformes sur les programmes d'études ou sur la discipline intérieure suffisent aux besoins présents, et que, pour le reste, tout est à peu près bien et doit rester en l'état. C'est certainement la conclusion qui se dégage du beau livre de M. Marion, que nous trouvons beaucoup trop optimiste à quelques égards. Le travail qu'on va lire nous montre la situation sous un aspect moins rassurant. Comme nous l'avons dit, ce tableau est poussé au noir, mais assurément il n'est pas tout à fait dépourvu de ressemblance et de vérité. E. D. B.

trant dans un milieu nouveau et en l'étudiant sans parti pris, on découvre des imperfections saillantes auxquelles les personnes habituées ne prennent plus garde.

C'est ce qui m'est arrivé. J'ai examiné de près les dispositions, les tendances d'esprit, en un mot la situation intellectuelle et morale du personnel de l'enseignement secondaire en France ; et j'ai été frappé à la fois des admirables ressources dont dispose le corps universitaire et des entraves dans lesquelles il est emprisonné : gêne dont tout le monde souffre en silence sans que personne s'inquiète d'y remédier.

Tout d'abord il faut que j'indique pourquoi je me suis livré à cette étude et, d'autre part, comment j'ai cherché à me rendre un compte exact des choses.

La pédagogie est un art bien plus qu'une science, n'en déplaise à ceux qui ont importé chez vous le terme de sciences de l'éducation. C'est un art qui repose sur un grand nombre de connaissances scientifiques et sur l'expérimentation, d'accord ; — tout comme la médecine : mais ce n'en est pas moins un art.

Je n'en veux pour preuve que les vicissitudes mêmes des problèmes pédagogiques, résolus de manières différentes et souvent diamétralement opposées, repris et discutés encore, toujours susceptibles de solutions nouvelles. D'ailleurs, en admettant une science théorique de l'éducation, il faut bien reconnaître que la pratique en diffère au moins comme le particulier du général, ou comme la réalité de l'idéal ; et qui dit pratique, dit habileté, savoir-faire, art.

Il faut encore ajouter que l'éducation est surtout affaire d'influence personnelle. L'éducation particulière, c'est l'effort d'un individu pour orienter dans un certain sens un autre individu ; l'éducation en commun, c'est l'ensemble des efforts faits par plusieurs individus pour orienter dans un certain sens une collectivité. Pour savoir vers quelle direction peut tendre la résultante de ces efforts, il est nécessaire de savoir dans quelle direction ces efforts *veulent* se diriger.

De toute façon j'étais donc amené à examiner les hommes plutôt que les méthodes. Car un art considéré d'une façon abstraite et indépendamment des individualités et des types qui le représentent, est un mot vide de sens. On connaît l'état d'avancement d'une science dans un pays, à une époque donnée, dès qu'on est au courant des résultats théoriques admis et enregistrés, voire des débats pendants à ce moment ; mais pour apprécier

la valeur d'un art, force vous est d'étudier individuellement les différents artistes ou tout au moins les principaux. Voilà pourquoi j'ai cherché à pénétrer parmi les membres de l'enseignement secondaire, à écouter leurs confidences, à connaître leur état d'esprit.

Je me suis bien gardé de me guider d'après les documents officiels; les circulaires, instructions, rapports de tout genre, je les ai consultés uniquement pour compléter les renseignements que j'avais pu prendre directement. Bien m'en a pris, comme on pourra s'en convaincre aisément.

Il y a encore un autre écueil auquel bien des gens se sont heurtés, et je vous dois, Monsieur, des obligations infinies de me l'avoir fait éviter : presque toujours on juge de la France par Paris et des lycées et collèges par les écoles de la capitale. C'est une source considérable d'erreurs. Après avoir visité plusieurs des grands établissements scolaires de Paris et être entré en relations avec un grand nombre de professeurs, j'ai recommencé mes investigations dans diverses villes de province. D'autre part, je me suis convaincu sans peine que, grâce au système de centralisation à outrance encore en vigueur, on serait en droit de dire hardiment *ab uno disce omnes*. Je crois donc n'avoir rien négligé pour me faire une opinion aussi objective que possible.

Une chose m'a énormément surpris au début : j'ai rencontré beaucoup d'hommes fort instruits, des savants et des lettrés, des conférenciers brillants, des érudits aimables, des causeurs spirituels, une quantité de spécialistes distingués, très peu de professeurs et d'éducateurs. Fait plus singulier, les directeurs des écoles, proviseurs, censeurs, principaux, ne sont eux aussi qu'exceptionnellement des éducateurs.

A quoi cela tient-il? Mon Dieu, je n'ai aucune raison pour ne pas avouer franchement ce que je pense. Pourquoi ne pas dire tout haut ce que beaucoup chuchotent, sans oser articuler leurs griefs? Le mal vient d'en haut. L'enseignement en France est hiérarchisé avec une subtilité de distinctions digne de la Chine : si les rouages grincent, tout le monde s'en prendra naturellement aux mécaniciens chargés de diriger la machine.

On sera d'autant plus fondé de le faire que la centralisation est poussée plus loin. Car pour être en droit d'accuser quelqu'un, il faut qu'il soit responsable. Essayons de dégager les responsabilités en parcourant successivement les divers échelons du personnel enseignant.

Tout en bas nous rencontrons les maîtres d'études, qui surveillent les élèves aux heures de travail libre et de récréation. Je dois reconnaître qu'il m'a fallu un peu de peine pour comprendre l'agencement de cette institution, intimement liée au système de l'internat. Je crois néanmoins avoir pu dégager les faits suivants; la question est une des plus embrouillées de la pédagogie française. Pendant très longtemps les maîtres d'études ont été dans une situation aussi modeste et aussi humiliante que possible. Quelques esprits d'une trempe supérieure sont sortis des épreuves qu'elle comportait plus solides et mieux armés pour l'existence : la plupart se traînaient misérablement dans ces fonctions subalternes, méprisés des élèves et considérés un peu plus que des domestiques par les professeurs, jusqu'au jour où ils obtenaient un poste de surveillant général ou de professeur dans un collège. Aujourd'hui on a amélioré à tous les points de vue leur situation matérielle et morale, ils sont entrés dans les cadres réguliers de l'enseignement secondaire. Après plusieurs campagnes menées avec persévérance, ils ont obtenu de prendre rang dans la hiérarchie. D'aucuns prétendent même qu'ils sont chargés plus spécialement de « l'éducation », les professeurs se réservant « l'instruction ». J'avoue ne pas saisir comment on peut séparer les deux choses : n'est-ce pas par l'instruction et à propos de tout que l'éducation doit se poursuivre? Mais regardons les faits, car les théories, je le répète, ne donnent aucune idée sur l'exécution d'un art. Les maîtres d'études surveillent les élèves : ils les empêchent de bavarder en étude, de commettre des sottises en récréation ou des fautes dans les dortoirs. Somme toute, leur rôle est purement négatif. — Mais ils peuvent être les collaborateurs des professeurs en venant au secours des intelligences plus lentes, exercer une influence sur le caractère des enfants avec lesquels ils sont continuellement. — C'est se payer de mots : En étude, ils ne peuvent s'occuper de l'un sans déranger les autres et en récréation les écoliers ont bien autre chose à faire qu'à écouter leurs exhortations. S'ils se font des camarades de jeu, ce sera évidemment très gentil, mais comment ressaisiront-ils leur autorité? Ils n'ont pas le prestige que donne l'enseignement; leur savoir, s'ils en possèdent, ils n'ont pas l'occasion de le montrer. Leur influence, de toute façon, ne peut pas être d'un grand poids. S'ils assistaient aux classes, faisant ainsi leur apprentissage de professeurs et tenus au courant du travail de leurs élèves, cette institution des répétiteurs pourrait peut-être avoir quelque utilité, au moins en tant que début de carrière. Mais non, le « répétitorat » est une carrière à part dans

laquelle il y a une gradation de titres et d'appointements, si bien que tout encourage le maître d'études à se carrer dans ses fonctions de surveillant, — métier peu fatigant, en définitive, — sans trouver dans une activité à exercer, ou dans une influence à subir de stimulant au travail. C'est un sous-officier qui ne remplit jamais le rôle d'instructeur, qui n'a jamais de commandement et qui ne manœuvre pas. Ce n'est donc pas chez lui que nous trouverons la personnalité et la connaissance du métier que nous demandons à un éducateur.

Ce ne sera pas non plus chez les professeurs, et voici pourquoi. Leur métier, ils ne l'ont appris nulle part avant d'entrer en fonctions; leur originalité, ils n'ont pas occasion de la développer une fois en poste. S'ils ont débuté par le répétitorat, ils ont été constamment à côté et presque à l'écart de l'enseignement. Il n'existe pour ainsi dire aucun rapport entre les maîtres d'études et les professeurs. S'ils ont passé par les écoles ou les Facultés, ils ont préparé des examens au programme desquels les questions pédagogiques ne sont même pas mentionnées. Dira-t-on qu'il y a des cours de pédagogie dans quelques Facultés? D'abord des cours théoriques de ce genre sont d'une utilité contestable : il suffit d'avoir jamais fait une classe pour savoir que l'aptitude au métier est composée de mille riens qui dépendent du tempérament particulier au maître et du caractère de ses élèves. Ensuite, ces cours théoriques, qui ont au moins l'avantage d'amener les candidats aux fonctions universitaires à réfléchir aux problèmes qu'ils auront à résoudre, combien d'étudiants les suivent? Combien de douzaines dans l'ensemble des professeurs actuellement enseignants en ont profité? Évidemment il y a là une lacune considérable, d'autant plus grave que l'enseignement secondaire est en pleine crise; car on ne fait qu'aborder, dans la pratique, les transformations multiples décrétées, et pour la répartition des classes, et pour la division des programmes et pour la constitution d'un embranchement refondu de toutes pièces, sans parler des changements introduits dans les méthodes et dans la discipline. Le personnel chargé d'opérer toutes ces transformations y est singulièrement mal préparé.

De là un état de malaise qu'on constate à tous les degrés de cette chose gigantesque qu'on appelle l'Université de France, qui devrait être un organisme et qui devient de plus en plus un mécanisme. Qu'on ne m'accuse pas de forcer la note, de m'être laissé influencer par les doléances de tel ou tel mécontent, trop heureux de rencontrer un auditeur. Mon impression est qu'il règne dans le corps enseignant une sorte de protestation sourde, de vague lassitude et

de découragement latent. Les symptômes sont si évidents qu'un des hommes les plus passionnés pour la cause de l'Enseignement secondaire, auquel on rendait dernièrement hommage dans cette *Revue* (1), M. Dupuy, constatait tristement naguère que « la vocation est moins forte », que « le cœur y est moins qu'autrefois », que « l'individualisme fait son œuvre de dissociation » (2).

Comment en serait-il autrement? L'individu se sent perdu parmi la foule dont il fait partie et il cherche à dédommager par des signes extérieurs la personnalité qu'il n'a pas l'occasion de déployer dans sa chaire.

C'est un fonctionnaire classé et étiqueté auquel on ne laisse aucune initiative. Jamais on ne le consulte, mais en revanche on contrôle souvent son exactitude à suivre la ligne tracée. Quand il s'installe, il trouve tout fixé, programmes et méthodes. Les auteurs à lire sont fixés, fixée la nature, fixés le nombre des exercices et des leçons. Il est vrai qu'il a le choix des textes et des éditions, à moins toutefois qu'un inspecteur ne lui fasse des remontrances sur telle phrase consignée au registre de la classe, ou ne lui recommande incidemment telle édition... signée par lui, ou même encore que, par mesure budgétaire, on refuse de renouveler le vieux stock des livres empilés à la bibliothèque. Chacun accomplit sa tâche de son côté, presque toujours fort assidûment (j'allais dire en élève ponctuel), sans s'inquiéter de la besogne du voisin. Rarement deux professeurs causent entre eux de leurs élèves ou des méthodes appliquées. Il y a même une certaine affectation à ne pas parler « boutique », on préfère s'occuper de questions de personnes, causer d'avancement et de promotions. Le mot de pédagogie n'est guère en odeur de sainteté; il est accueilli par des sourires et des haussements d'épaules. Un essai de conférences pédagogiques et d'assemblées de professeurs semble avoir totalement échoué. Bref, tout prend une allure automatique. La routine guette le pauvre professeur qui tourne perpétuellement sa roue, demain comme aujourd'hui, là-bas comme ici, isolé dans l'inextricable enchevêtrement des choses. Dans ces conditions, quel tempérament résisterait? Et puis d'ailleurs à quoi bon? N'a-t-on pas aménagé cet admirable tableau d'avancement où l'ancienneté, à

(1) V. le nº du 15 octobre 1892. Depuis que cet article a été écrit, M. Dupuy est devenu ministre de l'Instruction publique. Tout le monde souhaitera avec nous qu'il trouve dans sa profonde connaissance des choses de l'enseignement, dans son amour pour l'éducation nationale, l'énergie nécessaire pour réagir contre les maux qu'il signalait lui-même et qui, nous en sommes convaincu, viennent de l'excès de centralisation et de fonctionnarisme.

(2) V. la *Revue universitaire* du 15 juin 1892.

défaut de recommandations sérieuses, vous fait gravir différentes classes? N'y a-t-il pas tout un système de récompenses en argent, en rubans ou en rosettes par lequel on passera à intervalles savamment espacés? Travailler? Mais à quoi? Les innovations pédagogiques vous sont transmises par des circulaires manuscrites ou imprimées, souvent contradictoires, dont le nombre toujours croissant a désaccoutumé d'examiner sérieusement le contenu. Les travaux particuliers sont considérés comme pris sur le temps dû à la préparation de la classe et un professeur m'a affirmé avoir reçu cette réponse d'un haut fonctionnaire au moment où il lui parlait d'un ouvrage qu'il projetait: « Monsieur, ces choses-là sont du domaine de l'Enseignement supérieur. Occupez-vous de vos élèves. » Le professeur se résigne : s'il n'est pas ambitieux, il laisse l'avancement aller son train, sans s'occuper de rien, sachant que le mérite et le talent sont peu de chose en comparaison des années de service, même pour « passer au choix ». S'il est par trop actif, on lui fait faire, à ses frais, un certain nombre de petits voyages qui l'amènent successivement dans des villes un peu plus peuplées, dans des lycées un peu plus spacieux où il retrouve les mêmes administrateurs, les mêmes collègues et le même désenchantement. Alors, de guerre lasse, il renonce à toute ardeur pour son métier, se laisse systématiquement prendre par l'encroûtement, comme les camarades. Si toutefois son énergie se révolte, il n'a qu'une ressource : il donne sa démission et, suivant les circonstances, entre dans les affaires, ou le journalisme. Je n'ai garde de passer sous silence la catégorie des professeurs qui considèrent l'enseignement secondaire comme une fonction inférieure, et se réservent pour les Facultés. Oh! l'admirable machine qui use toutes les pièces les unes contre les autres, et leur donne le même poli, et qui n'admet dans une roue ni une échancrure de plus ni une de moins. Comme chaque maître est bien préparé pour donner par son exemple et par sa parole l'amour du travail libre, de l'indépendance, et pour prêcher aux jeunes générations l'action et l'initiative!

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que ce fonctionnarisme n'ait pas encore exercé plus rapidement son influence dévastatrice. Il faut vraiment que l'hérédité, la vitesse acquise aient jeté en France des racines bien puissantes, il faut que les ressorts de ses habitants soient d'une trempe bien solide. Il serait peut-être bon cependant de faire attention et de ne pas se fier aux vertus héréditaires de la race sans les cultiver : l'affaiblissement des caractères, l'amollissement de la conscience individuelle sont des dan-

gers dont il est plus facile de conjurer l'approche que d'effacer les premières traces. Encore une fois on pourra trouver que j'emploie des mots bien gros. Eh! certes, je garderais le silence si je croyais qu'il fût trop tard. Je vous crie seulement : Français, mes amis, faites attention. Vous êtes sur une pente glissante. Le fonctionnarisme est en train d'envahir votre enseignement à un degré tel que vous ne pourrez bientôt plus réagir. Prenez vos précautions avant qu'il soit trop tard. — Mais, comment faire? — Je n'ai pas la prétention de vous indiquer un remède infaillible; du reste vous en êtes encore à l'hygiène préventive. Évitez les excès. Pour moi, je me borne à vous signaler les abus et les dangers de l'inertie qui vous guette.

Ces abus, on ne peut pas, nous l'avons vu, en faire crime à l'armée des fonctionnaires enseignants dont les responsabilités sont aussi atténuées que possible. Quels sont donc ceux des chefs sur lesquels elles pèsent? Seraient-ce par hasard les directeurs des établissements scolaires? Je suis persuadé que la question même fait sourire, car personne ne considère les « administrateurs » des lycées et des collèges comme des chefs. Ce sont, eux aussi, des fonctionnaires dans le mauvais sens du terme, noyés dans des paperasses infinies, dont toute la besogne est prévue, arrangée, réglementée. En vain les rapports officiels prétendront-ils qu'ils personnifient le collège à l'extérieur, et l'autorité centrale à l'intérieur de leur établissement. Regardez donc sans préjugés la situation réelle, l'attitude des directeurs d'écoles secondaires. A part quelques exceptions, vous pouvez constater qu'ils sont, eux, presque penauds de leurs fonctions et que leurs soi-disant subordonnés n'ont pour eux que des égards fort médiocres. Il n'en pourrait d'ailleurs être autrement. On n'entre dans l'administration que comme pis aller. Les directeurs d'écoles d'enseignement secondaire ne se recrutent guère que parmi les professeurs fatigués ou n'ayant pas très bien réussi dans leur classe, parmi les anciens surveillants généraux vieillis dans le métier de maître d'études, peu instruits et peu préparés par toute leur carrière à faire des éducateurs très délicats. On a annoncé hautement que le recrutement des chefs d'établissement allait subir de grandes modifications. Il est grand temps, car leur prestige n'a pas jusqu'ici beaucoup d'éclat : autant la moyenne des professeurs est instruite et mérite d'être délivrée d'un système de véritable oppression indigne des intelligences qui la composent, autant le personnel des administrateurs est en général peu éclairé, prétentieux, maladroit et étroit d'esprit. Quand on compare l'administration et les maîtres, on ne peut plus s'étonner

de voir que les premières dispositions qui s'emparent du jeune professeur et qui vont en s'accentuant avec l'âge sont une humeur boudeuse à l'égard des supérieurs directs. Peut-on imaginer une révolte intérieure plus justifiable que celle d'un homme qui se sait jugé et noté en première ligne, c'est-à-dire d'une manière définitive, par un autre homme qu'il sent notoirement inférieur à lui? Car, indépendamment de son infériorité physique, l'administrateur est souvent moins gradé que son personnel. Quelle différence il y aurait si les principaux et proviseurs étaient choisis, non parmi les plus débiles et les plus incapables, mais parmi les éducateurs les plus estimés des élèves et des collègues, parmi des hommes dans la force de l'âge, capables de payer de leur personne, de prêcher d'exemple, d'entraîner par leurs conseils et leur autorité! Quand on veut faire aboutir des réformes, la première condition est de les confier à des hommes qui aient une valeur et une énergie à la hauteur de leur tâche.

Au-dessus des chefs d'établissement, il y a deux sortes d'autorités, les unes locales, les autres centrales. Les unes sont constituées par les inspecteurs d'Académie et les recteurs, les autres par les inspecteurs généraux et les hauts fonctionnaires de l'instruction publique attachés au ministère, sans compter le ministre. Les premiers ont des attributions si multiples qu'ils ont relativement peu de temps à consacrer à l'enseignement secondaire, et d'ailleurs leur action est paralysée en partie par les pouvoirs centraux; les seconds sont en général de hautes personnalités aux idées d'autant plus tranchantes, aux vues d'autant plus arrêtées qu'ils ont moins d'expérience pratique et, pour appeler les choses par leur nom, moins de compétence.

Cette double assertion demande à être expliquée. L'influence de l'inspecteur d'Académie au point de vue de l'enseignement secondaire est nulle. Il n'est consulté sur rien, ni en haut ni en bas, il n'a aucune part effective dans l'application des méthodes d'enseignement. Son rôle est celui d'un figurant. Il centralise les notes venues de chaque établissement sur chaque individu et sur chaque menu détail, d'autre part il représente le directeur du ressort académique. Voilà, direz-vous, de quoi poser un homme. Détrompez-vous. D'études faites pour l'amélioration de l'enseignement, d'avis écoutés ou de conseils donnés, il n'en est pas question. Les inspecteurs d'Académie sont des intermédiaires, quelque chose comme des accumulateurs... de paperasses; ils n'ont, eux non plus, aucune initiative. Est-ce qu'ils sont débordés par l'administration de l'enseignement primaire? Est-ce qu'on

s'imagine que leur présence en costume d'apparat à la distribution des prix ou dans les circonstances officielles est d'un grand poids pour les destinées de l'Université? Ou bien attribue-t-on une vertu extraordinairement efficace à la visite muette qu'ils font ou sont censés faire à tout professeur nouvellement installé? Il est vrai qu'ils vont chercher sur place les appréciations du chef d'établissement sur les hommes et sur les choses. Mais, rouage administratif à part, je ne vois pas bien le rôle qui leur est réservé dans la pratique de l'enseignement secondaire.

Et les recteurs? Dira-t-on qu'il y a eu quelques essais de réaction contre la routine dans telle Académie qu'on pourrait nommer? Je crois que là encore il y a plus de bruit que de besogne, plus de rapports utopiques que de constatations *a posteriori*. Ce n'est pas, Dieu m'en garde, que je veuille lancer des attaques même détournées contre un fonctionnaire ou un autre! Je serais d'ailleurs impardonnable de donner la moindre apparence de fondement à une supposition de ce genre, car j'ai eu l'honneur d'être reçu par plusieurs de ces messieurs, qui m'ont semblé être des hommes tout à fait supérieurs, mais qui m'ont prouvé une fois de plus qu'on peut être doué d'une intelligence remarquable, être un savant de mérite, avoir des idées très séduisantes sur l'éducation, sans pour cela posséder l'art de l'éducation. Un exemple entre tous, pour prouver que je ne parle pas à la légère; j'ai recueilli l'anecdote sur place, quinze jours après que les faits avaient eu lieu : Un recteur fait une visite dans un lycée, — événement beaucoup trop rare; — il passe devant de grands garçons qui ricanent. Il s'adresse au professeur qui était là et lui dit gravement devant les écoliers : « Vos élèves sont bien mal élevés, Monsieur le professeur. — Moi, j'ai toujours su me faire respecter, » riposta l'autre, qui n'est du reste plus en fonctions. La leçon était méritée. Sûrement ce recteur n'est pas un pédagogue!

Et du reste le fût-il, que cela ne changerait pas grand'chose. Quelle pourrait être en effet l'influence du recteur? elle ne saurait être que celle d'un homme sur des hommes, d'un chef aimé, respecté, jouissant d'une autorité établie, sur un personnel qu'il tiendrait dans sa main, qu'il animerait de son esprit. Il faudrait être un admirateur bien entêté des choses existantes pour oser affirmer que cela ait lieu. Le recteur est un personnage considérable, il mène de front l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Est-ce qu'il a le temps de vivre au milieu de ses professeurs, de les connaître dans l'intimité, d'échanger avec eux des idées de la seule manière féconde, c'est-à-dire

d'homme à homme, au coin du feu, à la promenade, devant une table hospitalière? Le mot d'ordre ne lui vient-il pas du ministère, et les dossiers n'arrivent-ils pas dans ses bureaux? Et puis l'idée du rang qu'il occupe le domine, il se drape dans sa dignité et se retranche derrière son panache : on ne le voit qu'en tournée rapide d'inspection ou en audience de quelques minutes. On ne le connaît pas et il connaît à peine son monde. On se défie de lui et il n'a pas confiance en son personnel : même s'il le voulait, les rapports suivis pourraient-ils s'établir? Ses subordonnés changent sans cesse, c'est un perpétuel va-et-vient, un chassé-croisé d'un bout de la France à l'autre. Comment les traditions locales s'établiraient-elles? Comment assouplir, selon les tempéraments et les caractères, les grandes lignes tracées par l'administration? Il est impossible d'imprimer sa marque sur des passants. C'est le tonneau des Danaïdes. Il n'y a pas de bonne volonté qui résiste. On laisse la machine tourner toute seule, puisque aussi bien le mouvement est imprimé par l'administration centrale. L'uniformité est encore ce qu'il y a de mieux pour que chacun se retrouve à l'aise n'importe où il est expédié; l'inertie s'installe à son aise dans les bureaux, et les Académies, toutes taillées sur le même patron, ne servent qu'à montrer comme toutes les autres administrations provinciales le mal terrible dont souffre votre France républicaine : plus les tendances égalitaires se font jour au dehors, plus les hiérarchies se guindent, plus les fonctions perdent leur valeur intrinsèque pour se réfugier dans les distinctions extérieures, les titres vains et les honneurs vides.

Si le rôle personnel des recteurs est restreint par la fatalité des choses, si les Académies ne sont que des rouages importants sans autonomie, ou, si l'on veut, de grosses courroies de transmission, trouverons-nous dans l'administration centrale les bras actifs et les têtes pensantes? Cherchons.

Les personnages jouissant des attributions les plus élevées sont les inspecteurs généraux. Ce sont eux qui en grande partie établissent les règles applicables à l'enseignement : ils font partie d'une foule de commissions où se discutent et se décident les décrets à lancer, ils communiquent avec le ministre et le directeur de l'enseignement secondaire; d'autre part, ils visitent tous les lycées et tous les collèges, assistent la moitié de l'année à des classes, demandent compte de la gestion de chaque établissement : ils sont donc en communication avec tout le personnel. Nous allons donc trouver en eux des pédagogues de premier ordre, des professeurs ayant fait leurs preuves, des esprits larges et éclairés

ayant à la fois l'amour du progrès qui pousse à la recherche des sciences et l'expérience qui met en garde contre les chimères de l'imagination? Eh bien, pas du tout! Oh! je n'ai pas l'intention de faire le procès de celui-ci ou de celui-là. Car eux aussi se dérobent individuellement à toute responsabilité. Ils sont victimes des habitudes établies. Ce n'est pas leur faute ni aux uns ni aux autres si on les appelle à diriger l'enseignement secondaire alors que rien dans leur carrière antérieure ne les avait appelés à la pratique des questions sur lesquelles ils délibéreront et porteront des jugements désormais. Un tel est un savant de valeur : il a passé toute sa vie dans les Facultés, et a fait de la science supérieure; un autre a exercé durant deux ou trois ans les fonctions de professeur de lycée et ceux qui l'ont connu alors vous diront unanimement qu'il était absolument incapable de tenir une classe, n'ayant ni les qualités de caractère ni les dehors par lesquels on a prise sur les adolescents, ce qui ne l'empêche pas d'être un des plus grands érudits de son pays; un autre est un aimable homme de lettres; un autre est un autodidacte. Quelle compétence ils vont avoir pour juger sur la manière dont ce professeur enseigne les éléments de l'algèbre, la grammaire latine ou allemande, pour émettre une opinion sur la meilleure manière d'obtenir l'attention active des élèves, ou bien encore pour donner aux administrateurs des indications sur la façon de diriger leur école, — sans tenir compte, bien entendu, des milieux ni des circonstances! Il est curieux de voir comme les Français s'abandonnent les yeux fermés à un homme, quand il a un nom acquis n'importe comment, et comme ils sont défiants vis-à-vis de ceux que la réputation n'a pas été trouver ou qui n'ont pas été la chercher. Il est impossible de concevoir une contradiction plus bizarre. Et cependant elle a lieu journellement; aussi qu'arrive-t-il? D'un côté on dit et on écrit de belles choses sans s'inquiéter de leur valeur pratique, de l'autre on se sent réglementé sans pouvoir résister. Les différents membres de l'enseignement semblent plutôt former plusieurs coteries en défiance les uns contre les autres, qu'un ensemble véritablement un, retenu et fortifié par de grandes idées communes.

En outre, les inspections faites dans les lycées sont forcément superficielles et là encore c'est le système plus que les hommes qu'il faut accuser. La quantité des classes à voir est hors de proportion avec le petit nombre des inspecteurs et leurs visites uniques et précipitées ressemblent à la course hâtive d'un commis voyageur faisant sa tournée plutôt qu'au déplacement d'un

missionnaire. Neuf fois sur dix et même davantage, les appréciations de l'inspecteur général sont les reproductions de celles de l'Académie, qui reproduisent elles-mêmes celles du chef d'établissement, et nous avons vu pourquoi ces dernières sont sujettes à caution : si bien qu'en définitive, les inspecteurs généraux, en dépit des apparences, ne sont pas non plus responsables d'une organisation à laquelle ils prennent si peu de part effective.

Mais j'ai dit moi-même qu'ils votaient au moins sur les questions théoriques; je ne suis donc pas conséquent avec moi-même. Malheureusement si; leurs votes, leurs appréciations, leurs notes n'ont pas force de loi. Les questions d'intérêt général sont soumises au Conseil supérieur de l'instruction publique et les questions particulières sont réglées par les bureaux. Voilà donc où nous aboutissons : des deux côtés, pour les intérêts généraux et les intérêts particuliers nous arrivons à constater que la machine est dirigée par des êtres multiples et impersonnels, où les responsabilités s'éparpillent à l'infini, où les idées s'entre-choquent au petit bonheur. Si une mesure est prise, il est impossible de savoir au juste de qui elle émane : tout revêt un caractère impersonnel dans une organisation où le moindre détail exigerait au contraire une action personnelle. C'est le contre-pied de l'enseignement. En vain alléguerait-on que le ministre est le président du Conseil supérieur, et le directeur de l'enseignement secondaire ainsi que son collègue de l'enseignement supérieur les chefs de l'administration centrale ! Quelle que soit la valeur des hommes, elle vient échouer impitoyablement contre la complication de l'outillage. Un ingénieur de génie n'arrivera pas à faire marcher un train dans une autre direction que celle des rails, s'il se sert du matériel existant. Du reste, le ministre a tant de choses à surveiller, qu'on ne peut vraiment pas lui demander d'être un spécialiste. Admettez même un instant qu'il le fût : aurait-il le pouvoir... et le temps de songer à une réorganisation? Les ministres sont des ombres. C'est à peine s'ils peuvent se mettre au courant des affaires de leur département, et les préoccupations politiques les absorbent presque entièrement. Restent les directeurs? Mais ils sont tiraillés en tous sens. Et puis peuvent-ils prendre sur eux de changer quelque chose? Regardez donc ce qui s'est passé pour l'enseignement supérieur. Il n'a même pas été loisible à l'homme énergique qui dirige ce ressort de changer un simple nom, de faire adopter l'appellation d'Université pour un groupe de Facultés, et vous voudriez qu'un directeur fît œuvre personnelle? Allons donc ! Au premier acte d'autorité il y aurait

une telle rumeur qu'il serait forcé de partir... comme cela s'est produit plusieurs fois déjà.

Alors? — Eh bien! votre Université est un grand corps sans âme, et qui ne peut pas en avoir. C'est ce que je me suis efforcé de montrer. Que si vous voulez lui en donner une, il faut procéder comme la nature qui dispense à chaque créature un peu du souffle vivifiant répandu de par le vaste monde. Tâchez que chaque cellule ait sa fonction propre, animée de sa vie propre et reliée avec les grands centres, le cerveau et le cœur. Pour quitter le langage métaphorique, si vous souhaitez établir dans le pays une éducation nationale, il vous faut absolument briser le vieux moule ou au moins renverser les choses. Assurez-vous un recrutement non pas de fonctionnaires mais d'hommes libres et d'éducateurs; ayez le courage de mettre chacun à sa place sans considération pusillanime; encouragez le mérite au lieu de donner un brevet à la médiocrité ou à l'âge; n'ayez pas peur de rompre l'uniformité de l'édifice et pénétrez-vous de cette idée qu'un pédagogue n'est ni un bureaucrate, ni un rêveur, et que ses premières qualités doivent être la connaissance de la vie et de l'humanité, l'indépendance et le jugement, le tout soutenu par une instruction solide et un ardent dévouement. Prenez toutes vos précautions à l'égard de ceux que vous laissez pénétrer dans l'enceinte sacrée, mais alors laissez-les agir. Consultez-les pour le choix de leurs chefs, et retirez impitoyablement le commandement à ceux qui manquent d'autorité. Peut-être alors le cours des choses changera-t-il.

Mais il est un fait bien certain, c'est que si l'Université persévère dans la voie où elle est entrée, elle deviendra une vaste administration sèche et languissante; et sûrement elle n'aura le droit de s'en prendre qu'à elle-même si les populations préfèrent à une éducation soi-disant nationale mais flottante, transmise sans ardeur et sans conviction par des gens faisant de l'enseignement une carrière administrative, une éducation organisée par un parti, aux tendances contestables, dangereuses même si l'on veut, mais donnée du moins par des hommes chez lesquels on sent l'âme et la vie.

L.-W. PROFF.

REVUE RÉTROSPECTIVE

DES OUVRAGES DE L'ENSEIGNEMENT

L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LA RÉVOLUTION (1)

CONSEIL DES CINQ-CENTS

ÉGALITÉ, LIBERTÉ

MESSAGE

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif, du 3 brumaire l'an VII de la République française une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens représentans,

Vous avez invité, par votre message du 19 prairial, le Directoire exécutif à faire connaître au Conseil l'état au vrai de l'Instruction publique et les obstacles qui en retardaient les progrès. Vous désirez savoir si l'organisation décrétée par la loi du 3 brumaire an IV est infructueuse par sa propre insuffisance ou par le défaut d'instituteurs ou par le défaut d'élèves et les causes qui peuvent les avoir écartés. Pénétré de l'importance d'un objet aussi intéressant, le Directoire exécutif a voulu recueillir tous les renseignements qu'il lui a été possible d'obtenir, et il n'a rien négligé de tout ce qui peut contribuer à éclairer votre religion à cet égard. Il va donc vous exposer, conformément à votre vœu : 1° ce qui a été fait pour établir et activer l'instruction publique ; 2° l'état où elle se trouve dans le moment actuel ; 3° les causes qui l'ont entravée ; 4° les moyens qu'il croit les plus propres a assurer ses succès. Mais afin de donner à ce travail une marche plus régulière et mettre le Conseil en état

(1) Il est inutile de constater l'importance de ce document trop peu connu. Il jette une clarté très vive sur la politique du gouvernement directorial en matière d'instruction publique et aussi sur les origines de l'Université impériale. L'histoire de cette dernière institution, malgré tant de travaux considérables, est encore à faire. On n'a pas tenu assez compte jusqu'à présent du rôle et de l'action continue des bureaux de l'instruction publique pendant la Révolution et sous le Premier Empire. Le lien entre le nouveau et l'ancien régime n'a jamais été rompu d'une façon complète.

E. D.-B.

de mieux saisir ce qui a été fait et ce qui reste à faire, il paraît convenable de parcourir successivement les différentes parties de l'instruction publique, en indiquant pour chacune d'elles séparément l'état actuel des choses et les mesures qui pourraient améliorer cet état.

ÉCOLES PRIMAIRES

Il ne sera peut-être pas inutile de se rappeler ici que la Convention a organisé successivement de trois manières différentes les écoles primaires. Par la loi du 29 frimaire an II les instituteurs s'établissaient d'eux-mêmes partout où bon leur semblait. Il leur suffisait d'obtenir l'agrément de leurs municipalités et ils recevaient du gouvernement une somme annuelle par chacun des élèves auxquels ils donnaient leurs soins. Dans un temps où l'ignorance était érigée en vertu, elle seule présida au choix des divers instituteurs. Le mode de paiement adopté produisit encore une répartition inégale des écoles, elles ne s'établissaient que dans les lieux où une nombreuse population faisait espérer un nombre considérable d'élèves. Partout ailleurs l'instruction était abandonnée.

Par la loi du 25 brumaire an III, on voulut remédier à cet inconvénient. Les écoles primaires furent distribuées sur la surface de la République proportionnellement à la population et on fixa un traitement annuel pour chaque instituteur; mais cette loi qui ne remédiait nullement au vice de l'ignorance, imposait au trésor public une charge énorme qu'il lui eût été impossible de supporter dans la suite.

Enfin la loi du 3 brumaire an IV, en embrassant toutes les parties de l'instruction publique, parut devoir fixer pour toujours l'état des écoles primaires et assurer leur existence. Elle remédia par des épreuves et des examens aux vices de l'ignorance, elle procura une première existence aux instituteurs en leur accordant la jouissance d'un logement et d'un jardin, ou une indemnité, et elle leur présenta, dans la contribution des élèves, des motifs d'encouragement et d'émulation.

A peine le gouvernement fut-il en activité qu'un de ses premiers soins a été d'organiser les écoles primaires dans toute l'étendue de la République, conformément à la loi : les administrations centrales furent invitées, pressées par des circulaires expresses et par la correspondance journalière de s'occuper avec ardeur de cet objet important. Toutes promirent; mais il s'en faut beaucoup que l'exécution ait répondu à ces promesses; à l'exception, en effet, d'un très petit nombre de départements, les écoles primaires ou n'existent pas, ou n'ont qu'une existence précaire. La plupart des instituteurs languissent dans les horreurs du besoin et luttent en vain contre le torrent des préjugés du fanatisme et de la superstition. Si tout n'est pas à créer dans cette partie, tout est du moins à ranimer et à vivifier.

Serait-il nécessaire, citoyens représentans, de remettre sous vos yeux les causes de cette situation déplorable? les atteintes portées à l'esprit public et à toutes les institutions nationales par la faction désorganisatrice qu'a renversée le 18 fructidor; l'insouciance et la malveillance d'un grand nombre d'administrations centrales et municipales qui secondaient le projet des ennemis des lois et du gouvernement; le défaut d'asiles où les écoles primaires pussent s'établir; la faveur accordée aux écoles anti-républicaines et tous les genres de persécution

dirigés contre les instituteurs patriotes; l'insuffisance des lois pour réprimer ces abus; la prévention de l'ignorance contre les livres élémentaires décrétés par la Convention nationale et, plus que tout peut-être, l'état malheureux des maîtres dont rien n'assurait l'existence présente, et qui n'avaient aucune perspective pour l'avenir; tels sont les principes de mort qui ont, ou étouffé dès leur naissance les écoles primaires, ou en ont arrêté les succès.

Cependant le gouvernement n'a cessé de les soutenir de tout son pouvoir. Il vit, dès les premiers instans, que ces institutions étaient menacées d'une ruine inévitable si les instituteurs n'avaient un sort fixe et indépendant du caprice des parens. Il fit part de ses craintes au Corps législatif, et lui indiqua comme un préservatif sûr contre les dangers qu'il prévoyait, de faire contribuer les habitans des communes suivant leurs facultés connues pour assurer un traitement fixe à leurs instituteurs, soit qu'ils envoyassent ou non leurs enfans recevoir ses leçons. Il ne fut donné aucune suite à cette proposition.

Cette mesure cependant réunit les plus grands avantages; elle ne charge point le trésor public; en ménageant les pères de famille, elle atteint les célibataires, qui doivent peut-être contribuer plus que les autres citoyens à l'instruction publique. Tôt ou tard elle forcerait par leur intérêt, les habitants des campagnes à renoncer à leurs préjugés et à profiter d'une instruction dont tous feraient les frais.

Il ne restait plus qu'un moyen de sauver les écoles primaires d'une ruine totale,c'était d'assurer aux instituteurs un logement, soit en conservant les presbytères,soit en appropriant à cet usage les ci-devant églises. On n'a adopté ni l'une ni l'autre de ces mesures, et les instituteurs, sans ressource et sans asile, se sont vus réduits à l'état le plus déplorable.

Ce n'est qu'à l'époque du 18 fructidor qu'il a été permis de faire luire à leurs yeux l'espérance d'un plus heureux avenir. En attendant que des lois plus complètes que celles qui existent vinssent relever entièrement leur courage, le Directoire exécutif s'est empressé de prendre toutes les mesures qui étaient en son pouvoir pour donner une nouvelle activité à l'instruction publiqne. Sans parler de plusieurs circulaires adressées aux administrations centrales pour ranimer leur zèle, deux arrêtés ont été pris; l'un, le 27 brumaire, pour forcer tous les citoyens qui désireraient obtenir une place dépendante du gouvernement, à envoyer leurs enfans aux écoles nationales, et l'autre, le 17 pluviôse, pour arrêter l'influence funeste des établissemens particuliers d'éducation, en les mettant sous la surveillance immédiate des administrations centrales et municipales, conformément à la loi du 21 fructidor an III, article 18 et à l'article CCCLVI de la Constitution. Déjà on peut s'applaudir des heureux effets qu'ont produits ces deux arrêtés. Mais il est difficile d'exécuter entièrement le premier, tant que les écoles primaires ne sont pas partout établies, et le second arrêté ne suffit pas encore; il faut des mesures plus efficaces. C'est au Corps législatif qu'il appartient d'achever ce grand ouvrage.

Quelques-uns des obstacles indiqués ci-dessus n'existent plus. Que le Corps législatif prononce, et les autres vont bientôt disparaître.

On peut les réduire à deux espèces principales, les obstacles intérieurs qui tiennent à l'institution même des écoles primaires et les obstacles extérieurs.

Pour lever les premiers il suffit d'accorder aux instituteurs : 1° un traitement fixe prélevé sur les habitans des communes, dans l'arrondissement desquelles sera établie chaque école primaire ; 2° un logement et un jardin partout où la chose est encore possible et, dans le cas contraire, une indemnité qui puisse équivaloir à l'avantage du logement et du jardin ; 3° de compléter les lois relatives à cette partie de l'instruction publique.

Il serait inutile d'insister sur le premier objet, d'après ce qui a été déjà dit plus haut. Outre les avantages bien constatés d'une pareille mesure, il est démontré que les fonctions d'instituteur ne seront jamais remplies par des hommes vraiment capables, tant qu'elles n'offriront point une existence assurée à ceux qui voudront se consacrer à cet état également pénible et intéressant, et que dès lors les écoles primaires ne peuvent jamais prospérer.

Le second objet n'est pas moins digne de toute l'attention des législateurs; mais à cet égard, il faut observer que dans plusieurs départemens, la vente des ci-devant presbytères a été consommée et le respect dû aux propriétés ne permet pas de revenir sur ces opérations. Il existe néanmoins quelques départements où les maisons presbytériales ne sont pas encore aliénées, du moins en totalité. Il est nécessaire d'y conserver ces maisons et celles du même genre, qui sont susceptibles d'être affectées à l'établissement des écoles primaires, en défendant par une loi expresse de les aliéner.

Quant aux départements où l'indemnité est devenue la ressource unique des instituteurs, il est indispensable de la fixer par une loi expresse qui ne laisse rien à l'arbitraire, et qui ait pour base la population des communes où les écoles primaires seront établies. C'est, en effet, en ne précisant pas les objets et en laissant aux administrations la faculté d'agir à leur gré, qu'il n'a régné jusqu'ici dans ces établissements aucun ensemble, aucune uniformité.

Une vue générale d'utilité publique pourrait engager le Corps législatif à abandonner la libre disposition des ci-devant églises aux communes qui voudraient se servir du local et des matériaux pour les approprier, soit aux écoles, soit aux assemblées de citoyens. La plupart de ces édifices recevraient ainsi une destination économique ; on supprimerait les clochers gothiques dont elles sont surchargées et les communes trouveraient aisément dans le reste du bâtiment de quoi établir commodément le lieu de leurs réunions, celui de leurs écoles, et presque tous les services publics. La nation peut faire ce sacrifice aux communes qui désireront de l'obtenir dans les intentions qui viennent d'être indiquées. Le Directoire exécutif croit que cet objet mérite d'être pris en considération.

Si les lois ont été insuffisantes relativement au traitement et au logement des instituteurs républicains, elles ne l'ont pas moins été relativement au système de l'instruction elle-même.

Rien de fixe dans la manière et dans les objets d'enseignement, nul moyen d'émulation pour les élèves, point de liaison prévue entre ce premier degré d'instruction et les écoles centrales, des difficultés sans cesse renaissantes sur les personnes qui peuvent ou ne peuvent pas être chargées des fonctions d'instituteurs, telles sont les entraves qui ont nui jusqu'ici et qui nuiraient toujours au succès de ces établissements.

Il s'agirait donc maintenant : 1° de fixer d'une manière moins indéterminée l'enseignement qui doit être suivi dans les écoles primaires en désignant les livres qui doivent être mis entre les mains des élèves;

2° D'établir des moyens d'émulation pour les instituteurs et leurs élèves;

3° De graduer les écoles primaires de manière que leur enseignement se rapproche davantage de celui des Écoles centrales;

4° De déclarer les conditions exclusives des fonctions d'instituteur,

La loi du 3 brumaire porte, titre premier, article V, que dans chaque école primaire on enseignera à lire, à écrire, à calculer et les éléments de la morale républicaine.

Un des grands obstacles qu'ait rencontrés l'exécution de cet article est le défaut de méthodes élémentaires. Plusieurs livres ont été décrétés par la Convention nationale, mais ils supposent tous que les enfants savent déjà lire et ce premier pas est celui qui a souffert et qui souffre encore plus de difficultés.

La plupart des instituteurs, hors d'état de sortir des sentiers de l'ancienne routine, ne connaissent d'autre méthode pour apprendre à lire à leurs élèves que de les faire épeler. A cette méthode, vicieuse en elle-même, est attaché un grand inconvénient : c'est de ne point avoir de syllabaires propres aux principes d'après lesquels l'instruction doit être dirigée. Il est donc nécessaire en attendant que les instituteurs plus instruits puissent suivre un meilleur système d'enseignement, de faire composer des syllabaires ou abécédaires dégagés des formes superstitieuses et adaptés aux principes de la raison et de la morale républicaine; ce qui ne doit pas empêcher qu'on invite les hommes qui auraient imaginé des méthodes pour apprendre à lire et à écrire plus simples et plus favorables pour l'enfance de les faire connaître afin d'en répandre l'usage dans toute la République. Il doit en être de même des principes du calcul, pour lesquels il est essentiel de composer des livres élémentaires, afin de familiariser les instituteurs avec le calcul décimal et le système nouveau des poids et mesures, et les mettre à portée de former des élèves. Les livres plus élevés ne manquent pas. Plusieurs ont été décrétés par la Convention nationale. Il en existe d'autres encore qui peuvent être très utiles; il ne s'agit que d'en faire un choix. Le ministre de l'intérieur en a reçu un très grand nombre, fruit du travail qu'il a provoqué l'année dernière de la part des professeurs des Écoles centrales. Il a choisi, parmi les membres de l'Institut national, un conseil, composé de plusieurs hommes distingués et qu'il a chargés d'examiner soit les livres élémentaires, soit les méthodes qui seraient dans le cas d'être proposées. Cet établissement provisoire est si utile et si nécessaire qu'il est à désirer que la loi consacre et assure son existence.

Il a été proposé dans le Conseil des Cinq-Cents de faire apprendre la musique dans les écoles primaires. Ce genre d'instruction serait un des plus heureux qu'on pût y introduire, les raisons qui peuvent le motiver ont été suffisamment développées; il ne reste plus qu'à former des vœux et qu'à prendre des mesures pour que cette idée si intéressante soit mise à exécution. Le ministre de l'intérieur s'occupe à cet égard de quelques mesures préparatoires.

L'âme de l'instruction fut toujours l'émulation. Ce ressort si puis-

sant, qui contribue tant aux succès des études plus relevées, pourrait-il être négligé à l'égard des écoles primaires et penserait-on que l'honneur ne peut autant flatter le cœur de l'enfance que celui de la jeunesse et de l'âge mûr? Il paraîtrait donc convenable d'établir une distribution solennelle des prix dans chaque chef-lieu de canton pour les diverses écoles primaires qui se trouveraient dans son arrondissement. Les enfants y seraient couronnés par leurs magistrats, et avec le temps ils formeraient eux-mêmes les cœurs qui célébreraient leurs triomphes naissans.

Cette idée doit fixer toute l'attention des législateurs. Les prix proposés pourraient se distribuer dans toute la République le jour de la fête de la jeunesse. Il faudrait y en ajouter un de bonne conduite. On sent de quel développement heureux cette vue est susceptible; mais il faut assurer les fonds sur lesquels son exécution pourra être prise.

A ce moyen d'émulation, il serait possible d'en joindre un autre non moins intéressant : ce serait d'affecter à ceux qui se distingueraient le plus une des pensions temporaires décrétées par l'article VIII, titre V de la loi du 3 brumaire. Il ne s'agirait pas d'en accorder une pour chaque école primaire, mais on pourrait faire concourir entre eux les élèves de plusieurs cantons qui se seraient le plus distingués; accorder, par exemple, une pension temporaire sur trois cantons en déterminant le mode et la matière du concours. Il conviendrait également d'assurer des récompenses aux instituteurs qui se seraient distingués dans leur état, et de faire briller à leurs yeux, ou l'espérance de devenir un jour professeurs des écoles centrales, ou d'obtenir quelqu'autre prix de leurs travaux et de leur assiduité. Le Corps législatif saura bien trouver les moyens d'être juste à l'égard du petit nombre de ces hommes utiles qui s'élèveront au-dessus des autres et mériteront de leur servir d'exemple.

Le troisième moyen, qui a été indiqué ci-dessus pour l'amélioration de l'instruction publique, consiste à rapprocher, plus qu'elles ne l'ont été jusqu'ici, les écoles primaires des écoles centrales. Le vide qui sépare ces deux degrés d'instruction paraît trop considérable. Ce n'est qu'à douze ans que les enfants peuvent être admis aux écoles centrales et l'instruction des écoles primaires est bornée à apprendre à lire, à écrire, le calcul et les éléments de la morale républicaine. N'est-il pas évident que ces premières notions peuvent être acquises dès l'âge de neuf à dix ans? On demande alors ce que feront pendant trois ans les enfants qui auront reçu cette instruction. A quels maîtres pourront-ils s'adresser pour obtenir de nouvelles connaissances? Les uns ne peuvent leur rien apprendre de plus que ce qu'ils savent déjà et les autres sont trop élevés pour qu'ils arrivent à eux sur-le-champ. Au lieu donc des écoles centrales supplémentaires qui n'ont pu encore jusqu'ici être organisées, ne serait-il pas plus convenable d'établir des écoles primaires de second degré, en plaçant dans les principaux chefs-lieux de canton deux ou trois instituteurs chargés d'enseigner les élémens d'histoire et de géographie, de grammaire française et latine, de géométrie et de dessin? Les conditions prescrites par les articles X et XI du titre II de la loi du 3 brumaire, pour les écoles centrales supplémentaires, seraient applicables à l'établissement des écoles primaires du second degré. L'instruction publique se trouverait ainsi naturellement liée dans toutes ses parties et le vide dont on se plaint serait entièrement comblé.

Au reste, le mode dont il s'agit ne serait applicable qu'aux communes qui possédaient autrefois des collèges et dans lesquels il n'y a point eu d'école centrale d'établie. Dans les communes où il se trouve une école centrale, il suffirait d'ajouter deux instituteurs ou professeurs à ceux déjà existans, afin d'éviter la multiplicité des établissemens : c'est ce qui sera expliqué plus amplement à l'article des écoles centrales.

Tout citoyen probe et éclairé peut prétendre aux fonctions de l'enseignement public; mais il est une classe d'hommes à l'égard desquels il s'est souvent élevé des difficultés : ce sont ceux qui, exerçant le culte, croient pouvoir remplir les places d'instituteurs primaires dans les campagnes. La morale philosophique et universelle devant seule faire la base de l'instruction républicaine, les ministres d'un culte quelconque ne peuvent sans danger être chargés d'un emploi aussi important. Comment des hommes qui professent par état des dogmes incompatibles avec la tolérance et la raison pourraient-ils former la jeunesse aux principes d'une vertu épurée et la dégager de toutes les erreurs qu'enfante l'esprit de la superstition? Il ne s'agirait pas d'exclure un citoyen de l'enseignement, parce qu'il aurait exercé les fonctions du culte. Il s'en trouve de très capables sous le rapport des mœurs, du patriotisme et des talents; mais il paraît nécessaire d'établir que nul ne pourra exercer en *même temps* les fonctions de ministre d'un culte quelconque et celle d'instituteur et que la morale universelle, fondée sur la nature, sera la seule que l'on pourra enseigner dans les écoles nationales; et peut-être à cette occasion jugerez-vous à propos d'examiner s'il peut être permis de faire publiquement de ces instructions connues sous le nom de *catéchisme*, en réunissant ensemble les jeunes personnes de l'un et de l'autre sexe. Il a souvent, en effet, été porté des plaintes contre les inconvéniens qui résultent de ce genre d'enseignement; ils sont trop sensibles pour avoir besoin d'être développés. Les rassemblements auxquels ils donnent lieu sont contraires à l'ordre public. Ils ne font point partie des cérémonies d'aucun culte; ils présentent un tel danger qu'il est urgent de les prohiber.

Enfin, citoyens représentans, quand vous aurez amélioré le sort des instituteurs de manière à déterminer des hommes honnêtes et instruits à prendre cet état, il faut encore offrir à ceux qui peuvent s'y dévouer et qui n'ont pas les connaissances nécessaires un moyen facile de les acquérir. Il ne faut pas se dissimuler que quand toutes les places d'instituteurs seraient suffisamment rétribuées et encouragées par la loi, le nombre des sujets capables de les occuper sur-le-champ serait extrêmement difficile à compléter. Il est donc nécessaire de former des écoles pour les maîtres eux-mêmes. A cet égard les écoles centrales pourraient servir d'écoles normales aux instituteurs que les communes y enverraient à leurs frais pendant quelque temps. Cette idée a été proposée par le ministre de l'Intérieur : elle paraît digne de fixer votre attention. Cette même idée en fait naître une autre qui ne saurait échapper à votre sollicitude; c'est qu'il est urgent de créer aussi un ou plusieurs établissemens où ceux qui se destineraient à être professeurs viennent perfectionner leurs études et apprendre surtout l'art d'enseigner. Mais ceci regarde les écoles centrales dont il sera question ci-après.

Le Directoire exécutif vient de vous exposer, citoyens représentans,

les obstacles intérieurs qui ont paralysé jusqu'ici les écoles primaires, et les moyens qui lui paraissent les plus propres pour les faire disparaitre; il va maintenant vous indiquer les obstacles extérieurs qui leur ont porté le plus de préjudice et qu'il importe de détruire.

On ne s'étendra point ici sur les efforts que le fanatisme royal et superstitieux n'a cessé et ne cesse de faire pour décrier, par tous les moyens possibles, les institutions républicaines. Ces efforts eussent été en partie inutiles sans la liberté indéfinie qu'ont eue les partisans de la royauté d'ouvrir des écoles publiques, des maisons d'éducation et des pensionnats où l'on professait avec autant d'audace que d'impunité les maximes les plus opposées aux lois et au gouvernement.

L'article 300 de la Constitution permet, à la vérité, aux citoyens de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction; mais l'article 356, en mettant sous la surveillance particulière de la loi les professions qui intéressent les mœurs publiques, a pourvu aux moyens d'arrêter les abus qui pourraient résulter de la mauvaise application du principe établi par l'article 300 rapporté ci-dessus.

Le législateur peut donc prescrire les conditions auxquelles il sera permis de tenir des écoles et des pensionnats même particuliers.

Dans les républiques anciennes, l'éducation était entièrement soumise aux magistrats et l'on n'eût pas fait difficulté d'exclure de la cité quiconque eût enseigné une morale contraire aux lois de l'État. La grande maxime des Spartiates était que les enfants n'appartenaient point à leurs parents, mais à la patrie. Sans remonter si loin, la République française ne peut-elle pas faire pour le maintien de la liberté ce que les despotes faisaient pour le maintien de l'autorité arbitraire? Ce n'était qu'après avoir subi des examens et prêté les serments prescrits alors, que les particuliers étaient admis à pouvoir élever et instruire la jeunesse, et la moindre infraction aux règlements reçus eût été ensuite sévèrement punie.

Sous le gouvernement républicain, il ne peut, il ne doit exister que des maisons d'éducation et des écoles républicaines. La loi doit donc déterminer un mode de réception pour être admis aux fonctions d'instituteurs même particuliers. Elle doit établir des examens sur le civisme, les mœurs et les talens des candidats, et des règlemens auxquels ils seraient assujettis et prononcer enfin les cas de destitution, ainsi que la forme à suivre dans cette circonstance.

Il paraîtrait donc nécessaire de développer dans un règlement général toutes les conditions requises pour être reçu instituteur ou maître de pension et pour en exercer les fonctions. Ce n'est en effet que par ce moyen qu'on peut parvenir à établir dans la République un plan d'éducation uniforme et vraiment national. Cet article, citoyens représentans, est de la plus haute importance. On ne peut trop se hâter de soumettre à la même règle tous ceux qui éléveront ou qui ont déjà élevé des maisons d'éducation. Ce sera seulement alors que la surveillance des administrations aura un but réel et utile. Ces règlements comportent des détails extrêmement minutieux et qui ne paraissent pas devoir faire l'objet d'une loi. Votre sagesse pourrait se borner à en arrêter le principe général, et en abandonner la rédaction, du moins provisoire, au ministre chargé de diriger l'Instruction publique.

ÉCOLES CENTRALES

L'état des écoles centrales présente un résultat beaucoup plus satisfaisant que celui des Écoles primaires.

Le nombre des écoles centrales, d'après la division de la République, y compris l'école de Corse, et en comptant les cinq que doit avoir la commune de Paris, s'élève à 102. Le tableau ci-joint en offre en pleine activité 87 et 15 dont l'organisation est ou déjà commencée ou sur le point de s'effectuer. On a joint à chacune des notes qui peuvent donner une idée du degré de prospérité dont elle jouit ou du peu de succès qu'elle a obtenu jusqu'ici, ainsi que des causes qui ont retardé l'organisation de celles qui n'étaient pas en activité. Ce tableau a été dressé au commencement du mois de messidor dernier.

Il en résulte que dans un assez grand nombre de départemens, ces établissements, malgré la difficulté des circonstances, sont déjà parvenus à un assez haut point de prospérité et que ceux même qui sont moins florissans peuvent faire naître d'heureuses espérances, au moyen des encouragemens et des améliorations dont cette institution est susceptible.

La composition des écoles centrales est bonne en elle-même et il est facile de s'apercevoir, par les progrès sensibles qu'elles font tous les jours, que chaque année, en diminuant les préventions qui s'étaient d'abord élevées contre elles, doit ajouter à leurs succès, et qu'il est impossible qu'elles ne triomphent bientôt de tous les obstacles que les passions et les préjugés leur avaient opposés dans le principe.

Quelques additions, quelques changemens légers suffiront pour leur donner toute la perfection désirable.

On a proposé ci-dessus, pour rapprocher les écoles primaires des écoles centrales, d'établir, à la place des écoles centrales supplémentaires, des écoles primaires renforcées ou plus étendues dans les communes un peu considérables; mais il a été observé en même temps que ces établissemens n'étaient point nécessaires dans les communes où existent les écoles centrales et qu'il suffirait d'ajouter deux professeurs aux professeurs déjà institués par la loi du 3 brumaire. De ces deux professeurs l'un servirait uniquement d'intermédiaire entre les écoles primaires et les écoles centrales, c'est-à-dire qu'il recevrait les enfants sortis des mains des instituteurs pour les mettre en état de suivre les cours de la première section des écoles centrales. Des principes de grammaire française et latine seraient la base de son enseignement.

Les jeunes élèves, ainsi préparés, pourraient suivre avec fruit le cours des langues anciennes, ce qui est difficile dans l'ordre actuel. Mais peut-on croire qu'avec cette première préparation même, un cours d'une année soit capable d'initier des enfans à la connaissance des langues grecque et latine? C'est tout au plus ce qu'on peut espérer d'un cours de deux ans. On n'entreprendra point ici de démontrer l'utilité des langues anciennes : elle est suffisamment sentie par les amis des lettres qui ont lu et apprécié les grands modèles que les Grecs et les Romains nous ont laissés. On a vu même les hommes du plus grand génie qui n'avaient pas d'abord reçu ces connaissances importantes, ou s'efforcer de les acquérir dans un âge plus avancé, ou se repentir toute leur vie de les avoir négligées. La création d'un second

professeur de langues anciennes paraît donc indispensable. Elle doit éprouver d'autant moins de difficultés qu'elle épargne l'établissement d'une école primaire du second degré dans les communes où existent les écoles centrales.

Mais peut-être, en vous occupant de cette question, ne jugerez-vous pas inutile d'examiner en même temps s'il ne conviendrait pas de rapprocher de ce genre d'enseignement deux parties qui y tiennent immédiatement et qui s'en trouvent séparées dans l'ordre des cours que suivent les écoles centrales : ce sont l'histoire et les belles-lettres, qui sont renvoyées à la troisième section, et qui paraîtraient plus convenablement placées dans la seconde.

Comment, en effet, donner des leçons d'histoire et de belles-lettres, sans parler des grands écrivains qui peuvent servir de modèles pour les différents genres qu'embrassaient ces deux branches? Et quels modèles plus intéressants que ceux que nous présente l'antiquité? Les deux premiers cours peuvent apprendre le mécanisme des langues anciennes; les deux derniers peuvent seuls en faire connaître le génie et goûter tout le charme. Au reste, cette marche ne serait point obligatoire et il serait toujours libre à ceux qui voudraient se livrer plutôt à l'étude des sciences exactes, naturelles et politiques, de suivre à cet égard leur inclination particulière.

Au reste, la distribution du travail et des études entre les divers professeurs a été déjà améliorée dans plusieurs écoles centrales. Le ministère de l'Intérieur n'a pas voulu précipiter le projet d'un réglement uniforme à cet égard; il a cru devoir mettre à profit les leçons de l'expérience, et l'on pense qu'il convient d'attendre encore quelque temps avant de tracer sur ce point un plan général et définitif.

Mais, pour que tous les cours des écoles centrales deviennent véritablement utiles et inspirent de la confiance aux familles, ils ne doivent point être purement oraux. De beaux discours, de savantes dissertations peuvent prouver les talents des professeurs; mais ils ne contribuent qu'imparfaitement au progrès des élèves. Ce n'est que par un exercice fréquent et journalier, c'est en composant, en écrivant et parlant eux-mêmes, que les jeunes gens peuvent parvenir à se former, qu'ils apprennent à penser et à exprimer leurs idées. Et comment s'assurer de leurs progrès si on ne les interroge pas et si on ne leur fait pas rendre compte de leurs travaux? La méthode des cours oraux peut convenir, jusqu'à un certain point, aux écoles spéciales où les jeunes gens arrivent avec des connaissances acquises; mais elle doit être bannie des écoles centrales dont tous les cours ne peuvent être qu'élémentaires à raison de l'âge et de la faiblesse des élèves qui les fréquentent. A leur âge, les distractions sont trop communes et la mémoire trop fugitive. Il est nécessaire de fixer l'attention et de donner un point d'appui à la mémoire : on n'y parviendra point avec des discours, dont les traces s'évanouissent trop aisément. Ceci tient à la méthode d'enseigner, qui doit être fixée, et non pas abandonnée à l'arbitraire des professeurs. Le ministre de l'Intérieur leur a communiqué ses vues à ce sujet, dans la circulaire qu'il vient de leur adresser pour la rentrée des écoles centrales. Il recueillera soigneusement la note des effets que ses exhortations auront produits et des observations qu'elles auront fait naître. Il sera facile ensuite de tracer un plan sage et uniforme.

Les vues du ministre de l'Intérieur présentent quelques améliorations capitales à introduire dans l'instruction publique. Telle est par exemple la distinction qu'il établit entre les livres élémentaires des élèves et ceux du maître.

On se plaint de la rareté des bons livres élémentaires, mais ce qui est plus rare encore, c'est l'art d'enseigner. On parle trop à la mémoire, trop peu à la raison.

Dans l'ancien régime, les prêtres avaient calculé avec habileté le vrai moyen de séparer la doctrine de la science dans les parties d'enseignement dont ils avaient le monopole. Ils ne confiaient pas d'abord à leur catéchumène tout ce qu'ils voulaient lui apprendre. C'était la volonté du maître qui pressait ou ralentissait les développemens de son instruction suivant la portée des élèves. La forme de leur catéchisme remplissait bien ce but : c'était précisément le livre de l'élève; mais la théologie, le vrai livre du maître, n'appartenait qu'à celui-ci. Telle est l'heureuse idée dont l'éducation pourrait profiter en la dégageant des réserves que l'intérêt des prêtres leur rendait nécessaire.

Des parties de l'enseignement qui peuvent être cultivées par un moyen si simple, la première, c'est la morale. Il faut bien se persuader d'une très grande vérité : la science du cœur ne s'apprend pas avec les livres; les livres les mieux faits ne servent presque pas à ceux qui n'ont pas exercé leur âme, ils peuvent tout au plus confirmer celui qui les lit dans son opinion ou dans ses habitudes.

Le grand art de l'enseignement est de ne pas faire connaître de prime abord à un élève le point où l'on veut le conduire. Il y a des raisons très fortes pour engager le maître à donner seulement des tableaux à considérer, ou des questions à résoudre. Ce que l'on apprend seul avec quelque travail se grave dans l'esprit bien plus profondément. Il est vrai que cette méthode où il faut proportionner les explications, les développements à la portée de chaque élève, exige que le professeur possède sa matière, qu'il ait de la chaleur dans l'âme, et dans l'expression une grande facilité; ce sont précisément les qualités que doit avoir su acquérir celui qui se destine à être professeur. C'est ce qui fait mieux sentir encore la nécessité de former des établissements où les candidats de l'instruction publique puissent être reçus et exercés dans les méthodes et les moyens les plus faciles de faire passer dans les têtes et dans les cœurs des jeunes gens ce qu'ils doivent leur enseigner.

Il est une science que beaucoup de personnes éclairées regrettent de ne pas voir adopter nommément dans les écoles centrales, c'est la logique. On ne vous proposera point ici d'établir un cours particulier pour cette partie, elle peut très bien être enseignée par le professeur de grammaire générale concurremment avec cette science, qui en est une dépendance nécessaire : le cours porterait alors le nom de logique et de grammaire générale, à moins que vous ne crussiez lui devoir donner un nom univoque.

Après vous avoir proposé, citoyens représentans, d'augmenter le nombre de quelques professeurs indispensables, on peut demander si partout où il y a des écoles centrales publiques, il est nécessaire de conserver tous les professeurs institués par la loi du 3 brumaire, si l'on ne doit pas avoir dans ce cas, égard à la population des communes, et proportionner le nombre des professeurs à celui des élèves, en suppri-

mant ceux dont les cours ne sont que peu ou point fréquentés, tels que les professeurs de grammaire générale, d'histoire et de législation, qu'il est sans doute avantageux de conserver dans les grandes communes, mais qui jusqu'à présent ont été inutiles dans beaucoup d'endroits. Par là, la création des professeurs dont il a été parlé plus haut, n'occasionnerait aucun surcroît de dépense, et l'économie se concilierait avec l'intérêt de l'instruction publique.

L'enseignement ainsi organisé, il s'agirait de prendre les mesures les plus efficaces pour donner à la jeunesse toutes les facilités de fréquenter les écoles centrales. Ces écoles étant fixées dans un point de chaque département, il ne peut y avoir que les enfants dont les parens sont domiciliés dans les communes mêmes où elles existent, qui puissent suivre les cours sans déplacemens; les autres ne peuvent s'y rendre qu'en quittant la maison paternelle : il faut donc ouvrir à ces enfants éloignés des asyles qui leur en tiennent lieu. De là, la nécessité d'établir des pensionnats, dans lesquels ils soient reçus pour être formés aux vertus et aux mœurs républicaines.

Mais est-il nécessaire pour cela qu'il y ait un pensionnat établi dans les bâtiments mêmes des écoles centrales? La chose ne serait souvent pas praticable par la nature du local, qui peut n'être pas assez vaste ni assez commode pour contenir tout à la fois et les professeurs et un nombre considérable de pensionnaires, avec tous les instituteurs particuliers qu'exige la surveillance des jeunes élèves. Tels sont, par exemple, les bâtiments affectés aux écoles centrales du département de la Seine. On peut donc statuer que partout où les bâtimens seront assez spacieux pour former un pensionnat, il en sera établi un dans l'école centrale même, et ailleurs, près l'école centrale seulement. On peut ajouter que les maîtres de pension particuliers seront tenus d'envoyer leurs enfants à l'école centrale.

L'organisation de ces pensionnats paraît devoir être telle, qu'elle soit, le plus qu'il est possible, distincte de la partie enseignante, et qu'il n'y ait entre les chefs des pensionnats et les professeurs aucun rapport de surveillance et de subordination ; ces deux objets étant entièrement distincts, et leur confusion ne pouvait être qu'une source de troubles et de divisions sans cesse renaissante. Le mode adopté pour le choix et la nomination des professeurs peut être également suivi pour les chefs des pensionnats, qui choisissent ensuite eux-mêmes leurs coopérateurs, sauf à les faire agréer par le jury et l'administration du département.

Le jury et l'administration du département exerceraient sur les chefs des pensionnats la même surveillance qu'ils exercent sur les professeurs, et les lois qui concernent les uns seraient applicables aux autres.

Mais outre cette surveillance locale et particulière, on agite la question de savoir s'il ne serait pas avantageux d'en créer une générale qui, embrassant l'instruction dans toute l'étendue de la République, réunît les diverses parties dans un point central d'où partiraient les rayons qui doivent l'animer et lui imprimer un mouvement uniforme. Cette mesure cependant semble tout à la fois dispendieuse et inutile. Par la constitution et par les lois, le gouvernement a assez de moyens de surveillance et d'inspection. C'est une grande faute aux administrations

de trop multiplier les fonctionnaires. Il existe des jurys d'instruction, des administrateurs locaux, des commissaires du directoire exécutif; il faut leur tracer leurs devoirs relativement à la surveillance de l'enseignement, et exiger qu'ils les remplissent, les limites de leurs fonctions, à cet égard, ne paraissent pas avoir été assez déterminées; il est facile d'y suppléer et c'est à quoi il faudrait se réduire quand même l'économie des deniers publics n'en ferait pas une loi indispensable.

Enfin, citoyens représentans, un moyen puissant de faire fleurir les écoles centrales, ajouté à ceux qui vous ont été présentés, c'est d'arrêter que nul ne sera admis à suivre les cours des écoles spéciales, sans avoir fréquenté pendant un certain nombre d'années les écoles centrales et sans produire des certificats qui constatent son assiduité et ses connaissances. Par là le système de l'Instruction publique se lie et s'enchaîne naturellement, et il présentera enfin cet ensemble imposant fait pour assurer sa splendeur et réduire ses détracteurs au silence.

L'objet le plus pressant, même le plus essentiel pour le moment, étant l'organisation des écoles primaires et centrales, le Directoire exécutif bornera aux développemens qu'il vient de mettre sous vos yeux la réponse au message que vous lui avez adressé. L'intérêt dont vous êtes pénétrés pour toutes les institutions républicaines lui fait espérer que vous mettrez celle-ci au rang de vos premiers travaux et que l'Instruction publique, entièrement régénérée, s'élèvera bientôt sur des bases solides et inébranlables.

Il est temps de mettre un terme aux variations qu'elle a éprouvées depuis quelques années, de porter la consolation dans l'âme de tous les citoyens qui se sont dévoués aux pénibles fonctions de l'enseignement et de faire cesser des alarmes auxquelles ils ont été trop souvent en proie, en fixant irrévocablement leur existence et en leur offrant un point de vue de retraite et de récompense au bout de leur pénible carrière et de leurs importants travaux.

Sans doute on ne peut pas espérer de voir ces établissements atteindre tout-à-coup, le degré de perfection qui est à désirer; un aussi heureux résultat ne peut être que l'effet du temps, des améliorations successives et de l'attention constante et suivie du gouvernement. L'insuffisance des lois ne lui a pas permis jusqu'ici d'opérer le bien dans toute son étendue. L'intention bien prononcée, que montre le corps législatif, de mettre la dernière main à ce grand ouvrage, lui fait espérer qu'il vaincra sans peine les obstacles qu'il a rencontrés jusqu'ici, et que la France libre jouira enfin d'une Instruction publique digne de sa grandeur et de ses hautes destinées.

Le président du Directoire exécutif,

Signé : TREILHARD.

Pour le Directoire exécutif,

le Secrétaire général,

Signé : LAGARDE.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS

Conseil académique. — Le compte rendu de la deuxième session annuelle du Conseil académique de Paris renferme quelques chiffres intéressants, relatifs à la population des lycées du ressort, et aux dépenses de l'État pour ces établissements. Les lycées de l'Académie de Paris ont gagné cette année 505 élèves nouveaux. La part contributive de l'État dans les dépenses de ces lycées est de un dixième pour ceux qui sont situés à Paris, d'un tiers pour ceux du ressort placés hors Paris, d'un cinquième pour les lycées de jeunes filles. Quatre lycées, Janson de Sailly, Michelet, Condorcet, Saint-Louis, n'ont pas besoin de subvention; pour le lycée Saint-Louis, ce fait se produit pour la première fois.

Durant l'année scolaire 1891-92, il ne s'est pas présenté moins de 9,000 candidats aux examens de la Faculté des lettres.

ASSOCIATION GÉNÉRALE D'ALSACE-LORRAINE.

Bourses et subventions aux pupilles de l'Association. — Les dépenses faites par la Société sur le chapitre de l'instruction publique à ses divers degrés ont atteint, dans l'exercice 1891-92, la somme de 54,622 fr. 60, soit une augmentation de 3,174 fr. par rapport à l'année précédente. Jusqu'à ce jour l'Association a subventionné les études de 1,207 jeunes Alsaciens et Lorrains, dont 814 ont entièrement achevé leur scolarité. Les boursiers se répartissent comme suit : instruction primaire et apprentissage, 195; instruction secondaire, 198, savoir 36 filles et 162 garçons. Les bourses nouvelles accordées en 1891-92 sont au nombre de 45 (8 filles, 37 garçons); le nombre des élèves ayant terminé leurs études cette année est de 36.

Voici le détail des carrières embrassées par ces derniers :

Garçons : Boursiers de l'Etat, 1; Ecole de Saint-Cyr, 2; licence, 1; École d'agriculture, 1; Ecole de pharmacie, 1; instituteur, 1; douanes, 1; banque, 15; commerce, 3; Conservatoire de musique, 1.

Filles : Institutrices, 2; commerce, 2. — Trois jeunes filles ont dû être rayées des contrôles.

L'Association constate avec fierté que, sur 673 jeunes gens, dont elle a subventionné les études, 106, soit plus de 15 p. 100, sont entrés volontairement dans l'armée, où ils servent comme officiers, médecins, vétérinaires ou sous-officiers. En résumé, l'Association d'Alsace-Lorraine a entretenu, en 1891-92, 162 boursiers dans les lycées, collèges et écoles secondaires diverses, savoir : un boursier de licence,

111 élèves des lycées et collèges, 49 élèves des écoles libres; elle a accordé 36 bourses à de jeunes filles, dont 7 placées dans les lycées et collèges, et 29 dans divers pensionnats.

TOULOUSE

Travaux des Facultés en 1890-91. — *Situation générale.* — L'événement capital de l'année scolaire a été l'ouverture de la nouvelle Faculté de médecine. Décrétée depuis le 28 novembre 1878, cette Faculté est entrée en activité le 1er avril 1891, et, le 20 mai suivant, M. le Président de la République a présidé avec solennité à son inauguration. Cette cérémonie a semblé à tous comme le prélude de l'inauguration de l'Université de Toulouse, et le rapport du Conseil général des Facultés est plein de l'ardente expression du désir de voir bientôt réalisé un vœu dont l'accomplissement semble aujourd'hui singulièrement retardé.

Le Conseil général signale les titres particuliers de Toulouse à devenir le siège d'une future Université : réunion, unique en province, des cinq Facultés, grâce à l'existence de la Faculté de théologie de Montauban; accroissement incessant et amélioration de l'installation matérielle des Facultés; importance numérique du corps professoral et du personnel des étudiants.

Le personnel enseignant comprend 114 maîtres de tout ordre, savoir : professeurs titulaires ou adjoints, chargés de cours et maîtres de conférences, 92; chefs de travaux, chefs de cliniques et préparateurs, 22. Ce personnel est réparti comme suit entre les Facultés : *Théologie*, 5 prof., titul., 1 prof. adjoint, 2 chargés de cours; *Droit*, 11 prof. titul., 4 ch. de c.; *Médecine*, 12 prof. titul., 9 chargés de cours, 11 agrégés, 14 chefs de travaux, de cliniques ou préparateurs; *Sciences*, 9 prof. titul., 1 prof. adj., 3 chargés de cours, 6 maîtres de conférences, 8 préparateurs; *Lettres*, 9 prof. titul., 6 chargés de cours, 3 maîtres de conférences.

Quant aux étudiants, Toulouse en a réuni 1,405, dont 64 pour la théologie, 687 pour le droit, 373 pour la médecine, 83 pour les sciences, et 198 pour les lettres.

Vœux des Facultés. — Le Conseil général s'approprie et transmet au Ministre les vœux suivants : 1° *Droit* : La Faculté demande qu'il lui soit accordé un cinquième agrégé, et que les cours complémentaires soient bientôt pourvus de chaires magistrales, notamment ceux de droit international public et privé, de législation financière et industrielle, de droit constitutionnel.

2° *Sciences :* La Faculté voudrait voir modifier les conditions d'inscription aux concours d'agrégation des sciences mathématiques et des sciences physiques : en vue d'améliorer la préparation à ces concours, et aussi pour faciliter les études qui mènent aux diverses licences, la Faculté des sciences a déjà adopté une répartition plus logique de ces cours, qui assure aux candidats une scolarité régulière et graduée de deux années.

Les Facultés des sciences et des lettres sont d'accord pour présenter des observations importantes sur le nouveau mode de notation adopté aux examens du baccalauréat, et se plaignent que l'échelle de pointage allant de 0 à 20 soit défavorable aux candidats qui, dans l'ancien système, auraient pu être reçus avec les notes *assez bien* et *passable.*

Parmi les questions soumises aux délibérations du Conseil général

des Facultés, celle d'une réorganisation de l'enseignement de la première année des études médicales a été l'objet d'une attention particulière. Il paraît souhaitable au Conseil que les futurs étudiants en médecine soient soumis à un stage préalable d'un an dans les Facultés des sciences, en vue d'y acquérir les connaissances scientifiques générales et fondamentales qui leur sont indispensables ; la Faculté de médecine ne retiendrait, dans ce système, que les applications spéciales et biologiques de cet enseignement.

Statistique particulière des Facultés. — I. Théologie (*Faculté de Montauban*). — L'enseignement a été donné par 4 professeurs titulaires, 1 professeur adjoint, 2 chargés de cours et 4 stagiaires : ces derniers ont professé des cours libres. 31 cours ont été donnés par semaine. En outre, des conférences, faites par des amis de la Faculté, sur des sujets empruntés à l'histoire, à l'économie politique et sociale, à la philosophie, ont contribué à développer la culture générale des étudiants.

Etudiants : travaux et examens. — 71 étudiants ont suivi les cours de la Faculté de théologie ; de ce nombre, 7 étaient venus de Genève pour un temps plus ou moins long; quelques-uns, seulement pour subir les épreuves universitaires finales. Il a été présenté par les étudiants 161 sermons ou homélies et 3 dissertations théologiques ou philosophiques. En revanche, aucun travail n'a été présenté pour l'obtention du prix de 300 francs fondé par le Comité pour l'encouragement des études théologiques. Les travaux et thèses des étudiants laissent voir, d'après l'appréciation de l'honorable doyen, « un mouvement accentué dans le sens d'une théologie large et vivante ». 24 thèses, dont 2 de doctorat, ont été soutenues.

Travaux des professeurs. — 19 publications, consistant soit en études critiques isolées, soit en travaux insérés dans les revues savantes, ont été fournies par 7 professeurs de la Faculté de théologie.

II. Droit. — Le rapport du doyen de cette Faculté constate l'accroissement du nombre des inscriptions pour le doctorat, résultant des dispositions de la nouvelle loi militaire. Dans quatre ou cinq ans, les docteurs en droit seront aussi nombreux que l'étaient, il y a trente ans, les licenciés. Mais la Faculté de Toulouse, désirant relever de plus en plus la valeur du diplôme, se montre, dans les examens, armée d'une juste sévérité. La proportion des ajournements s'est élevée, cette année, de 12 à 15 p. 100 pour la licence, de 23 à 27 p. 100 pour le doctorat. D'autre part, il n'a été décerné que 38 éloges au lieu de 42, et la majorité des boules blanches n'a été obtenue que par 189 épreuves, au lieu de 226, quoique la Faculté ait eu à faire passer 47 examens de plus que l'année précédente.

Inscriptions ; étudiants. — 687 étudiants ont été inscrits, auxquels il faut joindre 21 auditeurs bénévoles ; il a été pris 1,631 inscriptions. 92 étudiants seulement (au lieu de 117) n'ont fait aucun acte de scolarité. Enfin 14 thèses de doctorat, soit le double de l'année précédente, ont été présentées et reçues.

Détail des inscriptions. — Capacité, 168 prises par 103 étudiants,

1re année, 594	—	204	—
2e année, 390	—	143	—
3e année, 356	—	137	—
4e année, 113	—	100	—

Total des inscriptions : 1,631 ; des étudiants : 584 (non compris les étudiants à scolarité interrompue).

Examens. — 772 épreuves ont été subies devant la Faculté; 645 ont été suivies d'admission. Il a été délivré à un étudiant libre un certificat spécial d'études.

Détail des examens — *Capacité:* 34 candidats, 26 admis (76,47 p. 100); 1re *année*, 1re partie : 147 candidats, 119 admis (80,95 p. 100); 2e partie, 135 candidats, 121 admis (89,63 p. 100); 2e *année*. 1re partie : 97 c., 81 a. (83,50 p. 100); 2e partie, 109 c., 96 a. (88,07 p. 100); 3e *année*, 1re partie, 88 c., 82 a. (93,18 p. 100); 2e partie, 98 c., 71 a. (72,45 p. 100). *Doctorat :* 1er examen, 22 c., 15 a. (68,18 p. 100); 2e examen, 17 c., 10 a. (58,83 p. 100); 3e examen, 10 c., 9 a. (90 p. 100); thèses, 14, toutes admises.

Deux élèves de la Faculté ont obtenu la 3e et la 4e mention au concours général entre toutes les Facultés de France.

Travaux des professeurs. — 10 professeurs et agrégés ont fait paraître 22 publications.

III. Médecine. — La nouvelle Faculté n'ayant fonctionné qu'à partir du 2e semestre, les actes de scolarité de l'année écoulée se divisent en deux parts, correspondant respectivement à l'École de plein exercice et à la Faculté. En voici la répartition : *École* : 487 inscriptions, savoir : *doctorat*, 236; *officiat*, 102; pharmacie de 1re classe, 32; de 2e classe, 117. *Faculté* : 467 inscriptions, savoir : *doctorat*, 238; *officiat*, 79; pharmacie de 1re classe, 33; de 2e classe, 117. Total général, 954 inscriptions, auxquelles il faut joindre 16 étudiants à scolarité interrompue. Il est à remarquer qu'il n'y a point eu fléchissement dans les chiffres des inscriptions par suite de la transformation de l'École en Faculté, sauf en ce qui concerne l'officiat. L'augmentation de 140 inscriptions sur l'année précédente (954 contre 814), provenait de la prévision plutôt que du fait de l'ouverture de la Faculté.

Les résultats constatés pour le 1er trimestre de l'année 1891 (novembre-décembre) attestent le succès de la nouvelle Faculté; il avait été délivré à cette date 295 inscriptions, qui se décomposent ainsi : *Médecine*, 216, savoir : doctorat, 170; officiat, 46; *Pharmacie*, 79; savoir : 1re classe, 21; 2e classe, 58.

On peut induire de là que le total des inscriptions pour l'année entière s'élèvera de 1,000 à 1,200.

Etudiants et inscriptions. — 289 étudiants ont pris leurs inscriptions, ainsi réparties :

	1re année	2e année	3e année	4e année	Total.
Doctorat :	67	60	21	17	165
Officiat :	27	9	3	6	45
Pharmacie 1re cl.	12	2	8	«	22
— 2e cl.	17	18	25	«	60

Examens. — Le tableau suivant présente le détail des divers examens subis tant à l'École secondaire qu'à la Faculté de médecine de Toulouse :

EXAMENS.	DOCTORAT. Candidats.	DOCTORAT. Admis.	EXAMENS.	OFFICIAT. Candidats.	OFFICIAT. Admis.
Médecine.					
1er examen	77	57	Fin d'année. 1er ex.	10	9
2e ex. 1re partie	21	17	Fin d'année. 2e ex.	5	4
2e ex. 2e partie	13	12	Fin d'année. 3e ex.	9	9
3e ex. 1re partie	14	14	Fin d'études. 1er ex.	7	4
3e ex. 2e partie	11	11	Fin d'études. 2e ex.	5	5
4e examen	11	11	Fin d'études. 3e ex.	4	4
5e ex. 1re partie	10	10	»	»	»
5e ex. 2e partie	10	10	»	»	»
Thèse	9	9	»	»	»
TOTAL	176	151		41	35
Pharmacie.					
1re CLASSE.			2e CLASSE.		
Validation de stage.	14	12	Validation de stage.	27	22
Fin d'année. 1er ex.	4	4	Fin d'année. 1er ex.	32	20
Fin d'année. 2e ex.	11	9	Fin d'année. 2e ex.	35	25
Examen semestriel, 3e année	7	6	Fin d'études. 1re ex.	22	16
Fin d'études. 1er ex.	6	5	Fin d'études. 2e ex.	31	22
Fin d'études. 2e ex.	4	3	3e ex. 1re partie	32	25
3e ex. 1re partie	2	2	3e ex. 2e partie	35	24
3e ex. 2e partie	1	1	»	»	»
TOTAL	49	42		204	154
Sages-femmes.					
1re classe : 1er exam.	14	14	2e classe	1	1
2e —	14	14	»	»	»

TOTAL GÉNÉRAL.				
Médecine	217	actes.	186	admissions.
Pharmacie	253	—	196	—
Sages-femmes.	29	—	29	—

La constitution de la nouvelle Faculté appelle une observation. Par une innovation dont l'avenir déterminera la valeur, « les enseignements de chimie, de physique et d'histoire naturelle de la première année de médecine seront donnés par la Faculté des sciences ». (Art. 3 du décret constitutif). Ce régime n'a prévu ni la préparation à l'officiat, ni les premières études pharmaceutiques. Il résulte de là de sérieuses difficultés, dont on n'a pu triompher, cette année, à Toulouse, que grâce au dévouement du personnel des deux Facultés.

Travaux des professeurs. — 23 professeurs ont fait paraître 79 publications.

IV. Lettres. — Deux professeurs de cette Faculté ont conquis, l'un une médaille d'or de l'Académie des Inscriptions au concours des Antiquités nationales; l'autre, le titre, conféré par l'élection, de membre du Conseil supérieur de l'instruction publique. — La Faculté de Toulouse a gardé l'usage des cours et conférences publics; quelques-uns se font le soir : ce sont les plus suivis.

Étudiants. — 198 étudiants ont suivi l'enseignement de la Faculté des lettres; en voici le tableau :

EXAMENS PRÉPARÉS.	BOURSIERS.	RÉPÉTITEURS.	ÉTUDIANTS LIBRES.	MAITRES DES COLLÈGES du ressort.	AUDITEURS BÉNÉVOLES.	TOTAUX.
LICENCE.						
Philosophie	2	3	3	0	»	8
Histoire	3	1	4	0	»	8
Lettres	7	16	29	0	»	52
Langues vivantes	0	2	9	0	»	11
AGRÉGATION.						
Philosophie	1	0	0	3	»	4
Histoire	2	0	1	4	»	7
Grammaire	2	0	2	22	»	26
Allemand	0	0	0	3	»	3
Anglais	0	0	0	2	»	2
CERTIFICATS.						
Allemand	0	0	0	20	»	20
Anglais	0	1	2	12	»	15
Espagnol	0	0	12	0	»	12
École normale primaire	0	0	0	0	30	30
Totaux	17	23	60	68	30	198

Concours et examens. — Les élèves ou correspondants de la Faculté des lettres de Toulouse ont obtenu les succès suivants : 1° *Agrégations :* philosophie, 2 admissibles; grammaire, 2 admissibles; lettres, 2 reçus. 2° *Certificats d'aptitude :* anglais, allemand, espagnol, respectivement un reçu. Enfin un élève de la Faculté a été admis à l'École normale supérieure. 3° *Doctorat :* la Faculté a reçu un docteur, M. l'abbé Godeau. 4° *Licence :* 30 candidats se sont présentés aux divers ordres de licence, 9 seulement ont été reçus. 5° *Baccalauréat :* 1re partie, 1,029 candidats, 377 reçus; 2e partie, 606 candidats, 300 reçus.

Travaux des professeurs. — 22 publications, tant articles de revues qu'ouvrages plus complets, ont été données par 14 professeurs, chargés de cours et maîtres de conférences de la Faculté des lettres.

V. Sciences. — La Faculté se félicite du surcroît de vitalité fourni à son enseignement par la part qu'elle est appelée à prendre dans la préparation des étudiants en médecine : grâce au concours obligeant de la Faculté de médecine, les difficultés tenant à l'insuffisance des locaux et à la dissémination des livres de la bibliothèque ont pu être surmontées.

Dans le domaine de l'enseignement, la Faculté des sciences enregistre avec satisfaction les succès obtenus par un de ses membres, M. le professeur Leclerc du Sablon, qui est arrivé à créer à Toulouse un laboratoire de botanique où peuvent se faire les travaux les plus complets et les plus délicats d'anatomie et de physiologie végétales. De ce laboratoire est déjà sortie une thèse remarquable, soutenue en Sorbonne par un professeur de l'école normale de Toulouse, associé depuis à la Faculté pour professer un cours complémentaire en vue de la préparation des candidats à l'École militaire de Lyon. Un autre ancien étudiant de la Faculté, aujourd'hui préparateur, a également conquis devant la Faculté de Paris le grade de docteur, et professe maintenant à Toulouse un cours libre.

Examens et concours. — 1° *Agrégation.* A l'agrégation des sciences mathématiques, 5 élèves de la Faculté ont été admissibles, et 2 reçus; à l'agrégation de physique, on compte 1 admissible, à l'agrégation de même ordre de l'enseignement spécial, 1 admis. 2° *Licence.* 20 candidats ont conquis le diplôme de licencié, savoir : mathématiques, 9; physique, 8; sciences naturelles, 3. 3° *Baccalauréat :* complet, 472 candidats, 152 admis, soit 32 p. 100; restreint, 198 candidats, 111 admis, soit 56 p. 100.

Travaux des professeurs. — 18 professeurs, maîtres de conférences et travailleurs des laboratoires ont fait paraître 51 publications.

ALLEMAGNE

L'Université de Bonn en 1890-91. — Cette université publie un compte rendu très complet de son activité, sous le titre de *Chronique.* Le cinquième volume de la nouvelle série, que nous avons sous les yeux, est dû à la plume de notre éminent correspondant, M. le professeur Hermann Hüffer, recteur de l'Université pendant le semestre d'hiver 1890-91. Un résumé rapide de cette chronique permettra de se rendre un compte exact du détail des divers organes constitutifs d'un établissement de haut enseignement allemand. La division que nous suivrons est celle que l'auteur a adoptée : 1° corps enseignant; 2° étudiants; 3° grades et diplômes décernés; 4° séminaires et instituts; 5° associations d'étudiants et sociétés de secours; 6° bibliothèque et bâtiments universitaires; 7° actes officiels et délibérations du sénat académique; solennités universitaires.

1° **Corps enseignant.** — A la tête de ce corps nous trouvons le recteur et les membres du sénat académique (le prorecteur, le chancelier, les 5 doyens et les 5 professeurs élus). Voici maintenant l'histoire intérieure des Facultés pendant l'année qui nous occupe : aucune diminution du personnel par suite de décès; mais disparition d'un professeur ordinaire et d'un privat-docent, qui ont reçu vocation d'autres Universités. Inversement, la Faculté de théologie s'est accrue de deux professeurs ordinaires; celle de médecine, d'un; la Faculté de philosophie a reçu un professeur ordinaire et 3 prof. extr. nouveaux. La Faculté de

droit et celle de philosophie ont admis respectivement dans leur sein un et 2 privat-docenten. Enfin des congés pour tout ou partie des semestres d'hiver et d'été ont été accordés à 6 professeurs de droit, à un professeur et à 2 privat-docenten de la Faculté de philosophie. Suit la liste des distinctions honorifiques et décorations accordées à des professeurs de l'Université de Bonn.

2°. **Étudiants.** — *A. Semestre d'été.* Les étudiants immatriculés se décomposent en 842, déjà inscrits précédemment, et 596 nouveaux : total, 1438, ainsi répartis entre les Facultés : théologie catholique, 164 (158 Prussiens); théologie protestante, 134 (122 Prussiens); droit, 308 (278 Prussiens); médecine, 400 (384 Prussiens). A la Faculté de philosophie, sur 432 étudiants (352 Prussiens), 172 Prussiens étaient pourvus du certificat de maturité, et, de ce nombre, 11 appartenaient à l'Académie rurale de Poppelsdorf; 64 Prussiens ne possédaient pas le certificat; 116 autres Prussiens, également dépourvus de ce diplôme, étaient immatriculés à titre d'élèves de l'Académie rurale. Il faut joindre au total ci-dessus des étudiants 39 étudiants de passage, ce qui porte le total général des auditeurs à 1,477. De ce nombre, 1,428 immatriculés et 37 étudiants de passage étaient tenus de suivre les cours; 10 étaient dispensés de les suivre (1 étudiant en théologie catholique, 2 étudiants en droit, 1 étudiant en médecine, 4 en philosophie). En dehors de ces 10 dispensés, 2 étudiants de passage seulement n'ont point suivi les cours. — *B. Semestre d'hiver :* 1,228 étudiants immatriculés, dont 915 provenant du semestre précédent, et 313 nouveaux. Répartition : théologie catholique, 149 (139 Prussiens); théologie protestante, 119 (111 Prussiens); droit, 275 (253 Prussiens); médecine, 283 (272 Prussiens); philosophie, 402 (325 Prussiens); de ce dernier nombre, 152 Prussiens étaient pourvus du certificat de maturité, 173 ne le possédaient point; 108 de ces derniers étaient inscrits à titre d'élèves de l'Académie de Poppelsdorf : cette Académie fournissait un total général de 132 étudiants immatriculés. On comptait enfin 53 étudiants de passage, ce qui porte à 1,281 le total général. Suivaient obligatoirement les cours 1,212 immatriculés et 38 étudiants de passage (en tout, 1,250); étaient régulièrement dispensés des cours, 16 étudiants (1 en théologie catholique, 3 en médecine, 12 en philosophie). En dehors des dispensés, 15 étudiants de passage ne suivaient point les cours.

DÉTAIL DE LA FRÉQUENTATION DES COURS

Théologie protestante :

	Été.		Hiver.
Inscr. à 13 cours privés . .	320	à 16 cours privés	304
à 5 cours publics	253	à 3 cours publics.	92
à 6 exercices de séminaire.	192	à 7 exercices de séminaire.	168

Théologie catholique :

	Été.		Hiver.
Inscr. à 10 cours privés. .	417	à 11 cours privés.	348
à 5 cours publics.	242	à 5 cours publics.	254
à 6 exercices de séminaire.	109	à 6 exercices de séminaire.	86

Droit :

	Été.		Hiver.
Inscr. à 19 cours privés. .	817	à 20 cours privés	891
à 8 cours publics	763	à 5 cours publics	323
à 3 exercices de séminaire.	83	à 6 exercices de séminaire.	172

Médecine :

	Été.		Hiver.
Inscr. à 37 cours privés. .	2,956	à 35 cours privés	1,951
à 21 cours publics	1,589	à 23 cours publics	1,009
à 5 exercices de séminaire.	25	à 5 exercices de séminaire.	20

Philosophie :

	Été.		Hiver.
Inscr. à 76 cours privés. .	1,619	à 77 cours privés	1,392
à 30 cours publics	645	à 30 cours publics	705
à 8 séminaires.	196	à 8 séminaires	169

En outre, on constate l'inscription aux leçons d'escrime de 323 étudiants pour le semestre d'été, de 286 pour le semestre d'hiver.

Subventions aux étudiants; fondations et bourses. — L'Université de Bonn dispose de sommes importantes en faveur de diverses catégories d'étudiants : une partie provient de fondations particulières, de certains fonds d'État à destination spéciale, généralement d'un caractère confessionnel; le reste est constitué tant par la subvention régulière de l'État prussien pour les études académiques en général, que par des collectes faites parmi les communautés catholique, protestante et israélite.

Sur les fonds provenant de libéralités particulières, il a été alloué, pour le semestre d'été 1890, 122 bourses, se montant à une somme de 10,489 m. 88; pour le semestre d'hiver, 98 bourses, se montant à 9,228 m. 50.

Sur les fonds provenant soit des collectes, soit de la subvention d'État, il a été distribué, dans le semestre d'été, 9,359 m. 19; dans celui d'hiver, 11,603 m. 96. Voici l'affectation respective de ces sommes : 1° *Semestre d'été :* à la Faculté de théologie catholique, 1,367 m. 67 (35 impétrants); à la Faculté protestante, 3,647 m. 71 (23 impétrants); à 3 étudiants israélites, 293 m. 81; à la Faculté de droit, 162 marks (3 boursiers); à celle de médecine, 1,566 marks (29 boursiers); à celle de philosophie, 432 marks (8 boursiers). 2° *Semestre d'hiver :* somme à partager, 11,603 m. 96; 118 postulants sollicitaient des bourses. Ont obtenu : théologie catholique, 1,201 m. 77 (47 postulants); théologie protestante : 4,762 m. 57 (27 postulants); 3 étudiants israélites, 349 m. 62; la Faculté de droit, 60 marks pour un boursier; celle de médecine, 1 443 marks pour 24 boursiers; celle de philosophie, 902 marks pour 15 boursiers.

Mesures disciplinaires. — 12 étudiants ont été frappés de peines diverses, pour indiscipline, scandales de conduite, absence non justifiée. Les peines ont été décernées, dans 4 cas, par la juridiction universitaire; dans les 8 autres, par les tribunaux. Il s'agissait, dans la dernière espèce, de coups et blessures, rixes et tapage nocturne.

3° **Grades et diplômes.** — Il y a lieu de distinguer ici les grades et diplômes octroyés *honoris causa*, qui sont au nombre de 6, et ceux qui ont été obtenus après examen et soutenance de thèses. La 1re catégorie comprend 1 docteur en théologie protestante, 2 docteurs en médecine et 3 docteurs en philosophie. La 2e catégorie comprend des licenciés en théologie et des docteurs en droit, médecine et philosophie. En voici le résumé : *théologie protestante*, 2 licenciés ; *droit*, 2 docteurs ; *médecine*, 111 docteurs ; philosophie, 21 docteurs.

Séminaires et instituts. — Chacune des Facultés de Bonn possède ses instituts et séminaires, dont les directeurs adressent des rapports sommaires annuels au recteur, qui les insère dans la Chronique de l'Université. Nous trouvons ainsi le compte rendu des séminaires et instituts suivants :

1° *Théologie protestante.* — Cette Faculté a : 1° un internat de 10 étudiants, qui constitue ce que nous avons coutume d'appeler en France, un séminaire ecclésiastique; il est placé sous la surintendance d'un pasteur, qui porte le titre d'inspecteur; 2° un séminaire scientifique, subdivisé en 5 sections, savoir : *A. Étude de l'Ancien Testament :* cette section a tenu en été 7 séances de 2 heures, en hiver 8 séances de pareille durée, fréquentées respectivement par 16 et 18 étudiants. *B. Etude du Nouveau Testament :* 25 étudiants ont pris part, en été, aux exercices de cette section, qui ont occupé 7 séances de 2 heures. Le nombre des étudiants a été de 15 pour le semestre d'hiver. *C. Histoire de l'Église* : 26 étudiants en été, 13 en hiver, ont suivi les exercices de lecture et d'exégèse. *D. Histoire du dogme.* Une séance de 2 heures tous les 15 jours, fréquentée par 6 séminaristes en été, par 8 en hiver. *E. Section dite systématique.* Cette section est organisée de telle sorte que tous les huit jours un étudiant y développe une thèse déterminée, dont la critique et la discussion sont préparées et exposées par ses collègues. 31 étudiants ont pris part à cette sorte d'exercices. *F. Séminaire catéchétique et homilétique.* 13 réunions en été, 14 en hiver, ont été tenues respectivement par 26 et 24 étudiants, qui se sont exercés à l'exposition du catéchisme, soit dans une classe d'une école populaire, soit entre eux pour la critique de la leçon. Quant aux exercices de prédication, ils ont eu lieu au service divin, 16 fois en hiver, sans parler des séances privées où ont trouvé place des expositions dogmatiques avec critique mutuelle.

2° *Théologie catholique.* — Les 7 sections du séminaire de cette Faculté sont calquées sur celles de la Faculté protestante; elles ont eu lieu dans des conditions analogues quant à la durée et à l'assiduité des étudiants.

3° *Droit.* — Le séminaire de la Faculté de droit à été le théâtre d'exercices pratiques sur le droit romain, le droit canonique, la procédure civile. Il s'y est fait un nombre considérable de travaux écrits, à côté des expositions orales suivies de critique.

4° *Philosophie.* — Cette Faculté possède 8 séminaires, savoir : séminaire de philosophie, de langues romanes (vieux français et français moderne), de langues germaniques, d'anglais, d'histoire, de géographie, d'économie politique et de mathématiques. Les exercices des étudiants y sont dirigés selon le plan général qu'on a pu remarquer plus haut, l'interprétation savante et l'étude des textes marchant de front avec la

pratique orale et écrite et la critique mutuelle des travaux des séminaristes.

La Faculté de philosophie possède, outre ses séminaires, des instituts de physique, de chimie, de pharmacie, de zoologie et anatomie comparée, de minéralogie (avec musée), de paléontologie (avec musée), de géographie, d'astronomie. Il est impossible de donner l'analyse des travaux et manipulations qui y ont eu lieu sans tomber dans un détail fastidieux. Terminons cette revue très sommaire en rappelant que des musées d'art ancien, d'antiquités germaniques et d'art moderne, un conservatoire de musique et un atelier de dessin constituent les annexes des instituts de la Faculté de philosophie.

5° *Médecine.* — Les Instituts de la Faculté de médecine se décomposent en théoriques et cliniques. Les premiers sont ceux d'anatomie, de physiologie, de pathologie (où fut essayée sans succès la lymphe de Koch) et de pharmacologie. Les cliniques sont : médecine et polyclinique, clinique chirurgicale, clinique obstétricale et gynécologique, clinique des maladies de peau, cliniques ophtalmologique, ontologique et psychiatrique. La Faculté de médecine est richement outillée, comme on voit, pour la préparation tant pratique que théorique de ses nombreux étudiants.

Associations d'étudiants; Sociétés académiques et Sociétés de secours. — A côté des organes proprement scientifiques de l'Université de Bonn, il importe de signaler les diverses associations instituées pour le divertissement des étudiants et pour l'exercice de la bienfaisance.

En 1890-1891, on comptait 43 associations d'étudiants, dont 7 *corps* avec 67 membres, 3 Burschenschaften avec 37, 4 associations portant des *couleurs* avec 51 membres, 15 sociétés ayant pour but l'étude de matières scientifiques ou la culture de la musique, avec 217 membres; 6 associations catholiques (246 membres) et 4 protestantes (105 membres), principalement orientées vers la pratique religieuse; enfin une société de 19 étudiants ayant surtout pour objet le développement du sentiment national sur les bases du christianisme. On ne doit pas omettre la création, en octobre 1890, d'une section d'infirmiers volontaires comptant 104 étudiants des diverses Facultés, et l'existence d'une association de gymnastique (la Germania), subventionnée par une allocation annuelle de 300 marks fournie par le gouvernement.

La *Société académique de lecture* comprend des membres ordinaires et des abonnés ou membres extraordinaires. Durant l'exercice qui nous occupe, les recettes de la Société ont atteint 1,966 m. 75 (versements annuels, 1,323 m. 75; prêts d'ouvrages, 643 marks), auxquelles il convient de joindre 41 cotisations d'abonnés (615 marks) et 768 versements de membres extraordinaires variant de 1 m. 50 à 4 marks par tête.

Caisse de secours pour maladies. — 2,652 étudiants ayant versé un total de 5,304 marks ont adhéré à cette caisse, sur les fonds de laquelle ont été traités 726 malades; les journées de maladies ont été au nombre de 73. 3752 marks ont été dépensés en médicaments.

Le revenu total de la caisse de secours (cotisations régulières, intérêts de fonds placés et report de l'année précédente) s'est élevé à 5,953 m. 24; la dépense totale ayant été de 4,457 m. 33, restait un boni de 1,495 m. 91.

Fondation pour les veuves et orphelins de professeurs. — Cette fondation alimente à la fois des pensionnaires de droit et procure des secours temporaires en cas d'urgence. Son avoir s'élevait, en fin d'exercice 1891, à 653,150 marks : elle comptait 81 membres actifs; 25 veuves et 18 orphelins étaient inscrits sur la liste des pensions de droit. Les dépenses, de ce dernier chef, se sont élevées à 35,267 m. 18.

Bibliothèque et bâtiments universitaires. — La fréquentation de la bibliothèque de Bonn a quelque peu baissé pendant l'année scolaire 1890-1891, par suite de la réfection d'une partie de ses bâtiments. Toutefois 16,870 ouvrages, formant 23,311 volumes, ont été consultés par 713 emprunteurs munis de cartes permanentes et 306 du dehors. Le catalogue de la bibliothèque s'est enrichi de 13,140 numéros, dont 4,672 proviennent de dons gracieux, 1,211 de dépôts commandés par la loi et 4,333 d'échanges.

Les dépenses d'acquisition et d'entretien se sont élevées à la somme de 28,897 marks.

La seule modification effective des locaux universitaires a été la reconstruction partielle de la bibliothèque : on s'occupait d'agrandir plusieurs laboratoires et instituts et de réparer le château de Poppelsdorf. Ces travaux doivent être achevés aujourd'hui.

Délibérations du Sénat; actes officiels; solennités universitaires. — Parmi les résolutions adoptées par le Sénat universitaire, il importe de signaler le vœu transmis à la conférence de Berlin et relatif à la nécessité, pour les étudiants de *toutes* les Facultés savantes, d'une certaine culture préalable reposant sur les bases de l'éducation *classique* du gymnase. Ont adhéré à ce vœu : 20 maîtres de l'Académie de Munster, 16 de Fribourg, 24 de Würzbourg, 14 de Rostock, 30 d'Erlangen. Notons encore un avis conforme donné par le Sénat à la motion du curateur de l'Université, en vue de supprimer la chaire d'éloquence, dont le titulaire avait pour mission spéciale de rédiger en beau latin les actes de l'Université et le discours prononcé à l'occasion de la fête de l'empereur.

Au nombre des actes officiels communiqués par le ministère, relevons les instructions sévères relatives aux absences sans congé des étudiants et aux certificats de fréquentation d'un séminaire, qui devront être annexés au certificat d'assiduité aux cours des Facultés.

Les principales solennités célébrées par l'Université ont été : le festin offert au ministre des cultes en juillet 1890; la fête commémorative du fondateur de l'Université, Frédéric-Guillaume III (fête du 3 août); la transmission officielle du rectorat, le 18 octobre; la fête de l'empereur, le 27 janvier.

Enfin des adresses de félicitations ont été présentées, au nom du Sénat, au feld-maréchal de Moltke, à l'occasion de son 90e anniversaire (26 octobre 1890), et au prince Adolphe de Schauenburg-Lippe, ancien étudiant de Bonn, à propos de son mariage avec la princesse royale Victoria de Prusse.

L'Altesse ainsi félicitée a porté en personne au recteur de l'Université l'expression de sa gratitude.

RUSSIE

Saint-Pétersbourg. — On annonce l'ouverture d'une *École supérieure d'électrotechnie militaire* pour le courant du présent hiver. 50 officiers, issus pour la plupart des écoles d'infanterie, y seront attachés.

Une pétition adressée au Sénat Impérial sollicite la création à Pétersbourg d'un *Institut médical pour les femmes médecins :* Cette création a été résolue. La ville donnera gratuitement les locaux nécessaires pour les salles de cours et les cliniques; elle consacre en outre à l'institut nouveau une somme déjà prête de 160 000 roubles; 70 000 roubles sont fournis par le ministère de l'Instruction publique, 84 500 par celui de la Guerre, enfin 2500 par la Société pour l'encouragement des cours médicaux et pédagogiques. Il est à remarquer que la décision favorable au nouvel institut médical féminin a été rendue par le Sénat à une majorité imposante.

Riga. — *Polytechnicum.* Le corps enseignant de l'École polytechnique de Riga se compose de 51 maîtres de tout ordre, savoir : 17 prof. ord., 17 chargés de cours, 3 lecteurs, un privat-docent, 12 assistants. L'école a été fréquentée, durant le 1er semestre de l'année scolaire 1891, par 841 élèves, ainsi répartis : économie rurale, 93; chimie, 292; arpentage, 71; ingénieurs, 254; mécaniciens, 266; architecture, 26; cours commerciaux, 115. Il y avait en outre 9 auditeurs libres au 1er semestre, et 10 au second. La distribution annuelle des diplômes a donné pour résultats : 83 réceptions, dont 68 avec éloge. Ces derniers sont ainsi divisés : économie rurale, 9; chimie, 32; ingénieurs, 5; mécaniciens, 11; architecture, 1; commerce, 10. De ces lauréats 65 sont Russes, 3 étrangers. Le diplôme simple a été conféré à 4 élèves de la section d'économie rurale, 5 chimistes, 3 ingénieurs-mécaniciens, 3 élèves des cours commerciaux; sur ces 15 diplômés on comptait un seul étranger, L'année scolaire 1891-1892 s'est ouverte avec 873 inscriptions; le nombre des prof. ord. s'est élevé à 20; celui des chargés de cours et assistants à 54.

ANTILLES.

Cuba. — Une statistique récente fournit les données suivantes sur la situation de l'île de Cuba au point de vue de l'instruction générale. 1,78 p. 100 de la population blanche, 1,79 p. 100 de la population noire sait lire. Parmi les enfants en âge de suivre les écoles primaires, 64,89 p. 100 ne savent ni lire ni écrire; parmi ceux dont l'âge correspond à l'éducation secondaire, 87,72 p. 100 sont plongés dans la même ignorance. La proportion totale des illettrés est de 76,30 p. 100 pour une population de 1,179,357 âmes. Il existe dans l'île 773 écoles, coûtant 606,761 piastres; soit 0,37 par habitant; ou une école pour 72,105 habitants. La capitale possède une école par 660 habitants.

AMÉRIQUE DU SUD.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

Le dernier message du président de la République nous apporte des détails intéressants sur les progrès de l'instruction publique : les chiffres qu'il contient sont relatifs à l'année 1890-1891. L'état sans cesse

troublé des affaires publiques dans l'Argentine explique qu'aucun document postérieur ne soit parvenu jusqu'à nous. Le président s'applaudit de la marche ascendante de l'éducation publique, de l'augmentation du nombre des écoles et de l'amélioration de leurs agencements. 3,233 écoles publiques ou particulières ont fourni l'instruction à 249,677 jeunes garçons et jeunes filles, sous la conduite de 7,054 maîtres des deux sexes; le nombre des écoles s'est accru, en un an, de 191; celui des maîtres, de 951. La capitale de la République, à elle seule, compte 1,884 écoliers de plus. De 460 en 1889, le nombre total des édifices scolaires a monté à 532 en 1890. La capitale en possède 70 en plein fonctionnement, et 2 en construction :.l'augmentation est ici de 5 écoles neuves.

Le budget de l'instruction s'est élevé à 9,415,789 piastres, y compris les écoles normales, dont la subvention est évaluée approximativement à 2 millions de piastres. En outre, une somme de 1 million de piastres a été attribuée au développement des écoles des provinces. La dépense par tête d'habitant est d'un peu plus de 2 piastres, et de 16 piastres par tête d'enfant en âge de scolarité.

Collèges nationaux et écoles normales. — Dans ce domaine, le progrès, au moins en ce qui concerne la population scolaire, est très considérable. Les 30 écoles normales de la République sont pleines (12,514 élèves) et se sont vues dans la nécessité de refuser des élèves nouveaux; 1 055 maîtres enseignent dans les écoles normales. Quant aux collèges, plusieurs, dont celui de la capitale, atteignent 1 350 élèves; on a dû autoriser l'érection d'un deuxième collège à Buenos-Ayres : les 15 autres établissements nationaux d'enseignement secondaire ont réuni 1 877 élèves. La dépense de l'État par tête de collégien s'élève anx chiffres suivants, très variables, comme on va voir, suivant les provinces :

Capitale fédérale, 11,60 piastres; Urugay, 24,13; Rosario, 25,40; Cordoba, 26; Corrientes, 22,21; Tucuman, 20,81; Salta, 32,67; Jujuy, 147,89; Catamarca, 42,57; Rioja, 63,86; Santiago, 42,57; San Luis, 41,94; Mendoza, 23,11; San-Juan, 36,49; La Plata, 11,63; Parana, 31,83 L'écart énorme de la dépense tient à la différence extrême de la population des collèges. Si la capitale atteint 1 350 élèves, la province de Jujuy n'en compte que 20; cela n'empêche pas que tous les collèges nationaux soient sur le pied d'égalité en ce qui concerne le traitement du personnel, le nombre et l'accroissement des laboratoires, etc. Aussi le ministre de l'Instruction publique propose, avec raison, d'établir des catégories dans les établissements d'enseignement secondaire; la première comprendrait les collèges de plein exercice; la seconde, des établissements à 3 années d'études. Le personnel enseignant des collèges nationaux comprenait, en 1890, 449 professeurs. De décembre 1890 à février 1891, il a été délivré 219 diplômes de bachelier.

D'autre part, les 34 écoles normales de l'Argentine, divisées en 20 écoles de maîtres et 14 de maîtresses, ont compté un personnel enseignant de 1 055 unités, et délivré 249 diplômes de décembre 1890 à 1891.

Université de Buenos-Ayres. — L'Université de Buenos-Ayres poursuit son mouvement ascendant, dans la limite de ses ressources particulières. Le concours de l'Etat, qui lui serait nécessaire pour per-

fectionner son outillage scientifique, n'a pu lui être fourni dans la limite nécessaire, par suite des exigences du budget général. C'est ainsi que plusieurs chaires, reconnues indispensables, n'ont pu encore être fondées; que la Faculté physico-mathématique attend un bâtiment neuf digne de son développement et que les laboratoires manquent du matériel exigé pour leur complet fonctionnement. Le Conseil supérieur de l'instruction publique a présenté au gouvernement, qui l'approuve en principe, un projet de réforme des statuts actuels de l'Université; ce projet, qui a été mûri pendant cinq ans, est actuellement soumis à l'examen d'une commission compétente.

Durant l'année 1890, l'Université a délivré 43 diplômes de docteur en médecine, 37 de docteur en droit ou d'avocat, d'ingénieur civil. Le nombre des étudiants immatriculés a été de 988, dont 512 à la Faculté de médecine, 345 à l'École de droit, 131 à la Faculté des sciences physiques et mathématiques. Il y a augmentation sur l'année précédente de 118 unités, pour la médecine, de 125 pour celle de droit; et, au contraire, diminution de 2 pour la Faculté des sciences.

VÉNÉZUELA

Une loi nouvellement promulguée répartit les services de l'instruction publique du Vénézuela entre 3 directions : instruction populaire, instruction supérieure, et beaux-arts. A la première ressortissent toutes les écoles primaires et les écoles normales, ainsi que l'administration du budget de ces écoles; la Direction de l'instruction supérieure a la charge des Universités, des instituts et expositions scientifiques, des collèges nationaux et particuliers; elle administre les biens des couvents sécularisés et les revenus publics spécialement affectés à l'enseignement supérieur. Enfin, la Direction des beaux-arts a la haute main sur les expositions, académies, écoles des arts et métiers, musées, bibliothèques, instituts des beaux-arts, jardins botaniques et zoologiques : elle doit pourvoir aux propositions de décorations et médailles honorifiques conformément à la loi.

Universités. — 1° *Université centrale ;* cette Université compte 32 chaires magistrales, 345 étudiants, et a conféré, dans le cours de l'année scolaire écoulée, 201 grades ou diplômes; savoir : 67 diplômes de docteur (sciences philosophiques, 2; médecine, 34; sciences politiques, 21; sciences ecclésiastiques, 10); 4 titres d'ingénieur civil, et 120 grades de bachelier.

2° *Université des Andes.* — Cette Université possède 25 chaires, et compte 158 étudiants en médecine, économie politique et philosophie. Elle a délivré 9 diplômes de docteur et 26 de bachelier.

On est en train d'achever la transformation en Université du Collège fédéral de première catégorie de Maracaïbo.

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

M. Charles Dupuy a été nommé, par décret du président de la République, en date du 6 décembre, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en remplacement de M. Bourgeois, qui passe au ministère de la Justice.

LA SÉANCE SOLENNELLE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE SPORTS ATHLÉTIQUES

Une foule élégante et nombreuse assistait, à l'amphithéâtre de l'ancienne Sorbonne, à la séance solennelle organisée par l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques pour célébrer le cinquième anniversaire de sa fondation,

Le programme comportait trois courtes conférences. Le premier orateur, M. George Bourdon, a parlé des exercices physiques dans l'antiquité. Il s'est d'ailleurs borné, le temps lui faisant défaut, à entretenir ses auditeurs de la Grèce.

Il a montré comment, dans toute la Grèce, l'individu faisait partie intégrante de l'État et que, par conséquent, l'enfant était élevé dans le but de pouvoir être utile à l'État. Dès l'âge de six ou sept ans, l'enfant mâle s'adonne à des assouplissements, à des courses ; il joue au cerceau, il s'exerce aux haltères. On ne se préoccupe pas seulement, du reste, de le rendre souple et vigoureux, on s'efforce de donner à son corps une certaine grâce et une certaine noblesse d'attitude. L'orateur a soin d'ajouter que, si l'éducation physique des jeunes Grecs est très perfectionnée et très rationnelle, elle n'a nullement pour fin dernière de les transformer en professionnels d'une force et d'une vigueur exceptionelles

M. J.-J. Jusserand, conseiller d'ambassade, a parlé ensuite des exercices physiques ou moyen âge et pendant la Renaissance. M. Jusserand rappelle que Rabelais n'énumère pas moins de 214 jeux. Il ne parlera donc que des jeux fondamentaux, et, pour les mieux expliquer, il montre que, la vie humaine au moyen âge étant entourée de mille dangers, il fallait savoir la défendre et au besoin même la perdre sans regret. « Aujourd'hui, a-t-il dit au milieu des applaudissements unanimes, sitôt qu'un enfant nait on l'entoure de soins délicats ; ses premiers jeux consistent à apprendre par cœur la liste des rois de France et celle des départements : c'est en quelque sorte, à l'état embryonnaire, un petit bachelier. Au moyen âge, on s'efforçait uniquement d'en faire un petit guerrier. » Les jeux étaient naturellement adaptés au caractère de la vie. On l'exerce d'abord au maniement de l'épée. Plus tard, il prendra part aux tournois, au tir de l'arc, à la quintaine, etc. Ce n'est qu'à partir de la Renaissance que des jeux moins dangereux font leur apparition, et notamment le jeu de paume, le jeu de boules, la soule, devenue plus tard le *foot-ball* et le billard. L'influence des anciens se fait sentir : on

applique leurs doctrines avec plus de méthode en ce qui concerne les exercices physiques.

M. le baron Pierre de Coubertin, secrétaire général de l'Union, a fait le panégyrique des exercices physiques dans le monde moderne. Il a montré comment, au commencement de ce siècle, ils se sont, après une longue solution de continuité, développés en Allemagne. Né au lendemain d'Iena, ce mouvement n'eut, d'ailleurs, pas d'autre but que de former les jeunes gens au métier de la guerre. C'est l'idée de la guerre, en effet, qui, dès ce moment, inspire les exercices physiques chez nos voisins et qui leur donne son caractère.

En Suède, les exercices physiques sont également en grande faveur dans toutes les classes de la société. Mais, là encore, ils ont un caractère tout particulier, que leur a donné Ling, l'auteur du système : celui d'exercices thérapeutiques.

Quant à l'Angleterre, où les jeux étaient tombés en désuétude à la fin du siècle dernier, on ne les a rétablis qu'il y a une soixantaine d'année. Il est vrai que, grâce à l'énergie de quelques initiateurs, ils ont pris immédiatement l'essor extraordinaire que l'on constate aujourd'hui chez nos voisins d'outre-Manche.

En terminant, M. Pierre de Coubertin rend hommage à tous les efforts faits en France depuis quelques années : à la Ligue de l'éducation physique, fondée par M. Paschal Grousset, aux sociétés de gymmastique, au Club alpin, à la Ligue girondine et enfin aux groupes innombrables qui se sont formés un peu partout sur le territoire français.

Après ce discours, qui a été très chaleureusement applaudi, il a été procédé à la distribution des prix aux lauréats d'un concours littéraire organisé par l'Union, à l'occasion des fêtes de son 5e anniversaire, pour tous travaux inédits relatifs aux exercices physiques, envisagés à quelque point de vue que ce soit.

Neuf travaux avaient été présentés. Le premier prix a été décerné à M. A. Megendei, directeur de l'école normale de Foix (Ariège); le deuxième prix, à M. Ch. Bayeux, proviseur du lycée de Saint-Etienne; le troisième, à une comédie en vers, de M. Paul Frédy.

Deux mentions ont été attribuées, l'une à Mlle Eugénie Legendre, et l'autre à M. Ernest Figuret. A la fin de la séance, M. Rabier a pris la parole pour remetttre, au nom du ministre de l'Instruction publique les palmes d'officier d'académie à M. Richefeu, président du jeu de paume du jardin du Luxembourg et à M. de Saint-Clair, l'un des fondateurs et l'ancien président de l'Union.

LE LEGS REVERDY

EXTRAIT DU RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. CATTIAUX, AU NOM DE LA 5e COMMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS, RELATIVEMENT A L'ATTRIBUTION, POUR L'ANNÉE 1892, DU PRIX BIENNAL DE 3,000 FRANCS FONDÉ PAR M. DE REVERDY EN FAVEUR D'UN BON PÈRE DE FAMILLE.

Messieurs, par testament olographe, en date du 1er janvier 1845, M. de Reverdy a fait la disposition suivante :

« Je donne et lègue à la ville de Paris 1,500 francs de rente, laquelle

somme est destinée à fonder, à perpétuité, un prix biennal de 3,000 fr. qui sera distribué, tous les deux ans, par le Conseil municipal de ladite ville, à la personne de la classe laborieuse qui, demeurant à Paris, aura la famille la plus nombreuse et se sera efforcée, par un travail assidu, honnête et intelligent, de donner à ses enfants une éducation en rapport avec sa position sociale et des habitudes d'ordre et de piété toujours nécessaires dans les diverses conditions de la vie. »

Vous avez à faire cette année l'attribution de la somme de 3,000 fr. représentant les arrérages de ce legs afférents à 1891 et 1892. En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre, ci-dessous, les différentes propositions qui nous ont été faites à ce sujet par MM. les maires des vingt arrondissements de Paris (1).

Danse (Alexis-Claude-Toussaint), rue Hérold, 16. — Emballeur faïencier, M. Danse, qui est âgé actuellement de 70 ans, est depuis 60 ans dans la même maison, à l'Escalier de Cristal (il y est entré comme apprenti à l'âge de 10 ans). Il a eu 15 enfants dont 7 seulement sont vivants (44 ans à 23 ans). Tous ses enfants ont reçu une instruction primaire dans les écoles communales et ont ensuite appris un état qui leur permet de gagner honorablement leur vie.

En 1887, une médaille d'honneur en argent lui a été décernée par M. le ministre du Commerce, en raison de ses longs services dans la même maison. Le traitement mensuel de M. Danse est de 200 francs depuis 1873. M. le maire du premier arrondissement le recommande tout particulièrement à l'attention du Conseil.

M. Boulanger (Eugène-Alexandre), employé depuis 20 ans chez M. Baudoin, 8, rue du Renard, aux appointements de 140 francs par mois. Ce postulant, dont la femme est actuellement sans profession, a 8 enfants (18 ans à 4 ans) qui tous ont reçu ou reçoivent une instruction primaire avant leur entrée en apprentissage. Très bons renseignements. M. Boulanger demeure 5, rue du Figuier.

M. Collier (Jacques), est employé en qualité d'ouvrier opticien chez M. Balbreck, boulevard du Montparnasse, depuis 3 ans; précédemment il était chez M. Feuillet, rue Botzaris, où il est resté 25 ans. Sa femme ne s'occupe que des soins à donner à son ménage et à ses enfants. Ce couple a eu 9 enfants et en possède encore 7 vivants (31 ans à 9 ans). L'un d'eux est boursier de l'État au lycée Lakanal, deux autres sont à l'école Lavoisier. Tous ont passé à l'école avant d'entrer en apprentissage. Les époux Collier jouissent de la meilleure réputation.

M. Delouf, 47, boulevard du Montparnasse. Déjà candidat en 1890, ce postulant est veuf et père d'une famille de 12 enfants, dont 2 sont placés dans un orphelinat, au Raincy. Ouvrier serrurier à façon, il parvient, avec l'aide de ses 3 fils aînés qui exercent la même profession que lui, à faire vivre tous les siens. Depuis le décès de sa femme (septembre 1891), c'est la fille de M. Delouf, âgée de 16 ans, qui s'occupe de ses frères et sœurs et veille aux soins du ménage.

M. le maire du VIe arrondissement donne les meilleurs renseignements sur cette nombreuse famille (l'aîné a 21 ans et le plus jeune 2 ans 1/2) et la recommande très vivement à la bienveillance du Conseil.

(1) Nous ne citons ici que les cas qui nous paraissent les plus intéressants.

Mme veuve Klein (Caroline, née Ludwig), 55, rue Alexandre-Dumas, atteinte d'une tumeur au sein, ne peut plus travailler et n'a pour toutes ressources que les salaires de la plus âgée de ses filles (2 fr. 25 c. par jour) et de son fils aîné (4 fr. 50 c. par jour). Devenue veuve le 25 juin 1887, elle est restée seule à la tête d'une famille de 8 enfants (26 ans à 4 ans) qui s'accrut bientôt d'un neuvième dont elle était enceinte au moment de la mort de son mari. La postulante est parvenue à élever cette nombreuse famille et tous ses enfants ont reçu ou reçoivent actuellement une bonne instruction primaire avant leur entrée en apprentissage. Les renseignements recueillis sur Mme Klein sont excellents à tous les points de vue.

M. Béguin, 10, place d'Aligre. Ancien ouvrier tôlier, M. Béguin a 82 ans passés et sa femme (journalière) 76 ans et demi. Sans autres ressources que les petites rentes que leur font leurs enfants, les époux Béguin ont 10 enfants (55 ans à 35 ans) tous vivants actuellement et auxquels, malgré la modicité de leurs ressources, ils sont parvenus à donner une bonne éducation primaire et une profession les mettant à même de gagner régulièrement leur vie. De plus, ils ont perdu trois enfants dont un fils ouvrier tôlier décédé à l'âge de 24 ans.

M. le Maire donne les meilleurs renseignements sur ce couple, qu'il signale tout particulièrement à l'attention du Conseil.

M. Zumstein, 147, rue de Bercy. Mécanicien retraité de la Compagnie du chemin de fer de Lyon avec une pension annuelle de 1,546 francs. Le postulant a 12 enfants (29 ans à 5 ans), dont 5 sont encore à l'école. Les aînés, tous pourvus d'une profession leur permettant de subvenir à leurs besoins, ont reçu une bonne instruction primaire. Renseignements très satisfaisants.

M. Boulanger, 77, rue Damrémont, a 10 enfants (22 ans à 2 mois), qui tous ont reçu ou recoivent une bonne instruction primaire avant leur entrée en apprentissage. Les quatre premiers sont en état de se suffire. Le postulant, qui exerce la profession de boulanger, ne travaille pas régulièrement et sa femme ne s'occupe que des soins du ménage. Les meilleurs renseignements ont été recueillis sur ce couple, qui a dû s'imposer de nombreux sacrifices pour élever sa nombreuse famille.

M. Beylot (Jean), 36, quai de la Marne. (Déjà candidat en 1890, M. Beylot, ouvrier mécanicien, atteint de paralysie depuis 1889, se trouve dans l'impossibilité de travailler. Sa femme s'occupe uniquement des soins de son ménage.

Les époux Beylot, qui ont 9 enfants (21 ans à 3 ans), les ont élevés avec le plus grand soin. Cinq ont obtenu leurs certificats d'études primaires avec des livrets de Caisse d'épargne et les autres fréquentent assidûment l'école communale. De l'aveu de leurs professeurs, très bien élevés et doués des meilleures qualités, tous ces enfants résident avec leurs parents et vivent dans la meilleure intelligence.

Excellents renseignements. M. le maire de l'arrondissement recommande chaudement cette famille à la bienveillance du Conseil:

Après examen de ces diverses candidatures, j'ai l'honneur de vous proposer, au nom de la 5e Commission, d'attribuer les arrérages du legs Reverdy à M. Delouf.

Paris, le 15 novembre 1892.

Le rapporteur, CATTIAUX.

MODIFICATION DU PROGRAMME D'ADMISSION AU COLLÈGE CHAPTAL.

Dans la séance du 24 octobre du Conseil municipal de Paris, M. Gaufrès, au nom de la 4e Commission et sur l'avis conforme de l'administration du Conseil de surveillance du collège Chaptal, a proposé de modifier le programme de l'examen d'admission dans cet établissement.

Jusqu'ici, dit le rapporteur, l'examen d'entrée au collège Chaptal était le même que l'examen d'admission aux écoles primaires supérieures. Or, depuis deux ans que l'enseignement moderne a été mis en vigueur, le programme de Chaptal a été modifié en ce qui concerne les langues vivantes. On enseigne l'allemand dans les classes primaires et les élèves ont étudié déjà cette matière pendant deux ans, quand nos élèves des écoles primaires arrivent à treize ans dans les classes. Il faut donc ou les placer dans des classes trop faibles pour eux, s'ils commencent au collège l'étude de l'allemand, ou les laisser se rattraper comme ils peuvent. En fait, depuis deux ans, on fait pour eux des leçons supplémentaires qui entraînent une dépense de plusieurs milliers de francs. L'Administration propose donc de les admettre plus jeunes, pour commencer l'étude des langues vivantes en même temps que leurs condisciples, ou d'exiger un examen d'allemand s'ils se présentent plus tard.

Cet examen, différenciant l'examen d'entrée à Chaptal de celui des autres écoles, exigera un programme spécial pour Chaptal, et dès lors les examens ordinaires ne donneront entrée que dans les écoles primaires supérieures.

Ainsi donc, examen spécial pour Chaptal et abaissement de la limite d'âge, voilà les deux changements proposés. Ajouter qu'il a paru utile de ne plus maintenir la différence entre l'examen d'admission pour les demi-bourses et celui de l'externat gratuit. Les matières sont les mêmes : il suffira de réserver les demi-bourses aux candidats qui viennent en tête de la liste; l'externat gratuit sera pour les autres.

Ces modifications sont résumées dans le dispositif du projet de délibération suivant que la 4e Commission demande d'adopter :

« Le Conseil délibère :

« ARTICLE PREMIER. — Un concours spécial et unique est institué au collège Chaptal pour l'obtention des demi-bourses d'interne et des places d'externe gratuites.

« ART. 2. — Les dossiers des candidats déclarés admissibles à la suite des épreuves du concours seront transmis au Conseil municipal, qui dressera la liste par ordre de priorité de 3 candidats qui devront être appelés à occuper, dans la mesure des places disponibles : 1° les demi-bourses d'interne; 2° les places d'externe gratuites.

« ART. 3. — Les dispositions de la délibération du Conseil municipal, en date du 7 juillet 1882, relative à l'externat gratuit au collège Chaptal et dans les écoles municipales primaires supérieures, sont modifiées en ce qu'elles ont de contraire à la présente organisation.

« ART. 4. — La présente délibération aura son effet à partir de l'année scolaire 1893-1894. »

Adopté.

Dans le même séance, le Conseil municipal a écarté comme ne convenant pas aux écoles primaires supérieures, une proposition de M. Kouindjy, qui demandait à professer au collège Chaptal un cours de langue russe.

LA SOCIÉTÉ COMENIUS

Nous recevons le troisième fascicule du *Bulletin* de la Société qui est aussi intéressant que les deux premiers. Il renferme :

1° Un nouvel et savant article de M. Joh. Kvacsala, sur la vie de Comenius, dont les détails sont puisés dans l'œuvre même du maître.

2° Une remarquable étude de M. A. Israël sur les doctrines comparées de Comenius et de Ratke. On savait déjà d'une façon générale, par les travaux antérieurs et aussi par les déclarations de Comenius, que ce dernier s'était inspiré des idées d'un pédagogue contemporain, Ratke, qui eut ses années de célébrité (comme, par exemple, de nos jours Jacotot), et qui, comme Jacotot aussi, était tombé dans un oubli ou un discrédit presque complet. Il résulte jusqu'à l'évidence de l'enquête de M. Israël et des textes placés en regard dans ce premier article, que Comenius a fait une très riche moisson dans les écrits de Ratke et de ses disciples ou collaborateurs.

3° De plus courtes, mais substantielles contributions de M. Müller sur les portraits de Comenius; de notre ami, M. J. Parmentier, de Poitiers, sur Herbert Quick; et de M. Ed. Robert, de Montpellier, sur Édouard-Henri Robert, un admirateur de Comenius, comme le pédagogue anglais, et qui a laissé sur la vie et l'œuvre de son héros plusieurs écrits, encore inédits, dont la publication serait fort opportune.

4° Diverses nouvelles relatives à la Société, à son programme et à ses travaux.

Nous rappelons que toutes les communications qui intéressent la Société Comenius, doivent être adressées à M. le Dr Keller, conseiller d'archives à Münster; le rédacteur en chef du *Bulletin* est M. Joseph Müller à Herrnhut.

E. D. B.

COLLÈGE DE FRANCE

Par décret du 15 novembre, M. Boissier (Marie-Louis-Antoine-Gaston), membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur d'histoire de la littérature latine au Collège de France, est nommé administrateur de cet établissement pour une période de trois ans, en remplacement de M. Renan, décédé.

M. Gaston Paris, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur des langue et littérature françaises du moyen âge au Collège de France, est nommé pour trois ans vice-président de l'Assemblée des professeurs de cet établissement.

M. Paris a en outre été délégué par ses collègues au Conseil supérieur de l'Instruction publique.

On annonce la mort de M. Guillaume Guizot, le fils de l'illustre homme d'État. Il occupait au Collège de France la chaire de *langues et*

littératures d'origine germanique, où il succéda, en 1874, à Philarète Chasles.

Guillaume Guizot, moins connu par ses travaux que par le nom de son père et par des succès mondains, n'avait alors et n'a jamais eu, à notre connaissance, d'autre titre à cet enseignement qu'une agréable étude sur Ménandre et la Comédie grecque.

LES ÉCOLES LIBRES DES SCIENCES POLITIQUES

M. Aucoc a donné lecture à l'Académie des Sciences morales et politiques d'un mémoire intitulé : *Une nouvelle école libre des sciences sociales et politiques en Belgique.*

Le Congrès international de l'enseignement supérieur, tenu à Paris en 1889, a examiné la question de savoir quelle place doit occuper l'enseignement des sciences politiques et sociales dans le cadre de l'instruction supérieure. Cet enseignement est rattaché en divers pays, tantôt aux Facultés de droit, tantôt à celles de philosophie. En outre on a constaté l'existence d'écoles libres qui donnent des développements plus étendus à l'étude de ces sciences.

La première en date de ces écoles libres a été fondée en France (on sait avec quel succès!) par M. Boutmy, en 1871. Des fondations semblables existent à Florence, à Bologne, en Espagne, en Roumanie. Deux écoles, de type différent, viennent d'être créées à Bruxelles et à Louvain. Cette dernière est modelée sur l'école libre de M. Boutmy ; à sa tête sont deux professeurs de l'Université.

L'ANNIVERSAIRE DE M. PASTEUR

La commission de l'Institut qui a pris l'initiative de célébrer le 70e anniversaire de M. Pasteur a décidé que les amis et admirateurs du grand savant se réuniraient le 27 décembre prochain à dix heures et demie du matin, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, pour lui offrir solennellement, en présence des corps savants français et des délégations de l'étranger, un souvenir à l'occasion de son jubilé. Ce souvenir consiste en une médaille, portant d'un côté l'effigie de M. Pasteur et, au revers, l'inscription suivante : « A Pasteur, le jour de ses soixante-dix ans, la science et l'humanité reconnaissantes, — 27 décembre 1892. »

Cette médaille est l'œuvre de M. Roty, membre de l'Académie des Beaux-arts pour la section de gravure.

LA REVUE INTERNATIONALE DE SOCIOLOCIE

Nous nous faisons un plaisir d'appeler l'attention de nos lecteurs sur une nouvelle publication qui paraît à la librairie Giard et Brière, sous la direction de M. René Worms.

La *Revue internationale de sociologie* a pour but de faire connaître les plus intéressants parmi les faits sociaux de tout genre, passés ou présents, et d'indiquer, mais sobrement, les conclusions qui s'en dégagent.

Son caractère est essentiellement scientifique. Elle espère, il est vrai, que de la connaissance des vérités scientifiques pourront sortir des

conseils pratiques, et qu'elle aura ainsi travaillé pour sa part à l'œuvre de l'amélioration des sociétés, dont nul esprit ne doit aujourd'hui se désintéresser. Seulement il lui semble qu'il faut savoir ce qui a été et ce qui est, pour pouvoir émettre utilement des idées sur ce qui devrait être. Elle cherche donc surtout à faire connaître comment les problèmes sociaux se sont posés, puisque c'est le seul moyen de faire entrevoir comment ils se résoudront.

La *Revue internationale de sociologie*, étant une revue d'ordre scientifique, ne saurait appartenir à aucun parti ni à aucune école. Elle est une tribune ouverte à toutes les opinions, leur offrant à toutes ce terrain d'entente, l'examen attentif des faits. Elle n'est pas même la revue exclusive d'une seule nation. De jour en jour, on comprend mieux la solidarité qui unit actuellement tous les peuples. Les mouvements sociaux qui se produisent à l'étranger nous intéressent autant que ceux qui se produisent sous nos yeux, car leur effet, pour être moins immédiat, ne se fait pas moins sûrement sentir à nous. Le cadre de ses recherches n'exclut donc aucune partie du monde habité. Par là cette publication mérite le titre qu'elle se donne : « *Revue internationale.* »

La *Revue* paraît tous les deux mois, par fascicules de 64 à 80 pages grand in-octavo, d'un texte compact. Chaque numéro contient :

1° Des articles de fond ;

2° Des chroniques du mouvement social, tant à l'étranger qu'en France ;

3° Un compte rendu des livres et des périodiques récents.

Une question toujours à l'ordre du jour c'est la situation des *Étrangers* sur le territoire français. On trouvera d'amples détails sur ce sujet dans la 390e livraison de la *Grande Encyclopédie*. Les renseignements ainsi coordonnés forment une série d'articles rédigés par Girard, agrégé à la Faculté de Droit de Paris et E. Dramard, conseiller à la Cour de Limoges.

Les 392e et 393e livraisons renferment, une monographie du département d'*Eure-et-Loir* et une série d'études importantes sur la géographie physique, politique et économique de l'*Europe*, sur sa géologie, sa flore, sa faune, son anthropologie. Ces travaux, appuyés de nombreux tableaux statistiques du plus vif intérêt, sont l'œuvre de MM. Émile Levasseur, Hahn, Trouessart et Deniker. On lira dans les 393e et 394e fascicules une remarquable étude de Maurice Vernes sur les *Évangiles*.

A noter dans la 396e livraison un fort curieux travail de M. D. Berthelot, sur les *Explosions*, qui complète celui qu'il a donné sur les *Explosifs* ; un historique fort complet des *Expositions du Commerce et de l'Industrie* depuis 1789 jusqu'à nos jours ; un grand article sur les *Extraits*, enfin une étude de M. Eugène Muntz sur les peintres flamands, Hubert et Jean Van Eyck.

Les articles compris sous la lettre F commencent dans la livraison suivante. Il faut signaler notamment la notice de M. Aulard sur Fabre d'Églantine, et celle de M. Liard sur les *Facultés*, dont il n'est pas besoin de faire prévoir le haut intérêt.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire du 30 septembre, relative aux congés accordés au cours de l'année scolaire dans les lycées et collèges.

Monsieur le Recteur, l'arrêté du 8 juin 1891, délibéré en Conseil supérieur de l'Instruction publique, a déterminé l'époque et la durée des grandes vacances dans les lycées et collèges.

Désirant mettre fin à certains abus qui m'ont paru d'autant plus préjudiciables aux études que la durée du travail sédentaire a été réduite pour les jours de classe, à partir de 1891, j'ai cru devoir saisir également la haute assemblée d'un projet de réglementation des congés accordés au cours de l'année scolaire.

J'ai l'honneur de vous transmettre copie de l'arrêté que j'ai pris, sur l'avis du Conseil, le 1er août dernier, et qui a été inséré au *Bulletin administratif* du 6 du même mois.

L'article 1er de cet arrêté consacre les dispositions antérieures relatives aux jours fixes de liberté, communs à tous les établissements (dimanches, jeudis et fêtes légales): il maintient le *statu quo* en ce qui concerne les classes de la matinée du jeudi instituées soit par application de la circulaire du 13 septembre 1884 ou du règlement de 1890, soit en vertu de décisions spéciales.

L'article 2 est relatif aux vacances de Pâques; il modifie très légèrement la règle suivie depuis un certain nombre d'années dans presque toutes les Académies.

C'est l'article 3 qui renferme la disposition la plus importante du nouveau règlement, Le paragraphe 1er détermine le nombre maximum des journées de vacances mobiles, pouvant être, selon les établissements, adjointes aux congés fixes ou constituer, à elles seules, des congés spédiaux attribués en raison de circonstances, de fêtes ou de traditions locales.

Le nombre de ces journées est le même pour toute la France; il est fixé à huit pour l'année entière; il ne pourra être dépassé en aucun cas.

Aux termes du paragraphe 2, c'est à vous, Monsieur le Recteur, qu'est confié le soin d'arrêter la répartition des congés au cours de l'année scolaire : vous aurez à consulter à ce sujet, en premier lieu, les assemblées des professeurs, qui devront en délibérer dans leur réunion d'octobre; en second lieu, le Conseil académique, qui en délibérera dans sa première session de l'année scolaire.

La réglementation à adopter ne devra pas être nécessairement uniforme pour tous les établissements de l'Académie; vous aurez à tenir compte des habitudes locales dans la mesure que vous jugerez opportune, à la condition que la durée totale des congés n'excédera pas,

pour chaque lycée ou collège, le chiffre limitatif indiqué plus haut. Il y a lieu d'observer que les journées de vacances mentionnées à l'article premier n'entrent pas en compte dans le calcul des huit jours : si, par exemple, le premier jour de l'an tombant un lundi, un congé est accordé du samedi soir qui précède au jeudi soir, ce congé ne sera compté que pour deux jours (mardi et mercredi) dans le total des congés extraordinaires prévus à l'article 3; de même, si la fête du 14 juillet tombe un vendredi et si le congé est accordé du vendredi matin au dimanche soir, la journée du samedi sera seule considérée comme congé extraordinaire.

Dans ces conditions, le maximum fixé par l'arrêté est suffisant pour permettre de donner satisfaction à toutes les demandes légitimes; le nouveau réglement aura donc pour résultat, d'une part, de maintenir la mesure de repos utile et hygiénique pour les professeurs et les élèves, tout en sauvegardant l'intérêt des études; d'autre part, de couper court à tout abus, en mettant les autorités locales à l'abri de sollicitations qui n'auraient aucune chance d'être accueillies par l'autorité supérieure.

Vous voudrez bien insister particulièrement sur ce point auprès de MM les proviseurs et principaux et de Mmes les directrices des lycées et collèges, en leur notifiant les dispositions de l'arrêté du 1er août et de la présente circulaire.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Léon Bourgeois.

Circulaire du 24 octobre relative au maximum du service des professeurs de physique et des professeurs chargés des cours de lettres aux élèves de sciences.

Monsieur le Recteur, des doutes se sont élevés au sujet de l'interprétation du paragraphe des arrêtés du 25 août dernier qui concerne les professeurs de physique. Il s'agit de savoir quels sont, parmi les professeurs de cet ordre, ceux qui doivent être admis à bénéficier du maximum fixé pour les premières chaires, et ceux qui peuvent être astreints au maximum fixé pour les deuxièmes chaires.

Pour ce qui est des professeurs de mathématiques, sont de première chaire, aux termes de l'arrêté, ceux qui donnent l'enseignement des mathématiques dans les classes de mathématiques élémentaires, première moderne (sciences), et dans les cours préparatoires aux écoles centrale, de Saint-Cyr et navale (*dernière année*), quelles que soient d'ailleurs les classes où ils fournissent le surplus exigible de leur service.

J'ai décidé que, par assimilation, les professeurs de physique seront de première chaire lorsqu'ils fourniront, dans une ou plusieurs desdites classes ou en mathématiques spéciales, un nombre d'heures de service égal au nombre minimum suffisant pour faire attribuer le maximum de première chaire aux professeurs de mathématiques.

Or, le cours de mathématiques en première moderne (sciences) ne

comporte que six heures de classe, et les professeurs chargés de ce cours ont comme maximum celui de première chaire. En conséquence, les professeurs de physique qui donneront au minimum six heures de classe régulière, soit en mathématiques spéciales, soit dans une ou dans plusieurs des classes désignées ci-dessus, bénéficieront également de ce maximum.

En ce qui concerne les quelques professeurs de lettres qui sont, *par nomination*, spécialement chargés, dans certains grands lycées, des cours de lettres aux élèves de sciences, ils ne se trouvent pas expressément compris dans les arrêtés du 25 août dernier.

L'importance et la difficulté reconnues de cet enseignement, comme aussi la grande responsabilité qu'il entraîne, rendent légitime l'assimilation de ces professeurs à ceux de philosophie, d'histoire et de rhétorique, etc., j'ai décidé que leur maximum de service serait, comme pour ces derniers, de quatorze heures en province et de douze heures à Paris.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

LÉON BOURGEOIS.

Décret du 31 octobre relatif au classement des instituteurs et institutrices primaires chargés de l'enseignement primaire dans les lycées de garçons.

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; vu la loi de finances du 26 janvier 1892; vu le décret du 11 décembre 1869; vu la circulaire du 9 septembre 1882; vu le décret du 16 juillet 1887; vu la loi du 19 juillet 1889; vu le décret du 20 juillet 1889; vu le décret du 31 janvier 1890; vu le décret du 24 juillet 1890; vu le décret du 5 septembre 1890; vu le décret du 19 mars 1891; vu le décret du 6 juin 1892; vu le décret du 20 août 1892; vu l'avis du Comité consultatif de l'enseignement public (section de l'Enseignement secondaire); vu l'avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Décrète :

ARTICLE PREMIER. — L'enseignement est donné, dans les classes primaires des lycées de garçons, par des instituteurs et institutrices titulaires des écoles élémentaires détachés dans les lycées par arrêté ministériel, sur la proposition du Recteur, après entente avec le Préfet.

ART. 2. — Ces fonctionnaires continuent à figurer dans leur cadre d'origine, conformément à l'article 4 du règlement d'administration publique du 6 juin 1891, et y conservent leurs droits à l'avancement.

Leur traitement, payé sur les fonds des lycées, est égal à celui des instituteurs et institutrices de leur classe. Ils reçoivent en outre, sur les mêmes fonds, pour leur tenir lieu d'indemnité de résidence et de logement, une allocation représentative, non soumise à retenues, égale aux indemnités de résidence et de logement des instituteurs et institutrices titulaires exerçant dans les écoles élémentaires de la localité où se trouve situé le lycée dans lequel ils sont détachés.

ART. 3. — Les instituteurs et institutrices primaires pourvus du

certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue anglaise ou de la langue allemande dans les lycées et collèges ou dans les écoles normales et écoles primaires supérieures reçoivent, tant qu'ils sont détachés dans les lycées, une indemnité personnelle de 300 francs non soumise à retenues pour pensions civiles.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

ART. 4. — Les maîtres et maîtresses primaires, les instituteurs et institutrices et les maîtres répétiteurs pourvus d'un brevet de l'enseignement primaire, chargés actuellement d'une classe primaire dans les lycées de garçons, seront répartis par le Ministre de l'Instruction publique en cinq classes dont les traitements correspondront à ceux des classes qui ont été créées par l'article 6 de la loi du 19 juillet 1889 pour les instituteurs et institutrices des écoles élémentaires.

La répartition dans ces classes sera effectuée d'après le montant du traitement sur lequel ces maîtres subissent actuellement les retenues pour pensions civiles et d'après leurs années de services au 1er janvier 1892, en suivant les mêmes règles que celles qui sont contenues dans les paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 34 de la loi du 19 juillet 1889.

Ces fonctionnaires recevront l'allocation représentative des indemnités de résidence et de logement attribuée aux instituteurs et institutrices détachés dans les lycées telle qu'elle est déterminée par l'article 2 du présent décret.

Toutefois, lorsque le traitement actuel du fonctionnaire sera supérieur au traitement de la classe dans laquelle il aura été rangé, l'excédent continuera de lui être attribué et d'être soumis aux retenues pour pensions civiles, sauf déduction d'une somme égale sur l'allocation représentative des indemnités de résidence et de logement à laquelle il aurait droit.

Les traitements de ces fonctionnaires et leurs allocations représentatives seront payés sur les fonds des lycées.

Leur avancement a lieu sur la proposition du Recteur, après avis de la réunion des Inspecteurs d'Académie du ressort.

Les promotions auront effet du 1er janvier de chaque année.

Elles ne peuvent être accordées qu'aux instituteurs et institutrices qui rempliront les conditions fixées par les paragraphes 4 et 5 de l'article 24 et par l'article 35 de la loi du 19 juillet 1889.

ART. 5. — Les maîtres élémentaires pourvus d'un brevet de l'enseignement primaire, actuellement en exercice dans les lycées, pourront, sur leur demande et sur la proposition de l'Inspecteur d'Académie et du Recteur, recevoir, dans les conditions fixées par l'article 4, une nomination d'instituteur primaire dans le même lycée.

ART. 6. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

LÉON BOURGEOIS.

Décret du 19 août, portant dénomination du lycée de Caen

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; vu la proposition de M. le recteur de l'Académie de Caen; vu la délibération du conseil municipal de Caen, en date du 22 mars 1892, Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Le lycée de Caen prendra désormais le nom de « lycée Malherbe ».

ART. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Léon BOURGEOIS.

Decret du 18 août, portant création d'un collège de jeunes filles, à Beauvais (Oise).

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; vu les lois des 15 mars 1850, 21 décembre 1880 et 20 juin 1885; vu les décrets des 28 juillet 1881 et 14 janvier 1882; vu les délibérations prises par le conseil municipal de Beauvais (Oise), les 11 mars et 22 juin 1892; vu le rapport de M. le vice-recteur de l'Académie de Paris, en date du 5 juillet 1892; vu le traité constitutif intervenu, les 22 juin et 28 juillet 1892, entre le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et le maire de la ville de Beauvais, pour la création d'un collège de jeunes filles (externat);

Considérant que la ville s'est conformée, pour obtenir cette création, aux prescriptions des lois et décrets précités et qu'elle s'est engagée :

1° A fournir un local et y placer le mobilier usuel et le matériel d'enseignement nécessaire; 2° à assurer l'entretien et la réparation des bâtiments et du mobilier; 3° à entretenir pendant dix ans au moins un certain nombre de bourses; 4° à garantir pendant le même laps de temps, les traitements de la directrice et des professeurs et maîtresses;

La section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique entendue, Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Un collège communal de jeunes filles est créé à Beauvais (Oise).

ART. 2. — L'établissement recevra des externes libres et des externes surveillées. La ville est autorisée à y annexer un internat.

ART. 3. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Léon BOURGEOIS.

Arrêté du 25 août, portant règlement du service des professeurs des lycées de la Seine et de Seine-et-Oise.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu l'avis de la Commission instituée par arrêté en date du 10 novembre 1891 ; vu l'avis du Comité consultatif de l'enseignement public (section de l'enseignement secondaire), les Recteurs étant adjoints à ce comité; vu l'avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Le service hebdomadaire des professeurs des lycées nationaux de la Seine et de Seine-et-Oise est fixé ainsi qu'il suit :

PROFESSEURS :	MAXIMUM DE SERVICE.
De mathématiques spéciales	10 heures, plus 2 heures obligatoires supplémentaires.
De rhétorique (cours préparatoire à l'École normale supérieure et à la Faculté des lettres)	Décisions d'espèce.
De philosophie, rhétorique, histoire	12 heures.
De mathématiques (1re chaire) : Centrale, Saint-Cyr. Navale (dernière année). Élémentaires. 1re moderne (sciences)	12 heures.
De physique et de chimie	1re chaire. 12 heures. 2e chaire. 14 heures.
D'histoire naturelle	14 heures.
De mathématiques (2e chaire)	14 heures.
De lettres (seconde et troisième)	15 heures.
De grammaire	15 heures.
De langues vivantes	15 heures.
De lettres (enseignement moderne)	15 heures.
De sciences (enseignement moderne)	Même service que les professeurs de sciences de l'enseignement classique.
Des classes élémentaires (septième et huitième)	19 heures.

Le maximum de service prévu ci-dessus pour les professeurs de physique et chimie et d'histoire naturelle est abaissé d'une heure pour celui des professeurs de chacun de ces ordres qui est chargé de l'entretien du cabinet.

Le maximum de service prévu ci-dessus pour les professeurs de rhétorique, de lettres et de grammaire de l'enseignement classique est abaissé d'une heure pour ceux de ces professeurs qui, indépendamment de leur service dans l'enseignement classique, sont chargés de tout l'enseignement du français dans une classe d'enseignement moderne.

ART. 2. — Les professeurs des classes élémentaires pourvus d'un certificat d'aptitude à l'enseignement d'une langue vivante (anglais ou allemand) dans les lycées et collèges, ou écoles normales et écoles primaires supérieures, recevront une indemnité de 300 francs, à la

condition que dans les dix-neuf heures réglementaires de classe fournies par ces professeurs seront comprises quatre heures consacrées à l'enseignement de la langue vivante mentionnée sur ledit certificat.

Art. 3. — Le maximum de service des chargés de cours qui n'ont pas atteint cinquante ans d'âge est supérieur d'une heure au service des professeurs titulaires donnant le même enseignement.

A partir de cinquante ans, le maximum de service des chargés de cours est égal à celui des professeurs titulaires.

Art. 4. — Tout professeur ou chargé de cours peut être tenu de fournir, en sus de son maximum de service, sauf empêchement motivé par raisons de santé, deux heures supplémentaires de service donnant lieu à rétribution spéciale, d'après le taux fixé par les règlements.

Léon Bourgeois.

Arrêté du 25 août portant règlement du service des professeurs des lycées des départements autres que ceux de la Seine et de Seine-et-Oise.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu l'avis de la Commission spéciale instituée par arrêté en date du 10 novembre 1891; vu l'avis du Comité consultatif de l'enseignement public (section de l'enseignement secondaire), les Recteurs étant adjoints à ce comité; vu l'avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Arrête :

Article premier. Le service hebdomadaire des professeurs des lycées nationaux des départements autres que ceux de la Seine et de Seine-et-Oise est fixé ainsi qu'il suit :

PROFESSEURS :		MAXIMUM DE SERVICE.	
De mathématiques spéciales			12 heures.
De philosophie, rhétorique, histoire			14 heures.
De mathématiques (1re chaire.)	Centrale, Saint-Cyr. Navale (dernière année). Élémentaires 1re moderne (sciences).		14 heures.
De physique et de chimie		1re chaire.	14 heures.
		2e chaire.	15 heures.
D'histoire naturelle			15 heures.
De mathématiques (2e chaire)			15 heures.
De lettres (seconde et troisième)			16 heures.
De grammaire			16 heures.
De langues vivantes			16 heures.
De lettres (enseignement moderne)			16 heures.
De sciences (enseignement moderne)		Même service que les professeurs de sciences de l'enseignement classique.	
Des classes élémentaires (7e et 8e)			20 heures.

Le maximum de service prévu ci-dessus pour les professeurs de physique et chimie et d'histoire naturelle est abaissé d'une heure pour ce-

lui des professeurs de chacun de ces ordres qui est chargé de l'entretien du cabinet.

Le maximum de service prévu ci-dessus pour les professeurs de rhétorique, de letttres et de grammaire de l'enseignement classique est abaissé d'une heure pour ceux de ces professeurs qui, indépendamment de leur service dans l'enseignement classique, sont chargés de tout l'enseignement du français dans une classe d'enseignement moderne.

Art. 2. — Les professeurs des classes élémentaires pourvus d'un certificat d'aptitude à l'enseignement d'une langue vivante (anglais ou allemand) dans les lycées et collèges, ou dans les écoles normales et écoles primaires supérieures, recevront une indemnité de 300 francs, à la condition que dans les vingt heures réglementaires de classe fournies par ces professeurs seront comprises quatre heures consacrées à l'enseignement de la langue vivante mentionnée sur ledit certificat.

Art. 3. — Le maximum de service des chargés de cours qui n'ont pas atteint cinquante ans d'âge est supérieur d'une heure au service des professeurs titulaires donnant le même enseignement.

A partir de cinquante ans, le maximum de service des chargés de cours est égal à celui des professeurs titulaires.

Art. 4. — Tout professeur ou chargé de cours peut être tenu de fournir en sus de son maximum de service, sauf empêchement motivé par raisons de santé, deux heures supplémentaires de service donnant lieu à rétribution spéciale, d'après le taux fixé par les règlements.

Léon Bourgeois.

Agrégation de l'enseignement secondaire spécial.

(Section littéraire et économique.)

Programme pour le concours de 1893.

LÉGISLATION.

1. La distinction des biens (Code civil, art. 516 à 543).
2. La propriété, l'usufruit et les servitudes (seulement les articles suivants du Code civil : 544 à 555; 578 à 616 : 637 à 639; 686 à 710).
3. Les successions (Code civil, art. 718 à 892).
4. Les donations entre vifs et les testaments (seulement les articles suivants du Code civil : art. 893 à 900; 913 à 952; 967 à 980; 1002 à 1024; 1081 à 1099).

ÉCONOMIE POLITIQUE.

1. Les questions ouvrières. Le salaire, ses lois. Conflits du capital et du travail : grèves, syndicats, arbitrages.

Patronage, participation aux bénéfices.

Associations coopératives.

L'épargne populaire. Les caisses d'Épargne en France et à l'étranger.

Les assurances en cas de maladie, d'accidents et de vieillesse. Les lois et les assurances obligatoires.

2. La propriété, sa légitimité. Communisme. Collectivisme. Mutuellisme. La rente du sol et la propriété foncière. La nationalisation du sol.

Grande et petite propriété. Question du morcellement.

3. Les lois civiles et la propriété. Les successions *ab intestat*. Le droit de tester et la réserve. Les partages.

4. Inégalité des conditions. Paupérisme et assistance. Assistance publique. Les lois des pauvres.

HISTOIRE.

Histoire générale de 1715 à nos jours.

GÉOGRAPHIE.

L'Amérique, l'Europe, la Franee.

LITTÉRATURE.

Auteurs.

1. Montaigne. — Extraits (Petit de Julleville : édit. Delagrave).
2. Pascal. — *Pensées*, art. VII (Havet : édit. Delagrave).
3. Bossuet. — *Sermon sur la mort* (Rebelliau : édit. Hachette).
4. Corneille. — *Polyeucte.*
5. Racine. — *Mithridate.*
6. Molière. — *Le malade imaginaire.*
7. La Bruyère. — *De quelques usages.*
8. J.-J. Rousseau. — Extraits : *La Société et les mœurs*; *la Nature* (S. Rocheblave : édit. Colin).
9. Homère. — *Odyssée*, chants XIV, XV, XVI, XVII.
10. Tacite. — *Annales*, livre II et les 19 premiers chapitres du livre III. (Trad. Burnouf).
11. Victor Hugo.— *Légende des siècles* : le Cycle héroïque chrétien, les Chevaliers errants.
12. Michelet. — *Extraits historiques* : Introduction à l'histoire universelle; Histoire de France (M. Seignobos : édit. Colin).
13. Schiller. — *Wallenstein* (Trad. A. Regnier : édit. Hachette).
14. Shakespeare. — *Jules César* (Trad. François-Victor Hugo ou Trad. Montégut).
15. Dickens. — *David Copperfield* (Trad. Lorrain : édit. Hachette).

N.-B. — Les explications d'auteurs seront tirées de Montaigne, Pascal, Bossuet, Corneille, Racine, Molière, La Bruyère, J.-J. Rousseau, V. Hugo.

Certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue anglaise dans les lycées et collèges.

Liste des auteurs pour l'examen de 1893.

AUTEURS ANGLAIS.

Shakespeare. — *King Lear.*
Pope. — *Rape of the Lock.*
Thackeray. — *Vanity Fair.*

AUTEURS FRANCAIS.

La Fontaine. — *Fables*, liv. V, VI, VII.
Bernardin de Saint-Pierre. — *Paul et Virginie.*

BIBLIOGRAPHIE

Où mène le socialisme. Journal d'un ouvrier, par EUGÈNE RICHTER. Édition française par P. Villard avec une préface de Paul Leroy-Beaulieu, Paris (Le Soudier), 1892. VIII-82 p. — Jamais pamphlet contre le socialisme n'a eu plus de succès que la récente brochure d'Eugène Richter, le chef des progressistes allemands. Le spirituel député a imaginé de faire, sous la forme d'un roman, la critique d'une société telle que la rêvent les Bebel, Liebknecht, et autres apôtres des idées nouvelles. Il suppose qu'à la suite d'une révolution les socialistes l'ont emporté en Allemagne. Au début de cette ère nouvelle d'égalité et de fraternité la joie est immense; ce ne sont que fêtes, illuminations, pavoisements, discours humanitaires. On procède ensuite à l'organisation nouvelle. Un brave relieur de Berlin, socialiste convaincu, nous décrit dans son journal intime les transformations merveilleuses qui s'opèrent. On confisque au profit de la communauté les biens immobiliers, les moyens de transport, les machines, les outils, les instruments de travail. Toutes les rentes sur l'État, les actions et obligations de toutes sortes, les billets de banque, sont déclarés sans valeur. Une loi décrète l'obligation universelle au travail avec des droits égaux pour tous, hommes et femmes, de 21 ans accomplis à 65. Au-dessous de 21 ans on est élevé aux frais de l'État; au-dessus de 65 on est entretenu par l'État. La production privée cesse; chacun travaille pour le compte de l'État. C'est l'âge d'or des travailleurs.

Mais le problème le plus difficile est celui de la division du travail. Il y a pour certains métiers surabondance de candidats, il y a pénurie complète pour d'autres. L'État est obligé d'intervenir en disposant souverainement des individus, on tire au sort la répartition des professions, et il arrive par exemple qu'un pâtissier est désigné pour la profession de ramoneur. Rien n'est curieux surtout comme l'organisation des cuisines nationales; chaque quartier a la sienne, et chaque citoyen ne doit manger que les mets préparés dans le quartier où il a son logement. Toutes les portions sont pour tout le monde d'égale grosseur, et le ministère, en réglant la nourriture du peuple, a pris pour bases des menus les données expérimentales de la science.

L'enthousiasme du début fait bientôt place au mécontentement; le

peuple est exaspéré par ces règles uniformes. Il redemande le droit de travailler comme il lui plaît, d'aller où il lui convient, de dormir quand il en a besoin. La réaction commence à se produire à propos des bottes du chancelier qui est obligé de les cirer lui-même, ce qui laisse en souffrance les intérêts supérieurs de l'État. Les crises ministérielles se succèdent rapidement, le déficit du budget se creuse de plus en plus. Les choses vont de mal en pis, les Français et les Russes envahissent le pays pendant qu'on se bat dans les rues de Berlin. L'application des théories collectivistes assure la défaite à la frontière et l'anarchie au dedans; et le brave relieur écrit au dernier chapitre de son journal : « Je suis désespéré d'avoir travaillé tant d'années à faire triompher le régime socialiste; je croyais bien faire. »

On peut sans doute reprocher à cette mordante satire beaucoup d'exagérations et d'invraisemblances. Mais puisque les socialistes n'ont pu nous dire encore ce que serait la société organisée selon leurs principes, et se contentent toujours de généralités vagues, n'autorisent-ils pas les autres à déduire les conséquences de leurs théories?

On ne saurait trop féliciter M. P. Villard de l'excellente idée qu'il a eue de nous faire connaître l'opuscule de Richter, dont il a su traduire le style imagé avec une véritable élégance et un grand bonheur d'expressions. La charmante préface de M. Leroy-Beaulieu augmente encore l'intérêt de ce petit volume auquel nous souhaitons une grande diffusion. De quelque nom qu'il s'affuble, le socialisme doit être résolument combattu par tous ceux qui désirent le progrès de la liberté intellectuelle et morale. Il est comme la morphine : on en prend à petites doses d'abord, par curiosité, pour adoucir une légère douleur, puis fatalement on augmente la dose. Il n'est pas facile de transiger avec lui, le plus sage est de le repousser.

G. Blondel.

La rose dans l'antiquité et au moyen âge, par Charles Joret. Paris, Bouillon, 1892, in-8 de x-480 pages. — L'histoire d'une fleur, quand cette fleur s'appelle la rose, n'est guère moins compliquée que celle d'une grande nation. Démêler parmi les soixante-treize espèces, les trois cent vingt-neuf variétés de la plante qui la produit, celles qui ont été connues des anciens, les procédés divers employés pour la cultiver, pour en hâter la floraison, l'usage qu'on en a fait dans la pharmacopée, dans la décoration des édifices, ou, comme dirait Charles Blanc, de la personne humaine, les beaux vers, les légendes profanes ou religieuses qu'elle inspirait, voilà certes de quoi effrayer plus d'un érudit; car il n'y faut pas seulement une rare patience, il y faut une variété de connaissances et de compétence plus rare encore, puisque l'historien de la rose doit interroger presque tous les écrits que nous ont laissés l'antiquité classique, l'Europe du moyen âge, les Arabes, les Perses, les Hindous, et que le don des langues est le moindre de ceux qu'il lui faut mettre en œuvre, obligé qu'il est de se faire tour à tour horticulteur, médecin, archéologue, j'allais dire parfumeur et cuisinier, mettons, pour plus de dignité, *arbiter elegantiarum* et gastronome. Sans doute plusieurs auteurs avaient déjà traité la matière et préparé la tâche : M. Joret s'est plu à les citer, à signaler la part qui leur revient dans les résultats qu'il expose. Mais, pour coordonner, surtout pour

compléter leurs découvertes, il n'en fallait pas moins posséder des qualités qui ne vont pas d'ordinaire ensemble. Mais M. Joret est à la fois un germanisant, un médiéviste, un naturaliste; l'histoire littéraire, la philologie sur lesquelles il a beaucoup écrit, ne l'ont pas seules occupé. Il a publié une flore populaire de la Normandie, des recherches relatives au voyageur Tavernier, à la botanique du moyen âge; le cercle Saint-Simon l'a entendu discuter la crise agricole d'une de nos provinces; Il a donc fort bien fait de s'imposer un travail que peu d'autres eussent mené à bonne fin.

Dans l'ensemble, ce savant ouvrage ne me paraît encourir qu'une critique, c'est d'être trop savant. M. Joret eût pu y réduire notablement le nombre des citations poétiques et des légendes. Assurément les morceaux qu'il nous fait lire ou nous résume sont, pris en eux-mêmes, gracieux ou touchants; mais, rapprochées, ces descriptions, ces comparaisons, ces allégories qui se rapportent toutes à un seul et même objet, prennent fatalement un air de monotonie. C'est comme un parfum suave qui entête à la fin. De même, M. Joret pouvait ne pas nous donner une liste aussi complète de toutes les fresques, armoiries, miniatures, monnaies, de tous les tableaux, bas-reliefs, bijoux, meubles, où il a rencontré sa fleur de prédilection. Mais ce sont là des fautes dans lesquelles il n'est pas donné à tout le monde de tomber.

En revanche, les détails curieux et neufs abondent dans ce livre. On savait par exemple que les payens ornaient de roses les statues des dieux, les victimes, les sacrificateurs; mais savait-on que certains d'entre eux léguaient une somme d'argent pour qu'à un jour dit des roses fussent déposées sur leurs tombeaux, que des pauvres demandaient dans leur inscription funéraire que le passant bénévole honorât gratuitement leur dépouille d'une semblable offrande? Sur les symboles, sur les motifs d'ornements que la rose a fournis, comme sur la préparation de l'huile de rose, du vinaigre rosat, du miel rosat, M. Joret fournit encore à pleines mains des données exactes et piquantes. Il éclaire de plus l'histoire des sciences et de l'esprit humain. Ainsi, cette fleur qui nous semble vieille comme le monde et indispensable, en quelque sorte, à la poésie, il nous enseigne qu'elle n'est sortie qu'assez tard de la Perse d'où elle paraît originaire; que les Égyptiens, les Hébreux, les Hindous l'ont ignorée pendant longtemps; que la Perse même qui l'a tant célébrée ne s'est avisée qu'à la longue de ses mérites. Il montre que les événements qui ont influé sur le sort des empires ont également influé sur sa destinée; que, par exemple, les barbares et le christianisme lui ont d'abord fait expier le culte idolâtre que les payens lui avaient voué; les jardins de roses disparurent un instant comme les thermes et les bibliothèques; mais bientôt les rois germains, surtout les moines, la remirent en honneur comme emblème des martyrs, de la Vierge, du Christ et même tout simplement comme un chef-d'œuvre de Dieu; ce furent des religieux qui introduisirent chez les Scandinaves et les Slaves cette fleur qui avec le lis et la violette formait alors la seule parure des jardins. Aux idées générales qu'expose M. Joret il est de toute justice de joindre celles qu'il suggère, puisqu'on ne les aurait pas eues sans lui. Lorsque, dans sa revue des poètes chrétiens du moyen âge, il avertit que jamais, sauf dans des passages manifestement imités des anciens, ils ne mêlaient à l'éloge de la rose une réflexion mélancolique

sur sa brève durée. il signale sans en avoir l'air un des traits qui distinguent le christianisme, j'entends le christianisme du moyen âge, du paganisme; un poète payen songe que la beauté dont l'idée s'unit naturellement pour lui à celle de la rose se flétrit dans la mort; le poète du moyen âge voit dans la mort la transfiguration de la beauté; il est trop léger et trop croyant tout ensemble pour s'arrêter sur l'éclipse affligeante qui sépare les deux phases radieuses de la beauté, celle de la jeunesse et celle du ciel.

Le livre de M. Joret est, paraît-il, un chapitre d'une mythologie des plantes à laquelle il travaille depuis plusieurs années; il en est aussi l'annonce la plus séduisante et le plus heureux préambule.

Charles Dejob.

P. Fabre. *Étude sur le Liber censuum de l'Église romaine*, 1 vol. in-8, VII-233 p. Paris, Thorin, 1892. — *De patrimoniis Romanæ ecclesiæ usque ad ætatem Carolinorum*, 1 vol. in-8, 109 p. Insulæ, ex typis L. Danel. — *Le Liber censuum de l'Église romaine*, publié par P. Fabre, 1er fasc., 144 p. in-4, Paris, Thorin, 1889. — Il n'existe pas encore aujourd'hui de bonne histoire de la Papauté et de sa puissance temporelle. Cette histoire offre des difficultés toutes spéciales, d'une part, parce qu'il est très malaisé de distinguer dans le gouvernement pontifical le domaine spirituel du domaine temporel, d'autre part, parce que la Papauté, tout en ayant un développement original qui tient à sa nature et à sa force propres, s'est cependant accommodée à toutes les époques aux conditions et aux institutions sociales qui l'entouraient et a été modifiée par elles. Le Pape a commencé par être un grand propriétaire romain; il est devenu ensuite un suzerain féodal, puis un prince italien, et enfin un monarque moderne. A chaque époque la nature et l'étendue de son autorité ont varié comme les sources de ses revenus. C'est par une série d'études de détail que l'on arrivera à définir les conditions d'existence et d'action de la Papauté à chaque moment de l'histoire. Ces études de détail sont loin d'être encore faites. Les travaux de M. Fabre, un des meilleurs élèves de notre École normale et de l'École française de Rome, en sont une preuve. Il a entrepris d'étudier un des éléments les plus importants de la puissance et de la richesse du Saint-Siège au moyen âge, le Cens apostolique et il semble en le lisant qu'il ait traité le sujet le premier, tant il a trouvé à dire de choses nouvelles, inconnues avant lui.

La base de ses recherches a été un livre censier composé à la fin du XIIe siècle par le camérier pontifical Census. Il en a entrepris la publication dans la Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Le prèmier fascicule de ce texte, accompagné de très amples commentaires, a seul paru jusqu'ici; mais M. Fabre a consacré sa thèse française de doctorat à une étude critique sur le *Liber censuum*.

Cette étude est un travail aussi remarquable par la rigueur de méthode avec laquelle il est conduit que par la netteté et l'importance de ses conclusions. M. Fabre est arrivé à reconnaître dans le ms. 8486 de la Bibliothèque du Vatican, qu'il a été le premier à pouvoir consulter, le manuscrit original composé par le camérier Census en 1192, et où furent successivement enregistrés tous les cens établis entre 1192 et 1228. Ce manuscrit, successivement grossi de plusieurs cahiers et enrichi de documents divers, fut, jusqu'en 1275, le principal instrument en usage

dans la chambre apostolique, mais il cesse d'être employé à la fin du XIII[e] siècle et se trouve supplanté par le ms. Riccardianus 228 qui avait été copié sur le précédent entre 1228 et 1236 et qui, après avoir été employé concurremment avec le *Vaticanus* 8486, devint au XIV[e] siècle le *Liber censuum* des papes d'Avignon (1). Le manuscrit des *Archives Vaticanes*, arm. XV, n° 1, a joué un rôle moins important, bien qu'il ait été copié à la fin du XIII[e] siècle sur le Ricoardianus 228; mais le Riccardianus 229, copié en 1388 sur le precédent, a été le registre censier des papes de Rome pendant le grand schisme. Ce sont ces quatre manuscrits qui servent de base à l'édition du *Liber censuum* que M. Fabre a entrepris pour la bibliothèque des Écoles de Rome et d'Athènes, en y joignant encore deux autres manuscrits du commencement du XV[e] siècle, celui des *Archives Vaticanes*, arm. XXXV, n° 18, et celui de Paris, cat. 4188 qui fut exécuté pour Benoit XIII. — Après avoir ainsi, pour la première fois, reconstitué l'histoire et la filiation des manuscrits du *Liber censuum*, M. Fabre a pu en déterminer exactement la formation et la nature, et mettre en lumière le caractère et l'importance historique du cens apostolique.

De bonne heure on avait rédigé des polyptiques où étaient consignés les revenus de toutes les terres appartenant à l'Église romaine. Nous savons que le pape Gélase en avait fait rédiger un au VI[e] siècle, et que saint Grégoire le Grand le remania et ajouta à l'état des recettes un état des dépenses. Sous Grégoire VII on renonça à insérer dans les polyptiques les états des dépenses, mais par contre on y fit figurer des documents diplomatiques qui ont rapport aux droits de l'Église romaine. Cette réunion d'un tableau des cens aux documents qui ont trait à leur établissement est aussi ce qui caractérise le recueil de Cencius dont nous trouvons une des sources principales, livres X et XI, de l'ouvrage composé par le cardinal Albinus sous ce titre : *Gesta pauperis scholaris Albini*. Albinus, qui a rédigé ces deux livres en 1189, s'était servi d'un polyptique contenu au livre III de la collection canonique de *Deus dedit*, d'un polyptique composé entre 1140 et 1143 par le chanoine Benoît et dont nous possédons encore des fragments, d'un livre censier formé sous Eugène III et d'un autre livre censier rédigé sous Hadrien IV par le cardinal Boson. Censius, a tiré du recueil d'Albinus, et des ouvrages qui avaient servi de sources à celui-ci, le plus grand nombre des documents qu'il a fait entrer dans son *Liber censuum*, mais il a en outre dressé son censier proprement dit d'après les documents conservés dans la Chambre apostolique ou Chambre de Saint-Pierre.

M. Fabre a déterminé d'une manière lumineuse les caractères primitifs des cens apostoliques. Ils sont des redevances significatives du droit de propriété, soit qu'il s'agisse de patrimoines du Saint-Siège donnés à bail, soit qu'il s'agisse de terres d'autre nature qui à partir du VIII[e] siècle sont *recommandées* au Saint-Siège : celui-ci devient nu-propriétaire et y perçoit un cens. Cette recommandation ne s'applique tout

(1) Chose curieuse, ces deux manuscrits disparurent du Vatican, le premier, à la fin du XVI[e], ou au début du XVII[e] siècle, le second après 1635. Celui-ci se trouvait au XVIII[e] siècle chez le baron Storch, d'où il passa vers 1754 chez les Riccardi, tandis que le Vaticanus, après des vicissitudes inconnues, fut vendu en 1821, avec 97 autres manuscrits de la bibliothèque Colonna et racheté par le Vatican.

d'abord qu'à des monastères et elle est associée à l'octroi de privilèges et d'une protection spéciale du Saint-Siège. Comme ces privilèges ou *libertas*, analogues aux chartes d'immunité des rois, ont pour résultat de soustraire le monastère à l'autorité royale et de le garantir contre la tyrannie des évêques, le cens qui était le signe de la propriété devient celui des privilèges des églises et des monastères dépendants du Saint-Siège; et, à partir surtout du pontificat d'Urbain II, on voit le cens prendre nettement ce caractère. On le paie pour obtenir la protection pontificale; il a pour résultat de rendre les monastères censiens de plus en plus indépendants de toute puissance séculière, y compris celle de l'épiscopat; et dès le xe siècle, l'exemption du pouvoir épiscopal et la liberté spirituelle s'associent de plus en plus intimement à la protection apostolique et à l'immunité temporelle dont le cens est l'indice. Si bien qu'on voit des monastères se faire inscrire au cens pour se soustraire ainsi à l'autorité diocésaine. Toutefois, comme le cens est par essence la marque de la propriété, il s'en suit que des cens établis comme signe d'un simple bien spirituel impliquent par analogie un droit éminent de propriété du Saint-Siège. — Cette conception reste la même pour les domaines laïques, les seigneuries et les royaumes qui deviennent censitaires du Saint-Siège. M. Fabre le prouve par une série de seigneuries, de villes, de royaumes. Il explique de cette manière les relations particulières des papes avec les Normands des Deux-Siciles; montre que ces relations et d'autres semblables ne sont qu'une application spéciale des principes généraux qui gouvernaient la société féodale. Le cens constitue une vassalité véritable. M. Fabre a consacré une étude spéciale au denier de Saint-Pierre en Angleterre. Cette redevance, qui n'avait eu primitivement d'autre but que de subvenir à l'entretien des pèlerins anglais à Rome, est affectée en partie, au ixe siècle, aux besoins du Saint-Siège lui-même et constituent dès lors un lien de dépendance, si bien qu'à partir de Grégoire VII la Papauté prétend posséder un domaine éminent sur l'Angleterre.

A ces recherches sur l'origine et le caractère du cens qui forment la partie la plus importante du livre de M. Fabre (ch. II, de la p. 26 à la p. 148), s'ajoute un chapitre spécial consacré à la perception du cens, qui a varié suivant les temps et les lieux, aux fonctionnaires qui l'administrent et à l'emploi qui en fut fait.

Il nous a semblé que le meilleur éloge à faire du livre de M. Fabre était d'en donner une analyse. Si succincte qu'elle soit, elle suffit à faire saisir la nouveauté des résultats auxquels il est arrivé, soit au point de vue de l'étude des manuscrits qu'il a le premier pu examiner à fond et classer d'une manière sûre, soit à celui de la composition et des sources du recueil de Censius qu'il a le premier analysées d'une façon précise, soit enfin au point de vue de l'histoire et de la nature des cens apostoliques. Les conclusions auxquelles il est arrivé éclairent d'un jour très vif quelques-uns des problèmes les plus importants de l'histoire ecclésiastique du moyen âge et aussi de l'histoire politique.

La thèse latine de M. Fabre traite un sujet qui est en étroite relation avec celui de sa thèse française : *De patrimoniis romanæ ecclesiæ usque ad ætatem carolinorum*. On y voit comment l'Église de Rome perdit peu à peu tous ses domaines, sauf ceux de l'exarchat et du duché de Rome, et comment les rois Francs vinrent bien réellement en

Italie pour rétablir le patrimoine de Saint-Pierre. Par contre, autour de Rome les possessions du Saint-Siège s'étaient accrues. Si un grand nombre d'entre elles lui échappaient par les concessions de baux emphytéotiques, les papes constituèrent une base solide pour leur pouvoir en face de celui des *optimates*, en créant des colonies agricoles dites *domusculæ*. Ils en tirèrent des revenus et des hommes et ce sont ces possessions territoriales autour de Rome qui forment la base du pouvoir temporel des souverains pontifes. M. Fabre assimile avec raison la situation du pape, à Rome, au temps de Charlemagne, à celle d'un duc féodal.

L'Éducation et l'Université, par Henri Marion (1 vol. in-18 jésus. Paris, Armand Colin, 1892). — Ce volume, auquel nous consacrerons dans la Revue un article spécial et approfondi, donne la substance des conférences de pédagogie pratique organisées par la Faculté des Lettres à la rentrée de 1890. Dans une première partie, l'auteur passe en revue les questions relatives à l'organisation de l'enseignement secondaire, à l'administration du lycée, au personnel des professeurs et des maîtres répétiteurs. Dans la seconde, il s'occupe exclusivement des élèves, de la discipline, de l'éducation morale, de l'enseignement proprement dit, des méthodes, etc. Nous n'avons pas à faire l'éloge de ce livre, dû à un homme dont la haute compétence dans le domaine pédagogique n'est discutée par personne. La meilleure manière de faire apprécier un traité de ce genre, c'est de donner une rapide analyse des développements qu'il renferme. L'auteur suppose le maître, quel qu'il soit, à ses débuts et plein d'un bon vouloir sans bornes, décidé à faire tout son devoir et ne demandant qu'à s'initier à ses nouvelles obligations. Il s'agit dès lors de lui faire connaître la hiérarchie existante, les lois et les règles qu'il doit avant tout respecter. L'examen des programmes et des règlements officiels tient ici peu de place, puisqu'il était pratiquement inutile de les discuter avec détail. En revanche, l'auteur n'a pas craint d'insister sur l'exposé de l'organisation générale du corps universitaire et des divers conseils qui prennent part à l'élaboration des règlements. Il définit ensuite la place dévolue à l'enseignement secondaire dans l'Université, le mode de recrutement du personnel, ainsi que le rôle des Facultés dans la préparation et la formation pédagogique des maîtres. Nous arrivons alors à l'étude des principaux rouages qui constituent le second degré de notre système d'instruction publique. Sans s'embarrasser de différences en réalité insignifiantes, M. Marion prend comme type un lycée ordinaire, situé dans un chef-lieu de département et placé dans des conditions moyennes à tous égards Avant de s'enfermer dans le lycée pour en décrire la vie intime, il con venait de s'arrêter un peu aux relations extérieures de l'établissement e à celles de ses maîtres, avec l'autorité publique, avec la presse, la société locale, etc. Après avoir esquissé l'organisation intérieure du lycée, l'auteur consacre deux de ses plus importants chapitres aux questions si multiples et si délicates, relatives aux maîtres répétiteurs et aux professeurs. Dans cet ordre d'idées, on rencontre des questions qu'il ne faut traiter qu'avec beaucoup de mesure, puisqu'elles touchent à la vie privée. M. Marion ne s'en est interdit aucune. La tenue personnelle et la considération sociale du professeur, faisant la moitié au moins de

son autorité, sont choses d'une importance publique. Il ne peut y avoir d'ailleurs qu'avantage à ce que les jeunes gens soient mis en garde contre des fautes de conduite, inconscientes la plupart du temps, mais toujours cruellement expiées. Quant aux questions étroitement professionnelles, deux mots les résument : *consensus* et solidarité. Nous abordons ici les prescriptions de la réforme de 1890 qui ont eu pour effet d'assurer d'une façon plus efficace le concert de toutes les bonnes volontés dans le service. Après les maîtres, les élèves, et tous les délicats problèmes que soulèvent les rapports des premiers avec les seconds. La question générale de la discipline une fois étudiée, l'auteur est amené à examiner le régime entier de nos internats, le rôle du proviseur et des auxiliaires, la fonction du maître répétiteur, la tenue des études, les récréations, les jeux, les fêtes, toute la vie intérieure du lycée. Viennent ensuite les chapitres consacrés à la discipline propre des cours, aux éléments qui constituent l'autorité du professeur, à l'éducation morale en classe, à l'éducation par l'enseignement. On peut, en enseignant quoi que ce soit, se proposer deux fins bien distinctes. Le but principal est d'enseigner les choses pour qu'elles soient sues, mais il s'agit aussi de fortifier et d'assouplir l'esprit ; et à ce point de vue la matière serait presque indifférente. Le mouvement communiqué aux esprits, le libre effort obtenu d'eux est ce qui leur profite par dessus tout. Proscrivons [illegible] les procédés mécaniques pour introduire de gré ou de force dans les têtes des connaissances et des formules, il n'y a point là d'éducation intellectuelle. Au lycée, bien plus qu'à l'école primaire, il n'y a de bonnes méthodes que celles qui rendent l'esprit actif. La vie de la classe, les interrogations, le choix et la correction des devoirs, la rédaction des cours, l'enseignement de l'histoire et celui de la philosophie, telles sont les matières que M. Marion est amené à étudier en terminant son magistral exposé. La conclusion en est pour plaire à tous ceux qui se préoccupent de l'avenir et de la fécondité de notre enseignement universitaire. « Après ce que nous venons de voir de l'état présent et de l'orientation des choses dans l'Université, des transformations profondes accomplies déjà, ou en voie de s'accomplir, il semble difficile que les gens bien informés continuent de bonne foi à répéter la formule qui a été jusqu'ici comme un mot d'ordre : « l'Université donne une instruction forte, mais néglige totalement l'éducation ». Elle la négligeait peu, qu'elle en fait au contraire l'objet de tous ses soins, et elle peut mettre au défi ceux qui, sans examen, rééditent ce vieux reproche, d'avoir de l'éducation une conception plus haute et plus large que la sienne. On ne ferait de tort qu'à soi-même par cette persistance à ignorer les faits notoires et à méconnaître nos progrès. »

Les Littératures étrangères, 2e série, Italie et Espagne, par H. Dietz (1 vol. in-8 jésus. Paris, Armand Colin, 1892). — Nous avons eu déjà l'occasion de signaler avec éloge le premier volume de ce Recueil de morceaux choisis. Après avoir traité, d'une manière fort satisfaisante, des littératures de l'Angleterre et de l'Allemagne, M. Dietz aborde aujourd'hui celles de l'Italie et de l'Espagne. Son exposé de l'histoire littéraire de ces deux nations latines n'est pas moins réussi que celui qui a été précédemment consacré aux deux nations germaniques. C'est une

succession de tableaux clairs et substantiels, qui ont le rare mérite d'être à la fois sobres et complets. Les notices biographiques et critiques sont rédigées avec exactitude et précision. Les œuvres les plus importantes sont l'objet d'analyses et de remarques relativement étendues. Le choix des extraits a été établi avec le plus grand soin : l'auteur a su le rendre nouveau et personnel, en évitant de multiplier les citations devenues banales. Des recueils aussi sérieusement élaborés sont appelés à rendre de réels services : ils contribueront à répandre dans la jeunesse des écoles le goût et la connaissance des littératures étrangères. Ils permettent d'apprécier une foule d'auteurs de second ordre, dont on ignore les œuvres, en dehors de leur pays d'origine. Cet avantage est plus particulièrement sensible pour ce qui concerne l'Espagne, dont les écrivains modernes sont connus chez nous d'une manière si incomplète.

La Marine royale en 1789, par Maurice Loir, lieutenant de vaisseau (1 vol. in-18 jésus. Paris, Armand Colin, 1892). — Ce volume peut être considéré comme le pendant de l'ouvrage d'Albert Duruy, *L'armée royale en* 1789. C'est un tableau exact et vivant de la situation et du fonctionnement de notre marine, à la veille de la Révolution qui devait l'anéantir. Bien qu'on y trouve un certain nombre d'exemples ou de renseignements relatifs aux campagnes navales de cette époque, il ne faut donc point y chercher une histoire de la marine, pendant le règne de Louis XVI. Après les désastres maritimes des guerres de la succession d'Autriche et de Sept-Ans, l'opinion publique se fit à l'idée que la France devait rester uniquement une puissance continentale et renoncer à entretenir une marine. Il est vrai que l'imprévoyance et l'incurie avaient dépassé, à cette époque, tout ce qu'on peut imaginer, puisqu'il se trouva un ministre de la marine pour prendre en pleine guerre la surprenante décision de vendre tous les approvisionnements contenus dans les ports et de disperser toutes les ressources maritimes. En 1761, quand Berryer fut remplacé par Choiseul, déjà titulaire des Affaires étrangères, une période de régénération s'ouvrit. La France vit peu à peu sa marine se rétablir. Les ordonnances de Colbert et de Seignelay furent modifiées; le nombre des bâtiments en chantiers se multiplia. Le duc de Praslin succéda à Choiseul en 1766. Il continua activement l'œuvre commencée, agrandit Brest, envoya Bougainville faire le tour du monde et mit en ligne 64 vaisseaux, indépendamment des navires sur cale et de 50 grosses frégates et corvettes. Son successeur, M. de Boynes, fut à tous égards insuffisant, mais M. de Sartine qui vint ensuite poursuivit les réformes entreprises. En 1778, la France possédait 84 vaisseaux; sa marine commençait à devenir redoutable, lorsque, deux ans plus tard, la direction en fut confiée au maréchal de Castries. La paix de 1783 eut pour notre puissance navale des conséquences fâcheuses, encore qu'elle apportât au pays quelques avantages moraux. Le maréchal fit refondre les ordonnances des deux Colbert et celle de Choiseul en un code unique. Ce code de Castries est comme le testament de la marine de l'ancien régime. A l'aide de ce document, il est aisé de connaître d'une façon précise et de saisir en plein fonctionnement l'organisation de l'ancienne marine, à l'heure où le courant de la Révolution va emporter devant lui toutes nos vieilles institutions.

Nous savons qu'en 1786, l'effectif était fixé à 81 vaisseaux, 81 frégates, autant de corvettes, 40 flûtes et gabares, soit un total de 283 navires de toutes tailles, non compris les petites embarcations nécessaires pour le service des ports. Cette esquisse générale terminée, l'auteur passe successivement en revue les questions relatives au recrutement des officiers et des équipages, à la formation et à la disponibilité des forces navales, au commandement, au personnel des divers degrés, aux ports et aux arsenaux, à l'artillerie, aux constructions, à l'administration, à la discipline, à la tactique, au budget, et enfin aux traditions et aux usages. Le tableau tracé par M. Loir est aussi exact que sincère. Avec une impartialité dont il convient de lui savoir gré, il ne dissimule aucun des côtés défectueux de cette ancienne organisation qui renfermait « quelques vices et de grandes vertus ». Il ne se croit pas obligé de tracer le panégyrique des institutions dont il présente le tableau. Sa franchise va même jusqu'à dénoncer certains abus qui ne sont pas propres à l'époque de Louis XVI et que tout le monde déplore, sans qu'on ait encore trouvé le moyen d'y remédier sérieusement. Déjà Malouet, dans son rapport à l'Assemblée nationale, les signalait à l'attention publique :

« De même qu'un homme désordonné dans ses affaires est tout à la fois avare et dissipateur, difficultueusement inconsidéré, s'embarrassant sans cesse de petits détails et perdant de vue ses intérêts majeurs, de même le département de la marine est depuis longtemps un abîme de papiers, de bordereaux, d'états où l'on trouverait les plus grands détails pour les plus petites dépenses, sans principes et sans moyens pour en régler l'ensemble et pour en apprécier les résultats; parce qu'on a toujours dépensé à crédit et presque toujours acheté au moment du besoin; parce que les dépenses d'une année se mêlent à celles d'une autre, parce que la surabondance des formes produit une sécurité funeste sur les mouvements d'argent et de consommation. »

« Cette phrase, dit M. Loir, est de Malouet et date de 1790. Je le répète à dessein. Peut-être pourrait-on supposer qu'elle est plus récente et qu'elle vise une marine moins éloignée de nous que la marine de Louis XVI. »

La littérature russe. Notices et extraits des principaux auteurs, depuis les origines jusqu'à nos jours, par Louis Leger, professeur au Collège de France (1 vol. in-18 jésus. Paris, Armand Colin, 1892). — Une chrestomathie complète de la littérature russe manquait jusqu'à présent dans notre langue. Le goût de plus en plus vif qui se manifeste actuellement dans notre pays à l'égard de la langue et de la littérature russes rendait un ouvrage de ce genre tout à fait nécessaire. Il faut donc savoir gré à l'un des maîtres les plus autorisés qu'il y ait en France, — et même ailleurs, — dans le domaine des choses slaves, d'avoir bien voulu se charger d'exécuter ce travail. Il y a apporté tous ses soins et a réussi à nous donner un livre qui fournit un tableau clair et précis du développement de cette belle littérature, en même temps qu'un recueil bien proportionné de fragments empruntés à tous les écrivains, qui, depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours, ont le mieux exprimé les sentiments, les passions et les idées de cette noble race. M. Léger a voulu rendre hommage à ses prédécesseurs dans cet ordre d'études, en reproduisant quelques frag-

ments de leurs traductions. Il est curieux de constater, à ce propos, que nos pères se sont, eux aussi, intéressés à la littérature russe et que, dans la première partie de ce siècle, un certain nombre de traductions de Krylov, de Karamsine et d'autres auteurs, parurent et trouvèren auprès du public cultivé un accueil sympathique. M. Léger a tenu à faire figurer dans son livre des genres littéraires qui ne sont plus en faveur aujourd'hui, mais qui ont eu leurs jours de vogue et qui les verront peut-être revenir. Il a choisi de préférence les morceaux qui nous éclairent sur la vie sociale et les mœurs des Russes, sur les aspirations de leur patriotisme, même quand ce patriotisme était en lutte avec le nôtre. Il a fait, avec raison, une part relativement restreinte aux écrivains qui sont traduits depuis longtemps, et qui ont trouvé déjà d'innombrables lecteurs dans notre pays, à Tolstoï et à Dostoevsky, par exemple. La plupart des extraits ont été traduits pas l'auteur lui-même: c'est dire en même temps l'exactitude et la précision des textes cités. Un recueil aussi nouveau et aussi attrayant, venant bien à son heure, ne peut manquer de trouver en France un succès tout particulier.

Les Grandes Compagnies de commerce. Étude pour servir à l'histoire de la colonisation, par Pierre Bonnassieux. (1 vol. in-8, Paris, librairie Plon, 1892.)

Il n'y avait point jusqu'à présent d'étude d'ensemble sur les destinées des Grandes Compagnies de commerce, qui ont tenu une place si importante dans l'histoire politique et économique des deux siècles précédents. M. Bonnassieux, qui avait traité précédemment cet attrayant sujet, pour répondre à une question mise au concours par l'Académie des sciences morales et politiques en 1880, vient de publier son travail, après l'avoir revu et augmenté. Son livre, qui est le résultat de recherches sérieuses et étendues, sera lu et consulté avec le plus grand profit par toutes les personnes — et elles sont plus nombreuses que jamais — qui s'intéressent à l'histoire de la colonisation. La compétence toute spéciale de l'auteur dans ce domaine, l'abondance et l'exactitude des renseignements qu'il a réussi à grouper, assurent à cet ouvrage un accueil des plus favorables.

Les Compagnies ont été groupées d'abord par pays, puis, dans chaque pays, par ordre géographique, et pour une même région par ordre chronologique. Une introduction présente un tableau rapide des premières associations commerciales : ghildes et hanses allemandes, ligue hanséatique, compagnies anglaises des *Aventuriers* et de l'*Étape*, compagnies françaises des *Marchands de l'eau*, des *Marchands fréquentant la rivière de Loire*, compagnies italiennes, corps de métiers, etc. Avec les temps modernes et les grandes découvertes qui les annoncent, les Compagnies de commerce privilégiées commencent à apparaître. Dès le milieu du xvi[e] siècle, les principaux États de l'Europe se mettent à fonder des sociétés commerciales chargées d'établir avec l'Amérique ou les Indes de fructueuses relations. Les gouvernements encouragent la création de ces grandes associations, ils favorisent leurs vastes entreprises et marchent avec elles à la conquête de produits et de débouchés nouveaux. C'est par la Hollande, c'est-à-dire par un pays dont la marine et le commerce ont été de tout temps l'occupation favorite, que M. Bonnassieux commence son exposé. Il insiste en particulier sur la

Compagnie des Indes orientales, à laquelle est due la fondation de Batavia. L'auteur passe ensuite à l'Angleterre qui occupe, comme il est naturel, une place considérable dans son livre. C'est aux xvi° et xvii° siècles que l'Angleterre a vu naître ses diverses compagnies de commerce : compagnies d'Afrique, de Moscovie, du Levant, des Indes orientales, etc. Leur apparition date des premiers succès maritimes de la Grande Bretagne. Toutes ces compagnies ont fondé ce que les historiens anglais nomment des colonies à charte. Le livre III, le plus important du volume, est réservé à la France. C'est au xvii° siècle que le domaine colonial de notre pays commence à se constituer sérieusement. Celui de la Hollande, celui de l'Angleterre, sont, on le sait, déjà organisés. Sur les ruines des comptoirs espagnols et portugais, la Hollande a assis les bases d'un véritable empire colonial. L'Angleterre ne laisse pas longtemps le peuple batave jouir seul de ces lointaines possessions. Elle lui dispute et bientôt lui enlève la suprématie maritime, étendant à son tour en Asie, en Amérique, en Afrique, son influence prépondérante. C'est à ce moment que la France entre à son tour dans la carrière des grandes entreprises coloniales. L'auteur raconte dans les chapitres consacrés à notre pays l'histoire des dix-neuf compagnies fondées en vue de favoriser le commerce avec l'Europe et le Levant, l'Afrique, l'Asie et le Nouveau-Monde. Les compagnies fondées par les autres nations européennes, Danemark, Espagne, Italie, Portugal, Prusse, Suède, etc., sont groupées dans le même livre de l'ouvrage. M. Bonnassieux examine, en terminant, les principes économiques sur lesquels étaient établies les Grandes Compagnies de commerce et les inconvénients qu'elles ont présentés, en raison de ces principes. Cette discussion l'amène à traiter des nouvelles compagnies formées au xix° siècle et de celles qu'il est question de fonder en France. C'est qu'en effet un projet de loi, déposé en juillet 1891 sur le bureau du Sénat, donne à cet examen un intérêt d'actualité et que le système de colonisation, dont l'histoire a été étudiée si consciencieusement par M. Bonnassieux, est peut-être destiné à de nouvelles applications.

A. L.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME II DE LA DOUZIÈME ANNÉE

ARTICLES DE FOND

DOCUMENTS, ACTES, DÉLIBÉRATIONS RELATIFS AUX QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT.

REVUE RÉTROSPECTIVE DES OUVRAGES DE L'ENSEIGNEMENT.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT (par M. E. Stropeno).

CORRESPONDANCE INTERNATIONALE.

NOUVELLES ET INFORMATIONS.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

BIBLIOGRAPHIE (par M. Abel Lefranc)

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard 19, rue des Saints-Pères. — 29414.

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

N S'ABONNE : EN FRANCE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

ALSACE-LORRAINE

rasbourg, Ammel, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE

Berlin, Asher et Cie, Le Soudier, Mayer et Muller, Nicolaï, G. Schefer.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trevendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold.
FribourgenBrisgau, Fehsenfeld
Gœttingue, Calvœr.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Ræcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kæster.
Iéna, Frommann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Hæseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rübe, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Stiller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, Gérold, Frick, Mayer et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Révai, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Inspruck, Rauch.
Klausenbourg, Demjén.
Lemberg, Gubrynowicz.
Prague, Calve.

ANGLETERRE

Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe broth^s.
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et Co, Deighton Bell et Co.
Dublin, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
Edimbourg, John Menzies et Co.
Glasgow, John Menzies et Co.
Oxford, Parker.

BELGIQUE

Bruxelles, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Host, Vuylsteke, Engelke.
Liège, Gnusé, Desoer, Grand-mond-Donders.
Louvain. Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES

Alger, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavault St-Lager.
Saïgon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Fort-de-France, Déclémy.

DANEMARK

Copenhague, Host.

ÉGYPTE

Alexandrie, Weill, Sanino.
Le Caire, Mme Barbier.

ESPAGNE

Madrid, Fuentès-y-Capdeville, Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer. Juan Oliverès.
Valence, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE

Athènes, Wilberg.

ITALIE

Rome, Paravia, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Lœscher.
Milan, Dumolard frères.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Pedone-Lauriel.
Pavie, Pezzani.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE

Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS

La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Van Bakkenes.
Utrecht, Frænkel.

PAYS DANUBIENS

Belgrade, Friedman.
Bukharest, Haimann.
Craiowa, Samitca frères.
Galatz, Nebuneli et fils.
Jassy, Daniel.
Philippopoli, Commeno.

PORTUGAL

Lisbonne, Pereira.
Coimbre, Melchiades.
Porto, Magalhaës.

RUSSIE

St-Pétersbourg, Mellier, Wolf, Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Kervilly.
Kiew, Ve Idzikowski.
Moscou, Gautier
Odessa. Rousseau.
Tiflis, Baerenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolff.

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer.
Lund, Gleerup.
Upsal, Lundstrœm.

SUISSE

Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrou.
Berne, Kœhler.
Genève, Ve Garin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot
Neuchatel, Delachaux et Niestlé.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE

Constantinople, Papadis.
Smyrne, Abajoli.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, Christern, W. R. Jinkims, Courrier des États-Unis.
Baltimore, John Murphy et Cie
Boston, Carl Schœnhof.
Nouvelle-Orléans, H. Billard
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglim et Cie.

CANADA

Québec, Lépine.
Montréal, Rolland et fils.

AMÉRIQUE DU SUD

Buenos-Ayres, Jacobsen, Jol
Caracas, Rojas hermanos.
Lima, Galand.
Montevideo, Ybarra, Barreiro et Ramos
Santiago (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Tornero.

BRÉSIL

Rio-Janeiro, Garnier, Lembaerts, Nicoud.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA

La Havane, M. Alorda.

INDE ANGLAISE

Bombay, Atmarau, Sayoon

AUSTRALIE

Melbourne, Samuel Muller.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 29414.

